HISTOIRE
DE LOUVOIS
ET DE
SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

I

Paris. — Imprimerie de Pillet fils aîné, 5, rue des Grands-Augustins.

HISTOIRE

DE

LOUVOIS

ET DE

SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

PAR

(Félix Michel)

CAMILLE ROUSSET

OUVRAGE AUQUEL L'ACADÉMIE FRANÇAISE A DÉCERNÉ LE GRAND PRIX GOBERT, EN 1862

TOME PREMIER

QUATRIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cᵉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS

1872

1872, Apr. 26.
Minot Fund.
(Tom. I. – IV.)

AVERTISSEMENT

L'*Histoire de Louvois* a été composée et publiée en deux parties, séparées par la paix de Nimègue. Nous croyons devoir maintenir cette division. La paix de Nimègue est, dans la vie de Louvois, ce qu'elle est dans le règne même de Louis XIV, un repos, une halte après de glorieuses fatigues ; elle clôt une série de grands événements. Elle est, non pas seulement un entr'acte, mais le dénoûment d'un drame qui est complet en lui-même, encore qu'il

indique et appelle une suite. L'histoire de Louvois fait intimement partie de l'histoire politique et militaire du règne de Louis XIV, pendant les trente premières années du règne, ou plutôt elle est cette histoire même. A défaut d'autre preuve, il suffirait d'attester la grande renommée de Louvois. Cependant on parle de Louvois beaucoup plus qu'on ne le connaît; la place qui lui est faite dans les histoires générales du règne de Louis XIV est en réalité bien petite pour un si grand personnage; et, comme elle n'a pas été faite à sa mesure, il n'y tient pas tout entier. Il est vrai que les histoires générales ont besoin de matériaux préparés à l'avance; lorsque ces matériaux manquent ou lorsqu'ils sont défectueux, elles laissent voir, dans leur structure, des vides regrettables ou des remplissages plus fâcheux encore.

Les travaux dont la personne de Louvois a été le sujet sont peu nombreux et peu recommandables; cependant la pénurie supposée des informations et des ressources leur a valu beaucoup plus d'estime et de faveur qu'ils n'en

méritent. Je veux surtout parler d'un libelle intitulé : *Mémoires ou Essai pour servir à l'histoire de F. M. Le Tellier, marquis de Louvois*. Ce libelle, publié au dix-huitième siècle (Amsterdam, 1740), passe généralement pour être l'œuvre de Chamlay ou de Saint-Pouenge, les deux hommes qui certainement ont le mieux connu Louvois. Mais, parce que tous les deux l'ont si bien connu, il est tout à fait impossible que l'un ou l'autre ait fabriqué ce tissu de sottises et d'erreurs grossières. Je ne parlerai pas mieux du *Testament politique du marquis de Louvois* (Cologne, 1695), qui a voulu se faire accepter comme l'œuvre de Louvois lui-même, et qui n'est sans doute qu'un des nombreux et vulgaires produits de Gatien de Courtils, l'auteur des *Mémoires de d'Artagnan*. De ces deux mensonges, l'un vaut l'autre. Dans la collection qui a pour titre : *Vies des hommes illustres de France*, par d'Auvigny (Amsterdam et Paris, 1724), le tome VI renferme une *Vie* de Louvois ; c'est tout ce que j'ai à en dire.

Et cependant ce ne sont ni les informations ni

les ressources qui manquent. En fondant le Dépôt de la Guerre, après avoir fondé les Invalides, Louvois s'est créé des titres sérieux et durables à l'estime et à la reconnaissance publique. Par le Dépôt de la Guerre, il s'est livré lui-même et tout entier aux investigations des historiens ; sa vie officielle et privée est là, jour par jour, heure par heure, pendant trente ans. Et qu'on ne croie pas que le Dépôt de la Guerre soit un réduit inaccessible, un lieu saint, comme les Archives des Affaires Étrangères, par exemple. On y entre le plus facilement du monde, on y est traité avec la bienveillance la plus intelligente et la plus libérale. J'y suis entré facilement et j'y ai été traité libéralement. C'est pour moi une satisfaction toute personnelle, encore plus qu'un devoir, d'en témoigner publiquement ma reconnaissance à M. le maréchal Vaillant, alors ministre de la Guerre, ainsi qu'à M. le général Blondel, directeur du Dépôt [1]. Comment donc ai-je été le pre-

[1] Il faut que j'acquitte une dette envers MM. les employés des archives du Dépôt, MM. Turpin, Lacroix, Huguenin. Si quelqu'un a dû lasser leur complaisance et leur patience, c'est moi ; mais l'une et l'autre sont au-dessus de toute épreuve.

mier, je ne veux pas dire à connaître, mais à fouiller, en ce qui concerne Louvois, des richesses ouvertes et offertes à tous? Quel est l'épouvantail qui a tenu les curieux à distance? Je ne sais, à moins que ce soit l'abondance même, la profusion, l'immensité de ces richesses.

De 1661 à 1691, la correspondance de Louvois ne remplit guère moins de neuf cents volumes. Il est vrai qu'un certain nombre ne sont que des copies ou *transcrits;* mais les minutes et les autres pièces originales y comptent pour plus des deux tiers [1]. C'est donc pour le moins six cents

[1] Voici, de 1661 à 1691, la série des archives du Dépôt de la Guerre. Je ferai remarquer seulement que les derniers tomes de chaque année renferment souvent des pièces qui appartiennent à l'année suivante; l'attribution de ces tomes n'est donc pas toujours d'une rigoureuse exactitude. On rencontre aussi de temps en temps, à titre de supplément, des recueils de pièces afférentes à des années diverses.

ANNÉES.	NUMÉROS DE SÉRIE.	MINUTES ET ORIGINAUX.	SUPPLÉMENT.	COPIES.	TOTAL POUR L'ANNÉE.
1661	168 — 171	3	»	1	4
1662	172 — 175	4	»	»	4
1663	176 — 182	6	»	1	7
1664	183 — 190	6	»	2	8
1665	191 — 198	7	»	1	8
1666	199 — 205	6	1	»	7
1667	206 — 211	2	»	4	6
1668	212 — 230	10	»	9	19
1669	231 — 245	6	1	8	15
1670	246 — 253	4	1	3	8

volumes qu'il faut étudier si l'on veut connaître à fond cette grande époque. Ce labeur a été le mien pendant beaucoup d'années. Je ne m'en plains ni ne m'en vante. Les années que j'ai passées là sont certainement celles qui m'ont donné le plus de bonheur intellectuel et de jouissances

ANNÉES.	NUMÉROS DE SÉRIE	MINUTES ET ORIGINAUX.	SUPPLÉMENT.	COPIES.	TOTAL POUR L'ANNÉE.
1671	254 — 265	10	»	2	12
1672	266 — 300	20	1	14	35
1673	301 362	35	2	25	62
1674	363 — 420	37	1	20	58
1675	421 — 469	28	3	18	49
1676	470 — 516	30	1	16	47
1677	517 — 569	40	»	13	53
1678	570 — 616	34	3	10	47
1679	617 — 636	15	2	3	20
1680	637 — 649 *	12	»	»	12
1681	650 — 672 **	17	5	2	24
1682	673 — 688	12	2	2	16
1683	689 — 708	13	1	6	20
1684	709 — 740	17	5	10	32
1685	741 — 760	12	4	4	20
1686	761 — 778	11	3	4	18
1687	779 — 799	11	5	5	21
1688	800 — 838	21	1	17	39
1689	839 — 909	46	1	24	71
1690	910 — 1020	82	1	28	111
1691	1021 — 1117	60	9	28	97

Il faut remarquer que, Louvois étant mort le 16 juillet 1691, on doit porter au compte de sa correspondance cinquante volumes environ de cette année 1691.

* Il n'y a qu'un seul tome sous les numéros 640 et 641.
** Avec un numéro 654 bis.

parfaites. Nouer un commerce intime et de tête à tête avec les plus grands hommes d'un grand siècle; tenir entre ses mains les lettres originales de Louis XIV, de Louvois, de Turenne, de Condé, de Vauban, de Luxembourg, et de tant d'autres, dont l'écriture semble encore fraîche, comme si elle était tracée d'hier; démêler sans peine tous les secrets de la politique et de la guerre; assister à la conception et à l'éclosion des événements; surprendre l'histoire, pour ainsi dire à l'état natif, quelle plus heureuse fortune et quelle plus grande joie! Je vivais au sein même de la vérité; j'en étais inondé, pénétré, enivré. Mais aujourd'hui, je le dis sincèrement, ma joie est mêlée d'une grande inquiétude; cette vérité historique dont j'ai eu la révélation première, ai-je bien la force et le talent qu'il faut pour la communiquer? C'était mon vœu le plus ardent, et j'y ai fait tous mes efforts; personne plus que moi ne souffrira et ne se plaindra de leur insuffisance.

Les documents du Dépôt de la Guerre sont, à très-peu près, absolument inédits; c'est à peine

s'il en a été publié çà et là quelques parcelles, des échantillons de minerai en quelque sorte. Il n'y a guère eu qu'un essai de publication un peu importante ; au dernier siècle, le P. Griffet a donné un *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV* (Paris, 1760). Des huit volumes qui composent ce recueil, sept se rapportent au temps de Louvois. Mais qu'est-ce que sept volumes in-12 pour six cents volumes in-folio de pièces originales? Même pour un choix de lettres, il y a des lacunes sans excuse : rien avant l'année 1672; rien ou presque rien sur les années 1676 et 1677, les années de Condé, de Bouchain, de Valenciennes, de Cambrai, de Saint-Omer, de Cassel! Rien de 1681 à 1688! Passons sur ce qui manque ; prenons ce qu'on nous donne. L'avertissement qui précède ce recueil de lettres assure « qu'on a tâché de les arranger avec ordre en mettant ensemble celles qui ont rapport à un même objet. » C'est ici le cas ou jamais de rappeler que l'intention ne doit pas être réputée pour le fait; car il est difficile de voir un recueil

moins ordonné. Pour rétablir la série chronologique des documents, j'ai dû faire un premier travail qui m'a tout de suite démontré la nécessité d'en faire un second. Les erreurs de dates, de jours, de mois, d'années même, les fautes dans les noms propres, les négligences de copiste qui se traduisent parfois en véritables et grossiers contre-sens, abondent malheureusement dans ce recueil; il faut que l'impression n'ait pas été surveillée, ni la copie collationnée sur les originaux. C'est le travail qu'il m'a fallu faire et que j'ai cependant regretté d'avoir entrepris; car j'aurais eu moins de peine et de temps perdu à copier directement les pièces originales, comme j'ai fait pour celles qui n'existent pas dans le recueil imprimé. Je n'en parle que pour mettre en garde les travailleurs contre l'autorité absolue de cette compilation, dont je ne veux cependant pas trop médire, puisque, à tout prendre et ces réserves faites, elle peut être encore de quelque utilité.

On voit comment et pourquoi le Dépôt de la Guerre a été la source principale où j'ai

puisé les éléments de l'Histoire de Louvois; j'y ai ajouté quelques renseignements accessoires tirés des autres collections publiques et dépôts d'archives. En comparant ces documents avec les histoires générales ou militaires du règne de Louis XIV, même les plus estimées, j'ai constaté dans les livres bien des lacunes et bien des erreurs; j'ai essayé de combler les unes et de rectifier les autres: mais partout et toujours je me suis fondé sur les preuves authentiques; j'ai voulu que chaque fait ou chaque opinion fût accompagnée des siennes. Voilà pourquoi j'ai beaucoup cité; il m'a semblé aussi qu'en laissant parler les personnages, au lieu de me substituer à eux, j'y gagnais de donner plus de vie au drame, et d'intérêt même au récit. Enfin j'ai tenté de faire pour l'histoire militaire d'une partie considérable du règne de Louis XIV, ce qu'un maître éminent a fait pour l'histoire diplomatique de ce temps-là. Je demande humblement pardon à M. Mignet d'oser avouer que j'ai voulu le prendre pour modèle et pour guide, l'ayant suivi de si loin et si mal imité.

J'ajoute un mot seulement. Dans les embarras de ce long travail, comme dans les difficultés de ma profession, j'ai toujours trouvé, promptes à m'encourager, un petit nombre d'amitiés rares, quelques-unes illustres, toutes précieuses et tenant au plus profond de mon âme. Je leur fais hommage de ce livre.

Novembre 1861.

Bien que j'aie été, depuis la première publication de ce livre, appelé du service de l'Instruction publique au service de l'administration de la Guerre, je n'ai aucun motif de rien changer aux lignes qui précèdent. Sauvées, grâce à Dieu, de toute atteinte pendant les mois cruels, j'allais dire pendant les siècles, que nous venons de traverser, les vieilles archives historiques fondées par Louvois resteront, j'en ai la confiance, libéralement ouvertes aux travailleurs sérieux, à

tous ceux que guide et qu'inspire l'amour de la vérité dans l'œuvre immense de notre histoire nationale.

Je n'ajouterais rien, si, en tête d'une édition nouvelle, je n'avais pas le devoir et l'occasion de remercier respectueusement le public, et de la faveur avec laquelle il a d'abord accueilli cet ouvrage, et de l'estime durable où il semble qu'il veuille bien le tenir.

Septembre 1871.

CAMILLE ROUSSET.

HISTOIRE
DE LOUVOIS

ET DE

SON ADMINISTRATION POLITIQUE ET MILITAIRE

JUSQU'A LA PAIX DE NIMÈGUE

CHAPITRE PREMIER

Introduction. — Caractère de Le Tellier. — Caractère de Louis XIV. — La noblesse. — Les ministres. — Origine et commencements de Le Tellier. — Le Tellier secrétaire d'État. — Sa conduite pendant la Fronde. — Lettre de Mazarin et réponse de Le Tellier. — Éducation de ses enfants. — Louvois. — Mort de Mazarin. — Chute de Fouquet. — Lettre de Le Tellier au marquis de Charost. — Louis XIV et ses ministres. — Louvois secrétaire d'État. — Son mariage. — État de l'Europe. — Portrait de la France et de Louis XIV. — Affaire du duc de Créqui. — Préparatifs de guerre contre le pape. — Campagne de Hongrie. — La ligue du Rhin. — Difficultés pour le choix d'un général. — Le comte de Coligny. — Le contingent français. — Marche des Français à travers l'Allemagne. — Montecuculi. — Combat de Kermend. — Bataille de Saint-Gothard. — Premier sentiment des Viennois. — Coligny et La Feuillade. — Ingratitude des Autrichiens. — Souffrances des troupes françaises. — Mécontentement de Louis XIV. — Traité de paix entre l'Empereur et les Turcs. — Jalousie contre la France. — Affaire d'Erfurt. — Retour des troupes françaises. — Coligny injustement traité. — La Feuillade, M. le Prince et les ministres. — Les généraux et les intendants. — Désordres dans l'armée. — Rôle des intendants et des commissaires des guerres. — Expédition de Gigeri. — Lettre de Louvois sur le châtiment d'un soldat.

Parmi les oraisons funèbres de tant de princes et de grands seigneurs dont Bossuet et Fléchier célèbrent

l'illustre naissance pour mieux marquer le néant des grandeurs humaines; une seule fait exception, l'oraison funèbre de Michel Le Tellier. Celui-ci n'a pas d'aïeux; c'est un homme nouveau, même dans la robe, et qui ne se défend pas de l'être; chose rare dans une société où la naissance était le premier des titres à la considération, où les Colbert eux-mêmes portaient avec impatience la tache de leur origine vulgaire. De tous les mérites que les orateurs sacrés relèvent dans ce bourgeois devenu ministre et chancelier de France, celui qu'ils se plaisent à louer davantage, c'est la modération dans la jouissance: « Il goûtoit un véritable repos dans la maison de ses pères qu'il avoit accommodée peu à peu à sa fortune présente, sans lui faire perdre les traces de l'ancienne simplicité [1]; » il a vécu, non pas comme un seigneur, mais comme un patriarche, avec « ces richesses innocentes qui ont entretenu son honnête et frugale opulence [2]. » Cette modération n'était point affectée; le duc de Saint-Simon lui-même la reconnaît sincère; mais, pour avoir été dans les goûts du ministre, elle n'en était pas moins habile et toute propre à le conserver dans la faveur du maître.

Le Tellier avait vu naître et se développer les sentiments et les idées de Louis XIV; il savait qu'aux yeux d'un prince infatué de sa propre grandeur, et dont l'immense égoïsme absorbait tout le royaume en lui-même, il n'était genre d'autorité, de considération, de vertu, de talent, qui ne lui fût suspect et ne

[1] Bossuet.
[2] Fléchier.

lui parût comme rebelle et factieux, s'il n'avait été créé, ou tout au moins consacré par la volonté royale. La naissance lui était particulièrement importune, parce qu'elle constituait l'héritier d'un grand nom dans une sorte d'indépendance ; elle ne devenait, à ses yeux, un titre que lorsque, par une capitulation plus ou moins éclatante, selon l'origine et l'illustration de sa race, le gentilhomme se résignait à solliciter un emploi militaire, une pension, une charge de cour ; mais, lorsqu'il s'abstenait ou se retirait prématurément du service, lorsqu'il se retranchait dans la vieille existence seigneuriale, alors sa naissance, qui pouvait lui donner du crédit dans sa province, devenait, auprès du roi, un grief de plus, une circonstance aggravante. Les princes du sang eux-mêmes n'obtinrent qu'à grand'peine quelques-unes de ces distinctions que Louis XIV ne cessa de prodiguer à ses bâtards. C'était de ses ministres surtout qu'il exigeait une dépendance absolue; ceux-là étaient bien réellement ses créatures, menacés sans cesse de retomber dans le néant d'où son caprice les avait tirés pour les imposer aux plus grands de l'État, comme les représentants et les interprètes de son autorité souveraine. Il fallait être prince, duc ou maréchal de France pour se soustraire à l'obligation d'appeler un secrétaire d'État monseigneur ; il est vrai que c'était la fonction, presque royale, qu'on saluait ainsi, et non l'homme, qui pouvait disparaître du jour au lendemain, sans laisser de trace. Bossuet, prononçant dans l'église des religieuses de Chaillot l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, a fait voir, en quelques mots sublimes, la puissance de Dieu sur les rois ; du gou-

vernement divin, descendons à la politique humaine ; au lieu des princes, mettons les ministres, et Louis XIV à la place de « Celui qui règne dans les cieux ; » le tableau est frappant; voilà bien les hommes auxquels le roi communique sa puissance et auxquels il commande d'en user comme il fait, pour le bien du monde ; puis, tout à coup, il la retire à lui-même et ne leur laisse que leur propre faiblesse, et il leur fait voir que tout leur pouvoir est emprunté. Fouquet tombe, Colbert et Le Tellier s'élèvent; la chute de l'un, la fortune des autres, démontrent et servent également la grandeur de Louis XIV.

L'admiration est d'abord universelle, et, s'il y a quelques mécontents, leur voix est couverte par l'applaudissement de la foule ; mais, quand l'applaudissement cesse ou seulement diminue, les protestations éclatent, passionnées, excessives, et contre le maître et contre ses créatures, qu'il comble de pouvoir et de richesses : « Les nouveaux grands, s'écrie un jour quelque Saint-Simon inconnu, les nouveaux grands, qui sortent de la poussière et qui montent jusque près du trône ne servent qu'à abattre les maisons anciennes et à les anéantir. Ce sont les tyrans de l'État et les sangsues. Il seroit bien plus utile que le bien fût répandu dans le public que d'être ramassé dans un particulier ; on peut dire que c'est un bien perdu pour le royaume, car de ces grands réservoirs où le roi fait couler toute la substance de ses sujets, il n'en sort plus rien pour le bien de l'État. Mais n'importe ! cela fait et cela prouve la grandeur du prince. Ce sont des colosses qui montrent la vaste imagination et la grande

capacité de l'ouvrier. On montrera quelque jour ces superbes maisons de nouvelle érection, et on dira : « Voilà les ouvrages de Louis le Grand; jugez combien « étoit grand celui qui les a faits ! » Si ce n'est qu'une maligne étoile ne se lève avec le successeur, qui versera, sur ces têtes nouvellement élevées, des influences toutes semblables à celles qui ont désolé les Fouquet et ses pareils, ce que chaque particulier espère pour sa consolation et pour sa vengeance [1]... On n'admet au gouvernement que des gens propres à faire des esclaves, des hommes d'une naissance au-dessous de la médiocre; tel est un M. de Louvois, petit-fils d'un bourgeois de Paris, en son temps occupant une charge de judicature au Châtelet; tel étoit un M. Colbert, fils d'un marchand de Reims. On élève ces viles têtes au-dessus de toutes celles du royaume; ils règnent pendant que les princes du sang plantent des choux dans leurs maisons de campagne. On comble ces indignes ministres de bienfaits; on les rend riches et puissants au delà de tout ce qui se peut imaginer. Aussi prennent-ils un air d'autorité qui foule aux pieds tout ce qui passe devant eux. Un M. de Louvois, un Seignelay, traitent tous ceux sur qui leur autorité s'étend avec une brutalité sans pareille, et une hauteur qu'on auroit peine à souffrir dans le souverain lui-même. Il est aisé de comprendre comment de telles gens sont intéressés à maintenir une tyrannie et une puissance despotique dont ils sont les ouvrages, les instruments et les maîtres. Le roi veut paroître tout faire ; si on

[1] *Soupirs de la France esclave*, 2e Mémoire du 15 septembre 1689

l'en croit, il ne se laisse pas gouverner; et jamais il n'y eut au monde prince plus esclave de ses ministres. La différence de lui et des autres rois conduits par leurs ministres, c'est que les autres se laissent conduire par un seul, et ci-devant le roi en croyoit plusieurs; il est vrai qu'il est aussi aujourd'hui tombé dans les mains d'un seul homme [1]. »

Ce seul homme, c'est Louvois. Louvois n'a jamais eu le titre de premier ministre, il en a eu réellement toute l'autorité; montrer comment il y est arrivé, comment il a usé et abusé du pouvoir, les grandes choses qu'il a faites et les grandes fautes qu'il a commises, tel est l'objet de cette histoire.

Sa fortune a été rapide, mais il n'en a pas été le seul artisan; très-différent de Le Tellier et très-supérieur à lui, Louvois a dû beaucoup à son exemple, à ses conseils, à sa modération surtout, qui, en rassurant Louis XIV sur les desseins du père, lui a fait accepter et encourager sans défiance le dévouement précoce, les talents et l'ambition du fils. Un court aperçu de la vie de Le Tellier est la préface nécessaire de l'histoire de Louvois.

La généalogie reconnue de Michel Le Tellier ne remonte pas au delà de son grand-père; c'était, suivant certaines traditions, un ligueur très-ardent, commissaire d'un quartier de Paris, et qui reçut du duc de Mayenne, son protecteur, une charge de maître des comptes, dépouille de quelque honnête royaliste. Ce maître des comptes acheta la terre de Chaville; il eut

[1] *Soupirs de la France*, 5e Mémoire.

un fils conseiller à la cour des aides, qui mourut jeune, après avoir eu, de Claude Chauvelin, six filles et un fils. Michel Le Tellier, ce fils unique, naquit à Paris, le 19 avril 1603. Après avoir fait ses études au collége de Navarre, il fut pourvu, à vingt et un ans, d'une charge de conseiller au Grand-Conseil; cinq ans après, en 1629, il épousa la fille de M. Turpin, conseiller d'État, et beau-frère du chancelier d'Aligre. La protection du chancelier, oncle de sa femme, tira bientôt Le Tellier du Grand-Conseil pour le porter à la charge considérable de procureur du roi au Chatelet[1]. Le surintendant des finances, M. de Bullion, avait des procès; Le Tellier lui rendit quelques services dont le lieutenant civil, Laffemas, ennemi du surintendant, sut fort mauvais gré au procureur du roi. L'inimitié de ce favori du cardinal de Richelieu était très-redoutable, surtout pour un magistrat que ses fonctions mettaient tous les jours en rapport avec lui. Après quelques années de tiraillements et de lutte, Le Tellier laissa l'honneur du champ de bataille à son adversaire et quitta le tribunal, pour entrer au conseil d'État comme maître des requêtes. L'influence du surintendant, contrariée au Chatelet par le ressentiment du lieutenant civil, prit sa revanche dans le conseil. La Normandie venait d'être agitée par la sédition des *va-nu-pieds;* le chancelier Séguier et Talon, conseiller d'État, allaient être envoyés à Rouen pour faire le procès aux factieux; par une distinction remarquable, le nouveau maître des requêtes

[1] Le 28 novembre 1631. *Vie de M. Le Tellier*, par Claude Le Pelletier. Bibl. imp., mss. 2431, suppl. fr. — Pinard, *Chronologie historique militaire*, t. Ier, p. 35.

leur fut adjoint. Peu de mois après, on apprit que l'intendant de l'armée française en Piémont, d'Argenson, s'était laissé prendre par les Espagnols. M. Des Noyers, le secrétaire d'État de la guerre, était parent de d'Argenson et ennemi du surintendant; cependant M. de Bullion réussit à battre le secrétaire d'État sur son propre terrain, et, malgré l'autorité de sa charge et ses intérêts de famille, l'intendance de Piémont fut donnée à Le Tellier[1].

La situation que le triomphe et l'amitié du surintendant faisaient à son protégé ne laissait pas d'être difficile. Absolument neuf dans les questions d'administration militaire, plus délicates encore en pays étranger, obligé de faire son éducation sous la surveillance jalouse d'un ministre irrité qui devait saisir toutes les occasions de le prendre en faute, Le Tellier se sauva par son application et surtout par sa dextérité. Après quelque temps d'épreuve, l'armée se montra satisfaite de son intendant; mais où il fit merveille, ce fut à la cour de Turin, dans laquelle, dit son biographe, Claude Le Peletier, « il parut avec toutes les qualités d'un bon courtisan, quoique, jusqu'à cet emploi, son genre de vie eût été tout différent. » Désormais la carrière des grandes affaires lui était ouverte. Sur ces entrefaites, Mazarin, chargé par Richelieu de négocier la paix entre la régente et les princes de Savoie, fit quelque séjour à Turin; il y vit Le Tellier, apprécia les qualités et les ressources de son esprit, et de retour à Paris, où il fit son éloge, il continua de

[1] 2 septembre 1639.

correspondre avec lui. Jamais patron et client ne furent mieux assortis : finesse d'esprit, souplesse de caractère, affectation de politesse, modération dans le succès, persévérance dans les revers, tels étaient les traits communs de leur génie. Ces deux hommes s'étaient reconnus au premier coup d'œil et sentis nécessaires l'un à l'autre ; dès lors ils associèrent leur fortune. Aussi, lorsqu'à la mort de Richelieu, M. Des Noyers, dans un moment d'humeur, cessa ses fonctions de secrétaire d'État, sans donner cependant la démission de sa charge, le premier soin de Mazarin fut d'y appeler Le Tellier et de la lui faire exercer par commission. Il prêta serment le 1er mai 1643, douze jours seulement avant la mort de Louis XIII. Placé sur un plus grand théâtre, Le Tellier y développa les qualités qui l'avaient fait remarquer et goûter à Turin, mais avec une réserve calculée et sans vouloir d'abord faire trop d'éclat.

La situation du cardinal Mazarin, quoiqu'il eût pour lui toutes les complaisances de la reine Anne d'Autriche, était encore bien précaire au début de la régence, et celle de Le Tellier, quoique favori du favori, l'était encore davantage. « Les commencements de la régence, dit Claude Le Peletier, furent pleins d'agitations et d'incertitudes, jusqu'à ce que la cour eût pris une situation fixe par l'établissement du ministère de M. le cardinal Mazarin. M. Des Noyers s'étoit bientôt lassé de sa retraite ; il revint à la cour faire pitié à tout le monde ; il en sortit une seconde fois avec aussi peu de satisfaction, et par sa mort, qui arriva incontinent après, M. Le Tellier fut pourvu en titre de la charge de

secrétaire d'État [1]. Il s'attachoit uniquement à ses devoirs, sans donner trop d'ouverture aux gens de cour d'entrer en commerce avec lui. Il établit un grand ordre dans ses affaires domestiques et beaucoup de modestie dans son train, par principe de vertu et de modération, estimant qu'un homme de bien et un sage père de famille ne peut s'enrichir que par une honnête économie. » Bientôt commença la tragi-comédie de la Fronde. Sans vouloir se mêler aux grands personnages qui tenaient le devant de la scène, sans sortir du second plan, quelquefois même retiré dans l'ombre des coulisses, Le Tellier ne cessa jamais d'être mêlé à l'action ; on peut vraiment dire qu'il eut le secret de la comédie. Ce fut lui, par exemple, qui, le 18 janvier 1650, expédia tous les ordres pour l'arrestation des princes, et qui, plus tard, les fit transférer au Havre. Il eut à subir bien des assauts, soit qu'on fît effort pour l'expulser de sa charge, soit que les divers partis, la vieille et la nouvelle Fronde, voulussent se servir de lui comme d'un instrument pour leurs projets ; il resta, malgré tous, secrétaire d'État et *mazarin*. Pendant la retraite du cardinal à Brühl, il s'enferma de lui-même six mois à Chaville, continuant d'ailleurs de correspondre avec le premier ministre, comme le premier ministre continuait de correspondre avec la reine. Enfin, quoiqu'il n'eût pas le goût de se compromettre, il se compromit pour les intérêts confondus du roi, du royaume et du cardinal, et son biographe a pu dire sans exagération : « M. Le Tellier

[1] 22 octobre 1645

a plus agi que personne dans les conjonctures importantes de ces temps difficiles où il n'a pas pu cacher son ministère, comme il a toujours fait depuis. »

Cependant, de ce dédale d'intrigues et de cabales où son esprit s'affina, son caractère sortit faussé; le droit chemin ne lui convenait plus, mais les sentiers tortueux et couverts; il resta dissimulé, cauteleux avec ses ennemis, défiant, soupçonneux, même avec ses amis. Mazarin triomphant ne le trouva plus aussi zélé que Mazarin proscrit. Un jour, en 1659, le premier ministre lui mandait : « Le roi m'ayant écrit qu'il s'étoit entretenu au long avec vous sur les choses arrivées dans son bas âge et durant les révolutions qui avoient tant agité ce royaume, et qu'il avoit vu, par le récit que vous lui en aviez fait, les grandes obligations (pour user de ses termes) qu'il m'avoit, je vous prie de profiter de toutes les occasions que Sa Majesté vous donnera, pour le bien informer du passé et du présent, et lui faire connoître de plus en plus qu'on n'a rien oublié pour le bien servir et mettre les choses dans l'état où elles sont à présent, nonobstant les fortes oppositions qu'on y a rencontrées, et que presque toujours les malintentionnés du royaume, puissants par leur qualité et par le nombre, n'ont pas moins travaillé avec la force et la malice que les ennemis du dehors pour empêcher le bon succès des affaires de Sa Majesté, et vous pouvez vous avancer à lui dire que vous savez que ma plus forte passion est de la voir appliquée à se rendre aussi capable et honnête homme qu'il est grand roi, et que je suis persuadé que si Sa Majesté veut, cela sera. Après quoi, étant déjà avancé

dans l'âge, je songerois à me retirer pour songer à mon salut et à bien prier Dieu pour la santé de Sa Majesté, pour son bien et celui de l'État; et il ne sera pas mal qu'elle reconnoisse qu'on n'a pas toujours eu ces mêmes maximes, parce que assurément on n'avoit pas la passion pour la gloire des rois que j'en aurai, jusques au dernier moment de ma vie, pour celle de Sa Majesté[1]. » Le Tellier n'aimait pas à se brouiller sans motif sérieux, même avec les morts; il flaira, dans ces dernières lignes, quelque piége tendu aux admirateurs de Richelieu; il craignit de s'y prendre lui-même et d'être accusé de porter atteinte à la mémoire de ce grand ministre; il refusa nettement de se commettre dans une telle aventure; mais sa réponse à Mazarin fut un chef-d'œuvre: « Quant à ce qu'il plaît à Votre Éminence me commander de faire à l'égard du roi, si je pouvois m'expliquer aussi heureusement comme je connois parfaitement les avantages que Sa Majesté et son État ont reçus de tout temps des services de Votre Éminence, je pourrois lui répondre que j'exécuterois ses ordres en cela fort exactement; mais n'ayant qu'un très-foible talent, je supplie très-humblement Votre Éminence d'excuser mon insuffisance et d'agréer mes intentions, qui seront toujours très-sincères, pour lui obéir et la servir en toutes occasions[2]. »

Malgré ce refus dont, sans doute, la forme sauva le fond, Le Tellier n'en fut pas plus mal avec Mazarin,

[1] Mazarin à Le Tellier, 8 juillet 1659. Bibl. imp., mss. 9350 *aa*.
[2] Le Tellier à Mazarin, 13 juillet 1659. *Id.* 9350 *cc*

qui lui écrivit familièrement quelques jours après[1]: « Vous ne mandez pas, par modestie, de quelle manière votre fils l'abbé a soutenu les thèses qu'il m'a dédiées, mais on m'écrit de Paris qu'il a fait merveille, et je n'en suis pas surpris, sachant qu'il a bien étudié et avec l'application nécessaire pour réussir dans une semblable action. » Louer ainsi le fils, c'était combler le père, qui, satisfait de sa propre fortune, travaillait de tous ses soins à fonder celle de ses enfants. Sa fille, qu'il établit grandement, épousa le marquis de Villequier, depuis duc d'Aumont, capitaine des gardes et premier gentilhomme de la chambre ; de ses trois fils, le premier était mort à neuf ans, en 1645 ; le second, François Michel, né à Paris le 18 janvier 1641, fut le marquis de Louvois ; le troisième, Charles Maurice, né à Turin en 1642, destiné à l'Église, devint, en 1668, coadjuteur du cardinal Barberini, archevêque de Reims, auquel il succéda en 1671. Tout le temps que Le Tellier pouvait dérober aux devoirs de sa charge, il le consacrait à l'éducation de ses fils. « Pour y donner une application particulière, dit Claude Le Peletier, il pria M. le cardinal de lui laisser les matinées des dimanches, qu'il passoit tout entières dans le collége de Clermont, à se faire rendre compte de leurs études, prenant occasion de répandre dans le cœur de messieurs ses enfants les semences de la vertu et de l'émulation par les exemples et les discours qu'il croyoit plus capables de faire impression sur leurs jeunes esprits, et, lors même qu'il étoit éloigné de Paris par

[1] Le 5 août.

les voyages de la cour, il écrivoit des lettres pleines d'instructions très-utiles, et il vouloit qu'on lui rendît compte de tout ce qui se passoit. M. Le Tellier n'a jamais rien relâché de cette exactitude pendant tout le cours des études de messieurs ses enfants, ayant été le premier homme de sa condition qui a donné ce bon exemple aux pères [1].»

Le Tellier fut bien récompensé de son application; au mois de décembre 1655, il obtint pour Louvois la survivance de sa charge de secrétaire d'État, et, quelques jours après, le brevet de conseiller d'État ordinaire; Louvois n'avait pas tout à fait quinze ans. Cette faveur précoce n'étonna personne; d'abord, elle n'était pas sans précédents, puis on vivait dans cette idée que, le premier ministre ayant seul tous les pouvoirs entre ses mains, les secrétaires d'État n'étaient que des personnages subalternes, des commis aux écritures en quelque sorte; on ne s'inquiétait donc point de voir leurs charges passer de père en fils, comme celles de judicature et de finance. Mais si, le premier ministre venant à mourir, le roi ne lui donnait pas de successeur? Si, les grands seigneurs étant écartés du conseil, les secrétaires d'État allaient, de fait, passer ministres? Voilà des nouveautés auxquelles personne ne songeait, excepté quelques habiles peut-être, comme le garde des sceaux et premier président Molé, qui, s'occupant, lui aussi, de l'avenir de son fils, avait fait proposer à Le Tellier l'échange de sa charge de secrétaire d'État contre l'illustre et grande dignité de premier prési-

[1] *Vie de M. Le Tellier.* Bibl. imp., manuscrit déjà cité

dent du parlement de Paris. Mais Le Tellier regardait l'avenir plus que le présent, et, d'ailleurs, son biographe nous apprend « qu'il n'étoit pas à son choix de quitter la cour, où il étoit trop nécessaire. » Il se résigna donc à garder ses fonctions pour Louvois. Au mois de juin 1657, le jeune secrétaire d'État en survivance soutint avec beaucoup d'éclat ses thèses de philosophie; aussitôt après, son père lui fit étudier le droit civil; il le pourvut même, à dix-neuf ans, d'une charge de conseiller au parlement de Metz.

Il est douteux que Louvois soit jamais allé prendre possession de son siége; en tout cas, il n'y demeura guère, car Le Tellier le tint assidûment auprès de lui, le dirigeant lui-même dans tous les détails de l'administration militaire, et l'initiant à tous les secrets de la cour. Ce fut alors que Louvois, plus jeune que Louis XIV d'environ trois ans, eut l'art de se faire accepter de lui comme élève et de flatter, par de rapides progrès, la vanité d'un maître auquel il aurait déjà pu donner des leçons. Ainsi la faveur du fils, comme celle du père, grandissait rapidement. On sait que, pendant les conférences pour la paix des Pyrénées, Le Tellier, qui était resté à Paris, fut tenu par Mazarin lui-même au courant des moindres incidents de la négociation, et que, dans les derniers jours de la vie du cardinal, ce fut Le Tellier qui écrivit, sous sa dictée, « tout ce que le ministre estima que le roi devoit savoir[1]. »

Mazarin mourut; on s'inquiétait de son successeur; il n'en eut pas, ou plutôt il en eut un auquel personne

Le Peletier, ami et créature des Le Tellier, ministre lui-même, affirme ce fait, qui a été contesté.

n'avait songé, le roi. Le 11 mars 1661, Le Tellier écrivait à l'intendant Bezons : « Votre dernière lettre m'a trouvé en extrême douleur de la mort de monseigneur le cardinal qui décéda la nuit d'entre le 8 et le 9 de ce mois. Elle a été conforme à sa vie, en sorte que je puis vous assurer, en homme d'honneur, que jamais on ne peut mourir plus chrétiennement et plus fortement qu'a fait Son Éminence. Cette perte est très-grande pour l'État, au delà même de ce qui se peut prévoir. Le roi, ayant résolu de se gouverner par soi-même, empêchera qu'elle ne puisse avoir des suites et qu'elle ne diminue le lustre dans lequel est son royaume; c'est à quoi tous les gens de bien doivent contribuer[1]. » Ce langage au fond trahissait un certain trouble. Surpris d'abord par la résolution de Louis XIV, les gens de cour ne tardèrent pas à douter qu'il eût assez de persévérance et d'application aux affaires pour en soutenir longtemps le poids; on recommença donc à chercher, parmi les ministres, qui serait le premier. Le plus grand nombre, éblouis, fascinés par le brillant, se tournaient en admiration du côté de Fouquet; les gens plus sensés, qui s'attachaient au solide, étudiaient Le Tellier. Par tempérament et par politique, Le Tellier ne voulait pas être le premier, mais il ne voulait plus être le second. Il appuya de toutes ses forces le gouvernement personnel de Louis XIV, il l'éclaira de toutes ses lumières, il lui communiqua les secrets de sa profonde expérience; enfin, il s'unit étroitement avec Col-

[1] *Dépôt de la Guerre*, T. 168. — *N. B.* Les documents empruntés à cette source seront dorénavant désignés par les lettres *D, G.*, suivies du numéro d'ordre du tome indiqué.

collè contre l'ennemi commun, l'audacieux Fouquet. Ce fut entre Louis XIV, Colbert et Le Tellier une véritable conspiration; plusieurs fois retardée par la prudence du secrétaire d'État de la guerre, la crise éclata le 5 septembre 1661. Voici ce que Le Tellier mandait peu de jours après au comte d'Estrades : « Le roi, étant mal satisfait depuis longtemps de la conduite de M. le surintendant, avoit, il y a quelques mois, le dessein de le faire arrêter, et il est vraisemblable que Sa Majesté a pris occasion de ce voyage [de Nantes] pour se rendre plus facilement maître de Belle-Isle et des autres places qu'il tenoit en Bretagne, et pour pouvoir aussi plus sûrement saisir ses papiers et ceux de ses commis. » Il écrivait encore le même jour[1] à l'intendant Bezons : « Vous aurez sans doute appris l'arrêt que le roi a fait faire de la personne de M. le surintendant, et qu'il a été conduit de la ville de Nantes, où la chose se fit, au château d'Angers, où il est gardé. Vous jugerez bien que cette résolution ne peut avoir été prise que sur la mauvaise satisfaction qu'avoit Sa Majesté de sa conduite en l'administration des finances, et particulièrement de la dissipation qu'il faisoit dans ses bâtiments. Il est bon aussi que vous sachiez que Sa Majesté a supprimé la fonction de surintendant, et résolu de prendre elle-même le soin des dépenses de son État, en signant toutes les expéditions qui les autorisent, par l'avis de ceux qui composent le conseil royal des finances qu'elle a formé et dont M. le maréchal de Villeroi est le chef, et MM. d'Haligre, de Sève et Colbert sont membres, les-

[1] 17 septembre, *D. G.* 169.

quels s'appliqueront aussi à tout ce qui regarde [...] recette. » L'inimitié de Le Tellier contre Fouquet était assez notoire et se justifiait assez d'elle-même pour qu'il n'eût pas besoin de la couvrir d'un mensonge odieux, inutile et maladroit ; à qui espérait-il donner le change, en écrivant au marquis de Charost, gendre du surintendant, la lettre suivante, monument d'hypocrisie? « Je me persuade facilement que vous aurez été touché de la disgrâce de M. le surintendant, et je serois étonné si elle n'avoit pas fait en vous cet effet-là. Pour moi, je vous assure que je le plains extrêmement et que je le voudrois servir, et que je n'en perdrai point l'occasion[1]. »

La chute de Fouquet convainquit enfin ceux qui, depuis la mort de Mazarin, attendaient encore un premier ministre ; mais, en relevant la condition des secrétaires d'État, désormais en communication directe avec le roi, n'était-elle pas pour eux un avertissement sévère? Unis pour la même entreprise, les grands ennemis du surintendant avaient agi chacun par des motifs différents : Le Tellier, par crainte de l'ambitieux; Colbert, par indignation contre le dilapidateur des deniers publics ; Louis XIV, enfin, par colère contre l'insolent qui volait son maître pour l'écraser de sa magnificence. « La dissipation qu'il faisoit dans ses bâtiments » avait « particulièrement » irrité le roi ; c'était donc l'orgueil, ou plutôt la vanité royale qu'il s'agissait de ménager ; telle fut la leçon de conduite, la seule leçon que les ministres tirèrent de la disgrâce de leur

[1] 20 septembre, *id.*

collègue. Louis XIV avait, comme Philippe II, le goût des détails; ils encouragèrent ce goût et le poussèrent même à l'excès: en trompant par la multiplicité des affaires un appétit de travail qui était réel et sérieux, ils l'assouvissaient d'abord par les petites et tenaient les grandes en réserve; mais toutes lui étaient présentées. Rien ne se faisait à l'insu du roi; rien ne se faisait qu'en son nom; pouvait-il cependant tout connaître par le fait et tout décider de sa pleine et seule volonté? Il suffisait qu'on le lui dît et qu'il le crût. Lorsqu'un secrétaire d'État arrivait pour le travail à l'heure indiquée, son sac rempli de dossiers et de dépêches, il avait eu soin de laisser dans chaque affaire un point sans importance à résoudre, dans chaque dépêche un ou deux mots à suppléer ou à changer; le secrétaire d'État suggérait; le roi résolvait, suppléait, changeait et signait. On peut dire que, dans son gouvernement, Louis XIV eut surtout le ministère de la signature.

De tous les ministres, Le Tellier était celui qui avait, dans ses rapports avec le roi, les formes les plus modestes; il s'efforçait d'y plier le caractère plus impérieux de son fils; il y réussit en partie, mais il eut soin de rapporter tout son succès aux leçons mêmes de Louis XIV. La fougue du jeune Louvois, tempérée par la soumission, flattait l'orgueil du maître; il se complaisait dans son élève et le récompensait de ses efforts. Au mois d'octobre 1661, un mois après la chute de ouquet, Louis XIV donnait à Louvois, par privilége, la permission d'établir entre les ports de Provence et d'Italie un service de communications régulières,

« étant bien aise, disait le roi, de favoriser et de gratifier ledit sieur marquis de Louvois, en considération des services qu'il nous rend avec beaucoup d'assiduité et de zèle[1]. » Enfin, le 24 février 1662, il lui donnait l'autorisation de signer comme secrétaire d'État. Cette grâce était un présent de noces ; le 19 mars, Louvois épousait une riche et noble héritière, Anne de Souvré, fille unique de Charles de Souvré, marquis de Courtenvaux. Tout lui venait donc à la fois, le pouvoir et la richesse[2].

L'existence politique de Louvois commence à cette date ; désormais associé à la charge de son père, dont il n'avait jusqu'alors que la survivance, il en exerce avec lui toutes les fonctions. Peu à peu Le Tellier se retire ; il fait tous les jours la part plus grande à son fils ; déjà hors de l'administration militaire en 1667, l'importance de la guerre de Flandre l'y ramène pour un temps ; mais, en 1668, après le traité d'Aix-la-Chapelle, il en sort pour n'y plus rentrer. Ministre d'État, délibérant sous les yeux de Louis XIV avec Colbert et de Lionne, il travaille à faire pénétrer et prévaloir dans le conseil l'influence toujours croissante de Louvois, qui n'y a pas encore séance, mais dont la place y est déjà marquée.

En 1662, Louvois avait vingt et un ans, Louis XIV

[1] Déclaration du roi, qui permet à M. le marquis de Louvois d'établir dans les villes maritimes du pays de Provence, aux endroits les plus commodes pour le commerce, tel nombre de barques, tartanes, chaloupes, brigantins ou vaisseaux qui sera jugé nécessaire, et de les faire partir à jours certains et réglés pour aller en la ville de Gênes et autres villes qui sont sur la côte d'Italie. N° 348, *D. G.* 171.

[2] Il y a dans le tome 173 un grand nombre de lettres de Louvois, en réponse à des compliments.

vingt-quatre ; l'âge toutefois les rapprochait moins que l'accord frappant de leurs sentiments et de leurs idées, leur goût pour la domination, leur grande et juste confiance dans les qualités militaires de la nation qu'ils allaient pousser aux armes, leur profond et insolent dédain pour toutes les nations étrangères. Et de fait, les plus puissantes et les plus hautes s'inclinaient devant la suprématie de la France. Non-seulement l'Espagne avait fait le complet sacrifice des territoires que le traité des Pyrénées lui avait enlevés ; mais l'honneur castillan lui-même ne savait plus garder sa fierté proverbiale. Lorsque le baron de Watteville, ambassadeur d'Espagne, eut fait insulter publiquement, dans les rues de Londres, le comte d'Estrades, ambassadeur de France, le roi Catholique se hâta de rappeler et de punir son représentant et de désavouer solennellement toute prétention de marcher de pair avec le roi Très-Chrétien. En Angleterre, où la restauration des Stuarts venait de s'accomplir, Charles II inaugurait ses rapports avec la France en lui vendant Dunkerque, ce nouveau Calais que Cromwell ne s'était pas donné la peine de prendre lui-même aux Espagnols, mais qu'il avait fait prendre et s'était fait livrer par Mazarin. En Allemagne, le chef de la maison d'Autriche, l'empereur Léopold, impuissant contre ses vassaux, impuissant contre les Turcs, se voyait au moment de souffrir ou même de solliciter l'intervention armée du roi de France dans les affaires de l'Empire et jusque dans ses États héréditaires. La Hollande seule, gouvernée par Jean de Witt, se tenait dans une attitude respectueuse sans humilité ; mais quelle considération ce

peuple de marchands pouvait-il attendre d'une nation de soldats? Car ce n'était pas Louis XIV et Louvois seulement qui professaient le dédain des étrangers, c'était toute la France.

Comment la France à son tour était-elle jugée par les étrangers? Voici le portrait que traçait d'elle un de ses adversaires les plus actifs et les plus redoutables, le baron de Lisola, publiciste et diplomate franc-comtois, qui mit tour à tour sa verve toute française au service de tous les ennemis de la France : « La France est un royaume qui a toutes ses parties unies, abondante en hommes, industrieuse en commerce, qui attire avec ses bagatelles et ses modes l'argent de toutes les autres nations, qui a des ports considérables sur l'Océan et la Méditerranée, et n'a point de puissances considérables à redouter en son voisinage que celle de la maison d'Autriche. Le génie de la nation est naturellement porté aux armes, ardent, inquiet, ami de la nouveauté, désireux des conquêtes, prompt, agissant, et flexible à toutes sortes d'expédients qu'il juge propres à ses fins.

« Les maximes de leur gouvernement sont les suivantes : premièrement, d'entretenir toujours la guerre au dehors, et d'exercer leur jeune noblesse aux dépens de leurs voisins. Cette maxime est très-politique et fort ajustée à leur propre utilité, mais très-incommode pour tout le reste du monde. En effet, il est constant que le génie de la nation ne peut pas souffrir qu'il subsiste longtemps dans l'oisiveté de la paix; il faut de l'aliment à ce feu, et, si on ne lui en donnoit au dehors, il s'en formeroit de lui-même des matières

au dedans. Il faut ajouter encore, à cette propension naturelle, la coutume de la plupart de leurs provinces et les dispositions particulières des illustres familles qui donnent de si grands avantages aux aînés qu'elles ne laissent presque rien aux cadets que l'industrie et l'épée; et, comme ils ne cultivent pas les lettres et que leur condition ne leur permet pas de s'appliquer aux arts mécaniques, il ne leur reste que la guerre ou la filouterie pour se tirer de la misère; d'où il arrive que ce royaume se trouve toujours rempli d'une jeunesse oisive et bouillante, prête à tout entreprendre, et qui cherche de l'exercice à sa valeur aux dépens de qui que ce soit. La liberté qu'ils avoient autrefois de décharger leur bile et de courir à la fausse gloire par des combats particuliers leur est à présent ravie par de justes édits. Les petits tours d'industrie, par lesquels ils se mettoient autrefois à l'abri de la nécessité, leur sont aujourd'hui sévèrement défendus; mais, en même temps qu'on leur ferme toutes les voies pour s'épanouir la rate dans leur patrie, les politiques de France ont cru qu'il falloit de nécessité ouvrir un autre chemin pour évaporer cette flamme qui rongeroit leurs propres entrailles, si elle ne trouvoit point d'autre issue. De plus, comme les plus grands revenus de la couronne de France consistent dans la bourse du peuple, et que les contributions immenses ne se peuvent exiger, en temps de paix, sans faire beaucoup de mécontents, il est nécessaire de les repaître de la fumée de quelques conquêtes et d'avoir toujours des prétextes pour demeurer armés et soutenir par la force cette autorité royale, qui s'est si étrangement dé-

bordée hors des limites de leurs lois fondamentales. Comme il leur est impossible de satisfaire tous les princes et les grands de leur royaume, et que, depuis le règne d'Henry III, ils ont pris pour règle de leur conduite de les abaisser autant qu'ils pourroient, il leur est extrêmement convenable de les tenir occupés dans des guerres étrangères et les piquer de gloire, pour les faire consommer dans des emplois ruineux.

« Leur seconde maxime est d'entrer dans toute sorte d'affaires à droite ou à gauche, et faire partout les arbitres, par force ou par adresse, par autorité ou par surprise, par menaces ou par amitié, et d'entrer comme médiateurs, même dans les traités de paix où ils sont parties intéressées. En tous les différends passés et présents, ils n'ont jamais hésité de prendre parti ; il n'y a jamais eu de querelle en laquelle ils n'aient eu l'adresse de s'y former quelque intérêt et quelque droit, et jamais aucun peuple n'a témoigné le moindre penchant à se rebeller qu'ils n'en aient aussitôt fait des alliés. Mais l'expérience a fait voir qu'ils ne sont jamais entrevenus dans aucune guerre que pour l'aigrir, ni dans aucune paix que pour y jeter des semences de nouveaux procès. Il seroit superflu d'en faire le dénombrement, puisqu'il n'y a personne si peu versé dans l'histoire qui ne demeure d'accord de cette vérité, et que les exemples modernes nous l'ont fait assez connoître. Dans les derniers troubles d'Allemagne, dans lesquels s'étant ingérés d'abord sous couleur de protection, avec mille protestations plausibles qu'ils ne prétendroient jamais rien pour eux que la satisfaction de leurs alliés, quand l'affaire est

venue à sa crise, ils ont démembré l'Alsace du corps de l'Empire, par le même artifice qu'ils en détachèrent les Trois Évêchés sous le règne d'Henry II.

« La troisième maxime est d'avoir pour unique règle l'intérêt d'État, sans que la foi des traités, ou le bien de la religion, ou les liens du sang et de l'amitié les arrêtent. Tout ce que les Turcs ont fait dans la chrétienté, depuis François I[er] jusqu'à notre temps, ils le doivent aux alliances de la couronne de France avec la Porte Ottomane, aux diversions qu'elle a faites en leur faveur contre tous ceux qui ont voulu entreprendre quelque chose contre cet ennemi commun ; et, quoique la religion protestante lui doive une partie de ses progrès, la France ne laisse pas de donner de secrètes vues aux catholiques, pour leur faire considérer sa puissance comme la seule qui, n'étant liée par aucune capitulation, est en état de réduire toutes les sectes sous l'obéissance de l'Église. En un mot, pour l'érection de leur monarchie, ils imitent et appliquent à de mauvais usages la maxime que saint Paul pratiqua pour l'agrandissement de celle du Christ, *factus sum omnibus omnia*, et, comme cet apôtre s'accommodoit à toute sorte de génies pour les gagner à l'Église, qu'il pleuroit avec les affligés et prenoit part à la consolation de ceux qu'il voyoit satisfaits, ceux-ci, par une fausse imitation de cette sainte conduite, s'accommodent aux intérêts de tout le monde pour les faire servir aux leurs et sacrifient la religion, toutes les fois qu'elle entre en compétence auprès d'eux avec l'intérêt d'État.

« Leur quatrième maxime est de tenir, tant qu'ils

peuvent, les États étrangers occupés et divisés chez eux, ou engagés dans quelque guerre étrangère; l'Angleterre, l'Empire, l'Italie, le Danemark et l'Espagne en ont fait une triste expérience.

« Toutes ces maximes sont proprement de conquérants, et autant de marques d'un vaste et profond dessein tramé depuis longtemps. Les prédécesseurs du roi Très-Chrétien n'ont pu le conduire à sa perfection, parce que les guerres civiles, la puissance d'Espagne et les justes limites qu'avoit pour lors l'autorité royale, étoient de puissantes barrières pour les arrêter; mais à présent qu'ils ont imposé chez eux une loi absolue sur tous leurs sujets, et qu'ils ont mis en désunion tous les étrangers, il ne leur reste plus que de vaincre le troisième obstacle, en achevant d'accabler la monarchie d'Espagne, pour passer, sur nos ruines, à la conquête de tous les autres États. L'unique remède est d'embrasser promptement des maximes propres à contre-miner les leurs. Ils ont un royaume uni en toutes ses parties : unissons nos volontés et nos puissances; leur repos consiste dans notre trouble : cherchons notre sûreté dans l'abaissement de leur orgueil; ils agissent par voie de fait : repoussons la force par la force; ils nous amusent par de vaines espérances de paix : mettons-nous en état de les obliger à la souhaiter sérieusement; enfin, ils en veulent à tous : faisons donc une cause commune, et ne mettons pas toute notre ressource en la grâce du Cyclope, qui ne fut profitable à Ulysse que par un bonheur inespéré[1]. »

[1] *Bouclier d'État et de justice contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle.* 2e éd., 1667, p. 332 et suivantes.

Ce langage est de tradition, c'est celui des rivaux, des adversaires, des éternels jaloux de la France; ce sont toujours les mêmes accusations, les mêmes insinuations, les mêmes griefs, les mêmes inquiétudes, les mêmes appels. Supprimez quelques détails, modifiez le costume, voilà un portrait qui, pour dater de deux cents ans, n'aura pas trop vieilli. La France de Louis XIV n'avait pas trop à se plaindre de son image; si, par malveillance, le peintre avait chargé quelques traits, l'ensemble du moins accusait la touche vive et spirituelle d'un maître.

Lisola y avait ajouté une rapide esquisse du jeune roi; mais il avait eu soin de désavouer à l'avance les écarts de sa verve : « Mon dessein, disait-il, est de parler des choses sans attaquer les personnes, et si mon sujet m'entraîne par force à quelques plaintes et à quelques reproches, je proteste solennellement que je prétends que la sacrée personne du roi Très-Chrétien en soit exceptée[1]. Le premier gouverneur du roi, continuait-il, lui a donné pour modèle la vie et les desseins d'Henry IV. Ce prince, tant par son propre génie que par les heureux succès de ses premières armes, a pris goût à ces documents et s'est uniquement proposé cet exemple pour la règle de sa conduite. L'histoire de ce grand roi a été sa lecture plus ordinaire; il a, comme lui, pris grand soin d'accumuler des trésors; il a recherché, comme lui, des alliances au dehors et a fait ensuite un puissant armement; il faut donc conclure qu'il agit sur les mêmes plans et que toutes les choses

[1] *Bouclier d'État*, préface.

que nous voyons aujourd'hui ne sont que des projets renouvelés et des effets des impressions qu'il a sucées avec le lait. Pour tirer les conséquences de ces principes, il ne faut que lire les mémoires d'Henry IV et ceux du président Jeannin, et conclure que tout ce que ce grand roi avoit conçu dans son idée, celui-ci le veut éclore par ses armes; mais, comme le désir de la gloire n'a point de bornes, et que son âge et sa condition présente le mettent en état de fournir une plus longue carrière que Henry le Grand, l'on ne se peut pas promettre raisonnablement que la rapidité du Rhin soit capable de l'arrêter. Les écrivains ont pris grand soin de l'entretenir dans cette pensée, et, comme cette sorte de gens n'a point de plus grande étude que d'observer le foible de leur prince pour y faire couler leurs flatteries, ils ont sacrifié libéralement leurs plumes mercenaires à chatouiller ce désir naturel de gloire qu'ils reconnoissent en lui; les récompenses qu'ils en ont reçues sont des marques authentiques de son approbation, et cet aveu, en un jeune esprit qui se croit en état d'exécuter tout ce qui lui plaît, et qui est imbu de cette maxime que c'est assez d'avoir un titre pour en prendre possession par les armes, est un dangereux préjugé contre tous ceux sur qui il croira avoir quelque chose à prétendre[1]. » Tel était Louis XIV, et ce crayon n'avait rien qui lui pût déplaire. Sans doute il continuait les traditions de ses prédécesseurs, mais il voulait marquer son œuvre personnelle d'un signe particulièrement glorieux; sans doute, la politique de Mazarin

[1] *Bouclier d'État*, p. 25-27

avait été adroite, féconde et couronnée de succès, mais elle lui paraissait manquer de grandeur et d'éclat. Sous Mazarin, la diplomatie avait eu le premier rôle; la guerre n'était venue qu'à la suite et comme auxiliaire; Louis XIV renversa l'ordre de préséance; il fit marcher la guerre d'abord, la diplomatie étant réduite à lui frayer les voies et à formuler en traités les bulletins de conquête. Nul n'était plus propre que Louvois à donner à la guerre le premier rang et à l'y maintenir.

Louis XIV ne cherchait qu'une occasion pour inaugurer publiquement son système; il crut l'avoir trouvée, lorsque l'ambassadeur d'Espagne attaqua l'ambassadeur de France à Londres; mais la prompte soumission de Philippe IV lui fit, à son grand regret, tomber des mains les armes qu'il avait déjà prises. A peine cette insulte diplomatique était-elle réparée, qu'une autre, plus grave, éclatait au siége même de la catholicité, à Rome. Le pape Alexandre VII n'avait jamais été favorable à la France; toutes ses inclinations le portaient vers la maison d'Autriche. Froidement respectueux envers la personne du souverain pontife, le duc de Créqui, ambassadeur de Louis XIV, rendait à ses parents et à ses conseillers hauteurs pour hauteurs. Mario Chigi, frère du pape, et le cardinal Imperiali, gouverneur de Rome, étaient les plus emportés contre la France et contre son représentant. Le 20 août 1662, à l'occasion d'une rixe comme il en survenait souvent entre les sbires et les gens de l'ambassade, la garde corse, excitée par des ordres secrets, vint attaquer, en corps, ses officiers en tête, le palais

même de l'ambassadeur; la duchesse de Créqui vit tomber, à la portière de sa voiture, un de ses pages, mortellement frappé. Le pape affecta de regarder et de traiter cette agression comme un désordre vulgaire; il se contenta d'en témoigner quelques regrets, et l'ambassadeur, ne pouvant obtenir le châtiment qu'il exigeait et des auteurs et des fauteurs de l'attentat, sortit de Rome pour attendre, à Florence, les ordres du roi. A la première nouvelle de ces événements, Louis XIV éclata; il voulut que l'offense fût rendue publique et commune à toute la France, afin de l'associer à son indignation et à ses désirs de vengeance; par ses ordres Le Tellier écrivit à tous les gouverneurs et à tous les intendants: « Je vous adresse, par le commandement du roi, une relation de la violence exercée à Rome contre M. le duc de Créqui, madame la duchesse sa femme, leurs domestiques et les François qui étoient dans la ville[1]. » Le roi d'Espagne, la république de Venise, le duc de Savoie, le grand-duc de Toscane, s'étaient empressés d'offrir leur médiation; elle fut repoussée; le nonce fut reconduit militairement à la frontière, et, le 18 novembre, Le Tellier écrivit au duc de Créqui: « Sa Majesté ne songe plus présentement qu'à former une armée et à faire préparer toutes les choses nécessaires pour la faire marcher en Italie le plus diligemment qu'il sera possible[2]. »

Faire la guerre au pape, c'était grave; la disproportion même des forces matérielles ne faisait qu'augmenter les difficultés morales de l'entreprise, et, dans

[1] 9 septembre 1662, *D. G.* 174
[2] *D. G.* 175

l'autorité du pontife, le spirituel et le temporel se trouvaient tellement confondus, que la conscience des fidèles s'alarmait, même en France, d'une attaque contre le souverain de Rome, chef de l'Église. Les conseillers d'Alexandre VII avaient compté, sans doute, sur cette inquiétude des populations catholiques, mais ils avaient surtout compté sur les princes, comme le roi d'Espagne et l'Empereur; ni l'un ni l'autre n'ayant voulu se commettre avec la France en faveur du saint-siége, le pape, isolé, fit alors certaines concessions que Louis XIV déclara insuffisantes. Le 19 mars 1663, Le Tellier mandait à l'intendant d'Aubeville : « Comme le roi reconnoît que le pape n'est pas en volonté de lui donner la juste réparation qui lui est due de la violence et de l'énorme attentat commis à Rome en la personne de M. le duc de Créqui, Sa Majesté a enfin, avec beaucoup de regret, pris résolution de faire marcher vers l'État ecclésiastique une armée composée de seize mille hommes de pied et de huit mille chevaux, et d'obtenir par la force des armes les satisfactions qui lui ont été refusées par les voies de la douceur[1]. » Le duc de Savoie s'était engagé à donner passage aux troupes françaises à travers ses États[2]; pareil engagement fut demandé, par voie diplomatique, au gouverneur espagnol du Milanais, ainsi qu'aux ducs de Parme et de Modène; aucun d'eux ne refusa. En France, des arrêts du parlement de Paris, une déclaration solennelle de la Sorbonne, mirent en déroute les partisans de l'inviola-

[1] *D. G.* 177.
[2] C'était madame Servient, femme de l'ambassadeur de France, qui avait conduit cette négociation en l'absence de son mari.

bilité pontificale, et le parlement d'Aix, après une insurrection du peuple d'Avignon contre le vice-légat, prononça la réunion du Comtat-Venaissin à la France.

Rassuré dès lors sur les dispositions religieuses de ses sujets, Louis XIV envoya au delà des Alpes, au mois de septembre 1663, après un an d'attente, un corps d'avant-garde, composé de trente-deux compagnies d'infanterie, et de vingt-six compagnies de chevaux-légers. Un siècle et demi ne s'était pas écoulé depuis que le connétable de Bourbon avait marché contre Clément VII, et que ses grossiers lansquenets, allemands et luthériens, avaient mis Rome à sac et le pape à rançon. Comme les amis d'Alexandre VII réveillaient ces odieux souvenirs, Louis XIV, auquel il importait « qu'on ne crût point en Italie qu'il envoyoit des troupes huguenotes faire la guerre au pape, » avait pris la singulière précaution de recommander à l'intendant, chargé d'organiser le service des vivres, de passer des traités spéciaux pour les jours maigres, et de faire ostensiblement distribuer aux troupes, ces jours-là, du poisson salé et du fromage au lieu de viande[1]. C'était une façon nouvelle de dégager, dans cette affaire, l'élément politique et temporel de l'élément spirituel et religieux. Tandis que l'avant-garde française prenait ses quartiers dans les duchés de Parme et de Modène, le reste des troupes se rassemblait en Provence et en Dauphiné. Au mois de janvier 1664, des pouvoirs étaient expédiés pour le maréchal du Plessis-Praslin, commandant en chef, pour le

[1] *D. G.* 182. Introduction.

duc de Créqui, le marquis de Bellefonds, le marquis de Fourilles et le comte de Duras, lieutenants généraux de l'armée.

Suivant son usage, la cour de Rome avait traîné les choses en longueur ; au dernier moment, voyant la menace près de se traduire en voie de fait, elle capitula. Le 12 février, l'abbé Rasponi signa le traité de Pise avec l'abbé de Bourlemont. Le cardinal Chigi, neveu du pape, revêtu, spécialement pour la circonstance, du titre de légat, devait porter au roi de France toutes les réparations qu'il souhaiterait, et les lui offrir, officiellement au nom d'Alexandre VII, souverain de Rome, officieusement au nom du pape Chigi, chef de la famille[1]. Telles étaient les satisfactions que Louis XIV avait exigées pour sa personne, en France, au vu de sa cour et de son peuple. A Rome, il en exigeait pour son représentant d'également solennelles et de plus efficaces ; un frère du pape devait aller recevoir, à la frontière des États de l'Église, le duc de Créqui et l'accompagner jusqu'à son palais. Déjà les principaux agents de la police romaine avaient été chassés, un sbire et un Corse pendus ; toute la garde corse dut être licenciée et chacun de ceux qui la composaient, individuellement déclaré incapable de servir ; enfin une pyramide dut être élevée dans Rome, avec une inscription commémorative de l'attentat et de la réparation. Moyennant ces conditions principales et quelques autres, stipulées en faveur des ducs de Parme et de Modène, ses alliés, Louis XIV consentait à pardonner

[1] Le cardinal Imperiali devait aussi venir solliciter lui-même son pardon.

l'offense et à restituer au pape la ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin. Le 22 février, Louvois envoyait en Provence les ordres nécessaires pour arrêter l'embarquement des troupes [1].

Quelque satisfait que dût être l'orgueil de Louis XIV, c'était encore une fois la guerre qui lui échappait; il l'aurait regrettée, même dans cette circonstance, même contre un adversaire aussi faible que le pape, et quelque douteuse qu'en eût été la gloire, si le hasard des événements n'était venu lui offrir, tout à propos, la plus étrange et la plus heureuse des compensations. Dans la même lettre où Le Tellier faisait connaître au marquis de Bellefonds l'accommodement avec le pape, il ajoutait cette autre nouvelle : « Le roi a résolu d'assister l'Empire d'un corps de six mille hommes contre les Turcs [2]. » Ainsi Louis XIV avait la singulière fortune de pouvoir immédiatement tourner, contre les ennemis de la chrétienté, les mêmes armes qui venaient de menacer le père commun des fidèles; de l'agression contre le pape il passait à la croisade. Tel est l'intérêt religieux d'une expédition dont l'importance politique est assez marquée par le nom de campagne de Hongrie. Elle est, dans le règne personnel de Louis XIV, ce premier fait de guerre qu'il attendait avec tant d'impatience. Elle est aussi le début de Louvois dans une affaire de grande importance; non pas qu'il y ait agi seul et sans contrôle; il n'a eu sans

[1] 7 janvier 1664. État des troupes qui doivent s'embarquer à Arles pour Toulon; 261 compagnies. Le contre-ordre est du 22 février. *D. G.* 182-183.
[2] 22 février 1664. *D G.* 182

doute ni tout le souci ni tout le bénéfice de la responsabilité ; mais en travaillant à côté de Le Tellier, son père et son maître, il a pu juger, par l'application, ce que valaient les principes, ou plutôt les usages, sur lesquels se fondaient alors l'administration militaire et l'organisation des armées ; il en a touché au doigt les vices et les abus ; il a pu constater, dans l'action, les qualités et les défauts des troupes françaises, les qualités et les défauts des troupes de l'Empereur et de l'Empire. En même temps, il s'est initié davantage aux mystères de la politique étrangère, aux secrètes pratiques de la diplomatie ; il a complété, en un mot, et perfectionné son éducation. Encore qu'il n'ait suivi que de loin les péripéties de la campagne de Hongrie, on a presque le droit de dire qu'il y a fait ses premières armes, et sans doute celui de la marquer en tête de ses états de service.

La puissance du Turc, comme on disait au dix-septième siècle, était formidable et agressive. L'opiniâtreté de ses prétentions sur la Transylvanie et sur la Hongrie, le nombre et l'ardeur des hordes musulmanes, mettaient la maison d'Autriche en détresse, l'Allemagne en alarme et l'Europe en éveil. Rallumée en 1663, la guerre avait eu, dès la première campagne, des effets désastreux pour les populations riveraines du Danube. Sans compter des milliers de victimes égorgées, quatre-vingt mille prisonniers avaient été poussés par le vainqueur au delà des Balkans. Quelques jours de marche pouvaient amener l'armée du grand visir sous les murs de Vienne, tandis que, réduit aux seules ressources des pays héréditaires, le génie même de

Montecuculi se serait épuisé en vains efforts pour sauver la capitale de l'Autriche. Pour conjurer cette crise, l'empereur Léopold fit partout solliciter des secours, dans toute l'Allemagne et jusqu'en France. Les cercles de l'Empire avaient les premiers répondu à son appel; mais à côté, au sein même de ces divisions légales de l'Allemagne, la savante anarchie, organisée par l'habileté de Mazarin et consacrée par le traité de Westphalie, avait permis des associations, des ligues particulières, qui étaient d'ailleurs de tradition dans le vieux corps germanique. Telle était l'alliance du Rhin, qui comptait, parmi ses principaux membres, les trois Électeurs ecclésiastiques de Mayence, de Cologne et de Trèves, l'évêque de Munster, les ducs de Brunswick et de Juliers, le landgrave de Hesse et le roi de France. Louis XIV n'y figurait, il est vrai, que sous le titre simple et modeste de « membre de la paix; » mais son influence incontestée pouvait changer le caractère défensif de cette ligue, instituée pour le maintien des traités, et la tourner offensivement contre la puissance autrichienne. En accordant sans difficulté ses secours à l'Empereur, Louis XIV avait eu soin de stipuler expressément comme membre de l'alliance du Rhin et sous la condition formelle que ses troupes seraient jointes au corps spécialement fourni par ses confédérés. Les ministres impériaux hésitèrent. « Ce n'est pas sans raison, sire, écrivait au roi M. de Gravel, son envoyé près de la diète, ce n'est pas sans raison qu'ils ont une si grande répugnance à une pareille jonction, puisqu'ils confirment par là l'alliance qui leur est odieuse et qu'ils ne craignent pas moins que le

Turc [1]. » La crainte du Turc l'emporta cependant. Le comte Strozzi, envoyé extraordinaire de l'Empereur en France, reçut l'ordre d'accepter le secours du roi en qualité d'allié des princes du Rhin. Aux termes du traité de 1658, qui avait constitué la ligue, le contingent de l'alliance était fixé à six mille quatre cents hommes de pied et trois mille deux cent trente chevaux, sur lesquels Louis XIV devait fournir, pour sa part, seize cents fantassins et huit cents cavaliers. Mais la gravité des circonstances, les intérêts de sa politique et les exigences de sa gloire lui faisant regarder ce nombre comme insuffisant, il résolut d'envoyer en Allemagne quatre mille hommes d'infanterie et deux mille cavaliers. Dans un temps où la guerre se faisait encore avec de petites armées, où les forces réunies de la France et de l'Allemagne, dans cette campagne même, ne dépassèrent pas vingt-cinq mille combattants, six mille hommes étaient un gros secours; c'était assez du moins pour soutenir et accroître la réputation militaire de la France.

Une autre question agitait les conseils de l'Empereur, la diète, les États allemands. A quel généralissime confier le commandement d'un armée composée d'éléments si disparates, et le sort d'une campagne qu'il fallait à tout prix rendre décisive? On parlait de Turenne, du Suédois Wrangel, même du prince de Condé [2]. Le choix d'un Français aurait flatté l'orgueil

[1] 17 janvier 1664. *Aff. étrangères*, Ratisbonne, t. 2. — Le Tellier à Bellefonds, 22 février 1664 : « L'Empereur avoit d'abord fait quelque difficulté de recevoir secours de Sa Majesté en qualité d'allié des princes du Rhin, mais l'on croit qu'il y donnera les mains. » *D. G.* 182.

[2] Gravel au roi, 17 janvier 1664.

de Louis XIV; mais ses griefs trop récents contre le héros de la Fronde, ses ressentiments mal éteints et mal dissimulés sous une affectation de sollicitude, donnaient au prince de Condé une exclusion péremptoire. «Je veux bien, écrivait-il à M. de Gravel, vous confier ma pensée secrète là-dessus, qui est que je ne serois pas bien aise que le premier prince de mon sang allât essuyer les périls d'un emploi de cette nature, où il seroit d'ailleurs fort difficile de réussir et particulièrement à un François; aussi la bonne volonté que j'ai pour mondit cousin ne me permettroit pas de lui donner la permission de l'accepter, s'il lui étoit offert[1].» Écarter, sous un tel prétexte, le prince de Condé, c'était, du même coup, volontairement ou non, rendre Turenne impossible. D'ailleurs, la difficulté de concilier les prétentions rivales devait faire ajourner toute solution décisive. L'Autriche repoussait Turenne et proposait un archiduc; le collége des Électeurs avait pour candidat le margrave de Bade, repoussé à son tour par le conseil de l'alliance du Rhin, dans le sein duquel on ne parvenait pas même à s'entendre. De guerre lasse, on arrêta que chaque division de l'armée aurait son chef indépendant, Montecuculi pour les troupes de l'Empereur, le margrave de Bade pour les troupes des cercles, et le comte de Holac[2] pour les troupes de l'alliance; arrangement déraisonnable et infailliblement désastreux, si la pratique de la guerre et les nécessités du champ de bataille n'eussent tranché

[1] Le roi à Gravel, 9 février 1664. *Aff. étrangères*, Ratisbonne, 2.
[2] C'est le nom que lui donnent les documents français : les Allemands le nommaient le comte de Hohenlohe.

la question en donnant le commandement suprême à celui qui était, à la fois, le plus habile et le plus responsable, à Montecuculi.

En France, l'honneur de conduire le corps auxiliaire fut aussi vivement, quoique plus discrétement brigué. Toutefois, le choix de Louis XIV excita quelque surprise. Comme s'il eût voulu rendre plus sensible au prince de Condé la disgrâce dont il venait de lui donner un si accablant témoignage, ce fut à l'un de ses anciens amis, devenu son ennemi mortel, au comte de Coligny, qu'il confia cette mission si enviée. C'était d'ailleurs un choix qui convenait merveilleusement à une troupe française. Grandement né, brave, intelligent, vif d'esprit et robuste de corps, le comte de Coligny joignait, à la hauteur et à la fermeté du caractère, cette sollicitude pour le soldat, cette facilité de manières et cette verve de langage qui, dans tous les temps, ont fait la bonne popularité de nos meilleurs hommes de guerre. Le corps d'armée dont il avait le commandement se composait de cinq régiments d'infanterie, Piémont, Espagny, Turenne, Grancey, La Ferté, et de quarante compagnies de cavalerie dont vingt-six avaient hiverné dans les duchés de Modène et de Parme. C'étaient celles qui, après avoir été sur le point de faire la guerre au pape, allaient la faire au Turc, « qui sont deux choses bien différentes, » disent les mémoires de Coligny. Les comtes de La Feuillade et de Podwitz servaient comme maréchaux de camp ; le comte de Gassion, et sous lui, le comte de Sault, les marquis de Ragny et de Bissy, commandaient la cavalerie. Un parent de Le Tellier, M. Robert,

était l'intendant de l'armée. En outre, cent vingt jeunes gentilshommes, des premières familles de France, avaient obtenu de faire campagne, en qualité de volontaires.

Toutes ces troupes, pleines d'ardeur, partirent de Metz, le 17 mai 1664; le 31, elles passaient le Rhin, aux environs de Spire. Par malheur, chez cette brillante jeunesse qui grossissait l'état-major du comte de Coligny, l'impertinence nationale éclatait sans réserve, n'épargnant ni les usages ni la naïve et franche hospitalité des alliés allemands. Le chef lui-même, attisant cette manie indiscrète par des remontrances qui n'étaient ni sincères ni sévères, se laissait emporter à des accès de verve railleuse dont sa correspondance officielle, bien plus piquante et bien plus complète que ses mémoires, offre de trop fréquents et trop peu édifiants témoignages. «Mon devoir, écrivait-il à Le Tellier et à Louvois, m'oblige de vous dire que les troupes ont vécu avec toute la discipline que le roi a désirée dans leur marche, et que, quelque antipathie qu'il y ait de toute éternité entre le soldat et la poule, il ne s'en est pas tué douze, encore fut-ce le jour qu'ils partirent tous ivres de Metz. Vous verrez, par la lettre que j'ai l'honneur d'écrire au roi, le bon état de ses troupes au passage du Rhin proche de Spire. J'ai été transporté de joie aujourd'hui en achevant de les voir; la cavalerie est admirable; Turenne et La Ferté triomphent et tout est bon... Tout ceci va fort rondement et bien gaiement. Point de crieries, point de bruit, point de querelles. Officiers, soldats, volontaires, tout va bien. Il n'est pas arrivé, depuis le jour de notre départ

de Metz, la moindre chose qui mérite de vous en entretenir, si ce n'est que j'ai reçu plus d'ambassadeurs que le Grand Mogol, qu'on ne parle point à moi sans me demander audience, quoique je sois fort accessible, mais c'est la mode, et que je n'arrive jamais dans un quartier que je n'y voie arriver, en même temps, un grand cerf et un grand sanglier; tout cela est accompagné de beaucoup de vin, et c'est la mode du pays et d'haranguer les généraux. Le françois de ces messieurs n'est pas si coulant que celui de dom Cosme; mais, dans ces troupes-ci, on ne se moque de personne, et notre jeunesse, qui crèveroit de rire, à Paris, de voir les trognes de ces ambassadeurs ridicules, ne desserre pas les dents ici, tant je leur ai prêché que cela nous rendroit odieux de s'aller moquant de tout le monde. On ne peut pas vivre plus sagement que font tous ces messieurs, et plus honnêtement les uns avec les autres. Je vous demande pardon si je me suis un peu mis sur le style comique, mais je suis si transporté de joie d'avoir vu hier les régiments de Turenne et de La Ferté, et aujourd'hui la cavalerie, que je ne sais ce que je dis. Je suis persuadé que le roi auroit passé deux agréables heures, s'il avoit été caché en quelque coin et qu'il eût vu le bon état, le bon visage et la gaieté de ses troupes, après avoir passé le Rhin [1]. »

[1] Coligny à Le Tellier, 22 et 31 mai 1664. — Coligny à Louvois, 31 mai. « Je suis extrêmement aise de vous savoir de retour de votre voyage de Bourgogne. A l'avenir, j'aurai l'honneur de vous écrire ce qui se passera en ces quartiers. Vous ne serez pas fâché de soulager d'autant M. Le Tellier des peines que je lui donne à lire mes lettres. Nous avons, aujourd'hui, fait passer le Rhin à notre cavalerie. » *D. G.* 190. — Le Tellier à Coligny, 18 juin. « Sa Majesté a vu avec beaucoup de plaisir le soin que vous avez pris de recommander aux volontaires de ne point tourner en dérision ceux

Cependant, à mesure qu'on avançait en Allemagne, la bonne humeur diminuait, et aussi le bien-être. Les Autrichiens n'avaient pas, ou du moins ne montraient pas cette cordialité, un peu ridicule peut-être, au demeurant pleine de bons procédés, des alliés du Rhin. Dans les rapports contraints d'une alliance impopulaire, on sentait l'antipathie de race et la rivalité nationale. Ce n'était pas tant le corps principal qui en faisait l'épreuve que le détachement de cavalerie venu du Parmesan et du Modénais. « Nous avons tout sujet de nous louer des Vénitiens dans notre passage, écrivait le marquis de Bissy, et très-grand de nous plaindre des pays héréditaires. Ce sont gens qui ne paroissent pas nos amis [1]. » Lorsque, après avoir gagné le Danube et descendu le fleuve, depuis Donawerth, dans des bateaux qu'on leur fit payer fort cher [2], les troupes du comte de Coligny débarquèrent auprès de Vienne, les magistrats en firent fermer les portes et doubler les postes, avec autant de précipitation que s'il se fût agi du Turc [3]. Cependant l'Empereur voulut bien voir l'infanterie française et traiter les officiers à sa résidence de Laxenbourg. Après le festin, il y eut à Ebersdorf une grande chasse où l'Empereur tua de sa main trois

des pays où vous passerez qui vous viendront voir ou ceux avec lesquels ils pourront avoir quelque commerce. L'on n'est point à blâmer pour ne pas savoir parfaitement notre langue ni pour ne pas suivre la façon de notre habillement. » *D. G.* 189.

[1] 2 juillet 1664. *D. G.* 190.

[2] 30,000 livres. Coligny à Louvois, 25 juin.

[3] Desmadrys à Louvois, 25 juin. « Toutes les troupes sont logées dans une île, à une bonne heure au-dessus de Vienne. » — Coligny à Louvois, 28 juin. « Ce matin, on a fait fermer toutes les portes de Vienne quand nous sommes passés, et de plus on a fait redoubler la garde. » *D. G.* 190.

cerfs qu'il eut la courtoisie d'envoyer au comte de Coligny, avec deux chevaux d'assez médiocre apparence [1].

Cette fête coïncidait mal à propos avec de fâcheuses nouvelles du théâtre de la guerre. Les impériaux avaient été forcés de lever le siége de Canischa ; plus récemment encore, les Turcs leur avaient tué le comte Strozzi et pris d'assaut le fort de Serinwar. Ce n'était pas qu'à Vienne on parût s'en mettre beaucoup en peine ; nul accord dans le gouvernement, nulle activité, nul souci des besoins de l'armée. On comprend et on excuse les sarcasmes du comte de Coligny : « Je ne trouve pas étrange, disait-il, que l'Empereur ne soit pas éveillé ; mais qu'il soit gouverné par le prince de Porcia, c'est ce qui est incompréhensible. C'est un homme qui ne se souvient pas, l'après-dînée, de ce qu'on lui a dit le matin, et qui a bien l'air d'un apothicaire, qui est haï de tout le monde et à qui, quand on a parlé, il faut encore parler à cinq ou six pour la même chose [2]. » A l'armée, le spectacle était encore plus affligeant, la mésintelligence des généraux scandaleuse, la nullité du plus grand nombre effrayante [3]. Louis XIV ne pouvait

[1] Coligny à Le Tellier, 1er juillet. « Il m'envoya aussi deux chevaux qui ne sont pas extrêment beaux, mais que je crois bons. » Les mémoires, au contraire, parlent de deux fort beaux chevaux. Ils le sont peut-être devenus.—Desmadrys à Louvois, 2 juillet. « Nous allâmes, l'après-dinée, à Ebersdorf, où l'Empereur avoit fait préparer toutes choses pour une chasse ou plutôt pour le meurtre de trois misérables cerfs que de gros limiers terrassoient après avoir été tirés de l'Empereur qui, aussitôt qu'ils étoient à terre, leur alloit fourrer son épée dans le corps. »

[2] Coligny à Le Tellier, 23 juin.

[3] Robert à Louvois, 2 juillet. « Vous pouvez juger que cette mésintelligence n'est pas fort secrète, puisqu'un jour que M. Le Camus de Beaulieu a été à l'armée, les uns et les autres lui en ont parlé hautement et en présence d'autres gens. »

pas manquer une si belle occasion de blâmer les Allemands. « L'Empereur, écrivait-il à M. de Gravel, toute sa cour et tout l'Empire pourront commencer à s'apercevoir s'il a été bien servi de ceux qui lui ont déconseillé de laisser jeter les yeux sur quelque grand capitaine pour le commandement de l'armée de l'Empire, et s'il doit beaucoup se louer de la complaisance que d'autres ont eue pour lui, sur le choix qui a été fait du marquis de Bade [1]. »

A peine entrés en Hongrie, les Français ne trouvèrent que de nouveaux sujets de découragement et de défiance, l'antipathie notoire des Hongrois pour les Allemands, le mauvais exemple des troupes impériales, la grande renommée des Turcs. Coligny lui-même devenait plus sérieux et plus attentif; il commençait à s'inquiéter de l'affaissement moral et de l'instruction défectueuse de ses troupes. « Je trouve à notre infanterie, écrivait-il le 1er juillet, une fort grande estime pour les Turcs, et peut-être plus grande qu'il ne conviendroit pour leur conservation. Il y a une très-grande quantité de soldats qui n'ont jamais tiré un coup de mousquet; nous n'avons pas même eu le loisir de les dresser, mais ils se dresseront contre les ennemis du nom chrétien. » Huit jours après, le mal ayant fait des progrès rapides, il fallut appliquer les remèdes héroïques. De vingt-deux déserteurs ramenés d'un seul coup, le général en fit pendre onze immédiatement, devant toute l'armée. Les auxiliaires naturels sur lesquels il devait compter pour relever le

[1] 4 juillet. *Aff. étr.* Ratisbonne, 3.

moral des soldats, les officiers, se laissaient eux-mêmes affecter plus que de raison. « Je trouve, écrivait-il encore, les officiers un peu mélancoliques et chagrins ; une petite occasion favorable remettra tout cela. Comme nous ne les rechercherons pas brutalement, aussi nous ne les fuirons pas lâchement, et je ne fais nul doute que notre arrivée ne réjouisse fort l'armée[1]. » A ces communications peu rassurantes, Louvois répondait, avec plus de confiance qu'il n'en ressentait peut-être, en tout cas avec beaucoup de sagesse : « Vous ne sauriez rien faire de plus utile au service de Sa Majesté et au bien de la cause commune, que d'ôter de l'esprit des officiers, cavaliers et soldats, la terreur qu'il semble qu'ils avoient des Turcs. Ils ne sont pas plus à craindre que d'autres hommes, et il y a bien de l'apparence que, quand ils les auront vus de près et qu'ils auront commencé à agir contre eux, non-seulement ils se désabuseront, mais qu'ils feront reprendre cœur à ceux des troupes de l'Empereur et de l'Empire[2]. » Lorsque le jeune secrétaire d'État exprimait ainsi son espoir, il y avait déjà huit jours que les plus éclatants succès l'avaient justifié et dépassé.

Le 23 ou le 24 juillet, Coligny avait rejoint, sur les confins de la Hongrie et de la Styrie, l'armée impériale. La première impression qu'elle avait produite sur les troupes françaises n'était pas pour relever leur confiance. Au lieu de six à sept mille hommes qui devaient composer le corps de l'alliance, auquel était plus spé-

[1] 8 juillet. *D. G.* 190.
[2] 8 août. *D. G.* 189.

cialement attaché le contingent français, c'est à peine s'il en comptait deux mille[1].

Montecuculi avait pris position sur la rive gauche du Raab, auprès du monastère de Saint-Gothard. Ce n'était pas chose facile que de défendre, contre une armée de quatre-vingt mille hommes, surtout contre une cavalerie aussi nombreuse que celle du grand visir, le passage d'une rivière dont les chaleurs avaient notablement abaissé les eaux. Montecuculi se conduisit en véritable homme de guerre, vigilant et résolu; mais nulle part il n'aurait pu trouver, pour exécuter ses habiles manœuvres, des soldats plus intelligents, plus actifs et plus braves que les auxiliaires françai Une première fois, le 26 juillet, dans une grande reconnaissance faite par Montecuculi avec toute la cavalerie de l'armée, douze cents chevaux-légers de France et les volontaires, Coligny à leur tête, se jetèrent au-devant des Turcs, au moment même où ils commençaient à passer la rivière, au pont et aux gués de Kermend. Grâce à la présence d'esprit du général français, qui fit mettre pied à terre à la moitié de ses cavaliers pour suppléer au défaut de l'infanterie absente, tandis qu'il menait le reste à la charge, les escadrons allemands eurent le temps d'accourir, et les Turcs étonnés se retirèrent, laissant aux Français le principal honneur de la journée[2]. Le lendemain, le grand visir alla

[1] Coligny à Louvois, 21 juillet. « Nous allons joindre une armée qui est disparue et qui n'a plus que le nom; nous composerons tout seuls le corps des alliés. » Le même jour, il est vrai, le comte de La Feuillade écrit que les alliés sont au nombre de six cents chevaux et de douze cents hommes de pied. *D. G.* 190.

[2] Robert à Le Tellier, 31 juillet. *D. G.* 190.

planter ses tentes en face de Saint-Gothard, sur la rive droite du Raab; son camp avait une lieue et demie d'étendue.

Pour surveiller les points de passage les plus dangereux sur un si grand espace, et surtout pour empêcher que sa petite armée, très-inférieure en nombre, ne fût débordée par les ailes, Montecuculi avait été obligé de la déployer sur un front égal à celui des Turcs, en laissant nécessairement de larges intervalles entre les différents corps. Ils s'appuyaient tous à des hauteurs boisées dont les deux extrémités se rapprochaient de la rivière, après avoir décrit une courbe régulière et très-ouverte, dont la flèche avait tout au plus sept à huit cents pas. Les Français étaient à l'extrême gauche, leur flanc couvert par les bâtiments du monastère, mais ayant devant eux des gués dont la garde exigeait beaucoup de vigilance. A une assez grande distance sur leur droite, se trouvaient les contingents ou plutôt ce qui restait des contingents de l'alliance du Rhin; au centre, absolument isolées, et les plus éloignées de la rivière, puisqu'elles occupaient la pointe de la flèche, les troupes des cercles ou de l'Empire, sous les ordres du margrave de Bade. C'était en face d'elles qu'était le gué le plus important; mais à moitié chemin, entre leur camp et le Raab, il y avait un village d'une trentaine de maisons, nommé Grossdorf, où le margrave avait établi ses avant-postes et d'où l'on pouvait facilement surveiller tous les mouvements des Turcs. Enfin, à une demi-lieue environ, était établie l'armée de l'Empereur, formant la droite. Quelques jours se passèrent en observation;

le plan du grand visir était de fatiguer la cavalerie de ses adversaires par un service continuel de patrouilles, de les menacer à la fois sur plusieurs points, de se jeter avec le gros de ses forces sur le gué de Grossdorf, d'emporter le village et de couper en deux l'armée chrétienne. Ce plan, bien conçu, faillit réussir, par la faute du margrave de Bade et la lâcheté de ses troupes.

Dans la nuit du 31 juillet au 1er août, les Turcs s'approchèrent du gué central et commencèrent à construire, avec une grande activité, une batterie qu'ils armèrent de quatorze pièces de gros calibre; au point du jour elle était achevée. Les avant-postes du margrave ne s'étaient doutés de rien. Ce fut Coligny qui, voyant, dès l'aube, un grand mouvement dans le camp des Turcs et leurs troupes se former en bataille, s'aperçut le premier du danger; il courut avertir le comte de Holac, général de l'alliance; tous deux s'empressèrent d'aller donner l'éveil au margrave, qu'ils trouvèrent au lit et qui leur répondit avec le sang-froid d'un grand capitaine : « S'ils passent, il faut donner dessus. » Heureusement Montecuculi n'était pas si flegmatique. Cependant les Turcs avaient ouvert un feu terrible de mousqueterie et de canon, sous lequel les troupes des cercles pouvaient à peine sortir de leur camp. Pour les soutenir et les aider à se former, Montecuculi fit marcher vers Grossdorf un régiment de cavalerie et deux régiments d'infanterie; le margrave put alors établir quelques troupes sur le bord de la rivière. Tout à coup, vers dix heures du matin, une grosse colonne de Turcs, poussant des

hurlements épouvantables, traversa le Raab et se jeta sur l'infanterie de l'Empire ; cette infanterie, terrifiée, ne fit aucune résistance et se renversa sur la cavalerie, qu'elle mit en désordre. Malgré l'exemple du margrave, qui s'efforçait de réparer sa négligence et qui s'exposait en désespéré pour rendre cœur à ses soldats, un petit nombre seulement se rallièrent à la voix de leurs officiers et revinrent à la charge ; mais ils ne tinrent pas longtemps. La panique gagna ceux mêmes qui, placés au delà de Grossdorf, n'avaient pas encore combattu ; ils s'enfuirent. En moins d'une heure, l'armée des cercles avait disparu tout entière. Il ne restait plus que les trois régiments de l'Empereur qui essayaient de défendre la position; mais, engloutis dans les flots toujours croissants de la cavalerie ottomane, ils succombèrent et furent anéantis. A la vue de cet affreux désordre, Montecuculi s'était hâté d'appeler au centre, d'un côté le prince Charles de Lorraine avec une partie des troupes de l'Empereur, de l'autre le comte de Holac avec les troupes de l'alliance; mais l'un et l'autre avaient un grand espace à parcourir, et le temps pressait. Si les Turcs ne s'étaient pas attardés à couper des têtes, à dépouiller les morts et à fouiller les pauvres maisons de Grossdorf, l'armée chrétienne était perdue. Ce délai toutefois ne la sauva pas encore. Arrivés à portée, mais avec des troupes hors d'haleine et déjà frappées d'étonnement, sinon d'épouvante, le prince de Lorraine et le comte de Holac attaquèrent Grossdorf par la droite et par la gauche ; non-seulement ils ne purent pas y rentrer mais, assaillis l'un et l'autre par des charges furieuses,

ils furent obligés de rétrograder sans pouvoir se joindre, trop heureux que leur retraite ne se changeât pas en déroute. Ainsi, la trouée qu'il avait essayé de fermer au centre, Montecuculi la voyait se rouvrir et s'élargir, et les Turcs passaient toujours le Raab. Le visage calme et l'esprit libre, quoique son âme fût déchirée, il courut au comte de Coligny et lui demanda du secours.

Jusque-là les Français étaient restés à leur poste, contenant, par leur attitude et par leur feu, un gros corps d'infanterie, deux ou trois fois plus nombreux que tout leur contingent, et qui menaçait de passer la rivière, en face de Saint-Gothard. Coligny détacha aussitôt, sous les ordres du comte de La Feuillade, les régiments d'Espagny et de Grancey; ces deux régiments, formés en colonne, les piquiers en tête, s'ouvrirent un chemin dans la masse qui leur barrait le passage; ils réussirent même à entrer dans Grossdorf et à en chasser les Turcs, excepté quelques-uns, « qui aimèrent mieux se brûler eux-mêmes dans une maison que de se rendre. » Ils voulurent faire davantage; ils voulurent, à leur tour, couper en deux l'armée du grand visir et marchèrent au gué, par où le courant des infidèles ne cessait d'affluer; mais dans ce mouvement audacieux, la cavalerie allemande, qui devait protéger leurs flancs, se laissa renverser. Découverts et assaillis de tous côtés, de tous côtés ils firent tête; cependant il fallut céder au nombre et reculer jusqu'à des haies derrière lesquelles ils s'établirent fortement, tenant par leur feu les spahis du grand visir à distance. Sur la droite, le prince de Lorraine avait tenté un nouvel

effort, sans plus de succès que la première fois. Les Turcs étaient rentrés dans Grossdorf. Écoutons Coligny : « Les Turcs, cependant, passoient toujours la rivière, et à mesure que leurs forces s'augmentoient, ils s'élargissoient à droite et à gauche, au lieu que, dans notre armée, on voyoit déjà quelque effet de la peur, et les troupes impériales chanceloient à leurs postes. Dans cette pressante nécessité, il fut résolu unanimement de faire un dernier effort, et de périr ou de chasser les ennemis; en effet, il n'y avoit point d'autre ressource que celle-là; l'armée de l'Empire étoit en fuite, la plupart des soldats épouvantés, point d'espérance de retraite contre une armée où il y avoit plus de cinquante mille chevaux. Il fallut donc que les François se sacrifiassent pour le salut de tous; aussi bien ne pouvoient-ils éviter de se trouver enveloppés dans la perte commune[1]. »

Le comte de Coligny se mit lui-même à la tête d'un bataillon, ordonnant aux autres, aux volontaires et à toute la cavalerie de le suivre; un faible détachement restait seul pour occuper Saint-Gothard et contenir l'ennemi, s'il passait de ce côté la rivière. Au signal donné par Montecuculi, les Français et tout ce qui restait d'Allemands s'ébranlèrent pour une charge générale. Déjà Coligny avait rallié, en passant, les régiments d'Espagny et de Grancey; déjà il touchait au village de Grossdorf; déjà les différents corps de l'armée chrétienne se donnaient la main et tenaient enserrées, entre eux et le Raab, les masses profondes des Turcs qui

[1] *Mémoires de Coligny*, p. 97.

avaient rétrogradé sous l'effort commun, mais fièrement, le front toujours tourné vers l'ennemi. Les généraux se concertaient pour un dernier mouvement d'ensemble qui devait être le salut ou la perte de tous, lorsqu'on vint annoncer en toute hâte au comte de Coligny que le petit détachement qu'il avait laissé à Saint-Gothard, violemment attaqué, ne pouvait plus se maintenir. Il y courut, confiant le commandement au comte de La Feuillade, avec des ordres précis et formels de ce qu'il devait faire. Lorsqu'il arriva à Saint-Gothard, il ne trouva aucun désordre; les Turcs avaient fait un mouvement comme pour attaquer, mais ils s'étaient arrêtés sur le bord de la rivière, faisant un grand feu qui ne causait aucun dommage aux Français retranchés dans le monastère. Une fausse alerte avait écarté du champ de bataille le comte de Coligny; après une courte halte, il tourna bride du côté de Grossdorf, anxieux, plein de doute sur l'issue de la crise. La crise était passée; l'élan d'une poignée de Français avait décidé la victoire.

Quoique les soldats de l'Empereur, conduits par le prince de Lorraine et par Montecuculi lui-même, eussent fait vaillamment leur devoir, leur effort était venu se briser contre un mur d'hommes et de chevaux qu'aucune force humaine ne paraissait capable de renverser. Cependant La Feuillade et les volontaires, ayant mis pied à terre, s'étaient répartis à la tête des bataillons et des escadrons, démontés comme eux; s'élançant tous ensemble aux cris de « Tue! tue! » ils avaient donné tête baissée sur l'ennemi. Arrêtés presque partout, moins par la résistance volontaire des

hommes que par la résistance inerte de la matière, sur un ou deux points seulement ils avaient fait brèche. Il n'en fallut pas davantage. En un moment les brèches élargies se rejoignirent, et tous s'y précipitèrent avec un emportement auquel rien ne pouvait plus faire obstacle. Leur charge les entraînait directement vers le gué, par où l'ennemi était venu et par où seulement il pouvait opérer sa retraite. Alors ces mêmes Turcs qui, pendant sept heures, avaient fait d'abord une attaque, puis une défense acharnées, dignes l'une et l'autre de leur vieille réputation, prirent tout à coup l'épouvante et se précipitèrent vers le Raab, dans une confusion inexprimable. En un instant le gué fut encombré; la plupart de ceux qui voulurent passer au-dessus ou au dessous se noyèrent; entraînés par le cours de l'eau, des cadavres d'hommes et de chevaux venaient s'amonceler sur les hauts-fonds et formaient çà et là des barrages par-dessus lesquels vaincus et vainqueurs s'élançaient pour gagner l'autre rive. L'énergique concision de Coligny a peint d'un mot l'horreur de cette scène : « C'étoit un cimetière flottant. » Après avoir fait un grand massacre des Turcs, et les avoir poursuivis jusqu'aux portes de leur camp, où la prudence de Montecuculi ne jugea pas à propos de les forcer, Français et Allemands s'occupèrent, pendant plusieurs jours, à retirer du Raab les cadavres pour les dépouiller. « Toute notre armée, écrivait Coligny, est devenue pêcheuse, et on ne sauroit dire les richesses qu'on a trouvées à la dépouille des noyés[1]. »

[1] Coligny à Le Tellier, 6 août.

Les Français avaient décidé la victoire; ils en recueillirent aussi les principaux trophées : cinquante étendards ou drapeaux, douze pièces de canon, une multitude d'armes précieuses ou bizarres. Leurs pertes s'étaient élevées à six ou sept cents hommes hors de combat, celles des troupes allemandes à trois mille environ, celles des Turcs à huit ou dix mille[1]. Qu'importe le nombre exact des morts et des blessés? La bataille de Saint-Gothard est une de ces grandes actions militaires dont les conséquences politiques et morales effacent le résultat matériel. Elle fut le salut de l'Allemagne et l'honneur de la France. Voici ce qu'écrivait le comte de Coligny, le soir même de la bataille : « Nous avons aujourd'hui pu voir deux choses fort opposées, la valeur des François et la poltronnerie de ces troupes-ci[2]. Aujourd'hui les François ont sauvé l'Empire et se sont sauvés aussi eux-mêmes; car la boucherie que Bajazet fit faire de la noblesse qui s'étoit croisée avec le duc de Nevers[3] n'eût rien été au prix de celle que je vous parle, si les François n'avoient regagné le poste que les Turcs avoient occupé. Tous les Turcs que nous avons défaits aujourd'hui avoient chacun une tête d'Allemand pendue à leur ceinture; mais ils les ont bien payées et jamais je n'ai vu un si grand désordre que celui qui a été parmi ces gens-là, ni un si grand massacre en si peu de

[1] Robert à Le Tellier, 4 août. — Relation de la bataille. — *Mémoires de Coligny.*

[2] Les Allemands.

[3] Jean, comte de Nevers, depuis, Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Coligny parle ici de la bataille de Nicopolis, en 1396.

temps[1]. » Et il ajoutait, le 6 août : « Messieurs les volontaires ne se plaindront pas qu'on ne leur ait pas fait voir les Turcs. Sans les François, il n'y auroit pas un Allemand qui eût sa tête sur les épaules présentement. » Dans ses mémoires, le comte de Coligny a réparé l'injuste confusion qui rangeait dans le même dédain tous les Allemands, ceux de Montecuculi comme ceux du margrave de Bade : « Les troupes de l'Empereur, a-t-il dit, doivent être exceptées du nombre des méchantes troupes, car elles étoient fort bonnes; mais l'armée de l'Empire ne valoit rien, et celle de l'alliance ne consistoit qu'en celle de France, car le reste étoit entièrement ruiné[2]. »

A part ce blâme erroné qui lui était échappé le premier jour, M. de Coligny ne faisait que rendre aux Français une justice exacte, confirmée par les actes de la cour de Vienne et par le témoignage même de Montecuculi[3]. Et ce n'était pas à Vienne seulement que la

[1] Coligny à le Tellier, 1er août *D. G.* 190.

[2] Mémoires de Coligny, p. 99.

[3] Relation de Montecuculi à l'Empereur. « Les troupes françoises ont fait des merveilles en ce rencontre; mais surtout on doit la louange de cet heureux succès aux deux généraux françois, MM. de Coligny et de La Feuillade, le premier s'étant porté partout, pour donner aux siens les ordres nécessaires pour charger l'ennemi, et le dernier, qui commandoit la cavalerie, ayant mis pied à terre pour assister l'infanterie qui a fait des mieux. Fait au camp, à demi-lieue près de Saint-Gothard, le 2 août 1664. » — *Aff. étr.* Autriche, supplément, 19, n° 116.

L'Empereur à l'archevêque de Salzbourg, 4 août. Ordre de donner part de la victoire au plénipotentiaire françois à Ratisbonne « et de lui dire, de ma part, que les troupes auxiliaires du roi son maître, tant dans cette dernière occasion que dans la précédente, où les Turcs avoient voulu passer la Raab à Kerment, ont combattu courageusement et fait, en ces deux occasions, tout ce qui se pouvoit attendre de gens de cœur et de conduite. » Idem, idem.

Le comte de Sinzendorf, chancelier de la cour impériale, à M. de

reconnaissance de la maison d'Autriche saluait la glorieuse et salutaire assistance de Louis XIV; à Madrid même et à Bruxelles, le gouvernement espagnol laissait publier et vendre des relations qui constataient la valeur et le triomphe de nos soldats[1]. La reconnaissance publique parut d'abord aussi vive dans toutes les classes de la société viennoise que parmi les personnages officiels. Les marchands et les hôteliers, qui ne croyaient pas d'abord pouvoir trop rançonner les Français, luttaient maintenant à qui leur ferait meilleure chère à meilleur compte. Dans la cour du palais impérial, il y avait des pièces de vin en permanence où tous les Français, mais les Français seulement, pouvaient s'enivrer à plaisir[2]. L'ivresse, sans aucune métaphore, était générale, dans les châteaux aussi bien que dans

Lionne, Vienne, 10 août. — « ..... Ex quibus Excellentia Vestra omni cum satisfactione intelliget quantam gloriam arma Gallica nacta sint, ut vere victoriam dictam non modice suam fecerint. » Idem, idem, n° 121.

[1] *Relation de la victoire*, etc. — 4 pages d'impression, petit in-4°, imprimé à Bruxelles le 23 août 1664. — « Les troupes françoises y agirent avec tant de courage et de vigueur, que d'environ 120 drapeaux que les ennemis y perdirent, elles en gagnèrent 50 dont leurs chefs en envoyèrent aussitôt 5 à l'Empereur. » Idem, idem, n° 113.

Relation, etc. — Imprimé, petit in-f° de 4 pages en espagnol, *con licencia en Madrid.* — « .... Los Franceses en esta ocasion portaronse con singular valor. Entre banderas, vestandartes, se ganaron hasta 125, las 50 por los Franceses. » Idem, idem, n° 151.

[2] Coligny à Louvois, 23 août. « Un homme qui vient de Vienne aujourd'hui m'a dit que, dans la cour du palais de l'Empereur, il y avoit quantité de pièces de vin d'où l'on en tiroit de toutes les sortes pour les François qui y veulent aller boire, et que ce régal n'est que pour ceux de notre nation. C'est la piscine probatique de notre valeur et une marque de l'estime que l'on en fait à Vienne; et rien n'est plus vrai que les marchands et cabaretiers qui les rançonnoient, à leur arrivée, les font boire présentement pour rien le plus souvent, et les marchands leur donnent leurs marchandises à grand prix, leur disant: « Braves François, il ne faut pas prendre garde à peu de choses avec vous. »

les cabarets; il n'y avait de différent, des uns aux autres, que la qualité des vins et la condition des buveurs. Coligny raconte qu'après un certain conseil de guerre tenu à Presbourg, il fut question de dîner : « Je me trouvai, dit-il, vis-à-vis du festinant, qui étoit un bon et ancien archevêque de Presbourg, qui but et rebut tant à la santé des François, *qui posuerunt animam suam pro fratribus suis*, que, quoique goutteux et impotent de tous ses membres, il fit quitter le dé à tout le monde. En me séparant du bon archevêque, il me dit vingt fois : *Excellentissime Domine, nemo animam suam dat pro fratribus suis, et tamen, vos, illustrissimi et generosissimi Galli, fecistis hoc et dedistis animas vestras pro conservatione Hungariæ. Vivat et semper vivat rex invictissimus Gallorum qui est conservator noster!* Il me dit mille belles choses à la louange du roi que je ne saurois vous redire, parce que je ne les entendois pas trop bien moi-même et que je suis un méchant latin. J'écris peut-être, ajoute Coligny, bien des choses inutiles et impertinentes, mais il faut prendre le bon et laisser le mauvais, et excuser la plume d'un soldat mal nourri et mal élevé[1]. »

Il fallait insister sur ce triomphe des Français, parce qu'il fut aussi court qu'il avait été magnifique et spontané. Jamais la fortune et la faveur des hommes n'eurent de plus brusque retour. On doit rendre à Coligny cette justice qu'il ne s'y laissa pas surprendre un seul instant. « Les ennemis domestiques, écrivait-il le jour même de sa victoire, sont autant à craindre que les

[1] Coligny à Le Tellier, 5 sept. *D. G.* 190.

Turcs mêmes, et, de quelque côté que je me tourne, je ne vois rien ici que de désagréable[1]. » Il subissait lui-même une de ces épreuves qui sont une des fréquentes amertumes du commandement. Dans sa propre armée, il y avait un parti qui lui contestait son triomphe, pour l'attribuer à l'un de ses inférieurs. Parce que le comte de La Feuillade avait vaillamment payé de sa personne, parce qu'il avait exécuté, mieux que d'autres peut-être, avec plus d'intelligence et d'entrain, les ordres de son chef, il avait de nombreux amis qui faisaient de lui le héros de l'action, le vrai, le seul vainqueur des infidèles. C'est ainsi que l'intendant de l'armée, M. Robert, en avait écrit à la cour et à M. de Gravel[2], et il affectait un tel enthousiasme pour M. de La Feuillade qu'il se fit rappeler au sentiment de son devoir, ou plutôt de son intérêt, par Le Tellier, son protecteur et son parent. « Puisque vous connoissez, lui écrivait ce ministre, que M. de Coligny prend beaucoup de jalousie de M. de La Feuillade, vous devez être fort circonspect en votre conduite envers mondit sieur de Coligny, pour ne lui donner pas sujet de soupçonner que vous ayez plus de correspondance qu'il ne convient avec mondit sieur de La Feuillade, et en effet, en vous conservant son amitié, vous devez vous abstenir de tout ce qui sentiroit la liaison avec lui, exécutant toujours les choses qui sont de votre emploi sur les sentiments de M. de Coligny, auxquels vous devez vous attacher sincèrement, suivant votre devoir et l'intention du roi, sans aucune relation avec qui que ce

[1] Coligny à Le Tellier, 1er août. *D. G.* 190.
[2] 2 août, *Aff. étr.*, Autriche, 1664, suppl. 19.

soit[1]. » Quelque paternelle que fût cette admonestation et quelque habileté qu'il pût y avoir dans ces pratiques d'honnête duplicité, dont la fortune de Le Tellier était la justification la plus éclatante, l'intendant ne se laissa ni toucher ni convaincre; il se tourna du côté de Louvois et lui envoya, sur les événements de la campagne, un long mémoire auquel le jeune secrétaire d'État, sans vouloir se prononcer ouvertement, parut cependant faire meilleur accueil[2]. Quant à Coligny, il supporta fièrement l'épreuve; à peine, dans sa correspondance, en touche-t-il deux mots, avec une indulgence un peu dédaigneuse : « Pour ce qui est de nos petites froideurs, elles ne paroissent qu'entre nous, et je ne fais pas semblant de voir beaucoup de choses que la légèreté et gaillardise d'esprit fait plutôt faire que la malice. Quoi qu'il en soit, le service du roi n'en a point encore souffert ni reçu de détriment[3]. » Il avait l'âme trop haute pour se laisser atteindre par ces misérables intrigues, et trop profond le sentiment de son devoir pour sacrifier à son intérêt particulier les soins qu'il devait au salut de ses compagnons d'armes. D'ailleurs ce n'était pas lui seul que l'ingratitude attaquait, c'était son armée tout entière et le nom français.

[1] 27 sept. *D. G.* 189.

[2] Louvois à Robert, 31 octobre. — « J'ai reçu, avec votre lettre du 12 de ce mois, un mémoire écrit de votre main, qui contenoit environ vingt ou vingt-cinq feuillets. Ce mémoire m'a particulièrement informé de toutes les choses qui se sont passées durant la campagne, et j'en tirerai toute l'utilité que je dois. Cependant je l'ai jeté au feu après l'avoir lu avec grand plaisir. » *D. G.* 189.

[3] Coligny à le Tellier, 6 octob. *D. G.* 190.

Après les premiers élans de reconnaissance, involontaires et spontanés, les Autrichiens s'étaient ravisés. Le service que les Français venaient de rendre à la monarchie impériale pouvait être, dans l'avenir, une obligation embarrassante; on résolut de le nier. Aux premières relations de la bataille de Saint-Gothard, où les Français occupaient le rang qu'ils méritaient, on en substitua d'autres où il n'était plus question d'eux, sinon pour les blâmer et les insulter. « On donne, écrivait Robert à M. de Gravel, toute la gloire à M. de Montecuculi et aux Allemands, se plaignant même que les François n'ont pas voulu poursuivre la victoire et que, s'ils avoient voulu agir, l'action auroit été bien plus éclatante et l'on auroit poussé la chose plus loin. L'on a même fait un plan en taille-douce du combat de Saint-Gothard, dans lequel on dépeint M. de Montecuculi avec les Allemands massacrant et renversant les Turcs, et les François à un coin, oisifs et sans être de la partie que comme spectateurs[1]. » Dans l'armée impériale, on n'osait pas tenir ce langage, mais on n'était que plus irrité et plus humilié d'être obligé de rendre à la vérité un hommage auquel on aurait voulu se soustraire. Il y a quelquefois à la guerre, surtout entre des nations longtemps ennemies, auxquelles une alliance d'un jour ne peut faire oublier leurs rivalités historiques, des services qui se pardonnent moins que des offenses. Les troupes françaises en firent bientôt l'épreuve. « Je ne doute pas, écrivait Coligny, qu'on

[1] Robert à Gravel, 1er septembre. *Aff. étr.* Autriche, 1664, suppl. 10 — Robert à Le Tellier, 1er sept. *D. G.*, 190.

ne voulût ici que le dernier de nos hommes crevât le dernier jour de la campagne[1]. Depuis que nous avons joint l'armée, nous ne savons plus ce que c'est que de pain, et toute l'industrie humaine ne peut trouver de remède à cela; car nous sommes dans un pays désert, éloigné des villes, et dans la Hongrie, où les Allemands et leurs adhérents sont en abomination, et les Hongrois, les plus méchantes gens et les plus grands voleurs qu'il y ait au monde, et qui nous auroient fait autant de mal que les Turcs, si nous avions été battus. Il n'y a pas ici un soldat qui ne soit un trésor à Sa Majesté; ne seroit-ce pas une chose épouvantable de les voir tomber morts sur les chemins, de faim et de misère, tandis que nous sommes chargés d'argent[2]? » Lorsque Coligny s'adressait aux ministres impériaux, ils lui montraient l'égale détresse des troupes autrichiennes. Excuse misérable! Quelle estime pouvait mériter un gouvernement qui, pour sauver sa loyauté justement suspecte, était réduit à l'humiliant aveu de son impuissance? En tout cas, Louis XIV ne pouvait se contenter d'une pareille défaite. En même temps qu'il faisait acte de courtoisie royale, en renvoyant à l'Empereur les cinquante drapeaux enlevés par les Français à Saint-Gothard, il insistait énergiquement pour que ceux qui les avaient conquis reçussent un traitement plus convenable, en laissant entendre que, de la conduite du cabinet de Vienne à leur égard, dépendait la résolution qu'il allait prendre « de conti-

[1] Coligny à Le Tellier, 6 août.
[2] *Id.* 1er août.

nuer cette assistance ou de la faire cesser en les rappelant[1]. »

Tout en se montrant surpris et irrité de la coupable négligence des ministres de l'Empereur, Louis XIV n'avait pas de moindres griefs contre l'alliance du Rhin, dans la caisse de laquelle il avait versé, chaque année, depuis 1658, quatre-vingt-seize mille livres pour le service des vivres et des munitions de guerre[2]. Or, cette caisse, grossie de six années de recettes sans aucune dépense, qu'était-elle devenue ? Coligny en demandait des nouvelles pressantes à M. de Gravel : « Le roi, lui disait-il, m'écrit tous les jours d'une certaine caisse des alliés où il a mis un fonds, comme les autres, pour le pain et pour les munitions de guerre, et nous n'avons pas encore eu une once de l'un ni de l'autre par cette voie-là. Nous ne savons où est cette caisse, ni qui la gouverne, ni à qui parler. S'il vous plaisoit de nous éclaircir de ce que vous pouvez savoir sur ce sujet, vous nous obligeriez extrêmement[3]. » Si Coligny se plaignait de ne savoir à qui parler, c'est que le commandant des troupes de l'alliance, le comte de Holac, était devenu lui-même presque aussi introuvable que la caisse. Malade ou feignant de l'être, pour se dérober aux ennuis de la responsabilité, il était parti tout à coup, sans donner ordre à rien, à ce point que les officiers du corps de l'alliance furent quelques jours sans savoir à qui obéir, hésitant entre Coligny et

[1] Instruction pour M. de Gremonville et addition, 15-24 août., *Aff. étr.*, Autriche, suppl. 19.
[2] Le Tellier à Coligny, 26 août. *D. G.* 189.
[3] 29 sept., *Aff. étr.*, Hongrie, 2, n° 53.

Montecuculi. Coligny finit par l'emporter cependant, ses droits au commandement furent reconnus et respectés. Il finit aussi par retrouver le comte de Holac, qui était à Gratz, mais qui n'avait pas plus que lui connaissance de la caisse [1]. Avec l'esprit d'exactitude et le génie administratif dont il commençait à faire preuve, Louvois ne pouvait comprendre une pareille incurie, si peu faite pour relever dans son estime l'intelligence et l'activité des gouvernements germaniques [2]. Cependant, à force de peine et d'argent, l'intendant Robert était parvenu à se procurer quelques farines, mais si détestables et si avariées, que l'abstinence même était moins défavorable au soldat. Le 15 septembre, il y avait cinq cent cinquante hommes à l'hôpital de Presbourg; le 30, il y en avait huit cents. La moitié des officiers étaient malades; Coligny lui-même n'avait pu résister au climat fiévreux de la Hongrie [3].

Quant aux opérations militaires, elles avaient presque entièrement cessé depuis la bataille de Saint-Gothard; de part et d'autre, on se contentait de s'observer à distance. Ce n'était pas qu'on chômât de conseils de guerre dans l'armée chrétienne; mais on y faisait plus de bruit que de besogne. « Il y a eu, écrivait Coligny, un des généraux de l'Empire qui a donné son avis par écrit; cet avis portoit qu'il seroit bon de gagner une grande bataille ou de prendre une place considé-

[1] Coligny à Le Tellier, 19 et 23 août.
[2] Louvois à Coligny, 19 sept. *D. G.* 189.
[3] Coligny à Le Tellier, 15 et 30 septembre

rable; mais que le plus sûr étoit d'attendre jusqu'au mois de mai. Chacun a été gaillardement de son avis, car il faudroit être bien Allemand pour ne pas connoître que ce seroit une bonne chose de gagner une bataille ou de prendre une grande place; mais c'est la difficulté d'y pouvoir parvenir [1].» D'autres fois, les délibérations n'étaient pas si naïves; mais alors elles soulevaient de dangereux conflits. « M. de Montecuculi, écrivait encore le comte de Coligny, fait tous les jours des propositions élevées jusqu'au ciel, comme d'aller donner bataille au Turc et autres choses semblables, et quand ce vient aux moyens d'exécuter tout cela, c'est de lui-même que viennent toutes les impossibilités, son dessein pourtant étant toujours de nous faire donner dans le panneau et de faire paroître à la cour de l'Empereur qu'il ne tient qu'aux François qu'on ne donne bataille. C'est un des plus artificieux esprits que j'aie jamais connus. Mais nous, qui avons découvert ses menées et ses fourberies, lui mettons tant et si souvent le marché à la main, qu'il faut, de par tous les diables, qu'il confesse que c'est lui qui ne peut et ne veut rien faire. Nous lui prêchons tous les jours que ce n'est pas à nous à savoir ce qu'ils perdront ou ce qu'ils gagneront à une bataille; que quand le roi aura perdu ce qu'il a à perdre de troupes en Hongrie, il en auroit grand regret, mais que cela n'ébranleroit pas sa couronne, et qu'ainsi il ne faut point qu'il nous vienne faire tous les jours des rodomontades et nous charger de ce qu'il n'entreprend rien, et qu'en nous donnant

[1] Coligny à Le Tellier, 26 août. *D. G.* 190.

du pain, nous sommes prêts à marcher. Cela l'embarrasse beaucoup [1].»

Il ne faudrait pas croire que, dans la bouche de Coligny, ces vives et fières reparties ne fussent qu'une vaine satisfaction d'amour-propre national, une manière de représailles fanfaronnes. Il s'attachait à cette guerre-là, malgré toutes ses difficultés, ou plutôt à cause de ses difficultés mêmes; il la regardait comme utile, non-seulement à sa gloire personnelle, mais surtout au service du roi; c'était, à ses yeux, une grande et singulière école, par le nombre extraordinaire, la tactique originale et la bravoure des troupes musulmanes, auxquelles il rendait, sans balancer, un éclatant hommage. « Je voudrois bien, disait-il, qu'on nous laissât encore aguerrir une couple d'années, afin, après cela, de ne trouver jamais d'ennemis devant nous que nous n'exterminassions; car, qui bat le Turc en peut bien battre d'autres, et quand ce ne seroit qu'on accoutume la vue à une effroyable multitude, et que les armées chrétiennes ne nous paroîtront plus que des partis envoyés à la guerre [2].» Par malheur, ses espérances furent bientôt déçues, non pas, comme il l'a cru lui-même et comme il l'a consigné dans ses mémoires, par le fait de Louis XIV, mais par le fait des ministres de l'Empereur.

Il est vrai que Louis XIV avait résolu, dès le mois de septembre, de rappeler ses troupes, qu'il voyait périr sans gloire, de misère et de faim; mais c'était pour

[1] Coligny à Gravel, 29 sept. *Aff. étr.* Hongrie, 2. — Coligny à Le Tellier 30 sept. *D. G.* 190.

[2] Coligny à Le Tellier, 31 août.

les rétablir dans de bons quartiers et les renvoyer, au printemps, plus capables de grandes actions. Et lorsque, un peu plus tard, la paix étant déclarée, le chevalier de Grémonville, son nouvel envoyé à Vienne, crut faire acte de bon diplomate en expliquant, par la prévision même de cette paix, la résolution que son maître avait prise, M. de Lionne l'en blâma comme d'une finesse inutile et sans grandeur. « Sa Majesté, lui écrivait-il, eût désiré que vous n'eussiez rien déguisé sur le rappel de ses troupes; car, outre qu'il n'est pas de la dignité d'un grand roi d'user d'aucune de ces adresses dont les autres princes ont quelquefois besoin pour faire approuver leurs résolutions, comme Sa Majesté ne les rappeloit que pour avoir moyen de les remettre en bon état, pendant l'hiver, et les renvoyer plus fortes en Hongrie, au printemps prochain, cette vérité même étoit fort obligeante pour l'Empereur [1]. » A ce premier et raisonnable motif, fondé sur les principes d'une bonne administration militaire, s'en était joint, dans l'esprit de Louis XIV, un autre plus puissant, quoique moins avouable, et dont M. de Grémonville avait aussi le secret. C'était le besoin de satisfaire cet incommensurable orgueil qui a été le plus grand, sinon l'unique mobile de tout ce long règne, la source commune de ses grandeurs et de ses misères. Louis XIV rappelait ses troupes pour se donner le plaisir de les accorder une seconde fois aux pressantes sollicitations de l'Empereur. L'instruction dressée au mois d'août pour le chevalier de Gré-

[1] Grémonville au roi, 18 oct. — Lionne à Grémonv., 31 oct. — *Aff. étr.* Vienne, 20.

monville a soin de prévoir les instances que l'Empereur pourra faire, «ne semblant pas juste à Sa Majesté qu'une grâce de cette considération soit prostituée en l'accordant sans être demandée[1].» Mais l'orgueil du roi fut déçu comme les espérances de son général. La paix les surprit l'un et l'autre au milieu de leurs rêves de gloire. Elle s'était faite précipitamment, mystérieusement, comme une chose honteuse, dans le camp et sous la dictée du grand visir, neuf jours seulement après la bataille de Saint-Gothard; mais on n'osa la publier qu'au bout de sept semaines, lorsque l'impatience des Turcs ne permettait plus d'en contenir le secret. Ainsi, quand Montecuculi parlait de livrer bataille, la paix était signée depuis longtemps. Les alliés, du moins, avaient eu l'honneur de n'y prendre aucune part. Cependant Louis XIV y avait grandement contribué, à son insu.

Depuis que les Français étaient entrés en Allemagne, depuis surtout qu'on les avait vus de près à Vienne et sur les bords du Raab, la crainte de la France avait remplacé la crainte du Turc. Comme à l'approche des grandes tempêtes, le vent avait sauté d'un bord à l'autre de l'horizon; l'orage grondait à l'occident. M. de Grémonville obtint, là-dessus, des confidences pleines de lumière : « J'ai su, écrivait-il au roi, j'ai su d'une personne qui a quelque part dans le ministère de cette cour, qu'un des principaux motifs qui les a obligés de tenir le traité de paix si secret, avoit été la peur que je ne portasse à l'Empereur des

[1] Addition à l'instruction, 24 août. — *Aff. étr.* Vienne. 20

propositions et engagements qui pussent empêcher leur dessein de la conclure en quelque façon que ce fût, comme ils avoient résolu. Tous les ministres [étrangers] que j'ai vus ici, hors M. le nonce, m'ont dit qu'on ne leur a jamais donné d'autre excuse pour la paix si précipitée et si peu avantageuse, sinon qu'il falloit se préparer contre les grands desseins de Votre Majesté, qui fomentoit des divisions dans l'Empire pour y entrer à main armée, lorsque l'Empereur auroit été bien affoibli et embarrassé dans une guerre avec le Grand-Seigneur, qu'il falloit songer à détruire la ligue du Rhin comme pernicieuse à la religion et au repos de l'Empire, dont l'avarice de ceux qui la composoient, par l'utilité qu'ils en recevoient, sacrifieroit toujours leur pays pour appuyer les grands desseins de Votre Majesté[1]. »

Si les ministres de l'Empereur manquaient souvent de dignité, ils ne manquaient pas toujours de clairvoyance. Les desseins qu'ils redoutaient et qu'ils s'efforçaient de prévenir étaient bien ceux que Louis XIV avait conçus. Il écrivait le 17 octobre à M. de Gravel : « Je vous dirai, pour votre information particulière, que mon dessein est de m'appliquer plus que jamais aux affaires d'Allemagne, et, pour cela, je me propose quelques objets principaux : 1° faire subsister l'alliance par tous les moyens possibles ; 2° empêcher que l'Empereur ne puisse entretenir des forces considérables. » Et déjà ses plans avaient reçu un commencement d'exécution.

De graves difficultés s'étaient élevées entre la ville

[1] Grémonville au roi, 30 oct. *Aff. étr.* Vienne 20

protestante d'Erfürt et son suzerain, l'Archevêque-Électeur de Mayence. Aussitôt l'Électeur, invoquant les stipulations de la ligue du Rhin, avait demandé le concours de la France contre ses vassaux rebelles. Pendant huit mois Louis XIV hésita, ou plutôt il essaya de terminer le différend par voie diplomatique. Cette question, si médiocre en apparence, pouvait amener les plus graves complications, le réveil de l'antagonisme politique et religieux entre les luthériens et les catholiques, la rupture de l'alliance du Rhin, le renversement, en un mot, de l'œuvre laborieusement et glorieusement accomplie par Henri IV, Richelieu et Mazarin. Déjà très-décidé contre le protestantisme, à ce point que M. de Grémonville ne craignait pas d'affirmer au confesseur de l'Empereur que le roi « n'avoit d'autre application que d'extirper l'hérésie, et que, si Dieu, par sa grâce, continuoit le bonheur de son règne, on verroit dans peu d'années qu'elle s'éteindroit en France[1], » Louis XIV affectait cependant, à l'égard des protestants d'Allemagne, une confiance pleine de sympathie. D'un autre côté, la situation de l'Électeur de Mayence, chef du directoire de l'alliance, exigeait les plus grands ménagements. On lui devait déjà beaucoup; on attendait beaucoup de lui; il finit par l'emporter. Toutes les négociations ayant échoué, un corps composé de soixante compagnies d'infanterie et de dix-huit de cavalerie, formant environ quatre

[1] Grémonville au roi, 18 déc. 1664, *Aff. étr.* Vienne, 20.
Il faut bien remarquer cette date, vingt et un ans avant la révocation de l'Édit de Nantes.

mille hommes, partit de Metz, au commencement de septembre, sous les ordres du marquis de Pradel, pour opérer, avec les troupes de l'Électeur, contre Erfürt. Grande fut l'émotion dans la diète de Ratisbonne ; M. de Gravel écrivait que les protestants s'étaient entièrement séparés des catholiques et qu'ils faisaient entre eux des assemblées particulières. L'habileté de M. de Lionne sauva tout. De plus grands triomphes ont illustré la carrière de ce grand ministre, jamais de plus sérieux ni de plus utiles. S'il est vrai qu'un problème bien posé est à moitié résolu, M. de Lionne était à mi-chemin du succès quand il désignait ainsi à M. de Gravel le but qu'il se proposait d'atteindre : « accommoder l'affaire d'Erfürt, et, s'il est possible, avec quelque satisfaction du parti protestant dont il soit redevable au roi, sans que l'Électeur de Mayence en demeure dégoûté ou moins obligé. » A la fin d'octobre, toutes ces conditions étaient remplies ; la réduction d'Erfürt satisfaisait l'amour-propre de l'Électeur, tandis que de bonnes garanties, dues à l'intervention du roi, assuraient les droits et les priviléges des habitants rentrés dans le devoir. Les inquiétudes protestantes évanouies, l'alliance du Rhin consolidée, l'influence française plus autorisée en Allemagne, tel fut le résultat d'une crise qui avait inspiré d'autres espérances aux ministres de l'Empereur.

Au point de vue militaire, cette petite expédition n'avait eu aucun intérêt ; mais la seule présence des troupes du roi en Allemagne était une menace pour le cabinet de Vienne. « Quatre mille hommes à Erfürt, six mille en Hongrie, tout cela ne plaît point en ce

pays-ci[1]. » Lorsqu'il écrivait ainsi à Louvois, Coligny ne doutait pas que le gouvernement impérial ne s'empressât de se défaire promptement de ses dangereux auxiliaires; empressement très-légitime, et qui eut le mérite, fort inattendu, d'être accompagné de beaucoup de bonne grâce.

Il semblait qu'on fût revenu aux jours d'enthousiasme qui avaient suivi la bataille de Saint-Gothard. La gloire des troupes françaises se dégageait, avec plus d'éclat, du nuage sous lequel on avait tenté de l'obscurcir. « Elles avoient fait des miracles, s'écriait le prince de Porcia, ayant rétabli les affaires de l'Empereur jusqu'à lui avoir procuré la paix, puisque, ensuite de l'action de Saint-Gothard, le visir avoit commencé à la proposer[2]. » L'empereur Léopold lui-même s'efforçait de secouer son flegme tout germanique, mais un peu vulgaire, qui n'avait rien de commun avec la sérénité olympienne de Louis XIV. Louis XIV devait sourire de l'admiration ironique que la tranquillité du chef de l'Empire inspirait à Coligny : « L'Empereur, écrivait celui-ci, dans les plus grands périls qu'il ait courus cette campagne, n'a fait que chasser et jouer, avec la même sûreté que s'il eût eu son ennemi à Caudebec. En vérité, cela est beau à un grand prince d'avoir une si grande fermeté et quiétude d'esprit[3]. » Quoi qu'il en soit, l'Empereur traita le chevalier de Grémonville avec beaucoup de considération. « Il auroit souhaité, lui dit-il, que S. M. T. C. eût gardé les étendards tur-

[1] Coligny à Louvois, 7 oct. *D. G.* 190.
[2] Grémonville au roi, 18 oct. *Aff. étr.* Vienne, 20.
[3] Coligny à Le Tellier, 1er et 6 octobre. *D. G.* 190

quesques comme un trophée bien dû à la valeur de ses troupes que toute l'Europe admiroit; mais puisqu'elle avoit bien voulu lui en faire présent, il vouloit les faire mettre en un lieu distingué, pour distinguer leurs glorieuses actions et pour les remettre incessamment au souvenir de toute l'Allemagne[1]. » C'était un concert de louanges et de belles paroles; les actes, chose inouïe, les dépassèrent encore. Le trésor impérial, qui était vide, trouvait cent mille livres à offrir aux généraux français; et comme ils répondaient un peu fièrement qu'ils ne prenaient d'argent que du roi seul, les florins se métamorphosaient en diamants et en bijoux[2]. Enfin, cette armée qu'on avait laissée mourir de faim pendant toute la campagne, les ministres décidaient qu'elle serait nourrie et défrayée de tout, pendant sa marche à travers les États de l'Empereur. « Vous voyez, disait Coligny, qu'on ne nous traite pas comme les médecins qu'on fait venir à cheval et qu'on renvoie à pied. Ici c'est tout le contraire. En venant, on nous refusoit tout pour de l'argent, et, au retour, on nous donne tout pour rien, et outre cela, on nous raccommode soigneusement les ponts, ports et passages. Cela est un pur effet de notre mérite. Je vous assure que nous sommes de gentils garçons, et j'espère que nous serons encore plus sages au retour qu'à l'aller. Nous ramenons un corps chargé de gloire et de bénédictions des Allemands[3]. »

La retraite se fit donc à très-petites journées, de

[1] Grémonville au roi, 13 nov. *Aff. étr.*, Vienne, 20.
[2] Robert à Louvois, 7 nov. — Podwitz à Le Tellier, 12 nov. *D. G.* 190.
[3] Coligny à Le Tellier, 26 octobre.

festins en festins[1]. Parties de Presbourg le 18 octobre, les troupes n'atteignirent les bords du Rhin que le 21 décembre; elles traversèrent le fleuve près de Spire, au même endroit où elles l'avaient passé d'abord, au début de la campagne. La sollicitude de Coligny pour ses compagnons d'armes était touchante. Son langage est d'un père de famille plutôt que d'un général d'armée : « Je vous rendrai le troupeau qu'on m'a mis en main, gras, gaillard et triomphant[2]. Nos volontaires ont été heureux d'avoir fait un si beau voyage, et moi d'en avoir perdu si peu. La fortune les a accompagnés jusqu'à la santé; car il est miraculeux que de tant de jeunes gens qui n'avoient jamais fatigué, il n'en soit mort qu'un de maladie[3]. » Enfin, le 8 janvier 1665, en déposant, à Metz, le commandement qu'il y avait pris, huit mois auparavant, il fermait sa correspondance avec Louvois par ces nobles et simples paroles : « Je suis venu finir ma course où je l'ai commencée, avec une grande reconnoissance et une profonde humilité envers Dieu, de l'avoir fait réussir si heureusement à la gloire du roi et à l'honneur de toute la nation[4]. »

Quelle fut la récompense de ce généreux serviteur?

[1] Robert à Le Tellier, 30 oct. — « Nous marchons tant que nous pouvons vers l'Alsace, régalés et chargés de bénédictions par les peuples, qui nous chauffent soigneusement leurs poêles à notre arrivée; et voilà toute la dépense que nous leur faisons, car l'étape, qu'ils fournissent, leur sera remboursée par l'Empereur sur leur tailles, dont ils sont très-aises. » Robert envoie l'état de la dépense pour le mois d'octobre; le total est de 128,734 l. 16 s. 8 d.

[2] Coligny à Le Tellier, 19 décembre.

[3] *Id.* 1er octobre

[4] Coligny à Louvois, 8 janvier 1665. *D. G.* 190.

Le 15 mai 1667, Louis XIV était à la veille de partir pour conquérir la Flandre; le comte de Coligny fut presque le seul, parmi les officiers généraux, qui n'eût pas de commandement : « Je vais être témoin des conquêtes du roi, écrivait-il à Bussy-Rabutin; je n'ai ni office, ni bénéfice, mais j'ai le plaisir, à l'âge de quarante-neuf ans, de faire le métier de volontaire que je n'avois encore jamais fait. Il me semble par là que je sors de l'académie. Cela me réjouit extrêmement, et d'autant plus que le roi m'a fait l'honneur de me permettre de faire ce voyage, dont je lui suis extrêmement obligé. » Il n'eut pas même cette amère satisfaction; la goutte l'empêcha de suivre l'armée. Le 10 janvier 1668, madame du Bouchet, sa parente et son amie, écrivait à Bussy : « On ne parle non plus de notre ami Coligny, dans le nombre des officiers généraux nommés pour servir, que s'il y avoit cent ans qu'il fût mort[1]. » Non-seulement on ne parlait plus de lui dans le présent, on l'oubliait même dans le passé, un passé de trois ans! Du fond de la Styrie, M. de La Feuillade avait si souvent écrit et fait écrire; depuis son retour, il avait si souvent dit et fait dire qu'il était le vrai, le seul héros de Saint-Gothard; et le roi et la cour avaient si complaisamment prêté l'oreille à ce concert de mensonges, que ces mensonges étaient devenus le vérité convenue, officielle, acceptée par l'histoire. Qu'on ouvre, à l'année 1664, le livre estimé du président Hénault; on y lira cette incroyable assertion : « Combat de Saint-Gothard, le 1er août. Coligny, qui com-

[1] Lettre citée par M. Monmerqué dans la notice qui précède les mémoires du comte de Coligny.

mandait les François, *ne se trouva pas à la bataille*, où La Feuillade se distingua[1]. » C'est toujours un devoir de rétablir la vérité; c'est un bonheur de rétablir le droit d'un honnête homme, odieusement sacrifié.

Quelles que fussent l'audace et l'habileté de M. de La Feuillade à plaider le faux, il n'aurait pu le mettre à la place du vrai, s'il n'avait été soutenu par M. le Prince, qui commençait alors à rentrer en grâce auprès du roi, mais qui ne se piquait pas d'imiter son généreux exemple; car si Louis XIV pardonnait au prince de Condé ses erreurs, le prince de Condé ne pardonnait pas ses propres offenses au comte de Coligny. Il faut dire encore que M. de La Feuillade trouva des appuis, ou, pour être plus exact, que M. de Coligny trouva des adversaires parmi les ministres. « J'arrivai à la cour au mois de janvier 1665, a-t-il écrit dans ses mémoires; je vins mettre pied à terre chez M. Le Tellier, qui n'étoit pas content de moi, à cause de plusieurs démêlés que j'avois eus avec un nommé Robert, parent dudit sieur Le Tellier. Je fus confirmé dans l'opinion que j'avois conçue que, quand on n'est pas créature et très-humble valet des ministres, c'est temps perdu de s'attacher au service des rois. » Le comte de Coligny était de ces généraux de l'ancien régime, pourrait-on dire, qui ne comprenaient pas le

[1] Le président Hénault avait certainement lu cependant l'*Histoire militaire de Louis le Grand*, par le marquis de Quincy, car nous possédons précisément l'exemplaire qui a appartenu au président; on lit dans cette histoire, t. I, p. 268 : « Les actions de valeur que fit le comte de Coligny à la tête des François déterminèrent la victoire en faveur des impériaux. »

partage des pouvoirs dans une armée, la séparation des fonctions administratives et des fonctions militaires. Pendant la Fronde, il avait applaudi à la destruction des intendants, créés par Richelieu ; après la Fronde, il les avait vus rétablis par Mazarin; mais il ne reconnaissait pas leur autorité, qui était à ses yeux une nouveauté dangereuse, une véritable usurpation. Quand l'intendant Robert lui fut donné, il l'accepta comme un commis, comme un subalterne, non comme un administrateur ayant des pouvoirs distincts de ceux du général en chef. Il voulut tout faire dans son armée, tout décider, tout régler, même les questions de finance : « Vous ne trouverez que des dépenses solides et rien d'obscur, écrivait-il à Le Tellier; nous vous ferons bien voir que nous sommes bons ménagers de l'argent de Sa Majesté, et que si jamais je deviens surintendant des finances, je les ménagerai peut-être aussi bien que feu M. le maréchal d'Effiat, qui étoit un porte-rapière comme moi[1]. » Telle était la cause de sa mésintelligence avec l'intendant et les commissaires des guerres, « qui sont si fiers, disait-il, que la terre n'est pas capable de les porter[2]. »

Non-seulement Le Tellier et son fils, chefs de l'administration militaire, n'entendaient pas abandonner leurs agents, mais au contraire ils travaillaient, Louvois surtout, à étendre leurs attributions. Il y avait dans l'armée d'effroyables désordres, surtout en matière d'argent; le denier du soldat n'était pas plus sacré,

[1] 19 et 27 décembre 1664. *D. G.* 190.
[2] Coligny à Louvois, 4 janvier 1665

pour la plupart des officiers, que les deniers du roi. A qui se confier pour la poursuite de ces abus? Aux généraux? Tous n'avaient pas, à l'égal de Coligny, les mains nettes. C'était des intendants, des commissaires des guerres, que Louvois attendait un contrôle sérieux, une surveillance exacte; il les rendait responsables des moindres méfaits, mais il leur donnait une grande autorité pour les atteindre. Toute l'administration d'une armée était leur domaine; personne, fût-on maréchal de France ou prince du sang, Turenne ou Condé, n'était fondé à leur en interdire l'accès; mais ils n'en devaient pas, à leur tour, franchir les limites.

En même temps que Louvois soutenait énergiquement les commissaires des guerres dans leurs droits, pour mieux exiger d'eux l'accomplissement de tous leurs devoirs, il écrivait à l'un d'entre eux : « Il ne faut pas que vous prétendiez attribuer aux mauvais offices qu'on vous rend ce que l'on vous écrit d'ici; vous devez l'attribuer à votre conduite, qui n'est pas assez modérée. Un commissaire des guerres n'a pas le droit de prétendre aucun commandement sur les troupes ni sur les habitants des lieux de son département, et je dois vous faire connoître que, si vous ne vivez d'une autre manière, il sera impossible de vous soutenir [1]. » Entre Coligny d'un côté, Le Tellier et Louvois de l'autre, il y eut donc moins une inimitié personnelle que l'antagonisme de deux principes essentiellement contraires. Il n'est pas inutile d'ajouter que jamais M. de La Feuillade

[1] Louvois à Pérou, 7 mai 1665. *D. G.* 193.

ne fut des amis de Louvois ; le jeune secrétaire d'État, qui avait la passion de l'exactitude et de la vérité vraie, ne s'accommodait pas des fanfarons.

Tandis que le comte de Coligny conduisait, en Hongrie, ses six mille Français contre les Turcs, un autre héros de la Fronde, le duc de Beaufort, amiral de France, dirigeait contre les Barbaresques une expédition à la fois maritime et militaire. Cette expédition ne fut pas heureuse. La mission de M. de Beaufort était de poursuivre les corsaires de Tunis et d'Alger, et, pour mieux assurer la répression de la piraterie, de fonder un établissement permanent sur la côte d'Afrique. Cinq mille hommes, d'infanterie pour la plupart, sous les ordres du marquis de Gadagne, lieutenant général, avaient été mis à la disposition de l'amiral de France. Ils prirent terre le 22 juillet 1664, à Gigeri[1], entre Bougie et Bone, chassèrent facilement les Turcs de cette petite ville, et commencèrent à s'y retrancher; mais le dissentiment se mit bientôt entre les officiers de terre et de mer, parce que la marine voulait s'attribuer la direction et l'honneur d'une expédition où elle prétendait le premier rôle. Peu de temps après, les Turcs revinrent en forces. Un jour, sept cents hommes, qui avaient été détachés pour couper du bois, à une lieue du camp, furent surpris et enveloppés par une multitude de barbares; un grand nombre, en un instant, furent tués et décapités; tous l'auraient été, si leurs camarades n'étaient pas venus rapidement à leur secours et ne les avaient

[1] Djidjelli.

dégagés en faisant, par représailles, un grand massacre de Turcs et de Maures[1]. Dès lors, les attaques se renouvelèrent fréquemment; les assaillants augmentaient tous les jours de nombre et d'audace; au mois d'octobre, il leur vint onze mille Turcs d'Alger avec du gros canon. Une redoute avancée, qui protégeait le camp, fut rasée par les boulets; de grandes brèches furent pratiquées dans les lignes; un assaut était imminent. En l'absence du duc de Beaufort, qui était allé croiser avec une partie de la flotte devant Tunis, le marquis de Gadagne tint conseil avec les principaux officiers de l'armée; l'embarquement fut résolu. Il se fit avec précipitation dans la nuit du 29 au 30 octobre; presque tout le matériel et le canon restèrent aux mains des Turcs. Qui peut dire si tous les malades et les blessés furent sauvés? Neuf cents de ces misérables avaient été évacués à la hâte sur les bâtiments de guerre et de transport.

Le malheur poursuivit jusqu'au bout cette triste expédition; le vaisseau *la Lune* toucha sur un écueil, en vue même des côtes de Provence; il s'engloutit avec tout son équipage et dix compagnies du régiment de Picardie. Louvois, qui donnait ces nouvelles au comte de Coligny, ajoutait, en forme de conclusion : « Sa Majesté a eu beaucoup de déplaisir de la mauvaise issue de l'entreprise de Gigeri et du

[1] Le Tellier à Coligny, 12 septembre 1664. *D. G.* 189. — Un parent du comte de Coligny, M. de la Châtre, avait été tué dans cette affaire; M. de Coligny écrit à Le Tellier, le 7 octobre : « Je suis bien aise que M. de la Châtre ait honoré sa vie par une belle mort; il étoit mon parent, et voilà une belle femme et un beau gouvernement de reste. » *D. G.* 190.

naufrage; mais ce sont des accidents auxquels les conquérants sont exposés[1]. »

Le secrétaire d'État de la guerre n'avait été que le spectateur passif de cette expédition, dont le succès ne lui aurait pas été attribué, dont l'échec ne pouvait par conséquent pas l'atteindre; le soin même des troupes de terre avait été distrait de son département et confié, par exception, au secrétaire d'État de la marine. C'était une épreuve qui ne fut pas renouvelée, une confusion d'attributions pour prévenir un conflit. Louvois eut cependant l'occasion de donner à la marine une leçon de dignité humaine, et de la rappeler à l'observation des lois qui réglaient la discipline militaire. Le 14 juin 1664, il écrivait au commissaire de La Guette : « Le sieur Delaval, capitaine au régiment des vaisseaux, qui a été détaché, avec quelques officiers et soldats du corps, pour monter sur la galère *Saint-Dominique*, s'est plaint de ce qu'un de ses soldats, qui avoit tenu à M. le chevalier de Tonnerre des discours séditieux, et que le capitaine demeure d'accord mériter un très-grand châtiment, avoit été, par l'ordre dudit chevalier, lié sur le coursier[2] et frappé par un Turc de plusieurs coups de bâton. Le roi, qui a été informé d'un traitement si indigne d'un soldat et d'un homme libre, n'a pu approuver la conduite que ledit sieur chevalier a tenue en ce rencontre, et, pour ne le point discréditer, Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'elle désire que vous lui fassiez entendre, de

[1] 21 novembre 1664. *D. G.* 189.
[2] Le canon principal d'une galère.

sa part, qu'elle lui défend de traiter, à l'avenir, ses soldats comme des esclaves ou des forçats, et que, quand il arrivera qu'un soldat commette des fautes qui mériteront punition, il le fasse mettre au conseil de guerre pour y être jugé, selon que le cas le requerra [1]. »

Telle s'annonçait l'administration de Louvois, exacte, rigoureuse et juste.

[1] *D. G.* 183.

CHAPITRE II

L'évêque de Munster. — Guerre entre l'Angleterre et la Hollande. — Intervention de Louis XIV en faveur de la Hollande. — Corps auxiliaire français. — Le marquis de Pradel. — Le marquis de La Vallière. — Rapports des Français et des Hollandais. — Mort de Philippe IV. — Guerre maritime entre la France et l'Angleterre. — Préparatifs militaires. — Revues de Breteuil et de Mouchy. — Effectif de l'armée. — Conférences de Bréda. — Traité des droits de la reine. — Droit de dévolution. — Turenne et Louvois. — Guerre de *Dévolution*. — Campagne de 1667. — La Flandre envahie. — Prise de Tournai. — Prise de Douai. — Voyage de la reine. — Marche sur Dendermonde. — Prise de Lille. — Combat de cavalerie. — Départ du roi. — Prise d'Alost. — Établissement du quartier d'hiver. — État sanitaire des troupes. — Misère de la garnison de Charleroi. — Colbert et Louvois. — Impositions. — Contributions. — Le marquis de Bellefonds. — Médiation de la Hollande et de l'Angleterre. — Triple alliance. — Préparatifs pour la campagne de 1668. — Le prince de Condé. — Expédition de Franche-Comté. — Capitulation de Besançon et de Salins. — Siége de Dole. — Le comte de Grammont. — Siége de Gray. — Louis XIV et la triple alliance. — Question de la paix et de la guerre. — Les généraux et les ministres. — Armistice. — Louvois en Flandre. — Négociations à Saint-Germain. — Correspondance de Le Tellier et de Louvois. — Traité de Saint-Germain. — Sentiment de Turenne. — Sentiment de Louvois. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Le duc de Luxembourg. — Promotion de maréchaux de France. — Examen du traité d'Aix-la-Chapelle. — Désarmement. — Conservation des cadres.

A peine les troupes, qui venaient d'assister avec un égal succès, sinon avec autant de périls et de gloire, les unes l'Électeur de Mayence, les autres l'Empereur, étaient-elles rentrées en France, à peine les ministres

impériaux commençaient-ils à respirer après tant d'inquiétudes, qu'un nouvel incident ramenait devant leurs yeux cette redoutable apparition, les Français en Allemagne. C'était, il est vrai, sur l'extrême frontière, et, circonstance plus rassurante, contre un membre même de l'alliance du Rhin; Louis XIV aidait les Hollandais à repousser l'agression de l'évêque de Munster.

Au treizième siècle, au temps des prélats batailleurs, Bernard von Galen, prince-évêque de Munster, eût déjà fait scandale; qu'on juge ce qu'il devait être au milieu du dix-septième, débris égaré d'une race monstrueuse et perdue; on l'étudiait à distance, avec une curiosité mêlée d'horreur. Si cet étrange évêque ne se souciait pas beaucoup d'édifier ses ouailles, il se flattait de les éblouir par ses talents politiques et militaires; sa petite cour était le rendez-vous de tous les porte-rapières qui cherchaient aventure; on y tenait conseil de guerre plus souvent que chapitre; on y faisait des plans de campagne entre deux vins; car les revenus de l'évêché se consommaient en frais de table autant pour le moins qu'en frais de guerre. Naturellement le prélat avait l'humeur turbulente et l'oreille toujours dressée au moindre bruit de querelle. A point nommé, les hostilités venaient d'éclater derechef entre l'Angleterre et la Hollande.

Sous les formes de gouvernement les plus opposées, sous Charles II comme sous Cromwell, l'Angleterre avait les mêmes intérêts commerciaux et maritimes; royaliste ou républicaine, elle se rencontrait, sur tous les marchés du monde et sur toutes les mers, avec la

Hollande, qui n'y voulait pas souffrir de partage. Dans cette nouvelle lutte, la Hollande réclamait de Louis XIV l'assistance promise par un traité d'alliance défensive et de mutuelle garantie, conclu en 1662 entre la France et les Provinces-Unies. Louis XIV ne méconnaissait pas ses obligations, mais il ne s'empressait pas de les remplir. Comment n'aurait-il pas hésité? Pour l'exécution des plans que Mazarin lui avait légués contre l'Espagne, pour le succès de ses prétentions à l'héritage de Philippe IV, déjà moribond, il avait besoin, sinon de l'alliance active, au moins de la tolérance de l'Angleterre et de la Hollande; car l'une ou l'autre pouvait, en s'y opposant, ruiner tous ses projets. Que de soins il avait fallu pour les ménager l'une et l'autre, la Hollande soupçonneuse, déjà inquiète de l'acquisition de Dunkerque, l'Angleterre presque universellement hostile, contenue à grand'peine par l'artificieux gouvernement de Charles II! La guerre entre ces deux puissances, la guerre où il n'était pas permis à la France de rester neutre, rendait tous les ménagements impossibles.

Déjà l'indécision de Louis XIV excitait en Hollande une irritation menaçante, lorsque l'intervention de l'évêque de Munster vint offrir au roi le moyen de sortir d'une situation équivoque et de remplir ses engagements, sans s'exposer encore aux dangers d'une lutte ouverte et directe contre l'Angleterre. Il n'avait pas été difficile au gouvernement anglais de soulever les ressentiments de l'irascible prélat contre ses voisins de Hollande. Des contestations, au sujet de quelques terres et de quelques villages, sur la frontière com-

mune, servirent de prétexte à une agression dont les subsides anglais étaient la véritable cause. Les bandes éhontées de l'évêque se jetèrent sur les provinces de Drenthe, de Groningue et d'Over-Yssel, qu'elles commencèrent à piller sans merci. Contre un pareil adversaire, Louis XIV n'hésita plus à donner secours aux États-Généraux; mais il put mesurer, à l'émotion que cette résolution produisit parmi les Anglais, le trésor de haine que ses premiers succès avaient amassé dans le cœur de ses anciens alliés.

En 1665, sept ans après la bataille des Dunes, mais trois ans après le trafic de Dunkerque, voici les sentiments que l'Angleterre professait publiquement à l'égard de la France; c'était Louvois qui résumait ainsi les nouvelles pour M. de Turenne : « A l'ouverture du parlement, lui écrivait-il le 2 novembre, le roi d'Angleterre a dit qu'il y avoit beaucoup d'apparence que les François assisteroient les Hollandois; en même temps il s'est élevé un grand bruit, pour témoigner de la joie qu'avoient les deux chambres de l'espérance qu'on leur donnoit d'entrer en lutte avec nous. Le chancelier d'Angleterre a dit que la médiation des François n'étoit point pour moyenner la paix, mais pour entretenir la guerre, et le chevalier Domming a ajouté que les artifices des François étoient plus à craindre que leurs armes[1]. » Entre l'Angleterre et la Hollande, il n'y avait qu'un conflit d'intérêts; entre l'Angleterre et la France, il y avait une antipathie passionnée. Pour lutter contre un pareil courant d'o-

[1] *D. G.* 196.

pinion, qui n'a cessé de grossir pendant tout son règne, il a fallu à Charles II une habileté qui touche presque au génie. Avec dix fois moins de talents politiques et de ressources d'esprit, en marchant avec son peuple, il aurait pu être un grand roi d'Angleterre; il a mieux aimé se faire le pensionnaire et l'obligé du roi de France.

Le corps que Louis XIV envoyait au secours des Hollandais, contre l'évêque de Munster, était de quatre mille hommes de pied et de deux mille chevaux; c'était l'élite de l'armée française ; pour l'infanterie, par exemple, quelques-uns des régiments qui avaient fait la campagne de Hongrie; pour la cavalerie, un détachement des gardes du corps, les deux compagnies des mousquetaires du roi, les chevaux-légers Dauphin. Évidemment le caractère et l'importance de l'ennemi ne justifiaient pas un tel choix; Louis XIV voulait, à la fois, flatter et étonner les Hollandais[1]. Ces troupes, conduites par le marquis de Pradel, lieutenant général, devaient agir sous le commandement en chef du prince Maurice de Nassau, mais prendre partout la droite sur les troupes des États Généraux[2]. Rassemblées aux environs de Sedan, elles marchèrent, dans les premiers jours de novembre, à travers l'évêché de Liége, avec l'agrément de l'Électeur de Cologne[3]. Les opéra-

[1] Louvois à Carlier, 20 novembre 1665 : « Vos lettres m'apprennent que les troupes ont paru belles et en bon état aux commissaires de Messieurs les États, lesquels les ont vues en bataille, dans une plaine proche Maestricht, et défiler sur le pont de la même ville. Ils ont assurément raison, et il y a peu d'apparence qu'ils en aient jamais vu de telles en leur pays. » *D. G.* 198.

[2] Instruction pour M. de Pradel, 21 octobre 1665. *D. G.* 198.

[3] L'Électeur de Cologne était en même temps prince-évêque de Liége.

tions militaires furent sans importance. Au premier coup de mousquet, les maraudeurs de l'évêque de Munster se dispersèrent comme une bande d'oiseaux pillards; une poignée d'aventuriers seulement, renfermés dans une bicoque du nom de Lochem, essayèrent de faire quelque résistance; en trois jours on les força de se rendre. Ils étaient quatre cents hommes de pied et cinquante ou soixante cavaliers, en si méchant état que M. de Pradel, qui les vit défiler, était tout humilié d'avoir tiré l'épée contre de pareils adversaires [1].

Là, comme en Hongrie, ce n'était pas l'ennemi du dehors qui était le plus redoutable. Il serait injuste et faux de comparer aux souffrances héroïques du comte de Coligny les petits déboires du marquis de Pradel; mais, quelle que soit la différence des proportions, des causes analogues produisent des effets analogues. Il y avait d'abord, au sein même de l'armée, les difficultés intérieures; les principes de la hiérarchie militaire étaient méconnus et violés.

Parmi les officiers placés sous les ordres de M. de Pradel, le plus considérable était le marquis de La Vallière, qui commandait les chevaux-légers Dauphin. L'éclat de son grade dans un corps d'élite, rattaché à la maison du roi, mais surtout la faveur dont le nom qu'il portait jouissait alors [2], avaient exalté son orgueil. A la suite d'une petite expédition que M. de Pradel lui avait confiée, il avait volontairement négligé d'en rendre compte à son chef, sous prétexte de quelque difficulté d'étiquette. M. de Pradel, justement blessé,

[1] Carlier à Louvois, 10 déc. — Pradel à Louvois, 15 déc.
[2] Il était frère de mademoiselle de La Vallière.

se plaignit au secrétaire d'État. Louvois avait une vive affection pour le marquis de La Vallière; c'était un compagnon de jeunesse et de plaisir, un correspondant familier avec lequel il oubliait volontiers les affaires graves, pour lui conter les intrigues ou les petits scandales de la cour[1]; mais Louvois était avant tout un homme d'État; il faut lui rendre cette justice que jamais ses inclinations particulières n'étouffèrent le sentiment de ses devoirs publics; elles en adoucissaient tout au plus la rude expression. Le défaut de subordination parmi les officiers, l'esprit d'indépendance, les sourdes menées ou les révoltes contre l'autorité du chef, étaient les vices les plus dangereux et les plus répandus dans l'armée fran-

[1] Voici quelques preuves de ces relations familières. — Louvois au marquis de la Vallière, 25 décembre 1665 : « Si votre subsistance dépend de votre fusil, MM. les Dauphins feront fort mauvaise chère à votre table; ils seront réduits au plus au bœuf et au mouton. La plaine Saint-Denis est toujours fort remplie de gibier; mes occupations, qui ont triplé, m'ont ôté le temps d'aller à la chasse; les lièvres et les perdrix attendent les gens avec effronterie. » *D. G.* 196. — 23 avril 1666 : « Les dames, qui aiment plus la paix que la guerre, ont paru pourtant alarmées du bruit qui s'est répandu ici de l'accommodement entre messieurs les États et M. l'évêque de Munster. Elles appréhendent que les lauriers que vous avez cueillis en pays étranger ne vous rendent insolent dans le pays natal et que votre langue ne leur soit plus dangereuse que votre plume. Je leur ai assuré que les héros des siècles passés avoient autant de douceur pour les demoiselles que de fureur pour les ennemis, que vous marchiez sur leurs pas, que vous êtes un gentilhomme d'honneur et que j'étois votre caution. Elles se sont un peu rassurées et nous verrons la conduite que vous tiendrez à votre retour. » *D. G.* 200. — 13 octobre 1667 : « Je n'ai pas beaucoup de peine à croire que votre bourse est souvent fort vide; vous travaillez avec application et avec succès à un si bon effet. Votre ordonnance a été expédiée et envoyée à M. Colbert, afin qu'il lui plût de la faire viser du roi et acquitter. Saint-Pouenge en sera le solliciteur, et, si vous me faites l'honneur de me donner vos commandements, je le seconderai volontiers. » *D. G.* 206.

çaise; c'est pour les avoir attaqués avec hardiesse, combattus avec persévérance et détruits, que le nom de Louvois a été le plus maltraité par l'opinion de son temps, complice égarée des officiers de tout grade, depuis le maréchal de France jusqu'au simple cornette, que l'inflexible ministre rangeait impérieusement à leur devoir; injustice flagrante qui n'aurait pas dû survivre et qui a survécu néanmoins aux passions des contemporains. « Il n'y a rien de si important au service de Sa Majesté, disait Louvois, que de conserver l'autorité de celui qui commande; elle est ordinairement enviée par ceux qui sont obligés de la reconnoître, et, comme il n'y a personne sans défaut, les subalternes embrassent avec joie les occasions qu'on leur présente de censurer les actions de celui qu'ils doivent révérer[1]. » C'eût été, pour bien d'autres, un embarras, ce fut, pour Louvois, une heureuse fortune de commencer la poursuite d'un abus redoutable contre un seigneur, contre un personnage en faveur, contre un ami. Les difficultés d'étiquette soulevées par M. de La Vallière étaient si misérables que Louvois ne se donna pas la peine de les discuter. « Votre conduite, lui écrivit-il, ne peut être approuvée de personne, quand on saura que vous prenez garde à des choses de cette nature, à l'égard d'un homme qui a l'honneur de représenter votre maître. Et pour vous confirmer encore mieux dans ce que je vous dis, c'est que, si je me rencontrois dans une armée où le roi ne fût pas, je ne trouverois point à redire que M. de Pradel, qui n'est

[1] Louvois à Nacart, 30 août 1666. *D. G.* 202.

que capitaine aux gardes[1], la commandant en chef, ne me donnât pas la main[2] chez lui pendant le temps que je serois dans son armée. Tout ceci, monsieur, ne sont que des paroles générales que je ne crois pas matière d'appliquer à votre conduite; je vous les dis seulement comme un fidèle ami[3]. »

Si la discipline souffrait ainsi dans les hautes régions de l'armée, elle ne devait pas être mieux observée dans les plus basses. Il est triste de voir à quels excès se livrait l'élite des troupes françaises, non pas en pays ennemi, mais en pays allié, pendant le quartier d'hiver : vol, fausse monnaie, viol, meurtre. Les mousquetaires eux-mêmes, ces jeunes gens de bonne maison, cette pépinière d'officiers, donnaient aux soldats l'exemple de la friponnerie et de la débauche. Voilà le tableau; quant au peintre, il n'est pas suspect, c'est l'intendant même de l'armée[4]. Il y avait un désordre qui blessait encore davantage les populations hollandaises; c'étaient les insultes à leurs croyances religieuses. Le gouverneur de Rees pour les États-Généraux se plaignait de ce que, le commandant des troupes françaises en garnison dans cette ville, ayant fait porter le Saint-Sacrement chez un malade, les soldats avaient frappé les bourgeois qui n'avaient pas voulu se mettre à genoux. Louvois se hâta d'écrire à M. de Pradel pour blâmer cet excès de zèle : « Sa

[1] M. de Pradel, lieutenant général dans l'armée, était en même temps capitaine d'une compagnie dans le régiment des gardes, dont il fut, quelque temps après, lieutenant-colonel.
[2] C'est-à-dire la droite, le pas, les honneurs.
[3] 4 mars 1666. *D. G.* 200.
[4] Carlier à Louvois, 26 décembre 1665. *D. G.* 198.

Majesté désire que vous fassiez une réprimande très-rigoureuse à l'officier qui commande dans ce quartier-là, et que vous lui défendiez de sa part de tenir doré navant la conduite qu'il a tenue en ce rencontre, laquelle, quoique très-conforme aux sentiments intérieurs de Sa Majesté, est tout à fait contraire à la manière dont elle désire que l'on vive à l'égard d'un peuple extrêmement jaloux de sa religion et encore plus de son autorité, et qui n'est que trop bien informé du désir que Sa Majesté a d'abaisser ceux qui sont de celle qu'ils professent[1]. »

Les Hollandais, de leur côté, n'usaient pas de bons procédés envers les Français. Comme M. de Montecuculi après Saint-Gothard, les députés des États-Généraux ne parlaient que d'aller aux ennemis; comme le comte de Coligny, M. de Pradel haussait les épaules à ces propositions aussitôt abandonnées que produites: « Je ne consens, disait-il, à ces entreprises de fanfare et de vanité que pour leur témoigner que nous ne trouvons rien de difficile pour leur service[2]. » D'autres fois, les États s'ingéraient de donner directement des ordres aux troupes françaises, sans s'inquiéter beaucoup plus de M. de Pradel que s'il n'eût pas été au monde. Il n'est pas besoin de dire avec quelle énergie Louvois repoussait une prétention si exorbitante : « Vous êtes un homme sage, écrivait-il à M. de Pradel, et je me persuade tous les jours de plus en plus que vous êtes bien heureux de l'être

[1] 19 février 1666. *D. G.* 198.
[2] Pradel à Louvois, 17 décembre 1665. *D. G.* 198.

au pays où vous êtes[1]. » Enfin, au retour de la belle saison, la reprise des hostilités allait tirer les Français d'une oisiveté qui avait été aussi préjudiciable à leur bonne réputation qu'à la sécurité de leurs hôtes, lorsqu'on apprit que l'évêque de Munster, dégoûté par les échecs de la campagne précédente, et menacé d'un autre côté par l'Électeur de Brandebourg, s'était résigné à faire la paix avec les États-Généraux; elle fut signée le 18 avril 1666. Le 5 juin, le contingent français se séparait des Hollandais, à leur commune satisfaction.

L'intervention de Louis XIV n'avait pas réussi à dissiper les soupçons et les défiances des États, et cependant, dès le 26 janvier, il avait déclaré la guerre au roi d'Angleterre. A quels motifs attribuer cette grave résolution, si longtemps ajournée? Précisément à ceux qui paraissaient y être le plus décidément contraires. Philippe IV, roi d'Espagne, était mort le 17 septembre 1665; il laissait pour héritier un enfant malingre, don Carlos, sous la tutelle de sa mère, Marie-Anne d'Autriche, qui était elle-même gouvernée par un jésuite allemand, le père Nithard, son confesseur. A la première nouvelle de cet événement, Louis XIV avait été tenté de revendiquer aussitôt les droits de la reine Marie-Thérèse, sa femme, et de se mettre, sans plus de retard, en possession des Pays-Bas. Ses mémoires nous ont donné tout au long, sous forme d'arguments contradictoires, ses délibérations personnelles, et sans doute aussi, celles de ses ministres. Quoi qu'il en soit,

[1] 28 janvier 1666. — Louvois à d'Estrades, 19 février. *D. G.* 198.

il prit le parti d'attendre. Il se contenta de faire une démarche indirecte, qui ne fût ni assez éclatante ni assez offensive pour engager immédiatement la question, mais qui pût avoir le caractère d'une sorte d'acte conservatoire, utile à rappeler, quand le temps serait venu. Dans l'audience que les deux reines, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, donnèrent à l'ambassadeur d'Espagne, à l'occasion de la mort de Philippe IV, elles lui parlèrent, en termes généraux, des droits que cet événement donnait à Louis XIV, et l'engagèrent à les recommander à l'attention de son gouvernement. La lettre de condoléance qu'Anne d'Autriche écrivit, le 17 octobre, à la reine d'Espagne, sa nièce, eut soin, parmi de vagues protestations, d'insister sur l'importance de la conversation qu'elle avait eue avec l'ambassadeur[1]. A cette insinuation, la régente répondit « qu'elle ne pouvoit, en aucune manière ni pour quelque considération que ce pût être, entrer dans la discussion de cette affaire, ni rien stipuler ou traiter sur des droits qu'elle savoit être sans fondement[2]. » Cette réponse passa sans observation. La conduite de Louis XIV était habile et sage; une marche précipitée aurait eu pour résultat infaillible de réunir d'abord contre lui l'Espagne, l'Empereur et l'Angleterre, en attendant que la coalition gagnât toute l'Europe. Prévenir ce danger, empêcher que le duel maritime de l'Angleterre et de la Hollande ne suscitât à l'une ou

[1] Voir, pour tout cet *imbroglio* diplomatique, les grands et beaux travaux de M. Mignet.

[2] Voir la lettre de Louis XIV à la reine d'Espagne, 8 mai 1667. Mignet, t. II, p. 59.

à l'autre des seconds sur le continent, et, par sa durée, ne devînt un conflit général, une mêlée où la France aurait perdu ses coups, tel fut le chef-d'œuvre de la diplomatie française, le triomphe de M. de Lionne.

Cependant le temps avait marché; les circonstances n'étaient déjà plus les mêmes; Louis XIV fit, par prudence, un coup d'audace. Après avoir inutilement tenté, par voie d'accommodement, de rétablir la bonne intelligence entre l'Angleterre et la Hollande, il résolut de chercher, dans la guerre, la paix dont il avait besoin. En affectant de porter ses forces navales du côté de la Hollande, il espérait diminuer la durée de la lutte et contraindre l'Angleterre à poser les armes. Mais, en même temps, il continuait d'entretenir de secrets rapports avec Charles II, et il prenait garde que les hostilités entre les marines de France et d'Angleterre n'empruntassent pas aux ressentiments internationaux un caractère d'acharnement qui aurait pu rendre de longtemps tout rapprochement impossible. Sans entrer dans le détail des événements maritimes, il suffira de dire que le poids de la campagne de 1666 pesa presque entièrement sur les Hollandais, et que les rencontres assez rares, entre les escadres françaises et anglaises, n'eurent généralement lieu que dans de lointains parages. Cependant Louis XIV se préparait aux éventualités d'une guerre continentale et à l'occupation soudaine et opportune des Pays-Bas espagnols.

Dans tous les apprêts de la guerre des Pays-Bas, comme dans la guerre même, c'est le maréchal de Turenne qui a pris la haute direction; il a été le véritable ministre de la guerre; Le Tellier et Louvois n'ont agi

que sous ses ordres, comme ses premiers commis. Vers la fin de l'année 1665, on avait commencé à faire des levées extraordinaires. Le roi se proposait de passer en revue les nouvelles troupes, au nombre de sept à huit mille hommes de pied et de deux à trois mille chevaux. Cette revue devait avoir lieu, le 19 janvier 1666, dans la plaine de Breteuil, en Picardie. Louvois avait déjà pris les devants, pour qu'à son arrivée le roi trouvât tout en ordre, lorsque la maladie et bientôt la mort de la reine-mère, Anne d'Autriche[1], changèrent toutes les dispositions de la cour. Toutefois Louis XIV ne voulut pas que ce qu'il devait y avoir de sérieux et d'utile dans cette cérémonie militaire fût perdu pour le bien de l'armée. Turenne se rendit à Breteuil au jour marqué; il examina les hommes, leur équipement, leurs armes; il les vit manœuvrer et défiler; tout se passa comme si le roi eût été présent, et peut-être avec plus de profit pour son service. Le contrôle attentif et sévère d'un grand capitaine, habitué aux mille détails de la vie militaire, valait sans doute mieux que le regard majestueux et distrait d'un jeune prince, moins préoccupé de bien voir que de se faire voir. L'œil du maître, dans une telle circonstance, c'était l'œil de Turenne. Le Tellier, qui ne s'y trompait pas, avait d'avance recommandé son fils à l'indulgence

[1] Anne d'Autriche mourut le 20 janvier 1666. A la nouvelle de cet événement, le marquis de Pradel, qui commandait le corps auxiliaire envoyé par Louis XIV en Hollande, crut de son devoir de prendre aussitôt le deuil; le 5 mars, Louvois lui écrivit : «Le roi a appris que vous avez pris le deuil de la reine mère, et Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir que, d'abord que vous vous mettrez en campagne, vous le quittiez, se persuadant que cet habillement, dans la guerre, entraîne souvent quelque chose de funeste après soi. » *D. G.* 198.

du maréchal : « Que si vous ne trouvez pas, lui écrivait-il, que les choses répondent à ce que l'on a pu désirer de ses soins, je vous supplie très-humblement, monseigneur, de vouloir bien faire considération sur la difficulté qu'il y a ordinairement de réussir dans une affaire où il faut que tant de gens contribuent[1]. » Il est permis de croire que Turenne se montra satisfait; car, quelques jours après, Louvois écrivait au marquis de La Vallière une lettre dont l'entrain significatif laisse éclater, à travers son impertinente légèreté, l'ardeur d'un jeune homme enivré par le succès : « Le bienheureux Marcilly, disait-il en parlant de quelque ami commun, le bienheureux Marcilly, que Dieu a appelé à une meilleure vie depuis quinze jours seulement, m'a chargé de vous faire un chapitre sur vos débordements passés, desquels il dit qu'il a bonne connoissance. Je satisfais à l'ordre de sa béatitude, et, afin que vous ne vous scandalisiez pas, je veux bien vous donner part d'une proposition qu'il m'a faite, qui étoit d'abandonner les affaires de ce bas monde pour ne plus songer qu'à celles de celui qu'on nous promet. Comme mon heure n'étoit pas encore venue, je me suis abstenu de suivre ses bons avis et je me suis résolu de continuer à chercher les occasions de vous rendre mes services, comme j'ai fait par le passé[2]. »

Deux mois ne s'étaient pas écoulés, depuis la revue de Breteuil, que Louis XIV se donnait la satisfaction de renouveler, avec plus d'éclat, une démonstration flatteuse pour son orgueil, et désagréable pour le gouver-

[1] 17 janvier 1666. *D. G.* 199.
[2] 12 février. *D. G.* 199.

neur des Pays-Bas espagnols. Il est important de voir en quels termes Louvois annonçait à M. de Pradel la grande revue que le roi se proposait de passer, le 15 mars, dans la plaine de Mouchy, aux environs de Compiègne : « Si les espions de M. le marquis de Castel-Rodrigo[1] font bien leur devoir, ils l'informeront sans doute qu'il y aura là au moins dix-huit mille hommes des plus belles troupes du monde. Il y a encore dix mille hommes de pied et huit mille chevaux épars dans plusieurs villes du royaume où ils ne sont pas nécessaires, sans y comprendre les gardes françoises et suisses, les troupes qui sont sous votre commandement, et plus de vingt-cinq mille hommes de pied qui tiennent garnison dans les places frontières[2]. » Cette lettre nous donne l'effectif de l'armée française au 15 mars 1666, soixante-douze mille hommes environ. Louvois n'avait pas tort de croire M. de Castel-Rodrigo très-attentif et bien informé; le gouverneur des Pays-Bas était inquiet de tous ces armements et s'efforçait de faire partager ses inquiétudes à la cour d'Espagne. Vains efforts; la régente et son ministre étaient du nombre de ces tristes politiques, auxquels il répugne de prévoir un événement fâcheux, et qui ne demandent pas mieux que de se laisser prendre aux douces paroles et aux protestations pacifiques de leurs plus déterminés adversaires.

L'année 1666 s'écoula ainsi, la lutte maritime se poursuivant furieuse entre l'Angleterre et la Hollande,

[1] Gouverneur général des Pays-Bas

[2] 5 mars. *D. G.* 198.

modérée entre l'Angleterre et la France, la diplomatie française à la fois audacieuse et prudente, impérieuse et familière, étonnant l'Empereur, corrompant l'Allemagne, endormant l'Espagne, trompant la Hollande, et renouant avec l'Angleterre en dépit des hostilités. Après la campagne, le roi de Suède avait offert et réussi à faire accepter sa médiation; un envoyé de Charles II, le comte de Saint-Albans, était venu passer l'hiver à Paris pour discuter les conditions particulières d'un accommodement entre la France et l'Angleterre. Chaque phase de cette négociation mystérieuse était signalée par une dépêche de M. de Lionne à l'ambassadeur français en Espagne, mais tout au rebours de la vérité. Plus l'entente devenait prochaine, plus le ministre affectait d'en désespérer. Le 20 mars 1667, il annonçait une rupture complète : « La paix, disait-il, est renvoyée, sinon aux calendes grecques, du moins à la fin de cette campagne, après que nous nous serons un peu mieux battus. Cette nouvelle ne sera pas désagréable à la cour où vous êtes, et elle servira au moins à faire cesser les grandes frayeurs qu'y donne continuellement M. le marquis de Castel-Rodrigo, comme si nous étions prêts à l'engloutir [1]. » Cependant, le 17 avril, Louis XIV annonçait à son ambassadeur que le médiateur et les belligérants étaient convenus d'ouvrir, à Bréda, des conférences pour le rétablissement de la paix.

L'impatience de Louis XIV ne pouvait plus se contenir; non-seulement il n'attendit pas l'issue il n'atten-

[1] Mignet, t. Ier, p. 522.

dit même pas l'ouverture des conférences. Rassuré du côté de l'Angleterre, qu'il désarmait par la restitution gratuite des Antilles anglaises, conquises pendant la campagne précédente, il s'inquiétait peu des difficultés que pouvait encore soulever la Hollande. « On peut maintenant dire, écrivait-il le 8 mai, que la paix est faite et qu'à l'arrivée de tous les plénipotentiaires à Bréda, ils n'auront à se mettre en peine que de rédiger le traité par écrit[1]. » Le même jour, il adressait au gouvernement espagnol et, quelques jours après, à tous les gouvernements européens, un gros manifeste intitulé : *Traité des droits de la reine Très-Chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne*. C'était l'œuvre d'un juriste, non d'un diplomate; car, dans toute cette affaire, Louis XIV s'efforçait de réduire le conflit aux modestes proportions d'une question de droit civil. Un mari réclamait, au nom de sa femme, une part dans l'héritage de son beau-père. Quoi de plus naturel et de plus simple? Il est vrai que la femme avait, en se mariant, renoncé à la succession paternelle; mais elle était mineure alors; puis cette renonciation était subordonnée au payement intégral de la dot; or la dot n'avait pas été payée; donc la renonciation était nulle, donc la femme rentrait dans ses droits. Quoi de plus juste? Telles étaient les principales causes de nullité; il y en avait bien d'autres encore que le jurisconsulte énumérait dans la première partie de son Mémoire. Dans la seconde, il établissait que, bien qu'il existât un héritier mâle dont les droits ba-

[1] Mignet, t. II, p. 58.

lançaient ceux de sa cliente, quant à la généralité de la succession, il y avait une certaine portion du patrimoine sur laquelle elle devait exercer une revendication immédiate, comme étant fille du premier lit, andis que l'héritier actuel n'était issu que d'un second nariage. Il se fondait sur une coutume particulière à certaines provinces des Pays-Bas, et connue sous le nom de *droit de dévolution*, par laquelle « les biens patrimoniaux appartenaient aux enfants du premier lit, sans égard aux enfants du second. Au moment même du second mariage, la succession en était *dévolue* aux enfants nés du mariage précédent. Le père remarié restait seulement usufruitier de l'héritage dont ses enfants devenaient propriétaires, quoiqu'ils ne dussent entrer en possession qu'à sa mort [1]. » La consultation avait beau s'exprimer en style de palais plutôt qu'en style de chancellerie; les procureurs se récusaient et quittaient la place aux diplomates, qui la quittaient à leur tour aux gens de guerre. Ce manifeste sentait la poudre.

Quelle étrange cause que celle où la principale pièce du procès n'était rien de moins que le traité des Pyrénées, où l'un des plaideurs réclamait de l'autre le duché de Brabant avec ses annexes, le marquisat d'Anvers, le duché de Limbourg, la seigneurie de Malines, la Haute-Gueldre, le comté de Namur, le comté

[1] Mignet, t. Ier, p. 159, 160. Voici l'article de la coutume de Brabant, tel qu'il est cité dans le *Traité des droits* : « Si un homme ou une femme ont des enfants, et que l'un des deux vienne à mourir, par la séparation du mariage la propriété des fiefs venus du côté du plus vivant passe à l'enfant ou aux enfants nés du même mariage, et le plus vivant n'a plus aux mêmes fiefs qu'un usufruit héréditaire. »

d'Artois, le duché de Cambrai, le comté de Hainaut, le tiers du comté de Bourgogne et le quart du duché de Luxembourg! Où donc était le juge qui pouvait prononcer dans un pareil litige? « Le ciel, disait emphatiquement le manifeste, le ciel n'ayant point établi de tribunal sur la terre à qui les rois de France puissent demander justice, le roi Très-Chrétien ne la peut chercher que dans son cœur où il l'a toujours fait régner, ni l'attendre que de ses armes; mais il espère de la fidélité de ses anciens peuples qu'ils seront transportés de joie, après une si longue éclipse, de revoir cette lumière qui leur étoit naturelle. » En dépit de vaines subtilités, la force des choses restituait aux prétentions de Louis XIV leur véritable caractère. C'était la revendication politique, et non juridique, par voie de fait, et non par voie de discussion, des Pays-Bas espagnols. A qui d'ailleurs espérait-on donner le change? « Je me contenterai de conclure par ce raisonnement, disait le baron de Lisola répondant au jurisconsulte anonyme : s'ils veulent réduire, contre toute sorte de raison, les traités publics entre les rois, aux formes et subtilités de chicane, ils doivent suivre les mêmes règles dans leur procédé; s'ils en veulent faire un procès, ils n'en peuvent pas faire une guerre. On n'a jamais vu prétendre des légitimes ou des reliefs, le poignard sur la gorge, ni rescinder des contrats à coups d'épée, ni que les premières citations se fassent avec quarante mille hommes. Ou décidons cette affaire par le droit public, et par la foi d'un traité solennel de couronne à couronne; ou, si l'on veut la réduire aux formalités du barreau, ne nous écartons point de son

style qui ne permet pas que la force entreprenne sur la justice. Mais l'on est bien éloigné de cette pensée; l'on ne veut point d'autre arbitre que les armes, et, s'ils appellent en apparence la justice à leur secours, ce n'est que pour la faire servir d'instrument à la violence. La France se fait un tribunal de son trône, des avocats de son armée, et des juges de sa propre puissance[1]. »

Suivant une fiction assez familière aux agresseurs, en même temps qu'il faisait savoir à la régente d'Espagne et à l'Europe entière la résolution qu'il avait prise d'entrer immédiatement en campagne, Louis XIV protestait de sa volonté « d'entretenir très-religieusement la paix, n'entendant pas, disait-il expressément, que ladite paix soit rompue de notre part par notre entrée dans les Pays-Bas, quoiqu'à main armée, puisque nous n'y marcherons que pour tâcher de nous mettre en possession de ce qui nous est usurpé[2]. » La régente d'Espagne n'eut pas le temps de se reconnaître; elle apprit, presqu'à la fois, la revendication de Louis XIV et l'entrée des troupes françaises sur les territoires revendiqués.

Pendant tout l'hiver, les places de Picardie avaient reçu des approvisionnements considérables en vivres et en munitions de guerre; cinquante mille hommes, acheminés par détachements, et à petit bruit, étaient rangés sur la ligne de la Somme. Le 10 mai, Turenne prenait le commandement général; le 16, Louis XIV

[1] *Bouclier d'Etat et de Justice*, édit. de 1667, p. 105 et 207

[2] Louis XIV à la reine d'Espagne, 8 mai 1667. Mignet, t. II, p. 60

quittait Saint-Germain; il venait étudier l'art de la guerre sous le plus grand et le plus complet des maîtres. Louvois y venait aussi, non pour s'initier à la science qui livre et gagne les batailles, mais pour se perfectionner dans cette autre science, presque aussi importante, quoique plus obscure, et sans laquelle la première ne serait qu'une conception vaine, la science qui donne au général ses moyens d'action, ses instruments, ses ressources, les hommes, les chevaux, les munitions, les vivres. Combien de victoires et de défaites dont il faut chercher la cause, non sur les champs de bataille, mais dans les magasins, les fourgons et les bagages! Toutes les facultés que réclame la science de l'administration militaire, Louvois les trouvait dans sa riche nature; il les a développées jusqu'au génie; mais Turenne l'a aidé de ses leçons, de ses conseils, de sa sévérité même. Sur les esprits fiers, les reproches ont plus d'effet que les éloges; ils produisent une réaction plus vive et plus complète; malheureusement ils laissent aussi de profonds ressentiments. Il vint un temps où Louvois avait oublié les éloges de Turenne; il se souvint toujours de ses reproches.

Turenne avait fait trois parts de ses troupes; le gros de l'armée, fort de trente-cinq mille hommes, devait opérer entre la Lys et la Meuse; un corps de huit mille hommes, sous le maréchal d'Aumont, lui servait de flanqueur à gauche, entre la Lys et la mer; à droite, dans les Trois-Évêchés, un autre corps de force à peu près égale, sous les ordres du marquis de Créqui, lieutenant général, était chargé d'observer les mouvements de l'Allemagne. Contre cette masse d'assaillants,

le marquis de Castel-Rodrigo avait à peine vingt mille hommes disséminés dans la vaste étendue de son gouvernement. Non-seulement il ne pouvait prendre l'offensive ni même soutenir en campagne le choc des Français; mais, pour concentrer et prolonger la défense, il était réduit à la dure nécessité de sacrifier quelques-unes de ses places fortes, en ruinant leurs ouvrages. C'était ainsi qu'à la première nouvelle du danger, il avait fait sauter ou démolir les fortifications de la Bassée, de Condé, d'Armentières, de Saint-Ghislain, de Charleroi et de quelques autres postes moins considérables. La guerre commençait ainsi, pour l'infortuné gouverneur des Pays-Bas, comme se terminent d'ordinaire les campagnes les plus désastreuses. Que penser d'un gouvernement qui réduisait d'abord son plus zélé serviteur aux derniers sacrifices d'une situation désespérée?

L'armée royale commença ses opérations, le 24 mai, par l'occupation d'Armentières; puis, laissant sur sa gauche les grandes places de l'Escaut[1], elle se porta sur la Sambre, entra dans Binche en passant, et prit, le 2 juin, possession de Charleroi, que les Espagnols avaient évacué depuis six jours. Les fourneaux de mine avaient fait d'assez grands dommages à l'enceinte fortifiée; mais les ouvrages extérieurs étaient intacts, et la situation offensive de la place, entre Mons et Namur, parut d'une telle importance à Turenne, qu'il conseilla au roi de s'y arrêter tout le temps nécessaire pour en relever les défenses. L'armée entière y travailla pen-

[1] Cambrai, Bouchain, Valenciennes, Condé.

dant quinze jours; elle se remit en marche, le 16 juin, laissant dans Charleroi une garnison de deux mille quatre cents hommes et un excellent gouverneur, le comte de Montal. Turenne avait résolu de se rabattre sur l'Escaut, en passant entre Mons et Bruxelles; la pointe qu'il venait de pousser vers la Sambre, n'avait eu pour objet que de tromper les Espagnols sur ses véritables desseins qui regardaient la Flandre. Il est vrai que le marquis de Castel-Rodrigo avait si peu de ressources qu'il n'était guère besoin de feindre; presque tout ce qu'il avait de troupes était concentré dans Bruxelles, et cependant Bruxelles trembla jusqu'à ce que les Français se fussent éloignés vers l'ouest. Ath se rendit aux coureurs de l'avant-garde. Le 21, l'armée s'arrêta devant Tournai; c'était sous les murs de cette place que Turenne avait assigné rendez-vous au maréchal d'Aumont, qui, de son côté, s'était emparé de Bergues et de Furnes. Après deux jours de canonnade, les bourgeois de Tournai contraignirent le gouverneur à rendre la ville, et, le lendemain, la citadelle capitula. Le 30, au point du jour, ceux de Douai furent tout étonnés de se voir investis. La tranchée fut ouverte le 3 juillet; le 6, la place et le fort de Scarpe, qui la couvrait au nord, faisaient leur soumission à Louis XIV. Quelques jours de repos furent donnés à l'armée royale. Le 14, le corps du maréchal d'Aumont parut devant Courtrai, dont la garnison capitula, le 16, pour la ville, et le 18, pour la citadelle.

Pendant ce semblant de siége, ni plus ni moins monotone que les précédents, Louis XIV était allé chercher la reine à Compiègne. N'était-ce pas en son nom

que se faisaient ces faciles conquêtes? N'était-ce pas justice qu'elle se fît voir à ses nouveaux et dociles sujets? Les Flamands de Douai, d'Orchies, de Tournai, furent bien récompensés; ils virent le roi, la reine, et mademoiselle de La Vallière, et les dames, et les courtisans, toutes les splendeurs de Saint-Germain et de Versailles. «Tout ce que vous avez vu de la magnificence de Salomon et de la grandeur du roi de Perse, écrivait à Bussy-Rabutin le comte de Coligny, n'est pas comparable à la pompe qui accompagne le roi dans son voyage. On ne voit passer par les rues que panaches, qu'habits dorés, que chariots, que mulets superbement harnachés, que chevaux de parade, que housses brodées de fin or. Tous les courtisans, les officiers et les volontaires sont partis avec des équipages somptueux, ajoutait madame du Bouchet; on compte trente mille chevaux, seulement à ces équipages [1].» Dans la promenade militaire que faisait Louis XIV, ce luxe d'accompagnement n'était qu'un agrément de plus; c'eût été un grand embarras, si la guerre eût été sérieuse. Turenne et Louvois se rencontrèrent pour démontrer au roi les dangers de la magnificence.

Lorsque le spectacle prit fin, les conquêtes recommencèrent. Oudenarde ne tint que deux jours, du 29 au 31 juillet. Aussitôt, le comte de Duras reçut l'ordre de marcher au nord, avec un gros détachement, pour investir Dendermonde. La prise de cette ville importante, sur le bas Escaut, aurait achevé d'isoler la Flandre; sa chute entraînait presque infailliblement celle de Gand

[1] *Mémoires de Coligny*, p. 123, 124.

et de Bruges. Par malheur, la marche du comte de Duras se trouva retardée ; les Espagnols eurent le temps de jeter deux mille cinq cents hommes dans la place et d'ouvrir les écluses. Lorsque Turenne arriva, le 3 août, devant Dendermonde, il chercha vainement un terrain propre à des travaux d'approche ; l'inondation s'étendait au loin, du côté de Bruxelles comme du côté d'Anvers. Un grand général sait prendre son parti des accidents de la fortune ; le 5, malgré les murmures et les sarcasmes des jeunes gens, Turenne leva le siége, sans l'avoir commencé; l'armée reprit le chemin d'Oudenarde.

Ce petit échec fit grand bruit en Europe ; à Vienne, toute la cour impériale vint, pendant plusieurs jours, faire ses compliments de condoléance à l'ambassadeur de Louis XIV ; on plaignait le roi Très-Chrétien d'avoir perdu six mille hommes devant Dendermonde. Cette plaisanterie allemande, qui menaçait de ne pas cesser, cessa tout à coup. Lille était investi ! Lille était assiégé ! Les visages s'allongèrent; cependant on espérait que le roi serait puni de son audace. Lille était bien plus considérable que Dendermonde, le gouverneur énergique, la garnison forte de cinq mille hommes, la bourgeoisie nombreuse et très-hostile à la France ; enfin, on savait que le marquis de Castel-Rodrigo ferait tous ses efforts pour sauver cette grande place. Louis XIV et Turenne n'ignoraient rien de tout cela ; ils firent leurs dispositions, cette fois, pour un siége long et sérieux. Le corps de M. de Créqui fut rappelé de son poste d'observation sur la Moselle, afin de combler, dans l'armée, les vides laissés par les

garnisons des places conquises. En attendant son arrivée, les travaux commencèrent sous la direction d'un ingénieur que Louvois avait déjà distingué, Vauban.

Le 10 août, une ligne de contrevallation entoura la place, à huit cents pas des glacis, pour arrêter les sorties de la garnison; le lendemain, une ligne de circonvallation enferma le camp, pour le protéger contre les attaques du dehors. Ces premiers travaux ne furent achevés qu'au bout de huit jours. Le 18, une double tranchée fut ouverte, et poussée, les nuits suivantes, malgré les efforts des assiégés; Louis XIV venait souvent, par sa présence, encourager les travailleurs. Le 21, la grosse artillerie commença le feu contre les dehors et contre le corps de la place; le 23, M. de Créqui joignit l'armée de siége. Dans la nuit du 24 au 25, une attaque de vive force mit les assiégeants en possession du chemin couvert; aussitôt, une batterie fut construite sur la contrescarpe et armée de vingt-deux pièces de vingt-quatre, pour battre en brèche. Cependant deux demi-lunes, occupées encore par les Espagnols, empêchaient l'assaut; elles furent emportées, dans la nuit du 26 au 27, après une lutte opiniâtre, par les mousquetaires, d'un côté, par les gardes françaises, de l'autre. Alors la bourgeoisie, qui avait tenu bon jusque-là, sur la foi des promesses du marquis de Castel-Rodrigo, se voyant sans secours et redoutant le pillage, conséquence de l'assaut, somma le gouverneur de capituler; sur son refus, le peuple courut aux remparts et fit cesser le feu. Devant cette insurrection générale, le gouverneur céda. Le 27 août

au soir, après dix jours de tranchée, Lille ouvrit ses portes à Louis XIV.

Castel-Rodrigo n'avait cependant pas manqué tout à fait à sa parole. Un corps espagnol de douze mille hommes environ, tiré, détachement par détachement, de toutes les places des Pays-Bas, s'était rassemblé, le 25, à Ypres, sous les ordres d'un gentilhomme liégeois, le comte de Marcin, ancien frondeur, exclu par Mazarin de l'amnistie générale. Lorsqu'il apprit la capitulation de la place, au secours de laquelle il était venu trop tard, Marcin envoya son infanterie dans les villes de la Flandre maritime, et se hâta de se replier avec sa cavalerie vers le nord. Mais déjà Turenne avait fait son plan de lui couper la retraite. Dès le soir du 27, le marquis de Créqui s'était porté rapidement sur Deinse et Gand avec les chevau-légers de son corps; le lendemain, un autre détachement fut expédié dans la direction de Bruges, sous les ordres du marquis de Bellefonds; le même jour, toute l'armée suivit, et vint camper sur la Lys, auprès de Deinse. Bellefonds et Créqui avaient pris position au delà du canal de Bruges, leurs vedettes en vue les unes des autres. Le 30 au soir, en arrivant à Bruges, Marcin fut averti que les Français étaient dans le voisinage, occupant la route de Gand; mais il avait huit mille cavaliers; n'était-ce pas assez pour forcer le passage? Qu'avait-il devant lui? quelques coureurs d'avant-garde, une avant-garde tout au plus; car il était impossible que l'armée royale fût là tout entière. Il avait raison en quelque sorte, si ce n'est que l'avant-garde était plus forte qu'il ne croyait. Le 31, au point du jour, au

lieu de sortir de Bruges par la porte de Gand, il reprit le chemin par lequel il était arrivé la veille, fit un assez grand détour sur sa gauche, disposa ses escadrons en trois colonnes et vint passer le canal au-dessus du seul point qu'il supposait gardé par les Français, se félicitant déjà de les avoir trompés et tournés. Il se trouvait, sans s'en douter, entre les deux corps de Bellefonds et de Créqui. Celui-ci, plus rapproché de Gand où marchaient les Espagnols, les chargea brusquement et mit leur première colonne en désordre. Elle essaya de se rallier et de se reformer derrière les maisons d'un village ; mais assaillie de nouveau, elle se débanda tout à fait et prit la fuite, vivement poursuivie jusque sur le territoire de la Flandre hollandaise. A la vue de cette déroute, Marcin se hâta de changer la direction de ses deux autres colonnes et de les ramener à Bruges ; il ne savait pas que le marquis de Bellefonds lui fermait le retour. La surprise, de ce côté, fut toutefois moins complète, le combat plus honorable et la retraite moins désastreuse. Les escadrons espagnols furent rompus, mais comme ils connaissaient mieux le pays que leurs adversaires, ils réussirent à gagner Bruges, en petits détachements, et par des chemins détournés. Ils laissaient, sur le champ de bataille, cinq cents morts ou blessés, entre les mains des Français, quinze cents prisonniers, plusieurs centaines de chevaux et dix-huit étendards. On s'attendait au siége de Gand ; Turenne ne jugea pas à propos de l'entreprendre, avec des troupes fatiguées par des marches presque continuelles et sous un ciel inclément qui, depuis le siége de Lille, ne cessait de verser des tor-

rents de pluie. Le 1er septembre, les opérations actives étaient closes; mais l'armée devait vivre encore, pendant deux mois, sur le pays espagnol, avant de regagner ses quartiers d'hiver.

Louis XIV rentrait en France, ayant fait le métier de la guerre en brave et vigoureux soldat; avait-il appris l'art de la guerre? Il faut bien le reconnaître; malgré l'importance de ses résultats, la promenade triomphale qu'il venait de faire en Flandre, la campagne royale, suivant l'expression magnifique des panégyristes, ne sera jamais un sujet de fécondes études pour ceux qui ont le goût de la science militaire. Cinq villes occupées sans résistance, six places investies et réduites entre trois et cinq jours, un seul siége un peu sérieux, celui de Lille, et, pour toute bataille, un combat de cavalerie, tel est le précis exact de cette expédition, qui n'en porta pas moins Louis XIV au premier rang des monarques guerriers.

Après le départ du roi, Turenne fut obligé de marcher vers Alost, que le marquis de Castel-Rodrigo faisait fortifier pour servir de quartier général aux partis qu'il se proposait de tenir en campagne, pendant l'hiver, afin d'inquiéter et d'affamer, s'il était possible, les garnisons françaises. L'attaque eut lieu de vive force, brusquement, sans travaux d'approche, le 11 septembre; le lendemain, les Espagnols évacuèrent la ville dont Turenne fit aussitôt raser les fortifications. Les assaillants avaient eu cinq à six cents morts ou blessés. Louis XIV en fut surpris; aucun des siéges qu'il avait vus n'avait coûté si cher. « Je suis fâché qu'il y ait eu tant de gens blessés devant un lieu comme celui-là, »

écrivait-il à Turenne [1]. Si Turenne, qui ne prodiguait pas, d'habitude, le sang de ses soldats, avait risqué, cette fois, une attaque à découvert, c'est qu'il avait jugé indispensable de prendre Alost et de le prendre vite, afin d'éviter les lenteurs, les fatigues, et peut-être l'insuccès d'un siége régulier dans une saison mauvaise. Tout à la fin d'octobre, le marquis de Bellefonds, qui commandait un détachement de l'armée, sur la frontière du Hainaut, surprit et battit la garnison de Mons, qui s'était aventurée en plaine [2]. Ce fut le dernier fait d'armes de l'année 1667.

La campagne terminée, les rôles changent ; l'administrateur, qui se tenait au second rang, passe au premier. Le général n'a plus qu'à séparer l'armée ; à l'administrateur le soin de la loger et de la faire vivre jusqu'à la campagne prochaine. Louvois était en retard avec un de ses correspondants : « Il est raisonnable, lui écrit-il, que vous compatissiez un peu à mon infirmité et que vous excusiez un homme qui est chargé de l'établissement d'un quartier d'hiver, le plus extraordinaire qui ait jamais été [3]. » Toutefois, Louvois n'est pas encore émancipé de la tutelle de Turenne ; il faut qu'il lui rende compte de tout, non-seulement de tout ce qui est de son office, mais « de tout ce qui se passe à la cour sur toute nature d'affaires [4]. » Et

[1] 20 septembre, *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 84.

[2] Bellefonds à Louvois, 28 octobre. — Il envoie M. de Calvo rendre compte d'une action qui s'est passée, le 26, à Mignant, près Mons ; avec mille chevaux, il a battu quatorze cents fantassins et cinq cents cavaliers. *D. G.* 209.

[3] Louvois à Montpezat, 10 oct. *D. G.* 208.

[4] Louvois à Turenne, 23 septembre. — Il lui écrivait, le 13 juillet pré-

quelle soumission ! quelle timidité ! quelle défiance de lui-même ! Turenne, comme on sait, avait décidé le rasement d'Alost ; Louvois insinue qu'il serait peut-être bon d'en faire autant pour quelques petits postes, plus incommodes que dangereux entre les mains de l'ennemi [1]. « Si vous ne pouvez pas faire le tout, écrit-il à Turenne, au moins une partie seroit fort avantageuse. Je vous demande mille pardons de la liberté que je prends de vous dire ainsi mes foibles sentiments, mais vous me l'avez permis et vous connoissez le principe avec lequel je le fais [2]. » Il est vrai que c'était là un conseil de militaire ou d'ingénieur ; mais dans les limites mêmes de ses fonctions, il ne se croit pas et ne se donne pas plus de liberté. Turenne lui avait dicté, à Douai, un mémoire sur le logement et la subsistance des troupes ; cependant de nouveaux arrangements avaient été pris pour la distribution des quartiers ; des recrues avaient rejoint les corps, d'autres étaient en marche pour les rejoindre ; c'était un mouvement général qui détruisait les combinaisons et les

cédent : « Lorsque je vous rends compte de ce qui se passe, je ne prétends pas vous donner l'incommodité de me faire de réponse, mais seulement satisfaire à mon devoir ; et comme le roi me fait le plus souvent lire vos lettres, je vous supplie très-humblement, monseigneur, de ne vous plus donner aucune peine. Je ne puis finir sans vous témoigner la part sensible que je prends au présent que le roi a fait, ce soir, à monseigneur le cardinal de Bouillon, votre neveu, de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, vous protestant que personne ne s'intéresse plus sincèrement que moi à tous les avantages qui vous pourront arriver, et n'y contribueroit avec plus de joie, si j'étois assez heureux pour en avoir occasion. »

[1] Lessines, Gramont, Ninove, Enghien, Braine-le-Comte, Nivelle.

[2] 20 septembre. — Turenne lui répond le 25 : « Vous me faites beau coup de plaisir de me dire tous vos sentiments ; faites-moi la grâce de continuer ; j'en userai de même. Si vous continuez à faire des compliments, je n'en userai plus si librement que je fais. »

prévisions du mémoire. Louvois ne se croit pas délié de ses obligations vis-à-vis du maréchal; malgré toutes les difficultés, il restera fidèle à ses instructions ; tout au plus demandera-t-il qu'on lui tienne compte de ses efforts : « Si vous aviez pu voir, écrit-il à Turenne, le travail qu'il m'a fallu faire depuis que je suis ici [à Saint-Germain], pour faire que chaque troupe trouve de quoi subsister dans les lieux où on la destine, et faire que toutes les mesures, qui étoient prises sur le mémoire que vous me dictâtes à Douai, pussent suffire à ce que l'on projette présentement, je suis assuré que vous me pardonneriez la liberté que je prends de vous en parler [1].»

Qu'on y prenne garde : ce Louvois-là n'est pas le véritable; c'est un Louvois contraint et dompté, qui ronge son frein ; vienne le temps, viennent les forces, l'expérience et la faveur, il regimbera contre Turenne et le désarçonnera. Ouvrez sa correspondance ; vous avez vu par hasard le disciple soumis et obéissant ; tournez le feuillet, le même jour, à la même date, vous trouverez le maître [2]. Le vrai Louvois, c'est celui qui dicte ses ordres aux intendants et aux commissaires des guerres ; ici, plus de précautions oratoires, ni de formules obséquieuses ; un style d'affaires, net, précis, impérieux et bref, comme un commandement militaire. Louvois ne se contente pas d'écrire ; une conversation vaut mieux que vingt lettres ; il va lui-même régler les différends, résoudre les difficultés,

[1] 23 septembre.
[2] Comparer, à la date du 23 septembre, la lettre à Turenne et les lettres à l'intendant Charuel. *D. G.* 208.

exciter ses agents par son apparition soudaine; il a le don de voir rapidement et sûrement; tout ce qu'il remarque, décide et prescrit, dans ses rapides voyages est prodigieux.

A la fin du mois de septembre, il avait eu, à Péronne, une entrevue avec les intendants des principaux départements de Flandre; les intendants n'avaient pas plus tenté de lui donner le change qu'il n'essayait de le donner lui-même à Turenne. L'état sanitaire des troupes était déplorable. « La brigade de Champagne qui est demeurée à Lille, aussi bien que la cavalerie, périt au dernier point, à ce que m'a rapporté M. Charuel, écrivait-il à Turenne, y ayant jusqu'à quatre cents malades dans un régiment de mille hommes, ce qui provient de ce que lesdits malades n'ont point été assistés, qu'aussi pas un ne guérit, et que les soldats étant réduits à boire de méchante eau et à manger du pain, le deviennent souvent. Les soldats ont un tel entêtement de ne point aller à l'hôpital que j'en ai vu demeurer à Lille, dans des corps de garde, malades à ne pouvoir se remuer, aimer mieux manger du pain et boire de l'eau que de s'y laisser porter [1]. » Lille était une grande ville, pleine de ressources: quelle devait donc être la condition du soldat, dans les quartiers moins importants? A Charleroi, la misère était si grande qu'il n'avait pas été possible de faire faire des baraques neuves pour les troupes; ceux des ouvriers qui n'étaient pas morts de faim s'étaient enfuis. « Il y a présentement à Charleroi, continuait Louvois, huit

[1] Louvois à Turenne, 1er octobre 1667. *D. G.* 208.

cents hommes d'infanterie hors d'état de servir, parce qu'ils sont malades, et depuis qu'un l'est une fois, il n'en relève plus. Si, de bonne heure, l'on avoit pourvu aux choses nécessaires pour les faire soulager, peut-être en auroit-on pu guérir; mais, présentement, il n'y a plus de remède qu'à les changer d'air, et l'on y va, pour cet effet, envoyer le régiment de Bretagne pour relever celui de La Ferté. Je tâcherois de faire conduire tous ces malades sur des chariots, pour les faire traiter dans des villes de Champagne, mais vous savez que, pour ces sortes de choses, il faut de l'argent extraordinaire et en quantité, et vous n'ignorez pas aussi quelquefois que je demande toujours de l'argent, ce qui me retient en beaucoup de rencontres, et le ferois encore en celui-ci, n'étoit l'importance que je vois qu'il y a de passer par-dessus toutes choses. Ne songez point que l'on puisse loger d'infanterie à Charleroi, dans les baraques que vous y avez vues ; il y a présentement un demi-pied d'eau dans chacune. On auroit pu, pendant l'été, les élever un peu, et, avec des cailloutages, leur faire une manière de plancher qui les auroit rendues habitables tout l'hiver, mais l'on dit que, devant être abattues, ç'auroit été une dépense inutile. Cela est bien vrai, mais vous jugez aussi qu'on auroit bien regagné son argent, si l'on veut considérer de quelle importance sont les hommes, que ce que l'on a manqué de faire consommera. Tout ceci sont des propositions que je vous fais, par la liberté que vous avez bien voulu m'en donner, et que je soumets entièrement à ce qu'il vous plaira d'en ordonner. Examinez-les, s'il vous plaît, monseigneur, et faites-

moi savoir de bonne heure votre résolution, afin que l'on ait le temps de l'exécuter. Vous me donnerez, s'il vous plaît, vos ordres, afin que, si j'ai manqué, je puisse changer ce que j'ai fait, en la manière que vous prescrirez [1]. » On essaya de faire des huttes de paille; ce fut, non pas un adoucissement, mais une variété dans la misère. Voici le témoignage d'un intendant: « Le soldat de Charleroi est logé d'une manière à faire pitié. On met seize soldats, avec quatre lits, dans une petite baraque de paille dans laquelle il est impossible de se chauffer, sans un très-grand danger de mettre le feu, et comme le bas du logement est toujours rempli de boue et qu'il faut que le feu soit modéré, le soldat est toujours dans l'humidité. Les compagnies qui y sont présentement [2] y ont été vingt jours sans avoir un malade, et, depuis peu, il leur en est tombé plus de cent. A ce propos, je suis obligé de vous informer qu'il n'y a, dans la place, ni aumônier ni chirurgien [3]. » Le marquis de Bellefonds avait proposé de changer de temps en temps la garnison de Charleroi, « pour guérir, disait-il, l'imagination des soldats qui regardent cette place comme l'enfer; ils se résoudront plus facilement à y entrer, s'ils ne la considèrent que comme le purgatoire [4]. » On suivit son conseil; mais cela ne suffit pas encore à vaincre la juste horreur des troupes; il fallut leur assurer, pendant leur temps de purgatoire, un supplément de solde.

[1] Idem.
[2] Il y avait alors trente-deux compagnies d'infanterie et trois de cavalerie.
[3] Camus Destouches à Louvois, 7 déc. *D. G.* 210.
[4] Bellefonds à Louvois, 24 oct. *D. G.* 209.

Louvois, qui recueillait et coordonnait les éléments de cette sinistre enquête, y était-il donc insensible? Non sans doute. La pitié, et, à défaut de pitié, le soin de sa réputation, lui inspiraient une ardeur sincère. « Comme le soulagement des malades, écrivait-il à Charuel, est une affaire que j'ai mise sur mon compte, vous me ferez grand plaisir de vous appliquer à une œuvre qui est, tout ensemble, utile au service du roi et très-charitable. Vous devez vous y appliquer sans perte de temps, et je voudrois bien, pour ma satisfaction, que quand M. de Turenne passera dans les places, en revenant à la cour, il pût voir les choses bien établies à cet égard, afin qu'il demeurât satisfait de nos soins[1]. » Le service des hôpitaux, que Louvois déclarait prendre désormais sur son compte, n'était pas jusque-là dans ses attributions exclusives, pas plus que le logement et l'entretien des troupes, pendant le quartier d'hiver. Il déplorait des maux dont il n'était pas responsable. Qui donc pouvait l'être? Hélas! c'était une de ces situations fatales, où le mal est comme nécessaire et inévitable, où la responsabilité flotte, indécise, au-dessus de toutes les têtes, sans s'arrêter précisément sur aucune, où l'impuissance générale se traduit par un mot tristement vulgaire: l'argent manque.

L'argent manquait. Indirectement, le dispensateur des finances, le contrôleur général, Colbert, était mis en cause. C'était lui qui, par une malheureuse confusion de pouvoirs, passait tous les marchés pour le

[1] 8 oct. *D. G.* 208.

logement, les étapes, les vivres et les hôpitaux. Le secrétaire d'État de la guerre désignait tels ou tels régiments pour tels ou tels quartiers; mais là se bornait son action directe et personnelle; l'entretien des soldats dépendait surtout du contrôleur général, qui, pour demeurer dans l'esprit de son rôle, se préoccupait, avant tout, de la moindre dépense. Si le soldat aimait mieux mourir que de se laisser porter à l'hôpital, c'est que l'hôpital, abandonné plutôt que confié à l'industrie d'un entrepreneur, était adjugé par le contrôleur général au premier venu, pourvu qu'il offrît le rabais le plus considérable. Si le premier mouvement d'humanité poussait le secrétaire d'État de la guerre à faire transporter dans quelque ville de Champagne les malades de Charleroi, il hésitait, parce que, pour ces sortes de dépenses, il fallait demander à l'Épargne des crédits extraordinaires. Si les vieilles baraques de Charleroi pourrissaient, sans être d'aucun service, c'était toujours la raison d'économie. Les plaintes de Louvois étaient justes; étaient-elles aussi bien désintéressées? n'éprouvait-il pas une satisfaction secrète à mettre Colbert dans son tort? Elles eurent au moins pour résultat de faire bientôt disparaître cette organisation vicieuse, de laisser au contrôleur général le contrôle, mais d'attribuer, au secrétaire d'État de la guerre seul, l'ordonnancement de toutes les dépenses militaires.

Cependant, l'argent que l'Épargne lui refuse, il faut bien que Louvois se le procure à tout prix. Malheur aux vaincus! Malheur d'abord aux moines, qui sont les plus riches! Qu'on se figure la consternation des

bons pères, si grassement choyés, pourvus et dotés dans ce bon pays espagnol, et tout à coup envahis, dépouillés, mis à sac par ces libertins français ! Écoutez l'irrespectueux langage du secrétaire d'État au sujet de leurs Révérences : « Comme ce sont gens inutiles et, pour la plupart, fort affectionnés à nos ennemis, il faut tirer d'eux tout le plus de choses que vous pourrez, pour, par ce moyen, les faire servir le roi, malgré qu'ils en aient [1]. » Ils ont des forêts ; qu'on les coupe. L'intendant de Hainaut s'avise de craindre qu'on ne le recherche un jour pour ces procédés violents : « Il y a des occasions, lui écrit Louvois, où il ne faut pas voir de si loin, et, en celle-ci, vous avez une trop longue vue, étant inouï qu'un ordonnateur ait jamais été recherché pour quelque chose qui se puisse être, qu'il ait ordonnée suivant l'intention de Sa Majesté [2]. »

Après les moines, les laïques. Tout le pays espagnol, à portée des places conquises, doit contribuer. Pour encourager le gouverneur de Charleroi, Louvois l'autorise, au nom de Louis XIV, à s'approprier le douzième des contributions : « Vous pouvez désormais, lui dit-il, prendre ce droit-là sans nulle difficulté et vous appliquer, autant que vous pourrez, à étendre la contribution et la faire monter à la plus grande somme qu'il vous sera possible ; je vous assure qu'en augmentant votre bénéfice, vous ferez parfaitement bien votre cour auprès de notre maître [3]. » Les contributions s'éten-

[1] Louvois à Charuel, 23 sept. *D. G.* 208

[2] Louvois à Camus-Destouches, 27 sept. *D. G.* 208.

[3] Louvois à Montal, 6 oct. *D. G.* 203.

dirent, mais sans grand profit, à cause de leur exagération. Les populations ne faisaient pas de résistance ouverte; elles désertaient en masse leurs villages, maudissant les Français. Un seul homme osa prendre leur défense, avec la liberté d'un grand seigneur et d'un ami du roi; c'était le marquis de Bellefonds, homme d'esprit et de cœur, caractère intègre, préoccupé, jusqu'à l'entêtement, de ce qu'il croyait juste et vrai, marchant droit devant lui jusqu'à la disgrâce, tombant et se relevant avec la même dignité. La lettre qu'il écrivit à Louvois, au sujet des impositions et des contributions, est un modèle d'ironie hautaine: « Je vois bien, par votre dépêche, que je devrois comprendre que je n'ai pas raisonné juste, qu'il est utile au service du roi de choquer les Flamands en toutes choses, afin de les étourdir d'abord, et de ne leur laisser aucune ombre de liberté ni nulle espérance de traitement favorable. J'avoue que j'ai l'esprit un peu bouché et que j'aurois suivi des maximes toutes contraires; ainsi, pour ne point passer d'une extrémité à l'autre, je ne me mêlerai de rien du tout. On n'a point accoutumé de faire les impositions avant que les armées se soient retirées et que les peuples se soient rétablis dans leurs ménages, et il faut vouloir ne tirer aucun argent ni fourrage et ruiner un pays, pour s'y conduire d'une autre manière. Comme je ne suis pas assez habile pour conseiller le sieur Charuel et que ce n'est pas mon métier, je ne lui donnerai plus mes avis, de peur qu'à la fin ils ne se trouvassent mauvais. Je voudrois pouvoir faire un tour à Saint-Germain; on y voit plus clair de loin que de près, et je sortirois de toutes mes er-

reurs [1].» Depuis la prise de Lille, on avait interdit aux habitants de cette grande cité de faire le commerce avec les autres villes de la Flandre espagnole. Le marquis de Bellefonds blâmait aussi cette interdiction qui était, disait-il, beaucoup plus incommode aux Lillois qu'aux ennemis. Ce fut le seul point sur lequel il eut gain de cause, et encore parce qu'il se trouva d'accord avec l'intendant. Louvois revint sur sa décision, mais il exigea que les Lillois prissent des passe-ports qu'on leur fit payer fort cher. Il imposa la même obligation aux habitants des villages espagnols, déjà soumis à la contribution, pour leur permettre d'aller et venir et de transporter leurs denrées sans dommage. Ils se plaignirent; l'intendant se fit l'écho de leurs plaintes, alléguant la nécessité de ménager un peu des populations qui pouvaient, d'un jour à l'autre, devenir françaises. Loin de convaincre Louvois, cette argumentation lui parut ridicule. « Les gens, répondit-il, les gens qui discourent sur l'ordre que le roi a donné aux contribuables de prendre des passe-ports, pour aller trafiquer dans les places ennemies, sont gens mal intentionnés, qui nous croient encore malades d'un mal dont on a été fort entaché pendant les trois ou quatre dernières années; c'est le *qu'en dira-t-on*, et l'opinion de gagner la Flandre sans troupes ni canons, en négociant avec des moines et accordant des priviléges. Présentement l'expérience nous a faits sages à nos dépens [2]. »

Bon ménager d'ailleurs des deniers de l'État, soit

[1] 27 septembre. *D. G.* 209.
[2] Louvois à Charuel, 25 novembre. *D. G.* 208.

qu'il les tirât péniblement de l'Epargne, soit qu'il les arrachât, sous forme d'impôts et de contributions, aux pays conquis ou à conquérir, Louvois les dispensait avec une mesure, un à-propos, une justesse et, pour tout dire, une économie féconde. Mais aussi que de soins, que de soucis, que d'inventions pour métamorphoser les écus en soldats, en munitions, en équipages de guerre! Si Louvois lui-même y trouvait tant de difficultés, quelles devaient être les stériles angoisses du gouvernement espagnol?

Incapable d'efforts, l'Espagne appela l'Europe à son aide; ses diplomates, dont elle était plus riche que de soldats, remplirent toutes les cours de leurs clameurs. A Vienne, où les intérêts communs, la parenté, les alliances de famille semblaient leur promettre un appui certain, ils échouèrent. L'Empereur, qui n'était guère mieux armé que l'Espagne, se laissa de bonne grâce enlacer par la France dans un réseau de négociations habilement ourdies, d'où il sortit enfin, signataire d'un traité de partage, éventuel et secret, de la monarchie espagnole. En attendant, il demeurait neutre. D'autres États répondirent un peu mieux aux sollicitations de l'Espagne; le pape, la Suède, l'Empire, offrirent leur médiation; l'Angleterre et surtout la Hollande furent plus décidées.

On a vu que Louis XIV avait à peine attendu l'ouverture des conférences de Bréda, pour envahir les Pays-Bas. L'inquiétude et l'émotion qui s'emparèrent, à cette nouvelle, de Londres et d'Amsterdam, influèrent sans aucun doute sur les négociations; une tentative hardie et heureusement conduite de la flotte hollan-

daise dans la Tamise, les fit aboutir. La paix de Bréda fut signée, le 31 juillet, entre l'Angleterre, la Hollande et la France. Aussitôt après, Charles II offrit sa médiation entre la France et l'Espagne. La Hollande n'avait pas attendu jusque-là; dès le mois de mai, le grand pensionnaire, Jean de Witt, avec une fermeté tranquille, et l'ambassadeur des États en France, Van Beuningen, avec une insistance plus irritante, avaient invité Louis XIV à s'expliquer sur l'étendue de ses prétentions réelles; ni l'un ni l'autre n'avaient obtenu de réponse suffisante et catégorique. La paix de Bréda faite et signée, l'invitation prit le caractère d'une sommation, soutenue par des armements extraordinaires. Le roi, contenant à grand'peine le soulèvement de son orgueil, voulut bien faire connaître les conditions qu'il mettait au rétablissement de l'entente avec l'Espagne; il offrait à la régente le choix, ou d'abandonner purement et simplement à la France les places qu'il venait de conquérir, ou de lui céder, comme *équivalent*, soit la Franche-Comté, soit le duché de Luxembourg, et, avec l'une ou l'autre, Cambrai, Douai, Saint-Omer, Aire, Bergues et Furnes, l'Espagne s'engageant, en outre, à démanteler Charleroi. Voilà ce qu'on appelait l'*alternative*.

Pendant ces pourparlers, une nouvelle campagne diplomatique s'était engagée autour du roi d'Angleterre; la France et la Hollande, alliées de nom, adversaires de fait, se disputaient le concours de leur ennemi de la veille. Pour cette fois, la diplomatie française fut vaincue. Abandonné à son inclination personnelle, Charles II eût volontiers fait alliance avec

Louis XIV et recommencé avec joie la guerre contre la Hollande; jusqu'à la fin d'octobre, la France se flattait de l'emporter; mais, à la fin d'octobre, le parlement se rassemble, l'opposition se déchaîne, le ministère se divise.

Avec le goût du pouvoir absolu, Charles II avait, jusqu'à un certain point, le sentiment du gouvernement constitutionnel, et, par-dessus tout, l'instinct de sa propre conservation. Pendant tout son règne, il retient, refoule doucement ou détourne le courant de l'opinion publique; si, malgré ses efforts, le flot continue de monter et de grossir, s'il atteint la hauteur fatale des marées destructives, le roi cède à propos; il ouvre une issue par où le torrent se précipite, s'étend et s'affaiblit. Tel était, à la fin de l'année 1667, le soulèvement presque unanime de l'Angleterre contre la France. Telle fut la satisfaction que s'empressa de lui donner Charles II: en quelques jours, l'envoyé anglais près les États-Généraux, sir William Temple, se mit d'accord avec Jean de Witt, puis avec l'ambassadeur de Suède; le 23 janvier 1668, le célèbre traité de la *Triple Alliance* fut signé à La Haye.

En apparence, rien n'était plus favorable à Louis XIV; les alliés prenaient sur eux d'obliger l'Espagne à faire promptement son choix dans l'alternative; ils ne demandaient au roi de France que d'accorder trêve aux Pays-Bas jusqu'à la fin de mai. En fait, sans parler d'un article secret par lequel les prétendus médiateurs, prévoyant le cas où la France refuserait de se contenir dans les limites indiquées par elle, s'engageaient à l'y ramener par la guerre, et même, en cas de succès, à

le réduire aux conditions du traité des Pyrénées[1]; la seule prétention de faire, sans la France, les affaires de la France était une assez grosse injure. Louis XIV avait les mains liées, ou, pour revenir au style juridique, il était comme frappé d'interdiction, sous l'autorité d'un conseil judiciaire sans l'aveu duquel il ne pouvait plus agir; et cela, au moment où les succès qu'il s'attribuait personnellement dans la campagne de Flandre, le poussaient plus que jamais à l'action. « Je repasse dans ma tête des desseins que je ne trouve pas impossibles, écrivait-il à Turenne; qu'ils me paroissent beaux! J'ai tout dans ma tête, et vas travailler à l'exécuter, quoi qu'il en coûte. Vous verrez, par ce que vous en écrira Louvois, les troupes que je destine pour servir hors de Flandre, avec de nouvelles que j'y joindrai[2]. »

En 1667, la France n'avait eu qu'une armée; elle en devait avoir trois, en 1668 : l'armée royale dans les Pays-Bas, une armée de Catalogne ou même d'Italie, sous les ordres de Monsieur, frère du roi; enfin, comme on n'était pas encore assuré de la neutralité de l'Empereur, une armée d'Allemagne, sous le commandement du prince de Condé[3]. Le prince de Condé! Quelle mêlée de faits contradictoires, quel tumulte de souvenirs glorieux et déplorables soulevait le nom de ce fameux capitaine! Sa dernière victoire avait hâté la paix de Westphalie; le traité des Pyrénées avait suivi sa

[1] Voir les traités de la Triple Alliance, dans Mignet, t. II, p. 549 et suivantes.

[2] 13 et 20 septembre 1667. *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 83-85.

[3] Louvois à Turenne, 6 octobre. *D. G.* 208.

dernière défaite. Après tant d'années, comment reparaissait-il à la tête d'une armée française? Qui donc l'y ramenait? Depuis neuf ans qu'il était rentré en France, amnistié, mais non pardonné, M. le Prince errait, comme un courtisan malheureux, autour de la faveur royale. Depuis neuf ans, au contraire, l'influence de Turenne n'avait cessé de grandir; le roi le consultait sur toute sorte d'affaires, et le plus souvent suivait son avis. Ce premier ministre en dehors du conseil inquiétait les autres; ils formèrent contre lui une ligue secrète dont Le Tellier fut le principal artisan. Le confident du cardinal Mazarin n'était pas suspect de partialité pour M. le Prince; ils avaient, l'un contre l'autre, d'anciens et sérieux griefs, qui devaient les rendre irréconciliables. Cette situation si connue fit la fortune de l'intrigue. En insinuant au roi que le génie de Turenne, si grand qu'il fût, ne pouvait plus suffire aux développements de la guerre, et que, pour l'exécution de ses vastes projets, Louis XIV avait besoin de plus d'un lieutenant, en lui proposant enfin d'employer les talents militaires du prince de Condé, Le Tellier parut agir comme un bon serviteur qui n'a d'autre intérêt que l'intérêt de son maître, d'autre passion que sa gloire. Louis XIV se laissa persuader; il crut faire un acte magnanime en donnant à l'ancien chef de la Fronde l'occasion de réparer ses fautes. Il accepta ses services comme une expiation; c'était ainsi que les lui offrait M. le Prince, avec plus d'humilité peut-être qu'il ne convenait à la dignité de son caractère : « Je supplie très-humblement Votre Majesté, écrivait-il au roi, de croire que je n'envisagerai jamais

rien que sa gloire en toutes choses, et que mes intérêts ne me seront jamais rien, au prix de son service et de la fidélité que je lui dois. Ma naissance m'y engage plus que tous les autres, mais les bontés et la confiance qu'elle daigne prendre en moi, après l'avoir si peu mérité, m'y engagent encore bien plus que ma naissance. Faites-moi donc l'honneur de croire, sire, que je n'ai ni bien ni vie que je ne sacrifie de bon cœur pour votre gloire et pour la conservation de votre personne, qui m'est mille fois plus chère que toutes les choses du monde[1]. » Voilà le langage qui plaisait à Louis XIV. Cet acte de contrition et d'amour le toucha profondément; il y répondit aussitôt : « Il ne se peut rien ajouter à la satisfaction que j'ai de la manière dont vous en usez, ni à l'estime et à l'amitié que j'ai pour votre personne[2]. » Toutefois, la docilité de l'Empereur éloignant de plus en plus les chances d'une guerre en Allemagne, la bonne volonté du roi pour M. le Prince aurait pu rester sans effet; une occasion s'offrit tout à coup qui tira d'inquiétude les ministres et leur protégé.

La Triple Alliance n'était pas encore signée; mais les pourparlers qui s'échangeaient entre Amsterdam et Londres n'étaient un secret ni à Paris, ni à Madrid. Les Espagnols reprenaient confiance; à la proposition d'une suspension d'armes pendant l'hiver, le gouverneur général des Pays-Bas avait répondu que la rigueur de la saison expliquait facilement la modération du roi de

[1] 20 décembre 1667. *D. G.* 211.
[2] 23 décembre 1667 *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 111.

France et la rendait parfaitement inutile. Châtier le marquis de Castel-Rodrigo, le convaincre d'erreur, troubler par un coup d'éclat son insolente sécurité, étonner, sans les provoquer, les malveillants d'Angleterre et de Hollande, en portant la guerre sur un terrain que leur médiation ne couvrait pas, une brusque attaque sur la Franche-Comté donnait à la fois tous ces avantages. Le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, était naturellement désigné pour préparer sans bruit l'entreprise. Il quitta la cour, dans les premiers jours de décembre, comme pour aller tenir les États de la province; une correspondance active s'engagea dès lors entre Louvois et lui[1]. Le Tellier, qui, pour cette affaire, avait donné l'exclusion à Turenne, se la donna volontairement à lui-même; il voulait que son fils et le prince de Condé seuls en eussent tout le mérite auprès du roi. Le secret dans les préparatifs et la promptitude dans l'exécution, telles étaient les premières conditions du problème; il importait, et pour l'effet à produire, et pour les projets ultérieurs de Louis XIV, que la Franche-Comté fût conquise avant la fin de février[2].

A peine arrivé en Bourgogne, M. le Prince visita, sans affectation, les villes de son gouvernement les plus voisines de la Comté; d'habiles espions l'eurent

[1] Cette correspondance remplit entièrement le tome 211.

[2] Louvois à Condé, 14 décembre 1667 : « Il est nécessaire que le roi soit de retour le dernier février au plus tard. Je vous fais cette remarque afin que Votre Altesse tâche de faire cadrer le temps auquel elle proposera au roi de se mettre en marche pour cette entreprise, à celui-là auquel Sa Majesté ne peut rien changer, par quelque considération que ce soit. »

bientôt renseigné sur les moyens de défense des Espagnols. Ce qui leur manquait, ce n'étaient pas les fortifications, c'étaient les hommes; il n'y avait dans toute la province, c'est le prince de Condé qui l'atteste, qu'une seule compagnie de cavalerie; la plus forte place, Dôle, avait seize cavaliers; l'infanterie régulière ne comptait pas deux mille hommes, auxquels il fallait ajouter, pour la forme, cinq à six mille miliciens, la plupart gens de métier, vivant de leur salaire et fort peu soucieux d'être enlevés à leurs travaux[1]. Cette incurie des Espagnols n'était pas chose nouvelle. Dans les guerres précédentes, la Franche-Comté avait toujours payé à la France, argent comptant, la rançon de sa neutralité, garantie d'ailleurs par la surveillance jalouse des cantons suisses. Cette fois encore, des négociations s'étaient ouvertes, à Soleure, entre le résident français et les députés comtois, pour le renouvellement de la neutralité; après bien des conférences inutiles, le résident, s'étant déclaré sans pouvoirs pour conclure, avait renvoyé les députés à M. le Prince. M. le Prince, à son tour, feignit d'ignorer absolument ce qui s'était passé à Soleure; les Comtois offraient trois cent mille livres, il en demanda cinq cent mille. Sous prétexte de s'éclairer sur les préliminaires de la négociation, il fit partir pour la Suisse un des plus intelligents officiers de son état-major, le comte de Chamilly, qui, passant et repassant à travers la Comté, sut voir et noter beaucoup de détails importants à connaître.

[1] Condé à Louvois, 15 décembre.

Toutes ces allées et venues faisaient gagner un temps précieux pour les préparatifs que pressait Louvois, avec une activité silencieuse. Pour l'artillerie, les munitions et le matériel de siége, l'arsenal d'Auxonne offrait des ressources presque suffisantes ; ce qui manquait encore fut expédié de Paris et de Metz, sous l'apparence vulgaire et pacifique de ballots de marchandises. Des quinze mille hommes qui devaient former l'armée d'invasion, les uns avaient leurs quartiers en Bourgogne ou sur la frontière de Champagne ; les autres étaient acheminés vers Dijon, par détachements destinés, suivant le bruit public, à l'armée de Catalogne. Quant aux vivres, comme il était dangereux de faire à l'avance de gros magasins, M. le Prince et Louvois s'assurèrent qu'on trouverait, dans les villages de la Comté même, assez de fourrage, de grains, de moulins et de fours pour subvenir aux premiers besoins et donner aux munitionnaires le temps d'organiser librement leur service.

Dans les premiers jours du mois de janvier 1668, tout le monde était prêt, sauf le roi, qui était cependant, plus que personne, impatient d'entrer en campagne ; mais les soins du gouvernement devaient le retenir encore à Saint-Germain, pendant quinze jours ou trois semaines. Louvois écrivait au prince de Condé : « Il est à désirer que Votre Altesse trouve des moyens d'allonger la tenue des États de Bourgogne, de manière que le séjour de Votre Altesse y paroisse naturel. Ils ne vous manqueront pas, non plus que ceux de traîner la négociation avec les députés de la Comté. Je ne pense pas qu'ils aient des pouvoirs de M. le mar-

quis de Castel-Rodrigo, et comme il est leur gouverneur général, et que, sans sa participation, rien ne se peut conclure, Votre Altesse peut faire difficulté de traiter avec le marquis d'Yenne, qui n'est qu'un gouverneur particulier et qui pourroit être dédit par le marquis de Castel-Rodrigo, sans que l'on eût aucun sujet de se plaindre[1]. »

Fidèle à ces instructions, le prince de Condé multiplia les chicanes; mais, bien loin d'ouvrir les yeux aux Comtois et même aux Suisses, elles ne firent qu'augmenter leur sécurité; ils se persuadèrent, les uns et les autres, que l'unique et secret dessein du roi de France étant de se faire donner, pour la neutralité, le plus d'argent possible, le comble de l'habileté ne pouvait être que de prolonger la discussion et de marchander au plus bas. Leur aveuglement était d'autant moins excusable qu'il leur arrivait, de Paris surtout, des avertissements sérieux et des détails explicites. Supprimer le danger des révélations en supprimant les correspondances, tel fut le procédé très-simple imaginé par M. le Prince, exécuté sans la moindre hésitation par Louvois. Le 27 janvier, M. le Prince lui écrivait : « Je crois qu'il ne seroit pas mal à propos que le premier courrier fût volé et qu'il ne vînt point ici des lettres de Paris, car elles commencent à être fort concluantes. » Mais déjà, le même jour, Louvois mandait à M. le Prince : « L'ordinaire de Dijon, qui partit hier de Paris, a été volé, par mon ordre, auprès de Villeneuve-Saint-George. Les paquets dont étoit

[1] 9 janvier 1668.

chargé le courrier seront rapportés, la nuit de mardi à mercredi prochain, dans la boîte de la grande poste par un homme inconnu. De cette sorte, les lettres de Dijon n'arriveront qu'après le départ de Votre Altesse, et le public n'en souffrira pas, puisque les lettres de change et les autres pièces originales et importantes, qui pourroient être dans la malle du courrier, seront conservées. Pour ce qui est du courrier de Bourgogne, qui devoit partir samedi, à midi au plus tard, je le ferai arrêter jusqu'à dimanche matin, et le maître du bureau adressera à Lyon le paquet pour Dijon, Besançon et Dôle, et à Dijon le paquet pour Lyon, et par cette méprise simulée, l'on gagnera beaucoup de temps. Voilà tout ce qui m'a été possible de faire en exécution des ordres de Votre Altesse[1]. »

On gagne ainsi le 2 février; ce jour-là, Louis XIV quitte brusquement Saint-Germain. Suivi, cette fois, d'un fort léger bagage, après avoir fait à cheval, par des chemins détournés et détestables, quatre-vingts lieues en cinq jours, il arrive, le 7, à Dijon. Les opérations militaires étaient commencées depuis quatre jours. Le 3, le prince de Condé, suivant à la lettre les

[1] N'était cette dernière phrase, on serait tenté d'attribuer à Louvois l'invention comme l'exécution de ce tour d'escamotage ; le 25 janvier, il écrivait au prince de Condé : « Je verrai si on ne pourroit pas faire voler les ordinaires à quatre ou cinq lieues de Paris. Je crois que je prendrai cet expédient pour l'ordinaire de jeudi, et, pour celui de samedi, je le ferai tarder jusqu'à minuit et ferai donner ordre au courrier d'être douze ou quinze heures en chemin plus qu'il n'a accoutumé. » La lettre du 27 ne laisse aucun doute : Louvois ne faisait qu'exécuter les ordres du prince de Condé. Il faut ajouter tout de suite que son habileté à plier le service des postes aux nécessités de la politique et de la guerre, eut sa récompense. Le 24 décembre 1668, Louvois ajoutait à ses fonctions la charge importante de surintendant général des postes.

instructions de Louvois, avait fait déclarer aux députés comtois, par le comte de Chamilly, que le roi n'entendait pas se laisser amuser en négociations « pour gagner le temps de l'arrivée des troupes de l'Empereur, » et que, puisqu'ils n'avaient pas voulu le satisfaire, il donnait ordre à M. le Prince d'entrer immédiatement en Franche-Comté[1]. Aussitôt cette déclaration faite, et laissant les députés ébahis, M. de Chamilly part d'Auxonne avec une avant-garde de cavalerie, fait occuper Pesme par un détachement, et s'établit, le 4, à Rochefort sur le Doubs. S'il redoute quelque retard dans l'exécution des ordres, qui sont avant tout d'aller vite, ce n'est pas la rigueur de la saison ni la difficulté des chemins qu'il déplore, encore moins la pénurie des ressources; c'est leur excès au contraire et la richesse du pays : « Tous les villages sont pleins de toutes choses, écrit-il au prince de Condé; il y a surtout une si grande abondance de vin que l'on ne peut empêcher les soldats de s'en donner, en sorte que l'on a bien de la peine à les mener dans l'état où ils se mettent. Cela, et la viande qu'ils trouvent, leur fait néanmoins oublier toutes leurs peines[2]. » Le 5, M. le Prince arrive à Rochefort; le lendemain il est devant Besançon, qu'il somme aussitôt de se rendre. En vain Besançon exhume de ses archives ses vieux titres de ville impériale; M. le Prince n'est pas là pour discuter une question d'histoire; ses soldats ont devant eux une place espagnole; ils s'impatientent, ils demandent l'as-

[1] Louvois à Condé, 31 janvier 1668.
[2] 4 février.

saut; Besançon se soumet. Le même jour, Salins se rend au duc de Luxembourg, après lui avoir tiré quelques coups de canon. Louvois, qui avait pris les devants sur Louis XIV, se hâte de lui porter, à Dijon, les capitulations de Besançon et de Salins[1]. Le 8, les troupes se rabattent de part et d'autre sur Dôle, investi déjà par le détachement laissé à Rochefort.

Louis XIV arrive au camp, le 9. Pendant deux jours on parlemente sans succès; mais ce temps n'a pas été perdu; Louis XIV, assisté de Vauban, a reconnu les abords de la place, qui est forte. On se décide, comme a fait Turenne pour Alost, à tenter sur les dehors une attaque directe, sans travaux d'approche; si la tentative échoue, on rentrera dans la règle, on ouvrira la tranchée. Dans la nuit du 10 au 11, le signal est donné : trois colonnes s'élancent; le régiment des gardes s'empare du chemin couvert et d'une demi-lune, s'y loge et s'y maintient contre les retours offensifs de l'ennemi dont la résistance est vigoureuse. Le succès du siége est certain, mais il peut être retardé. Le 12, un courtisan, un fou spirituel, le comte de Gramont, s'offre à Louis XIV pour « prendre Dôle avec des mots. » Louis XIV sourit et consent. Le comte s'approche d'une porte; on lui crie de s'éloigner; il s'éloigne un instant et revient; un soldat le couche en joue; il répond à la menace par une plaisanterie; le soldat relève son arme; il lui répugne de tirer sur un homme si singulièrement brave; quelques-uns de ses camarades arri-

[1] Louvois à Condé, 8 février.

vent; ils trouvent le spectacle et l'homme amusants; pendant quatre heures, ils font assaut de quolibets; l'homme leur tient tête à tous; il a soif; il récompense magnifiquement celui qui lui donne à boire; enfin un tambour lui ouvre la porte; il se fait mener aux principaux bourgeois; il les embrasse comme de vieilles connaissances; il se nomme; il exalte la puissance du roi, ses vertus magnanimes et sa redoutable colère; il peint les horreurs de l'assaut et ses suites: « N'est-ce pas, s'écrie-t-il, une épouvantable opération que d'être passé tout vif au fil de l'épée? Et comme Besançon se réjouira de la prise, de la ruine de Dôle! » Le comte s'arrête; il a touché juste; les Dôlois ont quelque courage, mais ils ont, avant tout, la haine de Besançon. L'idée de voir transférer à cette rivale odieuse leurs priviléges et leur parlement, les émeut; ils demandent à délibérer; le lendemain, ils capitulent. Le comte de Gramont a tenu sa promesse.

N'était l'originalité du principal personnage, cette scène de comédie n'aurait rien de remarquable, car elle se jouait partout, dans toute la province. Elle s'était jouée à Besançon et à Salins, elle se jouait au fort de Joux, que le marquis d'Yenne, gouverneur de la Franche-Comté, rendait, sans hasarder un coup de mousquet, à cent vingt hommes; elle se jouait au fort Sainte-Anne, dont le commandant s'engageait à suivre le sort du fort de Joux; elle allait enfin se jouer à Gray. Le 16, Louis XIV arrive en vue de cette place, investie depuis la veille; on parlemente, inutilement d'abord, comme à Dôle; quelques coups de canon sont même tirés sur l'armée

royale; mais, le 18, la bourgeoisie, soulevée par deux nobles Francs-Comtois, l'abbé de Watteville et le marquis d'Yenne lui-même, qui se sont introduits dans la ville, paralyse l'action du commandant militaire sur sa faible garnison, et capitule. Enfin cette épidémie de capitulation cessa, n'ayant plus où se prendre, en quinze jours, la Franche-Comté tout entière était soumise.

Le 19 février, Louis XIV quitta l'armée pour retourner à Saint-Germain, laissant à M. le Prince le soin de séparer les troupes, à Louvois celui de pourvoir aux besoins des places et de régler l'administration de la province. « Voilà, disait Le Tellier, une expédition très-considérable pour la gloire du roi et pour l'avantage de l'État, et dont les circonstances jetteront de l'étonnement dans l'esprit de tous ceux qui en entendront parler [1]. » En effet, l'Europe était stupéfaite, et moins irritée peut-être contre la France que contre l'Espagne, qui se laissait si honteusement dépouiller. Louis XIV n'épargnait pas les sarcasmes à cette puissance déchue : « Je me persuadai, disait-il dans une lettre adressée aux gouverneurs et aux évêques, je me persuadai qu'allant en personne dans le comté de Bourgogne, avec partie de mes troupes et la noblesse la plus qualifiée de mon royaume qui me suit ordinairement, je pourrois peut-être réveiller mes ennemis de la léthargie où il semble qu'ils étoient tombés pour ce qui regarde la paix, et les faire repentir, possible, par d'insignes marques, d'avoir refusé une suspension

[1] Le Tellier à Bellefonds, 24 février. *D. G.* 222.

qui auroit mis en pleine sûreté leurs plus importantes places pendant l'hiver[1]. »

Ce qui était un opprobre pour l'Espagne, fut en quelque sorte un malheur pour Louis XIV. Qu'était-ce que la campagne de Flandre, qu'était-ce que la campagne de Franche-Comté, moins sérieuse encore, sinon des promenades militaires, où il y avait eu tout juste assez de boulets échangés et de poudre brûlée pour leur donner quelque apparence de guerre et les distinguer des simples manœuvres de parade? Il est vrai que leurs résultats furent poussés jusqu'au prodige. Louis XIV en revint ébloui; parce qu'il recueillait tant de conquêtes et tant de gloire, il se crut un grand général, comme il se croyait un grand politique. Il s'imaginait avoir fait la grande guerre et il la trouvait facile, n'ayant vu que des attaques de places, et point de batailles. Il y prit le goût de la guerre de siége, et la jugea supérieure à la guerre de campagne; mais surtout il en remporta, singulièrement accru, le mépris le plus profond pour ses adversaires et la confiance la plus absolue en lui-même, sentiment bien dangereux quand il n'a d'autre fondement que l'inexpérience.

La Triple Alliance, officiellement connue, fit d'abord sur l'orgueil de Louis XIV l'effet d'une goutte d'eau sur un foyer ardent; elle l'exaspéra. Turenne, Condé, Louvois[2], lui conseillaient de briser cette faible barrière et de passer outre; Colbert et de Lionne étaient

[1] Lettre du roi aux gouverneurs, évêques, etc., 28 février. *D. G.* 212.
[2] Louvois était de retour à Saint-Germain, le 2 mars.

d'avis de s'arrêter ; toutefois leurs observations théoriques en faveur d'une politique modérée n'auraient eu qu'une médiocre valeur, s'ils n'y avaient ajouté cet argument de fait, que rien n'était suffisant, ni les préparatifs militaires, ni l'argent, ni les alliances, pour affronter une guerre générale. Ministre et du parti des ministres par ses idées personnelles, Le Tellier tenait au parti des généraux par les idées et les intérêts de son fils ; il évitait de se prononcer. Louis XIV subissait tour à tour l'influence des opinions contradictoires qui se disputaient sa volonté, le flux de la guerre et le reflux de la paix. Ainsi, lorsque l'ambassadeur hollandais, Van Beuningen, et le chevalier Trevor, envoyé de Charles II, le pressaient de traiter sur les bases qu'il avait lui-même indiquées, il désignait, pour négocier avec eux, de Lionne, Colbert et Le Tellier : c'était la paix ; mais, lorsqu'on lui demandait un armistice jusqu'à la fin du mois de mai, il s'y refusait d'abord absolument et ne consentait enfin à l'accorder que jusqu'à la fin de mars, avec des restrictions qui le rendaient à peu près illusoire : c'était la guerre.

Le 11 mars, Louvois écrivait aux intendants du Nord : « Sur les pressantes instances que les députés du roi d'Angleterre et de messieurs les États de Hollande ont faites au roi d'accorder une cessation d'armes jusqu'à la fin du mois de mai, Sa Majesté, après bien de la difficulté, a seulement consenti qu'il y auroit une suspension de toutes entreprises sur les places des Espagnols jusqu'à la fin de ce mois [de mars], à condition qu'à l'égard des troupes de l'un et de l'autre parti qui

seroient rencontrées en campagne, elles se traiteroient toujours comme ennemies [1]. »

Cent mille hommes se préparaient à rentrer dans les Pays-Bas au mois d'avril; afin d'y concentrer toutes ses forces, Louis XIV avait renoncé à porter la guerre en Catalogne. Trois armées, commandées par le roi, toujours assisté de Turenne, par Monsieur, assisté du marquis de Créqui, et par le prince de Condé, avaient ordre de se former rapidement entre la mer et la Moselle. Le 7 mars, Louvois, écrivant au marquis de Bellefonds, pour lui donner avis de la suspension d'entreprises contre les places espagnoles jusqu'à la fin du mois, ajoutait : « Avertissez de bonne heure tous ceux qui commandent les troupes qu'assurément, le 15 du mois prochain, ils verront le roi à leur tête en bonne compagnie. Vous aurez su que Sa Majesté n'envoie plus Monsieur en Catalogne, et qu'elle a donné ses ordres pour faire venir en Flandre toutes les troupes qu'elle avoit destinées pour servir de ce côté-là. Si les trois armées ont occasion de se joindre, l'on y verra soixante-dix mille hommes de pied et trente-cinq mille chevaux ; je crois qu'il y a longtemps que pareil nombre de troupes ne sera entré en Flandre pour l'attaquer [2]. » Quelques jours après, il écrivait à l'intendant Charuel : « L'opinion que l'on a de la paix en France est une maladie qui commence à se répandre bien fort; mais nous en guérirons bientôt, puisque voici le temps qui approche de mettre en campagne. Cependant vous

[1] *D. G.* 215.
[2] *D. G.* 222.

devez publier partout que, quelque disposition que le roi ait à la paix, il est certain que les Espagnols ne la veulent point, et que ce qu'ils publient n'étant qu'un artifice pour empêcher ou retarder les diligences que nous faisons pour nous mettre en état de faire des progrès, le roi a résolu de mettre de bonne heure en campagne et de paroître à la tête de son armée plus tôt qu'on ne pense. L'armée du roi s'assemblera dans les villages depuis Mortagne jusqu'à Tournay en deçà de l'Escaut; celle de Monsieur depuis Menin jusqu'à Courtray delà la Lys, et une autre grande partie de l'armée de Sa Majesté vers la Sambre, pour se rejoindre toute à Ath. Je crois qu'il se pourra assembler sur l'Escaut vingt mille hommes de pied et sept mille chevaux, et sur la Lys dix mille hommes de pied et quatre mille chevaux[1]. »

Cet armement sans exemple, et les magasins, et les munitions, et les équipages qu'il exigeait, coûtaient fort cher. « Vous savez, disait Louvois, la peine que l'on a à tirer l'argent des finances, quand l'on n'y est pas pour le solliciter. » Il demandait à Charuel son avis sur un projet délicat et non sans péril pour lui-même, car il s'agissait de réduire la solde des officiers et des troupes, en leur four-

[1] Ces chiffres ne se rapportent qu'aux troupes qui devaient s'assembler dans le département de Charuel, intendant de Lille. Voici le contrôle de l'armée du roi, à la date du 9 avril : Gardes françoises, 28 compagnies, gardes suisses, 19; régiment du roi, 48; dauphin, 48; royal, 48; six autres régiments à 24 compagnies; le régiment lorrain de Vaudemont (le nombre des compagnies n'est pas indiqué). Dragons, régiment colonel-général, 6 compagnies. Cavalerie : gardes du corps, 4 compagnies; mousquetaires, 2; maison du roi, 9; huit régiments à 9 compagnies; dix à 6; un à 5; dix-neuf à 4; plus, 3 compagnies lorraines. *D. G.* 222.

nissant le pain et le fourrage : « Mandez-moi, continuait-il, si j'ai bien ou mal pensé, et si mon projet se peut exécuter; ne vous ouvrez, s'il vous plaît, à personne de ce que je vous écris à cet égard, et donnez-vous bien de garde de leur laisser penser que c'est moi qui propose ces retranchements. Mais dans une guerre aussi grande que celle-ci, quand l'on fait des dépenses aussi fortes que celles qui se font, et que l'on reçoit si peu d'argent de l'Epargne, il faut un peu rogner sur tout, pour gagner la fin d'octobre auquel expire le traité qui s'est fait [1]. » Louvois parlait d'un de ces traités, passés, en dehors de l'administration de la guerre, entre le contrôleur général et les receveurs généraux des finances, pour la fourniture des étapes et des vivres.

Dans les communications précédentes, il ne s'agissait que de l'armée royale et de celle de Monsieur ; l'armée de M. le Prince devait s'assembler à Thionville, pour assiéger la forte place de Luxembourg; des ordres étaient donnés pour faire transporter au plus vite, de Philisbourg à Metz, un équipage de pont. Cependant on essayait de donner le change aux Espagnols, en faisant courir le bruit que cette troisième armée allait rejoindre les deux autres en Flandre [2].

Plus les partisans de la guerre se flattaient d'avoir

[1] 12 mars. *D. G.* 222.

[2] Voici deux lettres de Louvois à l'intendant Carlier, l'une ostensible, l'autre confidentielle : 1° 24 mars. « La grande quantité de troupes que le roi a appris qui est dans la ville de Luxembourg faisant croire à Sa Majesté que difficilement monseigneur le Prince en pourroit faire le siége, a fait résoudre le roi à employer Son Altesse avec son armée du côté de Flandre. » — 2° 26 mars. « Quoique, par ma lettre d'avant-hier, je vous marque que le roi ne pense point à la conquête de Luxembourg, la vérité

cause gagnée, plus se resserrait l'étroite limite que le temps opposait encore à l'impatience des généraux, plus les amis de la paix redoublaient d'efforts. A Madrid, l'Angleterre et la Hollande secouaient vigoureusement la torpeur du gouvernement espagnol; mais la régente, incapable de prendre un parti, renvoyait à Bruxelles la solution du problème; c'était sur le marquis de Castel-Rodrigo qu'elle se déchargeait d'une responsabilité accablante; à lui de décider s'il fallait continuer la guerre sans ressources, ou de choisir parmi les sacrifices exigés pour le rétablissement de la paix. Hors d'état de soutenir plus longtemps la lutte, irrité contre son gouvernement, irrité contre les médiateurs qui le pressaient avec menaces, Castel-Rodrigo perdit la tête, ou bien il voulut se venger par un acte de désespoir; entre les deux alternatives, il choisit celle qui devait être la plus désagréable à l'Angleterre et à la Hollande; il consentit à laisser à Louis XIV tout ce qu'il avait conquis dans les Pays-Bas pendant la campagne de 1667. Aussitôt un congrès s'ouvrit à Aix-la-Chapelle, sous la médiation nominale du pape Clément IX. « Un nonce fut envoyé à ce congrès pour être un fantôme d'arbitre entre des fantômes de plénipotentiaires [1]. » En effet, tout se traitait à Saint-Germain;

est que Sa Majesté a toujours dessein d'en faire le siége, et pour le mieux couvrir, il faut que vous donniez part de ce que je vous mande à ceux que vous croirez qui seront les plus propres à le débiter et à le faire passer à la connoissance des ennemis. Vous n'omettrez aucune démonstration qui puisse persuader à tout le monde que l'on veut être sur la défensive en Luxembourg, et que l'on craint pour les places et le pays qui sont de ce côté-là. » *D. G.* 222.

[1] Voltaire; *Siècle de Louis XIV*, ch. IX.

mais, quoiqu'on y fût d'accord, en apparence, sur les bases de la négociation, on était loin de s'entendre sur les détails. Si le gouvernement espagnol désavouait le marquis de Castel-Rodrigo ; si, le traité conclu, la ratification était refusée, ou seulement se faisait trop attendre, quels seraient, contre l'Espagne, et jusqu'où seraient poussés les moyens de contrainte? Questions délicates et grosses des plus graves périls; car la Triple Alliance, en voulant à tout prix exclure des Pays-Bas les armes de Louis XIV, heurtait plus malheureusement que jamais son orgueil. Ainsi, de ces conférences mêmes, la guerre était toujours prête à sortir, et Le Tellier toujours prêt à lui ouvrir la porte.

On était au mois d'avril; le roi se préparait à partir; Louvois était déjà parti. Mais, en arrivant à Tournai, il reconnut lui-même avec peine que les opérations militaires ne pouvaient commencer aussi tôt qu'on le croyait à Saint-Germain ; les intendants l'en avaient bien averti ; l'hiver ayant été long et rude, la végétation se trouvait retardée ; les herbes n'étaient pas encore assez hautes pour que la cavalerie pût aller au fourrage ; il fallait attendre. Le 11 avril, Louvois écrivit à Le Tellier qu'il était inutile que le roi se mît en route avant le 25[1]. Cette lettre arriva le 13 ; la paix était faite, ou tout près d'être faite ; le départ même de Louvois l'avait hâtée. Acculés à l'extrême limite du terrain diplomatique, les envoyés d'Angleterre et de

[1] Le 15, Louvois écrit au roi : « Votre Majesté peut différer son départ de Paris jusqu'au 27 de ce mois, et être assurée qu'il ne sera pas praticable de mettre des troupes ensemble pour les faire vivre des fruits de la terre, avant le 4 ou le 5 du mois prochain. »

Hollande avaient tranché d'un coup toutes les difficultés, et accepté toutes les conditions que leur imposait le roi de France.

Le 14, Le Tellier adressait à Louvois une dépêche officielle et une lettre intime, toutes deux également importantes. « Votre lettre du 11, lui disait-il dans la première, m'a été rendue le 13 au matin. J'informai le roi de vos sentiments sur la subsistance de la cavalerie, en présence de Monsieur, de monseigneur le Prince et de M. de Turenne. Vous futes estimé homme de bonne foi, de ce que vous disiez aussi loyalement ce que vous connoissiez pouvoir empêcher l'assemblée des armées, quoiqu'on soit persuadé que vous désiriez la guerre fortement. Il faut que vous sachiez qu'en même temps que votre lettre du 11 me fut rendue, M. de Lionne me fit convier de me rendre avec M. Colbert, en sa chambre, où nous trouvâmes MM. de Van Beuningen et Trevor qui nous dirent qu'ils avoient ordre de leurs maîtres de convenir de tout ce que le roi avoit désiré d'eux, après le dernier jour du mois de mai prochain, au cas que la paix ne fût pas faite sur le pied de l'alternative choisie par M. de Castel-Rodrigo, et que la ratification d'Espagne ne fût pas délivrée au roi dans ce temps-là; c'est-à-dire que le roi entrera avec toutes ses forces en Flandre, et les ligués avec leurs armées en même temps, pour obliger les Espagnols à la paix; et que s'ils vouloient la faire dans les mois de juin et de juillet prochain, chacune des alternatives seroit augmentée, savoir : celle des conquêtes, de la Franche-Comté, Cambrai et Cambresis; et l'équivalent, du duché de Luxembourg, ou de Lille et Tour-

nai au lieu dudit duché, au choix des Espagnols; et que, le mois de juillet expiré, le roi fera un autre traité avec l'Angleterre et la Hollande, pour d'autres conditions de paix. Nous en donnâmes sur-le-champ compte au roi qui assembla Monsieur, monseigneur le Prince et M. de Turenne, et, après les avoir entendus, Sa Majesté nous ordonna de travailler incessamment au traité avec les Anglois et les Hollandois, promettant en son nom une suspension d'entreprises sur les places fortes occupées par les Espagnols, jusqu'à la fin du mois de mai prochain; à quoi nous nous employâmes hier, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à la nuit, sans le pouvoir achever, ce que nous ferons, Dieu aidant, pour tout ce jour-ci, au cas que les Anglois et les Hollandois se rendent en ce lieu, comme ils nous ont assuré. Le roi résolut ensuite, le matin, qu'il n'iroit point à l'armée durant le temps de la suspension, que Monsieur, monseigneur le Prince et M. de Turenne en useroient de même; et, parce qu'il fut jugé que, dans cette saison, les armées ne pouvoient pas demeurer ensemble, Sa Majesté ordonna que celle qu'elle doit commander en personne seroit séparée en trois corps, dont l'un seroit posté à Alost, sous le commandement de M. de Duras[1], que l'autre seroit logé sous Ath, commandé par M. de Roquelaure, et le dernier du côté de l'île de Saint-Amand[2], sous la charge de M. de Roannois[3]. On doit former deux corps de l'armée de

[1] M. de Duras, qui allait épouser mademoiselle de Ventadour, fut dispensé d'aller en Flandre. M. de Roannois prit son commandement, et laissa le sien à M. de Pradel.

[2] Sur la Scarpe, au nord-ouest de Valenciennes, à l'ouest de Condé.

[3] Le comte de La Feuillade avait pris le titre de duc de Roannois.

Monsieur; l'un sera posté à la tête de Gand, sous la charge de M. le marquis de Créqui, et l'autre proche d'Ypres, commandé par M. d'Humières; M. de Bellefonds demeurera entre Sambre et Meuse. Quant à l'armée de monseigneur le Prince, le corps qui doit aller sur la rivière de Sarre, demeurera sous la charge de M. d'Espense, et M. le duc de Luxembourg ira prendre le commandement de celui de M. de Chamilly et s'avancera sur la rivière de Semoy, et l'y fera vivre aux dépens des Espagnols. » Addition, du 15 au matin : « Le traité n'ayant pu être signé, à cause de quelques difficultés en l'expression des conventions, la conclusion en a été remise à ce matin; je ne puis douter qu'il ne se signe dans ce jour-ci assurément. La difficulté avec les ligués consiste en ce qu'ils désirent un article secret qui porte que, si la ratification n'est rendue au roi qu'au 15 juin, par quelques accidents imprévus, sans la faute des Espagnols, Sa Majesté, en ce cas, se contentera de l'alternative acceptée, sans augmentation. Nous avons ordre d'accorder jusqu'au 8 juin, et ainsi le reste ne peut pas rompre une affaire de cette nature-là. » Il écrit enfin, le 16 : « Le traité avec les Anglois et Hollandois a été signé, le roi ayant trouvé bon de se tenir à l'alternative, en cas que la ratification d'Espagne lui soit délivrée, à Saint-Germain, dans le 8 juin prochain. »

La lettre particulière, du 14, contient, au sujet des véritables sentiments de Turenne, un renseignement piquant et significatif : « M. de Turenne ayant entendu, hier matin, ce que le roi dit des propositions des Anglois et Hollandois, parut comme un

homme qui auroit reçu un coup de massue. Il dit que dans douze jours, quand don Juan arriveroit, les affaires changeroient, que cependant il falloit aller uniment, ce qu'il répéta plus de douze fois, même en e retirant, dont monseigneur le Prince s'est fort diverti. Il m'a dit, ce matin, qu'il vous écriroit un mot sur ces affaires-là, et qu'il estimoit que, dans douze jours, les choses pourroient changer. Je lui ai reparti que, pourvu que la ligue ne changeât point de sentiment, il seroit avantageux au roi que le roi d'Espagne voulût différer de faire la paix[1]. »

Le coup de massue dont Turenne était tout étourdi n'avait pas encore atteint Louvois; le 15, il ne s'occupait que d'assurer la subsistance des troupes, compromise par le retard même des opérations militaires. Provoquée par la réduction de la solde, encouragée par les discours et les promesses de certains émissaires hollandais, la désertion avait fait, en quinze jours, de rapides progrès; il était grand temps que Louvois y mît ordre et rendît aux soldats, avec la sécurité du pain quotidien, le sentiment du devoir. « Ces consi-

[1] Cette lettre particulière de Le Tellier à Louvois, commence ainsi : « Il n'y a rien ici de nouveau depuis que vous êtes parti. Le roi nous a dit que M. de Bellefonds a encore pressé sa promotion, essayant de lui faire marquer le jour qu'elle se feroit, à quoi le roi dit qu'il n'a pas voulu entendre; que M. de Peguilain (Lauzun) s'étoit déclaré qu'il avoit intention de suivre le roi sans faire fonction de maréchal de camp, pas même de lieutenant général, quand le roi lui en accorderoit la patente. » On lit à la fin : « Vous remarquerez que Van Buningen nous a dit que les députés des États de Hollande ont vu ès mains de Castel-Rodrigo les mêmes choses, tant pour l'alternative que pour Aix-la-Chapelle, que nous avons sues d'ailleurs, et ainsi, hors qu'on soit devin, l'on ne peut douter de la paix. » Cette lettre et les dépêches officielles se trouvent dans le tome 222. *D. G.*

dérations, jointes à la cherté de toutes sortes de vivres, écrivait-il au roi, m'ont fait consentir à ce que l'on donnât trois sols et le pain à chacun fantassin, et à chaque cavalier quatre sols et double ration de pain. Elles me font espérer, en même temps, que Votre Majesté me pardonnera si, sans avoir reçu ses ordres, j'ai consenti à une dépense de cette nature qui, en quinze jours, fera consommer le fonds que Votre Majesté a fait pour six semaines[1]. » En revanche, et pour compenser ce surcroît de dépenses, il proposait de faire passer une partie de l'armée au delà du canal de Bruges, une autre au delà du Grand-Escaut, afin d'y faire vivre les troupes aux dépens des Espagnols, et de mettre à contribution le riche pays de Vaës; mais le roi, sur l'avis de M. le Prince, n'accueillit pas cette dernière proposition, parce que, dans le pays de Vaës, les terres des Hollandais étaient tellement mêlées aux terres des Espagnols, qu'il était trop difficile d'en faire la différence, et trop dangereux de ne la point faire. « Pour tout le reste, ajoutait Le Tellier, Sa Majesté a fort approuvé ce que vous avez fait[2]. » Enfin Louvois connut la signature du traité de Saint-Germain; aussi violemment frappé que Turenne, il semble toutefois qu'il ait mieux supporté le choc de la paix. Le 18, il écrit en confidence à Le Tellier : « Celui que vous dites qui répéta plus de douze fois qu'il falloit aller cependant uniment, m'a écrit comme un homme qui n'est pas persuadé que la paix soit encore faite. Pour

[1] Louvois au roi, 15 avril.
[2] Le Tellier à Louvois, 18 avril.

moi, je crois voir clairement qu'elle se fera dans la fin de mai, ou que le pays [1] se partageant entre le roi, les Anglois et les Hollandois, la guerre finira peu de mois après. Ainsi je me dispose l'esprit à voir arriver la chose du monde que je souhaitois le moins, et à chercher des expédients de plaire au roi autant en paix que j'ai eu dessein de le faire pendant la guerre [2]. »

A cette lettre intime était jointe une autre dépêche touchant certains arrangements militaires et financiers que Louvois se proposait de recommander à l'attention du roi : « Je vous dirai, mandait-il à son père, que je suis bien trompé si, avec ce que l'on tireroit de ce pays-ci et ce que les finances ont fourni pendant l'année 1666, l'on n'entretient au roi toutes les troupes qu'une paix comme celle-ci lui peut faire désirer de conserver sur pied, et si on ne les loge en deçà de la Somme. Mais il faut, pour cela, ne pas suivre ce que l'on a fait depuis la dernière paix à l'égard de l'Artois, c'est-à-dire qu'il ne faut pas aller prêcher de ville en ville, comme l'on a fait par le passé, et qu'il faut, en faisant garder une très-grande discipline aux troupes, tirer de ce pays-ci une très-grande quantité de denrées et peu d'argent, et, de celui que fournira l'Epargne, payer aux troupes ce que le roi jugera à propos de leur donner en argent. Il est encore très-certain qu'il ne faut pas songer à tirer de ce pays tout autant que l'on y a levé d'argent pendant ce quartier d'hiver. Du temps des Espagnols, l'on ne levoit quasi rien en ce

[1] Les Pays-Bas espagnols.
[2] *D. G.* 213.

pays-ci, mais l'on y pilloit tout, et vous savez bien que, dans les plus fortes années de la paix, le marquis de Castel-Rodrigo, en s'enivrant avec les officiers des Quatre-Membres[1], n'a jamais pu tirer qu'un million de florins; et de cette somme, la châtellenie d'Alost seule en portoit les trois quarts de ce que le pays, qui sera cédé au roi, en payoit. Je rapporterai de tout cela des mémoires bien exacts que je crois qui satisferont Sa Majesté[2]. » Louvois n'avait pas abandonné ses desseins sur le pays de Vaës; mais Le Tellier lui répéta qu'il n'y fallait pas songer davantage.

Après les confidences du fils, voici les confidences du père : « Le roi ayant entendu la lecture de tout, M. de Turenne présent, a fort loué votre jugement, votre application et la manière de vous exprimer. Sa Majesté ne veut pas que l'on permette à aucunes troupes de passer le canal de Bruges ni le Grand-Escaut, ni même qu'on fasse un pont sur ledit Grand-Escaut, sous prétexte de tirer des contributions du pays de Vaës. Le roi a trouvé bon que l'on expédiât une ordonnance pour obliger tous les officiers de se rendre à leurs charges, à peine d'être mis à la Bastille. Les mestres-de-camp galants seront exceptés de cette rigueur, *in mente* du maître qui n'a pas estimé raisonnable de donner occasion aux dames de pleurer par leur séparation qui, pendant la suspension, ne donneroit aucun avantage à son service. Prenez toutes les instructions que vous pourrez de la ma-

[1] Les quatre cantons de la Flandre.
[2] 18 avril. *D. G* 222.

nière dont les Espagnols tiroient de l'argent dans le pays cédé au roi et des sommes qui leur en revenoient, puis faites un projet de ce que vous croyez que l'on pourroit en tirer, tant en argent qu'en denrées, et ne vous ouvrez de cela à qui que ce soit, que nous n'ayons conféré ensemble. Le roi fait état d'aller visiter ses conquêtes, supposé que la paix se fasse; je présume que ce pourra être après les couches de la reine, vers les mois d'août et de septembre[1]. » — « J'exécuterai, répond Louvois, ce que le roi commande, sur la proposition que j'avois faite de faire passer le canal de Bruges et le Grand-Escaut, quoique j'aie bien du regret de voir ainsi perdre cent mille écus qui eussent fort aidé à mettre en leur perfection les fortifications entreprises en ce pays-ci. »

Il y a une autre chose qui n'excite pas moins la mauvaise humeur de Louvois, c'est que Louis XIV se soucie plus des dames et de la galanterie que des soldats et de la discipline : « La résolution que Sa Majesté a prise, dit-il sèchement, de faire rendre tous les officiers à leurs charges sera fort avantageuse pour la conservation des troupes; elle l'auroit été encore bien davantage, si Sa Majesté avoit bien voulu n'en excepter personne. » Mais la dernière nouvelle que lui a communiquée son père, a bientôt apaisé ses secrets ressentiments : « Ce qu'il vous plaît me mander du dessein que le roi a de visiter ses conquêtes me donne la dernière joie, étant impossible, quand Sa Majesté verra ce qu'on y a fait en cinq mois, qu'elle

[1] Le Tellier à Louvois, 21 avril

n'en soit surprise et contente du soin que j'ai pris d'exécuter ses ordres[1]. »

Il ne manquait plus à Louvois que de forcer l'estime et l'admiration de Colbert, au point de faire contresigner en quelque sorte, par le contrôleur général, le témoignage de la satisfaction du roi. Le 15 avril, Louvois avait écrit à Colbert : « Je ne vous répète point, monsieur, ce que je mande au roi, de crainte de vous donner une peine inutile, parce que je suis fort persuadé que le roi vous montrera mes lettres. Je vous dirai seulement que je fais ce que je puis pour ne vous point retomber sur les bras, pour les dépenses que la pure et absolue nécessité du service oblige de faire[2]. » Le 18, Colbert répond à Louvois : « Je vous remercie de tout mon cœur de l'avis que vous avez bien voulu me donner de votre arrivée à Tournay. J'ai vu, par votre lettre au roi, tout ce que vous y avez fait pour le bon ménage de ses finances dont je suis obligé de vous remercier. Sa Majesté a témoigné beaucoup de satisfaction de tout ce que vous avez fait en ce pays-là. Vous aurez appris, par les lettres de M. Le Tellier, le détail de ce qui s'est passé avec les sieurs Van Beuningen et Trevor, ce qui nous donnera bientôt la satisfaction de vous revoir[3]. »

Le 2 mai, les plénipotentiaires de parade, rassemblés à Aix-la-Chapelle, sortirent enfin de leur embarrassante et ridicule oisiveté ; ils reçurent, recopièrent et signèrent, sans y rien changer d'essentiel, le traité

[1] Louvois à Le Tellier, 24 avril.
[2] *D. G.* 213.
[3] *D. G.* 225. Louvois était de retour à Saint-Germain, le 5 mai.

conclu, le 15 avril, à Saint-Germain[1]. L'Angleterre et la Hollande, qui avaient pressé la paix, pressèrent, avec non moins de zèle, l'échange des ratifications; aussitôt que cette dernière formalité fut accomplie, Louvois envoya aux troupes l'ordre de se replier sans délai sur les terres du roi, si ce n'est qu'il fit une légère exception pour le corps qui avait été chargé de mettre à contribution le Luxembourg, le Limbourg et la Gueldre espagnole. « Comme il pourroit être, écrivait-il au commandant de ce corps, qu'il ne vous faudroit plus qu'un jour ou deux pour conclure quelque affaire considérable dans le pays, je ne dois pas manquer de vous faire observer qu'en ce cas, vous devez ne pas publier que vous avez l'ordre dont ce porteur est chargé[2], et ne vous en déclarer que lorsque vous aurez fini, pourvu que, comme je vous le viens de marquer, il ne s'agisse que d'un jour ou deux au plus[3]. » Une ruse de guerre après la guerre, employons le mot juste, un tour d'industrie, voilà le fond de cette singulière

[1] Le Tellier à Louvois, 18 avril : « Ils ont envoyé, à Aix-la-Chapelle, le traité de paix projeté ici avec eux, et, en même temps, ils ont dépêché un courrier à Madrid, qui a porté le même projet, avec ordre aux ambassadeurs de presser la reine d'envoyer à M. de Castel-Rodrigo la ratification de ce projet, comme signé à Aix-la-Chapelle, et même une ratification où la copie d'un autre traité puisse être insérée, si tant étoit qu'il eût été changé quelque chose audit projet, observant que la date de ces deux ratifications soit laissée en blanc. » — Le Tellier ajoute, dans une lettre du 21, que la reine d'Espagne a donné ordre de signer le traité, avec la seule recommandation « d'empêcher qu'il ne soit dit que les places soient cédées au roi pour les droits de la reine, afin qu'on ne pût pas inférer que la renonciation de la reine ait été, à Madrid, jugée invalide, mais qu'il soit seulement dit que cette cession se fait pour le bien de la paix. » *D. G.* 222.

[2] L'ordre de se retirer à Thionville.

[3] Louvois au duc de Luxembourg, 27 mai. *D. G* 214

dépêche; la forme vaut le fond. Louvois va droit au fait, sans ambages, sans précautions oratoires; il est évident qu'il connaît bien le personnage auquel il s'adresse; il est évident que ce personnage ne doit pas être quelque homme à scrupules, comme serait le marquis de Bellefonds, par exemple. Ce familier, ce complice à tout faire, c'est le duc de Luxembourg.

Le duc de Luxembourg tient de si près à Louvois, il est tellement mêlé à son histoire, leurs relations sont si fréquentes, si intimes, si complexes, que l'on ne connaîtrait pas assez Louvois, si l'on ne connaissait un peu le duc de Luxembourg. Tout le monde sait qu'il était un homme de guerre de premier ordre, le meilleur élève du prince de Condé; il avait, comme lui, l'instinct des batailles, l'inspiration soudaine, l'audace, non pas la méconnaissance, mais le mépris du danger, la bravoure, la brusquerie du commandement, la verve militaire, l'entrain en un mot, cette qualité qui résume toutes les autres et qui donne au soldat la confiance absolue, l'irrésistible élan. C'était, par malheur, l'un des hommes les plus corrompus de son temps, sans mœurs, sans principes, sans vergogne; non pas cruel, mais impitoyable; prêt à tout pour satisfaire une ambition sans mesure; portant plus haut que personne au monde l'orgueil de son rang et de sa naissance, et cependant s'abaissant, avec tous les gens en faveur, ministres, maîtresses, valets du roi, aux derniers excès de la familiarité, familiarité de grand seigneur, à vrai dire, spirituelle, impertinente, pleine de dédain au fond, et, dans l'occasion, se relevant, par un vigoureux coup d'aile, aux derniers excès de l'em-

portement et de l'insolence; à tout prendre, le type du courtisan sans respect, sans scrupule et sans foi. Après avoir partagé la mauvaise fortune du prince de Condé, le duc de Luxembourg s'était, comme lui, tiré d'affaire par l'entremise de Louvois. Il avait de bonne heure apprécié le crédit du jeune secrétaire d'État, et s'était bientôt fait place parmi son entourage le plus proche. Tous deux s'étaient liés, beaucoup plus par intérêt que par sympathie ou rapport d'âge[1], ayant besoin l'un de l'autre, Luxembourg pour regagner le temps perdu dans la disgrâce, Louvois pour fortifier sa position contre l'inimitié de Turenne. Mais, sous l'intimité apparente et, s'il est permis d'employer une expression trop moderne, la camaraderie de leurs rapports, on devine, en lisant leur correspondance, une rivalité d'orgueil, un sentiment de mépris réciproque, une sourde haine qui se trahit de temps à autre par quelque raillerie amère, jusqu'au jour où, l'alliance ayant produit tous ses résultats, la dissimulation devient inutile, les ressentiments éclatent, et la lutte s'engage, où l'un des deux doit succomber.

Ils étaient, en 1668, au début de l'intrigue; c'était, entre eux, un échange de bons procédés. Louvois avait fait en sorte que le duc de Luxembourg fût employé comme lieutenant général dans l'expédition de Fran-[illegible]Comté; puis il lui avait fait donner le commande-[illegible] d'un corps séparé sur la Moselle; mais M. de Lu[illegible]bourg était insatiable. Le 3 mai, il écrivait à

paix. »

[1] L'ordre de Luxembourg, né en 1628, avait treize ans de plus que Lou-
[3] Louvois.

Louvois, de son style le plus impertinent et le plus familier : « Quand la paix sera arrivée, comme nous n'aurons rien à faire, je vous la laisserai après que vous me l'aurez donnée, et, me servant des paroles de l'Écriture, je vous manderai une fois pour toutes : *Pacem relinquo vobis*, et je m'en irai dans un hermitage où vous n'entendrez plus parler de moi. Pourtant une chose qui me retireroit de mon hermitage et qui me feroit attendre plus patiemment une autre guerre, ce seroit si je me voyois domestique de mon roi [1]; je me ruinerois de bon cœur pour l'être, et je vendrois, comme le baron de La Crasse [2], mon dernier arpent de terre [3]. »

Voilà l'homme que Louvois associait à l'honneur d'exécuter, aux dépens du roi d'Espagne et de ses sujets, son stratagème financier. M. de Luxembourg s'y donna tout entier, et réussit au delà de toute espérance; il fit une rafle de plus de cinq cent mille livres. Lorsque Louvois eut reçu de l'intendant Carlier ces chiffres éloquents [4], il s'empressa de féliciter son ami : « Quoique le roi, lui écrivit-il, soit fort persuadé que vous l'avez bien volé dans le pays d'où vous revenez, Sa Majesté a été si satisfaite de l'état que lui a envoyé M. Carlier, et de ce que vous lui avez laissé, qu'elle a trouvé bon de vous donner deux mille

[1] Il voulait être capitaine des gardes du corps.
[2] Personnage d'une comédie de Poisson.
[3] *D. G.* 226.
[4] Carlier à Louvois, 29 juin. — État de recette des impositions du Limbourg par suite de l'expédition de M. de Luxembourg, 210,246 l. 16 s.; pour le Luxembourg, 61,374 l.; les États de Gueldre paieront, le 7 septembre, 250,000 l. *D. G.* 227.

écus. Si vous avez la bonté d'ordonner à quelqu'un de MM. vos intendants de recevoir cette somme, je la lui ferai compter aussitôt. Ne l'affectez point au payement d'aucun de vos créanciers, car je connois quatre ou cinq personnes qui prétendent la manger, cet hiver, dans de certains petits plats que vous avez[1]. » Deux mille écus et les amabilités de Louvois, c'était bien peu pour apaiser l'ambition déçue de M. de Luxembourg ; s'il souhaitait ardemment d'être capitaine des gardes, il ne souhaitait pas moins d'être maréchal de France. Le 8 juillet, Louis XIV créait trois maréchaux, les marquis de Bellefonds, de Créqui et d'Humières ; ils avaient fait la campagne de Flandre, et M. de Luxembourg ne l'avait point faite. Ce fut pour lui, qui se croyait bien supérieur à ces favoris de la fortune, un surcroît d'affliction, par-dessus l'affliction de la paix.

Il eut cependant une lueur d'espoir ; cette paix maudite, impopulaire, faillit être emportée comme elle était venue ; des difficultés surgirent pour l'exécution du traité d'Aix-la-Chapelle, des contestations sur l'étendue des territoires cédés à la France. Vauban, qui regrettait que le roi n'eût pas pris Condé pendant la guerre, pressait Louvois de profiter de cette bonne occasion pour s'en rendre maître : « Pour Condé, lui disait-il, je le connois pour y avoir fait travailler huit mois, pendant que j'étois diacre de M. de Clerville[2]. Prenons Condé sans faire tant de cérémonies ; quinze

[1] 7 juillet. *D. G.* 216.
[2] Le premier ingénieur de cette époque, avant Vauban.

jours de temps en feront l'affaire, et après cela, vous plaiderez mains garnies. Il n'y a point de juge plus équitable que les canons; ceux-là vont droit au but et ne sont point corruptibles; faites que le roi les prenne pour arbitres, s'il veut avoir bonne et briève justice de ses justes prétentions. Dans l'état où il est, tous autres juges lui doivent être suspects. En tout cas, si vous souhaitez que je fasse une promenade par là, vous n'avez qu'à ordonner et vous serez bien obéi[1]. » Mais les médiateurs s'étaient hâtés d'intervenir; ils firent encore une fois œuvre de médiation.

La paix fut donc maintenue; pour combien de temps? Tout autant qu'il conviendrait au roi de France ou au roi d'Espagne; pour Louis XIV, le temps de dissoudre la Triple Alliance; pour l'Espagne, le temps de se refaire, s'il était possible. En vérité, dans ce traité, disons mieux, dans cette trêve d'Aix-la-Chapelle, tout est prétexte à rupture. Qu'on veuille bien jeter les yeux sur la carte; quel enchevêtrement de villes et de territoires! On ne voit point où est la frontière; on voit seulement où elle n'est pas. Bergues, Furnes, Armentières, Lille, Douai, Tournai, sont dans des conditions raisonnables; les deux premières se relient à Dunkerque; les autres, bien groupées, se prêtent un mutuel appui; mais que dire de Courtrai, d'Oudenarde, d'Ath, de Binche, de Charlerei, qui font pointe au cœur des Pays-Bas, si on ne les considère comme autant d'avant-postes, d'ouvrages avancés pour une invasion prochaine? Que dire aussi des places es-

[1] Vauban à Louvois, 13 août. *D. G.* 228.

pagnoles, les unes, enclavées, noyées au milieu des populations de l'Artois, comme Aire et Saint-Omer; les autres, comme Cambrai, Bouchain, Valenciennes et Condé, commandant le cours de l'Escaut et coupant en deux le territoire français? Évidemment, l'Espagne veut recouvrer tout ce qu'elle a perdu, de même que Louis XIV veut achever la conquête qu'il n'a pu faire tout d'un coup. Très-claire est la pensée de la France et de l'Espagne, très-logique leur détermination; pour elles, on ne saurait trop le redire, la paix n'est qu'une trêve, et la guerre de 1672 sera la suite naturelle et nécessaire de la guerre de 1667. Est-ce là aussi la pensée des médiateurs? Non, sans doute; ils ont voulu une paix certaine et durable; mais pour s'être trop hâtés de conclure, ils ont fait une faute énorme, et, les signatures à peine données, ils s'en sont aperçus et repentis; réflexion tardive, repentir inutile. Dès le 18 avril, Le Tellier écrit à Louvois : « Quant au choix de l'alternative, je suis très persuadé que le roi est en meilleure condition que s'il avoit Cambray, Aire, Saint-Omer, et la Franche-Comté démolie[1]. Les médiateurs le connoissent bien et se consolent par l'espérance de pouvoir porter le roi à quelque échange, après que la paix aura été publiée. » Louis XIV se garda bien de faire aucun échange; il maintint et fortifia ses positions offensives; il attaqua la Triple Alliance, d'abord par la diplomatie, se réservant d'attaquer par les armes celle des puissances qui ferait trop longtemps obstacle

[1] Avant que la Franche-Comté fût rendue à l'Espagne, Louvois eut soin de faire raser les fortifications de Dole et de Gray.

à ses projets interrompus, non pas abandonnés, contre les Pays-Bas espagnols.

Par un désarmement habilement combiné, Louvois trouva le moyen « d'entretenir au roi toutes les troupes qu'une paix comme celle-ci, disait-il, lui pouvoit faire désirer de conserver sur pied[1]. » Le 7 mai, Louvois écrivait au marquis de Rochefort: « Nonobstant tous les licenciements, le roi entretiendra plus de soixante mille hommes de pied et dix mille chevaux. Tous les officiers des compagnies licenciées seront entretenus, et par l'expédient que le roi a pris, il y aura la moitié plus d'officiers à proportion, dans chaque compagnie, qu'il n'y en a présentement. Ne parlez à personne de tout ce détail, mais assurez seulement un chacun que, quoique vous ne sachiez pas comment, vous êtes assuré que tout le monde sera content ou du moins aura lieu de l'être[2]. » L'expédient, on le voit, était bien simple; il consistait à conserver les cadres d'officiers, en renvoyant les soldats. Le nombre même des compagnies supprimées fut calculé pour faire illusion, au dehors, sur l'étendue réelle de la réforme, puisque l'effectif des compagnies conservées fut porté au double, c'est-à-dire de cinquante à cent hommes; il est vrai qu'au mois de novembre, cet effectif fut réduit à quatre-vingts. Cette nouvelle mesure, d'apparence pacifique, et faite pour les besoins de la diplomatie et des finances, ne porta pas une sérieuse atteinte à la force de l'armée : elle la resserra, au con-

[1] Louvois à Le Tellier, 18 avril. *D. G.* 222
[2] *D. G.* 222

traire, par l'élimination des parties défectueuses. « Vous jugez bien, mandait Louvois aux commissaires chargés de la réforme, vous jugez bien que ceux que vous renverrez chez eux ne doivent être que les malingres, et qu'il faut que tous les meilleurs soldats demeurent dans les troupes[1]. » C'étaient les éléments vigoureux d'une armée nouvelle que Louvois se proposait de reconstruire et de façonner au gré de son génie organisateur.

Ainsi commençait cette période trompeuse de la paix ; tout se préparait pour la guerre ; de Lionne, Colbert, Louvois, luttaient d'activité pour donner au plus tôt à Louis XIV, de Lionne des alliés, Colbert de l'argent, Louvois des soldats.

[1] Louvois aux commissaires, 25 novembre 1668 : « Vous verrez, par l'ordonnance que je vous adresse, la résolution que le roi a prise de réduire à quatre-vingts hommes toutes les compagnies d'infanterie françoise qui sont entretenues sur le pied de cent. Comme il est fort important que l'intention de Sa Majesté s'exécute dans chaque garnison auparavant que les capitaines, en ayant connoissance, puissent donner congé à leurs soldats supernuméraires ou leur ôter leurs armes et leurs habits, il faut que, aussitôt que vous recevrez ma lettre, vous vous rendiez dans la garnison la plus considérable de votre département, afin que vous fassicz la revue des compagnies qui y sont logées et la réduction sur le pied de quatre-vingts hommes ; que, s'il se trouve quelques compagnies qui soient au-dessous de ce nombre, vous y fassiez entrer les supernuméraires des autres dont elles auront besoin, qu'ensuite vous fassiez commandement de la part du roi à ceux qui resteront, de vous suivre sans vous quitter, sur peine de la vie, et leur donniez cinq sols par jour pour leur subsistance, et passiez avec eux dans les autres places de votre département pour en user de même, et, après cela, s'il vous reste de ces soldats supernuméraires, vous pourrez les licencier et donner à chaque soldat un certificat portant qu'il a été réformé et qu'il est libre de sa personne, afin qu'il ne puisse point être inquiété sous prétexte de désertion. Je vous prie de m'envoyer un procès-verbal de la réformation de chaque garnison à mesure que vous l'aurez faite. » *D. G.* 220.

CHAPITRE III

Institutions militaires. — Etat de l'armée avant la réforme de 1668. — Vénalité des charges. — Ses abus. — L'entretien des troupes partagé entre le roi et les officiers. — Négligence et malversations des officiers. — Abus des *passevolants*. — Conséquences financières et militaires de cet abus. — Insouciance de Le Tellier. — Politique du cardinal Mazarin à l'égard des généraux. — Réclamations du marquis de Bellefonds. — Suppression de la charge de colonel général de l'infanterie. — Abaissement des autres grandes charges. — Caractère et génie de Louvois — Était-il possible de supprimer la vénalité des charges? — La richesse plus considérée que la naissance. — Les officiers bourgeois. — Formation d'une compagnie. — Enrôlement. — Habillement. — Question de l'uniforme. — Armement. — Le mousquet et la pique. — Le fusil. — Réception de la compagnie. — Prime de levée. — Solde. — Traitement des capitaines. — Gratifications. — *Ustensile*. — Recherche et punition des *passevolants*. — Punition des capitaines. — Les commissaires des guerres. — Affaire du commissaire Aubert. — Un passevolant en 1676. — Punition des officiers de la garnison de Belle-Ile. — Révolte des officiers contre les commissaires. — Affaire du chevalier de Mauconseil. — Éducation militaire du soldat. — Le régiment du roi. — Création des inspecteurs. — Martinet. — Le chevalier de Fourilles. — Indiscipline des officiers. — Sévérité de Louvois. — Éducation des officiers. — Les *cadets*. — Cornettes ou enseignes. — Sous-lieutenants. — Lieutenants. — Le sergent est officier. — Il peut devenir lieutenant. — Belle action et avancement du sergent Lafleur. — Major. Lieutenant-colonel. — Le colonel, premier capitaine du régiment. — Analyse de l'armée. — Maison du roi. — Gardes du corps. — Gendarmes et chevaux-légers de la garde. — Mousquetaires. — Corps de la gendarmerie. — Régiments de cavalerie. — Infanterie. — Gardes françaises. — Gardes suisses. — Institution des grenadiers. — Ordre hiérarchique des régiments d'infanterie. — Les *vieux* et les *petits-vieux*. — Les régiments à nom fixe et à nom variable. — Avancement du régiment du roi — Dragons. — Composition des armées. —

Supériorité de la cavalerie sur l'infanterie. — Causes de cette supériorité. — Tactique. — Mousquetaires et piquiers. — Défense d'un bataillon contre un escadron.—Avenir de l'infanterie.—Disposition d'une armée. — Brigades. — Institution des brigadiers. — Maréchaux de camp. — Lieutenants généraux. — Ordre de bataille. — Première ligne. — Deuxième ligne. — Réserve. — Artillerie. — Son organisation spéciale. — Le grand maître. — Les officiers d'artillerie. — Batteries à l'entreprise. — Priviléges du grand maître. — Louvois restreint son autorité. — Le duc de Mazarin. — Le comte du Lude. — Origine des troupes d'artillerie. — Le régiment des fusiliers. — Les bombardiers. — Rapprochement de l'artillerie et de l'armée. — Assimilation de grade. — Dumetz, maréchal de camp. — Les ingénieurs militaires. — Confusion dans le service des fortifications. — Vauban. — Situation des ingénieurs. — Ils commencent à former un corps. — Vauban réclame la création d'une troupe spéciale pour le génie. — Attelages et transports. — Subsistances. — Magasins. — Avantages des armées françaises sur les armées étrangères. — Hôpitaux. — Sort des soldats estropiés ou infirmes. — *Religieux lais*. — Origine des Invalides. — Établissement de l'Hôtel des Invalides. — Les ordres réunis de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. — Mérite de Louvois.

La guerre de *dévolution* avait achevé de démontrer à Louvois les vices et les lacunes d'une organisation militaire qui passait cependant pour la meilleure de l'Europe. Cette supériorité relative ne lui faisait pas illusion ; dès son entrée aux affaires, il s'était proposé de mettre l'armée française au-dessus de toute comparaison, et son mérite hors concours. L'armée, telle qu'il l'avait trouvée en 1662, laissait fort à désirer, sous beaucoup de rapports; à l'exception d'un petit nombre de corps, elle n'était ni permanente, ni régulière; sans aucune exception, elle manquait de discipline. L'autorité royale était loin d'y être souveraine, celle du secrétaire d'État de la guerre à peu près nulle; celle des généraux, quand elle n'était pas fondée sur l'éclat du génie ou l'énergie du caractère, entravée par mille résistances subalternes. La hiérarchie des

grades était confuse ou méconnue ; les rivalités aristocratiques y produisaient autant de désordre qu'aurait pu faire la démocratie la plus turbulente. Les causes de cette anarchie étaient multiples; mais il y en avait une principale qui expliquait toutes les autres, un vice originel, la vénalité des charges militaires.

L'armée n'appartenait pas exclusivement au roi ou à l'État; elle appartenait, par parcelles, à tous les officiers, soit qu'ils eussent été gratifiés de leurs charges, soit qu'ils les eussent acquises à beaux deniers comptants. Un régiment, une compagnie d'infanterie ou de cavalerie, étaient une propriété aussi réelle, sinon aussi sûre qu'un moulin ou qu'un champ. Toutes les fois que les besoins de l'État exigeaient une augmentation de troupes, le secrétaire d'État de la guerre délivrait, au nom du roi, des commissions pour lever soit des régiments, soit des compagnies. Ces commissions, gratuitement accordées, devenaient, entre les mains de ceux qui en étaient nantis, de véritables titres de propriété. Les mestres de camp ou colonels dans leurs régiments, les capitaines dans leurs compagnies, disposaient à leur gré des charges inférieures, les donnaient ou les vendaient, selon la générosité de leur caractère ou les nécessités de leur bourse. Ce n'est pas que le trafic des grades subalternes fût légal; les ordonnances l'interdisaient formellement ; mais il en était de ces ordonnances comme de celles qui exigeaient, pour l'exercice des emplois militaires dont la collation était abandonnée aux chefs de corps, la sanction royale, ou tout au moins celle des colonels généraux de la cavalerie ou de l'infanterie. Tel était le dés-

ordre, à cet égard, que les intéressés eux-mêmes ne s'inquiétaient guère si leurs brevets étaient réguliers, ni même s'ils avaient des brevets; possession vaut titre, disaient-ils, et ils ne s'en souciaient pas davantage. En 1665, le comte de Coligny écrivait à Louvois: « J'ai trouvé que presque tous les vieux officiers n'ont point de provisions, soit qu'ils les aient perdues, ou qu'ils aient négligé d'en prendre, dans un temps où on n'y prenoit pas garde de près, s'étant contentés de la parole de leurs mestres de camp ou de leurs capitaines, qui disposoient en ce temps-là des charges sans en parler à personne [1]. » Il n'est pas même certain que lorsqu'un mestre de camp voulait se défaire de son régiment, ou un capitaine de sa compagnie, il se mît toujours en peine d'obtenir l'agrément du roi ou du colonel général; mais il est hors de doute qu'il aurait trouvé fort mauvais qu'on lui suscitât quelque difficulté sur le choix de son successeur ou plutôt de son acquéreur. Il y avait donc, pour les charges militaires, un marché constamment ouvert, et soumis, comme tous les autres, aux oscillations de la hausse et de la baisse. Au commencement ou dans le fort d'une guerre, ces valeurs d'un nouveau genre étaient très-recherchées et, par conséquent, très-chères; au contraire, la fatigue des belligérants, les bruits d'accommodement, les suspensions d'armes, les dépréciaient sans mesure. La paix achevait de les anéantir; car la paix, c'était la réforme, le licenciement sur une grande échelle. Un très-petit nombre de corps, les plus an-

[1] Coligny à Louvois, 8 janvier 1665. *D. G.* 190.

ciens, les premiers dans l'ordre hiérarchique[1], avaient seuls le privilége d'être toujours sur pied ; eux seuls constituaient l'armée permanente ; aussi se maintenaient-ils, en tout temps, à un prix très-élevé. Tous les autres pouvaient disparaître absolument, si la réforme était générale ; si elle n'était que partielle, les plus favorisés subissaient des réductions toujours considérables. Et comme les commissions primitives avaient été de pure faveur et toutes gratuites, l'État ne se croyait pas tenu d'indemniser ceux qu'atteignaient les ordonnances de licenciement. Ils avaient acquis, à leurs risques et périls, une propriété caduque ; c'était affaire à eux ; l'État n'avait rien à y voir.

Malheureusement les intérêts de l'État n'étaient pas aussi bien garantis qu'on pourrait le croire ; il y avait mille fraudes et mille abus au moyen desquels les officiers, menacés d'expropriation, se dédommageaient d'avance des inconvénients de la réforme. On veut parler ici, non des pillages et des extorsions qui désolaient les provinces du roi autant pour le moins que les pays ennemis, mais des désordres et des malversations que provoquait l'organisation défectueuse de l'administration militaire. Si l'on compare les budgets de la guerre au dix-septième siècle et au dix-neuvième, on est effrayé, à première vue, de l'énorme surcroît de charges qui pèse sur notre temps ; mais il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui l'État a pris à son

[1] Spécialement dans l'infanterie, les régiments qu'on appelait les *vieux* et les *petits-vieux*.

compte toutes les dépenses de l'armée, tandis qu'autrefois il n'en supportait qu'une partie, le reste devant être acquitté par les officiers eux-mêmes. C'est là ce qui explique ce droit de propriété que l'État reconnaissait implicitement aux colonels sur leurs régiments, aux capitaines sur leurs compagnies.

Le roi ne fournissait que la solde, qui était insuffisante ; aux officiers, le soin de recruter eux-mêmes, d'équiper et de faire vivre leurs soldats, d'acheter et d'entretenir les chevaux, les habits, les armes. Si le contrôleur général et le secrétaire d'État de la guerre passaient des marchés de fournitures, ils stipulaient, non pour le compte de l'État, mais simplement comme intermédiaires entre les fournisseurs et les officiers, auxquels ils assuraient l'avantage de pouvoir se procurer à tout instant, et moyennant un prix réglé, les objets dont ils avaient besoin pour l'entretien des troupes, les officiers toutefois restant parfaitement libres de profiter du bénéfice de ces marchés ou de se pourvoir ailleurs. L'administration, lorsqu'elle avait payé, plus ou moins régulièrement, la solde entre les mains du capitaine, se contentait d'un droit vague de surveillance, exercé, d'une façon illusoire, par les commissaires des guerres. Soit connivence chez le plus grand nombre, soit timidité chez le peu d'agents honnêtes à qui répugnait la fraude, mais qui ne se sentaient pas assez protégés contre les violences des officiers prévaricateurs, le désordre était au comble. Bien souvent, trop souvent, l'officier, se dérobant aux ennuis de la garnison, venait à Paris, sans congé, dissiper au jeu, en folles débauches, l'argent destiné au soldat;

tandis que ce pauvre misérable, frustré, mal vêtu, mal équipé, mal armé, surtout mal nourri, n'avait de ressource pour vivre que le pillage, le vol ou la désertion; pour lui, les chances de chaque jour se résumaient dans cette alternative, mourir de faim ou se faire pendre. Telle est l'exacte vérité, même en 1668. Le 14 février de cette année, le marquis de Rochefort écrit à Louvois : « La maladie cesse fort dans notre infanterie, mais la pourriture de leur habillement et de leurs chemises empêche les convalescents de se remettre. Je sais bien que les officiers ne s'y appliquent pas autant qu'ils devroient ni qu'ils pourroient; mais c'est un esprit qui règne tellement dans l'infanterie qu'il n'est pas possible de l'ôter qu'avec le temps[1]. » Le duc de Luxembourg est-il plus satisfait de ses officiers? « Il y en a, dit-il, dans le grand nombre, un petit dont je ne saurois vous dire que du bien; mais je ne puis vous parler de même du reste; car la plupart des gens se sont relâchés à un point qu'il n'y en a guère qui servent comme ils devroient. S'il n'y avoit que quelques particuliers qui se distinguassent à mal faire, on s'en pourroit prendre à eux; mais c'est une négligence dans tous les corps, qui est presque générale. Il n'y en a quasi point, dans la cavalerie ni dans l'infanterie, qui ne laissent courre leurs cavaliers et leurs soldats partout où l'on voudroit qu'ils n'allassent point. Je leur dis qu'on s'en prendra aux officiers, que je vous manderai que ceux qui souffrent cela servent le

[1] M. de Rochefort ajoute expressément que la plupart des officiers sont allés à Paris par libertinage et s'y cachent. — Le marquis de Bellefonds se plaint aussi très-vivement du même désordre. *D. G.* 224.

plus mal du monde; nous avons fait passer des gens par les armes; demain nous en ferons pendre; et tout cela ne peut remédier au plus grand libertinage que j'aie jamais vu[1]. »

Les finances du roi étaient-elles plus respectées que le denier du soldat? Au premier rang des moyens coupables qu'employaient les officiers, pour grossir leur bourse aux dépens de l'État, il faut mettre l'industrie des *passe-volants*. C'étaient, le plus souvent, des valets d'officiers, des marchands suivant les troupes, ou des gens sans aveu, à qui l'on mettait, pour la revue du commissaire, l'épée au côté, le mousquet sur l'épaule; il n'y avait pas à s'inquiéter de l'uniforme, puisque l'uniforme n'existait pas encore. D'autres fois, c'étaient de vrais soldats que les capitaines se prêtaient obligeamment et réciproquement les uns aux autres, et qui passaient et repassaient ainsi sous les yeux des commissaires, comme ces personnages de comédie qui remplissent successivement plusieurs rôles dans la même pièce. Le recrutement abandonné aux soins des officiers, l'absence de contrôle sérieux, la coutume de désigner les soldats, non par leurs véritables noms, mais par des noms de guerre fort peu variés, favorisaient singulièrement cet abus. Les inconvénients étaient de plusieurs sortes, mais tous très-graves. Ainsi le roi, qui, sur les états de revue, trouvait la compagnie complète, tenait compte au capitaine de soldats qui n'existaient pas. « Il me semble, disait M. de Luxembourg, qu'il faut se prendre directement aux

[1] Luxembourg à Louvois, 28 mai 1668. *D. G.* 226.

capitaines de la hardiesse qu'ils ont de montrer leurs compagnies si fortes pour le payement et si foibles dans le service[1]. »

Ce qui n'était qu'une dilapidation regrettable, en temps ordinaire, devenait, en temps de guerre, un sérieux danger. Entre l'effectif supposé d'après les contrôles et l'effectif réel, il y avait souvent une disproportion effrayante. Qu'on se figure la situation d'un général qui, croyant pouvoir disposer de dix mille hommes, n'en avait à mettre en ligne, dès le début d'une campagne, que cinq ou six mille. S'il s'inquiétait des autres, on les disait malades, et, après la première action de quelque importance, ces malades de fantaisie devenaient des morts imaginaires, parce que tout ce qui manquait à l'effectif normal des corps était exactement porté par les officiers sur la liste des victimes de la guerre. « Comme chacun veut profiter du malheur, écrivait au prince de Condé M. de La Feuillade, ainsi les pertes passées et les malingres sont mis comme perdus[2]. » Il suivait de là que, dans les rapports d'un général après un combat, les pertes de ses troupes étaient encore plus exagérées que celles de l'ennemi, et que les corps les moins bien entretenus étaient ceux qui paraissaient avoir le plus souffert. Il suivait de là que l'opinion publique était surprise et que les faveurs royales s'égaraient sur les moins dignes. Comme la gloire est d'ordinaire et très-justement proportionnée au sacrifice, les régiments les plus glo-

[1] Luxembourg à Louvois, 2 octobre 1675. *D. G.* 452.
[2] 15 août 1675.

rieux étaient ceux qui s'étaient le plus sacrifiés en apparence, tandis qu'en réalité leurs rangs incomplets avaient donné moins de prise aux coups de l'ennemi. C'était à eux qu'on réservait les meilleurs quartiers, les bonnes garnisons; et leurs chefs recevaient des gratifications du Trésor, pour les aider à réparer des pertes qu'ils n'avaient pas faites. Quel exemple était-ce là pour les bons et rares officiers qui s'efforçaient loyalement de tenir leurs compagnies au complet, qui ne cherchaient à frauder ni le Trésor ni l'opinion, et qui cependant ne venaient qu'au second rang, parce qu'ils n'avaient eu ni la volonté ni l'art d'ajouter, par imagination, au triste nécrologe des champs de bataille! Mais la mode était aux passe-volants; on ne s'en cachait pas, on s'en faisait fête; les plus habiles étaient les plus admirés; c'était à qui, parmi la plus noble et la plus fière jeunesse, leur servirait de complice. « Piémont, écrivait le comte de Coligny, a été plus malheureux que les autres, et ce qu'il a perdu étoit de ses meilleurs soldats; néanmoins, ils trouvent des inventions de passer forts; j'ai peur que les volontaires ne leur fassent quelques prêts de valets[1]. » Il ajoutait, quelques mois plus tard : « Tant que les volontaires ont été avec la cavalerie, on n'a jamais pu empêcher qu'ils ne l'aient servie de passe-volants[2]. »

De tels abus, et mille autres, presque aussi graves, frappaient les moins clairvoyants. Comment Le Tellier, s'il n'avait volontairement fermé les yeux, aurait-il

[1] Coligny à Le Tellier, 31 mai 1664. *D. G.* 190
Coligny à Louvois, 7 oct. *id*

pu ne s'en pas apercevoir? Avant d'être secrétaire d'État, il avait vécu, pendant qu'il était intendant de l'armée en Piémont, au milieu de tous ces désordres; et cependant il les ménageait ou les combattait mollement. C'est qu'il était avant tout un politique prudent, tout préoccupé de se maintenir en équilibre et de se faire le moins d'ennemis possible; non qu'il dédaignât ou qu'il refusât la lutte, quand il la croyait nécessaire à ses intérêts; mais il n'aimait et ne pratiquait que la lutte souterraine, patiente, dissimulée, sans éclat, si ce n'est au dénoûment, comme l'explosion d'une mine. Les questions d'administration proprement dite ne le touchaient guère, non plus que la gloire des réformes; il évitait ou il tournait les difficultés, sans les résoudre. D'ailleurs, habile à se modeler sur le cardinal Mazarin, son guide et son patron, il le savait indifférent, c'est peu dire, complaisant aux friponneries des officiers. Le cardinal avait au moins le mérite logique de n'exiger pas des autres plus de probité qu'il ne s'en imposait lui-même. Le témoignage d'un honnête homme, franc et désintéressé, ne permet à ce sujet aucun doute. Voici ce que le marquis de Bellefonds écrivait à Louvois en 1668 : « M. le Cardinal a si fort autorisé ces abus que vous aurez besoin d'une extrême application pour remettre les choses dans l'ordre[1]. »

La grande préoccupation de Mazarin était, non pas que les généraux eussent les mains nettes, mais qu'ils ne les eussent pas assez libres pour manier l'épée à leur guise. Les souvenirs de la Fronde le poursuivaient

[1] 8 janvier *D. G.* 224.

et lui donnaient une égale appréhension de M. le Prince qui l'avait jeté bas et de M. de Turenne qui l'avait relevé. Toute sa politique à l'égard de l'armée se réduisait à cette formule : restreindre l'autorité des généraux, leur enlever toute initiative. M. de Bellefonds se plaignait amèrement de cette politique, dans une dépêche qu'il adressait à Louvois pendant la guerre de Flandre, et qui mérite d'être citée tout entière : « Je ne me lasserai point de vous dire qu'il faut, sur ces frontières, donner de l'autorité à ceux qui y doivent commander ; il leur faut de la confiance. Faites-vous informer de ce qu'étoient les officiers généraux ; remettez-les dans les mêmes fonctions, et ne les laissez pas dans l'anéantissement où les défiances de M. le Cardinal les avoient réduits. Peut-être que ce règne n'est pas si malheureux qu'il ne se trouve des sujets qui puissent remplir ces postes avec la satisfaction du roi et l'avantage de ses affaires. J'oserai même vous dire une chose, qu'une petite faute d'un homme qui en sera chargé, préjudiciera moins au service que la langueur de ceux qui ne répondent de rien, et qui ont toujours sur qui se décharger des accidents qui arrivent ou des mesures qui n'ont pas été bien prises. Le gouvernement du roi réveille assez les gens de notre métier, l'on a assez d'expérience des grâces qu'il répand pour songer à les mériter, et si jamais l'on a dû espérer que les sujets se conformassent aveuglément aux volontés de leur maître, ce doit être aux volontés d'un maître fait comme celui-ci[1]. » L'habileté de la forme

[1] 17 septembre 1667. *D. G.* 209.

n'enlève rien à l'énergie de la protestation; mais il ne faut pas se faire, sur la valeur de cette protestation, plus d'illusion que ne s'en faisait sans doute M. de Bellefonds lui-même. Pressé par cette franchise indomptable et souvent indiscrète qui fait de lui un personnage original, il obéissait à sa conscience bien plutôt qu'à l'espoir du succès, sachant très-bien qu'il prêchait des incorrigibles, mais se donnant la satisfaction morale de leur infliger son sermon.

Il y avait plus de six ans que Mazarin était mort, et son héritage politique n'était pas pour s'amoindrir entre les mains de légataires tels que Louis XIV et Louvois. L'armée avait appris de bonne heure qu'elle ne devait plus avoir qu'un seul chef, le roi. Au mois de juillet 1661, à la mort du dernier duc d'Épernon, la charge de colonel général de l'infanterie fut supprimée. C'était la plus grande des charges militaires, depuis trente ans surtout, que l'épée de connétable avait été brisée par le cardinal de Richelieu. Dans l'infanterie, tous les grades, toutes les existences dépendaient du colonel général; il n'était pas seulement le chef de l'arme dans son ensemble, il était le chef de chaque régiment en particulier; dans chaque régiment, la première compagnie lui appartenait; elle était la compagnie colonelle. Aussi bien, Louis XIV qui supprimait la charge, n'en supprima pas toutes les prérogatives; il se les attribua, tant elles étaient réelles et sérieuses. Désormais, tous les officiers d'infanterie, depuis le colonel jusqu'à l'enseigne, durent être nommés ou agréés par le roi, tous les brevets dressés et signés par le secrétaire d'État de la guerre. Deux autres grandes

charges restaient encore, presque aussi considérables, celle de colonel général de la cavalerie et celle de grand maître de l'artillerie. L'importance des personnages qui en étaient revêtus, M. de Turenne et le duc de Mazarin, les grands services de l'un, le grand nom de l'autre, les sauvèrent d'une ruine totale ; elles continuèrent d'exister, moralement affaiblies par la chute de la première, lentement, mais incessamment envahies par la persévérante usurpation de Louvois, privées de leurs droits essentiels, réduites à leurs privilèges extérieurs et honorifiques. Ainsi se trouvait réalisé le vœu des deux cardinaux ministres, la concentration du pouvoir militaire dans la main du roi. L'œuvre toutefois était-elle complète? Ce pouvoir militaire concentré dans la main du roi, sur qui s'exerçait-il? On le sait, sur une armée sans organisation et sans principes, sans unité comme sans discipline.

C'est ici que commence le labeur de Louvois, labeur héroïque, travail d'Hercule, poursuivi et accompli après trente années de lutte et d'efforts sans relâche. Le génie de Louvois, c'est la volonté. L'abbé Vittorio Siri disait de lui : « C'est le plus grand commis et le plus grand brutal qu'on puisse voir. » Brutal, peut-être; il n'avait pas le temps d'être gracieux; et d'ailleurs la franche brutalité de Louvois valait mieux que l'obséquieuse et perfide politesse de son père. Mais pourquoi l'appeler un commis? Est-ce à dire qu'il prenait ses inspirations d'autrui, de Louis XIV sans doute? Il y a longtemps que l'histoire a fait justice de ces flatteries. Ni Colbert ni Louvois n'ont été des commis; ils ont été des maîtres

Il y a dans Louvois deux personnages distincts, un administrateur et un politique ; par l'ordre des temps comme par la grandeur des services, l'administrateur tient le premier rang. Le procès peut être fait au politique; l'administrateur est hors de cause. Un ensemble de qualités le distingue, qui semblent d'abord incompatibles avec cette brutalité ou, pour employer le mot de Saint-Simon, cette férocité de caractère qui n'était que l'énergie d'une volonté puissante : un sens droit, un jugement sain, une vue nette de l'utile et du possible. Louvois faisait peu de théorie ; il n'avait qu'un petit nombre d'idées premières, très-précises et très-simples, comme les axiomes fondamentaux des géomètres; mais il avait une singulière aptitude, une fécondité ingénieuse, une méthode infaillible pour les appliquer à la solution de tous les problèmes. S'imaginer un novateur turbulent, audacieux, infatué de son génie, impatient de tout conseil, c'est se faire de Louvois un portrait sans ressemblance. Il n'aimait ni les bavards, ni les importuns, ni les visionnaires, et leur faisait mauvais accueil; mais les hommes d'affaires trouvaient toujours audience. « Jamais ministre, dit un contemporain, n'a été plus circonspect dans la conversation ; si un homme lui parloit, il le regardoit en face, il l'écoutoit et observoit s'il y avoit du génie et du bon sens dans ce qu'il lui disoit, et, soit qu'il approuvât sa proposition ou non, il gardoit toujours un profond silence, se réservant d'en faire une sage économie en temps et lieu [1]. » Ceux

[1] Mémoires de Chambly-Landrimont. *Bibliothèque du Dépôt de la guerre*, mss., 77, suppl.

qu'il avait une fois jugés capables et compétents, il les excitait à lui communiquer librement leurs idées; il les provoquait même à la contradiction. « Bien loin de trouver mauvais, écrivait-il à l'un d'eux, que vous me mandiez sur toutes choses votre sentiment avec liberté, et que vous me contestiez même dans les choses dans lesquelles, par la connoissance que vous avez sur les lieux, vous trouvez qu'on peut mieux faire que ce que je propose, je vous renouvelle sur ce chapitre tout ce que je vous ai dit et vous prie de continuer dorénavant[1]. » Mais il voulait des raisons et non des assertions : « Ces sortes de décisions sentencieuses ne me conviennent pas[2], » disait-il. « C'est assez, écrivait-il encore à Vauban, que je remarque les défauts et que je vous fasse part de mes scrupules; vous me les lèverez, s'il vous plaît, par un discours assez clair pour que je le puisse comprendre; car je ne m'accommode en façon du monde des décisions qui ne sont pas accompagnées de raisonnements qui éclairent mon ignorance[3]. »

De même qu'il n'avait pas, pour l'opinion d'autrui, ce dédain superbe qui n'est pas, tant s'en faut, un signe infaillible de supériorité intellectuelle, il n'avait pas davantage ce mépris absolu du passé, cette impatience contre les institutions vieillies, qui ne doit pas être confondue avec le sage esprit de réforme. Le passé, cependant, lui léguait bien des abus, bien des désordres dans l'organisation militaire de la France;

[1] Louvois à Charuel, 18 janvier 1668. *D. G.* 222.
[2] Louvois à Carlier, 14 septembre 1678. *D. G.* 583.
[3] 31 octobre 1679. *D. G.* 632.

les bases mêmes en étaient mal assises; mais ces bases étaient celles de la société tout entière; il n'y fallait porter la main qu'avec une extrême prudence. Peut-on douter, par exemple, que la vénalité des charges, ce vice capital de l'armée, n'ait préoccupé l'esprit de Louvois, et que, s'il avait pu la détruire, il ne l'eût fait? Malheureusement la vénalité des charges était comme une de ces infirmités chroniques que les sages médecins se gardent bien d'attaquer, parce qu'elles ne peuvent finir qu'avec le malade. Il n'y a que les empiriques ou les fous qui aient de ces audaces. La vénalité des charges n'a disparu qu'en 1789, dans la ruine du vieux corps social. Restituer à l'État ses droits exclusifs sur l'armée en dépossédant les officiers propriétaires, c'était une entreprise pleine de difficultés et de périls. Était-il absolument impossible d'y réussir? Non sans doute, en théorie. Il ne faut pas oublier que la situation des officiers, placés incessamment sous le coup d'une réforme, était essentiellement précaire. Les réformes partielles, que la cessation des hostilités amenait comme une conséquence nécessaire, en atteignaient, après chaque guerre, un nombre plus ou moins considérable, à qui l'État ne se croyait pas tenu d'accorder aucune indemnité. Le roi, dans les limites extrêmes de son droit souverain, aurait donc pu prononcer une réforme générale, absolue, sans exception. Mais, passé le premier moment de stupeur, que de ressentiments, que de colères, que de révoltes peut-être! Et, pour des voisins jaloux, quelle tentation de profiter du désordre, quelle occasion d'attaquer un pouvoir détesté et désarmé!

Que si, pour prévenir une telle crise, le roi s'obligeait à dédommager les intéressés, quelle charge accablante pour le Trésor, quels accroissements de taxes, quel épuisement du royaume! Encore si cette misère ne devait durer qu'un temps! Il n'était pas permis de l'espérer. Réduits à leurs devoirs purement militaires, les officiers cessaient d'être, pour employer une expression dont la vulgarité ne diminue pas la justesse, des marchands d'hommes, des entrepreneurs de soldats; à l'industrie privée, il fallait bien que l'État substituât la sienne; le recrutement et l'entretien des troupes retombaient à sa charge, et le budget de la guerre se trouvait doublé. Mais alors il fallait changer les bases de l'impôt, supprimer les priviléges, réformer la société de fond en comble, en un mot, faire une révolution. Nos pères ont fait céla; Louvois ne pouvait pas le faire.

Il laissa donc subsister la vénalité des charges[1], ou, pour être plus exact, la vénalité des régiments et des compagnies; mais, en respectant ce qu'il faut bien appeler la propriété militaire, il la contraignit à remplir toutes ses obligations; il ne toucha pas à l'industrie des officiers, mais il la surveilla de près et sévèrement; de lucrative qu'elle était, il la rendit ruineuse pour quelques-uns, coûteuse pour tous. « J'ai, lui écrivait Vauban, un pauvre diable de cousin, lieutenant dans le régiment de Nonan-cavalerie, bon et vieil officier, qui auroit été capitaine il y a longtemps, s'il

[1] Elle ne fut supprimée que dans les quatre compagnies des gardes du corps.

avoit eu le secret de métamorphoser de méchantes compagnies en de fort bonnes, sans se ruiner[1]. » Au temps jadis, au bon temps, avant Louvois, le cousin de Vauban n'eût pas cherché le secret de cette métamorphose; il aurait acheté une compagnie, telle quelle, à bon compte ou même à crédit; il ne l'aurait pas rendue bonne assurément; mais, au moyen des passe-volants, des retenues de solde et des fraudes accoutumées, il aurait payé ses dettes et mis peut-être un peu d'argent dans sa poche. Louvois survint; il interdit la spéculation; avait-il tort? Sans doute un certain nombre de pauvres officiers se trouvaient arrêtés comme le cousin de Vauban : c'était l'inconvénient du système, non la faute de Louvois, qui venait au secours des plus honnêtes et des plus dignes, par des gratifications, des pensions, ou des emplois réservés dans l'état-major des places. Quelquefois, si les capitaines d'un régiment n'avaient pas assez de ressources pour suffire au bon entretien de leurs compagnies, il leur choisissait un colonel riche, auquel il imposait l'obligation de les aider. « J'ai vu, mandait-il à Le Tellier, une lettre de M. de Luxembourg par laquelle il propose le sieur de Girouville pour le régiment de Rambures; sur quoi je suis obligé de représenter à Sa Majesté que, quoique ce soit un très-bon officier, ce sera assurément la perte de ce régiment-là, si Sa Majesté ne met à la tête un homme de qualité capable d'y faire de la

[1] 19 septembre 1675. *D. G.* 452. — Vauban écrit encore en faveur de son cousin, le 15 avril 1676 et le 10 septembre 1677. Louvois lui répond, le 12 septembre, que les notes de son cousin ne sont pas fort avantageuses.

dépense. Quoique le marquis de Nangis n'ait pas encore beaucoup d'expérience, il a vingt mille écus de rente; peut-être Sa Majesté jugeroit-elle à propos de l'engager dans l'infanterie en lui donnant ce régiment[1]. »

Sous le régime de la vénalité des charges et des troupes à l'entreprise, l'argent joue nécessairement un grand rôle; un colonel doit être riche, d'abord parce qu'il faut qu'il achète son régiment, surtout parce qu'il est obligé de l'entretenir. L'essentiel, c'est la richesse; la naissance n'est que l'accessoire. Si Louvois fait valoir la qualité du marquis de Nangis, c'est un argument contre les préjugés de la haute noblesse qui n'estime que le service de la cavalerie; engager dans l'infanterie des hommes de la qualité du marquis de Nangis, voilà le bon moyen de rétablir l'égalité des deux armes. Pour un ministre issu de la bourgeoisie, la naissance n'est pas un titre au commandement; les officiers bourgeois sont assurés de trouver en lui un protecteur efficace; il mettra tout leur mérite en relief; il aidera de toutes ses forces, par exemple, à la fortune de Catinat; mais il est important que ces bourgeois soient riches, ou tout au moins aisés. Soyons justes et reconnaissants envers Louvois; il a fait beaucoup pour la bourgeoisie; il a fait beaucoup aussi pour la noblesse, en la rappelant au sentiment de sa dignité, en faisant du service une affaire d'honneur, au lieu d'une bonne affaire. En cela, son mérite est le même que celui de Colbert; il est plus grand, si l'on considère les adver-

[1] 31 juillet 1676. *D. G.* 484.

saires qu'ils ont eu chacun à combattre; par le nombre, l'audace et les ressentiments, les officiers étaient bien autrement redoutables que les traitants. Ceux d'entre eux qui ont écrit des mémoires n'ont pas épargné Louvois; leur concert a gagné l'opinion. Comment se douter, en les lisant, que le grand crime de cet odieux ministre, c'est d'avoir voulu donner à l'armée des vertus qui lui étaient étrangères, l'obéissance, l'exactitude et la probité? Entrons avec lui, suivons-le pas à pas dans le détail.

L'unité militaire, au point de vue tactique, c'est le bataillon ou l'escadron; au point de vue administratif, c'est la compagnie. Un capitaine s'est fait pourvoir d'une commission pour lever une compagnie; cette commission vaut un contrat. Le capitaine s'est engagé à fournir au roi un certain nombre d'hommes en état de servir, habillés, équipés, armés; de son côté, le roi s'engage à payer au capitaine, pour chaque homme reconnu propre au service, d'abord une prime de levée, puis une solde journalière, soit en argent, soit en fournitures dont la valeur sera imputée sur la solde. Le capitaine ou ses agents se mettent en campagne, cherchant des hommes de bonne volonté; car, en principe, l'engagement doit être volontaire; en fait, il n'est guère que le résultat de l'industrie peu loyale des uns sur l'ignorance et la crédulité des autres [1]. « Présentement que le roi a besoin de soldats,

[1] Desbonnais à Louvois, 23 janvier 1674 : « Le sieur de la Morillière, capitaine au régiment de Navarre, en garnison à Monthulin, a enrôlé six soldats sur le pied de dragons, et en les engageant pour servir en cette qualité, il leur donna à chacun huit pistoles, lesquelles il leur a ôtées

écrit Louvois en 1672, ce n'est pas le temps d'examiner s'ils ont été bien ou mal enrôlés ; il faut qu'ils demeurent dans les compagnies où ils se trouvent ; mais à l'avenir, quand un capitaine engagera un soldat et qu'il lui donnera un écrit pour se retirer où bon lui semblera dans un certain temps, l'écrit doit avoir son effet, et il est juste que, si le soldat se veut retirer après avoir servi le temps qui y est porté, il le puisse faire, et il suffit seulement qu'il avertisse son capitaine auparavant que de se retirer [1]. » Une ordonnance du 28 octobre 1666 fixe à quatre ans la moindre durée du service ; passé ce terme, le soldat, si sa compagnie ne sert pas en campagne, est libre de réclamer son congé ou de contracter un engagement nouveau. Tant qu'il n'est pas empêché par les infirmités ou les blessures, il peut continuer de servir. Louvois estime qu'un vieux soldat vaut mieux qu'un jeune paysan qui sort de son village. Naturellement les recruteurs s'adressent de préférence aux hommes dans la force de l'âge, entre vingt et trente ans ; mais de même que cette limite, uniquement fondée sur l'usage, peut s'étendre au delà, elle peut s'abaisser en deçà, rétrograder jusqu'à l'adolescence. Les nécessités de la guerre, des armements plus considérables, un recrutement plus difficile trouvent Louvois plus tolérant et toujours

par violence depuis l'engagement, et les a conduits à sa garnison, où ils servent présentement dans sa compagnie avec beaucoup de chagrin. Il seroit bon que les capitaines eussent plus de bonne foi dans la levée de leurs soldats ; la désertion ne seroit pas si fréquente ni les hommes si difficiles à trouver. » *D. G.* 396.

[1] Louvois à Desbonnais, 26 septembre 1672. *D. G.* 268.

optimiste. « Lorsque les soldats de quinze ou seize ans sont bien tournés, dit-il, il faut les laisser dans les compagnies, parce que, quelques années après, ils sont en état de mieux servir que les autres qui y entrent plus vieils [1]. » On verra plus tard l'abus de ces levées d'enfants.

Les hommes enrôlés, le capitaine doit s'occuper de les vêtir. Aura-t-il quelque prescription à suivre pour la coupe ou la couleur des habits ? Nullement. Aucune ordonnance, à quelque date que ce soit, dans la période antérieure à la paix de Nimègue, ne prescrit l'habillement uniforme ; et cependant il est certain que l'usage s'en est établi pendant cette période ; mais il s'est établi graduellement, librement, par la seule volonté des colonels et des capitaines. La mode a commencé par quelques-uns ; les autres ont suivi, par esprit d'imitation. En 1665, Louis XIV, amoureux de l'étiquette et de la magnificence, instituait, en faveur de quelques seigneurs privilégiés, le fameux justaucorps à brevet, presque aussi recherché que le cordon de ses ordres [2] ; c'était une manière d'uniforme civil. Ce qu'il faisait pour l'ornement de sa cour, il dut le faire aussi pour l'ornement de sa maison militaire, gardes du corps, mousquetaires, gendarmes et chevaux-légers de la garde. Ce

[1] Louvois à Dufay, 23 juin 1673. *D. G.* 335.

[2] Louvois à Vardes, Arpajon et Montpezat, 13 février 1665 : « Depuis quelque temps le roi a fait expédier une ordonnance portant défense à toutes sortes de personnes de faire appliquer sur des justaucorps bleus des galons, des passements ou de la broderie d'or et d'argent, et Sa Majesté, ayant bien voulu en exempter quelques personnes de qualité, elle vous a compris dans leur nombre et vous a fait expédier le brevet qui est ci-joint. » *D. G.* 191.

fut, pour ces corps distingués, une distinction nouvelle au-dessus de l'armée. Celle-ci demeura quelques années encore, avec ses vêtements disparates. L'uniforme s'y introduisit d'abord par les troupes étrangères au service de la France ; les avantages extraordinaires, faits à ces troupes et à leurs chefs, permettaient à Louvois de leur imposer des conditions qu'il ne pouvait exiger des nationaux, beaucoup moins favorisés, sous le rapport des appointements et de la solde. On lit, dans un traité pour le rétablissement du régiment de Roussillon-étranger, conclu en 1668, que le colonel Caramani s'oblige à faire habiller tous ses soldats d'une même manière [1]. L'année suivante, Louvois passe en revue, sur les glacis d'Arras, les Allemands du régiment d'Alsace, « tous vêtus d'une même façon ; » à Dunkerque, les Allemands du régiment de Fürstenberg, « tous vêtus de drap bleu doublé de jaune [2]. » Il s'en faut que l'infanterie française soit en aussi belle tenue. Le régiment du roi, le régiment modèle, a lui-même des misères de costume qui font peine à Louvois : « Il paroît, écrit-il le 1er mars 1669, il paroît qu'il y a beaucoup de soldats, dans le régiment du roi, qui n'ont que des hauts de chausses ou culottes de toile ; il est bon d'obliger les capitaines à leur en donner de bon drap [3]. » Que les soldats soient convenablement vêtus, c'est tout ce que Louvois peut et doit exiger ; mais il ne demande pas que les habits soient

[1] 15 octobre 1668. *D. G.* 219.
[2] Louvois à Le Tellier, 19 et 24 mai 1669. *D. G.* 241.
[3] Louvois à Martinet. *D. G* 232.

« tout d'une parure[1], » parce que les officiers n'y pourraient suffire. En 1672, l'uniforme n'est pas encore de règle dans l'armée française, puisque, le 9 octobre de cette année, le commandant du château d'Angers, M. d'Autichamp, écrit à Louvois : « Pardon, monseigneur, de la liberté que je prends de vous dire qu'il me semble que les soldats auroient plus de peine à déserter, s'ils étoient tous vêtus de même manière, parce qu'on les connoîtroit partout plus facilement[2]. » Voilà, pour l'uniforme, un argument sérieux, un argument vraiment militaire, et qui, si timidement qu'il fût présenté par son auteur, dut toucher profondément Louvois, peu sensible aux raisons d'élégance et de parade. Cependant il ne se crut pas encore le droit d'imposer cette charge aux officiers français. Le 8 avril 1673, il écrivait au duc de Luxembourg : « Il ne faut point songer à faire habiller l'infanterie de neuf pour cette année, ni tout d'une parure ; il faut se contenter de faire raccommoder ce qu'il y a de rompu, et mettre des pièces où il y a des trous, et ne s'appliquer qu'à faire mettre en bon état les armes, les chaussures et les bas[3]. » Les beaux habits sont pour la montre, les bons souliers pour la guerre ; tout ce qui, dans l'équipement, était essentiel, indispensable au service, Louvois l'exigeait des officiers ; s'ils tardaient à s'exécuter, le ministre faisait les fournitures pour leur compte, sur leurs appointements saisis[4]. Quant aux habits, l'a-

[1] Louvois à Martinet, 20 décembre 1668. *D. G.* 221.
[2] *D. G.* 279.
[3] *D. G.* 315.
[4] Louvois aux commissaires, 2 février 1674. *D. G.* 364.

mour-propre, la vanité réussirent mieux que n'auraient pu faire les ordonnances les plus injustement impérieuses. Humiliés par la comparaison de leurs troupes avec les troupes étrangères, les colonels et les capitaines français suivirent peu à peu leur exemple, et, sans être prescrit, l'uniforme devint pour chacun une obligation volontaire. Louvois n'eut qu'à encourager une mode qui favorisait le développement de l'esprit militaire, de l'esprit de corps, et l'action de la discipline.

La liberté, laissée au costume, ne s'étendait pas, ne pouvait pas s'étendre jusqu'à l'armement. Ici l'uniformité est de toute rigueur. Pour armer ses hommes, le capitaine est tenu de se conformer aux ordonnances qui fixent la longueur des épées et des piques, le calibre des mousquets, la disposition des bandoulières. Cependant il y résiste. Sur cette question de l'armement, un antagonisme persévérant divise les soldats et les officiers subalternes, d'un côté, les généraux, le ministre et le roi, de l'autre. « Eh quoi! disent les premiers, voici une invention merveilleuse, le fusil, dont le feu est si rapide, et vous nous imposez le mousquet, une arme vieillie, dont le feu est si lent [1]!

[1] La différence du fusil à silex au mousquet consistait essentiellement dans la substitution du chien garni de sa pierre au serpentin garni de sa mèche. Le serpentin s'abattait sur le bassinet par la détente d'un ressort, et la mèche communiquait directement le feu à la poudre. Le fusilier n'avait pas à se préoccuper de la pierre, fixée au chien, à demeure; le mousquetaire devait d'abord mettre de côté la mèche enflammée, pendant qu'il chargeait son arme; s'il négligeait cette précaution, il s'exposait et il exposait ses camarades aux plus graves dangers; puis il fallait qu'il ravivât la combustion de la mèche, qu'il l'enroulât autour du serpentin et qu'il la compassât, c'est-à-dire qu'il lui donnât la longueur nécessaire pour qu'elle atteignît le bassinet.

Voyez que de temps perdu, que de commandements et de mouvements inutiles; l'embarras de cette mèche qu'il faut prendre, souffler une première fois, mettre sur le serpentin, compasser, souffler encore, et, quand le coup est tiré, remettre en son lieu[1]! Voyez le fusil au contraire; que de temps gagné! Quelle simplicité de mouvements! La pierre s'abat, le coup part! Cependant vous faites si bien que le mousquetaire, qui du moins n'essuie pas le feu de l'ennemi sans le rendre, est pour le piquier, son malheureux camarade, un objet d'envie. Car vous nous l'imposez toujours, cette arme encore plus vieille que le mousquet, cette longue pique de quatorze pieds, qui fatigue et dégoûte nos plus robustes et nos meilleurs soldats. » Les chefs militaires ne discutent pas avec leurs subalternes; est-ce à dire qu'ils manquent de raisons? Non sans doute; seulement ils discutent entre eux et avec eux-mêmes. Voici leurs raisons : « Une modification dans l'armement est chose grave et qui veut être mûrie. Nous avons l'habitude du mousquet et de la pique; c'est sur leur emploi qu'est fondée toute l'éducation du soldat et de l'officier, mieux encore, toute la tactique et l'art de la guerre. Changer d'arme, c'est presque se désarmer, au moins pour un temps. Si l'invention du fusil est bonne, si la substitution du silex à la mèche est de quelque avantage, l'expérience prononcera. Le fusil remplacera le mousquet peut-être; mais par quoi remplacer la pique? Elle est incommode et lourde : soit;

[1] *Pratiques et maximes de la guerre*, in-18, 1675. Commandement et exercice du mousquet, p. 176.

mais, jusqu'à présent, elle est la seule défense de l'infanterie contre la cavalerie. Une fois leur feu fourni, mousquetaires ou fusiliers, peu importe, que deviendraient-ils sans la protection des piquiers? Commencez donc par trouver l'arme qui rendra la pique inutile. » Voilà le débat; c'est l'éternel conflit du progrès et de la résistance. Après vingt-cinq ans de lutte, le fusil finit par l'emporter, mais seulement lorsque Vauban, par l'invention de la baïonnette [1], l'eut mis en état de remplacer à la fois le mousquet et la pique.

Louvois s'était mêlé de bonne heure à cette grave discussion. Le 28 janvier 1666, il écrivait au marquis de Pradel : « Le roi ne veut point que, sous quelque prétexte que ce puisse être, l'on paye un soldat qui ne sera point armé d'un mousquet ou d'une pique, c'est-à-dire que l'intention de Sa Majesté est d'abolir entièrement l'usage des fusils [2]. » Déjà même, une ordonnance de 1665 avait enjoint aux commissaires de faire saisir et briser sur-le-champ tous les fusils qu'ils trouveraient dans l'infanterie, et de les remplacer par des mousquets, aux dépens des capitaines : « Sa Majesté veut et entend, disait l'ordonnance, que toutes les compagnies d'infanterie soient dorénavant armées, savoir: les deux tiers de mousquets, et l'autre tiers de piques,

[1] Précisons : ce que Vauban a inventé, c'est la baïonnette à douille qui embrasse le canon et ne gêne en rien le feu. On connaissait depuis longtemps la baïonnette simple, lame de fer garnie d'un manche qui s'enfonçait dans le canon et qui, par conséquent, rendait le tir impossible. Quelques corps d'infanterie avaient cette baïonnette, mais ils ne s'en servaient presque jamais; ils aimaient mieux aller à la charge l'épée à la main.

[2] *D. G.* 198.

sans qu'aucun puisse avoir de fusil[1]. » Toutefois, quelques années après, le fusil fut admis à faire ses preuves comme arme de guerre. La présence de quatre fusiliers, dans chaque compagnie, fut autorisée par une ordonnance de 1670, dont la teneur suit : « Quant à la manière dont les soldats doivent être armés, bien que Sa Majesté, par divers règlements et ordonnances, ait ordonné qu'il y aura toujours dans chaque compagnie le tiers de piquiers et qu'aucun ne pourra être armé de fusil, néanmoins il n'y a presque point de piquiers dans les compagnies, et la plupart des soldats se licencient de porter des fusils. Sa Majesté, pour y remédier, a ordonné et ordonne qu'il y aura toujours, dans chaque compagnie, vingt soldats armés de piques[2], lesquels seront les plus grands et les plus forts d'entre les soldats d'icelle ; et à l'égard des fusils, qu'aucun soldat ne pourra désormais en être armé, à la réserve de quatre soldats qui seront choisis par le capitaine entre les plus adroits de sa compagnie, auxquels seulement Sa Majesté a permis d'en porter, et à condition que les fusils qu'ils auront seront de la même longueur et du même calibre que les mousquets des soldats de la compagnie dans laquelle ils serviront[3]. » Il faut ajouter ce fait important que la solde est accrue d'un dixième en faveur des piquiers, « Sa Majesté, dit

[1] Règlement général du 25 juillet 1665, art. 54.

[2] L'effectif des compagnies était alors de soixante-dix hommes ; lorsqu'en 1671, il fut réduit à cinquante, le nombre des piquiers fut réduit à douze. *Ord.* du 22 juin 1671.

[3] *Ord.* du 6 février 1670. Les mousquets et fusils doivent avoir une longueur de trois pieds huit pouces, depuis la lumière du bassinet, et le calibre de vingt balles à la livre.

l'ordonnance, ayant estimé à propos de leur donner cette augmentation de solde, afin de les obliger à porter cette arme avec moins de répugnance. »

Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, s'efforçait de régler sa petite armée sur le modèle de l'armée française; il s'intéressait donc beaucoup à toutes ces questions de costume et d'armement qui s'agitaient en France. Louvois lui écrivait, le 29 janvier 1671 : « Je crois que Votre Altesse Royale a fait une chose utile à son service et à sa gloire que de pourvoir à ce que ses troupes fussent aussi bien vêtues que j'ai ouï dire qu'elles sont bonnes. Celles du roi le sont, sans qu'il lui en coûte rien, quoique la solde soit moins forte que celle de Votre Altesse Royale, et que les vivres soient de plus d'un tiers plus chers dans les lieux de leurs garnisons qu'ils ne sont en Piémont. Je souhaite que Votre Altesse Royale ait pris le même expédient dont l'on se sert ici. Comme le roi a reconnu, dans les guerres passées, qu'il est fort difficile de se servir de mousquets, quand le temps devient un peu fâcheux, particulièrement dans les entreprises qui doivent s'exécuter la nuit [1], et que d'un autre côté Sa Majesté a reconnu que les mousquets sont d'un très-grand service pour tirer à la longue, soit pour la tranchée, soit pour la défense de quelque poste que l'on attaque, elle m'a commandé de faire chercher quelque manière d'arme qui fût fusil et mousquet quand on le désire. Je prends la liberté d'envoyer à Votre Altesse Royale un modèle de ces

[1] La lueur des mèches trahissait, pendant la nuit, la présence et les mouvements des troupes.

sortes d'armes dont l'on va commencer à armer les mousquetaires du roi, qui seront tous semblables à celui que j'adresse à Pignerol pour être présenté à Votre Altesse Royale[1]. » On avait cru résoudre le problème, en adaptant au même canon une double platine de mousquet et de fusil; cet essai de conciliation ne fut pas heureux, parce qu'il ne décidait rien. Le premier mérite d'une bonne arme de guerre, c'est d'être très-simple et très-facile à manier; mettre entre les mains du soldat deux platines, en lui laissant le choix entre les deux, qu'était-ce autre chose qu'ajouter inutilement et dangereusement aux embarras de l'attirail et de la manœuvre? L'esprit essentiellement pratique de Louvois eut bientôt saisi les dangers de cette combinaison malheureuse; il la proscrivit, en dépit des capitaines qui l'avaient généralement adoptée. Une ordonnance de 1675 renouvela les prescriptions du règlement de 1670 sur l'armement de l'infanterie[2]; mais les partisans du fusil avaient obtenu que les expériences fussent poursuivies sur une plus grande échelle, et dans les meilleures conditions qu'ils pussent espérer. Des corps d'élite, les mousquetaires du roi, les compagnies de grenadiers, les dragons, avaient été armés de fusils, aussi bien que les compagnies franches qui formaient, sous le commandement personnel des gouverneurs, les garnisons permanentes des places[3]; enfin, un régiment spécial de fusiliers avait été créé en

[1] *D. G.* 254.
[2] *Ord.* du 25 février 1675.
[3] Louvois à Bellefonds, 26 février 1674. *D. G.* 379.

1671. Dans tout le reste des compagnies d'infanterie française et étrangère, la proportion des mousquets, des piques et des fusils demeura ce qu'elle était en 1670. L'uniformité des calibres surtout fut rigoureusement maintenue; pour l'établir, Louis XIV avait même fait d'assez grands sacrifices, en payant exceptionnellement, aux entrepreneurs, une partie du prix des armes qu'ils s'étaient chargés de fabriquer, suivant les ordonnances, et de tenir à la disposition des officiers. « Il est vrai, écrivait Louvois en 1673, que les armes des magasins sont présentement plus chères que l'année dernière, et cela vient de ce que le roi n'en paye plus rien, ce que Sa Majesté en a fait n'étant que pour faciliter à toute l'infanterie les moyens de changer les armes qu'elle avoit alors, qui n'étoient pas de la grandeur et du calibre qu'elle désiroit qu'elles fussent; mais afin que les gens du sieur Titon[1] ne puissent abuser les officiers, je vous adresse un mémoire de ce qu'ils[2] doivent acheter chaque nature d'armes[3]. »

Lorsque enfin le capitaine avait pourvu sa compagnie de vêtements et d'armes, il la conduisait au quartier d'assemblée qui lui était désigné, pour la faire passer en *montre* devant un commissaire des guerres. C'était alors qu'il touchait la prime de levée, dix écus pour un fantassin, cinquante écus pour un cavalier monté. Désormais la compagnie était agréée; mais il fallait que le capitaine la tînt exactement au complet, pen-

[1] L'entrepreneur des armes de guerre.
[2] Les officiers.
[3] Louvois à Desbonnais, 28 février 1673 *D. G.* 301.

dant le quartier d'hiver surtout, il devait se procurer le nombre de recrues nécessaires pour remplacer les morts, les disparus ou les déserteurs. Tous les deux mois, se renouvelait la visite du commissaire, qui dressait les états de solde sur le nombre des hommes présents à la revue.

Avant Louvois, la solde n'était ni fixe ni régulièrement payée; elle variait quelquefois d'une armée à une autre, d'un régiment à un autre, même d'une compagnie à une autre; les arriérés étaient souvent considérables. De là mille plaintes et mille désordres des officiers et des soldats. Louvois rendit la solde invariable et les payements réguliers. Le fantassin eut cinq sous par jour[1], le cavalier monté quinze sous, le dragon monté onze sous. Lorsqu'en temps de guerre, et pendant les mois de campagne, le roi fournissait le pain et le fourrage, les commissaires faisaient une retenue d'un sou sur la solde du fantassin, de huit sous sur celle du cavalier, et de cinq sur celle du dragon. Le capitaine était tenu d'acquitter, tous les dix jours, le *prêt*, c'est-à-dire la somme qui revenait à chacun de ses hommes, et qui était spécialement affectée à leur entretien et à leur nourriture.

Voyons maintenant quel était le traitement fait au capitaine lui-même. Dans l'infanterie, ses appointements fixes, de soixante-quinze livres par mois, en temps ordinaire, s'élevaient de moitié pendant les mois de cam-

[1] Dans une compagnie d'infanterie, le mousquetaire avait cinq sous, le piquier six deniers de plus, l'anspessade (le premier grade au-dessous du caporal) six sous, le caporal sept, le sergent dix. *Ordonnance* du 6 février 1670.

pagne, qui étaient comptés de quarante-cinq jours[1]. De plus, il lui était permis de retenir un sou par jour sur la solde de chacun de ses hommes, pour l'entretien des habits, de la chaussure, des armes, de l'équipement en général[2]. Si l'effectif réel de la compagnie atteignait le complet réglementaire de cinquante hommes, le capitaine touchait, comme gratification extraordinaire, trois payes de soldat, et cinq, lorsque le grand complet fut porté à soixante hommes[3]. Pendant le quartier d'hiver, les habitants des communautés astreintes au logement des gens de guerre devaient, outre leurs obligations individuelles[4], se cotiser pour fournir, sous le nom d'*ustensile*, une contribution quotidienne de cinq livres par compagnie d'infanterie. Sur cette contribution, quatre livres neuf sous étaient attribués au capitaine pour le rétablissement de sa compagnie; le surplus appartenait aux officiers subalternes[5]. Pour les communautés qui logeaient des chevaux-légers ou des dragons, l'*ustensile* était beaucoup plus lourd, puisque de deux ou trois sous par fantassin, il s'élevait, en moyenne, à dix sous par cavalier[6]. Comme dans l'infanterie, la plus grande partie de cette contribution était affectée aux capitaines pour l'habillement, l'équipement et la remonte de leurs compagnies. Enfin, il arrivait quelquefois que le roi consentait, par excep-

[1] Le lieutenant recevait trente livres en garnison, et quarante-cinq en campagne.
[2] *Ord.* du 5 décembre 1666.
[3] *Ord.* du 22 juin 1671 et du 20 octobre 1673.
[4] Le coucher, place au feu et à la chandelle.
[5] *Ord.* du 20 octobre 1674 et du 1er février 1675.
[6] Douze sous par place de chevau-léger, huit sous par place de dragon.

tion, à entrer pour une part dans la dépense des armes et des habits[1]; plus fréquemment, au début ou pendant le cours d'une campagne, il faisait fournir, sur les fonds de l'extraordinaire des guerres, une paire de souliers à chaque fantassin[2].

Naturellement, ces grâces royales ne tombaient que sur ceux des officiers qui se distinguaient, aux yeux attentifs de Louvois, par leur application et leur bonne conduite. En assurant à tous le payement régulier de leurs appointements, et des avantages de solde à ceux qui les méritaient par leur exactitude, il se donnait le droit de poursuivre les anciens abus et de dire avec autorité : « Lorsque les officiers allèguent que le peu de décompte des soldats les empêche de les entretenir, il ne les faut pas écouter, parce qu'ils n'ont été de leur vie si bien traités qu'ils sont présentement, et ils ne doivent pas s'imaginer que les hommes passés qu'ils ont[3] leur soient donnés à autre intention que de bien entretenir leurs soldats[4]. »

Dans le champ le mieux cultivé, les mauvaises herbes sont difficiles à détruire; il en était ainsi dans l'armée travaillée par Louvois; les abus s'y reproduisaient opiniâtres, et surtout le plus odieux de tous, l'abus des *passe-volants*. Suivant que le fléau faisait plus

[1] Le 26 octobre 1674, Louvois mande aux colonels que pour soulager les officiers et les encourager à soigner leurs compagnies, le roi donnera à chaque homme de recrue un justaucorps et des armes. *D. G.* 375.

[2] Voir, par exemple, l'*Ordonnance* du 5 avril 1668. — *Mémoires sur le traitement des troupes, sur la solde,* etc; nos 1, 2, 9. *D. G.* 1179.

[3] Les payes au delà du complet.

[4] Louvois à Martinet, 18 mars 1669. *D. G.* 232.

ou moins de ravages, les remèdes étaient plus ou moins violents, toujours sévères. Contre les *passe-volants*, la justice militaire était expéditive; point de procédure; la peine immédiate, suivant les ordonnances. En 1663, on se contentait de fustiger le coupable, et de le promener devant les troupes, avec un écriteau devant et derrière, portant ce seul mot : *Passe-volant*[1]. En 1665, au fouet est ajoutée la flétrissure par la main du bourreau, la fleur de lis imprimée au fer rouge sur le front ou sur la joue[2]. En 1667, la peine de mort[3]. Après la réforme de 1668, le châtiment est réduit à la flétrissure; en 1676, il se relève jusqu'à la mutilation; le passe-volant doit avoir le nez coupé[4]. Si le dénonciateur est un soldat, il reçoit immédiatement son congé, avec une prime de cent à trois cents livres, prélevée sur les appointements du capitaine prévaricateur, lequel est, en outre, frappé d'interdiction pour un mois au moins, et peut même être renvoyé tout à fait du service.

Telles sont les ordonnances. Mais la loi ne vaut que par celui qui l'applique. Ici, les agents de la loi, ce sont les commissaires des guerres; c'est d'eux surtout qu'il dépend qu'un abus comme celui-là persiste ou disparaisse. Louvois veut qu'il disparaisse; il exerce, sur tous les actes des commissaires, un contrôle exact et sévère. Malheur à ceux qui seront pris en connivence avec les officiers! Il excite le zèle des intendants;

[1] *Ord.* du 21 mars 1663.
[2] *Ord.* du 25 juillet 1665.
[3] *Ord.* du 15 juillet 1667.
[4] *Ord.* du 1er juin 1676.

il écrit à l'un d'eux, en 1667 : « Je vous supplie d'examiner les raisons pour lesquelles les troupes sont toujours averties de la revue, deux jours avant que les commissaires se rendent dans la place[1]. » En 1671, Louvois surprend lui-même, en Flandre, un des plus habiles et des plus coupables. Le 17 avril, il mande au roi : « J'eus l'honneur de dire à Votre Majesté, peu de jours avant que de prendre congé d'elle, que j'avois de graves soupçons de la conduite du commissaire Aubert, qui avoit le département de Dunkerque. Je reçus, en partant de Paris, des lettres de tous les commissaires, dans le département desquels les compagnies suisses qui sont sorties du sien sont entrées, qui m'y confirmèrent encore davantage. Je mandai d'Hierge au capitaine Palavichiny, qui étoit depuis peu arrivé avec sa compagnie à Marienbourg, de me venir trouver à Philippeville, et là, en le menaçant de lui faire son décompte, pour toute l'année passée, sur le pied de cent soixante hommes qu'il a présentement[2], et en lui promettant que, s'il me disoit la vérité, Votre Majesté lui pardonneroit sa faute, je tirai de lui la vérité de ce qui s'est passé à Dunkerque depuis six ans, qui est que les compagnies suisses n'avoient que cent cinquante-cinq à cent soixante hommes; qu'ils donnoient, par mois, trois payes audit commissaire, moyennant quoi il les avertissoit, deux fois vingt-quatre heures devant qu'il dût faire la revue; que, lorsque l'intendant étoit sur les lieux, ils envoyoient quérir des hommes à

[1] Louvois à Choisy, 5 octobre 1667. *D. G.* 208.
[2] Les compagnies suisses devaient être de deux cents hommes.

Bergues et à Furnes, pour passer complets; et, quand l'intendant étoit absent, ils ne faisoient point la dépense d'avoir des passe-volants, et donnoient un rôle de malades que le commissaire se chargeoit de vérifier, quoiqu'il ne le fît pas; et qu'assurément tous les autres capitaines que je trouverois sur la route me confirmeroient la même chose. Comme les principaux capitaines que je devois rencontrer, dont les compagnies viennent de sortir de Dunkerque, sont ceux qui ont négocié cette friponnerie et qui portoient les paroles aux capitaines suisses qui arrivoient dans la garnison, pour les mettre sur ce pied-là, je dépêchai de Philippeville un courrier à Dunkerque, pour faire arrêter ledit commissaire, par le retour duquel je viens d'apprendre qu'il est dans la citadelle de Dunkerque. Toutes les compagnies que j'ai trouvées à Ath et ici[1], et le capitaine qui est à Oudenarde, que j'ai envoyé quérir, m'ont confirmé la même chose, et l'ont même déposé par-devant le prévôt de l'armée. Je supplie humblement Votre Majesté de trouver bon qu'une friponnerie de cette nature ne demeure point impunie, et, par l'exemple qui se fera en la personne de ce fripon-là, de me mettre en état de la faire servir fidèlement par tous, et de faire voir aux autres qui ont de pareils emplois que, quand on vole Votre Majesté, on n'en est pas quitte pour cesser de la voler et être révoqué[2]. »

La justice de Louvois n'était pas cette justice aveugle

[1] A Tournai.
[2] *D. G.* 255.

et sourde qui ne distingue pas entre les délits, et les frappe tous avec une égale rudesse; il savait être équitable et faire, à propos, l'application des circonstances atténuantes. En 1676, par exemple, il écrivait au roi : « Il est arrivé un accident à un capitaine du régiment de Conti, lequel a la plus belle compagnie du régiment. Un soldat sortit des rangs pour me dire qu'il avoit trois passe-volants; l'un étoit le *frater* de la compagnie; l'autre, un homme qui a été son valet, il y a six mois, et qui a monté toutes les gardes pendant cet hiver; à l'égard du troisième, c'étoit véritablement son valet; ainsi, je ne pus me dispenser, en exécution de l'ordonnance de Votre Majesté, de faire interdire sur-le-champ le capitaine, et de faire donner dix pistoles au soldat, et son congé. Sur quoi je supplie Votre Majesté d'observer que ce capitaine ayant scixante-cinq hommes, et assurément une aussi belle compagnie qu'on en puisse voir, mériteroit quelque grâce, et je croirois que, s'il plaisoit à Votre Majesté de faire lever son interdiction et d'ordonner qu'il payeroit ce que l'on a donné au dénonciateur, l'exemple nécessaire pour son service seroit fait, et elle ne perdroit pas un homme qui est un très-bon officier, et auquel ce valet ne pouvoit produire aucune utilité, puisque l'on ne paye point les hommes qui sont au delà de soixante[1]. »

Mais lorsque la fraude était sans excuse, lorsque l'officier coupable se révoltait contre le commissaire qui l'avait pris en faute, surtout lorsqu'il ameutait,

[1] 6 avril 1676. — Le Tellier répond à Louvois, le 9 avril, que le roi approuve sa proposition. *D. G.* 483.

contre la loi et contre l'agent de la loi, d'autres officiers, ses complaisants ou ses complices, alors la sévérité de Louvois était impitoyable. Et tel était l'effet de sa puissante énergie que Le Tellier lui-même, oubliant ses vieilles tolérances, provoquait, contre les délinquants, les rigueurs de son fils, comme si, dans cette école du devoir et de la discipline dont Louvois était bien le fondateur et le maître, il avait jamais eu besoin des leçons de Le Tellier. En 1673, tandis que Louvois était avec Louis XIV au siége de Maestricht, il reçut de son père la communication suivante : « Je vous envoie, avec plusieurs papiers, une lettre et un procès-verbal du commissaire de Jonville, fait au sujet d'un passe-volant qui s'est trouvé dans la garnison de Belle-Isle, par lequel vous verrez la charge qu'il y a contre ledit passe-volant et son capitaine, et les défenses dudit capitaine, tant pour lui que pour le prétendu passe-volant, lesquelles défenses sont certifiées par [le gouverneur] M. de Logerie, et par le major de la place; sur quoi je vous prie de faire considérer au roi que l'entreprise de Logerie, de faire arrêter le dénonciateur, au préjudice du congé du commissaire, anéantira dorénavant le travail des commissaires pour l'exécution de l'ordonnance rendue contre les passe-volants, étant plus expédient, en telle matière, que le passe-volant souffre sans raison que de discréditer le commissaire ou d'exposer le dénonciateur au ressentiment des officiers. Il semble qu'il soit du service du roi de conserver tout ce qu'a fait le commissaire, de mettre le dénonciateur en liberté, et de blâmer par une dépêche, bien sévèrement, Logerie de la violence

qu'il a entreprise de faire arrêter le dénonciateur, ne déférant pas au passe-port du commissaire[1]. » Dès qu'il eut pris connaissance de l'affaire, Louvois écrivit aussitôt au gouverneur de Belle-Ile : « Le roi a vu avec beaucoup de surprise que vous vous soyez assez oublié pour faire mettre un sergent prisonnier, auquel le commissaire Jonville avoit donné son congé, après lui avoir déclaré un passe-volant, et qu'au lieu de le protéger contre les officiers, vous vous soyez entendu avec eux pour empêcher l'exécution de l'ordonnance du roi. Une pareille conduite vous devroit sans doute attirer la privation de vos charges et une punition exemplaire, si Sa Majesté, en considération de vos longs services, n'avoit mieux aimé vous faire avertir, pour cette fois, de la faute que vous avez commise, et vous priver de vos appointements pendant un mois, pour vous apprendre à vous mieux conduire à l'avenir; vous déclarant que si pareille chose vous arrive de votre vie, vous serez puni si sévèrement que vous servirez d'exemple aux autres. J'ai expédié, par ordre de Sa Majesté, un ordre pour interdire le major de la place pendant trois mois, et le priver aussi de ses appointements, pour n'avoir pas dénoncé le passe-volant, et un autre pour casser le capitaine Couchet, qui l'a présenté en revue. L'intention du roi est que vous remettiez le sergent dénonciateur entre les mains du commissaire, auquel je mande que si le capitaine ou aucun officier de la garnison lui a fait le moindre mauvais traitement, le roi veut qu'il soit privé de ses appointe-

[1] Le Tellier à Louvois, 3 juin 1673.

ments pendant un mois, et qu'on les donne au sergent. C'est à quoi vous tiendrez la main fort soigneusement, et vous vous entendrez avec le commissaire pour aller sur les lieux faire exécuter tous les ordres de Sa Majesté[1]. »

Si Louvois exigeait beaucoup de ses agents, les agents se sentaient fortement soutenus par leur chef. Ils avaient besoin de l'être; car, à chaque pas, ils se heurtaient contre les malversations des officiers, passe-volants, retenues illégales sur la solde, défaut d'entretien, toutes choses qui désorganisaient le service, désespéraient le soldat et le poussaient à la désertion ou à la révolte. En 1669, un commissaire écrivait à Louvois: « J'ai vu le régiment de Bretagne. Il y eut un capitaine réformé qui commande la compagnie du lieutenant-colonel de Liscouet, qui s'appelle le chevalier de Mauconseil, qui maltraita le commissaire de Voigny, sur ce qu'il lui disoit d'avoir soin des armes de ladite compagnie, afin qu'elles fussent en bon état et dans le nombre suffisant. L'officier lui répondit qu'il se moquoit de cela et qu'il n'en prendroit aucun soin, qu'il étoit fort libre de faire ce qu'il voudroit, attendu qu'il ne dépendoit de personne; ce qui obligea le commissaire de lui dire qu'un autre en prendroit le soin. L'officier lui répondant que personne n'oseroit l'entreprendre, a dit des paroles assez fâcheuses audit commissaire, et celui-ci le menaçant de l'interdire, l'officier lui dit : « Si vous m'interdisez, je vous casserai et « vous briserai ; » ce qui obligea ledit commissaire de

[1] Louvois à Logerie, 12 juin. *D. G.* 304.

Voigny d'interdire ledit officier[1]. » Par bonheur pour le chevalier de Mauconseil, Louvois était absent de Paris ; il visitait les places de Flandre. Ce fut Le Tellier qui lut cette dépêche ; apparemment il n'avait pas encore cette ardeur de néophyte dont on a vu plus haut un curieux témoignage ; il laissa passer plus d'un mois avant d'expédier sa réponse ; pendant ce délai, le chevalier de Mauconseil eut le temps et le bon sens de faire au commissaire de Voigny « toutes les satisfactions possibles. » Le duc de Navailles, son général, et l'intendant du corps d'armée auquel il appartenait, intercédèrent pour lui. Le Tellier écrivit enfin au duc de Navailles : « Puisque le chevalier de Mauconseil a fait satisfaction au commissaire des guerres qu'il avoit insulté, en faisant sa charge, et que le bruit de sa cassation a fait assez d'éclat pour porter les autres officiers à être sages, Sa Majesté approuve que vous ayez sursis l'exécution de l'ordre qui avoit été expédié, et elle veut bien qu'il n'ait point son effet ; et, en faisant connoître au chevalier de Mauconseil l'indulgence que Sa Majesté a eue pour lui, vous prendrez, s'il vous plaît, la peine de lui recommander de tenir à l'avenir une meilleure conduite[2]. » Il est douteux que Louvois eût aussi facilement pardonné l'outrage fait à la fonction plus encore qu'à la personne de l'agent offensé.

Les commissaires des guerres n'étaient que des administrateurs ; habiles à connaître de l'effectif, de la

[1] Lenfant à Louvois, 16 avril 1669. *D. G.* 233.
[2] 24 mai. *D. G.* 238.

solde, des habits, de l'équipement et des armes, ils n'avaient pas à s'ingérer dans le détail de l'action purement militaire: « Un commissaire des guerres, disait Louvois à l'un d'eux, n'a pas droit de prétendre aucun commandement sur les troupes [1]. » Ils préparaient les éléments du soldat, en quelque sorte; mais le soldat se formait en dehors de leur contrôle. Est-ce à dire qu'il se formait au hasard, suivant le bon plaisir, la négligence ou l'activité de son capitaine? Il en était vraiment ainsi avant Louvois; il n'en fut plus ainsi désormais. Louvois institua, dans l'infanterie d'abord, puis dans la cavalerie, des officiers inspecteurs auxquels il donna une grande autorité. Où et comment les choisit-il? En 1662, un corps avait été spécialement créé, pour servir de modèle à toute l'infanterie française; c'était le régiment du Roi. Tous les officiers, nobles et riches, sortaient des mousquetaires, un seul excepté, le lieutenant-colonel Martinet, un de ces hommes intelligents, énergiques et dévoués, que Louvois se plaisait à tirer de la bourgeoisie, pour donner l'exemple aux jeunes gens de bonne maison, aussi braves, mais moins entêtés de la discipline et de la règle. Martinet fut le véritable chef de ce corps, tant que le régiment n'eut pas d'autre colonel que le roi; il continua de l'être, par le fait, sinon par le titre, lorsqu'en 1665, le marquis de Dangeau fut nommé colonel [2]; il le devint enfin de toute manière, lorsqu'en

[1] Louvois à Pérou, 7 mai 1665. *D. G.* 193.
[2] Louvois à Martinet, 8 octobre 1665 : « L'avis qui vous a été donné de la promotion de M. le marquis Dangeau à la charge de colonel du régiment du roi, est véritable. Il y a longtemps que cette charge étoit à rem-

1670, il hérita du titre même, après la retraite du marquis de Dangeau. C'était sur lui que Louvois avait de bonne heure porté son choix, pour l'associer à la glorieuse et pénible tâche de refaire l'éducation et de châtier les habitudes vicieuses de l'infanterie française, officiers et soldats. L'œuvre commença tout de suite après la réforme qui suivit la paix d'Aix-la-Chapelle [1]. Le 27 octobre 1668, Louvois écrivit à Martinet: « Sa Majesté m'a commandé de vous adresser un ordre pour aller visiter toutes les garnisons des places conquises et de l'Artois, afin de l'informer de l'état des troupes, si elles font l'exercice bien ou mal, et faire entendre aux officiers d'infanterie les soldats qu'ils doivent garder ou changer, les réparations qu'il faut qu'ils fassent aux armes et aux habits de leurs compagnies, et rendre compte à Sa Majesté de la manière qu'ils se porteront à satisfaire aux choses que vous leur ordonnerez [2]. » Ces instructions sommaires se trouvent développées dans la dépêche suivante, du 20 décembre de la même année: « Vous savez qu'il ne suffit pas que les compagnies soient complètes, et

plir, et Sa Majesté a cru être obligée d'y pourvoir présentement que, conformément au traité d'alliance fait en 1662 avec les États de Hollande, elle va faire passer en leur pays un secours considérable, et que son régiment fera partie de l'infanterie qui le composera. Vous devez être persuadé que Sa Majesté considère votre personne et vos services. » *D. G.* 195. — Le régiment du roi ne fut cependant pas envoyé en Hollande; sa première campagne a été celle de Flandre, en 1667.

[1] Le régiment du roi particulièrement, qui avait cinquante-quatre compagnies, fut réduit à trente-quatre. — Louvois à Martinet, 7 mai 1668. *D. G.* 214.

[2] *D. G.* 219. — Les appointements extraordinaires de Martinet, comme inspecteur général, étaient de quatre cents livres par mois; les inspecteurs sous ses ordres recevaient double solde.

qu'il faut tâcher qu'elles soient composées d'hommes en état de servir, par leur âge, par leurs habits et par leurs armes. Je ne prétends point par là vous faire entendre que le roi désire que toute l'infanterie soit composée de grands hommes ; pourvu que les petits ne soient pas des enfants, l'on ne demande pas autre chose ; mais il faut s'appliquer à purger l'infanterie de ce que l'on appelle malingres, que vous connoissez mieux que personne. Il ne faut point non plus demander aux officiers d'avoir leurs habits tout d'une parure ni faits en même temps, parce qu'ils ne le pourroient pas ; mais il ne faut pas souffrir, pour quoi que ce soit, que leurs soldats soient mal chaussés ou mal vêtus, ni que leurs armes ne soient pas en état de servir, tant par le calibre de leurs mousquets que par leur qualité. Je vais tâcher de faire en sorte que l'entrepreneur des armes établisse un magasin à Lille, pour y vendre, à juste prix, des mousquets, piques et bandoulières, moyennant quoi, les officiers auront moyen de se pourvoir plus aisément de leurs besoins ; et vous devrez obliger les capitaines de tenir les bandoulières de leurs compagnies en bon état, en sorte qu'il y ait au moins huit ou neuf charges en chacune, et ne pas souffrir aussi qu'ils conservent de méchantes piques, les faisant casser si, après les en avoir avertis, ils ne les changent. Envoyez-moi un projet de règlement général, que vous dites qui est nécessaire pour la police de l'infanterie, afin que je le puisse faire voir au roi. Je proposerai à Sa Majesté d'augmenter encore deux sergents par compagnie d'infanterie, et je vous ferai savoir ce que Sa Majesté résoudra. Cependant,

comme elle est persuadée que les officiers de son régiment vous rendront un bien plus fidèle compte de tout ce qui se fait dans toutes les places, tant pour les exercices que pour tenir les compagnies en bon état, je vous adresse un ordre par lequel Sa Majesté ordonne que vous choisirez un des officiers en pied ou réformés de son régiment, pour faire sa résidence dans chacune des places qui ont été commises à vos soins, et vous rendre compte, toutes les semaines, de ce que chaque officier fera, tant pour instruire ses soldats que pour rétablir sa compagnie en la manière que vous l'aurez réglé. Vous prendrez soin de choisir, pour cet effet, les officiers que vous connoîtrez les plus capables et les plus appliqués, et, afin que l'habitude qu'ils feront dans une garnison ne les fasse pas avoir de la complaisance pour quelqu'un, de les changer de temps en temps d'une place à une autre. Je crois aussi que vous leur devez ordonner de se trouver tous les jours quand la garde monte, et, auparavant qu'elle défile, de faire faire l'exercice du mousquet aux soldats, et quelques mouvements à droite, à gauche et en avant, pour leur apprendre en détail à bien marcher. Cela, joint aux exercices du dimanche à toutes les garnisons, fera qu'assurément ils seront adroits en peu de temps [1]. »

Quelques mois à peine écoulés, Louvois voulut

[1] *D. G.* 221. — Louvois se référait à une circulaire qu'il avait adressée, le 9 juillet précédent, à tous les gouverneurs des places, pour leur enjoindre de faire faire l'exercice à leur garnison, tous les dimanches, et de faire tirer trois coups de mousquet à chaque soldat. Pour la cavalerie, chaque officier devait l'exercer une fois par semaine dans son quartier;

se rendre compte, par lui-même, du résultat des inspections; son attente fut dépassée. « Si tout ce que je verrai de troupes, d'ici à mon retour, écrivait-il à son père, le 19 mai 1669, est en aussi bon état que ce que j'ai vu jusqu'à présent, le roi a sujet d'être entièrement satisfait, et de se persuader que si les visites de M. Martinet continuent, dans trois mois il n'y aura nulle différence de toute l'infanterie à son régiment. Je ne vous dis rien de la cavalerie; je suis seulement persuadé qu'il est du service du roi de trouver quelque M. Martinet, pour ainsi dire, pour réveiller un peu les officiers qui s'endorment, autant que l'étoient les officiers d'infanterie, pendant la précédente paix; mais je supplie très-humblement le roi de ne point prendre de résolution à cet égard, ni même de s'expliquer qu'il ait ce dessein, jusqu'à ce que j'aie eu l'honneur de lui rendre compte de tout ce que j'aurai vu de cavalerie pendant mon voyage [1]. »

La nécessité d'une réforme était peut-être plus grande encore dans la cavalerie que dans l'infanterie. Différence de solde, inégalité d'effectif, tel était le désordre accepté jusqu'alors [2], que Louvois n'y put remédier qu'en démolissant tout l'édifice, en quelque sorte, afin de le reprendre par la base et de le relever

en outre, tous les cavaliers d'une garnison devaient être assemblés, deux fois par mois, pour faire des évolutions générales et pour faire des salves, afin d'accoutumer les chevaux au feu. *D. G.* 216.

[1] Louvois à Le Tellier. *D. G.* 241.

[2] Louvois mande aux mestres de camp, le 2 décembre 1667, que le roi a résolu de faire un traitement égal à toute sa cavalerie légère, soit pour la solde, soit pour le nombre d'hommes dont les compagnies sont composées. *D. G.* 207.

à nouveau : « Je ne sais, écrivait-il au duc de Coislin, après la paix d'Aix-la-Chapelle, si vous savez que le roi ne conserve aucun régiment de cavalerie et qu'il remet tout en compagnies franches[1]. » Mais une fois les compagnies organisées sur un plan uniforme, les régiments furent bientôt rétablis, et les mestres de camp, provisoirement dépossédés, reprirent leur place à la tête des corps. Le Martinet de la cavalerie fut un officier d'un rare mérite et d'une grande fermeté, le chevalier de Fourilles.

Parmi les obligations des inspecteurs, l'une des principales et, sans contredit, la plus difficile, était d'imposer aux officiers la discipline, la subordination, le respect. Aux yeux d'une jeunesse turbulente et désordonnée, c'était presque se déshonorer que d'obéir; il fallut faire des exemples, briser ceux qui refusaient de se plier au devoir. Louvois n'acceptait aucune transaction, aucun échappatoire : « Vous devez faire entendre à tous les officiers qui commandent les corps, écrivait-il à Martinet, que l'intention du roi est qu'ils rétablissent l'obéissance sans réplique à l'égard des officiers qui leur sont subalternes, et que, pour cet effet, le premier à qui il arrivera de désobéir sera cassé, pourvu que l'on m'en avertisse[2]. » Il y avait des orgueilleux que la menace d'être cassés n'effrayait pas et qui se glorifiaient de quitter le service, comme des martyrs d'indépendance; contre ceux-là, Louvois prescrivit des peines humiliantes. « J'ai vu, mandait-il à un com-

[1] 14 mai 1668. *D. G.* 222.
[2] 18 mars 1669. *D. G.* 232.

mandant, j'ai vu la conduite que tiennent les sieurs de Chantereine et de Cerisy; vous avez eu grand tort d'avoir eu tant de patience avec eux, puisque c'est le plus méchant moyen du monde pour réduire les officiers d'infanterie. Le roi désire que vous fassiez mettre en prison ou au cachot le premier qui ne vous obéira pas ou qui vous fera la moindre difficulté; et, afin qu'ils ne s'en prennent qu'à eux, si cela leur arrive, il faut que vous leur fassiez voir, et à tous ceux de votre garnison, ce que je vous mande de l'intention de Sa Majesté[1]. » Il n'était pas même permis à un officier de donner impunément sa démission, par découragement ou par dépit, « Sa Majesté, disait Louvois, n'aimant pas les gens chagrins ni impatients, et rien n'étant si pernicieux auprès du roi que de vouloir composer avec lui[2]. » — « Je crois Montil trop sage pour me demander à se retirer, disait-il encore au sujet d'un officier mécontent, parce que ce sera le chemin d'aller se reposer à la Bastille, où le roi met d'ordinaire les gens qui font de pareilles propositions[3]. »

Entrer au service du roi, c'était contracter un engagement sans limites, aliéner sa liberté pour un temps indéfini, sans autre chance de la recouvrer un jour que celle des infirmités ou des blessures graves. Cependant les jeunes gens y couraient en foule. Tous devaient, sans aucune exception, se préparer au commandement par la pratique de l'obéissance. Tous devaient, pen-

[1] Louvois à La Léuretière, 22 août 1673. *D. G.* 335.
[2] Louvois à Vauban, 4 et 13 octobre 1676. *D. G.* 479.
[3] Louvois à Vauban, 20 juin 1677.

dant un temps plus ou moins long, porter le mousquet comme simples soldats, avant de parvenir au rang d'officier. De ces *cadets*, les plus distingués par leur naissance avaient seulement le privilége de faire leur noviciat dans les quatre compagnies des gardes du corps, dans les deux compagnies des mousquetaires ou dans la compagnie colonelle du régiment du Roi, d'où ils sortaient, après deux années au moins de service, avec la permission d'acheter une compagnie d'infanterie ou de cavalerie. Les autres, répartis deux par deux dans les compagnies des régiments[1], attendaient l'occasion de gagner leur premier grade. Ce premier grade variait suivant les circonstances. Pendant la guerre, le roi faisait délivrer, en grand nombre, des brevets temporaires de sous-lieutenant, de cornette et d'enseigne; mais à la paix, tous les sous-lieutenants étaient réformés[2]; il ne restait plus que deux enseignes par régiment d'infanterie[3], que deux cornettes par escadron de cavalerie. Le premier grade était donc, en temps ordinaire, celui de lieutenant. Louvois avait absolument interdit aux chefs de corps le trafic des charges subalternes[4]; il ne leur avait même laissé, en leur

[1] Ils n'y étaient admis qu'au dessous de dix-huit ans.

[2] Hormis dans les corps de la maison du roi, dans la gendarmerie et dans le régiment des gardes.

[3] Dans la compagnie du colonel et dans celle du lieutenant-colonel. Autrefois chaque compagnie d'infanterie avait son enseigne ou drapeau, chaque compagnie de cavalerie son étendard ou cornette; mais au temps de Louis XIV, le nombre des drapeaux était réduit à trois par bataillon, celui des étendards à deux par escadron de quatre compagnies. A défaut d'enseigne, c'était le sous-lieutenant qui, en temps de guerre, était chargé de la garde du drapeau.

[4] Louvois à Beringhen, 6 janvier 1673. *D. G.* 301. — La vénalité des charges subalternes continua d'être tolérée dans les corps cités *note* 2.

reconnaissant le droit de présentation, qu'une prérogative honorifique et bien souvent illusoire, puisque les promotions ne se faisaient, en réalité, que d'après les notes et sur l'avis des inspecteurs[1], lesquels ne s'accordaient pas toujours avec les colonels pour recommander les mêmes sujets.

Il ne faudrait pas croire que le rang d'officier fût réservé aux seuls cadets, issus de noble race ou de bonne bourgeoisie, à l'exclusion absolue du pauvre soldat venu de son village. Le sergent dans l'infanterie, le maréchal des logis dans la cavalerie, étaient déclarés officiers par ordonnance royale; à ce titre, s'ils commettaient un crime ou un délit militaire, ils ne pouvaient pas être jugés et punis sommairement comme les soldats, mais ils avaient le privilége d'être traduits, sur un ordre du ministre, devant un conseil de guerre[2]. Ce privilége d'officier, qui était un honneur et une garantie, avait bien aussi quelquefois ses périls et ses dommages. « Il ne suffit pas, disait Louvois, de faire pendre les sergents, lorsqu'ils désertent; il faut les faire rouer, puisque, étant officiers, ils sont beaucoup plus coupables que de simples soldats qui commettent ce

[1] Ordre du roi au sieur d'Aoust, major de Besançon, pour avoir soin de la discipline de l'infanterie qui est présentement en Franche-Comté.— Entre autres choses, il doit proposer des sujets pour les emplois de capitaine et pour les charges subalternes. Cet ordre est daté du 18 juillet 1674. *D. G.* 380.

[2] Luxembourg à Louvois, 21 avril 1673. *D. G.* 334.—Le 5 avril 1675, le commissaire Levacher demande les ordres de Louvois au sujet d'un sergent accusé de plusieurs crimes; il pense qu'étant sergent et déclaré officier par une ordonnance du roi, l'accusé ne peut être renvoyé devant le conseil de guerre, sans un ordre du ministre. Louvois répond en donnant l'ordre demandé. *D. G.* 456.

crime[1]. » Un fait qui, malgré les ordonnances royales, pouvait néanmoins diminuer la condition du sergent, c'est que les cadets, après avoir porté le mousquet sous ses ordres, n'avaient pas besoin de passer par son grade pour gagner la lieutenance. Il est d'autant plus intéressant de montrer qu'il y pouvait arriver lui-même.

En 1674, un sergent de la garnison de Grave, le sergent Lafleur, du régiment de Dampierre, « déjà fort connu pour un fort joli garçon, » c'est-à-dire pour un brave, en style militaire, est envoyé en parti, avec vingt et un hommes de son régiment. Il se glisse vers les postes ennemis, se met en embuscade, fait des prisonniers, et revient, lorsqu'il est assailli tout-à coup par deux cents Hollandais sortis de Bois-le-Duc. Une masure se trouve par hasard sur le bord de la route; il s'y retranche, fait un feu nourri de mousqueterie et de grenades, tue ou blesse, en une demi-heure, trente-quatre de ses adversaires, épouvante les autres qui se retirent en désordre, et rentre dans Grave, ramenant tous ses prisonniers et tous ses hommes en bon état, sauf un mort et un blessé. Le gouverneur de la place, M. de Chamilly, bon juge en fait d'intelligence et de bravoure, le recommande chaudement à Louvois : « Tout le régiment de Dampierre, écrit-il, dit mille bien de ce sergent-là, qui est d'ailleurs fort honnête homme, et on ne sauroit jamais rien faire de mieux que de l'avancer[2]. » Louvois répond aussitôt : « Le roi a fort estimé l'action du sergent du régiment de Dampierre,

[1] Louvois à Estrades, 22 août 1673. *D. G.* 335.
[2] Chamilly à Louvois, 12 juin 1674. *D. G.* 398.

nommé Lafleur, et Sa Majesté désire qu'il soit fait lieutenant; s'il y a une de ces charges vacante dans ledit régiment, vous l'y ferez recevoir, et cependant vous lui ferez donner cinq cents livres par gratification[1]. » Le lieutenant Lafleur est-il devenu capitaine? Peut-être, s'il a eu le moyen d'acheter une compagnie.

Ici, la vénalité des charges rend l'avantage à la fortune. Parmi les capitaines, les plus riches sont seuls en passe de devenir colonels, pourvu que le roi leur permette d'acheter un régiment; les autres seraient à jamais confinés dans leur grade par la modicité de leurs ressources, si le roi ne gratifiait les plus intelligents et les plus dignes des emplois de lieutenant-colonel et de major, qui ne se vendent pas. Ces deux emplois ou ces deux grades n'étaient point, comme aujourd'hui, deux échelons obligés pour l'avancement du capitaine qui voulait monter au rang de colonel; ils étaient non pas dans la hiérarchie, mais à côté de la hiérarchie. En fait, le colonel était le premier capitaine de son régiment; le lieutenant-colonel était le second; chacun d'eux avait sa compagnie distincte. Celui des capitaines qui était nommé major, se défaisait de la sienne, afin de consacrer tous ses soins aux fonctions générales qui lui étaient attribuées; c'était sur lui que roulait tout le détail du régiment, surveillance des officiers, administration, discipline, exercices, manœuvres, évolutions, campement; il était assisté d'aide-majors choisis parmi les lieutenants. Le grade moderne de chef de bataillon ou d'escadron

[1] Louvois à Chamilly, 27 juin. *D. G.* 380.

n'existait pas dans l'ancienne armée. Lorsqu'un régiment se composait de plusieurs bataillons ou escadrons, le premier était directement commandé par le colonel, le second par le lieutenant-colonel, le troisième par le plus ancien capitaine, et ainsi des autres, s'il y en avait plus de trois.

Dans tout ce qui précède, on n'a fait qu'étudier les principes constitutifs, la composition élémentaire de l'armée; il est temps de la montrer dans son ensemble, avant de séparer de nouveau ses éléments et de faire voir suivant quelles lois, quels usages et quelles dispositions tactiques ces mêmes éléments se groupent et se combinent, pour former les armées en campagne.

En tête de toutes les troupes, mais profondément distinguées d'elles par des priviléges d'honneur et de solde, par des différences essentielles d'effectif et d'organisation, figurent les corps d'élite de la maison du roi et de la gendarmerie. C'est à Louis XIV que la plupart d'entre eux ont dû leur institution, tous leur illustration militaire. Qu'était-ce avant lui que les gardes du corps? Milice d'ornement et de palais, chargés d'un service domestique et de parade autour de la personne royale, ils ne se composaient guère que de fils de bourgeois ou de fermiers qui, loin de souhaiter la guerre, étaient seulement séduits par les loisirs d'une vie facile, et surtout par l'exemption de l'impôt roturier, de la taille; souvent même, au lieu de recevoir une prime d'enrôlement, ils payaient les capitaines pour se faire enrôler. En 1664, Louis XIV changea tout cela. Il voulut faire de ses gardes un vrai corps

d'élite, en n'y admettant que des hommes aguerris et recommandés par leurs services; ce fut le seul corps d'où la vénalité des charges fut totalement proscrite[1]. Les capitaines des gardes du corps étaient toujours des seigneurs de la plus haute noblesse ou des maréchaux de France; les officiers subalternes avaient presque tous rang d'officiers généraux ou supérieurs dans l'armée. Quant aux simples gardes, une circulaire adressée par Louvois aux chefs de corps et aux gouverneurs de province, indique nettement les conditions exigées pour le choix des recrues : « Sa Majesté souhaite qu'ils soient tous catholiques, gens bien faits, ayant de la barbe, et âgé de plus de vingt-huit ans; qu'ils soient tous, s'il se peut, gentilshommes, et qu'ils aient servi dans les troupes, savoir : les gentilshommes au moins deux ans, et les autres au moins quatre, et qui, en s'engageant, ne songent point à retourner chez eux de quatre ans[2]. »

Aux gardes du corps succèdent, dans l'ordre de préséance, la compagnie des gendarmes et la compagnie des chevaux-légers de la garde, composées chacune de deux cents cavaliers.

On connaît de reste les deux compagnies des mousquetaires du roi, exclusivement formées de jeune noblesse[3]. Fantassins au commencement, et comptés

[1] Ordonnance du 30 septembre 1664.

[2] Circulaire du 1er septembre 1676. *D.G.* 484.—L'effectif des gardes du corps a beaucoup varié; de cent gardes par compagnie, en 1664, il s'est élevé jusqu'à quatre cents en 1676. Chacune des quatre compagnies formait deux escadrons.

[3] L'effectif de chaque compagnie a varié de cent à trois cents hommes.

encore comme troupe d'infanterie, dans un contrôle de 1665 [1], les mousquetaires ont, peu de temps après, pris leur rang définitif dans la cavalerie de la maison du roi, mais sans oublier leur origine. Eux seuls avaient à la fois le drapeau et l'étendard, double marque de leur double service à pied et à cheval ; réclamant partout, comme un droit ou comme un privilége, le poste le plus dangereux, on les trouvera toujours, dans les siéges, en tête des colonnes d'assaut, ou prêts à charger en première ligne, sur les champs de bataille [2].

Immédiatement après la maison du roi, rapprochée d'elle dans le service, et confondue avec elle dans l'estime publique, vient la gendarmerie, illustre héritière de la chevalerie féodale et des fameuses compagnies d'ordonnance. Successivement augmenté par Louis XIV, ce corps a compté, pendant la guerre de Hollande, huit compagnies de gendarmes et trois de chevaux-légers [3]. Par un insigne honneur qu'elles partageaient avec les mousquetaires, les gendarmes et les chevaux-légers de la garde, les quatre premières com-

[1] *Bibliothèque impériale*, mss., 9350 (89).

[2] En 1676, Louis XIV institua, dans sa maison militaire, une compagnie de grenadiers à cheval, appelés, comme les mousquetaires, à faire parfois le service d'infanterie.

[3] Voici le résumé chronologique des transformations de la gendarmerie pendant cette période du règne de Louis XIV. Un contrôle de 1665 porte quatre compagnies de gendarmes, Écossais, Reine mère, Reine, Monsieur; et six compagnies de chevaux-légers, Dauphin, Reine-mère, Reine, Monsieur, Condé, Enghien. La même année, suppression des gendarmes et chevaux-légers de la Reine mère, des chevaux-légers de Condé et d'Enghien. En 1666, création des gendarmes Dauphin ; en 1667, des gendarmes anglais ; en 1668, des chevaux-légers bourguignons, qui prennent, en 1674, le nom et le rang de gendarmes de Bourgogne; en 1669, création des gendarmes d'Anjou ; en 1673, des gendarmes de Flandre.

pagnies avaient le roi pour capitaine : c'étaient les gendarmes écossais, anglais, de Bourgogne et de Flandre. Puis venaient les gendarmes et les chevaux-légers de la reine, les gendarmes et les chevaux-légers du Dauphin, les gendarmes d'Anjou, les gendarmes et les chevaux-légers de Monsieur. Réunies, la maison du roi et la gendarmerie ont donné, en 1678, un effectif de trois mille quatre cent vingt cavaliers.

Au temps jadis, les hommes d'armes, sous leur vêtement de fer, se distinguaient naturellement du reste de la cavalerie, légèrement équipée. Sous Louis XIV, les armures avaient disparu, si ce n'est que les ordonnances imposaient à tous les officiers de cavalerie l'obligation, sans cesse éludée, de porter la cuirasse[1]. Ils s'y soumettaient à peine, un jour de bataille, ou lorsque la fantaisie les prenait de se faire peindre avec le harnais de guerre. L'armure des anciens preux n'était plus qu'une fiction pittoresque. Il y avait bien un régiment spécial de cuirassiers; mais, par une singulière anomalie, ce régiment, qui n'avait l'honneur d'appartenir ni à la maison du roi ni à la gendarmerie, figurait à contre-sens dans la cavalerie légère; ainsi nommait-on toute la cavalerie de l'armée. Les distinctions morales avaient survécu aux distinctions extérieures et matérielles; équipée à peu de chose près comme les autres troupes à cheval, la gendarmerie n'en conservait pas moins une supériorité réelle qu'elle devait aux souvenirs, aux traditions, à l'opinion, à l'esprit de corps, et qu'elle maintenait à force

[1] Ordonnance du 5 mars 1675.

d'intelligence, de discipline et de bravoure. C'était le modèle offert à toute la cavalerie de l'armée.

Celle-ci, réorganisée par Louvois en 1668, se composait de compagnies enrégimentées : cinquante chevaux par compagnie, quatre compagnies par escadron. Le nombre seul des escadrons variait, suivant le rang et la qualité des régiments : trois pour les principaux de l'arme, distingués par le titre de *royaux*; trois ou deux pour les autres, appelés en commun régiments de gentilshommes, et qui changeaient de nom, chaque fois qu'ils changeaient de propriétaire. Louis XIV mit sur pied, pendant la guerre de Hollande, quatre-vingt-dix régiments de cavalerie, qui donnaient, au 1er janvier 1678, un effectif de quarante-sept mille chevaux.

Le rang que tenait la maison du roi au-dessus des troupes à cheval, les deux régiments des gardes françaises et suisses le tenaient au-dessus des troupes à pied. Le régiment des gardes françaises se composait de trente compagnies, d'un effectif moyen de cent cinquante hommes, et réparties en six bataillons. Dix compagnies formaient le régiment des gardes suisses; mais, dans ce corps d'élite comme dans les autres régiments de la même nation au service de la France, l'effectif des compagnies était de deux cents hommes. Il était de cent hommes pour tout le surplus de l'infanterie étrangère, et de cinquante à soixante pour toute l'infanterie française.

Dans celle-ci, les bataillons furent d'abord composés, pendant les premières guerres du règne de Louis XIV, de douze compagnies égales entre elles. En 1667, Martinet proposa de choisir, à titre d'essai dans

le régiment du Roi, quatre soldats par compagnie, les plus adroits et les plus braves, et de les exercer à lancer des grenades, pour mettre en désordre, soit une troupe de cavalerie dans un combat en rase campagne, soit dans un siége entrepris et soutenu, les défenseurs ou les assaillants. L'essai réussit; en 1670, tous les grenadiers du régiment du Roi furent réunis en une seule compagnie, qui prit la droite sur les autres compagnies du corps. Bientôt chaque régiment d'infanterie eut ses grenadiers [1]. Ce fut par eux que commença l'emploi régulier du fusil, à l'exclusion du mousquet et de la pique. Vers le même temps, le nombre des compagnies fut porté de douze à quinze par bataillon [2]. Pendant la guerre de Hollande, la plupart des régiments d'infanterie furent constitués à trois bataillons; le régiment du Roi, par une distinction spéciale, en eut quatre.

Le plus important de l'armée après les gardes, le régiment du Roi n'était pas cependant le premier dans l'ordre hiérarchique [3]. Les anciens marchaient

[1] Louvois à Charuel, 2 janvier 1671 : « Le roi fait augmenter, à commencer du premier de ce mois, une compagnie de grenadiers dans chacun des régiments de Lyonnois, d'Anjou, Dauphin et des vaisseaux. » *D. G.* 252.

[2] Louvois aux colonels, 27 octobre 1670. *D. G.* 248.

[3] Ordonnance du 26 mars 1670, portant règlement général pour le rang des régiments d'infanterie étant à la solde de Sa Majesté. — Voici l'ordre : 1 Gardes françoises, 2 Gardes suisses, 3 Picardie, 4 Piémont, 5 Champagne, 6 Navarre, 7 Normandie, 8 La Marine, 9 Rambure, 10 Castelnau, 11 Auvergne, 12 Sault, 13 Bandeville, 14 Saint-Vallier, 15 Douglas, 16 du Roi, ci-devant Lorraine, 17 Plessis-Praslin, 18 Lyonnois, 19 Monseigneur le Dauphin, ci-devant Lignières, 20 Crussol, 21 Montaigu, 22 Monseigneur le duc d'Anjou, ci-devant Royan, 23 Turenne, 24 Lamotte, 25 Dampierre, 26 Louvigny, 27 Grancey, 28 la Reine, 29 Montpezat, 30

devant, fiers de leurs traditions et de leurs services; ils étaient douze, qui avaient conquis et qui maintenaient, comme un titre de noblesse, leur droit d'être appelés vulgairement les *vieux* et les *petits-vieux*. N'a pas qui veut l'honneur de ces sobriquets illustres, de ces héroïques familiarités qui sont la consécration populaire de la gloire. Dans un régiment comme dans une famille, où les mérites des générations se succèdent et s'ajoutent, il faut, pour les relier, une chaîne visible, palpable en quelque sorte, la perpétuité du nom. C'était l'avantage des vieux corps, par exemple, sur ceux qui, changeant de colonel et de nom en même temps, semblaient recommencer chaque fois une existence nouvelle. Picardie, Piémont, Champagne, Navarre, Normandie, la Marine, les six *vieux*, n'avaient pas besoin de produire leurs états de service; on les connaissait de reste; on connaissait Bourbonnais, Auvergne; on connaissait Rambures, qui, de 1612 à 1676, eut successivement à sa tête cinq colonels de la même famille; mais lorsque Rambures devint Feuquières, il ne dégénéra pas, sans doute; cependant il eut besoin de reconquérir l'attention publique, déroutée par cette métamorphose. Quand Louis XIV voulut avancer son régiment et lui donner un rang où son ancienneté ne le plaçait pas, ce fut un de ces corps anonymes, pour ainsi dire, tant ils avaient de noms, qui consentit à lui

Harcourt, 31 Royal des vaisseaux, 32 Monseigneur le duc d'Orléans, 33 Artois, 34 Bretagne, 35 Carignan, 36 Royal, 37 Sourches, 38 Vendôme, 39 La Ferté, 40 Conti, 41 La Fère, 42 Alsace, 43 Royal-Roussillon, 44 Condé, 45 Enghien, 46 Jonzac, 47 Montpeyroux, 48 Château-Thierry, 49 Bourgogne, 50 Royal la marine, 51 Amiral de France.

vendre son droit d'aînesse, et le régiment du Roi, par ce trafic, devint le dernier des *petits-vieux*, à la place de celui qui s'appelait alors le régiment de Saint-Vallier [1].

Au début de la guerre de Hollande, Louis XIV avait à sa solde, sans compter les gardes, soixante régiments d'infanterie française ou étrangère. En 1678, l'effectif des bataillons de campagne était de cent vingt mille hommes, et celui des garnisons, de cent mille.

A l'infanterie se rattachait le corps des dragons ou mousquetaires à cheval, ainsi qu'on les nommait en 1669 [2]. Les dragons, dans les armées du dix-septième siècle, jouaient le rôle d'infanterie légère et de tirailleurs. Leurs chevaux, de taille moindre et de moindre valeur que ceux de la cavalerie, trop faibles pour fournir ou recevoir une charge en ligne, ne servaient en réalité qu'à transporter plus rapidement les hommes sur le point où ils devaient combattre à pied. Armés de fusils, exercés aux manœuvres et aux évolutions de l'infanterie, les dragons rendaient en campagne les services les plus variés comme les plus utiles ; dans les marches, ils escortaient les convois, éclairaient les colonnes ou les couvraient en retraite ; dans un campement, ils occupaient les avant-postes et fournissaient les vedettes ; dans un combat, leur place était aux ex-

[1] *Ordonnance* du 5 janvier 1672, par laquelle le roi donne à son régiment d'infanterie le rang du régiment de Saint-Vallier.

[2] « Considérant que nous avons sur pied deux régiments de mousquetaires à cheval dits dragons. » Édit de création d'un état-major général pour les dragons, du 17 mai 1669. *D. G.* 233.

trémités de la ligne de bataille ; c'était eux qui engageaient l'action, qui se jetaient en avant pour escarmoucher, pour inquiéter les mouvements de l'ennemi ou pour lui disputer une position. Lorsqu'ils étaient arrivés à portée de fusil, ils mettaient pied à terre ; en un instant, tous les chevaux d'un même rang étaient attachés ensemble, par un système fort simple de crochets et d'anneaux ; deux hommes seulement restaient à leur garde, tandis que les autres, dispersés en tirailleurs, commençaient le feu ; s'ils étaient pressés et forcés de battre en retraite, ils couraient à leurs chevaux, les détachaient, se remettaient en selle et rejoignaient les troupes de soutien, ou se portaient sur un point où l'ennemi était moins sur ses gardes. On les employait même dans les siéges, pour tirailler dans la tranchée. Peu nombreux et mal appréciés avant 1672, la guerre de Hollande fournit aux dragons l'occasion de développer toutes leurs qualités militaires ; ils s'y couvrirent de gloire. Louvois s'empressa de favoriser les progrès d'une troupe excellente. Il n'y avait que deux régiments de dragons en 1669 ; il y en eut quatorze en 1678, donnant un effectif de dix mille hommes environ [1].

Parler du service des dragons en campagne, c'est déjà toucher, par un point, au problème de la formation des armées actives. Les troupes d'une même sorte, si nombreuses qu'elles soient, ne constituent pas une armée. Une armée se compose, en propor-

[1] C'est par erreur que l'introduction des hussards parmi les troupes françaises a été attribuée à Louvois ; le premier essai des hussards n'a été fait qu'en 1692, après la mort du ministre.

tions inégales, d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. On parlera plus loin de l'artillerie. Quelles étaient, dans les armées qui ont fait la guerre de Hollande, par exemple, les proportions relatives de l'infanterie et de la cavalerie? En d'autres termes, quels étaient, pendant cette période du règne de Louis XIV, le rôle respectif et les rapports militaires des deux armes? Lorsqu'on étudie les documents de cette époque, les contrôles, les ordres de bataille, on est frappé d'un fait constant, la part considérable attribuée à la cavalerie dans la composition d'une armée; cette part n'est jamais au-dessous du tiers de l'effectif total; souvent elle le dépasse.

On commence par s'étonner; on accuse de cette anomalie l'état social et les préjugés de caste, triste héritage des temps féodaux où la chevalerie était tout, la *pédaille* rien; on déplore la persistance de cette idée qui fait du service à cheval le service noble, le service par excellence, plus recherché, plus considéré, mieux rétribué que le service d'infanterie. Voilà deux recrues, sortant du même village; l'un reste obscur et misérable, c'est le fantassin, le soldat; l'autre devient une manière de personnage, le cavalier, le *maître*, en style officiel; on dit une compagnie de cinquante maîtres, un escadron de deux cents maîtres. Même distinction entre les officiers; les gens bien nés se portent d'instinct vers la cavalerie; l'infanterie est abandonnée à la bourgeoisie, à la roture, aux officiers de fortune[1]. Louis XIV et Louvois

[1] Madame de Sévigné écrit à sa fille, le 8 avril 1671 : « M. d'Ambres est fort content d'être hors de l'infanterie, c'est-à-dire de l'hôpital. »

combattent vigoureusement cette tendance; ils imposent aux fils de famille l'obligation de servir d'abord dans l'infanterie; ils les y retiennent par des faveurs et par l'espoir d'un avancement plus rapide. Qu'on y prenne garde, cependant; cette tendance qu'ils combattent, ce n'est pas, comme on est tenté de le croire, l'effet d'un préjugé suranné, d'un orgueil étroit, d'une vanité ridicule; c'est la conséquence d'un fait certain, irrécusable, attesté par tous les officiers, par tous les généraux, reconnu par Louis XIV et par Louvois même, la supériorité militaire de la cavalerie sur l'infanterie.

La force réelle de la cavalerie, c'est l'élan, l'impulsion, le choc; l'éducation de l'homme et du cheval, la tactique, les évolutions, les manœuvres ont réglé les applications de cette force originelle, sans l'accroître essentiellement elle-même. L'infanterie, au contraire, a débuté par l'impuissance. Abordée par la cavalerie, en rase campagne, sans protection d'aucune sorte[1], elle n'avait pu d'abord opposer qu'une résistance passive, l'inertie d'une masse compacte. A peine l'intervention des armes à feu dans les batailles avait-elle diminué l'omnipotence du cavalier et relevé le fantassin de sa faiblesse. Entre l'un et l'autre, sous Louis XIV, la distance était encore énorme, quoi qu'on fît pour la combler. Les progrès des armes à feu ont été très-lents. Le mousquetaire du dix-septième siècle était-il beaucoup

Il avait cependant l'honneur de commander l'un des premiers et des plus glorieux régiments de l'armée, le régiment de Champagne.

[1] Les Flamands à Courtrai, les archers anglais à Crécy, Poitiers, Azincourt, étaient couverts par des défenses naturelles ou artificielles.

mieux armé que l'arquebusier du seizième? Charger un mousquet, et surtout le bien charger, était une opération longue, compliquée, difficile; si le mousquetaire était surpris hors d'état de faire feu, l'arme qu'il tenait entre ses mains était plus embarrassante et moins utile qu'un bâton. S'il était conduit à la charge, infanterie contre infanterie, il marchait le mousquet sur l'épaule et l'épée à la main; mais contre la cavalerie, quels étaient ses moyens de défense? que valaient-ils? Peu de chose.

Un armement défectueux entraînait une tactique défectueuse. D'un côté, l'escadron, troupe homogène, composée de cavaliers tous semblables, tous capables d'une action commune; de l'autre, le bataillon, troupe hétérogène, composée de deux espèces de soldats, les piquiers massés au centre, les mousquetaires sur les ailes [1], armés et disposés de manière que leur action ne pouvait être qu'alternative. Une troupe de cavalerie s'avançait-elle contre le bataillon; c'était d'abord le mousquetaire qui faisait feu, tandis que le piquier demeurait inutile; si le feu du mousquetaire n'arrêtait pas la charge, c'était le tour du piquier de se mettre en défense, tandis que le mousquetaire demeurait spectateur oisif, mais non désintéressé du combat; car si le piquier se laissait vaincre, c'était fait de lui et du mousquetaire en même temps; sans compter que le piquier, se tirant d'affaire pour son propre compte, laissait souvent le mousquetaire payer pour tous les

[1] Les ailes du bataillon, formées de mousquetaires, portaient le nom de *manche droite* et *manche gauche*.

deux. Tout au plus restait-il à celui-ci, désarmé ou mal armé, ce qui revient au même, une chance de salut, l'immobilité, l'inertie collective. De même que les tacticiens du dix-septième siècle avaient été forcés de conserver la pique, arme des vieux âges, et de faire des piquiers, par le choix des hommes et par la place qu'ils leur assignaient au centre, la force principale du bataillon; de même ils avaient cru devoir conserver le principe grossier de la résistance par la masse, l'enfance de l'art. Tandis que l'escadron était formé sur trois rangs seulement, le bataillon était formé sur six, quelquefois même sur huit, lorsque les troupes étaient peu aguerries, les derniers rangs n'ayant autre chose à faire que de se serrer sur les premiers pour les consolider et les soutenir[1]. Il résultait de là que le front du bataillon était fort étroit, et, par suite, le nombre des hommes capables de faire feu tellement réduit que, sur un bataillon de six cents hommes, par exemple, à peine y en avait-il cent ou cent vingt qui pussent tirer un coup de mousquet avant d'être chargés par la cavalerie.

Et pourtant tout le monde comprenait que la puissance de l'infanterie, en rase campagne[2], dépen-

[1] *Pratiques et Maximes de la guerre*, 1675, p. 49.

[2] Il est évident qu'il n'est question ici que des combats en rase campagne, sur un terrain absolument découvert; il est évident que toutes les fois que le champ de bataille offrait des obstacles naturels ou artificiels, villages, fermes, bouquets de bois, haies, fossés, retranchements, c'était au désavantage de la cavalerie et à l'avantage de l'infanterie, qui pouvait employer tout le feu des mousquetaires; mais alors les piquiers étaient sans emploi. Une autre remarque qu'il importe de faire, c'est qu'on parle en général, et non d'une manière absolue, des rapports de l'infanterie et de la

dait de la puissance de son feu; mais comment augmenter la puissance du feu sans étendre le front du bataillon, c'est-à-dire sans diminuer sa profondeur, c'est-à-dire sans compromettre sa solidité? Cercle vicieux où tournaient les tacticiens désespérés; problème insoluble, tant que le mousquet et la pique, séparés, armeront des mains différentes; problème résolu, dès que le mousquet et la pique, transformés, perfectionnés, ajoutés l'un à l'autre, armeront une seule et même main. Il sera résolu le jour où le mousquetaire et le piquier réunis donneront le fantassin moderne, le fusilier prêt pour l'attaque et pour la défense. Ce jour-là, le bataillon, homogène, déployé sur un front plus étendu, pourra recevoir sur la pointe de ses baïonnettes le choc de l'escadron, déjà retardé par un feu plus rapide et plus nourri. Ce jour-là verra tomber la supériorité de la cavalerie, grandir l'infanterie, changer les principes de la tactique. L'emploi de la baïonnette achèvera la révolution commencée par l'invention des armes à feu; il marquera le second épisode de cette révolution, presque aussi considérable que le premier, parce qu'en développant ses effets utiles, il lui aura donné toute son importance.

Ce jour glorieux pour l'infanterie n'est pas encore près de se lever. Louvois lui-même n'en verra que l'aurore; il mourra, ayant aperçu la terre promise, ayant tout préparé pour l'émancipation prochaine du tiers état militaire, des plébéiens de l'armée, des

cavalerie. On a vu, dans certaines rencontres, à la bataille d'Ensheim, en 1674, par exemple, des bataillons soutenir, sans se rompre, le choc des escadrons; exception glorieuse qui ne détruit pas la règle.

obscurs et utiles fantassins. A l'époque de la guerre de Hollande, ils sont encore en tutelle. Les règlements militaires défendent expressément aux généraux de faire marcher, en pays ennemi, un corps d'infanterie, sans lui donner la protection d'une escorte de troupes à cheval; et quelquefois, en effet, quand cette précaution n'a pas été observée, des bataillons entiers ont été surpris en plaine et forcés de mettre bas les armes. Est-il besoin d'en dire davantage pour démontrer la supériorité de la cavalerie sur l'infanterie de ce temps-là? Et si la démonstration est suffisante, est-il besoin d'expliquer plus longuement pourquoi la cavalerie avait les préférences des jeunes gentilshommes, et pourquoi une si large part lui était faite dans la composition des armées actives, pendant cette période du règne de Louis XIV?

Les escadrons et les bataillons d'une armée sont distribués par brigades. Avant l'année 1667, les chefs de brigade, choisis parmi les mestres de camp et les colonels, n'étaient pourvus que de commissions temporaires; la fonction, dont ils se trouvaient passagèrement revêtus, ne constituait pas un grade. Au mois de juin 1667, Louis XIV créa des brigadiers de cavalerie en titre d'office; au mois de mars 1668, des brigadiers d'infanterie[1]; quelques années après, des brigadiers de dragons. Le grade de brigadier, définitivement institué, fut dès lors le degré d'introduction dans la hiérarchie des officiers généraux, où l'argent ne pou-

[1] Les quatre premiers brigadiers d'infanterie furent Castelan, Martinet, Desbonnais et Rambures.

vait donner accès. Toutefois, il faut noter que le colonel, promu brigadier, gardait son régiment. Il n'était pas d'ailleurs absolument nécessaire d'être colonel pour devenir brigadier. Martinet fut l'un des premiers nommés en 1668, n'étant que lieutenant-colonel au régiment du roi; mais il était inspecteur général d'infanterie; Louvois voulut lui donner, avec un grade supérieur, plus d'autorité sur les colonels des régiments qu'il visitait. Catinat et Vauban durent également à Louvois de devenir brigadiers, sans avoir été colonels. Les grands services ont toujours justifié les grandes faveurs. Heureux les ministres qui peuvent et qui savent faire de telles exceptions!

De brigadier on passait, par promotion, maréchal de camp; de maréchal de camp, lieutenant général. Entre les maréchaux de camp et les lieutenants généraux, si la différence du grade est bien marquée, il n'en est pas ainsi de la différence des fonctions; tout ce qu'on peut dire, c'est que les premiers assistaient et doublaient, en quelque sorte, les autres dans leur commandement. Ce commandement, à peu près analogue à celui de nos généraux de division, s'exerçait sur un certain nombre de brigades réunies. La spécialité de service n'était pas exigée des lieutenants généraux et des maréchaux de camp, comme elle était exigée des brigadiers, affectés à telle ou telle arme; c'est-à-dire qu'un lieutenant général ou un maréchal de camp pouvait, en vertu de son titre, commander indifféremment un corps d'infanterie ou un corps de cavalerie. Le maréchal de Luxembourg, en 1677, s'était plaint de cette confusion d'aptitude; Louvois lui

répondit : « Il est vrai qu'il seroit mieux que, suivant l'usage des armées étrangères, les officiers généraux que Sa Majesté fait, fussent attachés chacun ou à l'infanterie ou à la cavalerie; mais comme ce n'est pas l'usage en France, Sa Majesté a cru qu'elle pouvoit laisser aller les choses, à cet égard, sur le pied qu'elles ont été par le passé, parce que, mettant à la tête de ses armées des gens capables d'en faire le discernement, avec l'autorité nécessaire pour cet effet, ils ne manqueroient pas d'employer chacun à ce à quoi ils les jugeroient propres[1]. » C'était donc le général en chef qui devait, sous sa responsabilité, distribuer les commandements; avant d'entrer en campagne, il réglait son ordre de bataille, c'est-à-dire la répartition et la disposition de ses troupes.

Au contraire de l'usage moderne, qui fait varier le nombre des divisions suivant l'effectif général, une armée, au dix-septième siècle, eût-elle plus ou moins de brigades, se divisait invariablement en sept parties. L'ordre de bataille comprenait deux lignes et une réserve, chaque ligne composée d'un corps d'infanterie au centre, et de deux ailes de cavalerie; la réserve, formée de troupes des deux armes réunies en un seul corps. Il y avait donc, si l'on peut employer un terme qui n'était pas alors en usage, quatre divisions de cavalerie, deux d'infanterie et une division mixte; chacune d'elles était commandée par un lieutenant général assisté d'un maréchal de camp, ou par un maréchal de camp, s'il n'y avait pas assez

[1] Louvois à Luxembourg, 6 septembre 1677. *D. G.* 533.

de lieutenants généraux. Les divers corps, connaissant d'avance leur place de bataille, se formaient sous la direction du major général et des majors de brigade.

Les troupes d'élite avaient leurs postes d'honneur, la maison du roi et la gendarmerie à l'aile droite, les gardes françaises et suisses au centre de la première ligne. Les bataillons et les escadrons étaient séparés les uns des autres par des intervalles ou créneaux, égaux au moins à l'étendue de leur front; ceux de la seconde ligne et ceux de la réserve étaient disposés en échiquier, de façon que les pleins d'une ligne répondissent aux vides de la précédente. Il est à peine besoin de faire remarquer que cette formation générale, adoptée par les armées de ce temps-là, françaises ou étrangères, subissait les modifications exigées par les accidents du terrain sur lequel elles manœuvraient, et par les incidents mêmes de la bataille.

Il n'a rien été dit, jusqu'à présent, de l'artillerie; c'est que l'artillerie avait son organisation absolument distincte de celle de l'armée. Elle ne relevait même pas du secrétaire d'État de la guerre; le grand-maître de l'artillerie, qui avait rang parmi les grands-officiers de la couronne, exerçait sur le corps une autorité pleine et entière. Il disposait d'un grand nombre de charges, qui toutes étaient vénales, et qui, jusqu'au temps de Louvois, n'avaient rien de commun avec les grades de l'armée. Le titre d'officier d'artillerie, abstraction faite des fonctions, n'éveillait par lui-même aucune idée militaire, pas plus que le titre d'officier de

justice, d'officier de police ou d'officier de finance. On disait : les officiers d'artillerie, comme on dit encore aujourd'hui : les officiers ministériels. Assurément, le canon jouait déjà un assez grand rôle dans les batailles, et les occupations de ceux qui le maniaient n'étaient rien moins que pacifiques; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils tenaient à honneur, en quelque sorte, de n'être pas confondus avec les officiers de l'armée, dont ils avaient cependant besoin de demander le concours et d'emprunter les soldats, pour le service de leurs pièces; car il n'y avait pas de troupes d'artillerie.

Les principaux officiers, immédiatement au-dessous du grand-maître, s'appelaient alors, par une indifférence de langage qui ferait de nos jours une étrange confusion, lieutenants généraux ou simplement lieutenants d'artillerie; puis venaient des commissaires provinciaux, des commissaires ordinaires et extraordinaires; puis, parmi les subalternes, des officiers pointeurs, des maîtres canonniers brevetés, des capitaines de charroi, des conducteurs; enfin, des artisans habiles à travailler le bois et le fer. Voici, par exemple, quel était, en 1674, le personnel d'un équipage d'artillerie adjoint à une armée de vingt mille hommes de pied et de dix mille chevaux : « Un lieutenant, sept commissaires provinciaux, douze commissaires ordinaires, dix commissaires à cent livres, le commis du contrôleur, le commis du garde, six officiers pointeurs, six déchargeurs, dix-sept canonniers, huit mineurs, un artificier, trois capitaines de charroi, six conducteurs un tourneur, un tonnelier, six charpentiers, huit charrons, deux scieurs de long, six forgeurs, un aumô-

nier, un chirurgien et son aide, un maréchal des logis et un prévôt[1]. »

Enfin, pour faire mieux connaître une organisation et des usages si différents de ceux de notre temps, il n'est peut-être pas sans intérêt d'ajouter que, dans un siége, les officiers d'artillerie entreprenaient à forfait la construction et le service des batteries. D'après un tarif qui a peu varié, une pièce de 24 ou de 18, mise en état de tirer, leur était payée cent écus en batterie ordinaire, quatre cents livres en batterie de brèche; un mortier, deux cents livres en première batterie, et trois cents sur la contrescarpe. Outre les outils et les munitions, le roi donnait de dix à vingt livres pour le service d'une pièce de canon, seize livres pour le service d'un mortier, pendant vingt-quatre heures; de leur côté, les entrepreneurs étaient tenus de payer aux soldats qu'ils embauchaient comme travailleurs et comme servants, un salaire de vingt sous par jour, et de vingt sous par nuit; le surplus formait le « revenant-bon, » que les officiers d'artillerie se partageaient entre eux[2]. Quant au grand maître, ses profits étaient bien autrement considérables; dans toute ville, forteresse ou château, qui s'était laissé tirer le canon avant de capituler, tous les objets de cuivre et de fer, excepté l'artillerie, depuis les cloches des églises jusqu'aux plus vulgaires ustensiles de mé-

[1] 2 janvier 1674. — État de l'équipage d'artillerie pour l'armée de Monsieur le Prince. *D. G.* 379.

[2] Louvois à Charuel, 2 avril 1684. *D. G.* 722. — Louvois à Catinat, 2 février 1691. *D. G.* 1077. — Voir aussi Quincy, *Maximes et instructions sur l'art militaire*, à la suite de l'*Histoire militaire de Louis XIV* t. VIII, p. 365.

page, appartenaient de droit au grand maître, qui les faisait enlever et vendre, si les magistrats ou les habitants ne se hâtaient de composer avec lui[1].

Ce n'était ni les bénéfices ni les honneurs de sa charge que Louvois enviait au grand maître de l'artillerie; il respecta scrupuleusement les uns et les autres; mais il restreignit ses prérogatives essentielles, son pouvoir presque souverain; il le força de subir la loi commune; il entra en compétition avec lui, en partage d'autorité. Toutefois, dans cette révolution, lentement et prudemment conduite, il eut soin d'éviter, autant qu'il put, les conflits, et pour les prévenir, il eut soin de faire tomber les fonctions, ou plutôt les dépouilles qu'il convoitait, sur les hommes les moins capables de les défendre. Le premier grand maître qu'il trouva sur sa route, le duc de Mazarin, était un fou, à qui ses démêlés avec sa femme avaient donné une célébrité déplorable; c'était pour l'artillerie un chef, pour la couronne un grand officier insupportable et ridicule; de gré ou de force, il résigna sa charge, en 1669. Sans la vive opposition de Louvois, un fou de pire espèce l'aurait emportée, un fou bien plus dangereux que l'autre, par son audace, par son esprit et par la faveur même du roi, Lauzun, c'est assez dire. Il est permis de croire que l'amertume de son ressentiment et la vivacité de son langage contre Louvois n'ont pas médiocrement contribué, deux ans après, en 1671, à sa soudaine disgrâce. Quoi qu'il en

[1] Voir, sur ce privilége, Quincy, t. VIII, p. 365, et le P. Daniel, *Histoire de la milice française*, t. II, p. 375.

soit, la charge de grand maître échut au comte du Lude, homme d'honneur et de mérite, mais d'un caractère doux et traitable. Ce fut sur lui que Louvois commença ses usurpations salutaires.

Louvois avait résolu de faire entrer l'artillerie dans l'armée, en créant des troupes d'artillerie. Il voulut présider lui-même à cette création, à l'organisation des premières compagnies, au choix des hommes. Le 21 avril 1671, pendant un voyage en Flandre, il mandait au roi : « J'ai formé la compagnie de canonniers, ayant pour cela demandé six hommes par bataillon, que les officiers ont donnés de la meilleure grâce du monde; je choisirai cent ou cent dix hommes pour faire voir à Votre Majesté. Je dois avoir, ce soir, le mémoire des ouvriers, et, dimanche, je choisirai parmi eux deux cents hommes, pour composer les deux compagnies du régiment des fusiliers; elles pourront n'être pas si belles que celle des canonniers, à cause qu'il faudra s'arrêter davantage à l'industrie des soldats qu'à leur bonne mine[1]. » En 1672, ce corps, rapidement augmenté, formait déjà deux bataillons de treize compagnies chacun.

Considéré d'abord comme troupe d'infanterie, le régiment des fusiliers comptait à son rang parmi les autres régiments de l'arme; comme eux, il avait ses grenadiers; comme eux, dans les siéges, il montait la tranchée, quand son tour était venu. Sa conduite, devant Bouchain, lui valut un magnifique éloge : « Le régiment des fusiliers, disait Vauban, est le plus

[1] *D. G.* 255.

beau régiment du monde, à compter depuis le dernier soldat jusqu'au premier officier[1]. » C'était par son armement, et par la spécialité de son service en campagne, qu'il se distinguait du reste de l'infanterie. Il n'avait ni piquiers ni mousquetaires; tous les soldats étaient armés de fusils; dans l'ordre de bataille, il ne figurait dans aucune brigade; sa place n'était ni à la première ligne, ni à la seconde, ni à la réserve; elle était partout où se portait le canon, qu'il devait garder et servir; il se séparait en autant de détachements qu'il y avait de batteries de campagne, ou, comme on disait alors, de brigades d'artillerie.

Louvois eut l'art d'intéresser à la fortune de ce corps le grand maître lui-même, qu'il en fit nommer colonel; de sorte que son autorité, s'exerçant à la fois sur les officiers du régiment et sur les officiers d'artillerie, pouvait prévenir ou résoudre les conflits inévitables, dans les premiers temps, entre gens d'origine et de traditions différentes, et les accoutumer insensiblement à vivre côte à côte, en bonne intelligence.

Après le régiment des fusiliers, deux compagnies franches de bombardiers furent créées, en 1676[2].

C'était assez d'avoir fait brèche dans l'organisation primitive de l'artillerie; Louvois n'y voulut pas multiplier tout d'un coup les fonctions militaires; il eut soin d'en faire un titre qu'on recherchait, une distinction, une faveur. Il choisit, parmi les lieutenants du grand maître, deux ou trois des plus intelligents et des plus

[1] Vauban à Louvois, 11 mai 1676.
[2] Louvois à Dumetz, 21 novembre 1676. *D. G.* 485.

dévoués qu'il nomma, par assimilation de grade, officiers généraux dans l'armée. C'est ainsi qu'il fit maréchal de camp Dumetz, le premier officier de son arme, le véritable chef de l'artillerie, sous la direction de Louvois. Mais il se trouva qu'une fois pourvu de son titre, le nouveau maréchal de camp prétendit en faire toutes les fonctions ; telle n'était pas l'intention du ministre, qui, en lui donnant cette marque d'honneur, n'avait pas entendu le distraire d'un service tout spécial. Il résulta, de ce léger conflit, un règlement d'attributions qui fit loi désormais pour l'assimilation de grade. Le 1er septembre 1676, Louvois écrivait au maréchal de Schönberg : « J'ai appris, par votre capitaine des gardes, que M. Dumetz faisoit les fonctions de maréchal de camp dans l'armée que vous commandez; sur quoi, je crois vous devoir dire que, n'ayant point eu de lettres pour servir sous vous, Sa Majesté seroit surprise si elle apprenoit que vous le lui eussiez permis; et que la raison pour laquelle elle ne lui en a point fait expédier, c'est qu'elle n'a point prétendu, en lui donnant cette dignité, le détourner des fonctions de lieutenant d'artillerie, qui sont entièrement incompatibles avec celles ordinaires de maréchal de camp. Sa Majesté a eu seulement intention que, étant revêtu de cette dignité, il pût commander, dans les escortes d'artillerie, aux brigadiers tant d'infanterie que de cavalerie [1]. » Dumetz, cependant, fut chagrin de cette décision; il réclama. Louvois, qui ne voulait pas le rebuter, consentit enfin à lui donner

[1] *D. G.* 484

satisfaction pour vingt-quatre heures : « Le roi, mandait-il au maréchal de Luxembourg, trouve bon que M. Dumetz prenne jour de maréchal de camp pour le satisfaire; mais Sa Majesté désire que, passé ce jour-là, il n'en fasse plus aucune fonction pendant le reste de la campagne [1]. »

Cette règle, fondée sur la spécialité du service, devait-elle s'appliquer également aux ingénieurs militaires? Ceux-ci ne formaient pas, comme l'artillerie, un corps à part, distinct de l'armée; ils lui appartenaient, au contraire, par leur origine, par leurs obligations de tous les jours, officiers d'infanterie avant tout, ingénieurs par accident et, pour ainsi dire, par tolérance. Vauban, capitaine dans le régiment de Picardie, mais déjà chargé des grands ouvrages de Lille, en 1667, était obligé de demander, comme une faveur, d'être exempté des gardes ordinaires [2]. Du reste, tout était confusion dans le service du génie.

Les grands travaux de fortification n'étaient ni confiés à des ingénieurs d'un même ordre, ni soumis à la même direction générale. Chacun des quatre secrétaires d'État ayant l'administration d'un quart des provinces, avait soin des places qui étaient situées dans les provinces comprises dans son département. Un partage intelligent, puisqu'il y avait obligation de partage, aurait dû attribuer au secrétaire de la marine toutes les provinces maritimes, au secrétaire de la

[1] 31 août 1677. *D. G.* 533.
[2] Vauban à Louvois, 15 octobre 1667. *D. G.* 209.

guerre toutes les provinces frontières. Il n'en était pas ainsi; la Bretagne et la Provence, par exemple, appartenaient au département des étrangers, la Guyenne au département des affaires religieuses. Exclu d'une partie si importante du littoral[1], Colbert avait, sur les frontières du Nord, la Picardie, la Champagne, les Trois Évêchés; il ne restait guère à Louvois que l'Artois, le Roussillon et le Dauphiné. L'unité des travaux était-elle possible? Ici, des ingénieurs de la marine; là, des ingénieurs civils; à peine çà et là quelques ingénieurs militaires. La guerre de 1667 servit d'abord à réformer ce désordre; le lot de Louvois s'accrut de la Flandre; pendant la guerre de Hollande, un échange lui donna la Lorraine avec l'Alsace, et la conquête la Franche-Comté. Il y eut dès lors, dans le département de Louvois, un grand nombre de places à réparer ou à construire; ce fut pour les ingénieurs militaires une belle occasion de faire éclater des mérites qui n'avaient encore été ni appréciés ni récompensés comme ils devaient l'être.

Dans les siéges, toujours les premiers aux travaux d'attaque ou de défense, ils avaient les fatigues et les coups, d'autres les faveurs et la gloire; bien longtemps, trop longtemps encore, ils demeurèrent, suivant la mélancolique expression de Vauban, « les martyrs de l'infanterie. » En 1674, Vauban sollicitait de Louvois

[1] Il faut préciser. On ne veut parler ici que des fortifications d'une place maritime du côté de la terre. Quant aux ouvrages exclusivement marins, quant aux travaux à la mer, ils dépendaient nécessairement du secrétaire d'État de la marine. Ainsi, à Dunkerque, par exemple, les travaux et les défenses du port dépendaient de Colbert, mais les travaux et les défenses de la place dépendaient de Louvois.

une grâce pour quelqu'un de ses aides : « Cela feroit, disait-il, un effet merveilleux parmi ses camarades, qui sont si bien persuadés qu'on ne leur veut point donner d'élévation, qu'il est comme infaillible que vous perdrez partie des principaux après cette campagne, si vous n'avantagez quelqu'un des plus considérables ; que si vous le faites, et qu'il paroisse que le roi en fait une distinction avantageuse, il n'y aura point d'honnête homme qui ne s'en veuille mêler [1]. » Vauban avait raison ; il fallait encourager ces jeunes volontaires qu'une vocation généreuse tirait des rangs des cadets ou des grades subalternes de l'infanterie, et qui, s'ils avaient la chance d'échapper aux dangers d'un siége, n'échappaient pas toujours, en rentrant à leurs compagnies, aux sarcasmes de leurs camarades, jaloux de leur science et de leur zèle, ni à la malveillance, tout au moins à l'indifférence de leurs chefs, qui les regardaient comme des étrangers.

Le grand malheur, c'est qu'ils ne faisaient point corps; disséminés, isolés la plupart du temps, appelés, par intermittence, à servir quelques-uns ensemble, puis retombant dans l'isolement, ils s'épuisaient en détail, incapables de s'entr'aider et de rompre, par un effort commun, la barrière qui les confinait dans les bas grades. Vauban, le grand Vauban, déjà célèbre dans toute l'Europe, consulté par M. le Prince et par Turenne, estimé, aimé de Louis XIV et de Louvois, admis dans leur confidence, n'avait encore, en 1674, à quarante et un ans, que le grade de capitaine.

[1] Vauban à Louvois, 4 avril 1674. *D. G.* 405.

L'usage n'était pas qu'un ingénieur s'élevât plus haut ; il se révolta contre l'usage; il persuada Louvois, qui fit une révolution en le faisant brigadier. « J'ai parlé au roi, lui écrivait le ministre, du rang que vous désiriez dans les places où vous vous jetteriez, et Sa Majesté a bien voulu que vous commandassiez toute l'infanterie qui se trouveroit dans une place où vous vous jetteriez, avec la même autorité que pourroit faire un brigadier d'infanterie [1]. » Son brevet lui fut expédié le 30 août 1674 [2]. Deux ans après, il fut maréchal de camp [3], mais comme les officiers généraux nommés dans l'artillerie, par assimilation de grade. Qu'importe? La barrière était rompue; les ingénieurs passèrent à sa suite.

Vauban s'entendit avec Louvois pour leur donner l'organisation qui leur manquait ; voici la proposition qu'il fit au ministre : « Comme il y a beaucoup d'ingénieurs qui n'ont qu'autant de capacité qu'il leur en faut pour exécuter ce qu'on leur dira dans un siége, je serois d'avis de les diviser en deux classes, savoir, ordinaires et extraordinaires. Les ordinaires seroient ceux qui seroient pourvus du roi et qui jouiroient de la paye ordinaire, qu'on leur auroit une fois réglée; et les extraordinaires, ceux à qui on auroit donné des charges dans l'infanterie qui, en cas de paix, leur seroient conservées par préférence, et qui toucheroient une pension modique, mais bien payée. Quand on auroit besoin de ceux-ci, on leur

[1] 21 août 1674. *D. G.* 381.
[2] Louvois à Vauban. *D. G.* 372
[3] Le 3 août 1676

pourroit donner des appointements extraordinaires qui ne dureroient qu'autant qu'on auroit besoin d'eux, et, quand on les feroit servir en campagne, on pourroit aussi y faire marcher leurs compagnies qui, apparemment, seront toujours bonnes [1]. » Après mûr examen, Louvois accueillit, en les modifiant sur quelques points, les propositions de Vauban : « Je suis tout à fait de votre avis, lui mandait-il, qu'il faut faire deux états des ingénieurs, l'un de ceux que l'on emploiera à la construction des places, et dont le nombre se réglera suivant le besoin que l'on en aura; et l'autre de ceux auxquels le roi donnera quatre ou cinq cents livres de pension, outre les appointements de capitaine; moyennant quoi, ils seront obligés de venir aux siéges lorsqu'ils y seront mandés, et ils recevront, lorsqu'ils serviront, leurs appointements sur le pied de campagne [2]. »

Le corps des ingénieurs était désormais constitué, dans une situation mixte, il est vrai, puisqu'ils appartenaient encore à l'infanterie. Pour les en tirer tout à fait, pour mieux distinguer leur service et lui donner plus d'efficacité, la création d'une troupe spéciale aurait été bonne. C'était, dès 1672, l'idée de Vauban ; il proposait à Louvois, soit la formation d'un régiment de vingt compagnies qui se serait appelé le régiment de la tranchée [3], soit l'introduction d'une compagnie de sapeurs ou mineurs dans chaque régi-

[1] 6 novembre 1675.
[2] 14 juin 1677.
[3] 23 février 1672.

ment d'infanterie [1]. L'idée plaisait à Louvois : « Je suis fort d'avis, répondait-il, de la compagnie de mineurs que vous proposez pour le sieur Paul ; mais il faut être un peu de loisir pour cela; et ce sera, à mon sens, un des corps du régiment des ingénieurs que le roi a envie de mettre sur pied au premier loisir [2]. » Une compagnie de mineurs fut créée, en effet, l'année suivante ; mais la formation d'un régiment tout entier demandait plus de loisir que n'en donna jamais la guerre de Hollande.

Vauban ne se rebutait pas; au lieu d'un régiment, il proposait, en 1675, des compagnies franches de cent ou cent vingt hommes, « qui seront, écrivait-il à Louvois, tous canonniers, tous grenadiers et tous terrassiers, sachant couper, tailler et poser le gazon, le placage, le fascinage et clayonnage, faire des gabions, planter des palissades et remuer la terre à propos ; il y aura de plus trente mineurs au moins, cinq ou six charpentiers ou charrons, autant de forgeurs, des armuriers, quelques artificiers, menuisiers, tonneliers, meneurs de partis et messagers. Au cas que la chose plaise à Sa Majesté, je m'offre de mettre la première sur pied et de la bien faire instruire. Mais vous entendez bien, monseigneur, qu'elle demande une autre paye que l'ordinaire, tant pour les soldats que pour les officiers. J'achèverai un mémoire là-dessus que j'ai commencé il y a deux ans, par lequel je vous en exposerai le besoin et les services

[1] 29 juillet 1672. *D. G.* 292.
[2] 15 novembre 1672.

qu'on en peut tirer, et sur cela, je ne crains pas de vous dire que je me tiens assuré de votre approbation comme de la chose du monde la plus nécessaire et la plus utile au service du roi et à la défense de ses places ; mais je demande, s'il vous plaît, d'en être le Martinet, car je ne prétends nullement que les apôtres de M. Desbonnais[1] se mêlent de me l'endoctriner; j'en veux faire mon ouvrage tout entier[2]. » Est-ce la dépense qui effraya Louvois, ou bien la difficulté de réunir et de mettre d'accord tant d'habiles gens, d'aptitudes si diverses? Toujours est-il que Vauban, mécontent de son silence, lui écrivait encore, à la fin de l'année suivante : « Vous ne m'avez rien répondu, monseigneur, sur la proposition des sapeurs ; il y a apparence qu'elle n'a pas été autrement bien reçue ; mais du moins faites-moi l'honneur de me le faire savoir, pour la peine que j'ai eue d'en faire le mémoire[3]. » Sur ce dernier reproche, Louvois s'empressa de lui donner satisfaction : « Je ne vous ai rien répondu, lui dit-il, sur la proposition de la compagnie de sapeurs, parce que ce n'est pas une affaire à régler en votre absence, et que Sa Majesté voudra vous entretenir avant que de se déterminer à rien[4]. » Bientôt après vint la campagne de Gand ; puis la paix de Nimègue et la réforme des troupes ; la compagnie de sapeurs, étouffée dans son germe, n'eut plus chance de naître.

[1] Les inspecteurs d'infanterie. Desbonnais, excellent officier, avait succédé à Martinet, comme inspecteur général

[2] 31 août 1675. *D. G.* 451.

[3] 21 décembre 1676. *D. G.* 515.

[4] 29 décembre 1676 *D. G.* 515

Dans l'ancienne armée, tout se donnait à l'entreprise, même les hommes; à plus forte raison les attelages, les convois, les transports de toute sorte. On sait que l'organisation militaire du train des équipages est toute moderne. A la fin du dernier siècle, des entrepreneurs fournissaient encore les chevaux, les voitures et les conducteurs nécessaires soit au service de l'artillerie, soit au charroi des munitions de guerre et de bouche.

Des écrivains spéciaux, voulant honorer Louvois, l'ont surnommé le grand *vivrier*. Barbarisme à part, l'éloge est parfaitement juste. C'est à Louvois que revient la gloire d'avoir résolu le problème si difficile des subsistances. Avant lui on ne s'en mettait guère en peine. « Je me souviens, disait Vauban, que dans la vieille guerre, quand nous étions sur le pays ennemi, nous étions quelquefois des trois semaines entières sans prendre une ration de pain [1]. » Comment donc vivait le soldat? De maraude. Il avait ses jours d'abondance et ses jours de misère, ceux-ci plus nombreux que ceux-là; mais après la maraude, après l'abondance ou la misère, venait l'inévitable et fatale conséquence, l'indiscipline. Louvois, qui créait les grandes armées et qui ne les voulait que disciplinées, se préoccupait d'abord de leur assurer le pain quotidien. « Quand il faut qu'on pense à cinquante mille bouches extraordinaires, venant en un même lieu pendant cinq ou six semaines, disait-il, c'est pour les préparatifs pour les faire vivre que je suis en peine [2]. » Il fit une chose qui

[1] Vauban à Louvois, 13 septembre 1677. *D. G.* 556.
[2] Louvois à Vauban, 15 février 1671. *D. G.* 254

exigeait, non pas sans doute un grand effort de génie, mais un grand esprit de méthode, d'exactitude et de suite, il fit des magasins.

Cette idée, si simple en apparence, était d'une exécution tellement difficile que les ennemis de la France, si intéressés qu'ils fussent à imiter ses pratiques militaires, hésitèrent longtemps à s'y engager, et n'y réussirent jamais aussi bien qu'elle. La création des magasins doubla la puissance stratégique des armées françaises ; en leur donnant des mouvements plus libres, elle augmenta la rapidité, l'étendue et la durée de leur action. La cavalerie étrangère, par exemple, n'ayant point de magasins, était obligée d'attendre que la végétation fût assez avancée pour lui permettre de consommer en vert les herbes des prairies et des champs; tandis que la cavalerie française, abondamment pourvue de fourrages secs, était, en quelque saison que ce fût, en état de marcher et d'agir. Sans parler des expéditions si souvent faites au cœur même de l'hiver, comme l'expédition de Franche-Comté, les armées de Louis XIV étaient toujours prêtes à entrer en campagne, un mois au moins avant l'ennemi. D'après les règles établies et les traités passés par Louvois avec les munitionnaires, toutes les places devaient être constamment approvisionnées pour six mois [1]; en outre, dans les grandes places de l'extrême frontière, existaient des magasins généraux, exclusivement affectés aux besoins des armées actives. Partout où marchaient les troupes, les subsistances marchaient

[1] Des grains pour six mois, des farines pour deux

après elles; Louvois ne voulait pas que le pain leur manquât un seul jour. Deux grands administrateurs, deux directeurs généraux, comme on dirait aujourd'hui, Saint-Pouenge pour les détails administratifs, Chamlay pour les détails militaires, et deux grands munitionnaires, Jacquier et Berthelot, méritent d'être cités après Louvois; c'est avec leur aide qu'il a donné à Louis XIV les éléments de ses victoires et de ses conquêtes.

Mieux nourri, mieux entretenu que par le passé, le soldat devait mieux supporter les fatigues de la guerre; mais aucune prévoyance ne pouvait le maintenir toujours valide ni le rendre invulnérable. En passant sous l'administration exclusive de Louvois, le service des hôpitaux avait reçu sans doute de grandes améliorations; il était réglé comme celui des munitions et des vivres : un hôpital permanent dans chaque place de guerre, de grands hôpitaux mobiles, des ambulances à la suite des armées en campagne. Toutefois le service sanitaire restait entaché d'un vice capital; les directeurs d'hôpitaux étaient avant tout des entrepreneurs, placés fatalement entre leurs intérêts et leurs devoirs, soupçonnés toujours, convaincus trop souvent de sacrifier ceux-ci à ceux-là, de spéculer sur les misères des malades et des blessés confiés à leurs soins[1]. La plus grande gloire de Louvois peut-être, et certainement la plus pure, c'est de s'être fait lui-

[1] Le roi donnait huit sous par jour pour l'entretien de chaque soldat malade ou blessé; en outre il allouait aux *officiers* d'hôpital un traitement personnel de quarante-cinq à soixante livres par mois.

même, au nom de l'État, directeur d'hôpital, administrateur général de l'hôtel des Invalides.

Qui ne connaît ces terribles estampes de Callot, les *Grandes misères de la guerre*? Qui n'a vu ces débris d'hommes, mutilés, estropiés, infirmes, sollicitant la charité publique plus effrayée que touchée? N'y avait-il donc point d'asile pour ces misérables? La sollicitude des rois guerriers n'avait-elle donc rien fait pour soulager les souffrances de leurs plus humbles compagnons d'armes? On sait, au contraire, que depuis des siècles, les nombreux monastères, les abbayes, les grands bénéfices de nomination royale ou seigneuriale qui couvraient le sol de la France, étaient tenus de recevoir, sous le nom de *religieux-lais*[1] ou d'*oblats*, un ou plusieurs soldats invalides, suivant l'importance de leurs revenus. Mais il était toujours arrivé que, moines et soldats étant d'humeur et d'habitudes peu compatibles, les moines avaient tout fait pour se débarrasser de leurs hôtes, qui, de leur côté, moyennant quelque argent, avaient trafiqué de leurs droits et quitté la place.

L'idée d'ouvrir une retraite commune pour les victimes de la guerre n'était pas moins ancienne; elle avait même reçu, plusieurs fois, un commencement d'application, sous Philippe-Auguste d'abord, plus récemment et plus sérieusement sous Henri IV et sous Louis XIII. Des édits de 1597, de 1600 et de 1604 avaient affecté « aux pauvres gentilshommes, capitaines et soldats estropiés, vieils et caducs, pour y êtr

[1] *Lais*, laïques.

logés, nourris et entretenus le reste de leur vie, » la maison royale de la Charité chrétienne et la maison de Lourcine au faubourg Saint-Marceau. Interrompue par la mort de Henri IV, l'exécution de ce généreux projet avait été reprise, en 1634, par le cardinal de Richelieu, si ce n'est qu'il avait substitué le château de Bicêtre à l'établissement de Paris. Pas plus qu'à Henri IV, il ne fut donné au grand cardinal de mener jusqu'au bout l'acomplissement de son œuvre.

C'était à Louvois, à son génie, à sa persévérance, qu'il était réservé d'assurer et de fonder, au nom de Louis XIV, le magnifique et durable asile des soldats invalides. Parce que la plupart des *religieux-lais* avaient mieux aimé reprendre la vie vagabonde que de se cloîtrer dans les monastères, et parce que les moines avaient payé leur inconstance, afin de se délivrer eux-mêmes d'une obligation gênante, il n'en résultait pas que l'obligation eût jamais été prescrite. Le 4 décembre 1668, un arrêt du conseil ordonnait aux intendants de dresser des états contenant, pour chaque généralité, la liste des abbayes et prieurés qui pouvaient être taxés pour l'entretien des *religieux-lais*. Le 8 octobre de l'année suivante, Louvois réclamait la prompte expédition de ces états[1]. D'autres arrêts du conseil établirent en règle que tous les abbés et prieurs, pourvus par nomination royale d'un bénéfice de mille livres de revenu, auraient désormais à payer chacun, entre les mains de Penautier, receveur général du clergé, une somme annuelle de cent cinquante livres, représentant la pension d'un

[1] Louvois aux intendants, 8 octobre 1669. *D. G.* 235.

oblat[1]. Par un édit du 24 février 1670, cette contribution fut affectée à l'établissement d'un hôtel royal où, « pour mettre fin à tous les abus, seroient entretenus les soldats blessés et estropiés à la guerre ou vieillis dans le service. » Mais comme cette source de revenus eût été très-inférieure à la dépense, un arrêt du conseil, daté du 12 mars de la même année, ordonna qu'il serait retenu à l'avenir, au profit de l'établissement des Invalides, deux deniers pour livre sur les payements de toute nature faits par le département de la guerre[2]. En outre, toutes les denrées nécessaires à l'approvisionnement de l'hôtel, particulièrement le sel et le vin, furent exemptées de tous droits de ferme, d'aides, de péage et d'octroi.

En attendant que les immenses bâtiments, entrepris dès l'année 1670, dans la plaine de Grenelle, fussent en état de recevoir les pensionnaires du roi, Louvois les réunit dans un établissement provisoire, à l'entrée de la rue du Cherche-Midi, près de la Croix-Rouge[3]; ils y restèrent quatre ans à peine, tant l'architecte Libéral Bruant, stimulé par l'impatience du ministre, mit de zèle et d'activité à construire le grand hôtel royal. Enfin il fut solennellement inauguré par Louis XIV en personne, au mois d'octobre 1674. Dès le mois d'avril précédent, un édit célèbre avait réglé, dans ses moindres détails, l'organi-

[1] Arrêts du 24 janvier 1669, des 15 janvier, 27 août, 28 septembre 1671, du 27 avril 1672.

[2] En 1675, la retenue fut portée à trois deniers, et à quatre définitivement quelques années après.

[3] On trouve, à la date du 12 novembre 1670, un règlement du gouverneur de l'hôtel royal des Invalides pour les soldats y demeurant.

sation définitive des Invalides. Rien de plus noble et de plus franc que le préambule de cet édit, touchant hommage aux vétérans épuisés dans le service, appel confiant aux générations naissantes : « Il étoit bien raisonnable que ceux qui ont exposé librement leur vie et prodigué leur sang pour la défense et le soutien de cette monarchie, et qui ont si utilement contribué au gain des batailles que nous avons remportées sur nos ennemis, aux prises de leurs places et à la défense des nôtres, et qui, par leur vigoureuse résistance et leurs généreux efforts, les ont réduits souvent à nous demander la paix, jouissent du repos qu'ils ont assuré à nos autres sujets, et passent le reste de leurs jours en tranquillité. » Voilà pour le passé; voici pour l'avenir : « Comme aussi rien n'est plus capable de détourner ceux qui auroient la volonté de porter les armes, d'embrasser cette profession, que de voir la méchante condition où se trouveroient ceux qui, s'y étant engagés et n'ayant point de bien, y auroient vieilli ou été estropiés, si l'on n'avoit soin de leur subsistance, nous avons pris la résolution d'y pourvoir. »

Louvois s'était fait nommer directeur et administrateur général de l'hôtel, titre substitué, par l'édit de fondation, à tous les futurs ministres de la guerre, que le fondateur intéressait ainsi d'avance à la perpétuité de son œuvre. Il en fit, jusqu'à sa mort, toutes les fonctions avec la dernière exactitude, béni de ces vétérans à qui, par une délicate pensée, il avait conservé, dans le repos, tous les honneurs de la guerre; par le costume, par l'organisation, par la discipline, ils étaient, ils se sentaient toujours soldats. Ils avaient à leur tête,

sous la direction du ministre, un gouverneur, un état-major, des officiers. L'hôtel des Invalides n'avait rien d'un hôpital, c'était l'image d'une place de guerre.

Cependant beaucoup d'officiers nobles répugnaient à s'y faire admettre, quoiqu'ils fussent bien souvent dénués de ressources. Louvois trouva le moyen de secourir, sans la froisser, leur misère hautaine. Il y avait deux anciens ordres militaires dont on ne parlait plus, les ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Louvois les fit revivre, les réunit en un seul, par lettres royales du 4 février 1672, et s'en fit nommer chef, sous le titre modeste de grand-vicaire. Il compulsa leurs archives, rechercha les domaines qui leur avaient appartenu, les reprit à ceux qui s'en étaient emparés, et les distribuant en prieurés et commanderies, il en fit des récompenses avidement recherchées par les officiers nobles.

Telle a été l'œuvre de Louvois, du moins une partie de son œuvre. Il a refait l'armée; il a beaucoup exigé d'elle, mais il a beaucoup travaillé pour elle, pour son bien-être, pour sa discipline, pour sa bonne réputation, pour sa gloire. Depuis Louvois bien des progrès se sont accomplis; des institutions meilleures ont remplacé les siennes. Qu'importe? Son nom mérite de tenir une grande place dans notre histoire militaire, sa mémoire d'y être grandement honorée, ne serait-ce qu'à ce seul titre : il a fondé les Invalides.

CHAPITRE IV

Expédition française au secours de Candie assiégée par les Turcs. — Le duc de Navailles. — Affaire du 25 juin 1669. — Mort du duc de Beaufort. — Canonnade du 24 juillet. — Rembarquement et départ des troupes françaises. — Hésitation de Louis XIV. — Projet d'une nouvelle expédition. — Capitulation de Candie. — Le duc de Navailles désavoué. — Fortification des places de Flandre. — Vauban. — Ses débuts. — Affaire des travaux de Brisach. — Erreur de Colbert. — Louvois protége et s'attache Vauban. — Rivalité de Vauban et du chevalier de Clerville. — Citadelle de Lille. — Citadelle d'Arras. — Fortifications de Dunkerque. — Rapports de Louvois et de Vauban. — Louvois visite les troupes et les places. — Importation de la houille. — Hostilité de Vauban contre Colbert. — Budget des fortifications pour l'année 1670. — Voyage de Louis XIV en Flandre. — Voyage de Louvois et de Vauban à Pignerol. — Visite de Louvois au duc de Savoie. — Séjour de Vauban en Piémont. — Affaires de Lorraine. — Traités de Vincennes, de Montmartre et de Marsal. — Camp de Saint-Sébastien. — La Lorraine envahie. — Fuite de Charles IV. — Résistance des Lorrains. — Rigueurs ordonnées contre eux. — Prise d'Épinal et de Châté. — Occupation indéfinie de la Lorraine. — Administration des pays conquis. — Discussion entre Louvois et le maréchal de Créqui. — L'intendant Charuel. — La guerre retardée. — Grands travaux de l'année 1671. — Voyage militaire de Louis XIV en Flandre. — Louvois dirige le mouvement des troupes. — Fraudes des officiers et des soldats. — Indignation de Vauban. — Vauban compose pour Louvois le *Mémoire pour servir d'instruction sur la conduite des siéges*. — La faveur de Louvois auprès de Louis XIV devient prépondérante.

Surprise dans l'enivrement du triomphe et dans l'attente de succès plus brillants encore, l'opinion publique, en France, avait mal accueilli la paix d'Aix-la-

Chapelle. Dans l'armée surtout, la douleur était violente; un grand nombre d'officiers, atteints par la réforme et mis à la suite des régiments conservés, enviaient la bonne chance de leurs camarades, qui avaient au moins un commandement à exercer sur des compagnies réduites, tandis qu'eux-mêmes, privés d'emploi, n'avaient plus à jouer que le triste rôle d'officiers sans troupes. Ils se plaignaient; c'était, pour Louis XIV et pour Louvois, non pas un motif d'alarme, mais un embarras, un déplaisir. La fortune, heureusement, leur offrit tout à propos le moyen de détourner ce zèle inquiet, « d'évaporer cette flamme. »

Depuis bien des années, les Turcs disputaient aux Vénitiens l'île de Candie; de progrès en progrès, ils s'étaient avancés jusque sous les murs de la place forte qui était la capitale de l'île; en ce moment même, au mois de mars 1669, le grand visir en pressait le siége avec des troupes nombreuses. La république appelait toute l'Europe à son aide. Lorsque le pape s'était naguère porté médiateur entre la France et l'Espagne, l'un des plus grands arguments qu'il avait fait valoir pour rétablir la concorde entre le roi Très-Chrétien et le roi Catholique, c'était la nécessité de réunir contre l'ennemi commun toutes les forces de la chrétienté. A peine la paix était-elle signée que le duc de Roannois et le comte de Saint-Paul[1] avaient obtenu du roi la permission de mener en Candie un grand nombre d'officiers réformés et de jeunes volontaires de la première no-

[1] Depuis duc de Longueville. On sait que le comte de La Feuillade avait pris le titre de duc de Roannois.

blesse[1]. Un gentilhomme français, le marquis de Saint-André Montbrun, s'y trouvait déjà; il s'était fait, par ses talents et sa bravoure, une telle réputation parmi les Vénitiens, qu'il était devenu le premier de leurs chefs, sous les ordres du capitaine général Morosini. Aux volontaires, accueillis avec enthousiasme, l'ambassadeur de Venise et le nonce du pape pressèrent bientôt le roi d'ajouter un corps de troupes régulières et le concours de sa flotte. Louis XIV se laissa facilement persuader.

Dès que cette nouvelle se fut répandue dans l'armée, ce fut à qui solliciterait la faveur de faire partie de l'expédition. Le nombre des candidats éconduits surpassa de beaucoup celui des élus. Enfin, Louvois arrêta, comme il suit, le contrôle du corps expéditionnaire: deux cents officiers d'infanterie sans troupes, un détachement de cinq cents hommes des gardes françaises, un autre détachement de deux cent vingt-quatre mousquetaires[2], cinquante-sept compagnies d'infanterie, tirées de douze régiments, et trois compagnies de cavalerie[3]. L'état des munitions et du matériel de guerre comprenait cent milliers de poudre, quarante milliers de plomb, trente milliers de mèche, vingt mille grenades, quantité d'armes et d'outils, et plus de quatorze cents tentes. La dépense pour les vivres, outre le pain de munition, s'élevait à cent

[1] Le marquis de Sévigné était du nombre. — Voir la lettre de sa mère à Bussy-Rabutin, du 18 août 1668.

[2] 106 de la première compagnie, 118 de la seconde.

[3] Louvois aux gouverneurs, 20 février 1669. *D. G.* 231.

soixante-dix mille livres environ [1]. Le duc de Navailles, général en chef, avait sous ses ordres un maréchal de camp, M. Lebret; trois brigadiers, le comte de Choiseul, le marquis de Dampierre et le marquis de Maulevrier, frère de Colbert; un intendant, M. Delacroix; et pour commissaire général des vivres, le munitionnaire Jacquier. L'instruction dressée par Louvois pour le duc de Navailles, sous la date du 2 avril 1669, lui recommandait de faire en sorte que les Français eussent partout la droite sur les Vénitiens, et lui donnait expressément le pouvoir de faire rembarquer les troupes « en cas que la place fût réduite à pouvoir être emportée d'assaut, et qu'il n'y eût aucune apparence que le nombre d'hommes qui seroit dedans pût résister à ceux qui l'attaqueroient [2]. » Après son arrivée à Toulon, le duc de Navailles passa, dans le plus minutieux détail, l'inspection de sa petite armée; les hommes étaient excellents, mais les capitaines ne s'étaient pas assez préoccupés de l'équipement et du costume; le général vit avec peine que la plupart des soldats manquaient de linge et de souliers; il prit soin de leur en faire distribuer [3].

La flotte, commandée par le duc de Beaufort, ami-

[1] Jacquier à Louvois, 20 avril 1669. — Voici le détail des vivres : lard, 141,538 livres; fromage de gruyère, 91,700; riz, 90,000; pois, 300 setiers; fayolles, 800 quintaux; merluche, 400 quintaux; vin, 2,000 muids; beurre et saindoux, 15,000 livres. Total de la dépense, 169,980 l. 10 s. *D. G.* 238.

[2] *D. G.* 232.

[3] Navailles à Louvois, 2 juin 1669 : « J'entre dans un si grand détail pour secourir le soldat de chemises et de souliers, que j'ai vu leur misère toute nue; les soldats ne sont pas bien vêtus. » *D. G.* 238.

ral de France, et, sous lui, par le comte de Vivonne, général des galères, se composait de vingt-deux vaisseaux de guerre et de charge, de douze galères et de trois galiotes. Elle mit à la voile le 5 juin, emportant le corps expéditionnaire, dont l'effectif réel était de six mille hommes à peu près [1]. Le beau temps favorisa la traversée, qui se fit avec une rapidité jusqu'alors sans exemple : quatorze jours après son départ, la flotte jetait l'ancre, le 19 juin, en vue de Candie. Un seul vaisseau manquait au rendez-vous; des avaries l'avaient forcé de rentrer à Toulon; c'était, par malheur, celui qui portait le matériel d'hôpital, les médecins et les chirurgiens de l'armée. Le débarquement, gêné par le canon de l'ennemi, qui battait l'entrée du port, ne pouvait se faire avec sûreté que de nuit; commencé le 20 au soir, il ne fut achevé que le 24 au point du jour.

On s'était attendu à trouver une place fortement attaquée, mais aussi vigoureusement défendue; le désappointement fut cruel. Ce n'est pas que les Vénitiens ne fissent très-bonne contenance; mais ils étaient tout au plus six mille hommes au lieu de quatorze mille, ainsi que l'avaient affirmé le nonce et l'ambassadeur de Venise; la ville s'effondrait sous les bombes, qui ne laissaient de sécurité nulle part; en moyenne, et sans compter les pertes extraordinaires

[1] Il y a trois états, tous les trois envoyés à Louvois comme officiels et qui sont loin de s'accorder : 1° le duc de Navailles écrit, le 2 juin, qu'il y a 5,800 officiers et soldats, sans compter les valets et gens inutiles; 2° l'intendant Delacroix écrit, le 3, qu'il y a 629 officiers, 6,440 soldats, 54 volontaires et 151 valets; 3° le commissaire Lenfant écrit, le 7, qu'il y a 683 officiers, 5,744 soldats et 255 valets. *D. G.* 238.

des sorties ou des attaques, le feu seul de l'artillerie enlevait aux assiégés cinquante hommes par jour; tous les canonniers vénitiens avaient été tués ou blessés; enfin, les Turcs étaient déjà maîtres du bastion Saint-André, en arrière duquel il avait fallu construire à la hâte un retranchement improvisé.

Dès le 22 juin, l'intendant Delacroix écrivait: « Le sentiment universel est que l'on ne peut secourir la place que par une affaire générale. » En effet, à peine les dernières troupes avaient-elle été mises à terre, le 24 au matin, que les généraux alliés se réunissaient en conseil et décidaient de tenter, dès la nuit suivante, une grande sortie par la porte Sabioniera. C'était là que se trouvait l'attaque secondaire des Turcs, la plus éloignée du gros de leurs forces, massées devant le bastion Saint-André, et la plus rapprochée en même temps de la mer; circonstance doublement favorable, puisqu'elle permettait d'isoler et de surprendre, sous les feux croisés de la place et de la flotte, la portion la moins considérable de l'armée assiégeante. Nul ne doutait du succès, et, comme conséquence, de la levée très-prochaine du siége. La seule condition était d'agir rapidement et en nombre. Aux six mille hommes du duc de Navailles, le duc de Beaufort en joignait quinze cents des troupes de marine; Morosini avait d'abord offert quatre mille Vénitiens; quelques heures après, il n'en offrait plus que trois mille; le soir venu, il se déclara hors d'état d'en faire marcher un seul, l'attitude des Turcs étant devenue, dans la journée, plus menaçante à l'attaque de Saint-André. On lui demanda seulement quatre cents travailleurs pour combler les

tranchées, bouleverser les batteries et enclouer les pièces ; il les promit.

Pendant la nuit, le duc de Navailles fit ses dernières dispositions ; les troupes sortirent de la place et se formèrent en silence ; un seul bataillon fut laissé en réserve, pour protéger la retraite. Le 25, au point du jour, le signal fut donné ; en quelques instants, les lignes furent envahies, les retranchements escaladés, deux redoutes, trois batteries occupées ; les Turcs, épouvantés de cette furie, ne firent pas d'abord grande résistance ; beaucoup se jetèrent à la mer. Mais comme, selon la remarque de l'intendant Delacroix, « les Turcs se rallient très-facilement et qu'ils reviennent à la charge aussi promptement qu'ils ont fui, » d'assaillis qu'ils étaient, ils devinrent assaillants à leur tour. Pendant deux heures, ils s'efforcèrent de reconquérir les ouvrages où les Français n'avaient pas encore eu le temps de se retrancher. A chaque instant il leur arrivait des renforts du camp du grand visir. Le duc de Navailles s'étonnait de ne pas entendre le canon de la flotte, dont les boulets, balayant le rivage, auraient dû empêcher toute communication entre les deux parties de l'armée turque ; la flotte se taisait, d'abord parce que le vent l'avait forcée de s'éloigner de la côte, et puis aussi parce que son chef, le duc de Beaufort, emporté par une ardeur intempestive, avait déserté son poste d'amiral pour jouer, à terre, un rôle d'aventure. M. de Navailles, dont les troupes avaient assez à faire de se soutenir contre un ennemi de plus en plus nombreux, s'étonnait aussi de ne point voir à l'œuvre les travailleurs promis par

le général vénitien; on les attendit vainement; ils ne vinrent pas.

Cependant rien n'était perdu; si les Français ne faisaient plus de progrès, ils se maintenaient avec fermeté, lorsque tout à coup retentit un fracas épouvantable, comme l'éruption soudaine d'un volcan. C'était vingt-cinq milliers de poudre, le magasin d'une batterie, qui, par l'imprudence d'un mousquetaire, éclataient précisément sous les pieds du bataillon des gardes françaises. Ceux qui ne furent pas emportés par l'explosion ou ensevelis sous les décombres, s'imaginant que les Turcs avaient miné tous leurs ouvrages, s'enfuirent dans la dernière épouvante; de proche en proche, la panique gagna les autres corps, qui se renversèrent les uns sur les autres. Vainement le duc de Navailles, les généraux, les officiers, se jetèrent en avant pour donner aux soldats le temps de se remettre et de se rallier; tout fut inutile. A la vue de ce désordre, les Turcs, hurlant le nom du prophète, firent une charge décisive jusque sous les remparts de la place; avec un peu plus d'audace, ils y seraient entrés pêle-mêle avec les fuyards. Lorsque le duc de Navailles voulut connaître l'étendue de ses pertes, cinq cents hommes, la plupart officiers, manquèrent à l'appel [1]. On n'a jamais su ce qu'était devenu le duc de Beaufort; les Turcs eux-mêmes n'en purent donner aucune nouvelle. Il avait voulu combattre en aventurier; il périt en aventurier.

[1] Louvois y perdit un frère de sa femme, Jacques de Laval-Boisdauphin.

Cette fatale journée refroidit l'ardeur des troupes françaises; elles perdirent la confiance, la supériorité morale qu'elles avaient gagnée sur les Turcs à la bataille de Saint-Gothard. Le rapport que le duc de Navailles adressait au roi se terminait ainsi : « Votre Majesté ne sauroit se représenter les efforts des ennemis, leur puissance dans la dépense qu'ils font, et leur patience; et, s'ils viennent à bout de cette place, la chrétienté verra bientôt la faute qu'elle a faite de n'avoir pas arrêté une nation, laquelle, si elle a une fois autant de savoir-faire que de courage et de patience, sera capable d'aller bien loin. Leur politique est extrêmement périlleuse; ils châtient avec justice et récompensent de même. J'ai vu faire des actions à des particuliers, dans l'occasion passée, qui doivent faire estimer ces gens-là [1]. » Il jugeait Candie perdue : « Cette place, disait-il, est assurément affreuse à voir; elle est labourée du canon, des bombes et des pierres, à tel point qu'elle n'a presque plus de forme. » Le 1er juillet, les Vénitiens reçurent quelques munitions de guerre et quinze cents Allemands, envoyés par le duc de Bavière; ce n'était pas assez pour reprendre l'offensive. On se contentait de faire, de temps à autre, quelques petites sorties pour éclairer les abords de la place, et de veiller sur les brèches, qui devenaient de jour en jour plus considérables. En perdant leur énergie morale, les troupes françaises avaient perdu aussi leur énergie physique; le nombre des malades augmentait rapidement.

Depuis la disparition du duc de Beaufort, le comte de

[1] Navailles au roi, [illegible] juillet. — Delacroix à Louvois, 2 juillet. *D. G.* 238

Vivonne avait pris le commandement de la flotte; de concert avec les commandants des galères de Malte, du pape et de Venise, il résolut de tenter l'effet d'un bombardement général sur le camp du grand visir. Le 24 juillet, les escadres alliées vinrent s'embosser devant la plage, à demi-portée de canon. « L'on ne sauroit se figurer, écrivait Delacroix, le tintamarre qui dura trois heures, avec une si grande terreur des ennemis, qu'ils demeurèrent, pendant toute l'action, le ventre en terre, dans le fond de leurs tranchées. » Bruit inutile; les Turcs eurent, cette fois encore, plus de peur que de mal. Ce n'est pas tout; le même désastre qui avait frappé l'armée de terre, un mois auparavant, jeta la consternation dans la flotte. Pendant la canonnade, le feu prit, on ne sait comment, au vaisseau amiral, la *Thérèse;* il sauta; non-seulement les trois ou quatre cents hommes qui le montaient périrent tous, mais encore les débris de l'explosion tuèrent ou blessèrent soixante hommes sur une galère voisine, qui se trouvait être la *Réale*, occupée ce jour-là par l'état-major du comte de Vivonne, lui-même fut renversé au milieu des forçats[1].

Deux jours après, les Turcs livrèrent aux ouvrages de Sabioniera, gardés par les troupes françaises, un assaut furieux qui dura trois heures; ils furent repoussés. « Je crois, écrivait au roi M. de Navailles, que les gens qui verront la fin de cette affaire pourront être utiles au service de Votre Majesté; mais il faut, avec les Vénitiens, une patience qui soit au delà

[1] Navailles au roi, 3 août. — Delacroix à Louvois, 4 août.

de la françoise [1]. Depuis trente ans que j'ai l'honneur de servir Votre Majesté, disait-il quelques jours après, je n'ai jamais reçu tant d'amertumes que depuis que je suis avec MM. les Vénitiens, me faisant bien plus de peine que les autres ennemis que nous avons sur les bras [2]. » Les Vénitiens, de leur côté, ne se plaignaient pas moins des Français; entre eux, la mésintelligence était au comble; ils s'accusaient mutuellement de leurs communs mécomptes. Delacroix racontait que les Vénitiens s'étaient laissé voler par les Turcs, en plein jour, une pièce de canon qui était en batterie sur la brèche; si les Français n'étaient accourus, disait-il, les Turcs étaient maîtres de la ville [3].

Le 20 août, Louvois, qui venait seulement de recevoir le rapport du duc de Navailles sur la malheureuse affaire du 25 juin, lui répondait que, quel que fût le déplaisir de Louis XIV, il n'entendait pas le rendre responsable d'un accident fâcheux; bien au contraire, ajoutait-il, le roi a dit publiquement « que si l'action n'a pas réussi comme vous l'aviez projeté, ce n'est pas que l'on y eût pu faire quelque chose que vous n'y eussiez fait, ni apporter plus de précautions pour empêcher les malheurs qui pouvoient arriver. Sa Majesté espère que vous n'oublierez rien pour la conservation de ce qui vous reste de troupes, et que, sans rien faire qui puisse faire tort à l'honneur de Sa Majesté et de la nation, vous prendrez tous les expédients praticables

[1] Navailles au roi, 3 août.
[2] Navailles au roi, 20 août
[3] Delacroix à Louvois, 20 août.

pour lui ramener ici tout le plus de gens que vous pourrez, après la perte de Candie. » Le jour même où Louvois écrivait au duc de Navailles cette importante dépêche, le duc de Navailles prenait, sous sa responsabilité, une résolution plus importante encore; il se décidait à retirer les troupes du roi avant la perte de Candie, parce que, suivant la teneur expresse de ses instructions, il voyait la place réduite à pouvoir être emportée d'assaut, et parce qu'il n'y avait aucune apparence que le petit nombre de ses défenseurs pût résister au grand nombre des assaillants. « J'ai fait faire une revue des troupes qui nous restent, écrivait-il au roi; j'ai trouvé trois mille hommes en état de servir, quinze cents blessés ou malades; le reste a été tué[1]. »

Il fallait se retirer sans plus attendre; c'était l'avis du conseil de guerre; c'était l'avis du comte de Vivonne, qui avait formellement déclaré au général en chef que la flotte ne pouvait pas demeurer plus longtemps dans une mer dangereuse, et qu'il lui restait tout au plus assez de vivres pour ramener les troupes à Toulon. Les Vénitiens eux-mêmes, en protestant que le départ des Français serait le signal de la capitulation, ne s'apercevaient pas qu'ils justifiaient la résolution du duc de Navailles, puisqu'ils avouaient que la place n'était plus tenable. On commença par embarquer les blessés et les malades, puis les hommes valides, par détachements. Dès que les Turcs, trompés par de faux avis, crurent qu'il ne restait plus de Français à Candie, ils donnèrent l'assaut aux brèches des deux attaques;

[1] Navailles au roi, 20 août.

mais ils trouvèrent encore trois bataillons d'élite que M. de Navailles avait eu soin de laisser à terre jusqu'au dernier moment. Ces bataillons, humiliés de l'affront qui avait entaché, au début, l'honneur des armes françaises, avaient juré de laver leurs drapeaux dans le sang des Turcs; ils tinrent parole. Après ces terribles adieux, ils quittèrent Candie, attristés d'y laisser morts un si grand nombre de leurs camarades, mais satisfaits de les avoir vengés; pas un d'eux ne regrettait de se séparer des Vénitiens. Quand la flotte mit à la voile, le 31 août, un secours de quatorze cents Italiens, avec des munitions de guerre, venait d'entrer dans le port.

En France, il faut le reconnaître, personne, si ce n'est Louvois peut-être, ne s'attendait à un si prompt retour. Le roi même, sur les pressantes instances du nonce et de l'ambassadeur de Venise, n'était pas éloigné d'envoyer à Candie un nouveau corps d'armée, sous le commandement du maréchal de Bellefonds; déjà il avait autorisé le maréchal à lever, au nom du pape, un régiment d'infanterie de quinze cents hommes, et les officiers réformés à prendre parti dans ce régiment[1]. Sur ces entrefaites, Louvois reçut les dépêches de Candie, annonçant le prochain départ des troupes françaises; il accompagnait le roi dans un voyage à Chambord; les ministres étaient restés à Saint-Germain. Louis XIV hésitait. Que faire? Que répondre aux reproches du pape et des Vénitiens? Par son ordre, Louvois écrivit à Le Tellier, le 16 septembre : « J'ai

[1] Louvois aux gouverneurs, 30 août. — M. de Tracy, capitaine aux gardes, devait être colonel de ce régiment.

lu au roi toutes les dépêches qu'a apportées le courrier de Candie. Je vous adresse celles de M. le duc de Navailles et de M. Delacroix, afin que vous vous assembliez, au plus tôt que vous pourrez, avec M. de Lionne et M. Colbert, et que vous envoyiez à Sa Majesté vos avis sur ce que vous croyez qu'elle doive répondre à l'ambassadeur de Venise et au nonce du pape, si, comme elle en est persuadée, ils viennent lui faire des plaintes du retour de M. de Navailles et lui demander de nouveaux secours. Sa Majesté est persuadée qu'il leur faut répondre que, les galères et les vaisseaux n'ayant plus de vivres que ce qu'il leur en falloit pour revenir, M. le duc de Navailles n'a pas pu, suivant ses instructions, s'empêcher de se rembarquer; que tout ce qu'elle peut faire, c'est de diligenter la levée du régiment qui se fait sous le nom du pape, et, quoique Sa Majesté juge par ce que M. de Navailles et M. Delacroix écrivent que Candie ne pourra pas durer jusqu'à l'arrivée dudit régiment, elle ne laisse pas d'estimer qu'il est de son service de laisser continuer la levée, dont la dépense est faite[1]. » Quatre jours après, le 20 septembre, nouvelle dépêche; les ministres ont parlé; le roi a pris son parti; le duc de Navailles sera désavoué, le maréchal de Bellefonds nommé à sa place, un nouveau secours envoyé à Candie. « Il est arrivé ce matin, disait Louvois, un courrier chargé d'une lettre de M. l'ambassadeur de Venise et d'une du nonce pour Sa Majesté, toutes deux pour l'exciter à fortifier le secours qu'elle avoit résolu d'envoyer en Candie, sous

[1] *D. G.* 235.

le commandement de M. le maréchal de Bellefonds. Sur quoi, Sa Majesté, après avoir entendu la lecture de votre mémoire du 19 de ce mois, a résolu de faire assembler en Provence trois cents hommes du régiment des gardes françoises, dix compagnies de celui de Plessis-Praslin, quatre compagnies de Lyonnois, et six qu'elle envoie ordre de lever incessamment, pour, avec les quinze cents hommes du régiment qui se lève sous le nom du pape, faire trois mille quatre cents hommes. De quoi Sa Majesté m'a ordonné de vous informer, et de vous dire en même temps, qu'elle a cru ne pouvoir se disculper avec succès dans le monde du retour de M. de Navailles qu'en faisant aller ses troupes en Candie; qu'elle espère que la résolution qu'elle a prise persuadera entièrement le public que la nécessité des vivres a fait prendre à M. le duc de Navailles celle de se rembarquer, sans qu'il en eût aucun ordre du roi; et qu'ainsi, quand Sa Majesté a fait promettre au pape qu'elles y demeureroient jusqu'à la fin de novembre, elle a eu dessein que cela s'exécutât. Vous prendrez, s'il vous plaît, la peine d'informer de ce que dessus MM. de Lionne et Colbert[1]. »

Une quinzaine s'est écoulée; nouvelle péripétie. On apprend que, cinq jours après le départ des troupes françaises, et malgré l'arrivée des quatorze cents Italiens qui les ont remplacées, Candie a capitulé, le 5 septembre. L'armement qu'on prépare est donc inutile. Reste cependant une question grave : le duc de Navailles sera-t-il, oui ou non, désavoué? Après une

[1] Louvois à Le Tellier, 20 septembre. *D. G.* 235.

pénible traversée de trente-six jours, le duc est arrivé à Toulon; il s'est empressé d'écrire à Louis XIV et à Louvois pour justifier sa conduite. « Les Vénitiens, dit-il, ont écrit dans tous les lieux où ils ont correspondance que je dois avoir le col coupé ou une prison perpétuelle. » Ces prédictions le touchent peu; mais il demande s'il ne serait pas à propos de rétablir la vérité par une relation publique de l'expédition de Candie[1]. Louvois lui répond, le 11 octobre, que le roi, convaincu par ses explications, lui permet d'éclairer aussi le public, si ce n'est sur la permission même qu'on lui donne. La dépêche entre dans le curieux détail des ménagements qu'il faut garder : « Sa Majesté, y est-il dit, a été informée des motifs que vous avez eus de faire rembarquer ses troupes, dont elle a paru très-satisfaite. Elle trouve bon que vous donniez au public une relation de tout ce qui s'est fait en Candie, qui justifie le peu qu'il a paru dans le monde que ses troupes ont fait pour la délivrance de la place, et la résolution que l'on a prise de les rembarquer. Elle souhaite seulement qu'en rejetant la faute sur les Vénitiens, comme vous ne pouvez pas vous empêcher de le faire, vous épargniez la république, tant que faire se pourra, faisant voir que les manquements de leurs paroles sont venus plutôt du peu de moyens qu'ils avoient de les tenir que d'aucune mauvaise volonté. En tout cas, il faut que cette relation soit construite de manière qu'il ne semble point qu'elle ait été faite par permission du

[1] Navailles au roi, 5 octobre. — Navailles à Louvois, 5 et 9 octobre. *D. G.* 238. — Il apprend à Louvois que l'intendant Delacroix est mort, en mer, d'une attaque d'apoplexie; lui-même est à peu près paralytique.

roi, et qu'elle paroisse si promptement, que l'on ne croie pas que vous ayez eu le temps d'apprendre ses sentiments sur ce qu'elle contiendra. »

Ainsi Louis XIV ne désavouait pas le duc de Navailles ; il l'avouait même en confidence, mais il n'osait l'avouer publiquement; il se taisait. C'était assez pour déchaîner contre le duc, à la suite du nonce et de l'ambassadeur de Venise, tous les envieux, tous les rivaux, tous les esprits chagrins, tous les critiques de cour. Naguère on avait opposé le comte de La Feuillade au comte de Coligny; de même, on opposait au duc de Navailles le marquis de Maulevrier, le frère du contrôleur général, du ministre de la marine, du tout-puissant Colbert. « J'avoue, disait M. de Navailles, que je croyois que l'état où m'avoit mis la fortune ne me devoit pas attirer d'envieux, et que ces messieurs, qui ont tous les honneurs et les grades du royaume sur leurs têtes et dans leurs familles, ne devoient pas s'élever contre une personne qui a servi toute sa vie avec un peu de réputation, et qui n'a d'autre récompense que celle de se l'être conservée. M. de Saint-André Montbrun a envoyé des relations en France qui sont pleines de venin et de folies; entre autres particularités, il met que de tous les François qui ont passé en ce pays-là, il n'a reconnu à personne du mérite et du talent qu'à M. Colbert [de Maulevrier], tout le reste étant indigne de son estime. Je crois qu'il y a quelque chose de dérangé dans sa cervelle[1]. »

Si le duc de Navailles écrivait aussi librement à Lou-

[1] Navailles à Louvois, 18 octobre. *D. G.* 238.

vois, c'est qu'il savait que Louvois avait toujours été son plus zélé défenseur, et que l'aveu secret de Louis XIV était une victoire bien modeste, mais bien disputée, de l'influence du jeune secrétaire d'État sur des influences rivales. Victoire de huit jours! Louvois s'éloigne un instant de la personne du roi; aussitôt la cabale vénitienne s'agite, menée par Colbert; Louis XIV est circonvenu, obsédé, forcé; on lui arrache enfin un désaveu public; le duc est exilé dans ses terres. Le 27 octobre, M. de Navailles écrit à Louvois : « Je me suis bientôt aperçu de votre absence de la cour, par les ordres que j'ai reçus du roi pour me rendre à une de mes maisons, pour y attendre ses commandements[1]. »

Ainsi se termine cette comédie d'intrigue où le personnage de Louis XIV ne se distingue pas assez peut-être par la suite des idées ni par la fermeté du caractère; il va de Colbert à Louvois, donnant toujours raison au dernier qui lui parle. Que Louvois revienne, la disgrâce du duc de Navailles ne sera pas de longue durée, non plus que le triomphe de Colbert. Pour recouvrer son influence, pour l'accroître, pour la mettre hors de pair, Louvois n'aura qu'à rendre compte au roi du voyage qu'il vient de faire en Flandre, de ces grands travaux de fortification, garantie des conquêtes passées, ou de cette armée que Martinet discipline, instrument des conquêtes à venir. Lorsque, arrêté un moment dans son essor par les négociations de Saint-Germain, en 1668, Louvois écrivait à son père : « Je

[1] Navailles à Louvois, 27 octobre. *D. G.* 238

me dispose l'esprit à voir arriver la chose du monde que je souhaitois le moins, et à chercher des expédients de plaire au roi autant en paix que j'ai eu dessein de le faire pendant la guerre [1]; » il n'avait pas besoin de chercher bien longtemps ni bien loin; ces expédients, il les avait sous la main. On a déjà vu la réforme de l'armée; on va voir les grands travaux de Flandre.

Ces travaux avaient été entrepris pendant la guerre même, aussitôt après la campagne de 1667. Une citadelle devait être construite à Lille. A qui Louvois avait-il confié la direction de ce grand ouvrage? S'il n'avait consulté que l'opinion et les précédents, il n'aurait eu ni hésitation ni choix à faire : il se serait adressé d'emblée au seul homme dont le nom fît alors autorité dans la fortification, et qui fût en possession d'y régner comme sur un domaine exclusif, au chevalier de Clerville. Mais, parce que le chevalier de Clerville était ou passait pour être le premier ingénieur de son temps, Louvois ne croyait pas que son mérite fût infaillible, ni qu'il fût en état de conduire à la fois les travaux de son département et ceux du département de Colbert. Louvois avait donc résolu de s'attacher personnellement un ingénieur, qui fît dans la fortification des réformes intelligentes, comme celles qu'il faisait lui-même dans l'armée. Habile à distinguer les hommes, il avait reconnu et choisi Vauban. Vauban, pauvre et de très-petite noblesse, s'était fait lui-même. Longtemps « diacre de M. de Clerville, » comme il disait plaisamment, il venait de se révéler maître, à

[1] Louvois à Le Tellier, 18 avril 1668. *D. G.* 213

trente-quatre ans, aux siéges de Tournai, de Douai et de Lille, qu'il avait conduits en chef, sous les yeux de Louis XIV et de Louvois. C'était à lui de rendre désormais imprenables les places qu'il avait prises. Le 14 octobre 1667, il adressait à Louvois un projet pour la citadelle de Lille[1]. Le même jour, Louvois écrivait à l'intendant Charuel : « Le sieur Vauban est assurément capable de bien servir; mais il n'est pas inutile de l'exciter à bien faire. Vous lui témoignerez qu'il doit mettre en pratique son industrie pour faire faire les ouvrages à bon marché et très-promptement, afin que l'on puisse faire voir au roi que les mauvais offices qu'on lui a rendus sur cela sont mal fondés[2]. » Qui donc lui avait rendu ces mauvais offices? L'intendant d'Alsace, un cousin de Colbert.

En 1665, Vauban avait été chargé des fortifications de Brisach. Bien que les ingénieurs n'eussent à s'occuper que de la direction des travaux, et non point de l'entreprise, c'était le plus souvent en leur nom qu'étaient dressées les ordonnances de payement. C'était de leur nom qu'ils signaient les quittances, de sorte qu'en fait ils étaient comptables, justiciables de la chambre des comptes, et responsables, devant elle, des fraudes ou des fautes des entrepreneurs. Or, malgré la vigilance et le zèle de Vauban, l'entrepreneur de Brisach avait été infidèle à ses engagements; et, comme Vauban n'avait pas eu le bonheur de plaire à l'intendant d'Alsace, c'était à lui que ce tout-puissant personnage prétendait en faire porter la peine. Vauban était

[1] *D. G.* 209.
[2] *D. G.* 206.

pauvre et fier; s'il ne regardait pas à la perte de sa petite fortune, il regardait à la perte de sa carrière, de son avenir, de sa considération, de son honneur. L'intendant d'Alsace avait juré sa ruine. Inflexible contre les malversateurs, et trompé par les arguments spécieux de son cousin, Colbert poursuivit Vauban; si Vauban n'avait trouvé un protecteur, il était perdu. Mais pour Louvois, l'occasion était trop belle d'arracher à Colbert cette victime glorieuse, un homme de génie.

Louvois sauva facilement l'honneur, mais non sans peine la petite fortune de Vauban. Le 15 janvier 1671, il lui écrivait : « Je suis bien aise que vous ayez mis votre affaire d'Alsace en état d'être terminée, parce qu'il y a deux jours que le roi ordonna à M. Colbert d'expédier les décharges qui vous sont nécessaires pour faire que l'on ne vous puisse rien demander pour tout ce qui s'est fait depuis votre départ de Brisach, et pour que les ouvrages faits pendant que vous y avez été soient reçus et qu'il vous en soit donné une autre décharge en bonne forme. J'aurai soin de solliciter l'expédition, et chargez seulement un homme d'affaires de me voir de deux jours l'un, afin que je puisse lui demander les éclaircissements dont j'aurai besoin[1]. » — « Les ordonnances que l'intendant d'Al-

[1] Louvois à Vauban, 19 février : « Je commencerai celle-ci par vous dire que voyant que le retour du roi à Saint-Germain étoit reculé de quatre ou cinq jours, j'allai hier à Paris où je parlai à fond à M. Colbert de votre affaire. » — 25 février: « Depuis cette lettre écrite, j'ai vu M. Colbert qui est convenu de ce que je lui ai proposé. Ainsi je ne perdrai aucun temps à exécuter ce que je vous ai dit, et vous n'avez plus que faire de vous mettre en peine de rien. »

sace doit signer en la place des vôtres, que j'ai retirées, sont présentement chez M. Colbert, lui mandait-il encore le 11 mars; ainsi je me propose de vous apporter toutes les quittances que vous avez signées, touchant les ouvrages de Brisach, et, en les brûlant, vous vous mettrez hors d'état de pouvoir jamais être recherché en cette affaire. » Enfin, le 16 septembre : « J'ai reçu aujourd'hui, après deux ans de sollicitations, tout ce que je pouvois désirer pour finir votre affaire d'Alsace, de la plus avantageuse manière que les gens les plus entendus en ces faits-là aient pu souhaiter. Ainsi me voilà acquitté de la parole que je vous ai donnée, il y a si longtemps, et vous sorti sans retour d'une affaire qui, par quelque autre voie que l'on eût pu prendre, auroit toujours été sujette à beaucoup d'incidents qui vous auroient pu ruiner et votre famille [1]. »

L'intérêt, qui avait d'abord rapproché Louvois et Vauban, celui-ci pour se faire un protecteur, celui-là pour se faire une créature, a-t-il servi longtemps de règle à leurs rapports? Non, sans aucun doute. Un plus noble sentiment, une amitié sincère, profonde, inaltérable, a bientôt uni ces deux hommes, ces deux grands esprits. Qu'on ne s'arrête pas à quelques brusqueries de l'un, à quelques boutades de l'autre, boutades et brusqueries familières, passagères effervescences qui ne troublaient pas plus la sérénité de leur affection que certains éclairs d'été ne troublent la sé-

[1] Voir encore les lettres de Louvois à Vauban, des 1er mars et 22 juillet 1671.

rénité du ciel; eux-mêmes n'y prenaient pas garde.

Vauban, tout généreux qu'il était, ne pardonna pas à l'intendant d'Alsace; blessé dans ses sentiments les plus délicats, il se vengea par représailles: « M. l'intendant d'Alsace, écrivait-il à Louvois, est sorti de Brisach comme il y a régné, mais non pas comme il y est entré; c'est-à-dire que, la veille qu'il en est parti, il a forcé le péage, de son autorité pure et privée, à mille écus qu'il a eu la bonté de se faire payer avant de partir; qu'il a fait distribuer le vin qu'il avoit en cave pour sa provision, aux cabaretiers de la ville, sur le pied d'un certain prix imposé à sa discrétion; qu'il n'a payé ni chandelier, ni boucher, ni boulanger, etc.; qu'il est sorti avec quantité de chariots chargés de très-beaux meubles qu'il n'y avoit point amenés, dont il a fait parade avant partir. Je tiens cette nouvelle d'un homme qui est sur les lieux, et qui assurément n'est pas un menteur[1]. »

Quant à Colbert, il reconnut trop tard l'erreur qu'il avait commise en cédant trop légèrement aux instigations de son cousin; quoi qu'il fît pour ramener Vauban, il n'y réussit pas. Vauban, sollicité par Colbert, mit à son service tout son art, toute sa science, tout son génie; mais il ne sortit jamais avec lui du personnage officiel; avances, insinuations, flatteries, tout ce qui venait de Colbert le laissait froid et respectueusement dédaigneux[2]. C'était à Louvois qu'il ouvrait son cœur;

[1] Vauban à Louvois, 21 octobre 1671. *D. G.* 262.

[2] Il est certain que Vauban communiquait d'abord à Louvois les rapports et les projets qu'il faisait pour Colbert. Le 30 décembre 1670, Louvois écrit à Vauban : « Vous me demandez si je crois que vous puissiez

c'était avec lui qu'il mettait sa verve à l'aise; c'était pour lui qu'il laissait couler toutes les richesses de son imagination, toutes les générosités de son âme; c'était à lui qu'il recommandait avec confiance ses innombrables protégés. Il croyait lui payer ainsi sa dette de reconnaissance.

Louvois n'avait pas eu seulement à défendre contre Colbert la probité de Vauban; il avait eu, tâche plus difficile, à soutenir son autorité naissante contre la vieille autorité du chevalier de Clerville. La citadelle de Lille, et, par suite, tous les travaux de Flandre, étaient le prix du combat. Vauban n'affectait pas de fausse modestie; il se croyait et se déclarait franchement supérieur à celui qui, naguère, était son maître. « M. le marquis d'Humières, écrivait-il à Louvois, nous mène présentement, M. le chevalier de Clerville et moi, sur le lieu choisi pour la citadelle, pour voir si nous pourrons concilier nos opinions; j'espère qu'il se pourra réduire aux miennes, parce que j'ai des raisons fort avantageuses[1]. » Louis XIV donna la préférence au projet de Vauban, qui n'abusa pas de son

parler franchement à M. Colbert sur ce que vous voyez à Saint-Quentin, où vous croyez que les dépenses sont au double de ce qu'elles devroient être, avec de grandes apparences de friponnerie. Pour vous pouvoir répondre précisément là-dessus et vous donner un bon conseil, il faut que je sache de quoi il est question, et, pour cela, mandez-moi en quoi consiste le désordre et ce en quoi vous pensez que l'on pourroit pratiquer plus d'économie que l'on ne fait; après quoi je vous écrirai sur-le-champ ce que vous devrez faire et la manière dont vous devrez mander la chose à M. Colbert. » *D. G.* 249. — 1er janvier 1671 : « J'ai reçu la copie de la lettre écrite à M. Colbert sur Saint-Quentin. » — 15 janvier 1671 : « J'ai fait rendre à M. Colbert la lettre que vous lui avez écrite, et vous renvoie celle que vous m'aviez adressée de lui. » *D. G.* 254.

[1] 15 octobre 1667. *D. G.* 209.

triomphe; il permit à son rival malheureux une dernière et puérile consolation d'amour-propre: « Le chevalier de Clerville fit, avant de partir, moi présent, planter une douzaine de piquets à l'aventure, seulement pour dire qu'il avoit tracé la citadelle; mais la vérité est qu'il n'y en a pas un qui puisse servir [1]. » Désormais Vauban fut chargé de la direction de tous les travaux en Flandre [2]. Voici ce que Louvois écrivait à l'intendant Charuel: « Vous pouvez laisser discourir M. le chevalier de Clerville sur tout ce qu'il estime à faire dans les places. Comme il parle fort bien et qu'il y prend plaisir, vous pourrez le laisser dire; mais ne faites jamais rien de tout ce qu'il dira que vous n'en ayez ordre d'ici ou que le lieutenant général [3] ne le désire absolument [4]. »

Évincé de la Flandre, qui était une terre nouvelle, M. de Clerville se replia sur les places de l'ancienne frontière. Louis XIV voulait qu'Arras eût, comme Lille, une citadelle; M. de Clerville fit un projet; un autre ingénieur, d'Aspremont, en fit un second; Louvois renvoya le tout à Vauban, qui, de son côté, s'était mis à l'œuvre. « J'ai reçu, lui mandait Louvois, l'avis du chevalier de Clerville sur Arras, si ce qu'il m'a

[1] Vauban à Louvois, 29 octobre 1667. *D. G.* 209.

[2] Louvois à Charuel, 13 novembre 1667: « Le sieur de Vauban doit être payé, à commencer du 1er novembre, à raison de cinq cents livres, et deux hommes sous lui à raison de deux cents livres chacun; il faut, de plus, qu'on lui fournisse du fourrage dans toutes les places où il ira, et assurez-le qu'outre cela j'aurai soin de faire retirer tous les mois, du premier valet de chambre, la pension de deux cents livres par mois que S. M. lui a accordée. » *D. G.* 208.

[3] Le marquis d'Humières.

[4] 20 octobre 1667. *D. G.* 208.

écrit peut s'appeler un avis; je vous envoie sa lettre et son plan; je vous adresse encore un plan que M. d'Aspremont a fait. Vous examinerez le tout, vous conférant avec ledit sieur d'Aspremont sur les choses qu'il vous proposera, et lui donnerez vos ordres sincèrement et avec la prudence qu'il convient, pour ne lui donner ni chagrin ni jalousie. Vous me ferez savoir avec franchise et liberté tout ce que vous penserez qui sera à faire pour le mieux, et vous vous donnerez bien de garde de lui faire connoître, ni à qui que ce soit, que je vous aie adressé lesdits plans et lettres, lesquels vous me renverrez [1]. » — « Je m'étonne, lui répondit Vauban, que pour un grand homme comme est M. le chevalier de Clerville, il emploie tant de belles paroles pour dire si peu de choses, et je m'étonne encore plus que lui, qui s'est donné tout le loisir qu'il a voulu pour éplucher toutes les infirmités et imperfections des situations proposées pour construire ladite citadelle, en parle si peu savamment. Il y a pourtant bien de l'apparence que le sentiment de M. le chevalier de Clerville, appuyé de celui de monseigneur le Prince, prévaudra. Au reste, ne vous donnez pas la peine de me demander mon avis là-dessus; car, à moins que de retourner de nouveau sur les lieux, je n'ai plus rien à dire [2]. » Ni Louvois ni Vauban ne voulaient cependant escamoter la victoire, une dernière enquête fut ordonnée; un débat contradictoire s'engagea sur les lieux mêmes, en pré-

[1] 15 juin et 11 juillet 1668. *D. G.* 215-216.
[2] 27 juin 1668 *D. G.* 227.

sence de Louvois, et le projet de Vauban fut adopté, comme il devait l'être, au grand jour.

M. de Clerville ne se rendit pas encore. « On m'a mandé, disait Vauban qu'il avoit fait quantité de propositions à toutes les places. Il est fort chagrin contre moi, quelque mine qu'il fasse ; c'est pourquoi il ne me pardonnera rien de ce qui lui aura semblé faute ; mais je loue Dieu de ce que lui et moi avons affaire à un ministre éclairé qui, en matière de fortification, ne prend point le change, et qui veut des raisons solides pour se laisser persuader et non pas des historiettes[1]. » Bientôt une dernière et solennelle rencontre eut lieu entre les deux ingénieurs, au sujet de Dunkerque ; tous deux s'y préparèrent avec le plus grand soin ; ils épuisèrent toutes les ressources de leur art, comme pour une action décisive. « Ce n'est pas ici un jeu d'enfants, disait Vauban, et j'aimerois mieux perdre la vie que d'entendre dire un jour de moi ce que j'entends des gens qui m'ont devancé[2]. » Il battit encore son adversaire, si ce n'est qu'un point demeura quelque temps en balance, où M. de Clerville proposait un grand fort, Vauban proposait un système de bastions inondés.

Le 10 octobre 1668, Louvois écrivait à Vauban : « Je viens de rendre compte au roi du contenu de vos mémoires, en présence de tous MM. les maréchaux de France qui sont ici. Le fort a eu de grands défenseurs ; mais Sa Majesté ayant entendu vos raisons, elle a trouvé bon que l'on s'appliquât, l'année qui vient, à la cita-

[1] Vauban à Louvois, août 1668. *D. G.* 228.
[2] Vauban à Louvois, 8 octobre 1668. *D. G.* 228.

delle et à la tête de Nieuport, se réservant, dans le voyage qu'elle prétend faire, l'année qui vient, sur les lieux, de décider pour les bastions ou pour le fort. » Vauban s'attendait à une décision plus prompte; l'impatience le gagna jusqu'à le rendre injuste pour Louvois. « J'ai reçu, lui répondit-il, les trois lettres qu'il vous a plu de m'écrire, des 7 et 10 de ce mois par la première, vous me faites l'honneur de me dire beaucoup de douceurs; par la seconde, vous m'en dites encore davantage; et, par la troisième, je vois que vous ne faites pas grand cas de tout ce que j'ai tant pris de peine à vous démontrer sur l'établissement des bastions inondés et du fort projeté par M. de Clerville. Je vous avoue que je ne m'attendois nullement à tant de belles choses, et qu'au lieu de cela, j'étois assez fol pour me flatter d'un grand éloge de votre façon sur le projet que je me suis donné l'honneur de vous adresser, duquel je vous confesse être encore tellement infatué, que si vous n'avez la charité de me détromper, en me faisant voir que je ne suis qu'un sot en ce rencontre, je cours risque de mourir dans l'opinion d'avoir fait inutilement le plus grand et le plus beau dessin de fortification du monde, et c'est ce qui m'oblige à appeler par-devant vous, retiré dans votre chambre et à loisir, du peu de justice que vous et tous ces messieurs lui avez rendu. J'espère qu'une seconde audience nous mettra hors de cour et de procès. Je ne vous dirai donc rien davantage là-dessus, et je m'en vais retracer encore une fois ce prétendu fort, que j'avois déjà démarqué, avec d'autant plus de plaisir que l'espérance que vous me donnez

d'un voyage du roi en ce pays me fait espérer que la vision de sa figure me vengera, par le reproche tacite qu'elle vous fera de votre erreur, et par celui que les bastions vous feront, du peu de chaleur que vous avez eu à soutenir leur bon droit[1]. »

Louvois se laissa quereller de très-bonne grâce : « Vous aviez, répliqua-t-il, assurément prêté votre esprit au chevalier de Clerville, lorsque, lisant ma lettre du 10 de ce mois, vous vous êtes imaginé que j'étois pour le fort contre les bastions. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu de ces messieurs qui y étoient, lorsque le roi examinoit cette affaire, qui aient défendu le fort; mais ce n'a pas été par raison, ce n'est seulement que parce que le chevalier de Clerville l'avoit dit[2]. » Du reste, en moins de quatre jours, Vauban avait lui-même oublié son chagrin; la vue des travaux déjà commencés lui avait rendu tout son enthousiasme : « Tout est rectifié à la ville et à la citadelle, et les piquets enfoncés jusqu'à la tête, écrivait-il, et je suis sûr que ce qui est ici tracé est ce qu'on peut appeler le plus beau et le meilleur dessin de la place, selon l'art, qui soit dans l'Europe, pourvu qu'on n'y change rien; il en coûtera, pour tout parfaire, près de deux millions au roi; mais aussi il aura une place qui sera l'admiration des siècles à venir, qui, munie d'hommes et des autres munitions nécessaires, lui assurera, en quelque temps que ce soit, la tête de ce pays-ci; et il est certain qu'il ne faudra que du bon sens pour faire périr et perdre

[1] 14 octobre 1668. *D. G.* 228.
[2] Louvois à Vauban, 18 octobre.

toute une campagne à une armée qui s'y voudroit opiniâtrer. Enfin, tous les autres dessins que j'ai faits ci-devant ne me paroissent rien à l'égard de celui-ci[1].» L'année suivante, il eut complète satisfaction; le fort du chevalier de Clerville eut le sort de tous ses autres projets : il alla rejoindre, dans ses cartons, pour n'en plus sortir, la citadelle de Lille et la citadelle d'Arras.

Vauban aimait la discussion sérieuse; mais il s'inquiétait et s'irritait des chicanes : « S'il faut, disait-il, que, toutes les fois que j'aurai le dos tourné, on change ce que j'aurai réglé, il vaudroit autant pour moi et bien mieux de ne m'en point mêler; car cela ne me fait que décréditer parmi les ouvriers et ceux sur qui j'ai commandement[2]. » A quoi Louvois répondait: « J'ai mandé à tous ceux qui m'ont écrit, que le roi s'étant remis absolument à vous de toutes les fortifications des places de mon département, je les priois de ne pas souffrir que vos subalternes raisonnassent en votre absence sur les choses que vous aviez une fois réglées. Ma réponse a été si sèche, que je suis persuadé que ce sera la dernière fois que l'on m'écrira de pareilles affaires[3]. »

Vauban, toutefois, avait encore une inquiétude; il craignait que l'excès de sa franchise n'indisposât quelquefois le ministre. « Je vous supplie très-humblement, lui disait-il, d'avoir un peu de créance à un homme qui est tout à vous, et de ne point vous

[1] Vauban à Louvois, 18 octobre.
[2] Vauban à Louvois, 23 septembre 1668. *D. G.* 228.
[3] 26 septembre. *D. G.* 223.

fâcher si, dans celles que j'ai l'honneur de vous écrire, je préfère la vérité, quoique mal polie, à une lâche complaisance qui ne seroit bonne qu'à vous tromper, si vous en étiez capable, et à me déshonorer. Je suis sur les lieux ; je vois les choses avec application, et c'est mon métier que de les connoître ; je sais mon devoir, aux règles duquel je m'attache inviolablement, mais encore plus que j'ai l'honneur d'être votre créature, que je vous dois tout ce que je suis, et que je n'espère que par vous ; ce qui étant de la sorte, et n'ayant pour but que très-humble et très-parfaite reconnoissance, ce seroit bien y manquer et me rendre indigne de vos bonnes grâces, si, crainte d'une rebuffade ou par l'appréhension de la peine, je manquois à vous proposer les véritables expédients qui peuvent faciliter le ménage et avancement de cet ouvrage-ci [1], et de tous ceux que vous me ferez l'honneur de me commettre. Trouvez donc bon, s'il vous plaît, qu'avec le respect que je vous dois, je vous dise librement mes sentiments dans cette matière. Vous savez mieux que moi qu'il n'y a que les gens qui en usent de la sorte qui soient capables de servir un maître comme il faut [2]. »

Louvois cherchait partout la vérité ; cette requête de Vauban le surprit, le blessa presque. « Je ne comprends pas, lui répondit-il, ce que veut dire la fin de votre lettre, par laquelle il semble que vous vous excusiez de me dire la vérité avec trop de franchise. Je ne pense point vous

[1] Il s'occupait des ouvrages d'Ath.
[2] 23 novembre 1668. *D. G.* 239.

avoir jamais témoigné désirer autre chose que de la savoir, et je vous répète présentement que, si j'ai à espérer quelque reconnoissance de vous avoir donné occasion de faire votre fortune, ce ne sera jamais d'autre chose que d'être informé, à point nommé, de ce qui se passe et de ce que vous croyez que l'on doit faire, quand même vous auriez connu, par mes lettres, que cela est contre mon sens [1]. » Susceptibilité généreuse et féconde, puisqu'elle tournait au profit du bien et du vrai ! Ni Vauban ni Louvois n'avaient à regretter, l'un d'avoir provoqué, l'autre d'avoir donné cette explication.

Quelle fortune pour Louis XIV que d'être servi par de tels hommes ! Fermeté de caractère, force de volonté, activité d'intelligence, puissance de travail, énergie physique, santé de fer, ils avaient tout. Le 17 novembre 1668, Louvois écrit à Vauban : « Je serois bien aise qu'à votre premier jour de loisir, vous allassiez faire une course à Lille, que vous allassiez faire un tour dans les places du Hainaut, et que vous vous en vinssiez à Paris en poste (dont le roi vous dédommageroit), à Pignerol et à Perpignan par la même voie [2], afin qu'étant de retour ici, au 15 du mois de janvier, vous pussiez vous en retourner en Flandre, pour disposer les choses à l'ouverture des ateliers [3]. »

Louvois ne se donne guère plus de repos ; pour se distraire des travaux de cabinet, il monte à cheval, il

[1] 27 novembre. *D. G.* 223.
[2] C'est-à-dire à cheval
[3] *D. G.* 208.

court d'une place à l'autre, inspectant les troupes, visitant les ouvrages, discernant le bien et le mal, louant et blâmant à propos, excitant tout son monde. Au mois de mai 1669, il fait en Artois et en Flandre une de ces apparitions rapides, toujours salutaires. Le 19, au matin, il a vu la garnison de Bapaume; l'après-dîner, la garnison d'Arras; le lendemain, il visite, à Douai, les belles casernes et la fonderie de canons; le 21, la citadelle de Tournai; deux jours après, il passe en revue quatre mille hommes à Lille; le 25, il est à Dunkerque. « Les ouvrages des Romains, qui leur ont tant donné de réputation, s'écrie-t-il, n'ont rien de comparable à ce qui s'est fait ici; ils ont autrefois aplani des montagnes pour passer des grands chemins, mais ici l'on en a rasé plus de quatre cents. A la place où étoient tous ces sables, l'on n'y voit plus présentement qu'une grande prairie. Les Anglois et les Hollandois envoient souvent des gens ici pour voir si ce que l'on dit est vrai; il s'en retournent tous remplis d'admiration du succès du travail et de la grandeur du maître qui l'a entrepris[1]. »

Les Espagnols se sentaient naturellement plus menacés par tous ces grands ouvrages; ils trahirent leurs inquiétudes en défendant l'exportation de la houille, qu'ils déclarèrent marchandise de contrebande; le gouverneur espagnol de Condé arrêtait tous les bateaux charbonniers qui remontaient l'Escaut. Louis XIV s'irrita; le maréchal d'Humières eut ordre d'entrer dans les Pays-Bas et d'y laisser vivre ses troupes à dis-

[1] Louvois à Le Tellier, 19, 21, 24. 25 mai 1669. *D. G.* 241.

crétion; les Espagnols cédèrent. Louvois se hâta de faire de gros approvisionnements de houille; il écrivait à Vauban, le 11 octobre 1669 : « Je n'ai jamais cru que les Espagnols osassent songer à s'opposer à force ouverte à l'achèvement d'Ath, tant que la paix durera; mais je suis persuadé que, s'ils savoient bien les affaires, ils feroient la guerre pour que cette place ne se fît point, et je ne doute point que, s'ils osent l'année qui vient, ils ne vous défendent le charbon; et c'est par cette raison que j'ai si extraordinairement pressé que l'on en amassât. »

Ce n'était pas seulement la mauvaise volonté des Espagnols qui retardait les travaux des places françaises; Vauban accusait, avec plus d'irritation encore, les douanes et le tarif de Colbert. « En vérité, disait-il, l'incommodité en est bien générale et bien sensible, puisqu'il n'y a pas jusqu'aux pierres employées aux plus importants ouvrages de Sa Majesté, qui ne s'en sentent. Il y a quatre mois qu'on crie incessamment qu'on va manquer de charbon, et on n'y met point de remède; nous voilà à bout enfin, et de l'heure que je parle, je crois que tout est cessé à Lille; et le tout, par notre propre faute et non par celle des Espagnols. Tout le monde est infatué, en ce pays-ci, que l'impôt mis sur le charbon en est la cause, et tout le monde dit que ceux qui l'ont fait mettre l'ont fait exprès, afin que nous ne puissions achever les places, et qu'ils veulent joindre cette considération-là à beaucoup d'autres que leur intérêt leur fournit, pour obliger le roi aux échanges[1]. »

[1] Vauban à Louvois, 2 et 8 juillet 1669. *D. G.* 242

C'était l'appréhension de Vauban que le roi ne se laissât persuader d'échanger ses conquêtes les plus avancées dans les Pays-Bas, comme Ath, Oudenarde, Charleroi, contre des places ou des territoires mieux reliés à la frontière française; c'est-à-dire, de préférer un établissement défensif aux avantages d'une situation moins régulière, mais plus favorable à l'agression; et comme il attribuait à Colbert la politique des échanges, il l'accusait d'entraver indirectement les travaux des places qui, suivant les vues qu'il lui prêtait, devaient être restituées aux Espagnols. Il fallut que Louvois prît contre Vauban la défense de Colbert. « Personne ici, lui répondit-il, ne songe à conseiller au roi les échanges, et les gens dont vous me parlez sont plus emportés contre cette proposition que je ne l'ai jamais été. Ainsi mettez-vous l'esprit en repos, et soyez persuadé que, de cette année, il ne nous manquera rien [1]. » Colbert, d'ailleurs, venait de donner satisfaction à Vauban, en supprimant, pour un certain temps, les droits à l'importation de la houille [2].

Les travaux repris furent vigoureusement poussés, surtout à la citadelle de Lille. Vauban s'y intéressait particulièrement, non-seulement parce que le roi l'en avait nommé gouverneur, mais surtout parce que c'était le premier grand ouvrage, qu'avec l'aide de Louvois, il eût emporté de haute lutte sur le chevalier

[1] 5 juillet. *D. G.* 239.
[2] Le Peletier de Souzy à Louvois, 3 juillet 1669 : « Je reçus hier une lettre de M. Colbert par laquelle il me mande que, pour faciliter le passage du charbon, je puis le faire exempter du payement des droits jusqu'à ce que nous en ayons fait notre provision. » *D. G.* 242.

de Clerville. Il proposait d'y faire quelques décorations que Louvois repoussait par raison d'économie. «La dépense, disait Vauban, n'ira pas à quatre mille livres, et de cela j'en suis si assuré que je me soumets volontiers à payer le surplus, s'il y en a, et d'avoir encore les étrivières par-dessus le marché. Je vous supplie donc de vous laisser persuader, et de vous souvenir que, la citadelle de Lille ayant l'honneur d'être votre fille aînée dans la fortification, il est juste que vous lui fassiez quelque prérogative. Rien, disait-il encore, n'est mieux conduit ni plus beau que toute cette maçonnerie; l'on n'y voit pas le moindre défaut [1].» C'est qu'il n'y souffrait pas la moindre négligence; il avait imaginé, pour retenir les ouvriers à leur tâche, certains procédés dont il rendait ainsi compte à Louvois: «Pour empêcher la désertion des maçons, qui me faisoit enrager, j'ai pris, sous votre bon plaisir, deux gardes de M. le maréchal, des plus honnêtes gens, qui auront leurs chevaux toujours sellés dans la citadelle, avec chacun un ordre en poche et un nerf de bœuf à la main; les soirs, on verra ceux qui manqueront; après quoi, dès le matin, il les iront chercher au fond de leur village, et les amèneront par les oreilles sur l'ouvrage [2].»

Louvois n'était pas pour blâmer ces moyens de coercition. Il ne s'intéressait pas moins que Vauban aux grands travaux de son art; c'était lui qui avait eu l'idée de faire reproduire en relief les fortifications des places qu'il faisait réparer ou construire [3]. Ces reliefs

[1] 18 juin et 22 juillet 1669. *D. G.* 242.
[2] 18 juin.
[3] Louvois à Vauban, 25 novembre 1668: « Comme je désire faire faire,

étaient destinés au roi. Pour lui-même, Louvois se contentait des plans simples qu'il faisait peindre sur les lambris de son cabinet de travail[1]. N'était-ce pas la plus noble décoration qu'il eût pu imaginer?

Vauban avait demandé, pour les travaux de l'année 1670, une somme de trois millions cent quatre-vingt mille livres environ; Louis XIV alloua deux millions huit cent mille livres[2]. Au mois de mai de cette année, le roi, suivi de toute sa cour et de toute sa maison militaire, alla visiter les places de Flandre[3]. Ce n'était pas seulement la curiosité royale qui voulait être satisfaite; c'était une grande intrigue politique qui allait se conclure; on peut dire que ce voyage fut la pre-

pendant cet hiver, un relief de la fortification d'Ath, comme elle sera en sa perfection, je vous prie de laisser à Lalonde ou à votre cousin, tous les profils nécessaires pour que celui que j'y enverrai puisse le faire exactement. » *D. G.* 223. — C'est l'origine de la galerie des plans en relief qui se trouve aujourd'hui aux Invalides.

[1] Louvois à Vauban, 3 décembre 1670 : « Je vous prie de faire travailler incessamment Charmolin à me faire un plan au net de chaque place en l'état qu'elle sera l'année prochaine, parce que je veux les faire peindre sur un lambris dans le cabinet où je travaille ici [à Paris], et que, si je ne fais faire cela devant moi, l'on ne fera rien qui vaille. » *D. G.* 249.

[2] Les chiffres exacts sont : pour la demande, 3,179,071 ; pour l'allocation, 2,808,696. Voici le détail des allocations : Ville de Dunkerque, 287,000 livres; citadelle de Dunkerque, 247,500; Bergues, 177,850; citadelle de Lille, 393,966; citadelle de Tournai, 170,000; Ath, 690,000; Philippeville, 80,000; Charleroi, 130,000; le Quesnoi, 227,080; Saint-Venant, 35,000; citadelle d'Arras, 220,300; Pignerol, 150,000. Le roi n'avait rien décidé pour la dépense du Roussillon, que Vauban estimait à 60,000 livres. — *Mémoire des demandes*, 6 décembre 1669. *D. G.* 236. — Louvois à Vauban, 8 décembre 1669. Première allocation. *D. G.* 239. — Louvois à Vauban, 3 février 1670. Seconde allocation. *D. G.* 246.

[3] Le 13 mars 1670, Louvois écrit à l'intendant Robert que le roi arrivera à Dunkerque avec 2,000 chevaux de gendarmerie; il n'y demeurera que trois jours. M. de Langlée est parti pour aller marquer les lieux de campement. *D. G.* 246.

mière étape de Louis XIV contre la Hollanne. Tandis que la cour de France arrivait à Dunkerque, le roi d'Angleterre, Charles II, arrivait à Douvres, comme par hasard. Madame passa la mer; elle vit son frère; elle revint, rapportant l'alliance des deux couronnes contre les Provinces-Unies. Madame avait eu la gloire et la joie d'achever l'œuvre que, malgré toute son habileté, la diplomatie de M. de Lionne n'aurait peut-être pas réussi à parfaire; elle ne jouit pas longtemps de son triomphe; à peine rentrée à Saint-Germain, elle mourut [1]. Son œuvre, du moins, ne disparut pas avec elle. Les Hollandais sentaient venir l'orage. « J'ai appris, écrivait Louvois au comte d'Estrades, les observations que vous avez faites dans votre voyage de Hollande sur la disposition des esprits. Je crois facilement que la construction des fortifications des places de Flandre leur donne de l'inquiétude; et, pour peu qu'ils aient fait réflexion sur le bon ordre avec lequel le roi fait vivre ses troupes, il est sans doute qu'ils en auront eu de l'admiration et de la jalousie [2]. »

Le temps devenait précieux; Louvois pressait les travaux dont il voulait se débarrasser avant la guerre. Il y avait quelques difficultés à Pignerol; Louvois y courut avec Vauban pour les résoudre. C'était un voyage d'affaires, non de parade. « Je ne désire aucune cérémonie, écrivait-il, lorsque j'entrerai à Pignerol; je ne désire point non plus que qui que ce

[1] Le 30 juin.
[2] 4 juillet 1670. *D G.* 247.

soit vienne au-devant de moi [1]. » En deux ou trois jours, il régla toutes les questions de fortification. Était-ce pour si peu de chose, disait-on à Turin, qu'il avait fait « un si long voyage parmi de si mauvais chemins et parmi de si grandes chaleurs? » Le duc et la duchesse de Savoie étaient à Saluzzo; Louvois alla les y saluer, mais il n'y demeura guère plus de vingt-quatre heures. Il est vrai qu'en partant il ne remmena pas Vauban, qui fit en Piémont un séjour de six semaines, traçant des projets pour les places de Turin, de Verrue et de Verceil, comme s'il n'eût eu rien de mieux à faire en France. Que voulait dire cette complaisance inouïe? Les politiques de Turin soupçonnaient une intrigue; laquelle? Ils n'eurent le mot de l'énigme que lorsque Louvois, comme on verra plus loin, exigea, pour le service de Louis XIV, la petite armée du duc Charles-Emmanuel [2].

Louvois s'était hâté, croyant la guerre prochaine. Selon toute apparence, elle devait commencer en 1671, au printemps. Cependant l'épreuve de la nouvelle armée n'avait pas été faite; il était important de la faire, et promptement, la saison favorable étant fort avancée. Il fallait donc que le terrain, le champ de manœuvre, ne fût pas trop éloigné; quant à l'épreuve elle-même, il convenait qu'elle fût assez sérieuse pour avoir l'apparence d'une guerre, assez facile pour ne pas décimer ni fatiguer les troupes. Une expédition en Lorraine offrait à propos toutes ces

[1] Louvois à Loyauté, 28 juillet. *D. G.* 247.
[2] Voir ci-après, chapitre v, pages 330-332.

conditions réunies. Rien aussi n'était plus aisé que de chercher querelle au duc Charles IV. Il avait fait, refait, éludé, violé tant de traités qu'il n'y avait qu'à choisir.

La paix des Pyrénées lui avait rendu ses États, mais désarmés et tout ouverts; les troupes françaises y avaient droit de passage, entre la Champagne et l'Alsace; Nancy, sa capitale, devait être démantelée, comme étaient toutes ses places, une seule exceptée, Marsal; aussi bien, que valait cette exception, puisque l'article 67 lui défendait expressément d'entretenir aucune troupe armée? Charles IV avait d'abord protesté contre ces dures conditions; puis il les avait acceptées, en 1661, par le traité de Vincennes [1]; il est vrai que sa résistance lui avait valu la restitution du Barrois, outre la Lorraine, et le droit d'avoir trois compagnies de parade pour la garde de sa personne. Moins d'un an après, était venu le traité de Montmartre [2], par lequel ce fantasque personnage reconnaissait Louis XIV pour son futur et légitime successeur, lui faisait par avance donation de tous ses États, et s'engageait, en attendant, à lui livrer Marsal à titre de garantie, à condition que les princes de la maison de Lorraine seraient traités en France comme princes du sang et reconnus habiles à succéder à la couronne, après la maison de Bourbon. Ainsi Charles IV déshéritait ses propres parents que Louis XIV acceptait pour héritiers. Cet étrange traité avait fait

[1] 28 février 1661.
[2] 6 février 1662.

un tel scandale et soulevé de telles protestations, en France comme en Lorraine, et Turenne avait si bien déclaré lui-même qu'il n'était pas soutenable, que Louis XIV, ému par ce soulèvement de l'opinion, avait dû se contenter de l'occupation de Marsal[1], longtemps retardée par les artifices de Charles IV, et laisser en vigueur les stipulations de Vincennes. Toutefois, le traité de Montmartre n'avait pas été formellement abrogé ; Louis XIV le tenait soigneusement en réserve, afin de le produire et de le faire valoir dans l'occasion.

Peu importait à Charles IV ; traité des Pyrénées, traités de Vincennes, de Montmartre, de Marsal, toutes les conventions avaient pour lui la même valeur ; trop faible pour les violer franchement, il mettait son habileté, son plaisir, sa gloire, à les éluder en détail. Il avait peu à peu relevé quelques murailles ; puis, sous prétexte de soutenir l'Électeur de Mayence contre la rébellion d'Erfurt, ou de maintenir ses propres droits contre l'Électeur palatin, il avait mis sur pied plusieurs régiments d'infanterie et de cavalerie. D'abord, Louis XIV n'avait rien objecté ; bien plus, il s'était servi des troupes lorraines pendant la campagne de 1667 ; la paix d'Aix-la-Chapelle les avait rendues à leur souverain ; il se croyait sauvé.

Tout à coup, au mois de janvier 1669, un envoyé français, M. d'Aubeville, était venu le sommer de restreindre son état militaire aux étroites limites fixées par les traités. Le duc, n'ayant pas obéi sur-

[1] Traité de Metz ou de Marsal, du 1er septembre 1663.

le-champ, les maréchaux de Créqui et de Bellefonds avaient reçu l'ordre d'entrer en Lorraine, l'un par Metz, l'autre par la Champagne. Voici ce que Louvois écrivait au maréchal de Créqui : « Comme, suivant le traité des Pyrénées, M. de Lorraine ne peut conserver aucunes troupes sur pied, et que, depuis, Sa Majesté a trouvé bon qu'il eût seulement deux compagnies de gardes et une de chevaux-légers pour la garde de sa personne, le roi ne veut pas, sous quelque prétexte que ce soit, lui permettre d'en avoir davantage; et à l'égard de l'infanterie, le roi ne souffrira pas qu'il en garde un seul homme, mais bien que, pour la sûreté de ses places, il y fasse faire garde par quinze ou vingt habitants des villes auxquelles ses forteresses sont attachées, sans qu'il puisse obliger des paysans de la campagne à venir faire cette garde, et sous ce prétexte, conserver des soldats sur pied dans des villages [1]. » Le duc de Lorraine était-il en état de résister? Évidemment non. « S'il m'appartenoit de faire des réflexions, écrivait à Louvois un intendant de Flandre, je prendrois la liberté de vous dire que c'est dommage de fatiguer de si belles troupes inutilement. Car vous savez bien en votre conscience que M. de Lorraine ne vous attendra pas de pied ferme, et M. d'Aubeville le réduiroit aussi bien à la raison que toutes les troupes de France. Ce n'est pas qu'il faut demeurer d'accord que la marche de quinze à vingt mille hommes abrége fort une négociation avec un prince aussi difficile que l'est M. de Lorraine [2]. »

[1] 19 janvier 1669. *D. G.* 237.
[2] Le Peletier de Souzy à Louvois, 12 janvier. *D. G.* 237.

L'instruction du maréchal de Créqui était datée du 19 janvier; le 30, il recevait l'ordre de séparer ses troupes; Charles IV avait licencié toutes les siennes, sauf trois cents hommes d'infanterie que le roi lui avait permis de garder. Mais on s'aperçut bientôt que le rusé prince ne s'était soumis qu'en apparence. Le 22 février, Louvois écrivait au maréchal de Créqui : « Nonobstant toutes ses belles paroles, M. le duc de Lorraine a donné aux Espagnols près de deux mille chevaux et quatre cents hommes de pied, dont la moitié a passé en Luxembourg et l'autre moitié en Franche-Comté. Cela fait voir la méchante volonté de M. de Lorraine; et, à l'égard des Espagnols, comme ils ne savent ce que c'est que conserver les troupes, celles-ci ne leur dureront pas longtemps. » Louis XIV ayant affecté de ne rien voir, Charles IV n'avait pas tardé à rappeler, par groupes, ses soldats dispersés. Puisque Louis XIV cherchait l'occasion d'éprouver ses troupes et de mettre à l'essai les nouveaux règlements militaires, l'occasion était belle, le prétexte tout trouvé. Mais il avait bien autre chose en tête; il voulait en finir avec le duc de Lorraine, s'emparer de ses États, et, s'il était possible, de sa personne.

Au mois de juillet 1670, un camp d'instruction avait été formé entre Herblay et Saint-Sébastien, au-dessous de Saint-Germain. Vers la fin d'août, ce camp fut levé; mais les troupes qui le composaient, au lieu d'être séparées et renvoyées dans des quartiers différents, marchèrent en corps d'armée vers la frontière de Champagne. Louvois avait voulu présider lui-même à cette marche, pour suivre de près l'exécution des ordonnan-

ces relatives à la discipline, à la maraude, aux vivres, au campement, aux mille détails de l'organisation nouvelle. Tandis que cette armée s'approchait ainsi, par étapes, de la Lorraine, le chevalier de Fourilles et l'intendant Choisy sortaient de Toul, le 25 août, à six heures du soir, avec un corps de cavalerie; ils devaient arriver vers minuit à Nancy, pénétrer dans la ville, cerner le palais et surprendre le duc de Lorraine. Ils s'égarèrent dans les bois, aux environs de Liverdun; quand ils entrèrent dans Nancy, le 26, au milieu du jour, le coup était manqué; Charles IV, averti, s'était évadé depuis quatre heures[1]. Cette déconvenue n'arrêta pas Louis XIV. Le maréchal de Créqui avait pris le commandement de l'armée; le 6 septembre, le roi lui renvoyait une de ses dépêches avec l'apostille suivante : « Ni la soumission du duc de Lorraine, ni sa résistance ne me feront pas changer de résolution; et puisque sa méchante conduite m'a obligé à vous y envoyer, je n'entendrai à aucune négociation que tous ses États ne soient réduits sous mon obéissance. »

De son côté, Louvois qui, après avoir suivi les troupes jusqu'à Reims, était de retour à Saint-Germain, écrivait au maréchal pour lui recommander expressément la discipline : « Bien établir dès le commencement une manière de vivre qui paroîtra nouvelle à tout le monde; faire connoître aux officiers que leur fortune particulière répondra de leur négligence à faire observer la volonté du roi[2]. » C'était à Saint-Pouenge qu'il avait

[1] Choisy à Louvois, 28 août 1670. *D. G.* 259.
[2] Louvois à Créqui, 6 septembre. *D. G.* 252.

confié les fonctions d'intendant de l'armée. « La manière dont le roi fait présentement vivre ses troupes en campagne, lui mandait-il expressément, est celle dont Sa Majesté voudroit qu'elles vécussent si elles avoient la guerre[1]. » Louvois expliquait au maréchal lui-même comment devait se faire la distribution des vivres, et particulièrement de la viande[2].

Quelle que fût l'infériorité de leurs ressources, les Lorrains ne paraissaient pas en disposition de se soumettre. Parce qu'ils étaient fidèles à leur prince, Louis XIV voulut d'abord les châtier comme des insolents et des rebelles. Il y avait une vieille loi de la guerre qui refusait quartier à toute garnison dont la résistance aurait arrêté, sans aucune chance de succès, la marche d'une armée royale; cette loi fut remise en vigueur contre les Lorrains. Le 21 septembre, Louvois écrivait au maréchal de Créqui : « Sa Majesté ayant considéré que les places de M. de Lorraine sont mal pourvues, qu'elles ne peuvent espérer aucun secours, et qu'ainsi c'est une témérité à ceux qui les défendent qui mérite une punition exemplaire, Sa Majesté a résolu que tout

[1] 19 septembre.

[2] Louvois à Créqui, 12 septembre : « Il est vrai que la nouvelle ordonnance, touchant la manière de faire subsister les troupes en campagne, ne porte point que l'on donnera de la viande aux troupes ailleurs que dans les siéges; mais c'est que l'on ne leur veut jamais promettre que ce à quoi l'on ne veut pas manquer ; et comme il est absolument nécessaire et très-facile de leur en fournir lorsque l'on est attaché à un siége, l'on a pris la précaution de ne leur en promettre que dans ce temps-là; Sa Majesté ayant néanmoins intention que l'on leur en donne tout le plus souvent que l'on pourra, à la réserve des vendredis, c'est-à-dire qu'elles en aient, s'il est possible, six jours par semaine, du moins l'infanterie. Vous observerez, s'il vous plaît, que l'infanterie en doit avoir toujours préférablement à la cavalerie. »

ce qui se trouvera de cavaliers, soldats, élus [1] et habitants lorrains qui auront contribué à la défense de la place, soient envoyés aux galères si, quinze jours après la réduction, ils ne se rachètent pas de cent écus chacun; qu'à l'égard des François, ils soient pendus s'il n'y en a pas un grand nombre, sinon décimés, et le surplus envoyé aux galères; et pour ce qui est des officiers lorrains et de la noblesse, qu'ils soient mis prisonniers, et à l'égard de la noblesse, taxés à proportion de ce qu'ils auront de bien pour se racheter, à faute de quoi leurs maisons soient abattues. Elle veut que celles des élus lorrains soient brûlées, au moins une par village, pour l'exemple, choisissant celle du plus riche dans chaque lieu, afin qu'il soit plus grand. Quant aux officiers françois qui se trouveront dans les troupes, le roi veut que le commandant de chaque corps soit pendu ainsi que les autres, s'il n'y en a pas plus de cinq ou six; et s'il y en a un plus grand nombre, ils soient pendus de deux un, et les autres envoyés aux galères. Tout ce que dessus doit être exécuté avec grande ponctualité. »

Heureusement pour l'honneur de Louis XIV et de Louvois, mais grâce à la généreuse opposition de M. de Lionne, ces odieuses prescriptions, indignes du dix-septième siècle, ne furent pas appliquées. Elles n'avaient même jamais dû l'être, à entendre Louvois; c'était un épouvantail, rien de plus. « Présentement, écrivait-il le 3 octobre, que Sa Majesté a tiré toute l'utilité qu'elle désiroit de la menace d'envoyer

[1] Miliciens.

aux galères les gens qui se défendroient contre ses armes, elle m'a commandé de vous dire que son intention n'est point que l'on les y envoie, mais bien que l'on mette en liberté les élus, et que l'on impose, sur la prévôté dont ils sont, cent livres, monnoie de France, pour chacun d'eux, payables entre-ci et un mois. » Quant aux soldats, ils devaient être prisonniers de guerre et conduits en France. Il n'y eut que deux places qui soutinrent un siége de quelques jours, Épinal, du 19 au 26, et Chaté, du 29 septembre au 5 octobre. La capitulation de Longwy acheva la soumission de la Lorraine.

Ce n'est pas que Louis XIV ne fût assez embarrassé de cette prise de possession brutale; il ne savait trop comment la justifier. Le 30 septembre, Louvois écrivait à l'intendant Choisy : « Il est vrai que le roi a été jusqu'à cette heure en résolution de rendre la Lorraine, sinon à M. le prince Charles[1], au moins à un des princes de la maison; mais présentement que les places se défendent, je doute que Sa Majesté persiste dans la même résolution, ou du moins qu'elle l'effectue. » Sept semaines plus tard, le 19 novembre, Louvois s'expliquait plus franchement avec le maréchal de Créqui. « Le roi, disait-il, ne considère point la Lorraine comme un pays qu'il doive sitôt quitter, et il y a apparence que, connoissant tous les jours de plus en plus combien cette province sera bonne à unir à son royaume, il cherchera des expédients pour se la conserver. » Huit jours après, Louis XIV ordonnait que la

[1] Le neveu du duc Charles IV.

justice fût rendue en son nom, et que les appels des tribunaux lorrains fussent portés devant le parlement de Metz. Enfin, le prince de Windisgratz ayant été envoyé par l'Empereur Léopold pour soutenir, au nom de l'Empire, les réclamations du duc de Lorraine, il eut pour réponse, avec de grands compliments pour l'Empereur, « que Sa Majesté ne vouloit point profiter de la Lorraine, mais qu'elle ne la rendroit jamais à la sollicitation de personne[1]. » L'Empereur et l'Empire n'insistèrent pas davantage.

Il y avait eu de bien plus grands débats pour savoir comment, ou plutôt par qui serait administrée la Lorraine. Le maréchal de Créqui revendiquait énergiquement l'ancien droit ou plutôt l'ancien usage qui attribuait au général conquérant le gouvernement du pays conquis. Louvois, au contraire, soutenait non moins énergiquement le principe nouveau de la séparation des pouvoirs : au général, toute l'autorité militaire; à l'intendant, toute l'autorité administrative. Pour relever Saint-Pouenge, qui n'avait qu'une commission temporaire, et dont le concours lui était d'ailleurs indispensable pour les affaires générales de son département, Louvois avait choisi l'intendant d'Ath, Charuel, celui de tous ses agents dont l'intelligence, le zèle et la fermeté lui inspiraient le plus de confiance. Il l'avait fait venir à Chambord, pendant un voyage de la cour, afin d'ajouter à ses instructions écrites des instructions verbales. Le maréchal de Créqui s'attendait et se préparait au combat; il l'engagea même avant l'ar-

[1] Louvois à Créqui, 2 janvier 1671. *D. G.* 252

rivée de Charuel. « Je supplie Votre Majesté, disait-il en s'adressant au roi, d'agréer que je sois instruit de ses volontés sur la nature des impositions qui se feront sur le pays, et sur la manière dont il faut faire vivre les troupes. Jusqu'à présent, dans les emplois dont Votre Majesté m'a honoré, elle m'a fait la grâce de me donner la direction de ces choses, et il sera de son service que les intendants tiennent la même conduite que du passé, et qu'ils ne fassent ni imposition ni diminution que par les ordres que l'on expédiera; autrement, sire, l'on n'auroit guère de croyance dans un général[1]. »

Louvois riposta sur-le champ : « J'ai de la peine à comprendre ce que vous avez voulu faire entendre quand vous dites que le sieur Charuel se conduira à votre égard comme les autres intendants se conduisent, puisque je ne sache point qu'ils fassent autre chose que d'exécuter les intentions du roi, qui sont, monsieur, qu'ils fassent toutes les levées, qu'ils ordonnent et payent les troupes et les travaux qui se font dans leurs intendances. Je suis assuré que, comme vous ne prétendez point que le sieur Charuel manque en rien de ce qui est de l'intention du roi, vous serez content de lui. Il est parti dans cette intention, et même de ne rien faire des choses dont le roi se remet entièrement à lui, sans vous l'avoir communiqué[2]. » Louvois établissait très-nettement la situation respective et les pouvoirs distincts du général et de l'inten-

[1] 12 octobre 1670. *D. G* 250
[2] 18 octobre. *D. G.* 252.

dant. « Lorsque l'on est en campagne, disait-il, le général ordonne du payement des troupes et des levées extraordinaires qui se font pour la subsistance de son armée, et l'intendant ne fait que viser les ordonnances qu'il expédie. Dans le quartier d'hiver, le général, ne devenant plus qu'un gouverneur de province, cesse de se mêler de ces sortes d'affaires. M. Charuel n'abusera point de l'autorité que le roi lui donne, et, excepté que vous ne signerez pas, je suis assuré que vous serez autant le maître avec lui que vous l'avez été avec M. de Saint-Pouenge[1]. »

Presque en même temps Charuel arrivait au quartier du maréchal. Voici le compte qu'il rendit à Louvois de ses premières entrevues avec lui : « J'arrivai hier au camp, monseigneur. M. de Saint-Pouenge m'ayant fait l'honneur de me présenter à M. le maréchal de Créqui, après lui avoir rendu mes respects et témoigné toutes les choses dont vous m'aviez chargé, l'on parla d'envoyer les troupes dans leurs quartiers, et des moyens de pourvoir à leur subsistance en y arrivant; et comme il n'est pas possible de travailler si promptement, et avec l'égalité requise, aux impositions et taxes des denrées et deniers que Sa Majesté désire être levés sur le pays, en attendant que lesdites impositions soient réglées, je lui proposai le projet de l'ordonnance ci-jointe, laquelle je lui ai fait voir ce matin avec M. de Saint-Pouenge. Il l'a trouvée bien et nécessaire pour faciliter la subsistance des troupes et relever les habitants de tout embarras; mais

[1] 22 octobre. *D. G* 252.

il s'est expliqué nettement qu'il ne prétendoit pas que je donnasse en mon nom les ordonnances pour les impositions et levées, ni pour la subsistance et payement des troupes, et démolitions[1]; qu'il étoit juste de ne rien changer à ce que les autres intendants avoient toujours pratiqué avec lui; qu'il avoit accoutumé de signer les ordres, et que les intendants les visoient. M. de Saint-Pouenge et moi lui avons représenté, avec beaucoup de respect, la volonté du roi sur ce sujet, et les exemples du passé pour les quartiers d'hiver; que, hors la signature, il seroit le maître des choses qui regardoient mon emploi, comme j'avois déjà eu l'honneur de lui dire, et que c'étoit les ordres que vous m'aviez fait l'honneur de me donner. Il m'a dit qu'il alloit en écrire à la cour pour savoir la volonté du roi et s'y conformer[2]. »

En effet, le même jour, le maréchal écrivit au roi et à Louvois. « J'avois cru, jusqu'à l'arrivée du sieur Charuel, disait-il à Louvois, que l'intention de Sa Majesté étoit qu'il projetât les impositions sur le pays, qu'il fit faire les levées de deniers que Sa Majesté ordonne, et qu'il entrât dans le détail des distributions qui se doivent faire aux troupes; le tout, par les envois de Sa Majesté signés de moi et visés de lui. Cependant j'ai connu, en fort peu de moments,

[1] Toutes les fortifications des places de Lorraine devaient être démolies.

[2] 25 octobre. — Saint-Pouenge rend compte à Louvois de cette discussion; il ajoute: « M. le maréchal de Créqui a répondu avec assez d'honnêteté; ce n'est pas que je n'aie aperçu, dans la fin de la conversation, un peu de chaleur en lui-même sur votre sujet. Comme j'espère bientôt me rendre auprès de vous, je ne vous en dirai pas davantage. » *D. G.* 250

qu'il veut tout ordonner en son nom, et qu'il prétend que toutes les choses qui sont à faire en ce pays soient décidées, réglées et faites sous son bon plaisir. Je vous avoue, monsieur, que ce plan m'a d'autant plus surpris que, depuis qu'il plaît au roi de se servir de moi, et dans le Luxembourg et ailleurs, il m'a toujours laissé l'autorité que l'on doit avoir sur un intendant. Celui-ci, ce me semble, n'est pas en terme de pouvoir espérer plus de distinction que M. de Choisy, M. Carlier et quelques autres qui ont fort bien fait leur charge en visant les ordres et servant sous l'autorité qu'il plaît au roi de me donner. Si, après avoir représenté mes raisons à Sa Majesté, elle ne veut pas que les choses se fassent en son nom, mais à celui du sieur Charuel, si elle désire que je n'entre dans aucun détail de ce qui concerne les troupes et leur subsistance, je m'y conformerai avec beaucoup de soumission, mais avec cette satisfaction de lui avoir représenté qu'il est apparent qu'elle sera mieux servie en donnant quelque crédit à l'autorité de mon emploi qu'en le rendant inutile, remettant la décision de toutes choses au sieur Charuel. Je ne croyois pas, à dire la vérité, avec une armée de vingt mille hommes, être traité sur le pied de gouverneur de province. »

Au roi lui-même il écrivait : « Je supplie Votre Majesté de trouver bon que je lui demande avec instance la grâce de m'instruire au juste de ce qu'elle veut que je fasse dans l'emploi auquel elle me destine, afin de ne me point trouver embarrassé dans des contestations qui sont toujours survenues entre le sieur Charuel et les généraux avec lesquels il a

été. Présentement que je vois que l'intendant doit avoir soin du rasement de toutes les places, d'ordonner de la poudre et des ouvriers, d'en régler les quantités, de répartir, sous son nom et sans ma participation, les impositions et la subsistance dans le pays, d'ordonner de même du châtiment des contrevenants aux ordres de Votre Majesté, régler les départements des commissaires (ce qui est de la fonction et du général et du maréchal de France), faire les revues à son gré, peut-être même changer les quartiers, cela, sire, s'appelle commander, à peu de chose près. Cependant, sans être honoré du caractère de maréchal de France, en quelque nature d'affaire que Votre Majesté m'ait mis, soit au quartier d'hiver ou en campagne, les intendants ont agi sous l'autorité qu'il a plu à Votre Majesté de me donner, et les envois ont été au nom de Votre Majesté, conformément aux derniers règlements. Si Votre Majesté révoque ce qui s'est pratiqué et ce qui a été fait, par le sieur de Saint-Pouenge en dernier lieu, en faveur du sieur Charuel, je m'y soumettrai comme je dois et vivrai dans l'inutilité qu'il lui plaira de me prescrire[1]. »

Louvois se contenta de relever assez brusquement une des assertions du maréchal : « Je vous dirai que c'est une chose un peu nouvelle que ni le général ni MM. les maréchaux de France doivent régler le département des commissaires des guerres, et qui ne se trouvera point avoir été faite depuis trente ans[2]. »

[1] Créqui à Louvois, 25 et 26 octobre. — Créqui au roi, 25 octobre. *D. G.* 250.
[2] Louvois à Créqui, 29 octobre. *D. G.* 252.

En même temps il écrivait à Charuel : « Vous verrez, par ce que j'adresse présentement à M. le maréchal, que le roi n'a pas bien reçu les remontrances qu'il lui a faites sur le pouvoir qui vous a été donné, et que Sa Majesté désire que vous continuiez à tout signer. Tenez-vous, au pied de la lettre, à ce qui est en cela de la volonté de Sa Majesté, et gardez, pour le dehors, toutes les honnêtetés imaginables, vous conduisant suivant ce que je vous ai dit à Chambord[1]. »

Ainsi finit ce procès mémorable ; que ce fût au gré de l'intendant ou du général, c'était toujours la Lorraine qui devait payer les frais. Ils étaient lourds. Logement, solde et nourriture des troupes, pain, viande, bière, fourrage, ferrage, harnachement, poudre pour faire sauter les fortifications, salaire des travailleurs, tout était à la charge du pays ; et, en outre, une imposition de vingt-cinq mille écus par mois. A ce prix, on lui garantissait l'ordre, la sécurité, la bonne conduite du soldat, la répression de tout excès, le maintien sévère de la discipline[2]. Maintenir la discipline, n'était-ce pas l'intérêt de Louis XIV, un intérêt tout militaire, bien plus encore que l'intérêt des populations lorraines, un intérêt politique ou d'humanité?

Le 28 septembre 1670, Louvois écrivait à Saint-Pouenge : « Sa Majesté ne désire rien tant que la conservation de l'infanterie, parce qu'elle est persuadée qu'elle en aura à faire au printemps. » Six semaines après, le

[1] Louvois à Charuel, 29 octobre. *D. G.* 252.
[2] Louvois à Créqui, 4 octobre. — Instruction à Charuel, 16 octobre. *D. G.* 252.

9 décembre, il écrivait à Vauban : « Le roi n'a rien dans la tête, pour l'année qui vient, que la perfection de ses places et de son infanterie. » Que s'était-il donc passé dans l'intervalle? Comment cette vision de la guerre au printemps, si nette à la fin de septembre, avait-elle disparu complétement en moins de six semaines? C'est que les apprêts diplomatiques n'avaient pas marché d'un pas aussi rapide que les apprêts militaires; c'est que M. de Lionne, malgré tout son génie, n'avait pas encore achevé l'isolement, l'investissement politique de la Hollande; c'est que, parmi les nombreux États de l'Allemagne, la neutralité des uns, l'assistance armée des autres, depuis longtemps marchandées, n'avaient pas encore été réglées à des conditions satisfaisantes.

La guerre était donc reculée d'un an. Ce délai, ce repos forcé que maudissait Louvois, il résolut de le rendre aussi glorieux pour Louis XIV que l'action même. « Souvenez-vous, lui disait Vauban, que les plus belles places du monde sont celles que vous faites bâtir, mais qu'elles ont encore besoin de quelque dépense pour être achevées. En un mot, monseigneur, tâchez de faire mentir ceux qui disent que les François commencent tout et n'achèvent jamais rien. » Louvois n'attendait pas qu'on l'excitât. Depuis qu'il avait vu les premiers travaux de Dunkerque, le souvenir des Romains l'obsédait; l'armée qu'il avait faite pour Louis XIV n'était-elle pas capable d'aussi grandes choses que les gigantesques œuvres des légions romaines? Le 9 décembre 1670, il écrivait au maréchal de Créqui : « Sa Majesté s'est déclarée, il y a

deux ou trois jours, que voulant par tous moyens parachever, l'année qui vient, la fortification de ses places de Flandre, elle partiroit vers la mi-avril pour se rendre à Dunkerque, où trente mille hommes de pied se trouveront, pour, pendant un mois ou six semaines, parachever l'excavation des fossés de cette place. De là le roi marchera à Tournay avec toutes les troupes, et fera travailler, pendant un mois, à achever les fortifications de la ville; le roi ira ensuite, pendant un autre mois, camper sous Ath, où il fera raser la hauteur qui incommode cette place[1]. »

C'est là ce fameux voyage de Flandre en 1671, pendant lequel les populations s'empressaient pour voir passer le roi et « les trois reines. » Spectacle étrange! Marie-Thérèse, La Vallière, Montespan, réunies publiquement autour de Louis XIV! Et Louvois, à ses mille préoccupations ajoutant celle de loger commodément les favorites[2]! Comment concilier cet accompagnement avec la sévérité d'une expédition militaire? Car c'était une expédition, non pas une promenade triomphale. Louvois avait eu soin d'écrire aux intendants: « Le roi ne voulant pas que le voyage qu'il va faire en Flandre cause aucune dépense à ses peuples, désire d'être reçu dans toutes les villes sans aucune cérémonie de

[1] *D. G.* 252.

[2] Louvois à Robert, intendant de Dunkerque, 7 mars 1671: « Il faut faire accommoder la chambre marquée V pour madame de Montespan, y faire percer une porte à l'endroit marqué 1, et faire une galerie pour qu'elle puisse entrer dans la chambre marquée 2, qui lui servira de garde-robe. Madame la duchesse de La Vallière logera dans la chambre marquée Y, à laquelle il faut faire une porte dans l'endroit marqué 3, pour qu'elle puisse aller à couvert dans la chambre de madame de Montespan, et une autre en celui marqué 4, qui lui servira de garde-robe. » *D. G.* 255.

la part des magistrats, ni aucune harangue de la part des compagnies, tant ecclésiastiques que séculières; et Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'elle souhaite que vous les avertissiez de bonne heure de son intention, afin que les magistrats des villes de votre département ne fassent point de dépenses à préparer des entrées, ni que ceux des compagnies qui seroient chargés de faire des harangues, ne se donnent point la peine d'en composer qu'ils auroient le déplaisir de ne pas prononcer [1]. » Proscrire l'éloquence officielle, c'était désobliger seulement les orateurs; voici qui désobligea tout le monde : défense fut faite à tous comédiens de s'établir dans aucune ville de Flandre, pendant le séjour du roi, afin de ne pas distraire les officiers du travail [2].

Louvois quitta Saint-Germain, dans les premiers jours d'avril, pour diriger lui-même le mouvement des troupes. Il se rendit d'abord en Lorraine. Tandis que l'infanterie, qui avait occupé cette province pendant l'hiver, se rassemblait pour marcher en Flandre, des préparatifs de campement étaient faits sur la Sarre, pour y réunir et y exercer toute la cavalerie jusqu'à la fin du mois de septembre. Le 7 avril, Louvois, qui voulait tout éprouver, avait fait embarquer les troupes sur la Meuse. « Notre flotte, composée de cent dix bateaux et chargée de onze mille sept à huit cents hommes de pied, écrivait-il au roi, ira demain jusqu'à trois lieues d'Hierge, où nous arriverons après

[1] 23 mars. *D. G.* 255.
[2] Louvois à Robert, 1er avril. *D. G.* 255.

demain, à dix heures du matin; l'on aura toute la journée pour débarquer; vendredi on commencera à se mettre en marche. Toute cette frontière ne veut point croire que les troupes doivent débarquer, et s'imagine que l'on va attaquer Maëstricht. Les Hollandois ont des gens sur nos bateaux, pour les avertir de ce qui se passe. J'ai cru que l'on pouvoit les y laisser, puisque cet embarquement ne les regarde en rien [1]. »

Le 12, il répondait à son père, qui le tenait au courant des nouvelles de la cour: «Je vous rends grâce particulièrement de ce que vous m'avez mandé, qui est venu fort à propos pour me faire prendre en patience la vie que je mène ici, qui me seroit infiniment désagréable, si le maître ne connoissoit pas la manière dont on le sert. J'espère faire toujours de mieux en mieux, et ne lui donner point lieu de perdre la satisfaction qu'il témoigne avoir de mes services. Je vais demain coucher au camp de... [2] avec les troupes; j'y entretiendrai les ingénieurs du Quesnoy, et le lendemain, de grand matin, j'irai à Ath et passerai sur la contrescarpe de Mons. J'en ai fait autant sur celle de Charlemont, dont je ne doute pas que vous n'entendiez bientôt parler; mais comme l'on ne songe point aux Espagnols, j'ai cru que je pouvois ne pas perdre une occasion aussi favorable que l'étoit celle-là, de voir une place de cette importance aussi commodément que j'ai fait celle-là. Je rejoindrai les troupes mercredi à deux lieues d'Ath, où elles camperont [3]. »

[1] *D. G.* 252.
[2] Le nom n'a pu être déchiffré.
[3] Louvois à Le Tellier, 12 avril. *D. G.* 255.

Le 24, il était à Dunkerque; deux jours après, il écrivait au roi : « Je vis avant-hier arriver toutes les troupes qui venoient sous la conduite de M. de Genlis. Elles marchoient en bon ordre, mais pas comme celles que M. de Duras a conduites jusqu'ici. Je dirai à Votre Majesté, pour lui en donner quelque idée, que j'ai vu passer sur le pont de Steenestrate, qui n'avoit que vingt pieds de largeur, vingt mille hommes en moins d'une heure trois quarts, et que les neuf mille hommes qui étoient sous la conduite de M. de Genlis furent plus de trois heures et demie à passer. » Enfin, le 4 mai, il mandait à Le Tellier : « Le roi arriva hier ici ; il fut agréablement surpris du bon état de ses troupes et de celui du travail. Tout va aussi bien que nous le pouvons désirer. » Le programme que Louvois avait tracé au mois de décembre précédent, fut exécuté de point en point. Les trente mille hommes qu'il avait réunis et que dirigeait Vauban, firent merveille sous les yeux du roi. Lorsque Louis XIV revint à Saint-Germain, il pouvait à bon droit s'enorgueillir de sa puissance militaire.

Les grands travaux de Dunkerque, de Tournai, d'Ath, ne sont pas les seuls qui aient signalé cette année 1671, célèbre dans les annales de la fortification. On travaillait en même temps, on continua de travailler dans toute la Flandre. Malheureusement les troupes, contenues par Louvois lui-même, pendant quatre mois, dans une sévère discipline, avaient commencé à se relâcher après son départ. Les officiers, qui ne pouvaient plus faire de profits illicites sur la solde régulière de leurs hommes, cherchaient à se dédommager

sur les salaires que les entrepreneurs devaient aux soldats pour les travaux accomplis. De là des chicanes, des querelles, des violences, dont les entrepreneurs étaient trop souvent victimes. Vauban s'en indignait; à Douai, par exemple, il n'avait trouvé que trois officiers faisant honnêtement leur devoir. « Le surplus, écrivait-il à Louvois, est fort assidu à mener du bruit, à tempêter pour le payement de leurs soldats, de qui ils prennent la protection à tort ou à droit, sans se mettre en peine de justice ni de raison, et même font quelquefois des sollicitations un peu violentes en leur faveur aux entrepreneurs. En un mot, pour peu que j'eusse été malfaisant, j'ai assez eu de matières à vous écrire, et sur cela et sur l'indulgence qu'on a eue pour les friponneries des soldats, qui sont montées à un tel excès par les impunités, que je ne crois pas que les plus raffinés bohêmes en sachent tant qu'eux. Assurément, s'il y avoit quelque bon tour dans la filouterie que le diable ne sût pas, il pourroit le venir apprendre ici. Enfin, on peut s'assurer qu'il n'y a pas une telle école au reste du monde[1]. » — « Le roi, lui répondit aussitôt Louvois, est très-mal satisfait de la négligence que les officiers ont eue pour le travail, et de la trop grande indulgence qu'ils ont pour les soldats, lorsqu'ils y font quelque friponnerie. J'écris aux commandants des corps et lieutenants de Sa Majesté sur cela, et de leur faire comprendre qu'ils seront responsables des friponneries de leurs soldats. J'écris aussi à M. de Souzy de faire châtier, bien plus sévèrement

[1] 28 octobre 1671. *D. G.* 262.

que par la prison, ceux desdits soldats qui seront surpris en fraude[1]. »

De leur côté, les officiers se plaignaient d'être calomniés et volés par les entrepreneurs. Louvois était sévère, mais il voulait s'éclairer avant de punir. Le 4 décembre 1671, il écrivait à Vauban : « J'ai vu des officiers des régiments qui viennent de partir de Lille, qui se sont extrêmement plaints des injustices que l'on a faites à leurs soldats, lesquelles ils prétendent être en état de prouver n'avoir point tourné au profit du roi, mais bien de ceux qui conduisent les travaux ; et lorsque je leur ai demandé si vous n'en aviez point de connoissance, ils m'ont dit que vous n'en disconviendriez pas, si je vous le demandois ; ce qui m'oblige à vous faire reproche de ce qu'il s'est passé quelque chose dont vous ne m'ayez pas informé, et à vous prier, aussitôt ma lettre reçue, de me faire savoir la vérité de tout. »

A cet appel, Vauban fit une réponse éclatante de verve éloquente et indignée. Il n'avait rien su, mais il voulait, lui aussi, tout savoir : « Il est de la dernière conséquence d'approfondir cette affaire, tant à l'égard du préjudice que le service du roi en peut recevoir, si ces messieurs ont dit vrai, que de la justice que vous devez à ceux qui, pour faire leur devoir trop exactement, sont injustement calomniés. Recevez donc, s'il vous plaît, toutes leurs plaintes, monseigneur, et les preuves qu'ils offrent de vous donner. Que si vos grandes affaires vous occupent trop, commettez-y

[1] Louvois à Vauban, 31 octobre.

quelque honnête homme qui examine bien toutes choses à fond et qui vous en rende compte après; car, encore une fois, il est de la dernière conséquence d'approfondir cette affaire. Ne craignez point d'abîmer Montgivrault et Vollant[1], s'ils sont trouvés coupables. Je suis sûr qu'ils n'appréhendent rien là-dessus; mais, quand cela seroit, pour un perdu, deux recouvrés. Quant à moi, qui ne suis pas moins accusé qu'eux, et qui, peut-être, suis encore plus coupable, je vous supplie et vous conjure, monseigneur, si vous avez quelque bonté pour moi, d'écouter tout ce que l'on vous pourra dire contre, et d'approfondir, afin d'en découvrir la vérité; et si je suis trouvé coupable, comme j'ai l'honneur de vous approcher de plus près que les autres, et que vous m'honorez d'une confidence plus particulière, j'en mérite une bien plus sévère punition. Cela veut dire que, si les autres méritent le fouet, je mérite du moins la corde; j'en prononce moi-même l'arrêt, sur lequel je ne veux ni quartier ni grâce. Mais aussi, si mes accusateurs ne peuvent pas prouver ou qu'ils prouvent mal, je prétends que l'on exerce sur eux la même justice que je demande pour moi. Et sur cela, monseigneur, je prendrai la liberté de vous dire que les affaires sont trop avancées pour en demeurer là; car je suis accusé par des gens dont je saurai le nom, qui ont semé de très-méchants bruits de moi; si bien qu'il est nécessaire que j'en sois justifié à toute rigueur. En un mot, monseigneur, vous jugez bien que, n'approfondissant

[1] Deux ingénieurs sous les ordres de Vauban.

point cette affaire, vous ne me sauriez rendre justice; et ne me la rendant point, ce seroit m'obliger à chercher les moyens de me la faire moi-même, et d'abandonner pour jamais la fortification et toutes ses dépendances. Examinez donc hardiment et sévèrement, bas toute tendresse; car j'ose bien vous dire que, sur le fait d'une probité très-exacte et d'une fidélité sincère, je ne crains ni le roi, ni vous, ni tout le genre humain ensemble. La fortune m'a fait naître le plus pauvre gentilhomme de France; mais, en récompense, elle m'a honoré d'un cœur sincère, si exempt de toute sorte de friponneries, qu'il n'en peut même souffrir l'imagination sans horreur[1]. »

L'honneur a-t-il jamais parlé un plus magnifique langage? L'accusation était fausse; n'est-il pas heureux, cependant, qu'elle ait été faite, puisqu'elle nous a valu cette admirable réplique? L'amitié de Louvois et de Vauban n'en reçut d'ailleurs aucune atteinte.

La guerre approchait. Louvois, qui connaissait bien l'art de fortifier les places, voulait connaître aussi l'art de les attaquer et de les prendre. Ce fut pour lui, et pour lui seul, que Vauban composa, dans ce temps-là même, son *Mémoire pour servir d'instruction sur la conduite des siéges*. « Ce sera un livre, lui disait-il, mais rempli de la plus fine marchandise qui soit dans ma boutique, et telle qu'il n'y a assurément que vous dans le royaume qui en puisse tirer de moi de semblable. Vous n'y verrez rien de commun ni presque

[1] Vauban à Louvois, 15 décembre 1671. *D. G.* 262.

rien qui ait été pratiqué, et cependant rien qui ne soit fort aisé de l'être. Ce que je puis vous en dire, monseigneur, est qu'après vous être donné la peine de le lire une fois ou deux, j'espère que vous saurez mieux les siéges et la tranchée qu'homme du monde. Après cela, je vous demande aussi en grâce, monseigneur, de ne point communiquer cet ouvrage à personne quand vous l'aurez ; car, très-assurément, je ne le donnerai pas à d'autre qu'à vous [1]. »

Si Louvois cherchait avec ardeur toutes les occasions, tous les moyens de se rendre capable de plus grands services, son zèle ne demeurait pas sans récompense. Sa faveur avait grandi rapidement auprès de Louis XIV ; en 1672, elle était prépondérante. Aux titres de secrétaire d'État de la guerre, de surintendant des postes [2], de chancelier de l'ordre du Saint-Esprit [3], il allait ajouter à la fois ceux de grand vicaire de l'ordre de Saint-Lazare et de ministre d'État. Il les reçut, le 4 février 1672, le jour

[1] 9 février 1672. *D. G.* 292. — Ajoutons encore une preuve de l'intimité de ces deux hommes. Le 18 novembre 1672, Vauban écrit à Louvois : « Nous pourrions faire un échange, si vous vouliez, qui seroit, vous, de me donner une copie de votre portrait par Mignard, pour orner ma chambre, et moi, un plan de Lille bien rectifié avec la description de tout son paysage à la portée du canon à la ronde, où toutes choses, jusqu'au moindre watregant [fossé d'irrigation ou d'écoulement], sont mises dans leur place juste, qu'il n'y manque pas la moindre chose du monde. Ce que je vous demande, monseigneur, n'est pas pour m'épargner quarante pistoles que je donnerois de bon cœur, si j'en pouvois avoir un sur-le-champ ; mais c'est que je ne sais point d'autre moyen pour en pouvoir tirer un de la main de Mignard, à moins que d'attendre une année ou deux ; encore n'y a-t-il pas grande sûreté ; et je n'en voudrois pas avoir de ceux qui sont faits par d'autres que par lui. » *D. G.* 296.

[2] 24 décembre 1668.

[3] 3 janvier 1671.

même où il remit à Louis XIV le contrôle de l'armée, toute prête à envahir la Hollande. La diplomatie avait enfin achevé son œuvre ; la guerre pouvait commencer la sienne.

CHAPITRE V

Mémoire de Louis XIV sur la guerre de Hollande. — Objet de cette guerre. — Troupes étrangères au service de la France. — Levées en Italie. — Levées en Suisse. — Magasins dans l'Électorat de Cologne. — Achat de munitions en Hollande. — Mort de M. de Lionne. — Voyage de Louvois dans l'Électorat de Cologne. — Contrôle de l'armée. — Louvois ministre. — Conflit entre Turenne et les maréchaux. — Campagne de 1672. — Commencement des opérations militaires. — Occupation de Maseick. — Prise de Wesel, Rhinberg, etc. — Passage du Rhin. — Prise d'Arnheim, Doesbourg, etc. — Examen des fautes attribuées à Louvois. — Affaire de Muiden. — Le marquis de Rochefort. — Lettre du comte d'Estrades. — Rapport du marquis de Rochefort. — Tentative sur Aerdenbourg. — Les Hollandais inondent leur pays. — Opinion de Louis XIV sur cet acte. — Négociations. — Le prince d'Orange. — Renvoi des prisonniers de guerre. — Retour de Louis XIV à Saint-Germain. — L'Empereur et l'Électeur de Brandebourg. — Meurtre des frères de Witt. — Le duc de Luxembourg à Utrecht. — Combat de Woerden. — Orgueil du duc de Luxembourg. — Les contributions. — Violences contre les Hollandais. — Rapports de la cour avec les généraux. — Irritation du prince de Condé contre Turenne. — Turenne maintient son indépendance. — Marche inutile et retraite des Allemands. — Marche du prince d'Orange. — Siége de Charleroi. — Le comte de Montal. — Retraite du prince d'Orange. — Expédition du duc de Luxembourg. — Affaire de Bodegrave et de Swammerdam. — Attitude équivoque de l'Espagne. — Correspondance de Louis XIV et de Louvois. — Fatigue des troupes. — Turenne chasse l'ennemi de la Westphalie. — L'Electeur de Brandebourg fait son accommodement

« Quoiqu'il ne soit pas séant aux princes, non plus pu'aux particuliers, de reprocher les bienfaits dont ils

ont comblé leurs amis ou leurs voisins, on peut cependant, sans craindre de tomber dans ce défaut, imputer la source et l'origine de la guerre présente qui vient de s'allumer entre la France et les Provinces-Unies, à l'ingratitude, à la méconnoissance et à la vanité insupportable des Hollandois. Chacun sait que ces peuples doivent leur établissement en république libre à la puissante protection que les rois mes prédécesseurs leur ont accordée depuis près d'un siècle, soit contre la maison d'Autriche, leur ancienne souveraine, soit contre l'Empire et l'Angleterre; chacun sait que sans son appui, ces puissances, ou liguées ensemble ou agissant séparément, auroient, en divers temps, englouti cet État. Ces événements sont de nos jours; et il suffit, pour le prouver, d'alléguer la dernière guerre que l'évêque de Munster, un des plus foibles princes de l'Empire, sans aucun subside ni secours étranger, a faite en dernier lieu à cette république, qui étoit à deux doigts de sa perte sans les troupes auxiliaires que je lui envoyai. La postérité, qui n'aura pas été témoin de tous ces événements, demandera quel a été le prix et la reconnoissance de tous ces bienfaits. Pour la satisfaire, je veux lui apprendre que dans toutes les guerres que les rois mes prédécesseurs ou moi-même avons entreprises depuis près d'un siècle contre les puissances voisines, cette république ne nous a non-seulement pas secondés de troupes ni d'argent, et n'est pas sortie des bornes d'une simple et tiède neutralité, mais a toujours tâché de traverser, ou ouvertement ou sous main, nos progrès et nos avantages. Ce qui vient d'arriver le justifie assez. J'avois inutilement sollicité

l'Espagne, après la mort du roi Catholique, de rendre justice à la reine sur les légitimes prétentions qu'elle avoit sur les Pays-Bas. Accablé de refus continuels, j'avois pris les armes et avois porté la guerre dans ces provinces, pour faire valoir les droits de cette princesse et lui faire restituer les Etats qui lui appartenoient. Dieu, qui est le protecteur de la justice, avoit béni et secondé mes armes; tout avoit plié devant moi, et à peine avois-je paru que la plupart des meilleures places des Pays-Bas s'étoient soumises à mon obéissance. Au milieu de toutes ces prospérités, l'Angleterre ni l'Empire, convaincus de la justice de ma cause, quelque intérêt qu'ils eussent à arrêter la rapidité de mes conquêtes, ne s'y opposèrent point. Je ne trouvai dans mon chemin que mes bons, fidèles et anciens amis les Hollandois, qui, au lieu de s'intéresser à ma fortune comme à la base de leur État, voulurent m'imposer des lois et m'obliger à faire la paix, et osèrent même user de menaces en cas que je refusasse d'accepter leur médiation. J'avoue que leur insolence me piqua au vif et que je fus près, au risque de ce qui pourroit arriver de mes conquêtes aux Pays-Bas espagnols, de tourner toutes mes forces contre cette altière et ingrate nation; mais ayant appelé la prudence à mon secours, et considéré que je n'avois ni le nombre de troupes ni la qualité des alliés requis pour une pareille entreprise, je dissimulai; je conclus la paix à des conditions honorables, résolu de remettre la punition de cette perfidie à un autre temps[1]. »

[1] Mémoire (inédit) de Louis XIV sur la campagne de 1672. *Dépôt de la guerre*, t. 1112.

Tel est le début d'un mémoire où Louis XIV a rassemblé les causes, les apprêts et les premiers événements de la guerre contre la Hollande. Si, au lieu du manifeste vague et bref qu'il publia peu de jours avant son entrée en campagne, il eût parlé, devant l'Europe, ce langage passionné, superbe, mais explicite et décidé, les Hollandais n'auraient pu feindre, comme ils ont fait, d'ignorer pour quels motifs le roi de France leur déclarait la guerre, et Louis XIV n'aurait pas prêté au blâme si souvent répété pendant son règne, et surtout depuis, d'avoir sacrifié à son fanatisme despotique et religieux, à sa haine contre une nation républicaine et protestante, la politique traditionnelle de la France, la politique de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin. Il est vrai que cette franchise inopportune ne lui aurait pas permis d'endormir les défiances de l'Europe, complaisante ou abusée. S'il eût déclaré publiquement qu'il allait chercher, à La Haye, les clefs de Bruxelles, il eût détruit d'un seul coup l'œuvre de patience, ingénieuse et compliquée, de sa diplomatie à Londres, à Stockholm, à Vienne, dans toute l'Allemagne, restauré malgré elle la Triple Alliance, et soulevé, dès le début, une coalition universelle au profit de l'Espagne et de la Hollande. Il était donc prudent de dissimuler, de laisser dans l'ombre et les causes réelles et le but précis de la guerre, de n'affecter qu'une sorte de ressentiment général, de n'indiquer à l'avance aucune satisfaction déterminée. Ce n'est pas que Louis XIV ne se prêtât volontiers à ce rôle de divinité mystérieuse et vengeresse ; ou plutôt ce rôle n'avait rien d'une fiction ; c'était sa nature même ; il

n'avait pas besoin de composer son personnage. Il serait injuste et faux de dire qu'il n'agissait que par instinct et par passion; mais il agissait beaucoup par passion; la politique était subordonnée.

Ce mélange de la politique et de la passion, qui est déjà si marqué dans le fragment qu'on vient de lire, se révèle et se résume avec plus d'éclat dans un mot de Louvois, le confident, le conseiller le plus écouté de Louis XIV. Le 1er novembre 1671, Louvois écrivait au prince de Condé que « le véritable moyen de parvenir à la conquête des Pays-Bas espagnols étoit d'abaisser les Hollandois et de les anéantir, s'il étoit possible[1]. » Abaisser les Hollandais, c'était le conseil de la politique; anéantir les Hollandais, c'était le cri de la passion. Rien n'aurait pu justifier la ruine absolue de la Hollande; l'affaiblir n'était pas rompre avec la tradition politique de la France.

Lorsque Henri IV aidait les Provinces-Unies à secouer le joug de l'Espagne, il voulait plus de mal à l'Espagne qu'il ne voulait de bien à la Hollande; il se préoccupait surtout d'augmenter les embarras de la maison d'Autriche. S'il encourageait l'insurrection, ce n'est pas seulement ni avant tout qu'il y fût sympathique; c'est qu'en attaquant et en morcelant les Pays-Bas par le nord, l'insurrection lui donnait, à lui et à ses successeurs, l'occasion de les attaquer et de les morceler par le sud. L'Angleterre, sous Élisabeth, quoique plus rapprochée de la Hollande par un certain rapport de

[1] Mémoire cité par M. Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. III, p. 665.

croyance, servait avant tout, en lui donnant du secours, ses propres intérêts maritimes et commerciaux; elle se vengeait de l'*Armada* en faisant perdre à l'Espagne le redoutable concours de la marine hollandaise. Mais bientôt, lorsque la Hollande, libre et active, voulut à son tour disputer à l'Angleterre l'empire des mers, l'Angleterre entreprit et soutint une lutte acharnée contre ce même peuple dont elle venait de favoriser l'émancipation. Est-ce à dire que la Hollande mérite d'être accusée d'ingratitude, ou l'Angleterre de versatilité? Chacune d'elles suivait la politique la plus conforme à ses intérêts. Il ne faudrait pas juger, d'après une autre règle, les rapports de la France et de la Hollande.

Les alliances ne sont pas éternelles; sitôt qu'elles ont porté leur fruit, elles se flétrissent et meurent. De son accord avec la France, la Hollande avait retiré de bonne heure le seul profit qu'elle en pût attendre, la confirmation de son indépendance. Les avantages que s'était promis la France étaient plus longs à recueillir. Son intérêt a toujours été de reculer sa frontière vers le nord; Louis XIV n'a fait en cela que suivre les maximes et les pratiques de Richelieu et de Mazarin. Mais à mesure que l'Espagne s'affaiblissait et que la France grandissait en se rapprochant de la Hollande, la Hollande, n'ayant plus rien à redouter de l'Espagne, commençait à s'inquiéter des progrès de la France; elle ne se sentait plus disposée à laisser évincer un voisin, vieux et tranquille, au profit d'un nouveau venu, jeune et entreprenant. Si Mazarin eût vécu dix années de plus, il eût, après la mort de Philippe IV,

fait sortir du traité des Pyrénées les contestations qu'il y avait semées en germe; il eût commencé la guerre de *dévolution*, et, rencontrant l'opposition de la Hollande, il eût essayé d'en avoir raison, même par les armes; mais il n'eût jamais parlé d'anéantir les Hollandais. L'entreprise eût-elle été possible, il ne l'aurait pas même tentée, la jugeant inutile et dangereuse aux intérêts de la France.

Cette conduite, que Mazarin eût suivie jusqu'à l'abaissement de ses adversaires, mais pas plus loin, a précisément été celle de son disciple, de son héritier, l'illustre de Lionne. Tel a été l'objet de cette campagne diplomatique, où, de 1668 à 1671, la persévérance et le génie d'un grand ministre ont remporté des triomphes sans exemple : la Triple Alliance dissoute, l'Empereur et la plus grande partie des princes de l'Empire compromis dans une neutralité passive, la Suède inclinant aux projets de la France, le roi d'Angleterre, l'Électeur de Cologne, l'évêque de Munster, faisant marché de leur concours, la Hollande enfin complétement isolée, n'ayant pour elle que les vœux contenus de l'Espagne et de l'Électeur de Brandebourg [1]. L'armée se préparait à envahir le champ clos dont les diplomates avaient si habilement resserré les limites. Tandis que M. de Lionne jouissait glorieusement de son œuvre achevée, Louvois travaillait assidûment au succès de la sienne.

On a déjà vu comment, avec des éléments défec-

[1] On sait avec quel éclat cette grande œuvre diplomatique a été mise en lumière par M. Mignet.

tueux, Louvois était parvenu à créer, en quelque sorte, une nouvelle armée française, vigoureuse, sinon très-nombreuse encore, bien organisée, bien disciplinée. Mais telle était sa passion de dominer la guerre par une supériorité de forces écrasantes, que, les ressources nationales n'y pouvant suffire, il en cherchait partout d'étrangères. L'Europe occidentale fut mise à contribution pour lui fournir des hommes. Il n'est pas question ici des alliés directement intéressés au succès, et dont les contingents, déterminés par les traités, servaient à côté de l'armée française, mais avec leurs chefs et leurs drapeaux distincts; telles étaient les troupes de Cologne et de Munster, les régiments anglais de Charles II. Il n'est pas même question de ces corps étrangers dont les cadres, perpétuellement ouverts, se remplissaient à l'envi de déserteurs et d'aventuriers attirés, quelques-uns par le renom militaire de la France, le plus grand nombre par l'appât d'une solde élevée. L'affluence de ces soldats de fortune était considérable en 1672; Louvois avait pu former deux régiments d'infanterie irlandaise, un régiment écossais, un régiment anglais, un régiment allemand, un régiment espagnol, sans compter huit régiments de cavalerie. Il s'agit des neutres, surtout des petits États d'Italie, plus ou moins bien disposés pour la France, et qui durent tolérer, sinon encourager des enrôlements faits publiquement sur leur propre territoire. Ce n'était pas qu'ils s'y résignassent de très-bonne grâce.

Vers la fin de l'année 1669, Louvois avait dépêché un agent à Venise, avec mission de prendre à la solde du roi les troupes dont la chute de Candie rendait l'en-

tretien désormais inutile et onéreux à la république. Mais tel était alors le ressentiment des Vénitiens contre la France, que l'entreprise ne réussit pas, à la grande joie des diplomates de profession, troublés par l'invasion bruyante de Louvois dans un domaine réservé jusqu'alors à leurs discrètes et savantes intrigues. Voici ce que l'abbé Servient écrivait de Turin à M. de Lionne : « On connoîtra la grande dextérité de M. de Louvois pour les affaires étrangères, qu'il voudroit souvent affecter, par l'heureuse issue de la négociation commise au sieur Camus de Beaulieu pour l'obtention des troupes licenciées des Vénitiens. Cela sonne mal en Italie, et l'on voit bien que M. de Louvois n'est pas appelé aux grandes négociations, puisqu'il hasarde d'alarmer toute l'Italie pour tâcher inutilement d'obtenir quatre à cinq cents hommes, comme si l'on manquoit de soldats en France[1]. » Mais à Parme, à Modène, à Lucques, à Florence, un succès éclatant avait de bonne heure couvert et réparé l'échec de Venise. Un nouvel agent, Camus Duclos, réussit à former en peu de temps, sous le nom de Royal-Italien, un beau régiment d'infanterie d'environ trois mille hommes.

Les Génois ne se montrèrent pas d'abord plus dociles que les Vénitiens; ils repoussèrent, ou du moins ils éludèrent longtemps la demande que Louvois leur fit directement d'autoriser la levée d'un régiment d'infanterie dans l'île de Corse. Ce ne fut qu'au mois de mai 1673 que « ces Hollandois de l'Italie, » poussés à bout par la saisie de leurs galères, se résignè-

[1] 16 janvier 1670. *Aff. étr.* Correspondance de Savoie, 61.

rent à donner douze cents hommes; pour comble de disgrâce, ils eurent à subir, sous la forme la plus humiliante, les leçons et les menaces de Louvois. « Il faut une fois pour toutes, disait-il, qu'ils se défassent de certain manque de respect que le roi n'est plus en volonté de souffrir; il faut qu'ils soient sages dorénavant et qu'ils connoissent qu'il n'est pas bon de refuser au roi ce qu'il leur demande, ni d'avoir d'aussi malhonnêtes manières qu'ils en ont eu sur les levées que Sa Majesté a désirées d'eux[1]. »

Le Piémont se soumit aussi comme Gênes, après une assez vive résistance. Quoiqu'il fît profession d'être grand admirateur de Louis XIV, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel II, n'entendait pas se réduire au rôle de vassal, ni se laisser entraîner dans le tourbillon de la politique française. C'était précisément où tendait Louvois, qui, non content d'augmenter l'effectif de l'armée, disputait à M. de Lionne le soin de compromettre dans la cause de Louis XIV le plus grand nombre possible de gouvernements étrangers. Il avait même, ce qui n'était guère dans ses habitudes, usé de finesse vis-à-vis du Piémont, et tendu à la vanité de Charles-Emmanuel un piége où l'infortuné duc s'était laissé prendre. En 1670, pendant le rapide voyage qu'il avait fait à Pignerol, Louvois était venu saluer le duc et la duchesse de Savoie; parmi beaucoup de compliments et de flatteries sur les talents militaires de Charles-Emmanuel, il l'avait amené à demander au roi, pour le prince de Piémont, son fils, une compagnie de gen-

[1] Louvois à Gomont, 9 et 26 mai 1675. *D. G.* 345.

darmes. Plusieurs mois s'étaient écoulés; le duc, inquiet de son souhait imprudent, commençait à se persuader que Louis XIV, par bonheur, n'y avait pas pris garde, lorsqu'il reçut tout à coup une lettre où Louvois lui annonçait que le roi avait résolu de donner à son fils, non-seulement une compagnie de gendarmes, mais encore un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie, honneur insigne, jusque-là réservé aux seuls Enfants de France[1]. La logique voulait toutefois que, puisque les régiments des princes français étaient français, les régiments du prince de Piémont ne pussent être que piémontais.

Charles-Emmanuel ne sut d'abord que remercier; puis, revenu de sa première surprise, il s'efforça de décliner cet excès d'honneur, en alléguant l'insuffisance de ses propres troupes. Mais Louvois n'était pas

[1] Louvois au duc de Savoie, 18 mars 1671 : « J'ai toujours eu dans l'esprit, depuis que je suis parti d'auprès de Votre Altesse Royale, toutes les choses qu'elle m'a fait l'honneur de me dire qui lui pourroient être agréables, pour tâcher de contribuer à les lui faire avoir. Elle me fit connoître qu'elle seroit fort aise que le roi donnât à Monseigneur le prince de Piémont une compagnie de gendarmes. Je n'en parlai point à Sa Majesté à mon retour, parce qu'elle ne me parut point alors avoir la pensée de faire des troupes nouvelles; mais Sa Majesté ayant depuis peu de jours reconnu, par le compte que je lui ai rendu de l'état de ses troupes, qu'il étoit bien difficile de pouvoir maintenir le grand nombre d'infanterie françoise qu'elle a présentement sur pied, et ayant résolu d'en licencier une partie pour mettre des étrangers en leur place, dont la levée ne diminuât point le nombre de ses sujets qui sont nécessaires dans les provinces pour cultiver la terre, je l'ai informée de ce que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de me dire lorsque j'étois à Saluce. Sa Majesté m'a témoigné qu'elle trouvoit fort mauvais que je ne le lui eusse pas dit, dès que je fus de retour, et a résolu non-seulement de donner à Monseigneur le prince une compagnie de gendarmes, mais encore un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie, chose que personne n'a ici que les Enfants de France et Monsieur. » *D. G.* 255.

homme à perdre ses avantages; aux compliments succédèrent les reproches, presque les menaces. Charles-Emmanuel, humilié et désolé, accepta, ou, pour mieux dire, accorda de mauvaise grâce le régiment de cavalerie d'abord, puis, quelques mois après, le régiment d'infanterie. Enfin, après une malencontreuse agression contre les Génois, pour laquelle il avait fait des armements qui ne lui laissaient plus la ressource d'alléguer son impuissance, il fut contraint, à la fin de l'année 1672, de donner à Louis XIV trois autres régiments d'infanterie, formant environ quatre à cinq mille hommes[1]. Tous ces corps ne cessèrent pas de se recruter en Piémont jusqu'à la paix de Nimègue; mais ils étaient entretenus et traités exactement comme les régiments français, jusque-là que Louis XIV se fit donner par le gouvernement piémontais, ou plutôt lui arracha le droit de nommer aux charges vacantes, comme il faisait dans ses propres troupes. Pour toute satisfaction, Charles-Emmanuel obtint que ses régiments ne seraient jamais employés contre l'Empereur, dont il était le *Vicaire perpétuel* en Italie.

Tandis que Louis XIV et Louvois traitaient avec si peu de ménagement le duc de Savoie, un prince souverain, un allié de la maison de Bourbon, ils affectaient beaucoup d'égards et de considération pour la Suisse. C'est que ce grand marché d'hommes était

[1] Voici quels étaient, au mois de juillet 1674, les colonels de ces régiments : Piémont-ducal, comte de Mayen; Saluce, marquis de Valgrane; Chablais, M. de la Coudrée; Génevois, marquis de la Pierre. — Louvois au duc de Savoie, 6 juillet 1674. *D. G.* 380.

entre les mains de gens experts au négoce, qui ne se laissaient ni effrayer ni duper, ne se pressaient pas de conclure, et ne traitaient qu'aux conditions les plus avantageuses et sous les plus solides garanties. Les capitulations des troupes suisses étaient des contrats modèles. Jusqu'aux approches de sa guerre de Hollande, Louis XIV s'était contenté de recruter dans les cantons le nombre d'hommes nécessaire pour entretenir le régiment suisse de sa garde et quelques compagnies franches; mais, en 1671, Louvois résolut d'y lever un corps d'infanterie considérable. Il avait pour agent principal un Grison, nommé Stoppa, homme d'honneur, d'esprit et de ressources, bon officier, négociateur habile, capable de tout, même d'improviser, au courant de la plume, entre deux actions de guerre, un libelle contre le prince d'Orange ou contre l'Empereur. Il ne fallait pas moins qu'un génie comme celui-là pour tenir tête à MM. de Berne, de Bâle et de Zurich.

A peine Stoppa avait-il commencé à formuler quelques-unes de ses propositions — car il s'était bien gardé de les présenter toutes à la fois, — qu'il eut à répondre à une foule d'objections politiques et religieuses. Les uns, prenant parti pour l'Empereur, affirmaient que le roi de France « vouloit entrer en Allemagne avec une armée de cent mille hommes pour faire monseigneur le Dauphin roi des Romains par force[1]. » D'autres, mieux avisés, annonçaient la guerre contre les Hollandais, mais comme une guerre de religion. Les ministres, dans les cantons protestants, « prêchoient cent sottises contre cette

[1] Stoppa à Louvois, 2 novembre 1671. *D. G.* 260

levée. Le premier de cette ville, — Stoppa écrivait de Berne, — a le diable au corps pour cela. Depuis quelque temps, les ministres, en chaire, prient Dieu pour les pauvres églises de leur religion qui sont persécutées en France. » Mais cette grande émotion lui était suspecte, et il ajoutait, avec un scepticisme désolant : « Un peu d'argent que les Hollandois donnent fait tout cela [1]. » Stoppa se trompait sans doute; chez les protestants, l'émotion était sincère, mais elle n'empêcha rien; tout au plus contraignit-elle l'agent de Louvois à multiplier, pour la combattre, les arguments pécuniaires. Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'après avoir couru de Berne à Bâle, et de Bâle à Fribourg, il avait en deux mois accompli sa mission, et qu'il pouvait écrire au ministre, de ce style plein de faits et de chiffres qui plaisait tant à Louvois : « Si je ne me trompe, vous aurez le nombre de quatre-vingt-dix-neuf compagnies, en comprenant douze cents hommes pour les augmentations; ce qui n'éloignera pas de dix-neuf mille hommes, sans les gardes [2]. »

Ce succès inouï, qui dépassait les espérances de Louvois, ne fit que le rendre plus insatiable. Au mois d'avril 1672, il renvoya Stoppa en Suisse pour négocier un supplément à cette levée déjà si formidable; mais les cantons catholiques étaient épuisés d'hommes, et les protestants ne pouvaient plus, sans exciter un soulèvement religieux, se laisser abuser sur les projets de Louis XIV contre la Hollande. Vainement Louvois

[1] Stoppa à Louvois, 22 septembre 1671. *D. G.* 259
[2] 16 novembre. *D. G.* 260.

avait-il imaginé, pour endormir leurs scrupules, certain accommodement de conscience que Stoppa trouvait fort étrange qu'ils n'eussent pas accueilli : « L'expédient que vous aviez trouvé, monseigneur, écrivait-il à Louvois, de demander du monde pour le Roussillon, a été inutile ; un de ceux de Zurich n'ayant pas eu honte de me dire que ce seroit d'autant renforcer le roi contre les Hollandois, quoiqu'on n'employât pas leurs troupes directement contre eux. » D'ailleurs Stoppa ne cherchait pas plus à pallier son échec qu'il n'avait exagéré son précédent triomphe. « Mon frère, disait-il, qui a été à Berne, et qui a vu les deux principales personnes de ce canton qui m'avoient le plus servi dans la dernière levée, à savoir l'avoyer Frisching et le général d'Erlach, m'a rapporté qu'il n'y a plus rien à espérer d'eux. Je suis persuadé que les cantons protestants ont résolu d'un commun accord de ne donner point de troupes au roi, pendant qu'il fera la guerre aux Hollandois[1]. » Quoi qu'il en soit, Louvois n'avait pas à se plaindre du résultat de ses efforts; vingt mille hommes de troupes suisses, dix à douze mille aventuriers anglais, allemands, espagnols et italiens, c'était toute une armée qui allait grossir les rangs déjà pressés de l'armée française.

Une telle masse de combattants devait traîner avec soi une nombreuse artillerie, des parcs, des équipages de toute sorte; il fallait amasser des munitions, des armes, des vivres, des fourrages; créer, loin du territoire national, sur les frontières mêmes de l'ennemi,

[1] Stoppa à Louvois, 9 avril 1672. *D. G.* 275.

des magasins, dont il fallait en même temps lui dérober la connaissance. Car il ne s'agissait pas, comme en 1667, de porter, dans un pays limitrophe, une guerre préparée à loisir ; il fallait contourner les Pays-Bas espagnols qu'on voulait respecter encore, et gagner, au delà, une base d'opération éloignée de la France, adossée à l'Allemagne, exposée à être tout à coup surprise et coupée par les Hollandais. Louis XIV nous a laissé lui-même le témoignage de ses anxiétés. « J'avoue, a-t-il dit, que ces commencements furent un peu délicats, et qu'ils ne me donnèrent pas peu d'inquiétude. » Mais il fut admirablement servi par la fortune et par le génie de Louvois.

Une querelle avait éclaté entre l'Électeur de Cologne et sa ville capitale, soutenue par les Hollandais et par l'Empereur. L'Électeur, qui était entièrement gouverné par deux frères, le prince Guillaume de Furstenberg et l'évêque de Strasbourg, deux Allemands façonnés et disciplinés aux volontés de Louis XIV, s'empressa de solliciter l'assistance du roi. Sous prétexte de fournir à l'Électeur des munitions de guerre dont il était absolument dépourvu, Louvois se hâta d'établir, sur ses terres, des magasins considérables. Par un accord secret, quatre villes, Neuss, Keisorwert, Bonn et Dorsten, avaient été mises à la disposition du roi. Des agents intelligents et alertes, comme Louvois savait les choisir, s'étaient de bonne heure mis en campagne, travaillant en apparence pour le compte de l'Électeur. L'un d'eux, le commissaire Jolly, transformé en secrétaire de Son Altesse Électorale, était particulièrement chargé d'entretenir et de diriger le zèle de ses minis-

tres, personnages souvent indécis et difficultueux, avec lesquels il fallait à la fois beaucoup de fermeté, de ménagements et de patience. « Je ne puis encore, écrivait-il à Louvois le 11 septembre 1671, vous parler bien positivement de l'humeur et de la conduite de ces gens-ci ; mais je commence à m'apercevoir qu'on ne doit pas y faire un essentiel fondement, particulièrement sur M. le prince de Furstenberg. Il ne va qu'à ses fins, flottant sur l'extrémité d'un engagement, et j'ai peine à croire qu'il est de ces gens à doubles portes pour choisir leur sortie. M. l'évêque de Strasbourg est plus net, et je crois qu'il a plus de rectitude et d'efficacité. L'un et l'autre sont dans ce pays, comme M. le cardinal Mazarin étoit en France, dans le temps qu'on portoit le plus d'envie à son ministère, avant qu'on eût levé le masque contre lui ; joint que les princes d'Allemagne sont jaloux de la confiance que le roi a en eux. Il n'y a pas d'artillerie à attendre de Liége par les raisons de cette aversion. M. l'Électeur de Cologne donneroit des ordres pour en avoir, on n'y obéiroit pas. C'est un bon prince qui ne se mêle, à ce que je vois, de quoi que ce soit, et que ces gens-ci gouvernent absolument[1]. »

Puisqu'il ne fallait pas compter sur l'artillerie de l'Électeur, il n'y avait d'autre ressource que d'en envoyer de France. Des bateaux chargés de grosses pièces de siége, dont le roi était censé faire présent à M. de Cologne, étaient expédiés à l'adresse d'un commissaire d'artillerie, nommé Dollé, qu'on avait paré

[1] *D. G.* 261.

du titre pompeux de commissaire général de l'artillerie, poudres et salpêtres de l'État de Son Altesse Électorale. Les bateaux déchargés, Dollé les transformait en pontons pour le passage des fleuves; il avait même imaginé une espèce de redoute flottante, armée de canons, et un pont volant d'une seule pièce qui, deux fois par heure, pouvait transporter d'un bord du Rhin à l'autre, cinq cents hommes et cent chevaux à chaque traversée. Louvois se plaisait beaucoup aux petites ruses. Au fond des bateaux d'artillerie, il avait fait cacher de gros sacs d'argent, destinés à payer les grains qu'il faisait acheter secrètement en Allemagne, en Hollande et jusqu'en Pologne. L'agent chargé de cette vaste et délicate opération, se nommait Berthelot; c'était un fournisseur d'armée dont le nom, connu de toute l'Europe, avait une célébrité compromettante. Il avait donc pris un pseudonyme de circonstance, et se faisait passer pour un sieur Lefèvre, marchand français habitué depuis quinze ans dans les États de l'Électeur.

Tous ces expédients réussissaient, même les plus audacieux. Louvois qui, par une extrême sagesse, au début d'une grande aventure, ne voulait épuiser la France ni d'hommes, ni de grains, ni de munitions de guerre, avait conçu l'incroyable dessein d'acheter en masse la poudre et le plomb des Hollandais. Chose plus incroyable, les Hollandais s'y prêtèrent complaisamment, se désarmant de gaieté de cœur au profit de leurs adversaires; tant l'esprit de négoce et l'appât du gain étouffaient ou aveuglaient le patriotisme de ce peuple de marchands! Il est vrai que l'affaire fut

admirablement conduite. Un banquier juif d'Amsterdam, nommé Sadoc, fut l'habile et heureux intermédiaire de cette spéculation d'un nouveau genre. Sous prétexte de réunir des munitions, soit pour le compte de la Flandre espagnole, soit pour le compte de certaines villes d'Allemagne, comme Mayence et Francfort, il acheta d'énormes quantités de poudre, de salpêtre, de mèche, de plomb et de boulets, qu'il fit rapidement passer dans l'Électorat de Cologne. Lorsque les États Généraux commencèrent à se douter de cet étrange commerce, il était tout près de finir. Sadoc leur avait déjà enlevé au moins quatre cent mille livres de poudre, cent soixante milliers de salpêtre, douze milliers de soufre, deux cents de plomb, deux cents de mèche[1].

Ces immenses approvisionnements n'étaient pas les seuls que Louvois eût ordonné de faire. Il était trop avisé pour n'agir que sur un seul point, et pour ne pas fatiguer l'attention de ses adversaires, en multipliant leurs inquiétudes. Tandis que les magasins de l'Électorat de Cologne se remplissaient avec une rapidité et un secret jusque-là sans exemple, toutes les places françaises, voisines des Pays-Bas, étaient lar-

[1] Sadoc à Louvois, août, 3 et 10 septembre 1671. — Jolly à Louvois, 1er, 11 et 28 septembre.—Berthelot à Louvois, 2 septembre.—*D. G.* 261. —Nous avons déjà parlé d'un libelle intitulé : *Mémoires ou Essai pour servir à l'histoire de F. M. Le Tellier, marquis de Louvois.* C'est là qu'on voit, chose admirable, Louvois travesti en commis voyageur, s'en allant en personne acheter les munitions des Hollandais, et, par une manière de dénoûment glorieux, courant la poste pour échapper aux poursuites d'un garçon cordonnier qui l'avait reconnu à Leyde. Ce n'est pas la seule invention de ce libelle, mais c'est bien la plus ingénieuse.

gement approvisionnées sans beaucoup de mystère, à ce point que Vauban lui-même s'en émut presque autant que les Espagnols, et crut devoir donner à Louvois des conseils de conduite et de prudence. « Il est malaisé, monseigneur, lui écrivait-il d'Ath, le 25 août 1671, que toute la terre sache que l'on jette ici trente-quatre mille boulets de batterie et cent quarante-cinq milliers de grenades, sans que les ennemis, défiants comme ils sont, ne s'imaginent là quelque chose pour eux. Il me semble qu'il seroit bon de ne donner jalousie à Mons que le moins que faire se pourroit. » Sur quoi Louvois, ravi d'avoir donné le change à un esprit aussi perspicace que celui de Vauban, lui répondait avec une certaine ostentation : « Si nos voisins sont d'humeur à s'alarmer, seize mille chevaux et quarante mille hommes de pied, qu'on lève présentement, leur donneront plus d'inquiétude que ne font les boulets et munitions de guerre qui arriveront incessamment de tous côtés dans les places du roi. L'on y en fait aller une si grande quantité dans toutes, qu'ils ne pourront pas croire que l'on ait d'objet particulier sur aucune de leurs places, puisque, en même temps que l'on voiturera à Ath ce que vous avez vu dans le mémoire que M. de Nancré vous a communiqué, l'on en voiturera à Tournai, à Charleroi, au Quesnoi, à Douai, à Arras, à Dunkerque et à Saint-Quentin, des quantités quasi aussi considérables qu'à Ath [1]. »

[1] Vauban à Louvois, 25 août. — Louvois à Vauban, 2 août 1671 *D. G.* 261.

A ces opérations multiples dont Louvois ne se contentait pas de diriger l'ensemble, mais qu'il surveillait dans leurs moindres détails, approvisionnements de toutes sortes, levées en France, levées à l'étranger, la mort prématurée de M. de Lionne[1] vint ajouter le soin des affaires étrangères. Pendant près de cinq mois, jusqu'à l'arrivée du nouveau secrétaire d'État, M. de Pomponne, alors ambassadeur en Suède, Louvois fut chargé, par intérim, de ce département. Il n'en fut point accablé; son intelligence et son activité suffisaient à tout. Ce nouveau témoignage de la confiance royale l'excitait au contraire et doublait ses forces. Même après qu'il eut remis entre les mains de M. de Pomponne la direction des affaires étrangères, il ne cessa pas d'y influer. Ce n'est pas qu'il ait eu, pendant son passage à travers la diplomatie, à l'entraîner dans une voie nouvelle. Il faut bien se persuader qu'il n'y avait pas alors en France, ni dans le public, ni dans le gouvernement, deux courants d'opinion; tout marchait d'ensemble. M. de Lionne était mort « après avoir tout disposé pour l'abaissement des Hollandais[2]. » Colbert lui-même, malgré l'inquiétude et le chagrin que lui causait la fortune toujours croissante de Louvois, était presque aussi courroucé que lui contre ces rivaux jaloux de la prospérité commerciale et maritime de la France. La diplomatie, en ce temps-là, n'était qu'une arme de guerre; Louvois pouvait y porter la main sans la fausser.

[1] Le 1er septembre 1671
[2] Mignet, t. III, p. 329.

Au mois d'octobre 1671, les agents intelligents, mais obscurs, que Louis XIV entretenait auprès de l'Électeur de Cologne, furent remplacés par un officier d'un très-grand mérite, le comte de Chamilly. Il devait à la fois observer les mouvements des Hollandais, veiller à la sûreté des magasins du roi, et réorganiser les troupes très-mal en ordre des pays de Cologne et de Liége. Malgré son extrême sévérité pour les déserteurs français, Louis XIV avait fini par accorder le bénéfice de l'amnistie à ceux qui passeraient au service de l'Électeur de Cologne. Le comte de Chamilly réussit à en former un beau régiment, à la tête duquel il mit son propre frère. Jusque-là, ni l'Électeur de Cologne ni l'évêque de Munster n'avaient eu la confidence complète des projets de Louis XIV; les traités qu'ils avaient avec la France ne les liaient pas d'une manière assez étroite. Le moment était enfin venu de les initier à tous les desseins et de les compromettre absolument dans l'action de la France. Pour achever cette œuvre avec toute la rapidité, tout le secret et toute la précision nécessaires, Louvois ne crut pas devoir se fier à d'autre qu'à lui-même. Il ne pouvait mieux couronner son gouvernement diplomatique.

Dans les derniers jours de l'année 1671, il partit, comme pour aller visiter les places de Flandre; mais il se déroba tout à coup au milieu de la route, et prit à la hâte le chemin de Cologne. Par malheur, ces mystérieuses et rapides allures ne s'accordaient pas avec le caractère et les habitudes des gens qu'il allait rencontrer. Voici ce qu'il écrivait au roi, de Brühl, le 1er janvier 1672 : « Le peu de secret que M. l'évêque

de Strasbourg garde dans toutes les affaires, a rendu mon arrivée en ce lieu si publique, que toutes les précautions que j'avois prises pour la cacher ont été inutiles, puisqu'il y a trois jours que les pages de M. de Strasbourg étoient informés que je devois arriver. J'ai été ce matin trois heures avec M. l'évêque de Strasbourg; et quelque idée que j'eusse conçue de ses incertitudes et de ses irrésolutions, par tout ce que M. de Chamilly m'en avoit mandé, j'avoue à Votre Majesté que je n'ai pas laissé d'en être surpris, et d'être en même temps étonné de ce que M. de Chamilly a soutenu jusqu'à présent les affaires de Votre Majesté et les a pu mettre au bon état où elles sont, avec un homme aussi foible et aussi ignorant qu'est celui-là. M. de Munster est arrivé ici sur le midi, et après un dîner fort sobre et fort court pour le pays où nous sommes, je l'ai enfermé dans une chambre avec M. le prince Guillaume, le commandeur Smising et le sieur Verjus, et pendant une conférence de cinq heures, nous avons mis par écrit tous les articles du traité offensif. Nous sommes convenus d'une manière à le faire signer qui sera sûre pour Votre Majesté, et que demain au soir ou après demain au plus tard, l'on signeroit tout de part et d'autre[1]. » Mais la sobriété n'était pas la vertu quotidienne des Allemands de ce temps-là ; le 4 janvier, Louvois, maugréant contre les retards, écrivait à Le Tellier, son père : « J'avois cru partir ce matin et pouvoir emporter avec moi les traités signés; mais la débauche que firent avant-hier l'évêque de Munster et

[1] *D. G.* 265.

l'évêque de Strasbourg, à la signature qui se fit du traité de Cologne, m'empêcha de pouvoir rien faire avec eux de tout le jour. J'ai parachevé aujourd'hui et partirai demain, Dieu aidant, à la pointe du jour, pour m'en aller à Trèves, et de là à Metz, faire marcher toutes les troupes. Tout ce que vous pouvez vous imaginer de plus ignorant ne l'est pas tant que M. de Strasbourg; si vous ajoutez à cela une irrésolution continuelle et une avarice sordide, je suis assuré que vous plaindrez ceux qui ont à traiter avec lui. Cependant c'est de cet homme-là que tout dépend en ce pays-ci, et sans lequel on ne peut se fixer à rien. Quelque rude qu'ait été mon voyage, et quelque long que je voie qu'il doit encore être, je loue Dieu tous les jours de m'avoir donné la pensée de le faire, et j'espère redresser tellement toutes choses que le roi trouvera ici tout aussi facile que s'il étoit question d'attaquer les Espagnols du côté de Flandre[1]. »

Louvois, certes, pouvait se féliciter à bon droit d'avoir réduit ces tristes politiques à conclure. L'Électeur de Cologne s'engageait, en substance, à aider le roi de France, dans sa guerre contre les Hollandais, d'un corps de dix-sept à dix-huit mille hommes, moyennant subside, et à lui céder pour trois ans la ville de Neuss, avec le droit de la fortifier et d'y tenir garnison. Par un autre traité, l'évêque de Munster s'engageait à

[1] *D. G.* 265.—A cette esquisse d'une si impitoyable vigueur, ajoutons ce trait du duc de Luxembourg : « A chaque dépense nouvelle, M. de Strasbourg fait des prières pour la paix, aussi bien qu'après avoir bu, des vœux pour la guerre. » Le personnage est achevé. Luxembourg à Louvois, 31 janvier 1672. *Idem.*

joindre ses troupes à celles de l'Électeur de Cologne. De son côté, le roi de France, outre les avantages pécuniaires qu'il leur accordait immédiatement à l'un et à l'autre, leur promettait, selon les éventualités, certains agrandissements de territoire aux dépens de la Hollande[1].

Les dernières conventions n'étaient pas encore signées, que Louvois, ainsi qu'il l'écrivait à son père, s'en était allé à Metz, « faire marcher toutes les troupes. » C'était un corps de quatre mille hommes d'élite que le roi mettait immédiatement à la disposition de ses alliés. Comme les négociations n'avaient pour objet apparent que de soutenir l'Électeur contre la ville de Cologne, il avait été convenu que, pour donner jusqu'au bout le change aux Hollandais et pour prévenir les réclamations de l'Empereur, ces troupes non-seulement prendraient l'écharpe aux couleurs électorales, mais qu'elles prêteraient même serment entre les mains de l'Électeur. Cette condition ne fut pas acceptée sans difficulté par les soldats, à qui répugnait une subtilité dont ils ne comprenaient pas l'importance. « Il survint à cette occasion un petit incident que je ne veux pas taire, a dit Louis XIV avec une satisfaction évidente. La proposition de prêter serment à un prince étranger cabra les troupes de ma maison qui sont particulièrement attachées à la garde de ma personne, mais aussitôt que le marquis de Louvois leur eut expliqué mes intentions et qu'il y alloit de mon service d'en user ainsi, elles se conformèrent sans difficulté à

[1] Voir Mignet, t. III, p. 705.

ce que les autres venoient de faire[1]. » Ce corps, avec les forces réunies de Cologne et de Munster, fut mis sous le commandement du duc de Luxembourg. Après un mois d'absence, Louvois se hâta de revenir auprès du roi, justement fier des résultats politiques de son voyage, mais sans estime pour les nouveaux alliés de la France et sans illusion sur les ressources militaires qu'ils pouvaient mettre à son service. Après tout, il s'était beaucoup plus occupé de reconnaître la route et de marquer les étapes que l'armée française allait parcourir pour marcher à l'ennemi.

Le 4 février 1672, Louvois mettait sous les yeux de Louis XIV un magnifique travail, fruit de quatre années de labeurs et d'efforts ; c'était le contrôle exact de l'armée, toute prête à entrer en campagne. D'abord les troupes d'élite, le régiment des gardes françaises et le régiment des gardes suisses, présentant ensemble un effectif de cinq mille fantassins ; les gardes-du-corps, les mousquetaires, les diverses compagnies de gendarmes et de chevaux-légers de la maison du roi, formant un corps de deux mille neuf cent cinquante cavaliers, les premiers du monde. Pour l'armée proprement dite, quarante-six régiments d'infanterie française, comprenant ensemble un peu plus de cinquante-six mille hommes ; douze régiments d'infanterie étrangère, suisses et autres, d'un effectif plus élevé que celui des régiments français[2], et donnant au

[1] *Mémoire inédit sur la campagne de* 1672.

[2] Dans l'infanterie française, les compagnies n'étaient que de cinquante hommes, sans les officiers ; les compagnies suisses étaient de deux cents hommes, et les autres compagnies étrangères de cent.

total près de trente mille hommes; soixante-dix-huit régiments de cavalerie française et neuf de cavalerie étrangère, présentant en ligne plus de vingt-cinq mille chevaux[1]. En somme, une armée d'environ cent vingt mille hommes, armés, équipés, instruits, d'une tenue sévère, et soumis, les généraux comme les soldats, aux exigences de la discipline[2]. A leur suite, des voitures et des attelages en proportion pour les vivres, les munitions, l'artillerie de campagne et le matériel de siége; quatre-vingt-dix-sept bouches à feu, mortiers et canons de divers calibres; soixante-douze mille boulets, six cents bombes, cent cinquante mille grenades; trois équipages de pont, l'un de cent pontons de cuivre, les deux autres de cent bateaux chacun[3].

Avec une pareille escorte et de pareilles ressources, Louis XIV pouvait, sans inquiétude, « s'en aller voyager en Hollande. » C'était ainsi que Louis annonçait à Vauban l'ouverture prochaine de la campagne[4]. Pour prix de ses signalés services, Louvois, nommé ministre d'État, vint s'asseoir au conseil à côté de Le Tellier,

[1] *Bibliothèque du Dépôt de la Guerre.* Recueil intitulé *Tiroirs de Louis XIV*. États de l'infanterie et de la cavalerie, à la date du 4 février 1672.

[2] On trouve à la bibliothèque du Dépôt de la Guerre, dans la collection des ordonnances militaires, tome XXII, à la date du 24 mars 1672, une ordonnance « pour la modération des tables des officiers généraux et majors et autres servans dans les armées. » En voici l'analyse : défense d'avoir plus de deux services de viande et un de fruit; nulles assiettes volantes; des plats de pareille grandeur, ne contenant que des mets d'une même sorte, excepté pour les rôtis; encore les viandes ne seront-elles pas l'une sur l'autre. Une autre ordonnance, du 25 mars, défend aux officiers de porter sur leurs habits aucun passement d'or ou d'argent.

[3] Février 1672. *D. G.* 266.

[4] 8 avril. *D. G.* 292.

son père ; il y prit d'emblée la première place, premier ministre de fait, sinon de titre ; il avait trente et un ans[1].

Le 6 avril, Louis XIV publia son manifeste de guerre ; le 28 avril, il quitta Saint-Germain, emmenant avec lui Louvois et Pomponne ; le 5 mai, il était à Charleroi, au milieu de l'armée.

Avant d'entrer en campagne, Louis XIV avait voulu prévenir, entre les généraux, les conflits d'autorité dont il y avait eu, dans les guerres passées, de si nombreux et de si funestes exemples. La hiérarchie des commandements était ainsi réglée : le Roi, Monsieur, le prince de Condé, le vicomte de Turenne, et au-dessous de Turenne, les autres maréchaux de France. Mais ce règlement même souleva d'abord le conflit qu'il avait eu pour objet de rendre impossible. Les

[1] Parmi les lettres de félicitation que reçut le nouveau ministre, il y en a une qui se distingue des banalités d'usage par l'extravagance même du compliment. L'intendant d'Oudenarde, Talon, lui écrivait le 14 février : « Vous ne doutez pas, monseigneur, que je ne dispute à toute la terre la part qu'on peut prendre à votre satisfaction et à votre gloire, et que je n'en fasse dans mon âme des feux de joie les plus sincères et les plus respectueux du monde. » *D. G.* 275. — Cet intendant précieux et ridicule n'en était pas d'ailleurs à son coup d'essai. Le 24 septembre 1671, il avait écrit à Louvois, au sujet de certains travaux hydrauliqnes : « L'Escaut, monseigneur, suivit hier vos ordres et passa par le nouveau canal. » *D. G.* 259. — Il faut rendre cette justice au bon sens de Louvois, que ce style ne lui convenait pas du tout. Il aurait mieux aimé que Talon employât à la gestion des intérêts publics le soin qu'il donnait à l'élaboration de ses prodigieuses métaphores. Le 6 janvier 1668, Louvois écrivait à un autre intendant, M. Charuel : « Je ne puis pas finir cette lettre sans vous dire que la confusion avec laquelle M. Talon fait toutes choses, sa nécessité, et le peu d'éclaircissements qu'il m'a donné jusqu'à présent sur le détail des affaires de son département, me faisant soupçonner au dernier point de sa netteté à l'égard de l'argent, je désire que, sans en rien témoigner, vous me mandiez ce que vous avez appris de sa conduite. » *D. G.* 222.

maréchaux de Bellefonds, de Créqui et d'Humières, méconnaissant la préséance que l'ancienneté dans le service et le titre de maréchal général, sans parler du génie et de la gloire, assuraient incontestablement et de plein droit à Turenne, refusèrent nettement de se considérer comme inférieurs à lui. Rien ne peut donner une idée plus juste de la gravité de cette affaire et du mécontentement de Louis XIV, que la lettre suivante, écrite par Louvois au maréchal de Créqui, le 22 avril : « Je vous adresse une dépêche dont le roi me commanda hier au matin l'expédition, et en même temps, une ordonnance d'en faire part à messieurs les maréchaux de France qui ont été nommés par Sa Majesté pour servir cette campagne, et de leur faire savoir que c'étoit une affaire qu'elle avoit résolue, et dans laquelle elle vouloit être obéie, qu'elle n'admettroit aucune excuse pour les en dispenser, et qu'elle n'agréeroit pas même qu'on lui demandât à ne point servir. Je commençai par M. le maréchal de Bellefonds, lequel ayant témoigné ne se vouloir point conformer au contenu en ladite dépêche, j'en allai rendre compte à Sa Majesté, qui, par bonté, voulut bien lui expliquer elle-même quelles étoient ses intentions, jusque-là que Sa Majesté lui dit qu'elle le prioit de le faire, qu'elle lui demandoit cette complaisance, en reconnoissance de toutes les grâces qu'elle lui avoit faites, et que, s'il y faisoit difficulté, il falloit qu'il se résolût à ne la voir jamais. Sur quoi, mondit sieur le maréchal de Bellefonds ayant pris congé de Sa Majesté, elle me commanda aussitôt de lui aller dire de partir ce matin pour s'en aller à Tours, et d'y demeu-

rer jusqu'à nouvel ordre, avec défense d'y faire aucune fonction de maréchal de France. J'ai cru, monsieur, que je devois vous expliquer au long tout ce qui s'est passé, afin que vous connoissiez mieux la disposition où est Sa Majesté contre ceux qui ne voudront pas obéir. Il est question en ceci, monsieur, non-seulement de ne point servir cette campagne, de déplaire à Sa Majesté, et de s'en aller passer sa vie dans quelque province, mais encore de perdre tous ses établissements. Je vous conjure de bien penser à la réponse que vous me ferez. Je vous supplie très-humblement de croire que j'attendrai avec toute l'inquiétude que doit avoir une personne qui prend une très-sensible part à tout ce qui vous regarde, et qu'en recevant votre lettre, je tremblerai jusqu'à ce que j'aie vu que vous ayez pris le bon parti. Vous me permettrez de vous dire qu'il n'y en a point d'autre que d'obéir à un maître qui dit qu'il veut l'être [1]. »

Les maréchaux de Créqui et d'Humières suivirent l'exemple du maréchal de Bellefonds; mais ils ne soutinrent pas aussi fièrement leur personnage. Bellefonds, esprit roide, un peu étroit, mais homme d'honneur, se tint ferme, silencieux et digne, dans ce qu'il croyait être son droit et son devoir. Créqui, plus intelligent et ressentant d'autant plus vivement la disgrâce, poursuivit le roi de lettres, de supplications, même d'adulations outrées, implorant d'être souffert au moins comme volontaire [2], pro-

[1] *D G.* 275.
[2] Créqui au roi, 9 mai 1672. *D. G.* 275.

testant toutefois avec fermeté qu'il ne « pouvoit gagner sur lui un abaissement dont le roi même lui feroit un jour reproche, son honneur et la charge que le roi lui avoit donnée ne le lui pouvant permettre [1]. » Quant au maréchal d'Humières, on doit croire qu'il ne s'associa qu'à contre-cœur à la résistance de ses deux collègues, les maudissant sans oser se séparer d'eux ; autrement on ne pourrait comprendre qu'un maréchal de France, qui aurait cru s'abaisser en prenant l'ordre de Turenne, écrivît à Louvois comme un petit officier de fortune : « Je suis bien persuadé que vous me continuerez toujours votre protection, sur laquelle je compte uniquement [2]. » Louis XIV fut inflexible ; il exigea que les maréchaux se rendissent à l'armée de Turenne et fissent, au moins pendant quinze jours, les fonctions de lieutenants généraux sous ses ordres. Il fallut bien céder ; Humières s'exécuta le premier, et reçut, en récompense, un commandement séparé en Flandre ; Bellefonds tint à honneur de ne capituler qu'à la dernière extrémité.

Dans toute cette affaire, quel rôle a joué Louvois? Évidemment il était d'accord avec le roi sur la question d'autorité. Le ministre qui proclamait et appliquait énergiquement le principe de la subordination dans l'armée, ne pouvait souffrir qu'il fût violé par ses premiers chefs. Toutefois, en lisant sa correspondance avec les maréchaux, on ne peut s'empêcher de remarquer que, tout en s'efforçant de les ramener par

[1] Créqui à Louvois, novembre 1672. *D. G.* 280.
[2] 23 juin 1672. *D. G.* 276.

la persuasion, il les plaignait encore plus qu'il ne les blâmait. Il aurait souhaité, comme un juge ému et favorable aux accusés, de ne les pas trouver si coupables. C'est qu'ils avaient en tête, eux et lui, le même adversaire. Depuis la guerre de *dévolution*, l'une des grandes préoccupations de Louvois, c'était de se soustraire à la tutelle de Turenne. Il avait voulu devenir, et il était devenu aussi grand administrateur que Turenne était grand général. Cependant Turenne s'était encore mêlé des préparatifs de la guerre de Hollande; le roi l'avait consulté; mais l'oracle avait déjà perdu de son crédit. A Turenne, Le Tellier et Louvois opposaient le prince de Condé, qu'ils avaient réussi à rétablir complétement dans les bonnes grâces du roi. Condé leur en eut presque trop de reconnaissance. Ce grand homme de guerre, chez qui le caractère était loin d'égaler le génie, se fit ou se laissa faire leur client[1].

Quoique la faveur de Turenne eût diminué auprès

[1] Il est curieux de comparer la correspondance de M. le Prince et celle de Turenne avec Le Tellier et Louvois; le ton est bien différent. Les formules de Condé sont d'une politesse excessive; il prodigue les baisemains. — Condé à Le Tellier, 8 mai 1674 : « ... Je vous baise les mains et vous prie de croire que personne au monde ne vous honore plus que moy et ne vous est plus véritablement acquis. M. de Louvois trouvera icy les mesmes asseurances pour luy. » Lettre autographe. *Dépôt de la guerre*, t. 398. — Condé à Louvois, 1er août 1674 : « ... Je vous baise les mains et suis toujours plus à vous que personne du monde. » Autographe. *D. G.* 400. — Les formules de Turenne sont au contraire sèches, brèves, singulières comme celles-ci : « Vous me faites l'honneur de m'écrire avec des cérémonies que je crois que je n'attire pas... Vous me faites, monsieur, des compliments aux fins de vos lettres qui devroient m'obliger à en user de même. » Turenne à Louvois, 3 et 23 juin 1672 *D. G.* 276. Le plus souvent, les formules manquent; les lettres se terminent brusquement par la signature

du roi, il était encore, surtout au début d'une guerre, le personnage dont le public se préoccupait davantage. Ainsi les bruits de Paris le faisaient tout à la fois ministre d'État, connétable, même roi de Pologne[1]. Ces bruits, plus ou moins déraisonnables, ne laissaient pas d'inquiéter Louvois ; mais il mettait beaucoup de prix à les connaître et, en général, à se tenir au courant des mouvements de l'opinion. Le 14 juin 1672, il écrivait des bords de l'Yssel au prévôt des marchands : « Le roi étant bien aise d'être informé de tout ce qui se passe et se dit à Paris pendant son absence, je vous prie de m'envoyer, toutes les semaines, un petit mémoire en forme de gazette de tout ce que vous en pourrez apprendre, sans y omettre quoi que ce soit de quelque nature que ce puisse être. Je vous assure que vous ne serez nommé en nulle manière, et qu'ainsi personne ne vous saura jamais mauvais gré de cela[2]. » Les nouvelles que Louvois recevait de ses correspondants n'étaient pas toujours de nature à lui plaire. Il ne manquait pas à Paris, ni même à la cour, autour de la reine, de gens qui n'étaient rien moins que ses amis. Mais il répondait avec un noble dédain : « Je tâcherai, pour me

[1] Nouvelles de Paris, 15 juillet 1672. « M. de Turenne se trouve dans une posture si avantageuse dans la conjoncture présente, qu'il y a bien de l'apparence qu'il aura à l'avenir bonne part au gouvernement, et que la place de ministre d'État lui est désormais tout à fait acquise avec la charge de connétable, laquelle il exerçoit déjà en effet, quoiqu'il n'en portât pas le titre... » — 17 juillet : « L'on dit que les Polonois voulant déposer leur roi, voudroient donner cette couronne à M. de Turenne, mais que la grande difficulté vient de ce qu'il est trop âgé pour la sœur de l'Empereur, qui doit trouver un mari en la personne de celui qui sera élu roi de Pologne. » *D. G.* 276.

[2] Même recommandation à Carpatry, un commis de confiance. *D. G.* 267.

revancher de leur méchante volonté, de faire que tout ici aille assez bien pour qu'ils en entendent parler [1]. » Lorsque Louvois tenait ce fier langage, la campagne était commencée à peine ; mais déjà les premiers coups étaient frappés avec une sûreté, une suite et une rapidité qui mettaient hors d'haleine les coureurs de nouvelles.

L'armée, partagée d'abord en deux grandes masses, sous les ordres de Turenne et de Condé [2], s'était réunie à Viset, sur la rive droite de la Meuse, entre Liége et Maëstricht, et marchait vers les postes avancés que les Hollandais occupaient sur le cours inférieur du Rhin [3]. Maseick, petite ville de l'évêché de Liége, qui avait refusé le passage aux troupes françaises, malgré les ordres formels de l'Électeur de Cologne, son seigneur, fut enlevée d'un coup de main, fortement occupée et tout de suite entourée de travaux de défense. Comme on avait résolu, pour marcher plus vite aux forces vives de la Hollande, de négliger l'importante place de Maëstricht, dont le siége immédiat eût pris un temps qu'on espérait mieux employer, l'occupation de Maseick était excellente pour observer et contenir la garnison de Maëstricht, surveiller les mauvaises disposi-

[1] Louvois à Villacerf, 18 mai 1672. *D. G.* 267.

[2] Le corps de Turenne, rassemblé à Charleroi, avait suivi la Sambre et la rive gauche de la Meuse; le corps de Condé, rassemblé à Sedan, avait marché par la rive droite.

[3] La plupart de ces postes n'appartenaient pas aux Hollandais; ils y continuaient, depuis la guerre de Trente Ans, un fait d'occupation contraire aux droits des légitimes propriétaires; ainsi, Wesel, Orsoi, Burick, appartenaient à l'Électeur de Brandebourg, comme duc de Clèves; Rhinberg appartenait à l'Électeur de Cologne, qui revendiquait également Maëstricht sur la Meuse, comme évêque de Liége.

tions des Espagnols, et assurer, en cas d'échec, la retraite de l'armée. Louvois avait mis du côté de la France toutes les chances de succès; mais il avait en même temps tout prévu, même les revers, quoiqu'ils fussent improbables. Aussi voulut-il installer lui-même à Maseick M. de Chamilly, et lui donner de vive voix les instructions les plus nettes et les plus précises. Même après les coups de fortune les plus éclatants, même après le passage du Rhin, il lui écrivait : « Je vous conjure de songer à la conservation des troupes que vous commandez, et de vous mettre dans l'esprit qu'encore que toutes choses aillent bien, il faut néanmoins que vous soyez toujours en état de venir au secours, en cas qu'il survînt quelque chose qu'on ne prévoit pas. Ainsi vous prendrez soin, s'il vous plaît, de ne les fatiguer que le moins qu'il se pourra, et de les maintenir dans une bonne discipline[1]. » Louvois a été si souvent accusé de se laisser enivrer par le succès, et de se préoccuper seulement de l'offensive, qu'il est juste de rétablir la vérité, sur ce point-là comme sur d'autres.

De Maseick, l'infatigable ministre se transporta rapidement à Neuss et à Keiserwert, pour bien s'entendre avec l'évêque de Strasbourg, avant l'arrivée du roi, sur tous les détails du plan de campagne, et sur l'action combinée des troupes de Cologne et de Munster avec l'armée française. Ces troupes étaient dans un état déplorable. Louvois en fut plus affligé que surpris; il écrivait au roi le 24 mai : « Pour le pain de

[1] 14 juin 1672. *D. G.* 276

leur armée et les autres préparatifs nécessaires pour la faire agir, je n'en dirai rien à Votre Majesté. Je la supplierai seulement de se souvenir de tout ce que je dis l'année dernière à feu M. de Lionne, étant à Dunkerque, en présence de Votre Majesté, sur les armées qu'auroient les princes ses alliés. J'ai trouvé ici mot pour mot les affaires au même état, c'est-à-dire que les troupes ne sont pas complètes à beaucoup près, qu'il n'y a pas un grain de bled converti en farine, que le peu de bled qu'ils ont acheté est gâté, qu'il n'y a pas un cheval d'équipage, et que les deux cents charrettes d'artillerie que M. l'Électeur doit fournir à M. de Munster ne sont pas encore commencées[1]. » Heureusement Louvois avait organisé une armée dont la valeur éclatait d'autant mieux, sans le concours de ces tristes auxiliaires. Huit jours après, Louis XIV pouvait, grâce à lui, se donner l'orgueilleuse satisfaction d'écrire à Colbert cette lettre célèbre : « J'ai estimé plus avantageux à mes desseins et moins commun pour la gloire, d'attaquer tout à la fois quatre places sur le Rhin, et de commander actuellement en personne à tous les quatre siéges. J'ai choisi pour cet effet Rhinberg, Wesel, Burick et Orsoi... J'espère qu'on ne se plaindra pas que j'aie trompé l'attente publique[2]. » Les quatre places ne tinrent pas quatre jours[3]. Rées et Emmerick se rendirent aussi facilement.

[1] *D. G.* 275.
[2] 31 mai 1672. *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 183.
[3] M. Depping, dans un travail publié en allemand (Munster, 1840), sur la part que les troupes de Cologne et de Munster ont prise à la guerre de 1672, cite, parmi les pièces justificatives, une lettre qui aurait été adressée

Louis XIV était maître des deux rives du Rhin, jusqu'au point où ce fleuve perd l'unité de son cours et de son nom pour se diviser et s'appeler Wahal au sud, Rhin ou Leck au milieu, Yssel au nord. Pour pénétrer au cœur de la Hollande, il fallait traverser l'un de ces bras; lequel? « Les Hollandois, a dit Louis XIV, s'étoient mis l'esprit en repos sur le premier fleuve [le Wahal], qui, à cause de son extrême largeur, rapidité et profondeur, n'est pas praticable pour un passage brusque; et ils s'attachèrent à défendre les deux derniers, fort inférieurs en difficultés à l'autre. Ils assemblèrent un grand nombre de paysans, et firent faire de grands retranchements sur les bords de ces fleuves; et, parce que l'Yssel étoit plus foible que le Rhin [le Leck], et que le passage étoit plus commode pour entrer en Hollande, les États y envoyèrent le prince d'Orange avec le gros de l'armée, et firent passer Montbas[1] dans le Betau[2], avec un corps considérable de

à Louvois, pendant le siége de Wesel, par les femmes des officiers de la garnison. Cette lettre existe en original au Dépôt de la Guerre, t. 276, n° 184; mais elle est adressée au prince de Condé, qui commandait au siége de Wesel, et non à Louvois, qui était avec le roi devant Rhinberg. Voici le texte exact de cette curieuse et naïve épître : « Monseigneur, comme l'armée de Sa Majesté Très-Chrétienne assiége cette ville, l'épouvante a saisi le cœur du foible sexe. En confidence doncq de la générosité de Votre Altesse, laquelle a toujours éclaté dans ses illustres actions, quelques femmes des officiers de cette garnison ont recours dans cette nécessité aux grâces de Votre Altesse, la suppliant très-humblement de leur vouloir accorder un sauf-conduit, afin qu'elles puissent s'en aller avec un batteau en sûreté vers l'Hollande, sans recevoir ny elles ny leurs enfants et servantes aucune insulte des troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne. Se disant avec une très-profonde révérence, monseigneur, les très-humbles et très-obéissantes servantes. » Suivent les signatures.

[1] Gentilhomme français au service des États-Généraux; il commandait sous le prince d'Orange.

[2] Sorte d'île comprise entre le Leck et le Wahal.

troupes pour soutenir les retranchements du Rhin. Toutes ces dispositions étoient faites avec assez de raison; le prince d'Orange étoit posté derrière l'Yssel, près de Doesbourg, Montbas derrière le Rhin, au-dessous de Tolhus; ils se pouvoient donner la main, en cas que l'un des deux fleuves fût attaqué. Comme il étoit difficile qu'il ne se passât quelque grande action au passage de l'une de ces rivières, j'examinai avec soin à laquelle des deux il convenoit de s'attacher pour réussir. Je fis part de mon dessein à mon frère, au prince de Condé et au vicomte de Turenne, et je résolus de tenter le passage du Rhin, préférablement à celui de l'autre. Mais afin d'embarrasser les ennemis et de leur ôter entièrement la connoissance de mon véritable dessein, et afin de les empêcher de dégarnir l'Yssel pour porter toutes leurs forces dans le Betau, je détachai le comte de Roye, avec un corps de troupes considérable, et lui ordonnai de marcher à Westerforde, vis-à-vis les retranchements des ennemis [sur l'Yssel], et de faire semblant de vouloir passer ce fleuve, afin de donner de l'attention de ce côté-là au prince d'Orange. En même temps le duc de Luxembourg, qui s'était saisi de Coevorden, place d'une ancienne et grande réputation sur ces frontières[1], avoit la tête tournée, avec les troupes de mes alliés[2], du côté de Deventer, grande place située sur le bas Yssel, lequel mouvement ne donnoit pas encore de ce côté-là peu d'inquiétude aux ennemis, quoique le duc de

[1] Dans la province de Drenthe.
[2] L'Électeur de Cologne et l'évêque de Munster.

Luxembourg en fût encore fort éloigné. La marche du comte de Roye produisit l'effet que je m'étois proposé, contint le prince d'Orange et l'empêcha de fortifier le corps de Montbas, qui veilloit à la garde du Bétau[1]. »

Le 12 juin, au point du jour, Louis XIV et le prince de Condé parurent inopinément sur la rive droite du Leck, vis-à-vis Tolhuys; il y avait là un gué praticable à la cavalerie, si ce n'est qu'au milieu du fleuve, où le courant était plus rapide, il fallait nager l'espace de trente ou quarante pas. On doit reconnaître que Montbas ne faisait pas bonne garde, et que les Hollandais ont eu de justes motifs de l'accuser de négligence, sinon de trahison; à peine y avait-il à Tolhuys onze à douze cents hommes, infanterie et cavalerie. Ils n'eurent même pas le temps de se reconnaître. Le régiment des cuirassiers, ayant à sa tête le comte de Guiche et plusieurs volontaires, avait commencé le passage; quelques-uns se noyèrent; les autres allaient prendre pied sur la rive gauche, lorsqu'un escadron ennemi, débouchant brusquement des saules, se jeta dans le fleuve « d'assez bonne grâce, » et tua ou blessa les plus avancés. C'était assez pour sauver l'honneur des troupes hollandaises; ce n'était pas assez pour fermer aux Français l'entrée du Bétau. Il suffit de quelques boulets lancés par une batterie que Louis XIV avait disposée lui-même, pour disperser les cavaliers ennemis. Le passage était forcé. Sans les imprudentes clameurs du duc de Longueville, qui firent croire à l'infanterie batave

[1] *Mémoire inédit sur la campagne de* 1672.

qu'on refusait de lui faire quartier, cette infanterie se serait rendue sans coup férir; mais, voyant ce jeune fou courir sur elle, l'épée haute, aux cris de : « Tue! tue! » elle ne voulut pas se laisser massacrer sans résistance. Il y eut là un court, mais furieux engagement qui coûta la vie au duc de Longueville et à beaucoup d'autres; le prince de Condé lui-même, en voulant sauver son neveu, y reçut sa première blessure. Il ne restait plus rien du corps hollandais. Le petit nombre de ceux qui n'avaient pas été tués sur place s'était enfui à la faveur des haies, des barrières et des fossés dont tout le pays était coupé. Cependant Louis XIV faisait rapidement établir le pont de bateaux sur lequel devaient passer l'infanterie, le canon et les bagages. Il craignait que le prince d'Orange, prenant lui-même une résolution vigoureuse, ne traversât l'Yssel et ne vînt assaillir, pendant son passage, l'armée française, coupée en deux par le fleuve. Heureusement il n'en fut rien. Le prince, mal instruit des événements du Bétau, et croyant d'abord que Montbas n'avait en tête qu'un gros détachement, s'était contenté de faire marcher à lui quelques milliers d'hommes; mais déjà Montbas était en retraite sur Arnheim. « Ce renfort, a dit Louis XIV, trouva Montbas en marche, et ne lui inspira point l'esprit de retour. » A cette nouvelle, Guillaume d'Orange, craignant à son tour d'être tourné par les Français et coupé de la Hollande, se hâta d'abandonner les retranchements de l'Yssel, et de rétrograder vers Utrecht[1]. L'Yssel fut aussitôt franchi par

[1] Louvois à Le Tellier, 15 juin 1672. *D. G.* 276.

ceux des corps français qui n'avaient pas été concentrés sur le Leck.

Tel a été ce fameux passage du Rhin, si controversé, si vanté par les uns, si rabaissé par les autres, et qui cependant a produit tout d'un coup des conséquences politiques et militaires telles qu'on en trouve rarement après des opérations de guerre d'un ordre plus élevé. Aussi bien Louis XIV a-t-il pu dire avec la plus exacte vérité : « J'étois présent au passage qui fut hardi, vigoureux, plein d'éclat, et glorieux pour la nation. »

Quant au personnage même de Louis XIV dans cette grande scène, il n'a fallu qu'un malheureux vers de Boileau pour le gâter, pour en faire une manière de ridicule, et bien à tort. Non, Louis XIV ne s'est jamais plaint que sa grandeur l'attachât au rivage. Il avait bien autre chose à faire vraiment que de se jeter à l'eau, comme un capitaine de chevaux-légers, oubliant « son caractère de général, » ainsi qu'il le reprochait doucement au prince de Condé. Si Boileau, maladroit panégyriste, eût eu quelque idée des choses de la guerre, il se fût préoccupé davantage, avec Louis XIV, de faire soutenir au plus vite le prince de Condé, un peu brusquement aventuré au delà du Rhin, contre un ennemi dont on ne connaissait pas exactement la force, de hâter l'établissement du pont de bateaux, et de surveiller les mouvements du prince d'Orange, qui pouvait tomber à l'improviste sur l'armée à demi passée. L'entreprise réussit à souhait par la faute des Hollandais, qui se laissèrent surprendre; mais il n'était pas impossible qu'ils fussent sur leurs

gardes et qu'ils la fissent échouer[1]. Non-seulement la conduite de Louis XIV ne mérite aucun blâme, c'est au contraire une des très-rares circonstances de sa vie militaire où il ne mérite que des éloges. Il y trouva même l'occasion de témoigner une sensibilité qu'on ne lui connaissait pas, surtout à l'égard de M. le Prince, qui avait eu tant de griefs à se faire pardonner. Il faut voir, dans le *Mémoire sur la campagne de* 1672, avec quelle émotion Louis XIV parle de la blessure « du plus grand capitaine de l'Europe, du plus grand homme du monde, » de la « grande mortification » qu'il en ressentit, dans les premiers moments qu'il lui fallut donner « aux mouvements de la nature, de l'amitié et de la considération qu'il avoit pour ce prince[2]. »

Cette réconciliation parfaite n'est pas une des moindres preuves de l'habileté de Louvois et de son influence sur l'esprit de Louis XIV. On trouve encore, dans le mémoire de 1672, un témoignage remarquable de la satisfaction que l'activité de ses services inspirait

[1] Le bruit courut à l'étranger que la tentative de Louis XIV n'avait pas réussi. Il était même dit dans la *Gazette de Gênes*, du 2 juillet 1672, « que Sa Majesté ayant perdu douze mille hommes au passage du Rhin, avoit été contrainte de s'en retourner et de se sauver à la nage. » Louis XIV à la nage! ô Boileau, quel blasphème! Cette gazette fut envoyée à M. de Pomponne par le président Servient, ambassadeur à Turin, avec une dépêche du 9 juillet. *Archives des Aff. étrangères*, Correspondance de Savoie, 62.

[2] Que si la force même et la nouveauté de ces expressions inspiraient quelque doute sur leur authenticité, il faudrait lire cette lettre autographe du 31 décembre 1672, d'une tendresse encore plus familière : « Je ne doute pas que vous n'ayez eu bien de la joie de la levée du siége de Charleroi. Je crois que nous sommes de manière ensemble que tout ce qui nous arrive nous touche également; je parle aussi pour votre fils. Vous pouvez compter que mon amitié vous est assurée, et dites à votre fils que je n'en ai pas moins pour lui que pour vous. Je suis persuadé que cette égalité ne vous déplaira pas. » *D. G.* 270.

au roi. Immédiatement après le passage du Rhin, Louis XIV, poursuivant le système d'agressions simultanées qui frappait sur tous les points un ennemi déconcerté et ahuri, avait fait attaquer en même temps Arnheim par Turenne et Deventer par le duc de Luxembourg, tandis que lui-même assiégeait Doesbourg et que son frère menaçait Zutphen. « La postérité, dit-il à ce propos, aura peine à croire que j'aie pu fournir de troupes, d'artillerie et de munitions assez abondamment pour des entreprises de la considération de celles-ci; cependant j'avais si bien pourvu à toutes choses, et mes ordres furent exécutés avec tant de régularité et de justesse, par les soins du marquis de Louvois, que l'on ne manqua de rien à tous les siéges. » Rien ne manquait du côté de l'attaque; tout manquait du côté de la défense, à commencer par la résolution de se défendre. Au premier coup de canon, les places capitulaient. Doesbourg seul essaya d'abord un semblant de résistance qui ne fut pas de longue durée. L'armée française eut, toutefois, le temps d'y faire une perte cruelle; le réformateur de l'infanterie, Martinet, y fut tué; Louis XIV et Louvois le regrettèrent sincèrement.

La Hollande tombait pièce à pièce. Si elle ne s'abîma pas tout d'un coup jusqu'aux derniers débris, la faute en est-elle à Louvois? Beaucoup d'historiens l'affirment, sans preuve directe, il est vrai, sur des bruits, des opinions individuelles, des conjectures qui vont même jusqu'au soupçon de trahison [1]. L'excès d'injus-

[1] « Toutes les suppositions sont permises envers ce monstre d'égoïsme. » Henri Martin, t. XIII, p. 389, 4e édition.

tice ne doit pas être combattu par l'excès d'indulgence. Louvois a commis, en effet, deux fautes très-graves, l'une en persuadant à Louis XIV d'imposer aux Hollandais des conditions excessives, et l'autre en lui conseillant de renvoyer, pour une rançon médiocre ou même sans rançon, les prisonniers de guerre. Toutefois, ces deux fautes très-réelles et qui eurent dans la suite les plus sérieuses conséquences, ne touchent pas au fait de la ruine immédiate et complète de la Hollande.

Lorsque les événements se précipitent avec une telle rapidité, on doit tenir compte des dates avec la plus rigoureuse exactitude. Ce n'est pas aux hommes de notre temps qu'il faut rappeler combien, dans certaines crises, les jours, les heures, les minutes même ont d'importance, combien de résolutions salutaires ont été paralysées par le mot fatal : Il est trop tard. Le passage du Rhin avait eu lieu le 12 juin ; les négociateurs hollandais n'arrivèrent, pour la première fois, auprès de Louis XIV, que le 22 ; le même jour, ou le lendemain au plus tard, les habitants d'Amsterdam coupèrent leurs digues [1]. C'est dans cet intervalle de dix jours, avant toute négociation pour la paix, avant toute proposition pour le rachat des prisonniers, que sans l'inintelligence ou la mauvaise volonté de Louvois, dit-on, la ville d'Amsterdam aurait pu être surprise, et, son dernier retranchement forcé, la Hollande anéantie [2]. Louvois prévoyait certainement la rupture des

[1] C'est ce que marque expressément une lettre de Sadoc à Louvois, du 23 juin. *D. G.* 276.

[2] Le premier reproche qu'on fait à Louvois est celui d'avoir affaibli l'armée en la disséminant. Voici le passage de l'*Histoire de Turenne*,

digues ; il savait, comme tout le monde, que les Hollandais avaient cette ressource extrême, désastreuse, mais qu'ils ne s'y résoudraient qu'au dernier moment, quand ils se verraient sérieusement menacés et incapables de toute autre défense. Il écrivait, le 20 juin, à Le Tellier : « Sa Majesté sera dans huit jours en état de marcher à Utrecht, et de là envoyer piller La Haye et trois ou quatre villes de Hollande, qui, dans la sécheresse où nous sommes, ne sauroient s'i-

qui sert de fondement unique à cette accusation : « Le prince de Condé et le maréchal de Turenne avoient conseillé au roi, immédiatement après le passage du Rhin, de raser la plupart des places fortes que l'on prendroit et de ne garder que celles qui seroient nécessaires pour la conservation des conquêtes. Le roi paroissoit goûter leurs conseils, mais Louvois, qui étoit d'un autre sentiment, fit conserver toutes les places fortifiées. Ainsi l'armée françoise fut presque épuisée par plus de cinquante garnisons. » On reconnaît, il est vrai, que les correspondances du temps ne font point d'allusion à ces débats; on les tient cependant pour incontestables, et on en tire cette conséquence que le mouvement d'invasion fut ralenti, l'armée « épuisée par plus de cinquante garnisons » étant désormais hors d'état d'entreprendre rien de sérieux. Il ne faut pas perdre de vue le point capital, à savoir, qu'à dater du 22 ou du 23 juin au plus tard, Amsterdam, entourée à perte de vue d'eaux immenses et profondes, était absolument inattaquable. Or, on connaît exactement le nombre des places, forts, châteaux, villes ouvertes *et même simples bourgades*, pris ou occupés, du 12 au 23 juin, par les troupes du roi, de Turenne et de Condé. Ce nombre est de vingt-six, sur lesquels le marquis de Rochefort, qui n'avait cependant qu'un corps de quatre mille hommes au plus, en réclame quatorze pour sa part. Nous ne comptons pas les places occupées par les alliés, qui ne formaient pas corps avec l'armée française : ces places sont au nombre de cinq. Comment parler, après cela, d'une armée épuisée par plus de cinquante garnisons? Il est certain que Louis XIV avait au moins cent mille hommes à son entrée en campagne, un mois auparavant; en portant à trente mille, à quarante mille, si l'on veut, les hommes que les fatigues plus que la misérable défense de l'ennemi, les détachements et les garnisons lui avaient fait perdre ou laisser en arrière, il lui restait, au 23 juin, une masse compacte de soixante mille hommes, force plus que suffisante pour enlever Amsterdam, s'il eût été possible d'en approcher. Ainsi tombe l'accusation portée contre Louvois.

nonder; et on obligera les autres à se mettre sous l'eau, dont ils recevront un dommage qu'ils ne pourront pas réparer de dix ans[1]. » S'il était facile de prévoir une résolution désespérée des Hollandais, était-il aussi facile de la prévenir? On affirme qu'on pouvait y réussir par surprise; on s'appuie même sur une espèce de demi-succès.

A peu de distance d'Amsterdam était la petite ville de Muiden, sur le Zuyderzée; là se trouvaient des écluses qui retenaient les eaux, toujours prêtes à envahir les terrains déprimés autour de la capitale de la Hollande. Le 20 juin, quelques coureurs d'un détachement envoyé en reconnaissance par le marquis de Rochefort, pénétrèrent, sans qu'on prît garde à eux, dans Muiden et furent un instant maîtres de la place; mais ce qui les avait favorisés d'abord les perdit presque aussitôt; leur petit nombre ne leur permit pas de s'y maintenir, et lorsque des renforts leur arrivèrent, des troupes envoyées à la hâte par le prince Maurice de Nassau avaient déjà repris possession de Muiden, et l'avaient mis désormais à l'abri d'un coup de main. Ce petit incident, misérable en soi, et tout à fait fortuit, prit, du jour au lendemain, les proportions d'un gros événement. Quelles suites il aurait pu avoir! Quel triomphe pour le roi! Quelle fortune pour la France! Si le marquis de Rochefort avait été plus intelligent et plus actif, s'il s'était hâté davantage, s'il avait mieux compris ses instructions! Car on ne doutait pas qu'il en eût de précises; et, chose incroyable, Louis XIV, étourdi

[1] *D. G.* 276.

par ce concert de récriminations, finit, après un certain temps, par croire lui-même à des ordres qu'il n'avait pas donnés[1]. Abusés par l'opinion, beaucoup d'historiens ont conclu comme elle, et Rochefort, perdu parmi ses contemporains, est resté perdu dans l'histoire.

C'est de nos jours seulement que Louvois a été compromis dans cette grave affaire, et qu'il est même devenu, à la décharge de Rochefort, le vrai criminel, le traître soupçonné, sinon absolument convaincu[2]. Et pourtant ni Rochefort, ni Louvois ne sont coupables. Personne autour de Louis XIV, personne dans l'armée, ne se doutait de l'importance de Muiden. Un seul homme, le comte d'Estrades, qui avait été ambassadeur en Hollande, connaissait l'existence des écluses en cet endroit-là. Mais il était alors gouverneur de Wesel, à douze ou quinze lieues du roi qui assiégeait Doesbourg. Le 18 juin, il écrit à Louis XIV une longue lettre pour le féliciter de ses rapides succès et pour lui donner des informations sur la province de Hollande; il l'engage à s'emparer immédiatement d'Utrecht: «Par la prise de cette ville, ajoute-t-il, Votre Majesté réduira la Hollande à tout ce qu'elle voudra, en ne perdant pas de temps, et en envoyant un corps de troupes pour se saisir de Muiden, où sont les écluses, et d'où ce corps pourra pousser jusqu'aux portes d'Amsterdam sans rien craindre, et l'obliger même à traiter[3].»

[1] *Mémoire inédit sur la campagne de* 1672.
[2] Henri Martin, t. XIII, p. 388-389.
[3] M. Mignet, qui cite cette lettre d'après les pièces officielles, lui donne

Lorsque cette lettre parvint à Louis XIV, il était trop tard. Le 18 juin, le jour même où elle était écrite, le marquis de Rochefort, lieutenant général et capitaine des gardes du corps, avait quitté le camp de Doesbourg pour pousser une reconnaissance au delà de l'Yssel, dix ou douze lieues plus loin, aux environs d'Utrecht, où l'on savait qu'était le prince d'Orange [1]. Le 20 juin, Louvois écrivait à Le Tellier, son père : « M. de Rochefort est parti avant-hier au soir avec trois mille chevaux et six cents dragons pour s'en aller à Amersfort, où l'on dit qu'il n'y a personne, et d'où, étant à deux lieues d'Utrecht, il incommodera fort l'armée ennemie qui se dissipe tous les jours, tant par la terreur où sont leurs troupes, que parce que chaque province rede-

la date du 18 juin, qui est la seule exacte (*Négociations*, t. IV, p. 13-14). M. Henri Martin préfère l'autorité d'un recueil intitulé : *Ambassades du comte d'Estrades*, Amsterdam, 1718. Ce recueil donne la date du 17 juin. On trouve dans les ouvrages de ce genre publiés au siècle dernier, et notamment dans celui du P. Griffet, de bien plus grosses erreurs. En tout cas, les Archives des Affaires Étrangères ont sans doute un peu plus d'autorité que le recueil anonyme de 1718.

[1] Cette coïncidence a frappé les historiens. Ils ont conclu que l'expédition du marquis de Rochefort avait été déterminée par la lettre du comte d'Estrades et que son but, son objectif, en termes de guerre, c'était Muiden, et non pas Utrecht, ni l'armée du prince d'Orange. Cette conclusion, spécieuse sans doute, est-elle décidément juste? Ou bien ne faut-il pas reconnaître que la coïncidence de ces deux faits, la lettre du comte d'Estrades et le départ du marquis de Rochefort, n'est qu'un simple accident, et que, lorsque la lettre parvint au roi, il n'était déjà plus temps d'en faire usage? Il serait facile de discuter la question des dates et des distances; une lettre écrite à Wesel le 18 juin, pouvait-elle être rendue le 18 à Doesbourg? Qui ne sait combien, aux alentours d'une grande armée, l'encombrement des routes, obstruées par les troupes, par les convois de toutes sortes, ralentit fatalement la transmission des ordres même les plus importants? On ne fait qu'indiquer ici cet ordre d'arguments; seuls, ils ne peuvent entraîner la conviction; mais appuyés par le témoignage des documents, ils acquièrent une autorité irréfragable.

mande ce qu'elle paye pour l'employer à sa défense[1]. »
La mission du marquis de Rochefort est nettement indiquée : observer Utrecht, surveiller et inquiéter le prince d'Orange; rien de plus; pas un mot de la lettre du comte d'Estrades; pas un mot de Muiden.

Il y a mieux. Voici le rapport même du marquis de Rochefort, adressé, non pas à Louvois, mais à Louis XIV en personne; il est daté d'Amersfort, le 20 juin, à sept heures du soir : « Samedi et dimanche matin, qui fut le jour que j'arrivai ici, toutes les troupes qui étoient campées auprès d'Utrecht, s'en allèrent dans le fond de la Hollande, le prince d'Orange avec la plus grande partie de l'armée, vers Trego, qui est à six lieues d'Utrecht, en tirant vers Rotterdam, et le prince Maurice à Wesert, qui est du côté d'Amsterdam. Ceux d'Utrecht attendent Votre Majesté avec impatience. C'est un temps que je crois qu'il ne faudra pas perdre. Si Votre Majesté avoit du pain et qu'elle voulût avancer, avec quatre mille chevaux et quatre mille mousquetaires, et m'ordonner de la joindre, ce seroit une affaire sûre. Si Votre Majesté n'est pas en cet état-là et qu'elle veuille bien m'envoyer le régiment de dragons qui est dans l'armée de M. de Turenne, je marcherai avec ce que j'ai ici de cavaliers, et je lui réponds qu'ils se rendront. Ma cavalerie et moi sommes présentement ici tout à fait inutiles, *ayant exécuté ce qu'elle m'avoit ordonné* et un peu plus. » Rien n'est plus clair. M. de Rochefort n'avait été détaché que pour surveiller et inquiéter le prince d'Orange; le prince d'Orange se

[1] *D. G.* 276.

retire. La mission de M. de Rochefort est absolument accomplie; il attend de nouveaux ordres, et il les presse avec toute la vivacité d'un homme qui voit l'occasion s'offrir d'elle-même. Il insiste: « Je supplie encore une fois Votre Majesté de m'envoyer un régiment de dragons un peu diligemment, et je lui promets Utrecht et deux ou trois villes par delà. Ce que je dis à Votre Majesté n'est point visionnaire. On trouve les choses si faciles dans ces têtes de pays-ci, qu'il ne faut que de l'audace pour en venir à bout. » Ce n'est donc pas l'intelligence ni l'activité qui lui manquent.

En attendant, il a pris sur lui d'envoyer un petit détachement du côté d'Amsterdam, vers ce Muiden qu'il regardait avec tout le monde, le comte d'Estrades excepté, comme un poste sans importance: « Je viens d'envoyer M. de Rannes avec cinquante chevaux et cent dragons à Naerden, et visiter le château de Muiden pour y mettre des dragons; car la ville ne se peut garder, mais le château est bon, à deux petites heures d'Amsterdam. » Comment supposer, s'il avait eu des instructions sur ce fameux Muiden, qu'il en eût parlé si négligemment, qu'il eût écrit et dépêché son rapport, avant de connaître le résultat de l'expédition de M. de Rannes? En vérité, c'est presque un malheur pour lui qu'il ait fait ce détachement; il est vrai que, s'il eût réussi par aventure, il se serait trouvé, tout de suite, un grand homme sans le savoir. Son rapport se termine par de nouvelles instances: « Je demeurerai ici en attendant les ordres de Votre Majesté, j'ose dire, avec une espèce d'impatience d'être à cette

tête-ci sans rien faire, et y pouvant faire quelque chose [1]. »

Encore une fois, M. de Rochefort avait rempli toutes ses instructions; mais pourquoi ses instructions étaient-elles si limitées? Évidemment parce que la lettre du comte d'Estrades était arrivée trop tard, non-seulement pour qu'on eût pu la lui communiquer avant son départ, trop tard même pour que de nouvelles instructions, conformes aux conseils du comte, eussent pu lui parvenir le 20, à la fin de la journée, avant le départ de M. de Rannes et de sa petite troupe. Si donc il y avait quelqu'un à blâmer dans cette affaire, ce serait le comte d'Estrades, qui, maître d'un secret de cette valeur, ne l'avait pas communiqué plus tôt à Louis XIV. Mais n'imitons pas les malveillants et les désappointés, qui veulent toujours rejeter sur quelque victime humaine les torts de la fortune. C'est trop d'exigence. Il est bon d'exalter le principe de la responsabilité; gardons-nous cependant de l'appliquer à faux. Pour ce qui est de Louvois, on ne saurait trop le redire, jamais les contemporains n'ont imaginé de l'impliquer dans ce procès; l'accusation, ou, pour mieux dire, l'insinuation hasardée contre lui est toute moderne.

Si l'affaire de Muiden était un simple accident, il n'en était pas ainsi d'un malheureux coup de main tenté vers le même temps sur Aerdenbourg, à l'autre extrémité du territoire hollandais. Cet échec, le pre-

[1] L'*original autographe* de ce rapport est au *Dépôt de la Guerre*, t. 276, n° 96.

mier que les armes françaises eussent essuyé depuis le commencement de la campagne, a passé comme inaperçu; les historiens militaires eux-mêmes n'y ont fait aucune attention; il s'est perdu dans le tumulte des grands événements qui s'agitaient alors autour de Louis XIV.

Dans les derniers jours de juin, M. de Nancré, gouverneur d'Ath, avait reçu l'ordre de rassembler une partie des troupes de Flandre, et de les mener rapidement au comte de Chamilly, qui attendait la jonction de ce corps pour agir dans le Brabant hollandais. Au moment de se mettre en marche, M. de Nancré eut avis que la ville d'Aerdenbourg, située sur la frontière méridionale de la Flandre hollandaise, était sans gouverneur et presque sans garnison; il n'y restait, disait-on, que soixante-dix soldats avec quelque milice bourgeoise. Aussitôt, et sans donner aucun avis à ses chefs, il marcha sur Aerdenbourg, avec un excès de confiance partagé malheureusement par les officiers qu'il avait sous ses ordres. Une attaque vigoureuse et brusque aurait pu réussir; mais on ne comptait pas même avoir à combattre, la seule apparition des Français devant amener la soumission de la ville. Il n'en fut pas ainsi. La petite garnison hollandaise, soutenue par les bourgeois et les paysans des environs, accueillit par un feu meurtrier les premières compagnies lancées au hasard et sans ensemble. Le reste du corps engagé successivement vint s'embourber dans les fossés de la place. Il fallut enfin battre en retraite, avec une perte énorme: cinquante officiers quatre cents soldats tués ou blessés, sans compter un

grand nombre de prisonniers ; un quart de l'infanterie avait perdu ou jeté ses armes[1].

On va voir comment Louvois entendait et appliquait le principe de la responsabilité. « J'ai vu, écrivait-il à M. de Nancré, ce qui s'est passé à l'entreprise que vous avez faite sur Aerdenbourg. Lorsqu'on a ordre d'en faire de cette nature et qu'elles ne réussissent pas, l'on est assurément à plaindre, quoiqu'on ne puisse pas en être blâmé. Mais quand on en fait sans ordre, et encore au préjudice de ceux que l'on a, et qu'elles viennent à manquer, les maîtres ont sujet de se mettre en colère, et de n'être pas contents des gens qui commettent leurs troupes de cette manière[2]. » M. de Nancré perdit le commandement du corps qu'il devait mener à M. de Chamilly ; on paya la rançon des soldats prisonniers et celle des officiers qui s'étaient le mieux conduits ; quant aux autres, voici l'arrêt laconique, ou plutôt romain, que Louvois porta contre eux : « Ils ne rentreront jamais dans le service, après la lâche action qu'ils ont faite[3]. »

M. de Nancré fut très-justement puni ; le marquis de Rochefort ne le fut pas et ne pouvait pas l'être. Il n'y a d'ailleurs aucun rapport entre l'affaire d'Aerdenbourg et celle de Muiden. Toutes deux échouèrent, mais la première obscurément, au seul préjudice de ceux qui l'avait follement tentée ; la seconde tient dans l'histoire une place considérable. Quel que soit le juge-

[1] Le Peletier de Souzy à Louvois, 28 juin. — Le même à Le Tellier, 3 juillet. *D. G.* 293.

[2] Louvois à Nancré, 15 juillet, *D. G.* 293.

[3] Louvois à Souzy, 6 et 17 août. *D. G.* 294.

ment que l'en porte sur les hommes qui s'y trouvèrent directement ou indirectement, volontairement ou non engagés, l'intérêt de ces hommes disparaît devant un intérêt plus élevé, plus général. L'affaire de Muiden marque le terme des grandes infortunes de la Hollande et des prospérités de Louis XIV dans cette campagne.

Lorsqu'il apprit que les Hollandais avaient ouvert, le 22 juin, les écluses dont il avait failli être maître, et qu'Amsterdam, par une résolution vigoureuse, s'était entourée d'une inondation qui reculait au moins jusqu'à l'hiver toute agression nouvelle, quel dût être le premier mouvement de son âme? Il ne nous a pas laissé cette confidence; mais nous avons quelque chose de plus précieux peut-être; c'est le jugement calme, impartial, réfléchi, qu'un esprit amoureux de la grandeur a porté, après un certain temps, sur un acte qui doit être compté parmi les plus grands de l'histoire; c'est le jugement de Louis XIV lui-même. « La ville d'Amsterdam fut si alarmée et si consternée de la marche du marquis de Rochefort, que tous les conseils, les magistrats et les principaux bourgeois s'étant assemblés dans la maison de ville pour délibérer sur le parti qu'il y avoit à prendre dans la conjoncture présente, il fut résolu qu'on me dépêcheroit pour me demander ma protection, et même la lettre que le magistrat m'écrivoit pour se soumettre fut expédiée, et le trompette de la ville prêt à partir pour me l'apporter et me venir demander des passe-ports pour les députés. Il arriva sur cela un incident qui releva un peu le courage des magistrats et des principaux membres des conseils, et fit différer

l'exécution de ce qui avoit été projeté. Quelques particuliers, plus fermes, plus sensés et plus judicieux que les autres, s'élevèrent, reprochèrent aux magistrats leur foiblesse et leur terreur panique, et leur représentèrent que la ville d'Amsterdam étoit une ville assez importante et assez considérable pour mériter d'être sommée de se rendre. Ces remontrances judicieuses, inspirées à propos, remirent un peu l'esprit des magistrats et du peuple. L'envoi de la lettre et des députés fut différé, et par ce moyen la ville se trouva sauvée, n'ayant pas pu y marcher dans ce temps-là, faute de vivres et de préparatifs [1], et ayant moins pu le faire dans la suite, parce que les États, revenus un peu de leur première frayeur, et convaincus que le salut du reste de leur pays consistoit dans celui de cette capitale, qui en est comme l'âme, lâchèrent leurs écluses, mirent leur pays entièrement sous l'eau, et me mirent dans la nécessité de borner mes conquêtes du côté de la province de Hollande à Naerden, à Utrecht et à Woerden. La résolution de mettre tout le pays sous l'eau fut un peu violente; mais que ne fait-on point pour se soustraire d'une domination étrangère? Et je ne saurois m'empêcher d'estimer et de louer le zèle et la fermeté de ceux qui rompirent la négociation d'Amsterdam, quoique leur avis, si salutaire pour leur patrie, ait porté un grand préjudice à mon service [2]. » Admirable et bien rare exemple d'impartialité! Toutes

[1] Louis XIV oublie qu'il était encore le 22 juin devant Doesbourg, au moment où l'ouverture des écluses le mettait hors d'état de rien entreprendre sur Amsterdam.

[2] *Mémoire inédit sur la campagne de* 1672. *D. G.* 1112.

les grandeurs du règne de Louis XIV n'égalent pas ce magnanime aveu.

Malheureusement son âme ne s'était pas encore élevée jusqu'à cette haute et majestueuse sérénité lorsqu'il prétendait faire subir aux Hollandais ses « insupportables duretés[1], » que les plus grands triomphes ne justifiaient pas. Le 22 juin, les députés des États-Généraux étaient arrivés pour la première fois au camp du vainqueur. Louis XIV avait chargé Louvois d'assister Pomponne dans les négociations. Cependant ce fut le ministre de la guerre qui prit et qui garda jusqu'à la fin le premier rôle; ce n'était pas la paix qui allait se traiter, c'était le réglement sommaire d'une capitulation. L'humilité même des députés, qui attendaient respectueusement, disaient-ils, les conditions qu'il plairait au roi de leur faire, ne leur épargna pas un premier dégoût. Louis XIV leur fit signifier par Louvois qu'on n'entrerait en pourparlers que s'ils présentaient eux-mêmes les propositions des États avec les pleins pouvoirs pour conclure. Il fallut que l'un d'eux, de Groot, retournât en toute hâte à La Haye pour demander des instructions précises.

Les conférences ne s'ouvrirent sérieusement que le 29. Malgré le soulèvement de l'opinion, promptement revenue de ses premières terreurs, les États s'étaient décidés aux plus grands sacrifices. Ils offraient la cession de Maëstricht, des places du Rhin, de tout le Brabant et de toute la Flandre hollandaise, c'est-à-dire de tout ce qu'ils possédaient en dehors des Sept Pro-

[1] Expression des États-Généraux.

vinces, avec une indemnité de guerre de dix millions. C'était accepter le voisinage si redouté de la France, et consentir tacitement à l'absorption prochaine des Pays-Bas espagnols, désormais enveloppés dans les possessions françaises; c'était, en un mot, le renversement complet de la politique qui avait, quatre ans auparavant, triomphé dans la Triple Alliance.

A ces conditions, la paix aurait dû être signée sur l'heure; les rêves les plus hardis de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin étaient dépassés. Mais les ressentiments de Louis XIV et de Louvois n'étaient pas encore satisfaits; il ne leur suffisait pas d'abaisser et d'affaiblir la Hollande; ils auraient voulu l'anéantir; ils voulurent au moins la démembrer et la perdre dans l'estime des peuples. Ils exigèrent donc, outre les cessions déjà consenties, Nimègue, la Gueldre méridionale, l'île de Bommel, la ville de Grave, le comté de Mœurs, quelques autres territoires encore, vingt-quatre millions pour les frais de la guerre, la suppression des entraves apportées au commerce français depuis 1662, et le libre exercice du culte catholique. Lorsque, huit ans auparavant, Louis XIV avait forcé le pape de s'humilier devant lui, roi Très-Chrétien, fils aîné de l'Église, il avait exigé l'érection à Rome d'une pyramide commémorative de son facile triomphe; des Hollandais, race d'hérétiques, il exigeait, non plus un monument de pierre ou de marbre, mais une sorte de monument vivant, périodiquement renouvelé, une ambassade annuelle, n'ayant d'autre mission que de lui offrir en tribut le déshonneur de la république, une médaille d'or avec une devise où le roi serait humblement remercié

d'avoir pour la seconde fois rendu la paix aux Provinces-Unies. Comment pouvait-il s'imaginer qu'un peuple, si épuisé qu'il fût par une lutte inégale, se résignerait jamais à subir de tels outrages?

C'est ici que les ennemis de Louvois auraient beau jeu, ce semble, de prétendre, une fois de plus, que sa seule préoccupation était de rendre la paix impossible. Ils se tromperaient cependant; car Louvois, par une infatuation malheureuse et une méconnaissance brutale de la dignité des peuples, croyait sincèrement à la soumission absolue des Hollandais. « J'espère, écrivait-il à Le Tellier le 2 juillet, j'espère que lundi au soir nous saurons à quoi nous en tenir avec nos voisins, et je suis bien trompé, ou ils viendront signer tout ce qu'on leur a demandé[1]. » Louis XIV avait la même confiance. Il lui fallut quarante ans pour comprendre la résistance des Hollandais, et pour savoir, après un cruel retour de fortune, qu'il y a des conditions auxquelles rois et peuples ne peuvent répondre que par le sacrifice de leur dernier homme et de leur dernier écu.

Lorsqu'il dictait le *Mémoire sur la campagne de* 1672, il n'avait pas encore fait cette douloureuse épreuve; mais il sentait déjà la faute qu'il avait commise en repoussant les propositions des États-Généraux. Cependant il se révoltait à l'idée d'en faire la confession sincère. « Les propositions qu'on me fit, disait-il, étoient fort avantageuses, mais je ne pus jamais me résoudre à les accepter. » Ici commence — quoiqu'il ne se croie

[1] D. G. 267.

pas obligé d'en rendre compte, — une explication confuse, embarrassée, des raisons qui l'empêchèrent d'y souscrire; c'est le secret pressentiment de la guerre contre l'Espagne qui doit payer la rançon de la Hollande; comme si les cessions de territoire consenties par les États-Généraux ne lui livraient pas plus infailliblement encore les Pays-Bas espagnols. Mais, tout à coup, fatigué, humilié de cette apologie maladroite, il l'interrompt brusquement par la plus magnifique, la plus éloquente et la plus déplorable explosion d'orgueil : « La postérité ajoutera foi, si elle veut, à ces raisons, et rejettera à sa fantaisie ce refus sur mon ambition et sur le désir de me venger des injures que j'avois reçues des Hollandois. Je ne me justifierai point auprès d'elle. L'ambition et la gloire sont toujours pardonnables à un prince, et particulièrement à un prince jeune et aussi bien traité de la fortune que je l'étois. » Cependant l'ambition fut déçue, la gloire assombrie et la fortune moins complaisante.

Les Hollandais, poussés au désespoir par les violences de Louis XIV, se portèrent aux dernières extrémités. L'esprit militaire et démocratique s'émut jusqu'à la rage, et renversa le gouvernement de la haute bourgeoisie, dont le patriotisme sage et modéré fut accusé de mollesse, presque de connivence avec l'ennemi. Relevé par insurrection, le stathoudérat eut tous les pouvoirs d'une dictature révolutionnaire; le prince d'Orange, qui, la veille encore, ménageait auprès de l'Angleterre et de la France ses intérêts particuliers, associa désormais sa cause à celle de la nation qui venait de lui confier sa fortune. Il commençait à remuer

le monde contre l'insatiable ambition de Louis XIV. Une partie de l'Empire et l'Espagne lui promettaient leur aide; mais l'Angleterre, ou plutôt le gouvernement de l'Angleterre, se refusait à ce premier essai de coalition. Les ambassadeurs de Charles II, Buckingham, Arlington, Halifax, qui, le 10 juillet, écrivaient encore à Louvois pour obtenir des conditions plus modérées en faveur des Hollandais[1], signaient avec lui, six jours après, un nouveau traité d'alliance plus intime entre la France et l'Angleterre, et plus énergiquement offensive contre la Hollande.

Mais Louis XIV ne pouvait plus songer à faire de nouvelles conquêtes. Utrecht, Grave, Nimègue, celle-ci emportée après une vigoureuse résistance, Crèvecœur et Bommel, marquèrent les derniers succès de ses armes. L'armée, non pas épuisée par les garnisons, ni même par les fatigues de cette mémorable campagne, n'avait plus rien à conquérir; la terre lui manquait; les eaux, partout déchaînées, se précipitaient en mugissant et menaçaient de l'engloutir. Il fallut s'arrêter, suspendre l'offensive jusqu'au temps où les glaces permettraient peut-être d'atteindre et de réduire, dans ses derniers asiles, les derniers débris de l'indépendance nationale.

Louis XIV n'avait plus rien à faire sur le théâtre d'une guerre pour longtemps réduite à l'observation et à la défensive. Il laissa le commandement général de l'armée à Turenne, le gouvernement de la province d'Utrecht, avec un corps important, au duc de Luxem-

[1] *D G.* 276.

bourg, toutes les places munies de garnisons et approvisionnées. Le 1er août, il rentrait à Saint-Germain. Mais, avant de quitter la Hollande, il avait pris, sur les conseils de Louvois, une résolution malheureuse; vingt mille prisonniers de guerre restaient entre ses mains; avec une générosité superbe et insolente, il les renvoya pour une rançon misérable, la plupart même sans rançon [1]. C'était presque une dernière insulte envers une nation dont, par une étrange contradiction, il méprisait les qualités militaires et admirait l'énergie politique. Il ne tarda pas à s'en repentir, et il eut au moins la franchise de reconnaître sa faute. « Je partis pour m'en retourner en France, a-t-il dit dans le *Mémoire de* 1672, pleinement satisfait de la bénédiction que Dieu avoit donnée à mes armes, n'ayant à me plaindre que de la trop grande sagesse de ceux qui, par leurs bonnes raisons, avoient empêché les conseils et les magistrats d'Amsterdam de se soumettre à mon obéissance, et n'ayant à me reprocher que l'extrême indulgence que j'avois eue pour près de vingt mille prisonniers de guerre en les renvoyant en Hollande, lesquels ont formé les principales forces que cette république a depuis employées dans la suite contre moi. »

[1] Le 25 juin, Louvois, dans une lettre au comte d'Estrades, fixait la rançon des cavaliers à dix écus et celle des soldats à cinq; mais il prescrivait de retenir les officiers. — Le 15 juillet, il écrivait à M. de Raynaud que la garde d'un si grand nombre de prisonniers étant fort embarrassante pour les garnisons, il fallait conduire les cavaliers et soldats, à l'exception de ceux qui étaient de la province de Hollande, sur la frontière d'Allemagne, et les renvoyer avec menace de faire pendre ceux qui seraient repris au service des Hollandais; mais les officiers devaient toujours être retenus. — Ces deux lettres se trouvent dans le t. 276 du *Dépôt de la Guerre*.

Louis XIV ne rentrait pas à Saint-Germain pour s'y reposer des glorieuses fatigues de la campagne contre la Hollande; aux soucis du commandement succédaient sans interruption les soucis de la politique. L'Europe, surprise d'abord par « le torrent de ses conquêtes[1], » craignait d'en être envahie à son tour, et s'efforçait d'y opposer une digue. Les dispositions de l'Espagne n'étaient pas douteuses; en vertu de certaines conventions défensives, elle avait déjà assisté les Hollandais de quelques troupes; mais elle n'osait pas s'engager davantage, avant que l'Allemagne, ou plus exactement l'Électeur de Brandebourg et l'Empereur eussent pris directement parti contre la France. Louis XIV, de son côté, travaillait à prévenir la formation de ce concert. A peine de retour à Saint-Germain, Louvois s'empressait d'informer Turenne des déclarations que le roi faisait faire à l'Empereur, à la diète de l'Empire, à l'Électeur de Brandebourg et à la reine d'Espagne. Louis XIV s'efforçait de circonscrire la lutte entre lui et la Hollande, comme une querelle particulière, étrangère aux intérêts généraux de l'Europe; il protestait de son ferme désir de maintenir intacts les traités de Westphalie et d'Aix-la-Chapelle; mais il ordonnait en même temps à son ambassadeur à Madrid de ne laisser aux ministres espagnols, par la fermeté de son langage, aucun motif de croire qu'il redoutât beaucoup leur intervention armée; et à son représentant à Vienne de déclarer formellement à l'Empereur qu'au premier mouvement de ses troupes vers le Rhin, une armée

[1] Expression de Louis XIV.

française entrerait en Allemagne pour aller à leur rencontre[1]. Cette démonstration fit un certain effet à Madrid; mais elle eut moins de succès auprès du gouvernement impérial, déjà plus compromis. Le 23 juin, l'Empereur et l'Électeur de Brandebourg avaient signé à Berlin un traité pour la protection du territoire germanique; le 25 juillet, un acte plus grave avait été conclu à La Haye : c'était une alliance formelle entre la Hollande et l'Empereur, stipulant d'accord avec l'Électeur de Brandebourg, en vertu de laquelle les deux souverains allemands s'engageaient à fournir des troupes, moyennant subside, pour la défense et la délivrance des Provinces-Unies. Tout ce que M. de Grémonville put gagner à Vienne, par l'énergie de son attitude, ce fut de faire retarder jusqu'au 17 octobre la ratification du traité de La Haye. Mais ce délai même avait peu d'importance, puisque, à cette époque, le traité avait reçu depuis deux mois un commencement d'exécution.

Vers le milieu du mois d'août, en effet, l'Électeur de Brandebourg et Montecuculi avaient quitté, l'un Postdam, l'autre Egra, en Bohême, et manœuvré comme s'ils voulaient, suivant un mot dédaigneux de Louvois, « se venir faire battre sur les bords du Rhin[2]. » Averti par les cris de détresse de l'Électeur de Cologne et de l'évêque de Munster, Louis XIV ne perdit pas un moment. Turenne reçut l'ordre d'entrer immédiatement en Allemagne pour protéger des alliés du roi et fermer

[1] Louvois à Turenne, 7 août 1672. *D. G.* 277.
[2] Louvois à Luxembourg, 27 août. *D. G.* 277.

aux Allemands le chemin de la Hollande. En lui transmettant ses instructions, Louvois lui écrivait, le 23 août : « Je ne vous répète point ce que vous verrez dans la lettre du roi, où les pensées de Sa Majesté sont si nettement expliquées que je n'ai rien à y ajouter. Je dis les pensées de Sa Majesté, parce qu'elle n'a rien voulu vous prescrire; mais après vous avoir fait entendre ce qu'elle croit être de mieux, elle vous laisse la liberté tout entière d'exécuter ce que vous jugerez plus à propos pour la conservation de ses conquêtes, et pour maintenir le cours du Rhin libre, qui sont les deux principaux motifs qui ont porté Sa Majesté à vous donner ordre de vous avancer par delà le Rhin[1]. » On verra bientôt ce que Louis XIV et son ministre entendaient par cette liberté qu'ils paraissaient accorder si largement à Turenne. Peu de temps après, Louvois prescrivit aux colonels des régiments d'infanterie de faire une levée de quinze mille hommes, pour former de nouvelles compagnies et pour combler les vides que le feu de l'ennemi, les maladies et la désertion avaient faits dans les anciennes[2]. La décision de Louis XIV, ses armements, le grand nom de Turenne, jetèrent de nouveau l'hésitation parmi les Allemands, et leur inspirèrent une circonspection outrée. Leurs armées marchaient avec une lenteur presque ridicule; elles n'entreprirent rien de sérieux avant le milieu du mois d'octobre.

Guillaume d'Orange maudissait leurs incertitudes,

[1] *D. G.* 277.
[2] 15 septembre. *D. G.* 268.

non-seulement dans l'intérêt de son pays, qu'il était urgent de délivrer de l'occupation française, mais encore dans son intérêt personnel. Porté au pouvoir par la faction démocratique et par le parti militaire, il ne pouvait s'y maintenir qu'en leur donnant satisfaction à l'une et à l'autre. A la première, il venait de livrer, au prix de son honneur, un gage sanglant de son alliance, ou plutôt de sa servitude. Le massacre des deux de Witt, vengeance hideuse d'une populace que Guillaume ne se mit en peine ni de contenir ni de punir, avait soulevé l'indignation des honnêtes gens. On trouvait « bien violentes les premières marques d'autorité que donnoit le prince d'Orange[1]. » Mais déjà cette même populace, étonnée de retrouver aux mêmes postes, et aussi menaçants, ces Français dont on lui avait promis l'extermination après la mort des traîtres, croyait à une trahison nouvelle. La sollicitude avec laquelle les ministres anglais s'intéressaient à la fortune personnelle du prince, parent et allié de leur maître, augmentait les soupçons de la foule. Des placards étaient affichés à la porte même de l'hôtel de ville de La Haye, où il était dit nettement que si le prince d'Orange n'agissait pas contre les Français, on lui ferait ce que lui-même avait fait faire à de Witt[2]. Quant au parti militaire, moins grossier, mais aussi ardent et plus ambitieux, il sommait le stathouder de donner enfin à l'armée l'occasion de se tirer avec éclat du rang inférieur où la politique des de Witt

[1] Luxembourg au roi, 22 août. *D. G.* 277.
[2] Luxembourg à Louvois, 1er novembre. *D. G.* 280.

l'avait fait descendre. Tout faisait donc au prince d'Orange une nécessité de combattre avec succès.

Il avait en tête un adversaire aussi impatient que lui d'entrer en action, mais sur lequel il n'était pas facile de prendre avantage; c'était le duc de Luxembourg, à qui Louvois avait fait donner le gouvernement d'Utrecht avec une petite armée. M. de Luxembourg désespérait les riches marchands d'Amsterdam ; il mettait sans cesse quelqu'un d'entre eux à contribution, en menaçant de brûler les maisons qu'ils possédaient aux environs d'Utrecht et de Naerden. L'argent était pour le roi; mais les curiosités, les chinoiseries, Luxembourg comptait bien les distribuer à sa guise, en libéralités bien placées. « Il ne se fera rien avec aucun de ces messieurs, écrivait-il à Louvois, que je n'aie quelque chose qui vienne des Indes; je vous le dis franchement. Mais si j'en avois quelqu'une galante, croyez-vous que ce fût pour moi? Non, je vous assure; ce seroit pour mon roi, et vous pourriez bien en avoir quelque guenille. Voilà tous mes projets de volerie [1]. »

Pour achever de peindre le caractère, le tour d'esprit et les procédés de Luxembourg, il faut ajouter que ces amabilités n'étaient que l'ingénieux exorde d'un petit discours dont le thème, dépouillé des artifices oratoires, se réduisait à ceci : sollicitation de la charge de capitaine des gardes, devenue vacante par la disgrâce de Lauzun. La même lettre continuait ainsi : « Je me donne l'honneur d'écrire au roi. J'ai pensé lui dire ce que le bon larron disoit à Notre-Sei-

[1] 24 juillet. *D. G.* 276.

gneur: « Souvenez-vous de moi quand vous serez dans « votre royaume. » Mais je n'ai osé, et c'est une chose, monsieur, que vous devriez bien lui dire. Ce n'est pas pour qu'il me fasse tous les biens que pourroient désirer les autres; mais je voudrois bien qu'il m'eût répondu aussi, comme Notre-Seigneur au larron : « Vous « serez ce soir auprès de moi. » Je lui ferois quartier pour le temps, pourvu qu'un jour j'eusse l'honneur d'être auprès de sa personne. »

Avec une ambition si ardente, Luxembourg n'était pas disposé à se tenir tranquille dans Utrecht, comme dans un poste de simple observation. A tout instant il imaginait quelque entreprise et demandait des renforts qu'on ne pouvait lui envoyer; alors sa douleur s'échappait en boutades orgueilleuses : « En moi bon sang ne peut mentir, s'écriait-il; je m'intéresse plus que la plupart des François à l'honneur de la France [1]. » Louvois avait grand'peine à le contenir. « Je vous répète encore, lui écrivait-il, sur ce que vous proposez de faire quelque entreprise, que la meilleure et la plus avantageuse de toutes est de bien conserver Utrecht, et que, pourvu que cela soit, les Hollandois sont perdus cet hiver. Ne songez qu'à bien conserver les troupes qui sont sous votre commandement, pour livrer bataille, à la suédoise, à Noël et à la Chandeleur [2]. » Cependant, à force d'instances, Luxembourg avait obtenu permission d'agir. Le 20 septembre, il s'empara de Woerden, qu'il se hâta de fortifier. Woer-

[1] Luxembourg à Louvois, 30 août. *D. G.* 277.
[2] 31 août. *D. G.* 277.

den inquiétait à la fois Leyde et La Haye, comme Naerden inquiétait Amsterdam. Ce hardi coup de main jeta l'alarme et la consternation dans la Hollande. Pressé par l'opinion publique, le prince d'Orange voulut forcer le blocus que son adversaire, s'avançant jusqu'aux extrêmes limites de l'inondation, rendait de jour en jour plus étroit. Il se jeta d'abord sur Naerden; mais la garnison, qui avait reçu des renforts, repoussa vigoureusement ses attaques. Alors, par un brusque détour, il se porta rapidement sur Woerden, dont les travaux de défense étaient à peine ébauchés. Grâce à l'énergique résistance du comte de La Marck, qui y commandait, Luxembourg eut le temps d'accourir. Le prince d'Orange n'était pas depuis deux jours devant la place, que ses lignes étaient forcées, ses quartiers emportés avec une vigueur sans exemple, et ses troupes refoulées, avec d'énormes pertes, sur les digues étroites qui traversaient l'inondation[1].

[1] Relation du combat de Woerden; 12 octobre. *D. G.* 279. — Voir aussi Luxembourg à Louvois, 18 octobre. Cette lettre est remplie de détails intéressants sur les personnes et sur les principaux épisodes du combat. Il y est parlé d'un officier suisse « qui à la grande redoute où les ennemis avoient du canon, se tenoit à la bouche d'une pièce pour y monter, chamaillant contre le canonnier pour qu'il n'en approchât pas; il y fut presque tout brûlé, car on mit le feu à la pièce. » Voici un extrait de la liste des officiers tués ou blessés. — Régiment de Navarre; tués : six capitaines, trois lieutenants, un sous-lieutenant, six sergents; blessés : le lieutenant-colonel, le major, six capitaines, cinq sous-lieutenants, un enseigne, vingt sergents. — Régiment de Piémont ; tués : deux capitaines, un lieutenant; blessés : le colonel, six capitaines. — Régiment de Normandie ; tués : cinq capitaines, deux lieutenants; blessés : le colonel, le lieutenant-colonel, le major, l'aide-major, deux capitaines, trois lieutenants, deux enseignes. — Régiment de la marine; un capitaine tué, trois blessés. — Régiment de Picardie : cinq capitaines tués. — Suisses, tués : deux capitaines; blessés, un lieutenant, trois enseignes; un lieutenant,

Pour prix de ce brillant succès, Luxembourg reçut la récompense qu'il convoitait avec tant d'ardeur; le roi le nomma capitaine des gardes et lui donna, pour en disposer, c'est-à-dire pour en faire de l'argent, la charge moins considérable de maître de la garde-robe [1]. L'adroit courtisan trouva dans cette dernière faveur une nouvelle occasion de flatter le maître; il feignit de vouloir conserver pour lui-même cette charge secondaire. « Je prierai, disait-il, M. de Marsillac de me faire place quelques soirs pour que je puisse ôter le justaucorps du roi, et je me tiendrai honoré de le faire [2]. » Louvois n'était pas dupe de cette fausse humilité, à chaque instant démentie par les révoltes d'un orgueil effréné. Il venait d'en avoir tout récemment un frappant exemple.

Avant l'affaire de Woerden, Luxembourg lui avait proposé de nommer un commandant en chef, de qui relèveraient tous les gouverneurs des pays conquis. Les motifs qu'il donnait à l'appui de sa proposition n'étaient que trop fondés; c'étaient les rivalités, les jalousies, les haines poussées presque jusqu'à l'oubli du devoir. « Il semble, disait-il, que pour bien gouverner ces provinces, il faudroit que le même esprit y régnât partout. Je sais bien que chacun a celui d'agir de son mieux pour l'intérêt du service; mais peut-être, par la malignité de la pauvre nature humaine,

servant comme volontaire, tué. — Le marquis de Boisdauphin, beau-frère de Louvois, fut tué sur les retranchements de Woerden. Madame de Louvois avait déjà perdu un de ses frères, dans l'expédition de Candie.

[1] Le roi à Luxembourg, 21 octobre. *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 258.

[2] Luxembourg à Louvois, 16 novembre. *D. G.* 280.

22.

remplie de foiblesse en bien des choses, serions-nous assez aises, tant que nous sommes ici, de bien faire de notre côté, et que nos camarades ne fussent pas si heureux du leur; et par cette raison, on ne se donneroit pas, les uns aux autres, les assistances assez promptes, et on ne nous verroit pas tous concourir avec la diligence qu'il faut, au plus grand bien du service du maître. Un moyen pour que nous ne tombions pas dans une pareille infamie, c'est de mettre ici quelqu'un au-dessus de nous qui soit chargé également du soin de toutes choses [1]. » Il indiquait ensuite un certain nombre de candidats, sans dire un mot de lui-même.

Louvois était trop sagace et connaissait trop bien les façons de son ingénieux ami pour ne pas apprécier à sa juste valeur ce désintéressement affecté. Luxembourg posait sa propre candidature par son silence même ; les rivaux sérieux avaient été écartés par lui avec soin ; ceux qu'il désignait étaient impossibles à divers titres. L'affaire de Woerden étant arrivée sur ces entrefaites, et le roi l'ayant nommé capitaine des gardes, il dut se croire hors de pair. Aussi, lorsque Louvois lui eut répondu, avec une simplicité narquoise, qu'on ne lui donnerait pas de supérieur pour le présent, mais qu'on pourrait lui en donner un plus tard, son désappointement éclata en récriminations hautaines : « Je vous l'ai dit autrefois, je ne suis point né pour être camarade de certaines gens ni même de ceux qui croiroient avoir droit de me com-

[1] Luxembourg à Louvois, 4 octobre. *D. G.* 279.

mander. J'en ai commandé aussi beaucoup d'autres avec qui je suis égal comme de cire, qui s'avancent et je ne bouge. J'avoue que je ne mérite rien de plus que ce que j'ai; mais je n'ai pas assez de mérite pour me trouver avec eux en même poste, et, quand je m'y verrai réduit, je supplierai le roi que je sois plutôt garde de chasses dans quelqu'une de ses plaines que confondu dans ses armées avec beaucoup d'autres; mais pour un besoin pressant, je serois ravi d'être enseigne d'infanterie, pour faire connoître au roi l'excès de mon zèle. Tout ce que je vous dis ici, monsieur, que cela demeure entre nous, s'il vous plaît[1]. »

Il lui fallut donc rester à Utrecht, sans ce commandement supérieur qu'il s'était cru si près d'atteindre, rongeant son frein, et passant son dépit sur les malheureux habitants de la province. D'abord il avait conseillé à Louvois de les traiter avec douceur; mais Louvois lui ayant répliqué nettement « qu'il valoit mieux conserver cent soldats au roi que d'avoir leurs bonnes grâces; » que la ville d'Utrecht et son territoire ne pouvant, même par les arrangements les plus favorables, demeurer possession française, il fallait « en prendre tous les avantages imaginables, sans se soucier de la bonne ou méchante humeur des habitants[2]; » cette bouffée d'indulgence se dissipa tout à coup. La rigueur de Louvois lui parut d'une sagacité merveilleuse. « Vous connoissez ces gens-ci, lui écrivait-il avec applaudissement, comme si vous les aviez vus

[1] Luxembourg à Louvois, 26 octobre. *D. G.* 327.
[2] 27 août. *D. G.* 277.

toute votre vie, quand vous dites que ce seroit une folie de les vouloir gagner par la douceur [1]. »

Depuis la guerre de Trente Ans, la condition des pays où se portait l'effort des armées belligérantes, était devenue d'autant plus déplorable qu'une sorte de droit des gens avait prévalu d'un commun accord, non pour empêcher les violences, mais pour les sanctionner au contraire, en affectant de les soumettre à de certains règlements. Ainsi, lorsqu'une armée s'établissait en pays conquis, non-seulement elle frappait de lourdes taxes sur les villes et villages qu'elle occupait, mais encore, aussi loin que ses partis pouvaient s'aventurer à leurs risques et périls, elle étendait le cercle des rapines légales que l'on décorait du nom de contributions. Malheur à ceux qui refusaient ou qui tardaient de satisfaire aux exigences des généraux et des intendants d'armée! Leurs maisons étaient livrées au pillage, démolies ou incendiées; c'était la loi. Malheur surtout à ceux qui, placés sur les limites de deux États en guerre, recevaient à la fois injonction et défense de contribuer; dilemme fatal qui ne leur laissait aucune chance de salut! Français, Allemands, Espagnols usaient des mêmes violences.

Ni Louvois, ni Luxembourg ne sont donc les inventeurs de ce système; mais, s'ils échappent, sur ce chef, aux reproches de l'histoire, ils ne sauraient se soustraire à la responsabilité des actes sauvages qu'ils ont ordonnés, encouragés ou permis. Lorsque Luxembourg écrit à Louvois : « Je vous ai mandé que nous

[1] 17 novembre. *D.G.* 280.

avions brûlé la plus belle maison du plus haut huppé d'Amsterdam; elle coûtoit à bâtir vingt-cinq mille écus; cela n'a pas fait venir personne[1]; » ce n'est pas Luxembourg qui est responsable; c'est une force abstraite et impersonnelle, la loi de la guerre. Mais sitôt que l'homme reparaît, exagérant avec une froide indifférence, une ironie sanglante, la barbarie de la loi qu'il exécute, l'histoire a droit de le saisir et de le livrer aux sévérités de l'opinion. Qu'on en juge : « J'envoyai, il y a trois jours, M. de Maqueline pour châtier des paysans qui avoient tiré sur un de nos partis; il ne les trouva pas assemblés, et ainsi il fut contraint de brûler seulement leur village; et comme ce fut la nuit qu'il y arriva, et que les maisons de ce pays sont fort combustibles, il est vrai que rien ne s'est sauvé de ce qui étoit dedans, chevaux, vaches, et, à ce qu'on dit, assez de paysans, femmes et petits enfants. La nuit passée, Mélac a été dans de petits bateaux au village de Verden, qui est un lieu où les paysans se tenoient en grande sûreté; il y a brûlé cinq génisses et plus de cinquante bestiaux, aussi bien que les gens du logis[2]. » Voilà l'homme.

Louvois ne s'inquiétait pas de ces menus détails; Louvois s'inquiétait des désordres auxquels s'abandonnaient les troupes; non dans l'intérêt des malheureuses populations livrées à leur merci, mais dans

[1] 27 septembre 1672. *D. G.* 278.

[2] Luxembourg à Louvois, 16 et 17 novembre. *D. G.* 280. — Une lettre du 8 novembre est terminée par ce trait : « Jamais des accès de fièvre n'ont été si réglés que notre coutume de brûler, de deux jours l'un, ceux qui sont assez sots pour nous y obliger. »

l'intérêt des finances du roi, qui souffraient de cette concurrence de pillage, et dans l'intérêt des troupes mêmes qui se gâtaient par l'indiscipline et la licence. Un homme d'honneur, dont la modération et la probité trouvaient justice même parmi les ennemis, Stoppa, dont Luxembourg disait : « Si M. Stoupe ne commandoit pas dans la ville, il faudroit que le roi l'envoyât quérir, quelque part qu'il fût, car il ne sauroit en mettre un qui le serve mieux[1]; » Stoppa, de qui l'intendant Robert écrivait à Louvois : « Je ne puis m'empêcher de vous dire, en passant, que si tout le monde alloit aussi droit au bien du service que M. Stoppa, et étoit aussi désintéressé que lui, cela m'auroit épargné bien de la peine en ce pays-ci[2]; » Stoppa ne pouvait faire autrement que de signaler au ministre, avec une douloureuse indignation, les désordres dont il était le témoin courroucé, mais impuissant. « Je me croirois indigne d'être dans le poste où vous m'avez fait l'honneur de me placer, lui écrivait-il, et de la confiance que vous avez eu la bonté d'avoir en moi, si je ne vous donnois avis de ces choses. Ce ne sont pas seulement les simples soldats ou cavaliers qui sont coupables; il y a des principaux officiers de l'armée qui n'ont que trop de part à ces désordres. Il est certain que je n'oserois vous dire jusqu'à quel excès la licence du pillage est montée; les lieux mêmes qui se sont épuisés pour payer les sauvegardes du roi, n'ont pas été plus épargnés que les

[1] Luxembourg à Louvois, 10 octobre. *D. G.* 279.
[2] 27 septembre. *D. G.* 278.

autres[1]. » Il s'efforçait toutefois de justifier Luxembourg, qui multipliait les ordonnances afin d'arrêter le mal; mais Luxembourg, pour ménager son crédit parmi les officiers, ne s'en prenait qu'aux subalternes, dont il faisait pendre quelques-uns de temps à autre, quoique Louvois lui eût écrit nettement : « Punissez un officier, et vous verrez que tout le désordre cessera[2]. » Comment s'étonner après cela que les populations conquises eussent « de méchantes volontés, » et qu'elles appelassent de tous leurs vœux le prince d'Orange et ses alliés?

Guillaume, vivement soutenu par l'Électeur de Brandebourg et par l'Espagne, avait fini par triompher des hésitations de l'Empereur. On avait décidé de passer de l'observation à l'offensive, et concerté un vaste mouvement d'ensemble qui, en amenant à la fois le prince d'Orange et les armées allemandes sur la Meuse, menacerait des deux côtés l'armée française, couperait sa ligne de communication avec la France, et la rejetterait en désordre vers la mer du Nord, loin de toutes ressources. Presque au même moment, Louis XIV, trompé par la longue incertitude de ses adversaires, par la mollesse de leurs allures et par des manœuvres embarrassées qu'il pouvait, à distance, prendre pour un commencement de retraite, envoyait à Turenne l'ordre de les atteindre, de les attaquer et de les battre; la victoire, ainsi décidée dans le cabinet du roi, étant nécessairement infaillible. Tout au plus faisait-on la

[1] 27 septembre. *D. G.* 278.
[2] 30 août. *D. G.* 277.

très-petite part des mauvaises chances dont l'appréciation était laissée à Turenne; et, quoiqu'on ne prétendît pas « le rendre garant des événements, » il est certain qu'on ne lui eût pas pardonné un échec[1].

Telle était l'infatuation de Louis XIV et de Louvois. C'était la conséquence des rapides succès de la guerre de *dévolution* et de la campagne de Hollande. C'était aussi, il faut bien le reconnaître, la tradition de Mazarin, le développement, exagéré sans doute, mais logique, et, pour ainsi dire, fatal de ses défiances à l'égard des généraux, de cette politique « d'anéantissement » dont le soupçonneux Cardinal avait fait un principe de gouvernement, et contre laquelle la franchise du maréchal de Bellefonds avait vivement et vainement protesté pendant la guerre de Flandre. Héritiers de la pensée de Mazarin, Louis XIV et Louvois regardaient comme une obligation royale de pousser partout, jusqu'à ses dernières limites, l'esprit de centralisation, l'unité de gouvernement; de diriger les armées comme l'administration, les généraux comme les intendants; de leur dicter non-seulement les plans de campagne, mais encore les menus détails, les marches, les campements, les mouvements de chaque jour; prétention que n'aurait pas même justifiée leur présence continuelle sur le théâtre de la guerre, et que leur éloignement habituel rendait encore plus déraisonnable et plus dangereuse.

Les généraux médiocres, comme le maréchal d'Humières, s'y résignaient humblement. Parmi les bons,

[1] Le roi et Louvois à Turenne, 13 octobre. *D. G.* 279.

les courtisans déliés comme Luxembourg et Créqui, se donnaient un air de soumission en se ménageant une assez grande indépendance[1]. Le prince de Condé avait trop de génie, et trop d'imprévu dans le génie, pour se laisser conduire; mais il avait aussi l'art de sauver les apparences, et surtout il prenait la peine d'expliquer longuement ses résolutions et de les faire agréer. C'était un soin auquel Turenne se pliait difficilement; lui seul revendiquait nettement les droits de la responsabilité, comme il en acceptait les devoirs. On peut dire que, pendant les quatre dernières années de sa glorieuse vie, ce ne fut pas de Montecuculi qu'il se préoccupa davantage; ce fut de Louvois. La lutte s'engagea, dès le premier moment, sérieuse pour Turenne; car il avait à la fois contre lui Louis XIV, Louvois et le prince de Condé.

Tandis qu'on goûtait d'avance, à Saint-Germain, les joies de la victoire, Turenne, qui avait pénétré les desseins de l'ennemi, s'apprêtait, non pas à le poursuivre dans sa fausse retraite, mais à contenir l'effort de son retour offensif. A la première nouvelle du danger, Louvois, promptement revenu de son illusion, avait conseillé au roi d'envoyer à Metz le prince de Condé, pour prendre sur le haut Rhin les mêmes précautions que Turenne avait déjà prises sur le cours inférieur du fleuve. En donnant part à Turenne de la formation de l'armée de Lorraine, Louvois lui prescrivait, au nom du roi, d'envoyer des renforts à cette armée, si les Allemands

[1] « Vous savez, monsieur, que la peur que j'ai toujours de manquer fait qu'on ne sauroit jamais à mon gré me donner des instructions assez amples. » Luxembourg à Louvois, 16 août 1672. *D. G.* 277.

se rapprochaient de M. le Prince; et au besoin même, s'ils passaient le Rhin entre Coblentz et Mayence, de le rejoindre avec toutes ses forces[1]. Turenne assurément ne refusait pas de se conformer aux intentions du roi; mais il n'entendait pas s'y conformer à la lettre, se réservant d'y satisfaire au moment qu'il jugerait le plus convenable[2]. Cependant M. le Prince était bien empêché; les Allemands s'apprêtaient à passer le Mein; son armée était faible; il ne pouvait rien faire sans les troupes que Turenne lui devait envoyer. Turenne les lui annonçait, mais il le priait en même temps de ne leur donner aucun ordre, parce qu'il était, disait-il, plus à portée de les faire marcher quand il faudrait. Il y avait un malentendu d'autant plus regrettable que, pour justifier sa conduite, Turenne se référait à des explications qu'il croyait avoir données dans une précédente dépêche, et qu'en effet il n'avait pas données.

Le prince de Condé demeurait donc inactif et mécontent. « Tout ce que me mande M. de Turenne, écrivait-il à Louvois, ne m'embarrasse pas peu, et me met en état de ne savoir quasi quel parti prendre. Car, de marcher entre Trèves et Coblentz, et n'avoir que ce que j'ai, et les troupes de M. de Turenne à Andernach, avec ordre de ne pas recevoir mes ordres, si les ennemis venoient à moi, je pourrois mal passer mon temps. Cela me fait résoudre à attendre encore, et à me conduire ensuite suivant le

[1] 28 octobre. *D. G.* 279.
[2] Turenne à Louvois, 4 novembre. *D. G.* 280.

avis que j'aurai de M. de Turenne, *qui peut-être se ravisera*[1]. Si j'apprenois que les ennemis eussent fort avancé leur pont, je retournerois à Sierk, en attendant des nouvelles des troupes qu'il plaira à M. de Turenne de nous envoyer. Sa Majesté fera sur tout ceci telle réflexion qu'il lui plaira, connoissant mieux que personne ce qui est du bien de son service. Je me contente de lui mander la vérité du fait, et d'être toujours prêt à faire ce qu'elle m'ordonnera[2]. » Cette lettre, surtout la dernière phrase, critique par contraste des allures indépendantes de Turenne, ne pouvait qu'augmenter le mécontentement de Louis XIV. « Je sais qu'il est inutile de vous dire deux fois une chose, » écrivait-il à M. le Prince[3]; mais à Turenne, c'étaient des injonctions toujours renouvelées et jamais obéies.

Le roi n'avait pu se persuader que, si Turenne l'eût bien voulu, les Allemands n'eussent reçu quelque sévère leçon. On le répétait autour de lui, dans la foule des courtisans oisifs, ignorants et médisants par état. Louvois, qui les connaissait bien et qui les méprisait au fond, se donnait le plaisir, tout en affectant de les blâmer, de transmettre leurs sottises à Turenne. « Les gens qui ont coutume de raisonner, lui écrivait-il, surtout sur ce qu'ils n'entendent pas, ne prêchent autre chose, si ce n'est qu'au lieu de demeurer à Mulheim, si vous vous fussiez avancé, vous auriez ou battu les ennemis, ou les auriez obligés à s'éloigner

[1] Ces mots sont soulignés dans l'original.
[2] 12 novembre. *D. G.* 269.
[3] 22 décembre. Autographe. *D. G.* 270.

du Rhin [1]. » Louvois n'était-il que l'écho complaisant de ces mauvais bruits? Il les encourageait tout au moins et les propageait; car il écrivait au prince de Condé: « Il est certain que si M. de Turenne n'eût point séjourné aux environs de Cologne, et qu'il eût marché droit aux Allemands, il les auroit poussés bien loin; mais Votre Altesse sait bien qu'à ce qui est fait il n'y a point de remède; ainsi il n'y faut plus penser [2]. » Et deux jours après: « Je ne réponds rien à Votre Altesse sur ce qu'elle mande de la marche de M. de Turenne, parce qu'il n'avoit pas encore reçu les derniers ordres de Sa Majesté, lesquels sont si positifs qu'il n'y a pas d'apparence qu'il se dispense de les exécuter [3]. » A quoi le prince de Condé, toujours irrité, répliquait: « Je doute fort qu'il fasse ce qu'on lui a ordonné [4]. »

L'inexécution de ses ordres les plus précis causait à Louis XIV « un grand chagrin; » cependant il voulait bien admettre que Turenne eût les meilleures raisons du monde pour ne s'y pas conformer; mais ce qu'il ne pouvait souffrir, c'est que Turenne ne prît pas la peine de lui en donner le détail. « Je crois être obligé de vous dire, lui écrivait Louvois, qu'il sera bien à propos que, quand vous ne croirez pas pouvoir exécuter ce que Sa Majesté vous mandera, vous lui expliquiez fort au long les raisons qui vous en empêchent, ayant trouvé fort à redire que vous ne l'ayez pas fait jusqu'à présent [5]. »

[1] 31 octobre. *D. G.* 279.
[2] 11 novembre. *D. G.* 280.
[3] 13 novembre. *D. G.* 280.
[4] 16 novembre. *D. G.* 280.
[5] 10 novembre. *D. G.* 280.

A tous ces reproches directs ou indirects, accusations ou insinuations, Turenne faisait d'abord une réponse péremptoire : il était en face de l'ennemi, dont il connaissait mieux que personne les mouvements et les forces, sur un terrain dont il pouvait seul apprécier les difficultés et les avantages, enfin dans une situation où la moindre manœuvre risquée mal à propos pouvait tout compromettre. A ce qui n'était en apparence que bruit de courtisans, comme d'aller battre l'ennemi, il répondait en haussant les épaules : « Si on étoit sur les lieux, on riroit de cette pensée-là. Sa Majesté sait bien qu'il n'y a personne qui ne dise et qui n'écrive que si l'on alloit aux ennemis, ils se retireroient bien loin [1]. »

Au reproche plus fondé de ne pas donner assez de détails sur ses résolutions, il reconnaissait franchement, mais un peu sèchement, son tort : « Je ne manquerai plus une autre fois de rendre un compte bien exact de ce qui m'empêchera de faire ponctuellement ce que le roi commande; car il est vrai que je fais cette faute-là, qui est que, quand je crois qu'une chose ne se peut ou ne se doit pas faire, et que je suis persuadé que le roi, qui me la commande, changeroit de pensée s'il voyoit la chose, je n'en dis pas les raisons. J'y aurai plus de précaution à l'avenir [2]. » Un peu plus tard, lorsque la raison, la justice et le tour des événements lui eurent donné gain de cause, il écrivait à Louvois, sur un ton plus conciliant, et avec ce rare sentiment de modestie que les grands esprits savent joindre à la

[1] Turenne à Louvois, 4 et 14 novembre. *D. G.* 280.
[2] Turenne à Louvois, 18 novembre.

conscience de leur mérite : « Le pays ici est fait de façon qu'il y a de certaines choses que l'on croit aisées quand le roi les ordonne, qui sont néanmoins entièrement impossibles, de sorte que, si on ne se contentoit pas d'être bien assuré que l'on aime mieux bien servir le roi que toutes les choses du monde, on se tourneroit la tête [1]. Vous savez bien, monsieur, que l'expérience fait dire sur certaines choses que cela ne se peut pas. Quoique je n'aie pas trop bonne opinion de moi, je me croirois incapable de servir le roi, si on ne pouvoit pas asseoir un peu de fondement sur ce que je dis [2]. »

Turenne avait peut-être manqué par la forme; mais le parti qu'il avait pris et auquel il s'était opiniâtrément attaché, était le meilleur. Profondément convaincu qu'il fallait à tout prix empêcher la jonction des armées allemandes et du prince d'Orange, il ne s'était pas laissé distraire par les feintes de l'ennemi. Ce n'est pas assurément par un sentiment de jalousie, indigne de son caractère, qu'il avait négligé, lorsque les Allemands avaient passé le Mein, d'envoyer au prince de Condé les renforts que celui-ci réclamait avec instance ; c'est qu'il savait de science certaine que la Lorraine et l'Alsace n'étaient pas sérieusement menacées. Le pont de Strasbourg, le seul par où les confédérés auraient pu franchir le Rhin de ce côté-là, n'eût-il pas été, sur les instructions de Louvois, détruit par le prince de Condé [3], ils n'auraient pu tenter ce passage qu'en re-

[1] 6 décembre. *D. G.* 281.
[2] 17 décembre. *D. G.* 282.
[3] Dans la nuit du 12 au 13 novembre, des barques chargées d'artifices

nonçant à leur premier plan de campagne, à leurs conventions avec le prince d'Orange, et surtout au système de guerre prudente et circonspecte auquel on avait eu déjà tant de peine à faire consentir la timidité de l'Empereur Léopold. Ce ne fut pas, en effet, du côté de Strasbourg; ce fut auprès de Mayence que les Allemands surprirent le passage du Rhin. Sans se déconcerter ni hésiter un seul instant, Turenne prit, sur la Moselle, une position si bien choisie qu'en leur barrant de front la route la plus directe vers la Meuse, il n'avait qu'un mouvement à faire pour se jeter dans leur flanc, s'ils tentaient de passer à droite ou à gauche. Malgré les instances de l'Électeur de Brandebourg et surtout du duc de Lorraine, qui ne voyait rien d'impossible, parce qu'il n'avait plus rien à perdre, Montecuculi ne voulut pas commettre dans une pareille aventure l'armée impériale. Il fallut donc, après bien des marches inutiles et pénibles dans une saison rigoureuse, battre en retraite et repasser tristement sur la rive droite du Rhin.

Cependant le prince d'Orange s'était cru au moment de toucher au succès. Laissant, en Hollande, quelques troupes aux têtes des digues, afin d'occuper et de tromper le duc de Luxembourg, il s'était dérobé avec le gros de ses forces et, par le Brabant, s'était porté rapidement sur Maëstricht. Surpris par ce mouvement inopiné, le duc de Duras, qui avait remplacé à Maseick le comte de Chamilly[1], n'avait eu que le temps de res-

firent sauter quatorze travées de ce pont. Louvois à Condé, 21 novembre. *D. G.* 280.

[1] Le comte de Chamilly était mort le 8 octobre; il avait un frère, le

serrer ses quartiers, un peu trop étendus ; mais il lui avait été impossible de disputer au prince d'Orange le passage de la Meuse. Déjà Guillaume avait emporté le château de Fauquemont et poussé ses avant-postes jusqu'à la Roër ; deux ou trois journées de marche le séparaient à peine de ses alliés allemands, lorsqu'il reçut l'incroyable et désastreuse nouvelle de leur retraite. Menacé d'être enfermé entre Duras, revenu de sa surprise, et Turenne, désormais plus libre de ses mouvements, il rétrograda vers Maëstricht; mais le ressentiment des Hollandais contre Louis XIV, et sa propre situation ne lui permettaient pas de se retirer comme les Allemands, sans coup férir. Avec une singulière audace, il résolut d'exécuter seul le grand dessein qui n'avait échoué que par la pusillanimité de l'Empereur et de ses généraux, c'est-à-dire de couper les communications de Turenne, de Duras et de Luxembourg avec la France. C'était de Charleroi qu'était partie l'armée qui avait envahi la Hollande; c'est à Charleroi même qu'il voulut lui fermer le retour. Soutenu par le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols, qui, sans aucun ordre de sa cour, ne craignit pas de la compromettre en assistant Guillaume d'un corps de dix mille hommes et d'une nombreuse artillerie, il fit mine d'abord de se jeter sur Tongres, et parut tout à coup devant Charleroi, le 15 décembre.

L'émotion de Louis XIV, à cette nouvelle, montre

marquis de Chamilly, qui se fit une grande et juste réputation par la défense héroïque de Grave, en 1674

assez combien le coup était sensible et bien porté. « Je considère cette conjoncture comme une des plus importantes que je verrai jamais, » écrivait-il à Louvois [1]. » Car Louvois n'était déjà plus auprès de lui. L'ardent ministre était allé communiquer aux officiers et aux soldats, accourus de toutes parts, le feu de son activité. L'attaque de Charleroi avait été connue à la cour, le 17 décembre. Après avoir passé toute la nuit à expédier des ordres, Louvois écrivait de Paris, le 18, à cinq heures du matin : « J'arrive de Versailles ; je pars dans une heure pour m'en aller en Flandre. M. le maréchal d'Humières arrivera demain à Ath avec dix mille hommes, et dans cinq jours M. le Prince se rendra, à la tête de six mille hommes, à Charleroi. J'espère que peu de jours feront repentir les ennemis de leur folle entreprise [2]. » En outre, le duc de Duras avait ordre d'accourir de Maseick avec toutes ses forces. Quelque diligence que Louvois eût pu faire, les chemins étaient si mauvais qu'il lui fallut trois jours pour gagner Ath. Heureusement il y trouva les meilleures nouvelles de Charleroi.

La garnison n'avait pas hésité à faire bonne défense, quoiqu'elle fût peu nombreuse, composée de recrues, et, pendant les premiers jours, privée de chef. Son commandant, le comte de Montal, un des meilleurs officiers de l'armée, avait reçu l'ordre, au premier bruit des mouvements agressifs du prince d'Orange, de se jeter dans Tongres, celle de toutes les

[1] 21 décembre. *D. G.* 282.
[2] Louvois à Condé et à Madaillan, 18 décembre. *D. G.* 282.

places qu'on croyait la plus sérieusement menacée [1], mais la cavalerie, qui avait simulé l'investissement, ayant tout à coup disparu au bout de quelques jours, et les avis de Charleroi ne laissant plus d'incertitude, le comte de Montal prit résolûment son parti. Suivi de cent cavaliers d'élite, les plus braves et les mieux montés, il arriva, le 19 décembre au soir, aux environs de l'armée hollandaise, passa la nuit dans un bois, et le matin, au petit jour, tandis qu'on relevait la garde du camp, il se donna pour un officier du régiment de Holstein, qui rentrait de patrouille, traversa rapidement le bivouac, jeta par terre, d'un coup de pistolet, un major espagnol qui le pressait de questions indiscrètes, surprit la grand'garde avant qu'elle se fût mise en défense, et fit son entrée dans la place avec soixante hommes, aux applaudissements de la garnison. Une violente canonnade, accompagnée d'une vigoureuse sortie, apprit aux assiégeants quel était l'officier résolu qui venait de leur jouer ce tour de guerre. Deux ingénieurs, choisis par Vauban, réussirent avec un égal bonheur à pénétrer dans la ville. L'action du comte de Montal, brillante et rapide, a été louée par Louis XIV comme elle méritait de l'être, en deux lignes héroïques : « Montal tint lieu de secours ; à peine fut-il entré que les armes tombèrent des mains aux ennemis [2]. »

Deux jours après, le 22, Guillaume d'Orange levait le siége et reprenait le chemin de la Hollande, empor-

[1] Louvois à Montal, 26 novembre. *D G.* 280.
[2] *Mémoire sur la campagne de* 1672.

tant, pour toute consolation, deux faciles et très-minces exploits, la prise du château de Fauquemont et le pillage de la petite ville de Binche. Ainsi finit aussi brusquement, sinon avec autant d'éclat qu'elle avait débuté, cette entreprise qui avait donné « une inquiétude furieuse » à Louis XIV. Mais alors il pouvait, avec un légitime orgueil, écrire au prince de Condé : « Il me semble que je dois être content jusques à cette heure, après avoir fait une campagne aussi heureuse que la mienne, d'avoir empêché tous mes ennemis de rien faire et de leur avoir fait prendre des partis si foibles qu'on les peut nommer honteux. Il me semble que la prise de Fauquemont et de Binche augmente leur honte, faisant voir jusques où va leur pouvoir et quelle est leur force, quand même elle est jointe[1]. »

Un audacieux coup de main du duc de Luxembourg signalait en même temps, par un dernier triomphe, la fin de la campagne en Hollande. Pour mieux dissimuler l'état de faiblesse où l'expédition hasardeuse du prince d'Orange avait réduit les débris de la république, le comte de Kœnigsmark, son lieutenant général, se préparait, disait-on, à prendre l'offensive à la faveur des glaces ; on faisait même grand bruit d'un corps de patineurs armés qui devaient tomber à l'improviste sur les postes français[2]. Il n'avait fallu à Luxembourg ni beaucoup de temps ni beaucoup de peine pour découvrir, sous ces forfanteries, le sentiment réel d'une profonde terreur. On venait d'appren-

[1] 27 décembre. *D. G.* 282.
[2] Luxembourg à Louvois, 20 décembre.

dre la déplorable issue de l'attaque de Charleroi; le prince d'Orange avait, pour rentrer en Hollande, de longues marches à faire avec des troupes fatiguées et découragées. L'occasion était favorable, le froid rigoureux; les eaux, profondément gelées, permettaient de tourner les digues fortifiées, d'enlever leurs défenseurs et de donner l'assaut à La Haye. La Hollande semblait perdue.

Le 27 décembre, Luxembourg, à la tête d'une colonne de dix mille hommes, partit d'Utrecht, dans la direction de Woerden. Mais il avait à peine marché deux ou trois heures que tout changeait d'aspect. Le vent sautait du nord au sud; la neige tombait, puis des flots de pluie; c'était le dégel, le salut de la Hollande. La Haye n'avait plus rien à craindre; mais il y avait derrière les retranchements de Swammerdam, de Bodegrave et de Niwerburg, des régiments hollandais qu'on pouvait atteindre, et sous les insultes desquels il n'était pas permis de se retirer sans honte. On marcha donc à eux toute la nuit, les officiers et les cavaliers ayant laissé à Woerden leurs chevaux devenus inutiles. Luxembourg lui-même allait à pied, gravissant les talus des digues, traversant à grand'peine les canaux encore à moitié gelés, mais dont la croûte disjointe s'effondrait sous le poids de cette masse d'hommes. On retira par les cheveux le marquis de Cœuvres, qui disparaissait sous la glace [1]. Sur quelques points,

[1] Luxembourg à Louvois, 3 janvier 1673 : « Nous avons pensé perdre M. de Cœuvres qui a enfoncé dans les glaces, aussi bien que M. de Boufflers. Je ne puis me passer de vous dire ce qui est arrivé au lieutenant colonel de Douglas; il enfonça dans un trou où il eut de l'eau par dessus

il fallut marcher dans l'eau jusqu'au cou; sur d'autres, improviser des ponts dont l'établissement imparfait coûta plusieurs heures. L'ennemi, qu'on espérait surprendre avant l'aube, était sur ses gardes; on ne le joignit qu'au milieu du jour; mais alors l'emportement des troupes enleva tout en un clin d'œil; c'était vraiment la furie française. A Swammerdam, les canaux qui servaient de fossés à la redoute furent traversés à la nage, les parapets escaladés, les canons mis hors de service, cinq régiments hollandais détruits, leurs débris noyés ou brûlés dans les maisons du village. Lorsqu'on poussa un peu plus loin, à Bodegrave, on ne trouva plus personne; rien que de l'artillerie abandonnée, des munitions, des armes éparses.

Cependant Luxembourg avait de grandes inquiétudes; le fort plus considérable de Niwerburg fermait derrière lui la seule chaussée qui lui permît de rentrer à Woerden; car il ne pouvait plus songer à reprendre le chemin des inondations. Il fallait emporter le fort ou périr; quand on y marcha, les deux régiments qui en avaient la garde, frappés de terreur, en étaient déjà sortis à la hâte[1]. Luxembourg en fut lui-même tout surpris : « C'étoit assurément un très-beau poste, écrivait-il à Louvois, et je m'étonne que M. de Kœnigsmark, qui avoit été capable de le choisir, ne l'ait pas été d'y faire une autre résistance[2]. » Et Stoppa ajoutait, le 6 janvier

la tête et fut perdu sous la glace, où ayant touché du pied à terre, elle le repoussa en haut, et de sa tête il perça la glace qui était au-dessus et fut sauvé. » *D. G.* 332.

[1] Louvois à Condé, 7 janvier 1673. *D G.* 314 et 344.

[2] 3 janvier. *D. G.* 332.

1673 : « Je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il n'y a rien de si heureux que cette action d'avoir forcé les ennemis dans les postes où ils étoient; que si cela eût manqué, il n'y avoit plus de salut pour le retour; et que, si la cavalerie eût eu encore un jour à se retirer, elle étoit perdue, les eaux étant si grandes qu'il n'y a plus de chemin d'Utrecht à Woerden que par eau[1]. »

Luxembourg était de l'école des audacieux; l'audace lui avait réussi. Il rentrait à Utrecht, le 1er janvier, n'ayant pas perdu plus de cent hommes tués, noyés ou blessés. « Vous saurez par M. de Stoupe, écrivait-il à Louvois, le détail de la promenade que nous venons de faire; si le temps l'avoit permis, elle auroit été plus longue et nous n'en serions pas revenus sans avoir assurément brûlé La Haye[2]. » Il avait brûlé tout ce qu'il avait pu atteindre, près de deux mille maisons, et, sur le canal de Swammerdam, trente-deux grands navires chargés de marchandises; il rapportait comme trophées de sa victoire trois drapeaux et vingt pièces de canon[3]. Le nombre des prisonniers n'était pas considérable, parce que les soldats, exaspérés par leurs fa-

[1] Les Hollandais avaient ajouté au volume et à la violence des eaux, dans l'espoir de surprendre et de noyer les Français dans leur marche. Luxembourg écrivait à Louvois, le 10 janvier : « Il faut que vous sachiez que tout le pays enclavé entre les villes de Delft, Muyden, Wesep, Utrecht, Worden, Oudewater, Schonoven, Goude et Rotterdam, est submergé entièrement, quasi toutes les digues couvertes de trois pieds d'eau, tous les villages entièrement remplis... C'est une espèce de petit déluge qui pourra faire dire avec raison : *Omnia pontus erat.* » *D. G.* 332.

[2] 3 janvier 1673. *D. G.* 332.

[3] Robert à Louvois, 30 décembre 1672. *D. G.* 226.

tigues et leur déconvenue, avaient été sans pitié. Mais Louvois, qui n'avait pour excuse ni le danger couru ni l'excitation de la lutte, était plus impitoyable encore, lorsqu'il écrivait froidement au prince de Condé : « On grilla tous les Hollandois qui étoient dans le village de Swammerdam, dont on ne laissa pas sortir un des maisons[1]. » On a déjà fait connaître Luxembourg, ce fanfaron d'insensibilité; cependant la justice veut qu'après avoir loué ses talents et son énergie militaire, on mette encore une fois en comparaison les vices de son esprit et de son cœur. « Voici deux tambours des ennemis, disait-il comme en se jouant, qui viennent répéter[2] un colonel de grande considération parmi eux; je le tiens en cendres à cette heure, aussi bien que plusieurs officiers que nous n'avons point et qu'on redemande, qui, je crois, ont été tués à l'entrée du village où j'en vis d'assez jolis petits tas, et consumés par les flammes qui brûlèrent aussi bien des gens cachés dans les maisons[3]. »

Quand les généraux tournaient ainsi en style comique les tragédies de la guerre, quelle humanité pouvait-on attendre des soldats? Non-seulement ils massacraient sans merci leurs adversaires armés, mais encore ils infligeaient aux populations inoffensives les excès les plus atroces. Ces excès sauvèrent le prince d'Orange, cet autre impitoyable. Lorsqu'il revint à La Haye, il trouva le peuple fou de terreur et de colère; des imprécations éclataient contre les Français,

[1] 7 janvier 1673. *D. G.* 341.
[2] Réclamer.
[3] Luxembourg à Louvois, 6 janvier. Autographe. *D. G.* 332.

contre l'armée, contre lui-même. D'abord il se hâta de sacrifier à la vengeance populaire; deux colonels et plusieurs des officiers qui avaient abandonné le fort de Niwerburg furent pendus; puis il fit recueillir, publier, commenter avec mille exagérations les faits relatifs au désastre de Bodegrave et de Swammerdam. La foule aime à se repaître de détails sanglants et obscènes; il l'en satura; la plume et le crayon retracèrent à l'envi les scènes les plus révoltantes, un effroyable pêle-mêle de tueries et d'orgies[1]. Il inonda de ces libelles la Hollande et l'Europe, tournant contre les Français toutes les colères de son peuple et les indignations de la conscience universelle. Ce fut ainsi qu'il réussit à conjurer l'orage que ses promesses mal tenues et ses échecs multipliés avaient amassé sur sa tête.

Que la Hollande et la France cherchassent à se faire le plus de mal possible, c'était la conséquence déplorable, mais forcée, de l'état de guerre. Sans être aussi franchement dessiné, le rôle de l'Empereur et de l'Électeur de Brandebourg se laissait comprendre; mais quel nom donner à la conduite équivoque de l'Espagne? Où était le véritable gouvernement, à Madrid ou à Bruxelles? Comment accommoder la neutralité hypocrite de la régente avec les actes franchement hostiles du comte de Monterey? Ç'avait été, dès la pre-

[1] Voir le libelle intitulé : *Advis fidelle aux véritables Hollandois touchant ce qui s'est passé dans les villages de Bodegrave et Swammerdam, et les cruautés inouïes que les François y ont exercées.* — Il y en a plusieurs éditions; la plus célèbre est l'édition in-4°, à la sphère, 1673. Elle contient huit grandes eaux-fortes de Romain de Hooge qui sont des chefs-d'œuvre, mais des chefs-d'œuvre qui ne souffrent pas la description.

mière nouvelle du siége de Charleroi, la préoccupation de Louis XIV « de se venger du tour que les Espagnols lui avoient fait[1]. » Sa correspondance avec Louvois, pendant l'absence du ministre, roule presque entièrement sur ce sujet-là.

C'est dans les très-rares conjonctures où des événements graves et imprévus éloignaient de la personne du maître son conseiller le plus intime, qu'il est intéressant d'étudier de près leurs rapports, de surprendre le travail persévérant d'une volonté sur l'autre, de saisir les fils déliés, mais tenaces, par lesquels Louvois fléchissait, assouplissait, tournait, dirigeait, poussait ou retenait le personnage royal, de savoir enfin comment le prêtre faisait parler le dieu. Les historiens qui ont constaté l'influence de Louvois sur l'esprit de Louis XIV, l'ont condamnée comme une excitation incessante à l'agression et à la violence. Cette opinion, fondée en général, n'est pas justifiée dans la circonstance qui nous occupe. Ici c'est Louis XIV qui s'emporte et Louvois qui lui serre le frein. Louis XIV écrit à Louvois : « Toutes les raisons que vous représentez sont fort prudentes; mais elles ne me font pas changer de pensée[2]. » Mais voici qu'en même temps Louvois écrit de Flandre à Le Tellier : « La conduite que le roi veut tenir avec les Espagnols en ce pays-ci est prudente, mais elle ne donnera pas beaucoup de réputation à ses affaires[3]. » Il y avait donc deux prudences,

[1] Le roi à Louvois, 22 décembre 1672. *D. G.* 282.
[2] 23 décembre.
[3] 22 décembre.

la prudence de Louis XIV et la prudence de Louvois, qui étaient bien différentes. Essayons de résoudre ce problème.

Tous deux s'accordaient sur ce point que l'assistance donnée au prince d'Orange par le comte de Monterey devait être considérée comme une violation flagrante du traité des Pyrénées; mais ils différaient sur le parti qu'on pouvait tirer de cette agression, sur le choix du moment et sur la portée des représailles. Louis XIV voulait frapper d'abord un coup de foudre : « Essayer d'emporter Bruxelles ou quelque place considérable. Il seroit d'éclat d'agir pendant l'hiver[1]. » C'était bien de la témérité, sans doute, mais de la témérité contenue. « Le roi a résolu ce matin, écrivait Le Tellier le 18 décembre, d'envoyer un courrier à Madrid aussitôt qu'il aura la certitude du siége de Charleroi, pour voir si la reine avouera le comte de Monterey, et si elle a intention de contrevenir aux traités d'Aix-la-Chapelle et des Pyrénées[2]. » Le roi faisait en même temps donner avis de l'incident au roi d'Angleterre, au roi de Suède, à l'Électeur de Cologne, à l'évêque de Munster. Ainsi le coup de foudre était préparé, mais prudemment mis en réserve, pour n'éclater qu'après toute une série de négociations et d'explications; une campagne diplomatique devait servir de prélude à la campagne militaire. Or, si ces négociations, comme c'était l'ordinaire, traînaient en lon-

[1] Mémoire écrit à Saint-Germain le 19 décembre, envoyé à Louvois avec la lettre du 24.

[2] Le Tellier à Louvois. *D. G.* 282

gueur, si la reine d'Espagne différait de s'expliquer, ou si ses explications insuffisantes exigeaient de nouveaux éclaircissements, la foudre s'éventait, Bruxelles demeurait tranquille, et les Espagnols avaient tout le temps de se mettre en état de commencer à leur gré ou d'attendre les hostilités. Ajoutons qu'il pouvait être d'éclat d'agir pendant l'hiver, mais qu'on ne pouvait rien imaginer de mieux pour achever de ruiner les troupes, déjà fatiguées d'une longue et pénible campagne.

Telles étaient les objections que le bon sens et l'esprit essentiellement pratique de Louvois opposaient aux projets chimériques et incohérents, audacieux et stériles, où se complaisait la vanité formaliste de Louis XIV. Il avait donc grande raison d'écrire à son père : « La conduite que le roi veut tenir avec les Espagnols en ce pays-ci est prudente, mais elle ne donnera pas beaucoup de réputation à ses affaires; et ce parti-là est bon pour souffrir des Espagnols tout le mal qu'ils peuvent faire, qui sera de prendre Charleroi, et les laisser en repos dans leur pays pour se préparer à la guerre de la campagne prochaine, et en tirer tous les avantages qu'ils pourront; au lieu qu'une résolution contraire les auroit mis hors d'état d'en rien tirer, et les auroit obligés à tenir toutes leurs troupes dans les grandes villes, où elles se seroient ruinées faute de payement[1]. » Quelle était donc cette résolution contraire que recommandait Louvois, également éloignée de l'extrême audace et de l'extrême faiblesse qu'il

[1] 22 décembre. *D. G.* 282.

reprochait aux projets de son maître? Il prenait simplement exemple sur les Espagnols. De même qu'ils s'attribuaient le droit de canonner Charleroi et de prendre Binche sans se mettre directement en guerre avec la France; de même Louvois conseillait au roi de faire entrer, immédiatement et sans préface diplomatique, l'armée française sur les terres des Espagnols, non pour attaquer leurs troupes ni leurs places, mais pour faire vivre l'armée aux dépens de leur pays. Cette démonstration avait, selon lui, l'avantage de placer la France dans une situation analogue à celle où les Espagnols s'étaient mis volontairement, situation moyenne entre l'état de paix et l'état de guerre, elle avait, de plus, l'avantage très-appréciable de donner à l'armée de bons quartiers d'hiver, au grand soulagement des provinces du roi, et de ménager ses finances, en ruinant du même coup les ressources des Espagnols. Mais ce parti-là devait être pris tout de suite, sans négociation, sans notification, à titre de représaille immédiate.

Louis XIV trouva ce procédé trop modeste, indigne de sa gloire, et bien éloigné des vastes desseins qu'il roulait dans son esprit. Sa correspondance nous permet de suivre, jour par jour, les fluctuations et l'apaisement graduel de sa pensée. Le 20 décembre, il n'est question que d'emporter Bruxelles. Du 20 au 23, Louvois lui a conseillé de ne pas faire, le premier, acte d'hostilité flagrante, de ne pas assumer, devant l'Europe, le tort de l'agression. Louis XIV ne trouve pas ces raisons assez fortes; d'ailleurs l'attaque de Charleroi ne répond-elle pas à tout? Le 23, il veut en-

trer en action, même sans attendre la réponse de Madrid, soit par l'enlèvement de quelque détachement de cavalerie espagnole, soit par la surprise de quelque place, à titre de nantissement. « Je vous mande mes intentions, écrit-il à Louvois, afin qu'il ne vous reste nul doute. S'ils prenoient Charleroi, et que la réponse d'Espagne fût pacifique, je serois quitte pour, en échange, rendre ce que j'aurois pris; et s'ils ne le prenoient pas, je verrois alors, si je tenois quelque chose, ce que je devrois faire. » Il a, de plus, conçu le projet d'entrer en Franche-Comté et de prendre Dôle; déjà même il a consulté là-dessus M. le Prince et l'intendant de Bourgogne. Le 24, arrive la nouvelle de la retraite du prince d'Orange. Que faut-il faire? Louvois a promis un mémoire; Louis XIV veut bien l'attendre: « Je ne sais, ajoute-t-il cependant, si l'on ne devroit pas suivre avec plus de chaleur présentement la pensée sur la Bourgogne; mandez-moi votre avis. L'attaque de Charleroi et la prise de Binche me donnent lieu d'entreprendre tout et de fermer la bouche à ceux qui voudroient parler. »

Le 25, recrudescence belliqueuse. Comment Louvois n'a-t-il pas déjà fait enlever quelque détachement des troupes espagnoles? « Il n'y a rien à ménager ici; il est bon d'avoir les mains garnies. » Mais le 26, le vent a tourné. Louis XIV a reçu de Louvois une longue lettre toute remplie de conseils pacifiques, et Le Tellier lui en a écrit une autre du même style. Comment Louis XIV ne voit-il pas que le père et le fils agissent naturellement de concert? Et cependant il mande tout naïvement à Louvois: « Je vois votre

pensée sur ce que vous croyez que je dois faire. Je commence à être de votre avis, et votre père m'écrivit hier une lettre dont je vous envoie la copie, qui vous fera connoître ses sentiments qui sont assez pareils aux vôtres. Si vous êtes dans les mêmes sentiments depuis avoir reçu mes lettres, je crois qu'elles ne vous auront rien fait entreprendre sur les troupes d'Espagne. Au pis aller, suivant la réponse de Madrid, il sera aisé de réparer ce qui aura été fait. » Le même jour, il écrit encore à Louvois, avec un embarras qui touche au comique : « Je ne sais pas bien que souhaiter sur la réponse d'Espagne. » C'est que le roi d'Angleterre, que Louis XIV a pris soin d'exciter contre les Espagnols, « demande ce qu'on lui voudra donner des conquêtes en Flandre. » Le 27, l'irrésolution n'est plus qu'en apparence; Louis XIV ne songe plus qu'à sauver sa dignité; il attendra la réponse du cabinet de Madrid. Cependant il discute encore l'affaire de Dôle, à laquelle Louvois a opposé de fortes objections, comme l'épuisement des troupes, la difficulté de les nourrir, l'embarras des munitions et de l'artillerie.

Ce point-là, ménager les troupes, et cet autre, prendre bien garde d'assumer la responsabilité de l'agression, ont été les grands arguments de Louvois dans toutes ses lettres. Louis XIV est obligé d'y céder, mais il console son déplaisir et couvre sa retraite par une de ces grandes éruptions de vanité qui l'éblouissent lui-même. « J'avoue, s'écrie-t-il, que je trouverois beau que, dans le temps que l'Empereur, l'Espagne, la Hollande et le Brandebourg essayent d'arrêter mes progrès, on vît Luxembourg entrer en Hollande sur la

glace, M. le Prince prendre partie du comté de Bourgogne, et moi en Flandre, chasser toutes leurs troupes de leur pays et enlever quelques places, s'il étoit possible. Je me mets du côté de la Flandre, parce que vous savez que je ne peux plus être que seul à commander une armée. Je ne vous dis ceci que pour vous faire voir que mes desseins ne sont pas imaginaires, et que j'ai des raisons qui me peuvent obliger à croire qu'ils pourront être utiles et tout à fait glorieux. » Il faut bien le répéter encore, tout cela est écrit pour la montre, au moment même où, cédant à la pression persévérante de Louvois, Louis XIV renonce à tous ses beaux projets. Le coup de foudre s'est tourné en bouquet d'artifice. Mais quel éclat! Quelle gerbe étincelante! Il faut que le prince de Condé, qui sait si bien applaudir, ait sa part d'un si magnifique spectacle. Le glorieux fragment qu'on vient de lire, moins le passage où Louis XIV se proclame un grand général, est reproduit à peu près textuellement dans une lettre écrite le même jour, 27 décembre, au prince de Condé. Il faut remarquer seulement que Louis XIV est bien moins sincère avec lui qu'avec Louvois. Son orgueil ne peut se résoudre à mettre franchement M. le Prince dans le secret de sa déconvenue. Le 31 décembre, il feint encore d'hésiter: « Quoique j'aie sans cesse repassé dans ma tête tout le pour et le contre, j'ai tant trouvé de raisons de part et d'autre, que je ne suis pas encore déterminé[1]. »

[1] Le roi à Condé, autographe. *D. G.* 270.—Toute cette correspondance entre Louis XIV et Louvois se trouve dans le t. 282.

Il est impossible de se tirer d'affaire plus maladroitement.

La suite montra bientôt combien Louvois avait vu juste et combien il avait eu raison de ne se pas laisser étourdir par tout ce vain fracas. La reine d'Espagne désavoua d'abord faiblement le comte de Monterey; puis elle revint tout à coup sur son désaveu, en soutenant que le comte n'avait commis aucune infraction formelle aux traités. Et pendant l'interminable discussion qui suivit, les Espagnols se hâtèrent de rassembler dans les Pays-Bas toutes leurs ressources en hommes et en argent. Le parti que Louvois n'avait pû faire agréer aux dédains de Louis XIV était si bien le seul pratique et le seul efficace que, par une remarquable rencontre et certainement sans le moindre concert, Turenne l'avait imaginé lui-même et sérieusement recommandé. « Je ne sais, écrivait-il à Louvois le 25 décembre, si le roi trouvera bon que je lui dise ma pensée sur les Espagnols. Elle seroit de dire que Sa Majesté croit que M. de Monterey sera désavoué, faire contre eux tout ce qui peut essentiellement leur nuire et profiter aux troupes du roi, sans dire que la guerre soit déclarée, parce que cela laisse aux Espagnols une ouverture pour ne la pas déclarer, et ne nuit pas aux intérêts du roi[1]. »

Quant au projet d'agir avec éclat en Flandre pendant l'hiver, l'autorité du prince de Condé venait en aide aux objections du ministre. « Je ne sais, disait-il au roi, de quelles troupes Votre Majesté doit se servir

[1] *D. G.* 282.

en Flandre. Les places y sont assez bonnes; elles seront bien garnies de monde. Les troupes ennemies sont fraîches, et il me semble que Votre Majesté n'a que de nouvelle infanterie, toute la vieille étant avec M. de Turenne et M. de Luxembourg. La saison est mauvaise [1]. » Les vieilles troupes elles-mêmes étaient déjà bien ruinées, surtout dans l'armée d'Allemagne. Les maladies causées par les fatigues et le mauvais temps y faisaient de grands ravages. Turenne ne cherchait pas à dissimuler la vérité: « Dès que l'on marche deux jours, écrivait-il, il tombe quantité de malades [2]. » On les embarquait sur le Rhin et sur la Moselle pour les diriger sur Metz, où le prince de Condé s'occupait de les faire traiter. La correspondance du prince, pendant les derniers jours de décembre 1672 et les premiers jours de janvier 1673, est celle d'un directeur d'hôpital. Il ne savait pas, quoiqu'il s'en doutât, à quel point il mortifiait Louis XIV en lui montrant, par la réalité des faits, le néant de ses illusions. « J'ai cru, lui mandait-il, ne devoir pas céler à Votre Majesté l'état où sont ses troupes, et qu'il valoit mieux lui donner ce petit chagrin que de manquer à ce que je lui devois. Pour ne pas flatter Votre Majesté, ces troupes-là ont besoin de repos et d'être raccommodées [3]. »

Que devait faire Louvois, averti par le témoignage unanime des généraux, des officiers, des intendants? Conseiller au roi, prescrire aux généraux d'épargner

[1] 1er janvier 1673. *D. G.* 344.
[2] Turenne à Louvois, 29 décembre 1672. *D. G.* 282.
[3] 27 décembre 1672 et 3 janvier 1673. *D. G.* 282 et 344.

aux soldats de nouvelles fatigues, de les ménager, de leur donner le temps et les moyens de se rétablir. Louvois n'avait-il pas à se préoccuper de la campagne prochaine, qui, suivant ses prévisions, allait se rouvrir avant quatre mois? Il était bien loin de compte; entre la campagne de 1672 et celle de 1673, il ne devait y avoir aucun intervalle. La campagne de 1672, déjà si extraordinairement longue et si laborieuse, se prolongea presque sans interruption, du côté de l'Allemagne, jusqu'au mois d'avril 1673.

Lorsque les armées de l'Empereur et de l'Électeur de Brandebourg avaient repassé le Rhin, au mois de décembre, Louvois et Turenne lui-même avaient cru qu'elles allaient regagner leurs quartiers d'hiver, dans les États de leurs souverains; mais on apprit bientôt qu'elles prenaient leurs cantonnements en Westphalie, sur les terres de l'évêque de Munster, tandis que les Hollandais lui enlevaient une de ses récentes conquêtes, la ville de Coëvorden, dans la province de Drenthe. Le prélat effaré criait à l'aide. Était-il convenable aux intérêts du roi de le laisser exposé aux vengeances de l'ennemi, aux mauvaises dispositions de son chapitre, de son peuple, de ses troupes même? N'était-il pas à craindre que, pressé de choisir entre la ruine de ses États et l'abandon de l'alliance française, il ne prît, dans un mouvement de désespoir, le dernier parti? C'était l'inquiétude de Turenne : « Quand on sait l'état d'Allemagne, écrivait-il, et celui d'un prince ecclésiastique dans son pays, on ne doute point de cette érité-là, quand ses États sont menacés de si près, et

que le nom de l'Empereur y entre[1]. » Il annonçait à Louvois, le 7 janvier, qu'il s'apprêtait à passer le Rhin, à chasser l'ennemi de la Westphalie, et, s'il était possible, à le repousser au delà du Weser.

C'était, au cœur de l'hiver, avec des troupes diminuées et affaiblies, une série d'opérations nouvelles, de manœuvres, des marches, des combats, toute une campagne. Comment Louvois n'y aurait-il pas fait d'objections? Pourquoi s'en étonner? Pourquoi parler de cette absurde jalousie qui ne pouvait souffrir les succès des autres? Supprimez les personnages, ôtez les noms de Turenne et de Louvois, la situation ne reste-t-elle pas la même? La contradiction ne subsiste-t-elle pas et ne s'explique-t-elle pas tout naturellement? N'est-ce pas l'antagonisme obligé de l'administrateur et de l'homme d'action? Entre eux les préoccupations, les devoirs, les idées, les points de vue, tout n'est-il pas différent, opposé? Ajoutons qu'entre Turenne et Louvois la discussion ne fut ni longue, ni marquée d'irritation ou d'aigreur. Les troupes allaient perdre l'occasion de se rétablir; elles allaient même souffrir davantage; mais la ruine des troupes n'était qu'un moindre mal, au prix de la ruine de la politique française en Allemagne. Louvois ne croyait pas d'abord le danger si grand ni si pressant; lorsqu'il fut mieux éclairé, lorsque Turenne, qui n'abusait pas de l'hyperbole, lui eut écrit : « Si vous étiez sur les lieux, vous verriez que si M. de Munster n'étoit soutenu, il seroit dans quatre jours avec les Impériaux; il ne faudroit

[1] Turenne à Louvois, 19 janvier 1673. *D G.* 344.

qu'un trompette de l'Empereur pour faire rendre tout le pays; fiez-vous à moi que la chose est comme cela[1]; » Louvois cessa d'insister. Turenne, d'ailleurs, se sentait obligé de rassurer le ministre, de calmer ses légitimes inquiétudes. Il laissait derrière lui les malades et les malingres; ses bataillons n'étaient que de quatre cents hommes en moyenne, mais d'hommes choisis, robustes, éprouvés, « frais comme en entrant en campagne; » le régiment du roi surtout était admirable; il comptait dix-sept cents hommes, sans un valet ni un convalescent[2].

Turenne se mit en mouvement vers la fin de janvier; il passa le Rhin à Wesel, tandis que les troupes de Cologne et de Munster, soutenues et surveillées par un détachement français, agissaient un peu plus au nord. Le 4 février, il attaquait Unna, petite place du comté de La Marck, qui couvrait les cantonnements de l'ennemi; la gelée était si forte et la terre si dure qu'il fut impossible d'ouvrir la tranchée; cependant les assiégés ne tinrent qu'un seul jour. Les Allemands avaient si peu compté sur cette brusque invasion qu'ils se hâtaient de lever leurs quartiers, non pour marcher aux Français, mais au contraire pour éviter toute rencontre. Leur retraite avait toute l'apparence d'une fuite; la précipitation et le désordre étaient extrêmes. Montecuculi, vieux et chagrin, quitta brusquement ses troupes, et partit pour Vienne, laissant ses généraux et ceux de Brandebourg, en mauvaise intelli-

[1] 23 janvier et 14 février 1673. *D. G.* 344.
[2] Turenne à Louvois, 26 janvier et 14 février

gence comme toujours, s'accuser mutuellement de leur mésaventure. Le 6 mars, les uns et les autres repassaient le Weser à Minden et à Hoexter, dans la dernière confusion. Huit jours après, un envoyé de l'Électeur de Brandebourg traversait les campements de Turenne, se rendant en toute hâte à Versailles pour faire savoir à Louis XIV que son maître abandonnait la cause de la Hollande, et pour négocier un traité de paix avec la France.

Quel triomphe pour Turenne! Il en eut presque un mouvement de gloire. « Ceci, écrivait-il à Louvois, paroît si extraordinaire à toute l'Allemagne qu'ils croient que c'est un songe. Sa Majesté pourra, à mon avis, faire prendre à peu près le train qu'elle voudra aux affaires, lesquelles, si je ne me trompe, sont bien changées depuis trois mois[1]. » Louvois, de son côté, s'exécuta de fort bonne grâce; s'il avait eu quelque tort avec Turenne, il ne lui marchandait pas les éloges. « Permettez-moi, lui disait-il, de vous témoigner la joie que j'ai de la satisfaction extrême où est le roi de ce qui s'est passé depuis un mois au pays où vous êtes. Les avantages que vous avez remportés sur les ennemis ont surpassé de beaucoup ses espérances. Vous en connoîtrez quelque chose par la lettre de Sa Majesté[2]. » Mais la modestie de Turenne ne souffrait pas qu'il fît longtemps le glorieux, si peu que ce fût; recevoir ou faire un compliment lui était également pénible. Voici tout ce qu'il put trouver pour répondre

[1] 17 mars 1673. *D. G.* 345.
[2] 14 et 18 mars. *D. G.* 314.

aux félicitations du ministre : « Vous me mandez que le roi étoit content de ce qui se faisoit ici, de quoi je suis très-aise, parce que c'est mon seul but. Vous me faites aussi en votre particulier un compliment duquel je vous rends grâces très-humbles[1]. » Il est vrai qu'il s'étendait avec plus de complaisance sur l'état de son armée, beaucoup plus satisfaisant qu'on n'aurait pu l'espérer, et infiniment meilleur que celui des troupes allemandes. « Je vous assure, écrivait-il à Louvois, que l'armée du roi, en comparaison, est comme si elle s'étoit rafraîchie longtemps[2]. » Enfin, lorsqu'il affirmait qu'à tout prendre, son armée valait mieux qu'au commencement de la campagne, parce que, malgré la diminution de l'effectif, elle était plus solide et plus aguerrie, Louvois était assuré qu'il n'en imposait pas, et lui en savait plus de gré que de tous les compliments du monde.

Ainsi tout semblait être pour le mieux. L'Électeur de Brandebourg avait fait son accommodement avec la France; sa retraite pouvait entraîner l'Empereur, arrêter l'Espagne, et contraindre la Hollande à négocier. Une campagne heureuse, en 1673, pouvait assurer le triomphe de Louis XIV, et rétablir, aux conditions qu'il voudrait, la paix générale.

[1] 26 mars. *D. G.* 345.

[2] 20 mars 1673. *D. G.* 345. — Parler, après une rude campagne d'hiver, d'une armée rafraîchie, n'était-ce pas donner un peu matière aux mauvais plaisants? Comme aussi, lorsque Turenne ajoutait ce détail qu'un excès de franchise ou d'optimisme lui faisait hasarder : « Le chirurgien de l'hôpital me disoit ces jours passés qu'il a coupé, dans l'hiver, deux mille doigts de pied à des soldats, et que cela ne les incommode guère pour marcher. 9 mai. *D. G.* 346.

CHAPITRE VI

Préparatifs pour la campagne de 1673. — Opinion de Turenne et de Condé. — Opinion de Vauban. — Libelles contre les Hollandais. — Lettre de l'intendant Robert. — Stoppa. — Luxembourg. — Le prince d'Orange. — Négociations. — Le prince de Condé à Utrecht. — Projet du siége de Maestricht. — Rôle de Louvois. — Marche de l'armée royale à travers les Pays Bas. — Terreur à Bruxelles. — Investissement de Maestricht. — Changements introduits par Vauban dans les travaux d'approche. — Les parallèles. — Principaux épisodes du siége. — Capitulation de Maestricht. — Lettres de Colbert à Louis XIV et à Louvois. — Popularité de Louvois. — Le congrès de Cologne — Courtin. — Dispositions de l'Espagne, de l'Empereur et des Allemands. — Désarmement des villes d'Alsace. — Siége et prise de Trèves. — Correspondance de Courtin et de Louvois. — Lettre de Louvois au prévôt des marchands. — Le *tiers-parti*. — Difficulté sur la Lorraine. — Prise de Naerden par le prince d'Orange. — Procès de Dupas. — Commencement d'évacuation de la Hollande. — Projet de Louis XIV sur la Franche-Comté. — La guerre déclarée entre l'Espagne et la France. — Inaction du prince de Condé en Flandre. — Rapports de Turenne et de Louvois. — Les intendants. — Charuel. — Camus de Beaulieu. — Déclaration de l'Empereur contre la France. — Marche de Turenne en Allemagne. — Manœuvres de Montecucoli. — Évacuation d'Utrecht et de la plupart des places hollandaises. — Jonction des Impériaux, des Espagnols et des Hollandais. — Siége et prise de Bonn. — Lettre du prince Guillaume de Fürstenberg à Louvois. — Retraite du duc de Luxembourg. — Résultats de la campagne de 1673. — L'opinion se retourne contre Louvois. — Coalition de ses adversaires. — Le Tellier détache le prince de Condé de la coalition. — Entrevue de Louvois et de Turenne. — Lettre de Turenne à Louis XIV. — Lettre de Louvois à Courtin.

La campagne de 1672 n'était pas encore terminée que Louvois prenait ses dispositions et préparait, si

l'on peut ainsi parler, son budget militaire pour la campagne suivante. Il comptait pouvoir disposer, au printemps, de quatre-vingt-seize mille hommes d'infanterie et de vingt-huit mille cavaliers. Après avoir prélevé huit mille hommes pour le Roussillon, mille pour la garnison de Pignerol, et sept mille pour la Lorraine, il lui restait une force de cent huit mille hommes à répartir entre la Hollande, l'Allemagne et les Pays-Bas espagnols. C'est sur cette répartition que Louvois, par ordre de Louis XIV, consultait, dès la fin du mois de novembre, Turenne et le prince de Condé[1].

Ces deux illustres hommes de guerre n'étaient pas parfaitement d'accord. Turenne croyait nécessaire d'entretenir cinquante-cinq mille hommes en Hollande; ce qui ne permettait de réunir, sur les frontières de Flandre et sur les bords du Rhin, que deux petites armées de vingt-six à vingt-sept mille hommes chacune[2]; tandis que M. le Prince estimait qu'il fallait masser quarante mille hommes contre les Allemands, et distribuer également le reste entre la Hollande et les Pays-Bas. Cependant, comme il était persuadé « que la Flandre étoit le seul endroit où l'on pût encore prendre quelque chose de bien considérable et qui couperoit par la racine toute cette guerre, » il aurait souhaité que le roi pût disposer, de ce côté-là, de cinquante mille hommes au moins. Mais une pareille augmentation de forces ne pouvait se faire que par une levée extraordinaire, au risque d'épuiser les res-

[1] 27 novembre 1672. *D. G.* 280.
[2] Turenne à Louvois, 9 décembre. *D. G.* 281

sources de la France, ou par une réduction considérable de l'armée du Rhin ; aussi conseillait-il de faire jouer tous les ressorts de la diplomatie, et de n'épargner aucun sacrifice pour diviser l'Allemagne contre elle-même, opposer les Allemands aux Allemands, et décider les Suédois à se jeter dans l'Empire. « Je sais, disait-il, que pour tout cela il faut beaucoup d'argent; mais il n'y a pas de remède, et quand on est dans une affaire, il en faut sortir [1]. »

Louvois ne faisait fond ni sur les Suédois ni sur les Allemands ; il s'en était même expliqué nettement avec M. le Prince, et lui avait écrit que la France ne devait et ne pouvait compter que sur elle-même [2]. Toutefois il ne négligeait pas ses avis ; car il lui annonçait, le 25 janvier 1673, que le roi venait de renouveler son traité avec l'Électeur de Cologne et d'en conclure un autre avec l'Électeur de Bavière, tandis qu'il se mettait en mesure d'en négocier un troisième avec le duc de Hanovre. C'était un secours éventuel de trente mille hommes environ, mais sur lequel il ne fallait pas beaucoup se fier. Quant à la distribution des troupes françaises, elle se rapprochait plus du projet de Turenne que de celui de Condé ; on se proposait de mettre trente mille hommes sur le Rhin, trente mille sur la frontière de Flandre, et quarante-huit mille en Hollande, sur lesquels vingt-cinq mille hommes devaient composer l'armée active, le reste étant destiné

[1] Condé à Louvois, 12 déc. *D. G.* 281.

[2] M. le Duc à Louvois, 1er décembre. — Louvois à M. le Duc, 6 décembre *D. G.* 281.

à fournir de grosses garnisons aux places de la Meuse, de l'Yssel et du Wahal; celles du Zuyderzée devaient être abandonnées pour la plupart et démantelées [1].

Parmi les hommes d'autorité dont Louvois recherchait ou accueillait les conseils, il ne faut pas oublier Vauban. Pour lui, comme pour le prince de Condé, c'était du côté des Pays-Bas espagnols qu'il importait de chercher le solide agrandissement de la France. L'état de confusion où le traité d'Aix-la-Chapelle avait mis la frontière de Flandre ne satisfaisait ni son bon sens politique ni ses exigences militaires. Il s'en plaignait à Louvois, avec cette façon de dire les choses, spirituelle, nette, familière et hardie, qui fait le charme et l'originalité de son style. « Après ce que j'ai eu l'honneur de vous proposer, lui écrivait-il, pour les fortifications de Guise et de Saint-Quentin, il m'est entré du depuis dans l'esprit un moyen très-excellent pour les mieux fortifier, dont il faut que je vous fasse part, qui est d'en aller tracer les fortifications alentour de Mons, Saint-Guillain, Condé et Ypres [2]. C'est un moyen sûr pour les bien assurer et plus de vingt autres avec. Sérieusement, monseigneur, le roi devroit un peu songer à faire son *pré carré*. Cette confusion de places amies et ennemies, *pêle-mêlées* les unes parmi les autres, ne me plaît point. Vous êtes obligé d'en entretenir trois pour une; vos peuples en sont tourmentés, vos dépenses de beaucoup augmentées, et vos forces de beaucoup diminuées; et j'a-

[1] Louvois à Condé, 25 janvier 1673. *D. G.* 314.
[2] Ces places appartenaient aux Espagnols.

joute qu'il est presque impossible que vous les puissiez toutes mettre en bon état et les bien munir. Je dis de plus que si, dans les démêlés que nous avons si souvent avec nos voisins, nous venions à jouer un peu de malheur, ou (ce qu'à Dieu ne plaise) à tomber dans une minorité, la plupart s'en iroient comme elles sont venues. C'est pourquoi, soit par traité, ou par une bonne guerre, si vous m'en croyez, monseigneur, prêchez toujours la *cadrature, non pas du cercle, mais du pré;* c'est une belle et bonne chose que de pouvoir tenir son fait des deux mains[1]. » Et Louvois lui répondait : « Tout ce que votre lettre contient me paroît fort bon, mais il ne peut pas s'exécuter aussi promptement que l'on voudroit bien. Il faut donc se donner patience et espérer toujours que, avec un peu de temps, vos avis pourront être exécutés[2]. »

S'il n'avait tenu qu'au comte de Monterey, la guerre eût déjà éclaté dans les Pays-Bas; Louvois l'y provoquait par ses démonstrations militaires; mais le gouvernement espagnol, qui ne se sentait pas encore en mesure, hésitait devant les conséquences d'une agression. Entre les deux adversaires, c'était à qui ne porterait pas le premier coup.

En attendant, Louvois ne désespérait pas de réduire les Hollandais à l'obéissance; il y employait à la fois les moyens les plus opposés, la persuasion et la violence, la dialectique de Stoppa et les rudes arguments du duc de Luxembourg. Stoppa composait, sur les thèmes

[1] Vauban à Louvois, 19 janvier 1673. *D. G.* 337.
[2] 24 janvier 1673 *D. G.* 301 et 337

que lui envoyait le ministre, des libelles sans nombre, du ton le plus varié. Louvois avait une grande fécondité d'invention et toutes sortes de ruses. Ainsi il écrivait à son collaborateur, en lui adressant son canevas : « Il faut coucher cela de manière que l'on ne puisse point croire que cet écrit soit fait par des François, et au contraire, affecter de dire bien du mal de la France[1]. » Une autre fois, il imaginait, avec une singulière audace, de réveiller en Hollande les haines nationales et religieuses contre les Espagnols, comme s'il avait affaire aux contemporains de Henri IV et de Philippe II. N'est-il pas piquant de voir le négociateur insolent de 1672, le futur auteur des dragonnades, s'efforcer de prouver « que ce sont les Espagnols qui sont les véritables ennemis de la Hollande, puisque, en ayant été autrefois maîtres, ils ont toujours dans l'esprit qu'ils le doivent redevenir; qu'ils sont les plus cruels ennemis de leur religion, puisqu'ils ne la tolèrent point et la persécutent en tous lieux; au lieu que la France la souffre dans le royaume, et vient présentement de conseiller au roi d'Angleterre d'abandonner l'intérêt des catholiques; ce qui fait bien voir qu'elle est persuadée qu'il ne faut pas penser à abolir la religion protestante, et qu'au contraire il faut la conserver[2]? »

Ailleurs c'est le prince d'Orange que Louvois a surpris travaillant à refaire, aux dépens de la France, de la Suède et de la Hollande elle-même, la carte de l'Europe. Au duc de Lorraine Guillaume a promis la resti-

[1] 28 avril 1673. *D. G.* 315.
[2] Louvois à Stoppa, 31 mars. *D. G.* 314.

tution de son duché; aux Espagnols, les places hollandaises de la Flandre et du Brabant, la suppression du traité d'Aix-la-Chapelle et le rétablissement du traité des Pyrénées; au roi de Danemark, la restitution des provinces que les Suédois lui ont enlevées ; à l'Empereur, Brisach, Philipsbourg, toute l'Alsace, avec les palatinats de Sandomir, Cracovie et Lublin ; — déjà, cent ans à l'avance, le démembrement de la Pologne! — les Polonais recevant en échange, il est vrai, la Poméranie suédoise. Là-dessus Louvois prend le style ironique : « Le prince d'Orange, écrit-il à Stoppa, a sans doute ouï dire qu'Alexandre disposoit ainsi des royaumes; et, quoiqu'il n'ait ni sa bravoure, ni son bon sens, ni ses armées, il a cru qu'il seroit l'Alexandre de ce siècle-ci, s'il pouvoit l'imiter en cette distribution, quelque imaginaire qu'elle fût. Si j'avois assez de temps pour lire l'histoire de don Quichotte, je pourrois finir cette lettre par une comparaison qui ressemble assez à celui dont je parle; mais comme je n'en ai que ouï parler, consultez sur cela M. de Luxembourg, lequel, ayant lu les bons livres, vous donnera assurément de quoi achever votre ouvrage[1]. »

Pourquoi M. de Luxembourg, qui a tant d'esprit et de lecture, ne prendrait-il pas aussi la plume? César, un grand seigneur et un grand général, s'est bien donné la peine de faire ses Mémoires. M. de Luxembourg a quelque démangeaison d'écrire, mais il en a aussi quelque honte; Louvois a flatté sa vanité, mais c'est sa vanité même qui le retient. « Il m'étoit aussi aisé,

[1] 14 mars 1673. *D. G.* 314 et 333.

répond-il, de travailler aux écrits que vous jugez nécessaires, qu'il me l'est de les faire imprimer. Vous en verriez de beaux de ma façon; mais je n'ose m'y hasarder, et M. Stoupe en prend le soin beaucoup mieux que je ne le ferois [1]. » Louvois insiste; Luxembourg lui envoie son thème : *Réflexions d'un Hollandois réfugié à Hambourg, adressées à un ami.* « Mais, ajoute-t-il, j'ai eu peur de faire dire peu de bonnes choses à un Hollandois et beaucoup de méchantes; outre cela, la honte m'a pris en songeant que j'aurois écrit, et tout ce dont je me suis jugé capable, c'est de dire mon avis pour ne pas omettre des endroits que je dirai à M. Stoupe. Je me suis tâté là-dessus; c'est tout ce que que je puis et que j'ose faire [2]. » Louvois presse encore, inutilement; M. de Luxembourg ne veut plus céder. « Pour moi, dit-il en manière de conclusion, que je fasse une pièce d'écriture, je vous l'ai déjà dit, monsieur, je n'en ai pas la hardiesse, et, en mille ans, je ne ferois pas une page. Si un autre n'est le maître écrivain, je ne trouverois pas quatre mots à dire. Si vous saviez la vie qu'on mène ici, vous jugeriez bien que ce ne sont pas les divertissements, mais l'incapacité et la honte qui me retiennent, que je ne suis pas capable de surmonter; car, dès que je penserois que quelque chose partiroit de moi pour le public, je ne pourrois pas faire une panse d'*a* [3]. » Stoppa resta donc le maître écrivain, et le timide Luxembourg s'en alla vaquer

[1] Luxembourg à Louvois, 24 janvier 1673. *D. G.* 332.
[2] 27 janvier. *Id.*
[3] Février. *D. G.* 332.

aux contributions et aux incendies. Il avait aussi, en cette matière, un collaborateur du plus grand mérite, l'intendant Robert.

Jamais et nulle part au monde, dans quelque temps et sous quelque gouvernement que ce soit, le génie de la fiscalité ne s'est produit avec un pareil luxe de raffinements et d'audace. L'intendant Robert est véritablement un type. Le duc de Luxembourg n'avait pas trop d'admiration pour lui : « M. Robert, disait-il, fait le diable à quatre; il vend de méchants meubles des confiscations, dont je ne donnerois pas un sol, de grosses sommes; et je pense qu'il en tirera des États, ce qui me paroissoit aisé comme de tirer de l'huile d'un mur[1]. » Nous avons quelques échantillons de cette habileté merveilleuse. Est-ce aux libelles hollandais que nous les empruntons? Non; c'est à la correspondance de Robert lui-même; et nous affirmons que les mêmes faits ont, dans le récit courroucé du libelliste qui s'en indigne, bien moins d'odieux et révoltants détails que dans le simple aveu de celui qui les raconte. Qu'on ne croie pas que, par un vice de nature, cet homme n'ait pas de conscience; il en a une, il entend ses reproches, il ne les étouffe pas, il les écarte, et il s'en vante, ou plutôt il ne prend pas même la peine de s'en vanter; il a dans sa façon de dire une placidité naïve, dans le jugement de ses propres actes une liberté d'appréciation, nous dirions presque une candeur qui met le juge dans un singulier embarras. Comment faire la leçon

[1] Luxembourg à Louvois, 28 mars 1673. *D. G.* 333. — Il est question des États de la province d'Utrecht.

à un accusé qui se la fait lui-même avec tant d'aisance?

Il y a surtout une lettre de Robert à Louvois qui est un chef-d'œuvre; elle est longue, mais elle vaut la peine d'être citée tout entière. Robert écrit d'Utrecht, le 14 février 1673 : « J'ai bien cru que les clameurs dont on vous avoit parlé ne vous auroient pas fait changer de résolution, puisque j'ai toujours été persuadé que c'est plutôt cela que de l'argent que vous cherchez; aussi, bien loin de discontinuer en aucune façon mes poursuites, j'y ai tous les jours augmenté de nouvelles rigueurs. Il est inutile de vous dire le détail, suffisant que vous sachiez qu'il est impossible que l'on crie davantage que l'on fait. Pour vous faire concevoir la misère qui est dans le peuple de cette ville, et l'effet qu'y produit la violence avec laquelle nous levons la taxe, je vous dirai que l'on est accablé, aux portes de la ville, de gens qui veulent s'en aller. Je poursuis les confiscations dans cette ville, avec toute l'application possible; mais je ne trouve aucun meuble de valeur dans toutes les maisons des personnes absentes et sujettes à confiscation. Je ne trouve que de méchants siéges, de grandes armoires de bois et quelques méchantes tapisseries de cuir doré. Je fais enlever tout cela des maisons où cela est, afin de faire de l'éclat, et fais tout transporter dans une grande maison déserte que j'ai choisie pour tout resserrer. Je cherche à vendre lesdits meubles, mais inutilement; car personne n'en veut acheter; mais nous n'y perdons pas grand'chose; car, en vérité, je ne crois pas que tous les meubles confiscables que j'ai trouvés jusqu'à présent en cette

ville, valent mille écus, à bien payer. Le bruit est pourtant que tous les beaux meubles n'ont point été transportés en Hollande, et qu'assurément il y en a dans des caches; mais j'ai beau faire chercher et fureter partout; je n'ai pas encore trouvé grand'chose.

« J'ai fait publier et afficher une ordonnance, sur peine du quatruple, à tous les habitants de cette ville qui auront chez eux des meubles retirés, qui ne les viendront pas déclarer; et, ayant surpris deux hommes en faute, l'un qui n'avoit qu'un méchant cuir doré avec quelques siéges et armoires de bois, et l'autre qui avoit environ quatre ou cinq cents volumes de méchants livres de médecine ou de droit, j'ai estimé les meubles du premier cent cinquante patagons[1], et les livres du second cinq cents patagons, qui est en vérité une fois plus qu'ils ne valent; et, à cause qu'ils n'étoient pas à eux, et que, nonobstant l'ordonnance, ils ne me l'étoient pas venus déclarer, j'ai condamné le premier à six cents écus d'amende, et le second à deux mille écus; et comme c'étoient deux hommes accommodés, j'ai sur-le champ mis garnison chez eux à discrétion; ce qui a produit un fort bon effet à l'égard du payement de ces deux-là. Mais, du reste, l'effet que cela a produit me donne bien plus de chagrin que de joie; car tout le monde a eu si peur de ces deux exemples, que l'on m'a en même temps apporté une infinité de déclarations qui auroient pu me produire une bonne somme d'argent par l'amende du quatruple, en faisant l'estimation un peu forte, si on ne les avoit pas déclarés;

[1] Le patagon valait à peu près un écu de France.

mais qui ne me produiront rien qui vaille après la déclaration; tout ce qu'on m'a déclaré jusqu'à présent n'étant que des gueuseries.

« Je suis présentement après à pousser un peu violemment, et peut-être pas trop justement, deux des plus notables et des plus riches de cette ville. L'un s'appelle M. Wulst, qui est un des États de cette ville, chez qui j'ai trouvé environ deux douzaines de méchants siéges qui étoient à une personne retirée en Hollande; par où il tomboit dans le cas de l'amende du quatruple, puisqu'il ne les avoit pas déclarés; mais comme lesdits siéges, à les bien estimer, ne valent que vingt sols tout au plus la pièce, l'amende n'auroit dû être que de cent livres. Cependant, au lieu de cent livres, je lui ai demandé une amende de six mille florins, sans avoir de fort bonnes raisons à lui dire pourquoi je lui demande une amende si forte, sinon parce que je prétends que lesdits siéges étoient dans une maison où l'on a fait rompre les scellés que j'y avois fait mettre. Voilà le prétexte dont je me sers; mais la raison que j'ai dans le fond, c'est que j'ai été très-bien informé que dans l'Assemblée des États, personne n'a jamais été plus contre les intérêts du roi que lui; et j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je me servisse de ce petit prétexte, que j'ai cherché avec bien de la peine, pour lui donner cette mortification qui profitera de six mille florins au roi, et qui donne de la joie et en même temps de l'appréhension à tous les plus notables habitants; car il n'est point du tout aimé, et il n'y a personne qui n'ait d'abord deviné pour quelle raison je lui ai fait cette

querelle d'Allemand. Je ne sais pas quand il payera; mais, à bon compte, il y a déjà cinq jours qu'il a douze soldats chez lui, et deux jours qu'il en a vingt, qui font assurément fort grande chère, et sont si saouls de vin qu'ils ne veulent plus boire que de l'hypocras.

« L'autre personne que j'ai condamnée à une amende un peu violente, est M. Œuft le fils, lequel a son père et trois sœurs à La Haye. Je lui ai fait une querelle sur ce que, sa mère étant morte depuis quelques mois, il ne peut pas encore vraisemblablement avoir fait de partage, et qu'ainsi je dois considérer tout ce qu'il a, non pas comme lui appartenant en son propre, comme il le prétend (et comme cela est peut-être vrai), mais comme étant indivis entre lui et ses sœurs et son père; et, en conséquence de cela, je lui demande de me payer cinquante florins par jour pour quatre mois, pour son père et pour chacune de ses sœurs, ce qui ne monte seulement qu'à vingt-quatre mille florins. Il m'a d'abord voulu abandonner tout ce qu'il a de meubles et de hardes, soit que je les regardasse comme à lui ou comme à ses frères [1] ou sœurs; mais je n'ai eu garde d'accepter ses offres, car j'y aurois trop perdu, n'ayant pas, je crois, pour cinq cents écus de meubles en cette ville; et, après lui avoir dit les moins méchantes raisons que j'ai pu, j'ai envoyé quatre soldats chez lui; et, comme il dit toujours qu'il n'a pas de quoi payer cela, ni approchant, je lui ai envoyé depuis deux jours une augmentation de dix soldats. Il persiste à dire qu'il n'a ni argent ni crédit; et moi je per-

[1] Le mot *frère* est sans doute un lapsus : il faut lire *père*.

siste à dire qu'il payera ou que j'abattrai la maison qu'il a en cette ville, qui est très-belle; et je ne me relâcherai point assurément qu'il ne lui en coûte tout au moins la moitié. Je sais bien que si l'on approfondissoit beaucoup ses raisons et les miennes, les siennes vaudroient peut-être mieux que les miennes, je dis même au pied de la lettre de l'ordonnance du roi; mais j'ai cru qu'il suffisoit à son égard que j'eusse une raison vraisemblable, parce que j'ai appris que son père a beaucoup gagné en France dans les affaires, et que s'il y avoit été, il auroit payé une bonne taxe à la chambre de justice; et ainsi, j'ai cru ne pouvoir mieux choisir que lui pour servir d'exemple au public; d'autant plus qu'il est fort haï dans la ville, parce qu'il y a fait beaucoup de sortes d'affaires. Ces gens-ci, qui avoient coutume d'être les maîtres, sont tellement étourdis de se voir traités comme ils le sont, qu'ils en sont devenus tous hébétés et incapables de songer à aucuns expédients[1]. »

Louvois n'a que des éloges pour un agent si ingénieux et si énergique. Robert lui écrit encore le 6 mars : « Je vous puis assurer que je suis si bien votre intention de ne point ménager le pays, que je suis très-certain que vous ne souffririez jamais toutes les cruautés que je fais pour en tirer le peu d'argent que j'en tire, si vous étiez présent[2]. » Peu d'ar-

[1] *D. G.* 337. — Comparer le récit des mêmes faits, dans l'*Advis fidelle aux véritables Hollandois*, p. 19 et suivantes. — Voir aussi, à la fin du même ouvrage, les protestations multipliées des États de la province d'Utrecht, p. 73-192.
[2] *D. G.* 338.

gent! monsieur l'intendant; ne demandons pas à la province d'Utrecht ce qu'il lui a coûté, pour vous si peu satisfaire, de misères et de larmes; voyons ce qu'en pense M. de Louvois, dont vous êtes bien le digne parent et le très-zélé serviteur : « J'ai reçu l'état des contributions. La somme totale a dépassé mes espérances. Je vous prie de ne vous point lasser d'être méchant, et de pousser les choses à cet égard avec toute la vigueur imaginable[1]. »

Comment Louvois ne ressentait-il pas un peu de pitié pour cette misérable terre de Hollande, « où il étoit mort une furieuse quantité de peuple, où les eaux avoient apporté des millions de bestiaux morts et noyés? » C'était Luxembourg qui lui faisait ce tableau; mais Luxembourg n'y trouvait qu'un sujet de railler. « J'ai pensé ne vous point mander cela, continuait-il, pitoyable comme je vous connois, de peur de vous faire de la peine; mais je n'ai pu m'en dispenser, parce qu'il faut dire les choses comme elles sont[2]. » Et Louvois lui répondait sur le même ton: « Je vous sais le plus méchant gré du monde de m'avoir si bien instruit de toutes les misères de la Hollande, parce que j'en ai été touché au dernier point; et si j'avois ici des casuistes, je les consulterois pour savoir si je puis, en conscience, continuer à faire une charge dont l'unique objet est la désolation de mon prochain; et s'ils me conseilloient de la quitter, je m'en retournerois à Paris. Par bonheur pour moi, il

[1] Louvois à Robert, 27 avril. *D. G.* 315.
[2] 28 avril. *D. G.* 334.

n'y en a point à la suite de l'armée[1]; ainsi je continuerai à servir le reste de cette campagne, avec un ferme propos de me retirer à la fin, si la paix ne se fait point[2]. » Louvois, Luxembourg et Robert étaient faits pour s'entendre.

M. de Luxembourg, cependant, devait trouver parfois le ministre bien inconséquent et bien injuste. Louvois approuvait et excitait toutes les violences; Louvois voulait bien qu'on dît aux soldats, qui avaient quelque répugnance à s'en aller en Hollande, qu'ils y feraient tous fortune, le pays étant au pillage[3]; et malgré tout, Louvois reprochait durement à M. de Luxembourg le pillage du pays et la licence des soldats[4]. C'est qu'en effet, par une singulière contradiction, Louvois exigeait que, dans le désordre, la discipline fût maintenue, et que, dans la spoliation de la Hollande, tout le profit fût pour le roi. Deux officiers généraux, qui n'avaient pas les mains nettes, le comte de La Marck et M. de Genlis, furent révoqués de leurs commandements et rappelés en France[5]. Au milieu de tous ces scandales, c'est un bonheur de rencontrer la figure calme, honnête et intelligente de Stoppa; il reste pur; les plus corrompus même lui rendent hommage. Louvois veut que la ville d'Utrecht, dont il est gouverneur, lui paye mille livres par mois : « Cela est juste, dit l'intendant Robert, car on ne peut pas en

[1] Louvois venait de partir avec le roi pour l'expédition de Maëstricht : il écrivait cette lettre à Péronne.
[2] 6 mai 1673. *D. G.* 315.
[3] Louvois à Rochefort, 11 fév. 1673. *D. G.* 314.
[4] Louvois à Luxembourg, 23 fév. *D. G.* 332.
[5] Louvois à Luxembourg, 27 janvier. *D. G.* 332.

user d'une manière plus désintéressée que lui ; mais de la manière qu'il est fait, il ne prendra point cela, à moins que je ne lui donne moi-même ; c'est pourquoi je pense que vous trouverez bon que je m'en mêle[1]. »

Stoppa, il faut le dire, n'était pas le seul dans l'armée qui protestât contre le désordre ; il y avait d'autres officiers qui s'en indignaient et qui communiquaient leur indignation à leurs amis de la cour et de Paris. « Il y a de grands coquins parmi nous ! » s'écriait M. de Luxembourg. Qu'on y prenne garde ; M. de Luxembourg ne parlait pas des fripons, mais au contraire de ceux qui attaquaient les fripons et qui blâmaient sa propre conduite. Il y avait de ces coquins-là même à la cour, même dans l'antichambre de Louvois, même dans la chambre de Louis XIV ; l'évêque d'Utrecht, qui avait fait un voyage à Saint-Germain, pendant l'hiver, les y avait vus et entendus. Quelques gentilshommes étaient venus le trouver dans son hôtellerie, « à l'*Image de Notre-Dame*, » et s'étaient apitoyés avec lui sur les misères de sa province, détestant les violences dont elle était victime ; l'un d'eux même s'était si fort abandonné « à dire le diable contre la France, » que le bon évêque, de retour à

[1] Robert à Louvois, 14 février. *D. G.* 337. — On lit dans l'*Advis fidelle aux véritables Hollandois*, p. 31 : « J'espère que M. Stupe ne trouvera pas mauvais qu'on lui rende ce témoignage qu'il n'a jamais voulu prendre part aux excès qui se sont commis dans la ville d'Utrecht, et qu'au contraire, en protestant que le roi son maître lui donnoit de quoi subsister honorablement, il n'a jamais voulu prendre des présents, de quelque nature qu'ils fussent, directement ou indirectement, de peur qu'on ne lui pût un jour reprocher d'avoir profité des misères des habitants d'Utrecht, dont il a toujours eu horreur, et dont il a toujours condamné les auteurs. »

Utrecht, disait tout naïvement à Luxembourg : « L'on parle librement en France, et chacun dit son avis. » Louvois aurait bien voulu savoir qui étaient ces gens-là; et Luxembourg aussi : « Pour moi, s'écriait-il, j'avoue que je ne sais ce que je ne serois point capable de faire contre telle canaille. » Mais, soit qu'il craignît de se compromettre, soit qu'il ignorât réellement qui étaient ces amis inconnus, l'évêque ne put ou ne voulut pas révéler leurs noms [1]. Tout ce qu'il nous importe de savoir et de constater, c'est que, au plus brillant du règne de Louis XIV, il y avait, à la cour, une certaine opposition et une certaine liberté de langage.

Si la politique du roi rencontrait en France quelque contradiction, le gouvernement du prince d'Orange était bien autrement attaqué en Hollande; la bourgeoisie épuisée voulait la paix; le peuple lui-même commençait à la souhaiter. « Tout le monde, écrivait M. de Luxembourg, raisonne sur le tableau qui se voit publiquement à La Haye; c'est un Hollandois qui est tiré par un François et par un Anglois, durant que l'Empereur, d'un côté, et l'Electeur de Brandebourg, de l'autre, lui prennent son argent dans ses poches; et sur le tout, il y a un Espagnol qui se moque du Hollandois et qui lui fait les cornes. Cette représentation fait sur l'esprit du peuple plus d'effet que la raison, et les petits et les grands disent : « Voilà le véritable « état où nous sommes et comme l'on nous traite; »

[1] Luxembourg à Louvois, 21 avril et 5 mai. — Louvois à Luxembourg, 28 avril. *D. G.* 334.

et ajoutent à cela qu'il faut les en tirer par la paix, après quoi tous respirent [1]. » Le prince d'Orange et le parti de la guerre se virent obligés de donner satisfaction, au moins en apparence, à l'opinion publique. Après avoir longtemps éludé la médiation des Suédois, ils avaient fini par l'accepter; un congrès allait s'ouvrir à Cologne.

Ce congrès réussirait-il à concilier les prétentions opposées des parties belligérantes? Les Hollandais se résoudraient-ils à donner à Louis XIV des satisfactions capables de le désarmer? Louvois en doutait fort, et il exprimait brutalement une opinion qui ne manquait pas, au fond, de justesse: « Si les Hollandois étoient des hommes, disait-il, il y a longtemps qu'ils auroient fait la paix; mais comme ce sont des bêtes qui se laissent conduire par des gens qui ne songent qu'à leurs intérêts, il vaut mieux se préparer à la guerre que de se relâcher sur quelque apparence de paix [2]. » C'était avec plus d'insolence encore qu'il prescrivait au duc de Luxembourg et au comte d'Estrades de rendre aux plénipotentiaires hollandais, sur leur passage, les honneurs qui leur étaient dus: « Le roi m'a commandé de vous dire, leur écrivait-il, que nonobstant le mépris que l'on doit avoir pour les gens de cette nation, il faut les traiter comme des ambassadeurs [3]. » Les médiateurs avaient proposé une suspension d'armes; les Hollandais, qui l'avaient repoussée quelques mois auparavant, la souhaitaient alors; mais

[1] Luxembourg à Louvois, 28 mars. *D. G.* 333.
[2] Louvois à Robert, 23 mars. *D. G.* 314.
[3] 1er avril. *D. G.* 315.

Louis XIV, qui l'aurait peut-être accordée pendant l'hiver, n'en voulait plus entendre parler, et avec raison. Toutes les chances de la guerre étaient pour lui; autant de succès, autant d'arguments pour ses ministres au congrès. C'était le moment, d'ailleurs, où la retraite de l'Électeur de Brandebourg lui faisant un ennemi de moins, il prenait d'autant mieux son avantage contre ceux qui restaient.

Un événement de cette importance, qu'on ne pouvait prévoir au mois de décembre, devait nécessairement amener des modifications dans les plans de campagne et dans la distribution des armées, outre que les fatigues des troupes, pendant le laborieux hiver qu'elles venaient de traverser, les armes à la main, avaient sensiblement diminué l'effectif. Si l'Empereur voulait continuer la guerre, on lui opposait trente-quatre mille hommes; trente-cinq mille étaient destinés à contenir le prince d'Orange; le roi s'en réservait trente-deux mille pour frapper quelque grand coup, soit contre la Hollande, soit contre les Pays-Bas espagnols, si la politique décidée du comte de Monterey l'emportait à Madrid sur les hésitations de son gouvernement. On sait que Louis XIV « ne pouvoit plus être que seul à commander une armée. » Turenne demeurait en Allemagne; mais comment occuper le prince de Condé? Faute de mieux, on lui donna le commandement de l'armée de Hollande; faute de mieux, il s'en contenta, sans en être content. Surveiller et attendre, c'était tout ce qu'il y avait à faire dans ce poste-là; rien n'était plus antipathique au génie agressif du vainqueur de Rocroi.

Le duc de Luxembourg allait donc avoir ce supérieur que Louvois lui avait promis; et ce supérieur était de sorte qu'il fallait, sous peine de ridicule, ronger son frein en silence. Louvois s'égayait aux dépens de son ami. « M. le Prince, lui écrivait-il, part pour aller commander au lieu où vous êtes; je l'ai fort assuré que vous auriez grande peine à le reconnoître, et que vous craigniez fort de ne pouvoir servir sous lui, à cause de l'obscurité de ses commandements [1]. » Ou bien encore : « M. le Prince étant présentement à Utrecht, c'est à lui que je dois écrire dorénavant, et ne plus avoir commerce avec un petit subalterne comme vous [2]. » Luxembourg avait trop d'orgueil pour ne pas sentir la raillerie, et trop d'esprit pour en paraître touché; il ne laissait voir que tout juste ce qu'il fallait de ressentiment. « N'est-ce pas un plaisir, disait-il avec une pointe d'amertume, quand on ne sauroit rendre d'aussi grands services qu'on voudroit à son maître, de pouvoir lui faire quelques petits sacrifices qui marquent le dévouement et la résignation qu'on a pour ses volontés [3]? Si vous ne devez point, monsieur, vous rabaisser à avoir commerce avec un petit subalterne comme moi, il me semble aussi que la chose doit être, ainsi que disoit le général Roze, *armafrodite*, qui est ce que nous appelons réciproque en langue françoise; et, par cette raison, je n'aurai plus assez d'outrecuidance pour m'émanciper de vous écrire. Vous y gagnerez beaucoup;

[1] 30 mars. *D. G.* 314.
[2] 28 avril. *D. G.* 315.
[3] Luxembourg à Louvois, 5 avril. *D. G.* 333.

car vous serez défait de mes méchantes lettres, et vous n'en recevrez que de bonnes à leur place[1]. » Il n'est pas besoin de dire que la correspondance continua entre Luxembourg et Louvois, un peu moins fréquente peut-être et moins officielle, mais d'autant plus familière[2].

En arrivant à Utrecht, le prince de Condé n'avait paru rien moins que satisfait. Outre la nature du service qui lui déplaisait, il avait trouvé les troupes en assez bon état, mais très-diminuées; les compagnies d'infanterie française ne comptaient pas plus de trente hommes en moyenne; il est vrai que les recrues n'étaient pas encore arrivées. Mais ce qui l'avait surtout attristé, c'était la désolation du pays. Condé qui, dans le feu d'une bataille, faisait trop bon marché, sans doute, de la vie des hommes, était, hors du combat, profondément humain. Il tenait à Louvois un tout autre langage que celui de l'intendant Robert et du duc de Luxembourg. « Je ne saurois m'empêcher de vous dire, lui écrivait-il, que je trouve les esprits de ces peuples ici tout autres que l'année passée; ils sont tous au désespoir, à cause des taxes insupportables qu'on leur fait tous les jours. Il me semble que le profit qu'on en a tiré, au delà de ce qu'on auroit pu en tirer par la douceur, est bien médiocre, et qu'il ne valoit pas l'aversion cruelle qu'on s'est attirée. Je ne sais s'il est de l'intérêt du roi de continuer[3]. » Louvois était inexo-

[1] 5 mai. *D. G.* 334.

[2] On trouve en effet, dans les mois de mai et de juin, une certaine correspondance plus que familière, échangée entre Louvois, Luxembourg et le marquis de La Vallière, leur ami commun.

[3] 25 avril. *D. G.* 334.

rable; plus la Hollande résistait, plus il fallait user de violence. « Le roi, répliquait-il, sait fort bien que les taxes qu'il a commandé à M. Robert, par des ordres réitérés, de faire sur les peuples de la Hollande, ne peuvent les avoir mis de bonne humeur, ni leur faire souhaiter de rester sous sa domination; mais Sa Majesté a trouvé que de l'argent valoit mieux que leurs bonnes grâces, et qu'outre cela, il seroit fort utile de faire crier, en Hollande, tous les particuliers qui perdroient leurs biens. C'est pourquoi elle désire qu'on continue à tenir la même conduite qu'on a tenue jusqu'à présent à cet égard, et que Votre Altesse paroisse aussi méchante et aussi impitoyable à ceux qui lui viennent faire des représentations, que vous le seriez peu, si vous suiviez votre naturel. Sa Majesté juge à propos que vous continuiez à faire brûler tout le plus que vous pourrez, afin que les Hollandois ne reçoivent aucun soulagement. Quand Votre Altesse ne feroit, dans toute la campagne, qu'obliger les Hollandois à couper leurs digues et à faire entrer la mer dans leur pays, ce seroit toujours un grand avantage, puisque, deux mois après, ils seroient infailliblement réduits à faire la paix aux conditions que l'on voudroit [1]. » A ces ordres absolus et terribles, le prince de Condé faisait une dernière protestation, pour l'honneur de sa conscience; puis il ajoutait avec tristesse: « Je vais pourtant prendre mon front d'airain, puisque vous le voulez ainsi, et être le plus impitoyable du monde [2]. »

[1] 5 et 8 mai. *D. G.* 315.

[2] Condé à Louvois, 19 mai. *D. G.* 334. — Louvois s'empressa d'écrire à Robert : « Il ne faut omettre aucun soin ni sévérité pour tâcher de tirer

Mais ce métier de tourmenteur lui répugnait; il en laissait tout l'odieux à l'intendant Robert.

Cependant, s'il se réfugiait vers les devoirs du commandement, quelle consolation y trouvait-il, et quels soins dignes de son génie guerrier? Il passait des revues de détail, comme un commissaire des guerres; il visitait les places, surveillant la démolition de celles qu'on abandonnait, faisant accommoder les autres, comme un ingénieur au début de sa carrière. Il semblait qu'en tout il fût devenu un général de second ordre. Louvois adressait directement ses instructions à l'intendant et aux subalternes, quelquefois sans les communiquer à M. le Prince; peut-être était-ce un oubli; en tous cas, c'était un manque d'égards. Condé s'en irritait et s'en plaignait amèrement à Louvois: « Je veux croire, lui écrivait-il, le 19 mai, que m'adressant ces ordres, vous voudrez bien ne me pas faire un secret du sujet pour lequel on les donnera; parce que, quand on est si éloigné que je le suis de Sa Majesté, il peut arriver souvent que les choses ont changé de face, et que ce seroit mal fait que d'obéir aveuglément, qui est pourtant la chose que je fais avec plus de plaisir. » Il ne parlait pas comme cela, l'année précédente, lorsqu'il se joignait à Louvois pour blâmer Turenne.

S'il se tournait du côté des ennemis, il n'y trouvait pas plus de satisfaction. Les eaux étaient d'une hau-

du pays tout le plus d'argent que faire se pourra, à quoi vous n'aurez pas grande difficulté, puisque M. le Prince m'a assuré, par sa dernière lettre, qu'il alloit prendre son front d'airain et qu'il seroit impitoyable. » 27 mai *D. G.* 315.

teur prodigieuse, plus hautes qu'en 1672; tous les postes fortifiés et bien garnis, soutenus par des frégates ou des chaloupes canonnières. Les Hollandais n'osaient attaquer, mais leur défensive était formidable. L'ennui gagnait les troupes françaises, qui dépérissaient aussi faute de subsistances; la viande manquait[1]; les soldats, qui ne tenaient pas garnison dans les villes, étaient littéralement réduits au pain et à l'eau[2]; beaucoup désertaient. Ce n'est pas que, lorsqu'ils en trouvaient l'occasion, malheureusement trop rare, ils ne passassent volontiers leur mauvaise humeur sur l'ennemi.

Il y avait quelquefois des actions brillantes et hardies, celle-ci entre autres: une chaloupe détachée d'une frégate hollandaise qui croisait dans le Zuyderzée, s'étant approchée du rivage pour chercher de l'eau douce, des cavaliers se mirent résolument à la mer, essuyèrent le feu de ses deux pièces de canon, la prirent et la brûlèrent sous le feu de la frégate et de dix autres chaloupes venues inutilement au secours. Ce n'était pas assurément un succès de grande importance; mais, comme disait le prince de Condé, « c'étoit une chose assez plaisante de voir des cavaliers entrer à cheval dans la mer pour aller prendre un bateau et

[1] Louvois écrivait à Robert, le 3 juillet : « Il ne faut pas souffrir que les troupes manquent de vaches, le roi aimant mieux que les habitants se plaignent, que d'apprendre que ses troupes soient dépéries, et je dois vous dire que ce n'est pas sur ce chapitre qu'il faut épargner les violences, mais bien empêcher que les troupes ne fassent des désordres dont Sa Majesté reçoit fort souvent des plaintes, à quoi je vous prie de tenir toujours la main. » *D. G.* 316.

[2] Condé à Louvois, 23 juin. *D. G.* 335.

en venir à bout, quoique secouru du canon d'une frégate et de quantité d'autres chaloupes [1]. » Si l'on veut bien remarquer que cette anecdote est ce qu'il y a de plus saillant dans la correspondance du prince de Condé, pendant son séjour en Hollande, on ne sera pas étonné de l'entendre dire : « Ce ne m'est pas une petite mortification de me voir aussi inutile que je suis. Ma consolation est qu'il faut servir le roi à sa mode, et qu'il n'a pas prétendu que nous fassions beaucoup de choses [2]. »

Le roi voulait en effet se réserver tout l'honneur de la campagne. L'année précédente, il avait négligé Maëstricht pour se porter plus rapidement au cœur de la Hollande; cette année, la Hollande s'opiniâtrant à tenir son territoire sous les eaux plutôt que de le rendre, Maëstricht était le seul point vulnérable où la colère de Louis XIV pût encore l'atteindre. Par orgueil plutôt que par prévoyance, Louis XIV amassait tous les moyens de vaincre; un échec aurait encore plus blessé sa gloire que compromis ses intérêts; il ne voulait frapper qu'à coup sûr. Les trente-deux mille hommes, qu'il s'était attribués dans la distribution des armées, ne lui paraissant pas suffisants pour écarter toutes les mauvaises chances d'une si grande entreprise, il avait résolu de faire concourir au siége une partie de l'armée de Turenne. Turenne était donc sacrifié comme le prince de Condé; mais il avait moins sujet de se plaindre, n'ayant pas encore d'ennemi à

[1] Condé à Louvois, 16 juin. *D. G.* 335.
[2] Condé à Louvois, 9 juin. *D. G.* 335.

combattre. Les troupes de l'Empereur, si elles devaient marcher à lui, ne semblaient pas prêtes à quitter leurs cantonnements; parmi les hommes de guerre, leur lenteur était devenue proverbiale. Non-seulement Turenne ne faisait aucune difficulté de se priver d'une partie de ses forces, mais au contraire il jugeait la conquête de Maëstricht si importante pour les intérêts du roi, qu'il offrait à Louvois d'envoyer plus de monde qu'on ne lui en demandait[1].

Le siége de Maëstricht est le premier de ces grands siéges qui tiennent dans l'histoire militaire de ce règne une place importante et justement glorieuse. Ceux de la guerre de *dévolution* et de la campagne de 1672 n'avaient pas eu beaucoup d'éclat, parce que le succès avait été trop facile; mais Louis XIV et Louvois s'y étaient formés à un genre de guerre qui leur plaisait et leur convenait. Louis XIV n'aimait pas la guerre de campagne; quoiqu'il ne voulût pas se l'avouer, il n'y était pas propre, et n'y fit jamais grande figure; les grandes parties du commandement lui manquaient; il fallait trop donner à la fortune et trop attendre de l'inspiration. Tout autre était la guerre de siége, une science plutôt qu'un art, depuis que le génie de Vauban avait imaginé des procédés et formulé des règles d'une précision et d'une sûreté mathématiques. Louis XIV,

[1] Turenne à Louvois, 25 avril 1673 : « Il me paroît que, quelques troupes qu'il y ait dans Maëstricht, il faut l'assiéger, la raison que le roi avoit, l'année passée, de marcher promptement en Hollande ne subsistant plus. — 16 mai : « Je pense que le roi commandera qu'il marche plus d'infanterie de cette armée pour le siége de Maëstricht, étant raisonnable, à mon avis, qu'il n'y ait que cette entreprise-là qui se fasse en ce temps-là. » *D. G.* 346.

qui avait l'esprit exact, s'était facilement pénétré de ces procédés et de ces règles; d'ailleurs, il avait toujours, quand il assiégeait une place, Vauban auprès de lui; et qui avait Vauban, pouvait infailliblement dire: Ville assiégée, ville prise!

Louvois avait les mêmes qualités d'esprit; de bonne heure, il avait fait une étude approfondie de la science des fortifications, et Vauban avait achevé de l'instruire. L'intelligence et l'application de l'élève étaient dignes des soins que lui prodiguait son maître; Louvois serait devenu, s'il n'avait été ministre, un bon ingénieur. La guerre de siége, outre qu'il s'y entendait bien, lui plaisait encore par un autre côté. Pour les apprêts d'une campagne, pour la distribution des armées, pour l'attirail des convois, pour les magasins, les munitions, les vivres, il avait une prévoyance et une autorité sans égale; mais là finissait son rôle; s'il voulait passer outre et diriger les opérations, il rencontrait, comme nous avons vu et comme nous verrons encore, la juste opposition des généraux. Pour un siége, au contraire, il entrait sans que personne y pût trouver à redire, dans le domaine de l'action; l'administrateur se doublait d'un homme de guerre. Non-seulement il préparait de longue main les mouvements des troupes, les feintes, les fausses démonstrations qui devaient donner à l'ennemi de l'inquiétude pour toutes ses places, sans lui en donner spécialement sur aucune; les combinaisons qui, des points les plus divergents, devaient, au jour, à l'heure, presque à la minute, fixés parfois des mois à l'avance, amener sur un point choisi les corps destinés à concourir au siége;

non-seulement il dessinait tout l'ensemble du plan et tous les détails, avec une précision minutieuse, une lucidité parfaite, et, par-dessus tout, un secret impénétrable; mais encore il dirigeait l'exécution, il expédiait les ordres, recevait les rapports, parait aux accidents, pressait ou retardait la marche des colonnes; en un mot, il n'était plus seulement le ministre de la guerre, il était le major général d'une armée. Il fut l'un et l'autre au siége de Maëstricht. Il fut d'abord un diplomate.

Maëstricht faisait partie de l'évêché de Liége, qui était annexé à l'Électorat de Cologne; les Hollandais n'y tenaient garnison qu'en vertu d'un droit, ou plutôt d'un fait d'occupation contre lequel l'Électeur n'avait cessé de protester; c'était même l'espoir de rentrer en pleine possession de son domaine qui l'avait entraîné dans l'alliance française. Par le traité conclu à Hildesheim, le 11 juillet 1671, Louis XIV s'était engagé à chasser les Hollandais de Maëstricht pour le rendre à son légitime propriétaire. L'engagement, éludé en 1672, Louis XIV allait se trouver tenu de le remplir. Mais Louvois savait que l'Électeur souhaitait avant toutes choses d'être délivré de l'inquiétude que lui causait le voisinage des Hollandais. Il spécula si habilement sur les terreurs de M. de Cologne qu'il le réduisit à solliciter le siége de Maëstricht comme un service capital pour ses propres intérêts, et comme un sacrifice que le roi voudrait bien lui faire, au préjudice des siens. « Ainsi, mandait Louvois à l'évêque de Strasbourg, si M. l'Électeur désire que le roi prenne Maëstricht pendant cette campagne, il faut qu'il se résolve à consentir

que le roi le garde après la paix, aux mêmes conditions que les Hollandois le possèdent présentement; et Sa Majesté rendra Maseick à la fin de la guerre, sans prétendre de M. l'Électeur les quarante mille écus que Sa Majesté lui a prêtés sur ledit Maseick. Si M. l'Électeur ne veut pas consentir à cette proposition, Sa Majesté ne l'attaquera point, et songera à faire des conquêtes qui lui puissent demeurer par la paix, sans blesser les traités qu'elle a avec Son Altesse Électorale[1]. » Le malheureux Électeur ne put faire autrement que de se soumettre, et demeura le serviteur très-obligé de Louis XIV.

Ce qui ajoute quelque piquant à cette comédie, c'est que, tandis que Louvois paraissait si médiocrement se soucier de Maëstricht, l'armée française était déjà en marche pour l'assiéger. Il est vrai qu'elle ne suivait pas, pour y aller, le plus court chemin. Il s'agissait de donner le change aux Espagnols et de les empêcher d'y jeter du secours. C'était à quarante lieues à l'ouest, entre Courtrai et Oudenarde, que les troupes et l'équipage d'artillerie avaient eu l'ordre de se réunir vers le 15 avril. « M. le comte de Monterey, disait Louvois, n'est pas peu embarrassé d'apprendre que le roi assemble son armée à Harlebeck, parce que de là l'on va en beaucoup d'endroits[2]. »

Louis XIV quitta Saint-Germain le 1er mai, en grand appareil; la reine et la cour l'accompagnaient. Après un voyage d'une majestueuse lenteur, il établit le 15,

[1] Louvois à l'évêque de Strasbourg, 6 et 27 mai 1673. *D. G.* 315.
[2] Louvois à Rochefort, 21 avril. *D. G.* 315.

à Courtrai, son quartier-général. Huit jours s'écoulèrent encore, huit jours d'impatience belliqueuse pour les Français, d'inquiétude et d'agitation pour les Espagnols. Enfin, le 23 mai, tandis que la reine s'en allait à Tournai pour être, à distance, spectatrice des événements, l'armée entrait sur le territoire espagnol et prenait position aux portes de Gand. C'était donc la guerre avec l'Espagne? M. de Monterey, qui avait retiré d'abord les garnisons des places pour en former un corps d'observation, se hâtait de les y renvoyer. Mais le lendemain, une forte avant-garde passait, sur plusieurs points, le canal de Bruges. C'était donc quelque place de la Flandre hollandaise, Lécluse, Aerdenbourg, le Sas-de-Gand, qui allait être attaquée? Le 27, l'orage menaçait de nouveau les Pays-Bas; Monterey était tenu en échec, à Dendermonde, par le marquis de Rochefort[1]; le 2 juin, Louis XIV campait sous les murs de Bruxelles. On était si peu préparé à l'y voir, que, s'il n'eût été retenu par des considérations politiques, il eût emporté la ville en un tour de main; le gouverneur, qui avait tout le premier perdu la tête, lui mandait naïvement « qu'il auroit été bien aise de savoir s'il ne faisoit que passer ou s'il se vouloit arrêter[2]. » Louis XIV ne jugea pas à propos d'éclaircir ses doutes.

Cependant les troupes que Monterey faisait venir en toute hâte de Gueldre et de Namur au soutien de sa capitale, se croisaient avec la cavalerie française qui

[1] Louvois à Turenne, 27 mai. *D. G.* 315.
[2] Mémoire sur la campagne de 1673. *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 319.

s'en allait à toute bride du côté de Maëstricht. Commencé le 6 juin, sur la rive gauche de la Meuse, par l'avant-garde de l'armée royale, l'investissement était achevé le lendemain, sur l'autre rive, par les troupes détachées de l'armée de Turenne. Le programme tracé par Louvois avait été suivi de point en point, avec la dernière exactitude. Quant au comte de Monterey, il avait en plein « donné dans le panneau; » pas un Espagnol n'avait eu l'idée de se jeter dans Maëstricht. Ce n'est pas que la garnison, abandonnée à elle-même, se sentît découragée; elle était composée de six à sept mille hommes de bonnes troupes, et commandée par un officier de grand mérite, Français d'origine, nommé Fariaux.

Maëstricht était situé au confluent du Jaar et de la Meuse, sur la rive gauche du fleuve; de l'autre côté, sur la rive droite, s'étendait le faubourg de Wick. L'enceinte bastionnée, qui formait le corps de la place, n'était pas très-forte; mais tout autour se développait un triple rang d'ouvrages avancés ou dehors vraiment formidables. Le premier soin de Louis XIV, aussitôt après son arrivée devant Maëstricht, le 10 juin, fut de reconnaître le terrain, de disposer le campement, de l'enfermer entre deux lignes de circonvallation et de contrévallation, et de faire communiquer les deux parties de l'armée par des ponts de bateaux jetés sur la Meuse, au-dessus et au-dessous de la place. La force numérique et l'énergie de la garnison exigeaient qu'on ne négligeât aucune des précautions recommandées par les ingénieurs, mais souvent omises dans les précédents siéges. Lorsque les troupes françaises furent

entrées dans les lignes, elles donnèrent un effectif de vingt-six mille fantassins et de dix-neuf mille cavaliers; le parc d'artillerie comptait cinquante-huit pièces de canon; il y avait dans les magasins du camp des vivres et des munitions pour six semaines[1].

Jusqu'alors, c'étaient les généraux qui ordonnaient, dirigeaient et changeaient à leur gré les attaques, les ingénieurs n'ayant qu'à exécuter, sous leurs ordres, des travaux le plus souvent mal conçus; Louis XIV décida que Vauban aurait seul désormais la direction et la conduite des travaux d'approche. Ces travaux furent entrepris sur trois points à la fois, à droite de la Meuse, contre le faubourg de Wick, à gauche, contre les ouvrages de la porte de Bruxelles et de la porte de Tongres. De ces trois attaques, la dernière seule était sérieuse; les deux autres n'avaient pour objet que de diviser l'attention et les forces des assiégés. La porte de Tongres était couverte par une demi-lune comprise entre les branches d'un ouvrage à corne, en avant duquel se trouvait une autre demi-lune, défendue elle-même par un bon chemin couvert qui renfermait et protégeait tout cet ensemble. Tels étaient les ouvrages devant lesquels la tranchée fut ouverte le long du Jaar, dans la nuit du 17 au 18 juin. Le lendemain, le feu commença, de part et d'autre, avec une vigueur inaccoutumée; dans l'espace de trente heures, les batteries françaises, armées de vingt-six pièces de canon, ne tirèrent pas moins de cinq mille coups; une de ces batteries, con-

[1] Louvois à Le Tellier, 24 juin. *D. G.* 315.

struite sur la hauteur de Saint-Pierre, entre le Jaar et la Meuse, fit particulièrement merveille, parce qu'elle voyait à revers quelques-uns des travaux des assiégés; aussi l'artillerie de la place, remarquablement servie et pointée d'abord, finit-elle bientôt par être démontée ou réduite au silence.

Toutefois, ce qui étonnait les défenseurs de Maëstricht, c'était moins encore l'effet du canon que la conduite des travaux d'approche qui était, pour les assiégeants eux-mêmes, un objet de surprise et d'admiration. D'ordinaire les attaques étaient poussées par des boyaux étroits, isolés ou sans communication régulière. Vauban avait imaginé d'élargir les tranchées, de les réunir par des parallèles, et d'y ménager de vastes places d'armes, où les troupes de garde pouvaient se déployer à l'aise contre les sorties de l'assiégé. Les parallèles avaient été, dit-on, employées pour la première fois par les Turcs, au siége de Candie; peut-être Vauban en avait-il eu connaissance par un jeune ingénieur, nommé Paul, qui avait servi dans les troupes vénitiennes[1]; en tout cas, il porta tout de suite à sa perfection ce nouveau moyen d'attaque. « La façon dont la tranchée étoit conduite, a dit Louis XIV, empêchoit les assiégés de rien tenter; car on alloit vers la place quasi en bataille, avec de grandes lignes parallèles qui étoient larges et spacieuses; de sorte que, par le moyen des banquettes qu'il y avoit, on pouvoit aller aux ennemis avec un fort grand

[1] Ce jeune ingénieur, de grande espérance, fut tué précisément au siége de Maëstricht.

front. Le gouverneur et les officiers qui étoient dedans n'avoient encore jamais rien vu de semblable, quoique Fariaux se fût trouvé en cinq ou six places assiégées, mais où l'on n'avoit été que par des boyaux si étroits qu'il n'étoit pas possible de tenir dedans à la moindre sortie. Les ennemis, étonnés de nous voir aller à eux avec tant de troupes et une telle disposition, prirent le parti de ne rien tenter tant que nous avancerions avec tant de précautions [1]. » Après le témoignage de Louis XIV, voici celui d'un subalterne: « Les premiers jours de tranchée ne coûtèrent pas beaucoup ; M. de Vauban, en ce siége comme en quantité d'autres, a sauvé bien du monde par son savoir-faire. Du temps passé, c'étoit une boucherie que les tranchées ; c'est ainsi qu'on en parloit ; maintenant, il les fait d'une manière qu'on y est en sûreté comme si on étoit chez soi [2]. »

Épargner la vie des soldats, prévenir l'effusion inutile du sang humain, toujours précieux, c'était en effet la grande préoccupation de Vauban ; c'est son honneur et sa gloire. Aussi n'avait-il pas assez d'irritation contre ceux qui s'exposaient aux coups, par bravade. « Je ne sais, disait-il, si on doit appeler ostentation, vanité ou paresse, la facilité que nous avons de nous montrer mal à propos, et de nous mettre à découvert hors de la tranchée sans nécessité ; mais je sais bien que cette négligence ou cette vanité (comme on voudra l'appeler) a coûté plus de cent hommes pendant le siége, qui se

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 349.

[2] *Mémoires inédits du comte d'Aligny*. Il était alors officier subalterne dans les mousquetaires.

sont fait tuer ou blesser mal à propos et sans aucune raison. Ceci est un péché originel dont les François ne se corrigeront jamais, si Dieu, qui est tout-puissant, n'en réforme toute l'espèce [1]. » Louis XIV n'était pas lui-même tout à fait à l'abri de ce reproche; les troupes admiraient le sang-froid avec lequel il s'exposait assez pour mériter le blâme respectueux des courtisans. « Il me semble, écrivait M. le Prince à Louvois, que cela est présentement au-dessous de lui, et qu'il fait de si grandes choses qu'il devroit mépriser ces bagatelles. Vous lui direz sur cela ce que vous jugerez à propos, de ma part, ou ne lui en direz rien, si vous jugez que cela lui puisse déplaire [2]. » Ceux des officiers que Vauban estimait et regrettait davantage, parce qu'il était obligé de les moins épargner, c'étaient les ingénieurs; beaucoup furent frappés, victimes de leur devoir, sous les yeux de leur illustre chef, disons mieux, de leur père. « Je crois, écrivait-il à Louvois, que monseigneur sait bien que le pauvre Regnauld a été tué tout roide, dont je suis dans une extrême affliction. Bonnefons a été aussi blessé ce soir au bras. J'ai laissé tous les autres en bon état; je prie Dieu qu'il les conserve; car c'est bien le plus joli troupeau qu'il est possible d'imaginer [3]. »

A mesure qu'on approchait de la place, les assiégés en disputaient les abords avec plus de vigueur; Louvois était obligé de reconnaître le mérite d'une résis-

[1] Fragment du journal du siége de Maëstricht, cité par le colonel Augoyat : *Abrégé des services du maréchal de Vauban*. Paris, 1839.
[2] 23 juin. *D. G.* 335.
[3] Vauban à Louvois, rapport du 22 juin. *D. G.* 338.

tance « que l'on ne devoit point, disait-il, attendre des Hollandois[1]. » Les tranchées cependant avaient atteint le pied du glacis. Dans la nuit du 24 au 25 juin, trois colonnes d'assaut s'élancèrent en même temps des trois attaques. A celle de Tongres, malgré un feu terrible de mousqueterie et de grenades, malgré l'explosion des fourneaux de mine que firent jouer les assiégés, malgré le retour offensif que Fariaux dirigea lui-même, les assaillants se mirent et se maintinrent en possession du chemin couvert et de la demi-lune qui précédait l'ouvrage à corne. Aux deux autres attaques, destinées seulement à favoriser l'effet de la première, on avait dû se contenter de bouleverser les ouvrages occupés pendant quelques heures; malheureusement, à l'attaque de gauche, du côté de la porte de Bruxelles, M. de Montal, emporté par son ardeur, avait outrepassé ses ordres et fait tuer inutilement beaucoup de monde. En somme, le succès fut considérable; mais à quel prix? D'Artagnan, le célèbre capitaine des mousquetaires, était mort; cent vingt officiers, quatre-vingts mousquetaires, sept cents soldats étaient tués ou blessés[2]. Il est certain néanmoins que cette action,

[1] Louvois à Turenne, 25 juin. *D. G.* 315.

[2] Le régiment du roi fut le plus maltraité : cinquante-trois officiers tués ou blessés, deux cents soldats tués, trois cents trente blessés; puis le régiment Dauphin : quarante officiers et trois cents soldats tués ou blessés. *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 368. — Louvois avait donné tous ses soins à l'installation de l'hôpital; rien n'y manquait. Citons le témoignage d'un officier : « Je ne saurois dire autre chose de cet hôpital, sinon que si j'avois été dans la maison de ma mère, qui eût eu vingt mille livres de rente, avec la meilleure volonté du monde, je n'aurois pas mieux été; tous les officiers de même, et les soldats à proportion. » *Mémoires du comte d'Aligny.* — Ce n'est pourtant pas un ami de Louvois qui parle, tant s'en faut.

qui coûtait si cher, avait fort avancé l'issue du siége. Dans la nuit du 27 au 28, l'ouvrage à corne fut emporté, avec bien moins d'efforts et de pertes; on s'y logea; dans la nuit du 29 au 30, une batterie de brèche fut construite, un trou de mine percé sous la dernière demi-lune qui couvrait la porte de Tongres. Le 30, au point du jour, toutes les batteries avaient ouvert leur feu, lorsque les assiégés demandèrent à capituler. Les conditions furent bientôt réglées. La garnison sortit le 2 juillet pour se rendre à Bois-le-Duc; elle avait perdu plus de deux mille hommes. Grâce à Vauban, les pertes de l'armée française, malgré la sanglante affaire du 25, étaient moindres; elles ne s'élevaient pas à plus de quinze ou seize cents hommes.

Maëstricht était une grande et glorieuse conquête. Colbert, à qui Louis XIV avait ordonné de lui envoyer son peintre de siéges, Van der Meulen; « car, disait-il, je crois qu'il y aura quelque chose de beau à voir[1]; » Colbert écrivit au roi une lettre de félicitations hyperboliques[2]. Louvois en eut aussi sa juste part; pour être moins outré, le compliment n'en pouvait être que mieux reçu. « Il n'appartient qu'à vous, lui écrivait son collègue et son rival, de si bien exécuter les ordres du roi, qu'il ne lui manque rien pour une si grande entreprise[3]. »

Si haute que fût la fortune de Louvois, l'opinion la faisait plus haute encore; ses ennemis, à qui le dénigrement n'avait pas réussi, s'armaient perfidement

[1] Louis XIV à Colbert, 11 juin. *Œuvres*, t. III, p. 411.
[2] 4 juillet. *Id.* p. 412.
[3] 4 juillet. *D. G.* 335

contre lui de l'engouement public. Son bon sens s'effrayait de cet excès de popularité; il y soupçonnait quelque machination. « Ceux qui font courir des bruits sur les charges que le roi m'a données, écrivait-il à l'un de ses affidés, n'ont pas de bonnes intentions pour moi. Je suis plus que content de celles que j'ai et n'en désire aucune; et lorsque l'on vous demandera si pareilles choses sont véritables, il faut répondre de manière qu'on ne vienne plus vous questionner sur de semblables impertinences[1]. » Il eût même souhaité quelque légère disgrâce : « A l'égard de notre réputation, disait-il à Le Tellier, son père, bien loin de chercher à faire des choses qui l'établissent, j'en voudrois trouver qui la déprimassent, rien ne pouvant être meilleur dans la situation présente des affaires[2]. » Six mois après, ses vœux faillirent être trop bien exaucés. Il est sans doute curieux de suivre et d'étudier la série de coups de dés qui vint subitement déranger la chance de ce joueur, jusque-là si habile et si heureux.

Le congrès auquel les Suédois avaient eu tant de peine à faire consentir les États plus ou moins engagés dans la lutte, ne s'ouvrit qu'à la fin du mois de juin. Louis XIV y était représenté par un grand seigneur, le duc de Chaulnes, et par deux hommes de robe, MM. Barillon et Courtin. Courtin, le plus intelligent des trois, connaissait le mieux la situation générale des affaires en Europe, et particulièrement les dispositions de la

[1] Louvois à Carpatry, 1er août. *D. G.* 305.
[2] Louvois à Le Tellier, 19 août. *D. G.* 305.

puissance médiatrice, puisqu'il venait de résider à Stockholm comme envoyé du roi de France. C'était un ami intime de Louvois, un ami rare et dévoué, sans illusion et sans complaisance. Le grand mérite de sa correspondance, écrite d'un bon style, c'est une extrême franchise, une préoccupation exclusive de ce qu'il croit être la vérité, une confiance sans orgueil dans la justesse de ses vues, point d'entêtement, mais point de fausse modestie, beaucoup de désintéressement et beaucoup de dignité. Dans la foule des gens qui écrivent à Louvois, il n'y a guère que Vauban, Chamlay, Catinat et le maréchal de Bellefonds qui mettent, à l'égal de Courtin, leur pensée à découvert; il n'y a que Vauban, Catinat et Chamlay qui aient pour Louvois un aussi sincère attachement.

S'il fallait juger de l'avenir du congrès de Cologne par les conférences préparatoires, il n'y avait rien d'efficace à en attendre. Les médiateurs avaient beau courir de l'un à l'autre; ils ne recueillaient que des reproches et des récriminations contradictoires. Les Hollandais voulaient toujours et avant tout qu'on leur dît pour quels motifs le roi de France leur faisait la guerre; les Français répondaient imperturbablement qu'ils devaient savoir gré au roi de son silence. Louvois n'avait pas encore imaginé la fameuse formule qu'il adressera l'année suivante au comte d'Estrades : « Le roi a été attaqué par le manque de respect des Hollandois[1]. » De propositions exactes et précises, personne n'en voulait faire; les ambassadeurs d'Angleterre seuls laissaient

[1] 1er oct. 1674. *D. G.* 382.

entendre qu'ils pourraient s'accommoder de quelques places maritimes de la Flandre hollandaise ou de la Zélande; mais les Hollandais se fussent-ils résignés à un tel sacrifice, Louis XIV n'y aurait pas donné son assentiment. Le lendemain même de la capitulation de Maëstricht, le 1er juillet, voici ce que Louvois écrivait à Turenne et au prince de Condé : « Sa Majesté croit pourvoir à ce que les Espagnols et les Hollandois ne puissent rien entreprendre avec succès, et ne poussera pas assez les Hollandois pour les réduire en état de donner aux Anglois les places qu'ils leur demandent; ce que Sa Majesté estimeroit au dernier point désavantageux à son service. Cependant, le temps de la campagne se passant, les Anglois voyant approcher celui de leur parlement, sans apparence de pouvoir faire de descente avec succès, se réduiront probablement à d'autres conditions; et les Hollandois, ne pouvant recevoir aucun secours d'Allemagne et ne voyant aucun soulagement à leurs maux, seront obligés à faire la paix aux conditions que le roi leur voudra imposer[1]. » Louis XIV était d'autant plus certain de faire échouer les prétentions de ses alliés que la Suède avait déclaré qu'elle ne pouvait consentir à la ruine de la Hollande, et que « c'étoit la ruiner que de prétendre que l'Angleterre eût des ports de mer[2]. » Mais la confiance du roi dans le succès de sa propre politique n'était pas à beaucoup près aussi bien fondée.

Pour contenir en même temps les Espagnols et les

[1] *D. G.* 316.
[2] Louvois à Turenne, 10 juil. *D. G.* 316.

Hollandais, Louis XIV avait d'abord imaginé de placer entre eux, dans le Brabant, le prince de Condé avec un gros corps de cavalerie. Si M. le Prince quittait sans regret la Hollande, il n'avait pas lieu d'être beaucoup plus satisfait de la mission qu'on lui donnait en échange, mission ingrate et dangereuse à la fois; car elle se réduisait pour lui à un simple service de vedette, tandis qu'il était menacé à chaque instant de voir les Espagnols unis aux Hollandais marcher à lui, sans qu'il eût un seul homme d'infanterie à leur opposer, « et, disait-il à Louvois, je vous avoue que je n'aimerois pas à finir une campagne, où j'ai fait aussi peu que dans celle-ci, par une vilaine démarche[1]. » Louis XIV ne le laissa pas longtemps dans cette fausse situation.

Loin de décourager ses adversaires, la prise de Maëstricht n'avait fait que les irriter davantage. Le passage hardi et insolent de l'armée royale à travers les Pays-Bas espagnols, l'alarme qu'elle avait donnée à Gand et surtout à Bruxelles, fournissaient au comte de Monterey et au parti de la guerre à Madrid, des arguments sans réplique; si on ne prenait pas sur-le-champ le seul parti conforme aux traditions et à l'honneur de la couronne d'Espagne, il n'y avait plus qu'à supplier humblement le roi Très-Chrétien de faire savoir au roi Catholique si l'hommage des Pays-Bas aurait la vertu de le désarmer et de le satisfaire. A Vienne, la présence d'un ami du prince d'Orange, Conrad Hemskeerken, pensionnaire d'Amsterdam, avait aussi ré-

[1] 18 juil. *D. G.* 335.

veillé l'ardeur des ennemis de la France, à la tête desquels s'agitait l'infatigable duc de Lorraine. L'émotion gagnait l'Allemagne; l'Électeur palatin, les Électeurs de Trèves et de Mayence commençaient à s'inquiéter du voisinage des Français; et devant les menaces agressives de l'Empereur, les princes qui avaient d'avance engagé leur concours à Louis XIV n'éprouvaient aucun embarras à lui offrir leur neutralité, comme une compensation suffisante pour les pensions et subsides qu'ils continuaient à vouloir bien accepter de lui.

Éclairé par ces indices et conseillé par Louvois, Louis XIV prit rapidement ses dispositions pour n'être pas surpris; il réunit en Flandre, au moyen des garnisons des places, une petite armée dont il donna le commandement au prince de Condé[1]; celui des troupes cantonnées en Hollande était rendu au duc de Luxembourg[2]. La Lorraine et l'Alsace étaient du département de M. de Pomponne; Louvois les prit dans le sien, et se mit tout de suite en devoir d'augmenter les fortifications de Nancy, de Philisbourg et de Brisach. Vauban, qui achevait de rétablir les défenses de Maëstricht, reçut l'ordre de passer immédiatement en Alsace[3]. Louis XIV vint s'établir à Nancy, afin de surveiller de

[1] Le roi et Louvois à Condé, 29 juil. *D. G.* 316 et 335.
[2] Louvois à Luxembourg, 29 juil. *D. G.* 316.
[3] Louvois à Vauban, 2 août : « Il faudra aller à Brisach et à Philisbourg, du soin desquels on me vient de charger, quoi que j'aie pu faire pour m'en exempter. » *D. G.* 305. — Voici la réponse de Vauban, 10 août : « Je ne saurois, monseigneur, me réjouir de vous voir encore chargé des fortifications de Brisach et de Philisbourg; j'y prévois tant de soins pour vous et tant de peine et de fâcheux voyages pour moi, que cela me fait peur. Si vous me voulez faire l'honneur de m'en croire, nous nous venge-

plus près l'exécution des mesures que Louvois lui avait suggérées pour assurer sa frontière contre l'agression probable des Allemands.

L'Alsace pouvait-elle être considérée comme une province française, lorsque Strasbourg, ville impériale, échappait complétement à la souveraineté du roi, lorsque dix autres villes, dont Colmar et Schelestadt étaient les principales, conservaient des priviléges qui rendaient illusoire l'autorité royale? S'attaquer à Strasbourg, c'était une tentative prématurée qui eût soulevé l'Allemagne entière; il n'y avait pas autant de danger ni de peine à modifier la condition des dix villes, moins intimement liées au corps germanique. Louvois se chargea de ménager lui-même les préliminaires de l'accommodement. Pendant un voyage qui ne dura guère que dix jours, du 6 au 16 août, il s'entendit avec les magistrats et les principaux des villes, fit intervenir à propos les pensions, les faveurs et les promesses; en un mot, il réussit au point que lorsque Louis XIV traversa l'Alsace, quelques jours après, comme pour aller visiter Brisach, le corps de huit mille hommes et l'équipage d'artillerie que la prudence du ministre avait fait suivre à tout événement, passèrent au milieu des populations ébahies et paisibles, comme une somptueuse escorte de parade. Il n'y a guère à citer, pour relever un peu la vulgarité de cette révolution bourgeoise, que l'invention d'un

rons de ceux qui nous ont procuré cet emploi, en proposant au roi une dépense de 4 ou 500,000 écus, moyennant quoi vous ferez la meilleure place du monde de Brisach. » *D. G.* 339.

petit stratagème imaginé pour surprendre Colmar, « Colmar, a dit ironiquement Louis XIV, qui se croyoit considérable, et paroissoit trop fière pour avoir affaire à un homme comme moi [1]. » Le roi fit dire aux bourgeois qu'il voulait honorer leur ville de sa présence; les bourgeois ouvrirent leurs portes, et lorsque les gardes françaises et les gardes suisses eurent pris position sur les places, le roi fit saisir l'artillerie municipale et les armes des habitants, et commencer la destruction des murailles. Schelestadt et les huit autres villes, qui n'étaient que des bicoques, furent également désarmées et démantelées [2]. Le tout ne prit pas beaucoup plus de trois semaines.

Un événement bien autrement considérable mettait pendant ce temps-là toute l'Allemagne en rumeur. Louvois, qui ne négligeait rien pour être exactement informé de ce qui se passait et se tramait au dehors, avait des correspondants parmi les plus intimes serviteurs des cours étrangères, entre autres un secrétaire du comte de Monterey. Il avait su, par cette voie, que l'Empereur et les Espagnols étaient en négociation avec l'Électeur de Trèves, pour mettre garnison dans sa ville capitale. Il était si important pour les intérêts de Louis XIV et pour la sûreté de ses troupes en Hollande, de maintenir libre le cours de la Moselle comme celui du Rhin, qu'il n'hésita pas à prévenir ses adversaires en faisant occuper Trèves, sauf à remettre cette ville en séquestre entre les mains de quelque prince de

[1] Mémoire de 1673, *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 400.
[2] Louvois à Turenne, 30 août. *D. G.* 316.

l'Empire, dont la neutralité ne fût pas suspecte. Le marquis de Rochefort, chargé de l'opération, y trouva plus de difficulté qu'on n'en supposait autour du roi. La garnison n'était pas nombreuse, il est vrai; mais les habitants, très-animés contre la France, étaient disposés à faire une défense énergique. « Il me paroît, écrivait M. de Rochefort, que ces gens-ci sont un peu trop mutins, car le bourgeois s'en mêle[1]. » Le fossé de la place avait trente pieds de large et autant de profondeur. Il fallut faire un siége en règle. Le roi s'étonnait et s'impatientait : « Je ne veux pas avoir le démenti de cette affaire, disait-il, et je veux faire tout ce qui sera nécessaire pour prendre Trèves; mais je crois qu'il sera bien à propos de châtier les habitants quand la ville sera prise, pour ne pas donner un aussi méchant exemple à celles que j'attaquerai dans la suite[2]. » Enfin, après huit jours de tranchée ouverte, d'attaque par le canon et par la mine, les assiégés capitulèrent le 7 septembre. Rochefort ne put pas prendre possession de sa conquête; il avait été blessé deux jours auparavant. Louis XIV, dans sa colère, avait d'abord voulu raser les murailles de Trèves; mais Louvois, plus avisé, lui remontra qu'il valait mieux, pour commander le cours de la Moselle, en conserver les défenses, et que le meilleur moyen de mortifier les bourgeois, c'était de les contraindre à vider leur bourse.

La prise de Trèves pouvait bien déjouer pour un temps les combinaisons militaires de l'Empereur et

[1] Rochefort à Louvois, 2 sept. *D. G.* 348.
[2] Louis XIV à Louvois, 7 sept. autographe. *D G.* 348.

des Espagnols; mais elle venait à point pour servir en Allemagne leur propagande politique : une ville électorale, une des capitales du Saint-Empire, profanée par les Français! Et cependant Louis XIV et Louvois lui-même croyaient toucher à la paix. Louvois y comptait si bien qu'il recommandait à l'intendant Robert de suspendre ses achats d'avoine et de blé[1]. Charles II, sur les instances de Louis XIV, avait renoncé à demander aux Hollandais la cession de quelques-uns de leurs ports de mer; et Louis XIV s'était décidé à formuler au congrès de Cologne des propositions notablement réduites. Voici ce que Louvois écrivait à Le Tellier : « Le roi d'Angleterre vient d'envoyer ordre à ses ambassadeurs de se relâcher de la prétention des places maritimes; et comme les médiateurs offrent déjà, de la part des Hollandois, Maëstricht et ses dépendances, Breda, Crèvecœur et Bois-le-Duc, avec leurs dépendances, il y a apparence que la paix est pour se conclure, pour peu que les Hollandois y aillent de bonne foi, puisque le roi n'a ajouté à ce qu'ils offrent que le fort de Saint-André, et quelques villages des environs de Crèvecœur et de Grave, à la charge de ne les pouvoir jamais fortifier[2]. » Dans son impatience d'en finir, Louvois se faisait une grande illusion; il attribuait aux Hollandais ce qui n'était qu'une proposition bénévole des médiateurs.

Peut-être les Hollandais auraient-ils fait la paix, l'année précédente, à ces conditions-là; mais les situations

[1] 20 août. *D. G.* 316.
[2] 16 août. *D. G.* 316.

étaient bien changées. La Hollande gagnait tous les jours des alliés, tandis que l'isolement se faisait autour de la France; les victoires de Ruyter et de Tromp sur les flottes combinées de France et d'Angleterre, confirmaient non-seulement la sécurité de leur pays du côté de la mer, mais encore établissaient fortement sa suprématie navale. C'était donc bien la faute de Louvois s'il ne comprenait pas « que les Hollandois pussent être endiablés pour ne point faire la paix[1]. » Cependant Louis XIV avait fait une nouvelle concession aux médiateurs; il n'exigeait plus directement des Hollandais que Maëstricht, et proposait un arrangement par lequel les Espagnols, prenant possession du Brabant hollandais et des villes de la Généralité, lui donneraient en échange soit le Luxembourg et la Franche-Comté, soit, du côté de la Flandre, Aire, Saint-Omer, Ypres et Cambrai, avec leurs dépendances[2]. En même temps il faisait écrire en Angleterre « pour empêcher que l'Assemblée de Cologne ne se rompît du chef de Sa Majesté ni de ses alliés, connoissant bien de quelle importance il lui étoit d'en laisser tomber le blâme sur ses ennemis[3]. » Mais l'heure des concessions était passée; toute précaution devenait inutile.

Le 30 août, trois traités d'alliance offensive avaient été signés, à La Haye, entre les États-Généraux, l'Empereur, le roi d'Espagne et le duc de Lorraine. C'était le commencement des coalitions contre la France. Il est aisé de juger en quel désarroi ce grand événement jeta

[1] Louvois à Robert, 7 sept. *D. G.* 316.
[2] Louvois à Le Tellier, 10 sept.
[3] Louvois à Le Tellier, 13 sept.

le congrès de Cologne, déjà si troublé. Courtin disait des dernières instructions envoyées par M. de Pomponne aux plénipotentiaires, que c'était l'*extrême-onction* de leur négociation. Louvois en tombait d'accord; mais il en rejetait la faute sur l'opiniâtreté des Hollandais, qui ne voulaient, disait-il, traiter à aucun prix. Plus il avait fait d'efforts sincères pour plier son caractère aux sentiments pacifiques, plus il s'irritait que ses efforts n'eussent pas le succès qu'ils méritaient, selon lui, d'obtenir.

Si faible que fût désormais l'espoir d'un accommodement, c'est l'honneur de Courtin de s'y être attaché avec une courageuse persévérance, et d'y avoir consacré toutes les ressources de son esprit. « Le roi est puissamment armé, écrivait-il à Louvois; il agit lui-même; il a de grands généraux, quantité de bons officiers; ses ennemis n'ont pas le même avantage. Aussi, monsieur, selon toutes les apparences, Sa Majesté doit réussir dans toutes ses entreprises. Mais si vous me permettez de ne vous point parler comme à un ministre infatigable en prévoyance, en application et en action, qui anime et qui soutient quasi tout ce qui se fait, et qui jouit du plaisir de contribuer à la gloire de son maître, je prends la liberté de vous représenter que le roi étant sans contredit le plus grand prince qui soit aujourd'hui dans le monde et le plus heureux, et le pouvant demeurer par une paix que l'Europe juge très-honorable pour lui et très-avantageuse à son État, j'ai peine à concevoir par quel intérêt Sa Majesté aime mieux hasarder ce bonheur et cette gloire, et se jeter dans des embarras à l'avenir qui serviront, à la

vérité, pour faire éclater son courage et pour exercer sa vertu, mais qui causeront sans doute la ruine de ses sujets[1]. »

Louvois souffrait volontiers la contradiction, lors même qu'il ne croyait pas devoir se rendre aux raisons de ses adversaires; la franchise de Courtin lui plaisait sans le convaincre. « Je ne réponds rien, lui écrivait-il, à tous les compliments que vous me faites, parce que je ne les mérite point, et que je compte tellement sur votre amitié, que je les crois superflus entre nous. Vous me faites un hideux portrait de la continuation de la guerre, laquelle je crois qu'il ne faut pas regarder comme un avantage, mais comme un mal nécessaire et qu'il n'est pas possible d'éviter, à moins que de se résoudre à faire une paix comme celle de 1668. Le roi en est fort éloigné, et croit que ses ennemis joints ensemble, quand leurs affaires iroient aussi bien qu'elles ont été mal jusqu'à présent, ne lui reprendront pas en plusieurs années ce que Sa Majesté a conquis, et que, quoiqu'il soit vrai que l'argent soit rare et qu'il le deviendra tous les jours davantage, elle a de quoi aller bien plus loin que tous ses ennemis joints ensemble; et je ne vous célerai pas que, suivant la disposition où le roi est présentement, il céderoit aussitôt Paris et Versailles que Maëstricht[2]. » Quelques jours après, il écrivait encore : « Le roi donnera toujours les mains aux propositions qui lui seront faites pour une paix raisonnable; mais il aime mieux

[1] 16 sept. *D. G.* 348.
[2] 21 sept. *D. G.* 316.

que l'on lui prenne toutes ses conquêtes les unes après les autres que d'en faire une malhonnête, et il croiroit en faire une de cette qualité, s'il rendoit Maëstricht pour quoi que ce pût être[1]. »

Courtin n'était pas seul à s'alarmer des proportions que la guerre allait prendre; l'opinion publique à Paris était en émoi. Louvois ne croyait pas qu'il fût d'une bonne politique de l'apaiser en la trompant; il écrivait au prévôt des marchands, comme il écrivait à Courtin : « Quand une fois la guerre est commencée, on ne la finit pas quand on veut, à moins que l'on ne veuille sacrifier toute la gloire que le roi peut avoir acquise. Ainsi, si les envieux de sa gloire veulent se joindre ensemble pour empêcher que la paix ne se fasse, il faut se résoudre à une longue guerre et espérer qu'elle ne sera pas si ruineuse au royaume que l'ont été les dernières qui l'ont précédée[2]. »

Une longue guerre, « une bonne longue guerre[3], » une lutte acharnée au bout de laquelle un des adversaires, tous les adversaires peut-être devaient succomber d'épuisement, telle était la perspective que Louvois présentait brusquement aux regards de la France; il la croyait capable de soutenir sans faiblesse un pareil spectacle, et prête à tous les sacrifices pour sauver l'honneur du roi, son propre honneur et sa propre gloire. Sans doute le premier sentiment devait être une surprise pénible. Quoi! tant d'efforts heureux de

[1] Louvois à Courtin, 25 sept
[2] 12 sept. *D. G.* 306.
[3] Louvois au prince de Fürstenberg, 5 octobre. *D. G.* 317.

la diplomatie et des armes, tant de villes enlevées en courant, n'avaient pas conquis la paix l'année précédente! Quoi! dans cette présente année, la retraite de l'Électeur de Brandebourg, la prise de Maëstricht, n'avaient pas tout achevé! Quoi! ce petit peuple de Hollande, à moitié conquis, à moitié noyé, résistait encore, et non-seulement il résistait, mais il ameutait une grande partie de l'Europe contre la France! Telle était la vérité; la guerre de Hollande était finie; la guerre européenne commençait.

La France allait s'y trouver isolée; ces alliances de la Suède et de l'Allemagne, qu'elle avait cru s'assurer par de si grands sacrifices, lui manquaient. Au moment où, selon la teneur des traités, l'Empereur se déclarant, le roi de Suède, l'Électeur de Bavière et le duc de Hanovre devaient prendre les armes, ils proposaient de former « *un tiers-parti*, » sous prétexte de négocier encore et de concerter entre eux les moyens d'agir. « Si les affaires du roi bâtoient mal, s'écriait Louvois avec une juste indignation, ce ne seroit point les faits d'armes des alliés de Sa Majesté qui lui donneroient du soulagement, puisque présentement que les affaires sont en balance, ils ont la perfidie de ne point exécuter ce qu'ils ont promis[1]. » Courtin cependant lui représentait qu'il valait mieux user de ménagements pour essayer de ramener ces alliés infidèles, ou tout au moins pour les mettre évidemment dans leur tort, que de leur donner, par des violences, le prétexte qu'ils souhaitaient de se dégager abso-

[1] Louvois à Courtin, 8 oct. *D. G.* 342.

lument. Louvois se laissa persuader; Louis XIV consentit à la formation du *tiers-parti;* il consentit même à ce que les graves questions que soulevait l'occupation de la Lorraine fussent soumises à un arbitrage, mais seulement après la conclusion de la paix générale.

Les médiateurs souhaitaient et les Hollandais exigeaient davantage; ils voulaient que le duc de Lorraine pût envoyer des députés au congrès, et que ses intérêts y fussent immédiatement débattus. Sur cette prétention, Louis XIV fut inflexible; Louvois ne voulut à cet égard laisser aucun doute à Courtin. « Ce qu'on vous mande touchant la Lorraine, lui écrivait-il, est le dernier pas que le roi peut faire. Comptez que le roi s'exposera plutôt à une guerre pour le reste de sa vie que de se relâcher au delà. Sa Majesté n'espère point que le pas qu'elle fait tant à l'égard de la Lorraine que du tiers-parti nous procure la paix; mais le roi s'attend qu'il ôtera aux Suédois et à ses alliés tout le prétexte qui leur reste de ne pas exécuter leurs traités, et que, ou il tirera le fruit de leur exécution, ou, connoissant qu'il ne s'y doit point attendre, il pourra se décharger des considérables subsides qu'il leur donne sans en tirer aucun fruit[1]. » Cette difficulté incidente de la Lorraine fut le coup de grâce du congrès; les Hollandais l'avaient habilement introduite pour avoir l'occasion de se retirer, non sur une question qui les touchât directement, mais sur une question qui intéressait un de leurs alliés.

Pendant tous ces embarras diplomatiques, les évé-

[1] 16 nov. 1673. *D. G.* 317.

nements politiques et militaires avaient rapidement marché. A peine la Hollande avait-elle conclu avec l'Empereur, l'Espagne et le duc de Lorraine ses traités offensifs, que le prince d'Orange, pour donner à ses alliés l'exemple d'une action rapide, était sorti tout à coup de l'attitude d'observation où il s'était tenu depuis l'hiver. Soutenu par un corps de troupes espagnoles, il se jeta, le 7 septembre, avec vingt mille hommes environ, sur Naerden, qu'il avait manqué l'année précédente. Cette fois, le duc de Luxembourg se trouva surpris, et d'ailleurs il était trop faible. De l'aveu de tous ses officiers, même de Stoppa, il était hors d'état de secourir la place, ne pouvant réunir plus de vingt bataillons d'infanterie, c'est-à-dire huit ou dix mille hommes au plus [1]. Tout ce qu'il put faire, ce fut d'appeler à lui la cavalerie de l'évêque de Munster, et de demander à Louvois des renforts. « Je vous écris, monsieur, lui disait-il, une grande lettre comme on fait au ministre; en voici une comme à mon ami, qui demeurera, s'il vous plaît, entre nous. *Domine, quare me dereliquisti?* Mais ce n'est que de vous à moi que je vous fais ce petit reproche. Je n'ai que cette affaire-ci, vous en avez mille autres, et ne faites rien sans de bonnes raisons. Mais je voudrois que vous n'en eussiez pas eu pour ôter M. le Prince du Brabant; il obligeoit M. le prince d'Orange à y tenir ses troupes, et à ne rien faire par conséquent [2]. » Louvois ne pouvait lui

[1] Stoppa à Louvois, 7 sept. *D. G.* 336.
[2] 12 sept. *D. G.* 336. — Outre cette lettre confidentielle et autographe, il y a une autre dépêche officielle du même jour.

envoyer que des consolations et des encouragements, au lieu de renforts. Les mauvais discours, lui disait-il, ne pouvaient toucher le roi, qui était fort content de ses services; tout au plus insinuait-on qu'il aurait mieux fait de tenir un peu plus de monde dans Naerden, et d'y mettre un officier général, homme de tête, dont l'autorité pût imposer davantage aux officiers et à la garnison que celle d'un simple colonel. « Mais, ajoutait le ministre, quand il y a plus de deux mille hommes effectifs dans une place comme celle-là, on peut, ce me semble, espérer qu'elle se défendra longtemps[1]. »

Tout était là; pourvu que Naerden fît une vigoureuse et longue défense, on se résignait à faire un sacrifice qui du moins coûterait cher à l'ennemi, s'il n'en était pas « le mauvais marchand[2]. » Louvois en prenait simplement son parti : « En tous cas, écrivait-il à Luxembourg, quand Naerden seroit pris, ce n'est pas la première fois qu'on a perdu une place[3]. » Mais tout à coup une nouvelle étrange éclata comme un coup de foudre. Le gouverneur Dupas, bon et brave officier jusque-là, se voyant seul, sans secours, à l'extrémité de la Hollande, attaqué par terre et par mer, avait complétement perdu la tête; il s'était rendu, le 12 septembre, après quatre jours seulement d'attaque ouverte, lorsque ses défenses avaient à peine souffert, lorsqu'il avait encore deux mille deux cents hommes de troupes, des vivres et des munitions pour un mois.

[1] Louvois à Luxembourg, 18 sept. *D. G.* 316.
[2] Louvois à Condé, 13 et 17 sept.
[3] 13 sept. *D. G.* 316.

Luxembourg était stupéfait et outré. « Les ennemis, disait-il, ont trouvé la garnison de Naerden aussi coquine qu'eux, et c'est une chose sans exemple que Dupas se soit rendu, comme il lui a pris en gré de le faire. Il a rendu sa place à la hollandoise, ce que je n'aurois jamais cru[1]. » Louvois, de son côté, était si fermement convaincu que Dupas ferait son devoir, qu'il se préoccupait à l'avance de récompenser sa bonne conduite. Qu'on juge de son emportement à la nouvelle de « l'infâme reddition de Naerden. » Le prince de Condé n'était pas moins indigné : « C'est, disait-il, une action si vilaine et d'un si méchant exemple qu'elle mérite un très-sévère châtiment[2]. »

Peu s'en fallut que Louis XIV ne prononçât lui-même et sur-le-champ l'arrêt de mort de Dupas, « pour faire un exemple, disait Louvois, qui serve de leçon aux autres gouverneurs, et puisse apprendre aux étrangers que si des François font des lâchetés, on ne les tolère point parmi eux[3]. » Cependant on suivit les formes juridiques; Dupas avait demandé lui-même à passer devant un conseil de guerre. Les ordonnances portaient qu'un gouverneur ou commandant de place

[1] Luxembourg à Louvois, 15 et 18 sept. *D. G.* 336.
[2] Condé à Louvois, 27 sept. *D. G.* 312.
[3] On lit encore dans une lettre de Louvois à Luxembourg, du 3 octobre : « J'attends avec impatience des nouvelles du jugement du sieur Dupas; il est de la dernière importance pour le service de Sa Majesté de faire un exemple de cette infamie, et puisqu'on ne peut pas empêcher qu'un François ne l'ait commise, de faire au moins connoître à tout le monde qu'on ne la souffre pas impunie. » *D. G.* 317. — Louvois écrivait aussi à Courtin, le 21 septembre. « La reddition de Naerden est une infâme chose. Le roi a commandé que l'on fît le procès au sieur Dupas; mais le sang de ce misérable ne rendra pas Naerden et n'empêchera pas que les armes du roi n'aient reçu un fort vilain affront. » *D. G.* 316.

ne devait se rendre qu'après avoir soutenu trois assauts. En rappelant ce principe au duc de Luxembourg, Louvois ajoutait expressément que la volonté du roi était que les coupables fussent promptement jugés et exécutés, sans que l'on pût surseoir à l'exécution[1]. Le conseil de guerre ne fut pas si impitoyable; aucun des juges, pas même l'officier qui faisait fonction de procureur du roi, ne conclut à la mort; Dupas fut condamné seulement à la dégradation et à la prison perpétuelle[2]. En apprenant l'arrêt du conseil, Louvois écrivit à l'intendant Robert : « C'est un grand bonheur à M. Dupas que d'avoir été jugé comme il a été, puisqu'un homme n'a jamais si bien mérité la corde que lui, et que dans le crime dont il étoit accusé, il ne doit pas y avoir de milieu entre l'absolution et la mort[3]. » L'année suivante, le malheureux condamné, perdu de douleur, obtint de prendre part comme volontaire à la défense de Grave; il s'y fit tuer.

Il est certain que la misérable défense de Naerden eut des effets désastreux. Amsterdam retentit de clameurs enthousiastes; l'orgueil et la puissance des Français venaient de recevoir une première et profonde blessure; encore un effort, et la Hollande serait délivrée. Les Hollandais avaient raison. Depuis que les nécessités d'une guerre plus étendue avaient forcé Louvois de réduire le corps d'occupation, les Français ne se maintenaient plus que par le prestige de leurs

[1] 20 septembre. — Le roi à Luxembourg, même date; avec l'ordonnance pour la convocation du conseil de guerre. *D. G.* 316.
[2] Luxembourg à Louvois, 7 nov. *D. G.* 336.
[3] 18 nov. *D. G.* 317.

succès passés; ce prestige détruit, ils avaient tout à craindre.

Louvois et Luxembourg voyaient le danger. « Si nous avions quelques places de moins, disait Luxembourg, nous aurions plus de troupes pour en garnir les autres[1]. » Louvois l'autorisait à faire raser sur-le-champ, et sans autre avis, celles qu'il jugerait le plus à propos, parce qu'il était urgent d'empêcher à tout prix que le prince d'Orange ne fît quelque nouvelle conquête; et non-seulement il fallait raser les villes condamnées, mais encore les brûler entièrement, afin que l'ennemi n'y pût trouver ni défense ni abri[2]. L'intendant Robert, l'exécuteur des hautes œuvres, avait des instructions encore plus cruellement précises : raser et brûler les habitations, ruiner les habitants. Louvois lui écrivait, le 16 octobre : « Je suis persuadé que ce n'est pas une chose aisée que de faire nourrir les troupes par les villes que l'on voudra abandonner, que cela excitera beaucoup de crieries et pourra causer la désertion; mais il vaut mieux que toutes les villes de Hollande périssent et désertent que les troupes du roi. Il ne faut point se rebuter, et quand en un jour on a fait abattre vingt maisons, il en faut abattre autant le lendemain, et ne se pas lasser. Cependant il est à propos que vous commenciez à taxer les maisons des absents à tant par jour, et à faute de payer, que vous commenciez à les faire démolir, donnant aux soldats les bois et les tuiles, afin que rien n'en reste aux pro-

[1] Luxembourg à Louvois, 15 sept. *D. G.* 336.
[2] Louvois à Luxembourg, 20 sept. *D. G.* 316.

priétaires[1]. » Comment justifier ces violences? Elles n'avaient plus même l'excuse d'être un moyen extrême pour dompter la résistance des Hollandais; c'était la déplorable vengeance de l'orgueil désappointé.

La dispersion et l'infériorité numérique des troupes, qui avaient empêché le duc de Luxembourg de secourir Naerden, paralysaient également, en Flandre, l'activité du prince de Condé. C'était à peine si, en affaiblissant presque jusqu'à l'imprudence les garnisons des places, il avait pu réunir quatorze bataillons de nouvelle levée, mal instruits et sans expérience de la guerre; aussi n'en faisait-il pas compliment à Louvois : « Je vous ai mandé, lui écrivait-il, l'état où sera l'armée; elle ne sauroit être pire pour l'infanterie, et assurément il n'y auroit pas plaisir d'être à sa tête dans une grande action. Vous n'aurez pas de peine à croire qu'on a de méchantes heures, quand la réputation d'un homme roule sur des troupes comme celles-là. Du reste, je crains bien que le pronostic que je fis au roi en votre présence ne soit que trop vrai, et que je finisse cette campagne sans rien faire et sans pouvoir rien entreprendre, comme je l'ai commencée. Vous voyez bien que cela n'est pas fort agréable; mais il faut servir le roi comme il le commande, et jamais personne ne le fera avec plus de zèle que moi[2]. » La réponse de Louvois n'était pas faite pour démentir le pronostic de M. le Prince : « Vous ferez plaisir à Sa Majesté, lui disait le ministre, de

[1] *D. G.* 317.
[2] 30 août, 19 et 27 sept. Lettres originales. *D. G.* 312.

vouloir bien n'avoir point d'inquiétude sur ce que vous ne ferez pas, cette campagne, des actions aussi éclatantes que celles que vous avez faites par le passé, puisque son service le requiert ainsi, et que Votre Altesse connoît bien qu'il n'est pas possible de faire autrement[1]. » Louis XIV avait sacrifié M. le Prince en Hollande pour se donner la satisfaction de prendre Maëstricht; il le sacrifiait cette fois en Flandre pour se donner la satisfaction de conquérir la Franche-Comté.

On se souvient que Louis XIV avait imaginé ce beau projet l'année précédente, pendant les anxiétés du siége de Charleroi. Bien que Louvois l'y eût fait renoncer alors, il ne l'avait jamais perdu de vue depuis ce temps-là; il y tenait particulièrement comme à une conception personnelle. Son espoir même s'était réveillé au mois de février 1673, sur le bruit d'une révolte générale de la noblesse et des populations franc-comtoises contre le gouvernement espagnol; déjà les ordres étaient expédiés pour faire marcher les troupes, lorsqu'on eut, au bout de peu de jours, la preuve désolante que la prétendue révolte n'avait jamais existé que dans l'imagination d'un certain baron ou marquis de Listenois, lequel demandait vingt mille écus pour chasser entièrement les Espagnols de la province[2]. Six mois passés sur cette déception en avaient affaibli le souvenir, lorsque la nouvelle des traités de La Haye et de

[1] 13 sept. *D. G.* 316.

[2] Louvois à Rochefort, 20 février 1673. — Louvois à Vaubrun, 21 février, 4, 5 et 11 mars. *D. G.* 314. — Voir aussi, de janvier à mars, un grand nombre de lettres de l'intendant de Bourgogne Bouchu, de Gourville et du marquis de Vaubrun. *D. G.* 344-345.

l'attaque de Naerden vint troubler à Nancy la satisfaction du vainqueur de Maëstricht; il crut sa gloire obligée à châtier, par quelque nouveau triomphe, l'insolence de ses ennemis. Dès le 13 septembre, Louvois annonçait à Turenne que le roi prétendait partir, le 25 ou le 26, pour la Franche-Comté, avec quatre mille chevaux et dix mille hommes de pied.

On a vu par quelle série d'hésitations, d'incertitudes et de contradictions Louis XIV était descendu, à la fin de l'année précédente, de l'agitation la plus turbulente à la plus complète inaction; on aura ici un spectacle du même genre, mais bien plus intéressant, en ce que la péripétie est brusquée; du jour au lendemain, sans transition, tout est rompu. Le 22 septembre, Louvois envoyait à Vauban le programme royal : « Nous nous en allons en Franche-Comté; nous commencerons par mettre garnison dans la ville de Besançon, qui n'est point en état de tenir; l'on bloquera la citadelle avec trois ou quatre escadrons de cavalerie; l'on ira ensuite à Salins, dont les forts ne peuvent tenir plus d'un jour; de là on s'en reviendra à Dôle, qui n'est point non plus en état de défense, n'y ayant ni canon, ni dehors, ni fossé; et, après que l'on s'en sera saisi, l'on délibérera si l'on attaquera la citadelle de Besançon, ou si, laissant une forte garnison dans la ville et beaucoup de cavalerie dans les villages des environs, l'on y laissera la garnison mourir de faim [1]. » Quand Louvois faisait, de son chef, le projet de quelque grande entreprise, il le faisait plus sérieux que cela. Le 23, il écrit au

[1] D. G. 316

prince de Condé : « Si les Espagnols ne commencent bientôt, Sa Majesté est résolue de leur épargner la peine de la déclaration, et je ne doute point qu'entre ci et trois jours, je ne reçoive ordre d'envoyer à Votre Altesse l'ordonnance qui est déjà toute dressée pour déclarer la guerre aux Espagnols. » Le 25, l'ordonnance, datée de la veille, est expédiée; Louvois recommande au prince de faire passer par Dijon et Auxonne ses dépêches au roi, qui part pour la Comté.

Le 26, situation renversée, bouleversée de fond en comble; plus de Franche-Comté, plus de guerre à l'Espagne. L'Angleterre et la Suède n'approuvent pas que la France attire sur soi le reproche de la rupture. Le roi tourne le dos à la Franche-Comté, et s'en va du côté de la Flandre. Que va-t-il faire en Flandre? Attaquer une place, comme il le mande au prince de Condé? Mais alors il va rompre le premier avec l'Espagne; que diront la Suède et l'Angleterre? Et pourquoi délaisser la conquête si facile de la Franche-Comté, pour s'en aller courir en Flandre des chances moins favorables? Singulière contradiction! Qui nous donnera le mot de cette énigme? Louvois peut-être. Il est remarquable que ce voyage de Flandre allait se faire, non avec la rapidité d'un conquérant qui voudrait supprimer le temps et l'espace, mais avec une lenteur majestueuse, prudente et réfléchie. Louis XIV devait quitter Nancy, le 30 septembre, pour n'arriver à Saint-Quentin que le 11 octobre. Or, voici la confidence intime que Louvois faisait, le 27, à son père : « Je vous écrirai ponctuellement de tous les lieux où nous passerons; mais je crois, entre nous deux, s'il vous plaît, avoir lieu de

croire que nous serons, auparavant la Toussaint, à Saint-Germain. » Bien avant la Toussaint, assurément, puisque, dès le 28, il n'est déjà plus question de s'en aller en Flandre. « Sa Majesté, — c'est Louvois qui écrit à M. le Prince, — Sa Majesté croit qu'il sera plus utile qu'elle retourne à Saint-Germain vaquer aux choses nécessaires pour les préparatifs de la campagne prochaine. » Ainsi se dénoue cet *imbroglio;* pour le résumer, nous n'avons qu'à réduire en un mot chacune des trois dépêches adressées en quatre jours au prince de Condé : le 25, Franche-Comté; le 26, Flandre; le 28, Saint-Germain[1]. Certes, M. le Prince avait bien le génie et le goût des inspirations soudaines; mais les inspirations du chef de sa maison n'en devaient pas moins lui causer quelque surprise. Heureusement pour Louis XIV, l'impatience du comte de Monterey vint à propos le tirer d'embarras.

Comme le prince de Condé, sans déclarer la rupture, étendait ses contributions sur le territoire espagnol, le gouverneur des Pays-Bas trouvait au moins étrange « cette coutume des François de faire la guerre, et prendre des villes et piller des pays, et dire toujours qu'il n'y avoit point de guerre[2]. » Il y répondit par des actes formels d'hostilité; le 14 octobre, quinze cents cavaliers espagnols envahirent la châtellenie d'Ath, pillèrent quelques villages, et s'avancèrent jusque sous le feu de la place. « Enfin, s'écriait Louvois avec satisfaction, enfin les Espagnols ont commencé la

[1] Louvois à Condé, 25, 26, 28 sept. *D. G.* 316. — Louvois à Le Tellier, 27 sept. *D. G.* 306.
[2] Condé à Louvois, 25 sept. *D. G.* 312.

guerre [1]. » Le 20 octobre au matin, le lieutenant de police, M. de La Reynie, faisait publier à son de trompe et afficher, dans Paris, « l'ordonnance pour la déclaration de guerre contre les Espagnols. »

Était-ce pour le prince de Condé le signal tant souhaité du combat? Son génie, si longtemps contenu, allait-il renouveler les prodiges de Lens? Oui, si on lui donnait les moyens de combattre, si on lui donnait enfin une armée; car on ne pouvait appeler de ce nom les huit misérables bataillons d'infanterie qui lui restaient, les places ayant à peine des garnisons suffisantes. On ne lui donnait pas d'armée, mais on lui indiquait des vues, presque des plans de campagne, seulement « par manière de conversation, et sans que cela le contraignît en quoi que ce soit [2]. » Il avait encore quelque cavalerie : on lui retira trente-sept escadrons pour les envoyer au maréchal d'Humières, qui allait remplacer en Hollande le duc de Luxembourg, appelé en toute hâte sur le Rhin. C'est là que se préparaient les événements décisifs de la campagne. Personne ne s'inquiétait plus des Pays-Bas; la guerre à peine déclarée entre la France et l'Espagne, y était suspendue comme par un accord tacite; le comte de Monterey lui-même, se tenant sur la défensive, envoyait tout ce qu'il pouvait de troupes du côté du Rhin; ainsi faisait Louis XIV. Louvois écrivait, le 18 octobre, au prince de Condé : « Comme la perte de Bonn ou d'Andernach seroit une affaire capitale, Sa Majesté a cru qu'elle

[1] Louvois à Rochefort, 16 oct. *D. G.* 317.
[2] Louvois à Condé, 16, 18 20 et 22 oct. *D. G.* 317.

n'avoit point d'affaire plus importante que celle-là. »
Condé voyait avec douleur la fortune des combats lui échapper encore et s'envoler du côté de Turenne; mais il ne se sentait plus en état de la poursuivre jusqu'en Allemagne : « Je ne crois pas, disait-il, que Sa Majesté m'y destine, ma santé n'étant pas assez forte pour faire une vie de *cravate* tout l'hiver [1]. » Quelques jours après, il écrivit au roi pour être relevé d'un poste où il ne trouvait que des fatigues sans profit et sans gloire. Le 4 novembre, le maréchal de Bellefonds reçut les pouvoirs d'usage pour commander, à la place de M. le Prince, ce qu'on appelait encore l'armée de Flandre.

Tandis que le prince de Condé se retirait ainsi, inutile et froissé, Turenne avait-il lieu d'être plus satisfait des ennemis, de Louvois et de lui-même? On a vu comment, après ses brillants et rapides succès sur les troupes de l'Empereur et de l'Électeur de Brandebourg, les rapports étaient devenus meilleurs entre le ministre et le maréchal. La trêve fut courte malheureusement; mais, sans vouloir trop justifier Louvois, il faut bien reconnaître que ce ne fut pas lui qui la rompit le premier. Turenne ne s'accommodait pas des intendants. Ces agents du pouvoir, créés par le cardinal de Richelieu, renversés par la Fronde, rétablis et relevés plus haut encore par le cardinal Mazarin, étaient les ennemis naturels des situations indépendantes. Dans les provinces du royaume, ils avaient réduit à néant l'autorité des gouverneurs; toutes les affaires, toute l'in-

[1] Condé à Louvois, 6 octobre. *D. G.* — *Cravate*, cavalier légèrement équipé et monté, faisant le service de batteur d'estrade et d'éclaireur.

fluence étaient dans leurs mains. Si, dans les armées, ils n'avaient pu dépouiller les généraux de leurs attributions essentielles, ils réglaient en maîtres tous les détails d'administration et de finance; ils imposaient et percevaient les contributions; tel était leur rôle officiel; ils en avaient un autre occulte et redouté, une sorte de surveillance et de contrôle sur les actions des généraux. La plupart y mettaient de la modération; quelques-uns affectaient d'être sans ménagements et sans complaisance. De ce nombre était l'intendant Charuel, qui avait eu, à l'occasion des affaires de Lorraine, en 1670, de si graves difficultés avec le maréchal de Créqui. C'était d'ailleurs un administrateur exact, intelligent, actif, et certainement un des meilleurs intendants d'armée.

Lorsque Turenne apprit que Charuel était nommé pour servir auprès de lui, il n'attendit même pas de le voir : « M. Charuel, écrivit-il à Louvois, passe pour un homme dont les écritures sont fort dangereuses; j'ai une façon de vie qui ne me met pas à couvert de cela, quand on n'agit pas de bonne foi[1]. » Louvois se contenta de répondre doucement qu'il était bien persuadé que rien, dans la conduite de l'intendant, ne justifierait les soupçons qu'on avait voulu donner par avance à Turenne[2]. Cependant il souhaitait si sincèrement d'écarter toute occasion de querelle que, bien que Charuel se fût tenu sur une grande réserve, il le remplaça, peu de temps après, par un homme d'un carac-

[1] 9 avril 1673. *D. G.* 346.
[2] Louvois à Turenne, 22 avril. *D. G.* 315.

tère plus conciliant, Camus de Beaulieu. « Il faut, disait-il à ce dernier, en lui adressant ses instructions, il faut avoir beaucoup de respect pour M. de Turenne, et exécuter ponctuellement les ordres qu'il vous donnera; » mais il ajoutait : « Il faut me tenir averti de tout ce qui se passera, de quelque nature que ce puisse être[1]. » Turenne se montra satisfait du nouvel intendant qu'on lui envoyait : « Ce que j'ai vu de M. de Beaulieu, disait-il, et ce que j'en ai ouï dire, est d'un très-honnête homme et très-aisé à vivre[2]. »

Il ne dépendait pas toujours de Louvois d'éviter tous les froissements. Les troupes faisaient du désordre en Allemagne en traversant les pays neutres; les princes allemands s'en plaignaient au roi; il fallait bien transmettre ces plaintes à Turenne et lui recommander une meilleure discipline; mais cette recommandation lui était faite sous une forme très-adoucie[3]. On se souvient peut-être que, l'année précédente, Louvois s'était fait l'écho des critiques de cour qui reprochaient à Turenne de n'avoir pas attaqué les Allemands lors-

[1] Louvois à Camus de Beaulieu, 6 juillet. *D. G.* 316. — Il lui écrivait encore le 9 octobre : « Vous pouvez être assuré que M. de Turenne ne saura jamais que vous me mandez, aussi particulièrement que vous faites, le détail de ce qui se passe; ainsi vous pouvez continuer en toute sûreté.» *D. G.* 317.

[2] Turenne à Louvois, 18 juil. *D. G.* 347.

[3] Louvois à Turenne, 3 juillet : « Le roi a vu, par le mémoire ci-joint, les plaintes que l'on fait du désordre que les troupes de l'armée que vous commandez ont commis en passant dans le comté de Hackenbourg; sur quoi Sa Majesté m'a ordonné de vous faire savoir que, suivant ce qu'elle vous a déjà fait mander, elle souhaite que vous teniez la main à ce que ses troupes vivent avec une meilleure discipline dans les pays où elles iront, et je suis obligé de vous dire que, comme ces plaintes lui font beaucoup de peine, elle aura bien agréable que vous conteniez ses troupes de sorte qu'elle n'en reçoive plus de cette nature. » *D. G.* 316.

qu'ils étaient campés entre Francfort et Hanau; à dix mois de distance, la vue des mêmes lieux où la guerre ramenait le maréchal, avait réveillé tout son ressentiment contre « la plus grande injustice du monde, » et ses méfiances pour l'avenir[1]. Aux anciens comme aux nouveaux griefs, Louvois faisait la même réponse : que Turenne multipliât ses courriers, qu'il prît soin de faire connaître en détail au roi ses raisons pour agir ou ne point agir; le roi serait alors en état de fermer la bouche aux malveillants et aux bavards. « Je vous en parle souvent, ajoutait Louvois, mais assurément encore moins fréquemment que Sa Majesté ne m'ordonne de le faire[2]. » Les événements donnaient à ce conseil un singulier à-propos.

Dans les premiers jours du mois d'août, l'Empereur avait quitté Vienne pour aller passer en revue son armée, rassemblée à Egra, en Bohême ; le 28, tandis que ses troupes commençaient à marcher vers le Rhin, il avait fait communiquer à la diète de Ratisbonne une déclaration qui était un manifeste contre la France; enfin, le 16 septembre, l'ambassadeur de Louis XIV, M. de Grémonville, reçut, avec ses passeports, l'injonction de sortir sur-le-champ du territoire impérial. Au premier bruit des mouvements de l'ennemi, Turenne s'était porté sur le Mein, aux environs d'Aschaffenbourg; son dessein était de pousser jusqu'à Nuremberg et de rejeter Montecuculi en Bohême ; mais il lui fallait des renforts. Louis XIV, en ce mo-

[1] Turenne à Louvois, 29 août. D. G. 347.
[2] 9 et 22 sept. D. G. 316.

ment-là, n'avait pas encore renoncé à la conquête de la Franche-Comté ; les troupes qu'il retenait inutilement à Nancy ne pouvaient donc être envoyées en Allemagne.

Le 9 septembre, Louvois écrivit à Turenne une longue dépêche ; il reconnaissait tout l'avantage de ses projets offensifs ; mais il lui proposait, puisqu'il ne pouvait être soutenu par des renforts en temps utile, de se contenter de prendre sur le Tauber, affluent méridional du Mein, une position défensive, à distance à peu près égale de Philisbourg et de Nuremberg ; de la sorte, il s'avancerait assez en Allemagne pour qu'il ne parût pas craindre de rencontrer l'ennemi, et cependant il ménagerait ses troupes, tout en mettant son adversaire en demeure de justifier « les rodomontades » qu'on avait faites à Égra, et qu'on faisait encore tous les jours dans toutes les cours d'Allemagne, « où les Impériaux avoient voix au chapitre. » L'essentiel, aux yeux du roi, était d'interdire à Montecuculi les abords du Rhin, et de l'empêcher de se joindre au prince d'Orange. Cette proposition, toute simple, sans le luxe de développements et de détails qui accompagnaient d'ordinaire les plans de campagne, était d'ailleurs présentée avec des précautions de forme et de langage auxquelles Turenne n'était point habitué. « Voilà, lui disait-on, ce que Sa Majesté pense sur l'action de son armée que vous commandez, et ce que, à tout autre qu'à vous, elle enverroit ordre positif d'exécuter ; mais vu la confiance qu'elle prend en vous, et que souvent ce qui paroît de loin difficile et ruineux pour une armée, paroît tout au contraire

à ceux qui sont sur les lieux, Sa Majesté vous laisse une entière liberté de faire ce que vous jugerez plus à propos [1]. » Il est fâcheux d'avoir à le dire, l'effort que Louvois s'était imposé pour assouplir la roideur de son caractère ne fut pas récompensé ; Turenne lui fit cette réponse sèche et peu juste : « Je vois bien les intentions du roi et ferai tout ce que je pourrai pour m'y conformer ; mais vous me permettrez de vous dire que je ne crois pas qu'il fût du service de Sa Majesté de donner des ordres précis de si loin au plus incapable homme de France [2]. »

Turenne d'ailleurs n'avait pas attendu la dépêche du ministre, ni les renforts qu'il avait demandés, pour exécuter son mouvement offensif et marcher aux Impériaux, qui avaient déjà dépassé Nuremberg et manœuvré pour tourner le Tauber au-dessus de Rotenbourg. Le 12 septembre, il n'était plus qu'à deux heures de l'ennemi : « Dans le moment, dit l'intendant Beaulieu, toute l'armée fut en bataille et marcha avec une fierté qui ne sauroit s'imaginer. J'observois tout le monde ; c'étoit une gaieté qu'on n'a jamais vue, et si l'on avoit pu en venir aux mains, le bon succès en étoit assuré [3]. » Montecuculi, voyant son projet découvert, refusa le combat et se retira si précipitamment

Louvois à Turenne, 9 sept. *D. G.* 306 et 316.

[2] 15 sept. *D. G.* 348.

[3] Beaulieu à Louvois, 12 septembre. — Beaulieu ajoute ce détail : « Tous les officiers disent qu'il ne manque pas un cavalier ni un soldat dans les rangs, à la réserve de deux du régiment de La Ferté qui ne s'y trouvèrent point. Comme on les vit paroître dans le moment qu'on dit que les ennemis s'étoient retirés, tous les soldats du bataillon ne voulurent pas les y laisser entrer. On les fit prendre, et on les remit au prévôt. »

qu'il laissa quelque bagage aux mains des Français; le lendemain, lorsque Turenne pensait l'atteindre et le forcer à faire tête, il le trouva campé sur la rive gauche du Mein, dans une position inaccessible; il n'y eut que des escarmouches sans importance et quelques coups de canon échangés. Turenne s'établit dans un bon poste en face de son adversaire[1]. La dépêche de Louvois étant arrivée sur ces entrefaites, c'est sans doute au dépit que causait à Turenne cette bataille manquée, qu'il faut attribuer l'aigreur de sa réponse. Quoi qu'il en soit, elle blessa profondément le ministre et ralluma entre eux l'hostilité.

Louvois se doutait que les Impériaux avaient repris le projet qui avait échoué l'année précédente, de rejoindre sur le Rhin les Hollandais et les Espagnols; il savait que Montecuculi engageait le comte de Monterey à tenter une surprise sur le pont d'Andernach; il avertissait Turenne et lui recommandait de prendre bien garde que les Impériaux, lui échappant au delà du Mein, ne se portassent sur Cologne[2]. Ses soupçons étaient sur le point de se réaliser. L'évêque de Wurtzbourg, se déclarant pour l'Empereur, livra son pont à Montecuculi. Turenne, menacé d'être tourné, fut obligé de se replier sur le Tauber, dans la position que Louvois lui avait indiquée naguère; mais elle n'avait plus alors le même avantage. Cependant, comme il était urgent de lui envoyer des renforts, on fit partir de Nancy, pour le rejoindre, quatre bataillons, dix es-

[1] Turenne à Louvois, 12, 13, 14 sept. — Beaulieu à Louvois, 13 sept.
[2] Louvois à Turenne, 15 sept. *D. G.* 316.

cadrons et un convoi d'artillerie[1]. On ne cessait de lui recommander d'être vigilant avec l'ennemi, et sévère avec ses troupes qui mettaient au pillage, non-seulement les villages allemands, mais encore les approvisionnements du munitionnaire. « Sa Majesté, écrivait Louvois, seroit très-mal satisfaite, si cela arrivoit davantage; elle ne peut pas s'imaginer qu'il y ait aucune discipline dans une armée capable de piller ses propres magasins[2]. » Ce désordre eut de graves conséquences; Turenne, embarrassé pour ses vivres, ne put suivre d'assez près les mouvements de l'ennemi, qui descendait rapidement par la rive droite du Mein sur Francfort. Cette marche le surprit; il l'avoua franchement: « Je ne croyois pas, écrivait-il à Louvois, que l'ennemi vînt avec son armée auprès de Francfort; mais quand je l'eusse su, c'étoit quitter toute l'Allemagne pour me mettre au Rhin; et il falloit l'avoir prévu longtemps devant, car son chemin est beaucoup plus court que le mien, et je n'y pouvois venir faute de vivres[3]. »

Il fallut bien cependant se mettre au Rhin, et même repasser sur la rive gauche, par le pont de Philisbourg. Montecuculi ne s'était pas arrêté à Franc-

[1] Louvois à Turenne, 26 sept. D. G. 316.

[2] 9 octobre. D. G. 317. — Ordre était donné à l'intendant de dédommager le munitionnaire au moyen d'une retenue sur la solde et les appointements de toute l'armée.

[3] 16 octobre. D. G. 348. — On lit dans une lettre de Chamlay à Louvois, du même jour : « Cette marche imprévue, à laquelle M. de Turenne ne s'attendoit point, et à laquelle il ne pouvoit et ne jugeoit pas même à propos de remédier, dans la nécessité fâcheuse et embarrassante où il se trouvoit, de ne pouvoir mettre aucunes farines devant soi, et de ne pouvoir faire amas de pain pour trois jours, etc. » D. G. 348.

fort ; il avait poussé jusqu'à Mayence. Louvois écrivit froidement à Turenne : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer le 16 de ce mois, par laquelle le roi a connu que ses affaires en Allemagne ne sont pas en un état aussi avantageux que Sa Majesté le pourroit souhaiter. Il est fâcheux que l'on se soit avancé si avant pour avoir l'affront de reculer si loin qu'il est impossible que la réputation des armes de Sa Majesté ne souffre de cette retraite, qui servira fort à donner aux armes de l'Empereur un crédit qu'elles étoient sur le point de perdre. Sa Majesté voit ces choses et fait les réflexions susdites sans vous en rien imputer, et est très-persuadée qu'il n'a pas été possible de mieux faire et que vous avez pris en tout le bon parti [1]. » L'intendant Beaulieu disait, non par ironie, mais de très-bonne foi, que Turenne était extrêmement content de la position qu'il avait prise en deçà du Rhin, son armée couvrant l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, et se trouvant à portée de soutenir Trèves : « Il est vrai, ajoutait-il, que le côté d'en bas est dégarni [2]. » Le côté d'en bas, c'était l'Électorat de Cologne, où se portait l'effort des confédérés.

Turenne, au fond, était moins satisfait que ne le croyait son intendant : « Il faut, disait-il, que l'ennemi ait un concert avec les Hollandois et les Espagnols. Comme Bonn et Andernach ne valent rien du tout, il est bien à craindre qu'ils ne s'en saisissent, et je ne saurois pas remédier à cela. Quoique je voie

[1] 26 oct. *D. G.* 317.
[2] Beaulieu à Louvois, 28 oct. *D. G.* 348.

très-bien l'importance de la chose [1], je trouve entièrement impossible, à cause des vivres, des chemins et de la saison, de passer dans la plaine de Cologne. Je crois que le roi ne veut pas que son armée se perde, sans espérance seulement de combattre [2]. » Il voyait enfin, et trop tard, « l'importance de la chose ; » s'il ne l'avait pas vue d'abord, ce n'était pas la faute de Louvois qui l'avait plus d'une fois averti. Mais, comme il se sentait faible sur ce point-là, il songeait à prendre son avantage sur un autre : « Si Bonn avoit été un peu en meilleur état, disait-il, les ennemis n'auroient jamais pensé à l'attaquer [3]. » C'était en effet sous les murs de Bonn qu'avaient dû se rencontrer les Impériaux, les Espagnols et les Hollandais.

Aussitôt la rupture avec l'Espagne déclarée, et tandis que le prince d'Orange commençait à se mettre en mouvement pour joindre le comte de Monterey, Louvois avait fait prendre à Louis XIV une résolution soudaine et importante. « Le roi, écrivait-il le 20 octobre au marquis de Rochefort, doit délibérer aujourd'hui sur l'abandonnement d'Utrecht, et comme c'est une chose nécessaire, je crois pouvoir vous dire, pour demeurer entre nous deux, que cela sera résolu et exécuté dans très-peu de temps [4]. » Non-seulement on abandonnait Utrecht, mais encore toutes les places du Zuyderzée, de l'Yssel et du Leck ; on ne gardait que les places du Wahal, de la Meuse et du Rhin, avec

[1] Cette expression est répétée trois fois en quelques lignes
[2] Turenne à Louvois, 26, 29 et 31 oct. *D. G.* 348.
[3] Turenne à Louvois, 14 nov. *D. G.* 349.
[4] *D. G.* 317.

Arnheim comme poste avancé. C'était une résolution vigoureuse qui faisait honneur à l'intelligence, au bon sens et au sang-froid de celui qui l'avait inspirée. Turenne approuvait; Condé blâmait; il se fondait sur « la perte de la réputation et sur le décri que cet abandon alloit donner aux affaires du roi dans toute l'Europe[1].» Condé se rencontrait avec l'opinion publique; on n'aime pas à reculer, en France; tout mouvement de retraite est pris pour une atteinte à l'honneur national. La Hollande était le prix de la guerre; quinze mois d'occupation en avaient fait une province française; cependant on l'abandonnait à moitié; à qui? à quel vainqueur? Quelle bataille avait-on perdue? L'opinion ne se demandait pas si la guerre avec l'Empereur et avec l'Espagne n'appelait pas sur d'autres points les forces militaires de la France. Cette nécessité, que le public ne comprenait pas encore, le prince de Condé la voyait bien; mais, quoique Louvois lui eût affirmé qu'il était impossible d'armer davantage, il exhortait le ministre à faire quelque effort en Suisse, en Angleterre et même en France, plutôt que d'abandonner Utrecht.

Louvois eut le courage de résister au prince et à l'opinion; il fit sans hésiter, à l'intérêt public, le sacrifice de sa popularité. Il le fit sans trouble; rien de plus net, de plus méthodique et de plus facile à suivre que les instructions qu'il dressa pour le duc de Luxembourg. Le moment était favorable, lui disait-il, « pendant que le prince d'Orange s'amusoit à

[1] Condé à Louvois, 21 oct. *D. G.* 312.

crotter ses bottes en Flandre. » Désarmer et démanteler les places, enlever toutes les munitions de guerre et de bouche, rançonner les villes et villages auxquels on ne pourrait plus imposer de contributions, et cependant prévenir ou réprimer les désordres et les violences, « lesquels Sa Majesté seroit bien aise d'épargner autant qu'il ne seroit pas absolument nécessaire; » tout était prévu, noté, détaillé. Le roi voulait laisser, dans les places qu'il conservait, cinq cent trente-quatre compagnies d'infanterie, c'est-à-dire près de vingt mille hommes effectifs; les garnisons des places abandonnées et les corps que Luxembourg avait ordre de recueillir sur sa route pour les ramener en France, devaient former une armée de vingt mille hommes de pied et de dix mille chevaux [1].

Quelque diligence qu'il fût important d'y mettre, une opération aussi considérable demandait beaucoup de temps; Luxembourg la commençait à peine, que le prince d'Orange, ayant rallié en chemin un corps de troupes espagnoles, paraissait sous les murs de Bonn, tandis que les Impériaux, qui avaient descendu le Rhin depuis Mayence, y arrivaient d'un autre côté. Il faut rappeler ici que Bonn dépendait absolument de l'Électeur de Cologne, et qu'il n'avait jamais aliéné au profit de Louis XIV, même pour un temps, ses droits de souveraineté sur cette ville, comme il avait fait pour

[1] Louvois à Luxembourg, 21 et 23 octobre. — Louvois à Condé, 22 octobre. — On lit dans la dépêche du 23 à Luxembourg : « Quand je vous ai dit ci-dessus, 534 compagnies françoises ou la valeur, c'est que Sa Majesté compte une compagnie suisse pour quatre compagnies françoises et une compagnie angloise, écossoise et italienne pour deux. » *D. G.* 317.

Neuss et pour Maëstricht. Ce ne fut qu'au dernier moment, et après les plus vives instances, que l'évêque de Strasbourg, principal ministre de l'Électeur, consentit à laisser entrer dans la place une garnison française sous les ordres de M. de Révillon; encore ce dernier dut-il partager le commandement avec le chef des troupes Électorales. Les défenses étaient mauvaises et désarmées, les magasins presque vides. Il fallut faire en quelques jours des prodiges d'activité pour mettre la place hors d'état d'être enlevée du premier coup. Le siége commença le 3 novembre; le 12, après une résistance énergique dont la garnison française eut seule toutes les fatigues et tout l'honneur, la mauvaise volonté des troupes Électorales, les chicanes de leur chef, et l'insurrection de la population allemande, contraignirent M. de Révillon à laisser faire une capitulation à laquelle il ne voulut pas du moins apposer sa signature; tout se passa entre les généraux de l'armée assiégeante et les représentants de l'Électeur de Cologne[1].

Le duc de Luxembourg avait envoyé à la hâte quelques régiments d'infanterie à Neuss, et le maréchal d'Humières s'était empressé d'accourir avec un corps d'armée pour couvrir Cologne. Ces mouvements eurent tout le succès qu'ils pouvaient avoir; ils empêchèrent les généraux alliés de rien tenter sur ces deux villes après la prise de Bonn. On avait eu grand'peur à Cologne; l'Électeur et ses conseillers, avec une injustice expliquée par leur terreur même, s'en prenaient à Lou-

[1] Journal du siége de Bonn, du 6 déc. *D. G.* 349.

vois, qui les avait sans cesse avertis de se tenir sur leurs gardes, puisqu'ils ne voulaient pas se confier absolument à la protection du roi; et aux généraux français, à qui cependant ils étaient redevables de leur salut. Les plénipotentiaires eux-mêmes n'avaient pu se défendre de quelque inquiétude. Courtin s'était laissé aller à critiquer la conduite des généraux. « Comment voulez-vous, avait-il dit, que je sorte de Cologne avec honneur, si la guerre se tourne en chicane, et que nos généraux continuent à mener une vie de plénipotentiaires? Pour moi, je suis résolu, pour leur montrer l'exemple, de me jeter dans Bonn ou dans Neuss[1]. » Luxembourg, on le sait, était prompt à la riposte; dès qu'il apprit que Courtin lui reprochait de s'amuser à démolir les places de Hollande au lieu de marcher du côté de Turenne, il répondit : « Quand M. Courtin parle de cela, il lui semble que cela nous est aussi aisé comme il lui est à lui de faire sa petite mine riante, et ne songe pas que ce seroit aussi bien fait à lui de ne point trouver à redire à ce qui se fait à la guerre, comme il l'est à moi de ne point condamner ce qui se passe dans la négociation de son ambassade[2]. »

Louvois, de son côté, reçut du prince Guillaume de Fürstenberg une assez rude semonce. Le prince avait eu un peu moins peur que les autres, ce qui le rendait plus fier et plus susceptible; or Louvois, pour le mieux encourager sans doute, avait eu la mauvaise idée de

[1] Courtin à Louvois, 21 oct. *D. G.* 348.
[2] Luxembourg à Louvois, 13 nov. *D. G.* 336.

le railler sur l'inquiétude que lui avait causée l'approche des Hollandais et des Impériaux. Le prince Guillaume, qui avait depuis longtemps ses dédains sur le cœur, ne manqua pas l'occasion de lui décocher quelques traits directs et personnels que les circonstances devaient lui rendre plus sensibles : « Pour répondre avec la même franchise, monsieur, que vous me faites l'honneur de me parler, je vous dirai, comme votre véritable et passionné serviteur, que je ne puis pas comprendre pourquoi vous me reprochez la peur et l'appréhension que je vous ai témoignées de l'approche des armées du prince d'Orange et de Montecuculi, puisque vous devriez avoir assez connu, par les sinistres événements, que la conduite que l'on a tenue depuis quelques mois et contre laquelle tout le monde, et même les plus fidèles serviteurs que le roi ait en Allemagne, ont tant déclamé, ne pouvoit pas produire un autre fruit que celui que nous voyons, qui est que l'affection des princes d'Allemagne et des États de l'Empire pour la France diminue tous les jours, que M. l'Électeur de Cologne voit ruiner tout son pays de fond en comble et ses places se rendre, par une armée que vous dites devoir faire pitié par le mauvais état où elle est, et cela à la barbe de l'armée du roi. En vérité, vous parlez bien à votre aise à Versailles, et faites les armées des ennemis aussi petites, et marcher en la manière qu'il vous plaît; mais comme ils ne s'arrêtent pas à votre jugement, mais poursuivent toujours leur pointe, il arrive de là que l'on se trouve bien embarrassé lorsque les ennemis font tout autrement que l'on s'étoit imaginé. Je sais bien que je ne suis pas

un capitaine, que j'ai moins d'esprit qu'un autre, et que je puis me tromper dans mon sens; mais malheureusement pour le roi et pour nous, MM. les ambassadeurs et tous les ministres du roi en ce pays me pourront rendre témoignage si je ne leur ai pas prédit tout ce qui est arrivé. C'est à vous, monsieur, qui voulez qu'on se laisse toujours conduire, et qui désapprouvez ordinairement tout ce que l'on propose, de suggérer présentement les moyens de redresser les affaires; à quoi de mon côté je contribuerai tout ce que l'on peut désirer d'un serviteur du roi parfaitement fidèle et zélé. Mais vous me permettrez de vous donner confidemment à connoître que je ne crois pas que les services que j'ai rendus et tâché de rendre au roi lui permettent d'avoir de moi les mêmes sentiments qu'il semble par votre lettre que vous avez, je veux dire que je sois si intéressé, privé d'honneur et même lâche, que pour obliger le roi à ce que je désirois, je puisse faire naître des difficultés, ou contribuer à ce que d'autres en fassent. Et encore que l'on pourroit prétendre vouloir donner de moi de semblables impressions à Sa Majesté, je ne crains nullement que l'on en vienne à bout; et quand même cela seroit, je ne laisserois pas pour cela de faire ce que je dois. C'est de quoi je vous prie d'être persuadé et d'assurer, s'il vous plaît, le roi. Il est aisé de juger en quel embarras d'esprit se trouve M. de Cologne, lorsqu'il voit tous ses États ruinés, sur le point d'être perdus, et nul moyen d'entretenir ses troupes et de subsister pour sa propre personne; et tout cela non pas par sa faute, mais par celle de ceux qui veulent que tout se règle par leur

opinion particulière plutôt que selon le véritable état des affaires. En vérité, belle campagne et bon succès que les grands soins qu'on a pris de mécontenter le monde auront produits! Je vous fais juge si on ne veut pas forcer ce pays d'embrasser tout à fait les intérêts des ennemis du roi, dans l'espérance de trouver par là leur repos; car tout le monde ne s'étourdit guère du bruit que l'on sera traité en ennemi, lorsqu'il est déjà traité en cette qualité. Je souhaiterois de tout mon cœur que je puisse m'entretenir une demi-heure avec vous, et je suis assuré que vous seriez d'accord avec moi que ce style de parler ne procure autre avantage au roi que de cabrer tout le monde contre lui. L'embarras d'affaires, où vous vous pouvez aisément imaginer que je suis, ne me permet pas de vous en dire davantage pour cette fois, ni de vous faire de grands compliments pour vous assurer que, de tous ceux que vous pouvez honorer de votre appui et de votre amitié, il n'y en a assurément pas un qui soit aussi véritablement que moi, etc.[1]. »

[1] Guillaume de Fürstenberg à Louvois, 7 novembre 1673. — Courtin fournit à Louvois un moyen de calmer l'irritation du prince Guillaume. Le prince était passionnément amoureux de la comtesse de La Marck : « Ç'a été, disait Courtin, un grand bonheur pour nos affaires; car je crois que, sans cet amour, il ne seroit pas demeuré auprès de M. de Cologne. » Il ne s'agissait que d'exempter de la contribution les terres de la comtesse, que le commandant de Thionville avait imposées. « Mettez-vous, s'il vous plaît, à la place de ce pauvre prince, continuait Courtin, et considérez un peu ce que vous souhaiteriez qu'on fît si on vouloit ruiner par la contribution une personne que vous aimeriez fort. Vous obligerez encore M. Spaar, un de nos médiateurs, qui n'est pas moins amoureux que M. le prince Guillaume. » Courtin, en très-habile homme, qui ne néglige aucun argument, ajoutait que la comtesse disait du roi que de tous les hommes qu'elle avait jamais vus, c'était celui qui lui avait plu davantage. Courtin à Louvois 23 nov. *D. G.* 349. — Inutile de dire que Courtin gagna sa cause.

Il est certain que la situation de l'Électeur de Cologne était bien précaire. Louvois fit encore un effort pour engager Turenne à tenter, du côté de l'Électorat, une marche que Turenne jugeait impossible. C'était le même débat qu'à la fin de la campagne précédente; mais les rôles étaient changés. Louvois poussait à l'action; il se fondait sur l'inconvénient de laisser l'armée de l'Empereur maîtresse de l'Allemagne, les alliés du roi sans défense, etc.[1]. Turenne renvoyait au ministre ses arguments d'autrefois : la mauvaise saison, les mauvais chemins, le manque de vivres, la fatigue des troupes, la nécessité de leur donner du repos[2]. Turenne l'emporta cette fois comme l'autre. Louvois écrivait, le 19 décembre, à Courtin : « Personne ne doute de l'avantage qu'il y auroit de pouvoir tomber présentement sur les Impériaux; mais ceux qui commandent les armées disent que vingt lieues de marche en cette saison détruiroient plus une armée que la perte d'une bataille; sur quoi personne n'étant en état de répliquer, il faut remettre la partie au printemps prochain. » Déjà, quinze jours auparavant, Louvois avait envoyé à Turenne les ordres nécessaires pour séparer les troupes et leur donner des quartiers en Alsace et en Lorraine. « Je finirai celle-ci, lui disait-il, par les assurances que je vous donne que personne n'aura plus de joie que moi de vous revoir en bonne santé, ni désire davantage de vous rendre ses humbles services[3]. » On verra bientôt si Turenne apportait à Lou-

[1] Louvois à Turenne, 14 et 17 nov.
[2] Turenne à Louvois, 10, 14, 18, 30 nov. 5 déc
[3] 4 déc. *D. G.* 317.

vois des dispositions aussi amicales; mais il faut auparavant suivre jusqu'au bout les derniers événements de la campagne.

Après la prise de Bonn, les généraux alliés avaient tenu conseil sans parvenir à se mettre d'accord. Lassé de toutes ces discussions inutiles, Montecuculi avait brusquement rompu les conférences, et s'en était allé à Vienne, en laissant à ses lieutenants l'ordre de ramener son armée sur la rive droite du Rhin. On croyait que le prince d'Orange, malgré son dépit, avait pris le parti de retourner en Hollande, lorsque des lettres du duc de Luxembourg, qui était déjà arrivé à Maëstricht avec les troupes qu'il ramenait en France, annoncèrent qu'il avait devant lui, sur la grande chaussée de Maëstricht à Charleroi, le prince d'Orange et le comte de Monterey, déterminés, comme il semblait, à lui barrer le passage. Aussitôt ces nouvelles reçues, Louvois écrivit à Luxembourg que des ordres étaient expédiés pour faire assembler sous Charleroi une armée de vingt mille hommes de pied et de dix mille chevaux, qui allait dans quelques jours marcher à sa rencontre, sous les ordres de M. le Prince et de M. de Turenne[1]. Ni l'un ni l'autre n'eurent besoin de se remettre en campagne. Au premier bruit de la formation d'une armée française sur la Sambre, le prince d'Orange et le comte de Monterey avaient compris le danger de se trouver pris entre deux feux, et s'étaient retirés, après avoir fatigué inutilement leur infanterie et ruiné leur cavalerie dans les boues[2]. Vers le milieu du mois de jan-

[1] 28 et 31 déc. 1673.
[2] Louvois à Rochefort, 15 janv. 1674. *D. G.* 379.

vier 1674, Luxembourg rentrait à Charleroi, sans autre difficulté que celle d'une marche pénible.

La campagne de 1673 était terminée, mais non pas à l'avantage de la France. La déclaration de l'Empereur et de l'Espagne, la tiédeur, le découragement ou la faiblesse des alliés du roi, la prise de Naerden, les manœuvres de Montecuculi, sa jonction avec le prince d'Orange, la prise de Bonn, l'interruption des libres communications par le cours du Rhin, l'abandon d'Utrecht et de tant d'autres places, et pour ainsi dire la résurrection de la Hollande, avaient entièrement effacé le souvenir de la conquête de Maëstricht. En réalité, pour un observateur impartial, la France n'avait fait que des pertes sans grande importance; elle gagnait au contraire à resserrer ses positions et à ramasser ses forces; cependant, par l'émotion des esprits au dedans et au dehors, elle était moralement affaiblie. Ses ennemis avaient trop de confiance pour quelques succès; ses peuples, trop d'inquiétude pour quelques disgrâces; mais ces excès de confiance et d'inquiétude étaient un grand mal.

Les erreurs de l'opinion sont terribles; quelquefois elles emportent, dans leur aveugle fureur, les gouvernements tout entiers; quelquefois elles se contentent d'une seule victime. Louvois était menacé d'être cette victime expiatoire; chacun se déchargeait sur lui de ses fautes ou de ses mécomptes. Au-dessus de la foule variable et ingrate qui le poursuivait de ses ressentiments, comme six mois auparavant elle le poursuivait de son enthousiasme, au-dessus même des courtisans intrigants et jaloux, il voyait se former contre lui une

coalition puissante. Colbert ne lui avait jamais pardonné son rapide essor. Pomponne, doux et timide, avait longtemps souffert en silence son intervention despotique dans les affaires étrangères; mais enfin, se sentant soutenu, il commençait à se plaindre; il reprochait à Courtin son commerce avec Louvois. Il est vrai que Louvois ne ménageait guère son collègue, et qu'en le dépouillant, il ne lui épargnait pas les sarcasmes. « Il y a déjà du temps, écrivait-il à Courtin, que M. de Pomponne est travaillé de la maladie de vouloir faire sa charge et d'empêcher que personne ne s'en mêle ; et soit que son humeur appréhensive lui fasse craindre qu'il ne la fait pas bien, ou qu'il lui revienne quelque chose de ce qui s'en dit dans le public, il est devenu depuis quelque temps fort fâcheux sur cela[1]. »

Le plus redoutable ennemi de Louvois, Turenne, était revenu mécontent de tout le monde, du ministre qui ne lui avait pas donné assez de troupes; de Montecuculi qui n'avait pas voulu se faire battre, et dont les manœuvres avaient été plus savantes ou plus heureuses que les siennes; de lui-même enfin, qui s'était laissé tromper, et qui ne se sentait pas assez au-des-

[1] 17 décembre 1673. *D. G.* 309 et 317. — Il faut dire toutefois que dans cette même lettre, Louvois prenait contre Courtin la défense de Pomponne et qu'il ne se contraignait pas de faire la leçon à son ami : « Il faut vous abstenir, dans la suite, de vous conduire tout à fait selon votre sens et être persuadé que, quoique les gens qui sont auprès du roi ne l'aient pas tout à fait si bon que vous, comme ils voient plus de choses et qu'ils ont les affaires générales devant les yeux, ils reconnoissent des inconvénients à des choses où il ne vous en paroît pas. » Courtin était accusé d'avoir fait, de son chef, des ouvertures indiscrètes aux médiateurs suédois.

sus du blâme pour le dédaigner. A son retour, il avait trouvé un autre mécontent, le prince de Condé, humilié du rôle qu'on l'avait forcé de jouer pendant toute la campagne. Turenne, aigrissant les ressentiments du prince, lui persuada de se joindre à lui pour accuser devant Louis XIV le ministre présomptueux et détesté qui était l'auteur de toutes les fautes dont la gloire du roi commençait à souffrir. Appuyés par Colbert et Pomponne, soutenus par l'opinion de la cour et de la ville, Turenne et M. le Prince étaient presque assurés d'obtenir son renvoi. Jamais, dans sa longue carrière, la fortune de Louvois ne fut plus sérieusement menacée. Livré à lui-même, à la fierté de son caractère indomptable, il eût peut-être succombé; son père le sauva. Le Tellier, rompu aux intrigues, pénétra celle-ci; il courut au prince de Condé, fit valoir les services que lui-même et son fils lui avaient rendus, réveilla sa jalousie contre Turenne, lui montra le danger d'une victoire dont son allié, redevenu promptement son rival, lui déroberait tous les fruits; il lui promit, pour la prochaine campagne, une ample réparation des griefs dont il croyait avoir à se plaindre; enfin, il le détacha complétement de la ligue.

Turenne, demeuré seul, ne laissa pas de faire ses plaintes au roi; mais la défection du prince de Condé ne lui permettait plus d'espérer un succès complet; tout ce qu'il obtint ce fut d'avoir, en dehors de sa correspondance officielle avec le ministre, une correspondance directe avec le roi, par l'entremise du cardinal de Bouillon, son neveu. Il obtint aussi que Louvois nt lui faire ses soumissions. Imposée par Louis XIV,

conseillée par Le Tellier, cette démarche, qui était comme une capitulation, coûtait beaucoup à l'orgueil de Louvois; il la fit cependant. Turenne nous en a laissé le procès-verbal, entaché peut-être de partialité, dans la lettre suivante adressée à Louis XIV: «Sire, afin de faire connoître à Votre Majesté que ce n'est pas à Paris, où je vais aujourd'hui faire mes dévotions et où je demeurerai peu, que l'on m'a donné des impressions, je lui dirai que M. le marquis de Louvois vint me voir hier, que j'irai chez lui dès que je serai de retour, et que j'en userai fort civilement avec lui. Il m'a avoué que l'on a eu beaucoup de temps pour sauver Bonn, avec quatre ou cinq mille hommes, et par là toutes les affaires. Nous sommes entrés dans de grands détails, avec beaucoup d'honnêteté et de dissimulation de son côté. Je savois parfaitement, il y a deux jours, comme s'étoit passé l'accommodement de M. le Prince avec M. Le Tellier, et comme M. le marquis de Louvois y est entré, et les raisons que l'on lui a dites pour cela. Comme j'aurai l'honneur de pouvoir parler à Votre Majesté ici, et de lui écrire quand elle sera éloignée, je lui dirai ou lui ferai savoir les pas que M. de Louvois continuera à faire pour entrer dans les sentiments de son père, lequel n'a jamais pardonné; et cela joint avec la hauteur et l'ambition du fils, Votre Majesté peut bien juger du danger où est un homme éloigné, et quel est le précipice qu'il voit à chaque pas devant soi, puisque étant près, il a remarqué quantité de petits endroits qui ne l'assurent que trop de cette vérité-là[1]. » Ce n'était pas un traité de

[1] Cette lettre, datée de janvier 1674, sans indication de jour, se trouve

paix, tant s'en faut; mais c'était, pour un temps, la cessation des hostilités.

Louvois entrait dans l'année 1674, comme Louis XIV lui-même, avec la nécessité de rétablir sa fortune. Le bruit de sa disgrâce s'était rapidement propagé en France et à l'étranger; sans rien démentir, il répondit à Courtin, qui s'était empressé de lui écrire au sujet de ces rumeurs[1] : « Les bruits que vous dites qui ont couru sur mon chapitre sont bien effectifs de l'inquiétude des courtisans, qui, après m'avoir mis, un an durant, au-dessus de tout le monde, m'ont fait la grâce de me disgracier, sans que j'aie bougé de ma place[2]. »

On ne se douterait pas, en lisant sa correspondance officielle, toujours aussi active, aussi variée, aussi nette, des combats qui durent se livrer dans son âme pendant cette crise; il n'y a pas trace de préoccupation personnelle. Le ministre avait failli être précipité du pouvoir : le service du roi n'avait pas reçu la moindre atteinte.

imprimée dans la collection des *Lettres et mémoires de Turenne*, t. II, p. 444, et dans les *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 424.

[1] Courtin à Louvois, 13 janvier 1674. — « Je ne vous dis rien, monsieur, sur tous les bruits qui vous regardent, qui sont extrêmement répandus dans les pays étrangers, parce que je les crois sans fondement, et que je suis persuadé que vous ne doutez pas que je ne sois l'homme du monde qui prend une plus véritable part à tous vos intérêts. » *D. G.* 410.

[2] 23 janv. 1674. *D. G.* 379.

NOTE

SUR UN MÉMOIRE INÉDIT DE LOUIS XIV

RELATIF A LA CAMPAGNE DE 1672

Il y a parmi les *Vieilles Archives* du Dépôt de la Guerre un certain nombre de volumes désignés sous ce titre : *Papiers de M. de Chamlay*. Dans le classement actuel, ces volumes ne sont pas rassemblés ; ils sont disséminés dans la série chronologique des archives, suivant la place qu'assigne à chacun la date des principales pièces qui s'y trouvent contenues. Ce sont des lettres écrites ou reçues par Chamlay, des notes, des mémoires sur divers sujets, politiques ou militaires. Tous ces documents sont d'une grande importance : pas un, à coup sûr, ne peut être comparé à la pièce capitale qui se rencontre précisément la première dans le tome 1112. C'est un mémoire en quarante-six pages in-folio, entièrement écrit de la main de Chamlay. Mais qu'importe l'écrivain, le scribe, le copiste ? Celui qui parle, c'est Louis XIV. Dans ces pages, Louis XIV, d'un ton superbe et dédaigneux, veut bien éclairer la postérité sur ses griefs contre la Hollande, sur les préparatifs et les actes de son

implacable vengeance. La campagne de 1672 est là tout entière, orgueilleusement racontée.

A quelle date faut-il rapporter la composition de ce mémoire? A ne juger que d'après la première phrase, « la guerre présente qui vient de s'allumer entre la France et les Provinces-Unies » semble donner la date même de 1672; mais comme il est fait mention plus loin d'événements qui ne se sont accomplis qu'au mois de septembre 1673, il est certain que ce mémoire n'a pu être terminé, au plus tôt, que vers la fin de l'année 1673 ou vers le commencement de l'année 1674. Je dis terminé, en ce sens qu'il aurait été fait par parties, par morceaux successifs, à diverses reprises. J'indique cette hypothèse, mais je doute beaucoup qu'elle soit juste. Voici mes raisons de douter. Quand on lit de suite ce mémoire, on a l'impression d'une œuvre de premier jet et d'élan continu, d'une improvisation à perte d'haleine, sans élagage et sans retouche. Les incorrections de langage, les erreurs de fait y abondent. Il y a bien çà et là des essais ou plutôt des projets d'amendement, des rectifications proposées de mots et de choses, des versions à choisir; mais rien d'arrêté ni de définitif[1]. Ce travail est donc resté inachevé, tel quel, avec ses lacunes, ses négligences, ses imperfections de toute sorte, mais aussi avec sa grandeur native. La main polie d'un historiographe ou d'un écrivain de profession n'a point passé sur cette ébauche. Un homme compétent, non pas sans doute dans la pratique du beau langage, mais dans le maniement de la politique et de la guerre, Chamlay, ne s'est pas cru lui-même en droit d'y exercer sa critique.

On sait qu'après avoir mérité l'estime, la considération,

[1] Dans le manuscrit, les variantes sont placées entre les lignes, un mot au-dessus d'un autre; certaines additions et corrections sont indiquées en marge.

l'amitié de Turenne, de Condé, de Louvois, Chamlay est entré très-avant dans la confidence de Louis XIV. Il a eu communication de ce mémoire sur la campagne de 1672; il l'a copié de sa main avec une scrupuleuse exactitude, en sorte que la copie vaut l'original. Il l'a recueilli et respecté comme un document précieux, auquel, quoique fautif, il importait de ne rien changer. Il y a, en effet, je le répète, des erreurs tellement graves, qu'il est difficile de s'expliquer comment Louis XIV, même dictant de souvenir, a pu les commettre. Je n'en citerai qu'un exemple : du mois de septembre 1673, date certaine de l'événement, la surprise de Naerden par le prince d'Orange est reportée d'une année en arrière, au beau milieu de la campagne de 1672 ! Et ce n'est pas un lapsus, car Louis XIV y revient à plusieurs reprises, comme sur une affaire qu'il juge avec raison de la plus grande importance.

Ce n'est donc pas l'exactitude des faits qui recommande ce mémoire; c'est un intérêt d'une autre sorte et bien autrement considérable; c'est l'expression des sentiments et des idées de Louis XIV. J'ose dire qu'il y a là des révélations inattendues, des jours et comme des percées nouvelles sur des côtés ignorés ou mal éclairés de son caractère et de son esprit.

Voici le texte de ce mémoire :

Quoiqu'il ne soit pas séant aux princes, non plus qu'aux particuliers, de reprocher les bienfaits dont ils ont comblé leurs amis ou leurs voisins, on peut cependant, sans crainte de tomber dans ce défaut, imputer la source et l'origine de la guerre présente, qui vient de s'allumer entre la France et les Provinces-Unies, à l'ingratitude, à la méconnoissance et à la vanité insupportable des Hollandois. Chacun sait que ces peuples doivent leur établissement en république libre à la puissante protection que les rois très-chrétiens [*Variante :* mes prédécesseurs] leur ont accordée pendant près d'un siècle, soit contre la maison d'Au-

triche, leur ancienne souveraine, soit contre l'Empire et l'Angleterre; chacun sait que, sans son appui, ces puissances, ou liguées ensemble ou agissant séparément, auroient en divers temps englouti [*Var.* conquis] cet État. Ces événements sont de nos jours; et il suffit, pour le prouver, d'alléguer la dernière guerre que l'Évêque de Munster, un des plus foibles princes de l'Empire, sans aucun subside ni secours étranger, a faite en dernier lieu à cette république qui étoit à deux doigts de sa perte, sans les troupes auxiliaires que je lui envoyai. Je m'attache à [*Var.* choisis] cet événement, préférablement à tout autre, pour faire voir l'impuissance ou le mauvais gouvernement de cette république et le peu de fondement qu'elle avoit d'être si fière, puisque, dans son état le plus florissant, elle se laissoit insulter par un prince qui n'étoit pas, pour ainsi dire, plus riche que quelqu'un de ses sujets, et pour faire remarquer au public que, sans mon secours, qui étoit le seul auquel elle pût avoir recours, l'Empire, l'Espagne et l'Angleterre n'étant point pour lors en termes avec elle de lui en donner, elle seroit peut-être rentrée dans des fers moins nobles et plus pesants que ceux qu'elle avoit brisés avec tant de sang et de peine quatre-vingts ans auparavant.

La postérité, qui n'aura pas été témoin de tous ces événements, demandera quel a été le prix et la reconnoissance de tous ces bienfaits; pour la satisfaire, je veux lui apprendre que, dans toutes les guerres que les rois mes prédécesseurs ou moi avons entreprises, depuis près d'un siècle, contre les puissances voisines, cette république ne nous a non-seulement pas secondés de troupes ni d'argent, et n'est pas sortie d'une simple et tiède neutralité, mais a toujours tâché de traverser, ou ouvertement ou sous-main, nos progrès et nos avantages. Ce qui vient d'arriver le justifie assez. J'avois inutilement sollicité l'Espagne, après la mort du roi catholique[1], de rendre justice à la reine sur les légitimes prétentions qu'elle avoit sur les Pays-Bas. Accablé de refus continuels, j'avois pris les armes et avois porté la guerre dans ces provinces pour faire valoir les droits de cette princesse et lui faire restituer les États qui lui appartenoient. Dieu, qui est le protecteur de la justice, avoit béni et secondé mes armes; tout avoit plié devant moi, et à peine avois-je paru, que la plupart des

[1] *En marge :* Philippe quatrième.

meilleures places des Pays-Bas s'étoient soumises à mon obéissance. Au milieu de toutes ces prospérités, l'Angleterre ni l'Empire même, convaincus de la justice de ma cause, quelque intérêt qu'ils eussent à arrêter la rapidité de mes conquêtes, ne s'y opposèrent point. Je ne trouvai dans mon chemin que mes bons, fidèles et anciens amis les Hollandois, qui, au lieu de s'intéresser à ma fortune [*Var.* mon bonheur] comme à la base de leur État, voulurent m'imposer des lois et m'obliger à faire la paix, et osèrent même user de menaces en cas que je refusasse d'accepter leur médiation. J'avoue que leur insolence me piqua au vif, et que je fus près, au risque de ce qui pourroit arriver de mes conquêtes aux Pays-Bas espagnols, de tourner toutes mes forces contre cette altière et ingrate nation. Mais, ayant appelé la prudence à mon secours, et considéré que je n'avois ni le nombre de troupes, ni la qualité des alliés requis pour une pareille entreprise, je dissimulai, je conclus la paix à des conditions honorables, résolu de remettre la punition de cette perfidie à un autre temps.

Depuis la conclusion de la paix, qui fut signée en 68, jusques en 71, je travaillai à engager dans mon alliance toutes les puissances que je crus nécessaires à mon entreprise. Fatigué et, pour ainsi dire, accablé des perfidies du duc de Lorraine et des engagements dans lesquels il entroit continuellement contre mon service et contre sa parole, je me rendis en peu de temps maître de son pays et de ses places. Incontinent après, j'augmentai peu à peu mes troupes, afin de ne point alarmer mes voisins par des levées brusques et puissantes. Je disposai ensuite mes alliances de cette manière : j'engageai le roi de la Grande-Bretagne, aussi mécontent, de son côté, des Hollandois que moi, à unir ses forces aux miennes, et l'Empereur et quelques-uns des plus considérables Électeurs et princes de l'Empire à ne se mêler de rien et à garder une parfaite neutralité. Je ne faisois pas un grand fonds sur la solidité de ces alliances que je prévoyois bien ne devoir pas durer longtemps, comme on le verra dans la suite; mais je comptois pour un grand avantage de pouvoir châtier en liberté, pendant quelque temps, l'insolence des Hollandois, et j'espérois les réduire à souscrire à une paix honteuse, avant que les puissances, mes alliées, pussent être en état de les secourir.

Pendant l'année 1671, il survint en Allemagne un incident

favorable à mes desseins. L'Électeur de Cologne voulant faire revivre d'anciennes prétentions sur la ville de Cologne, la ville, pour s'en soustraire et pour maintenir sa liberté, se jeta entre les bras des Hollandois et de l'Empereur, qui y firent incontinent après passer des troupes. Je profitai de cette occasion; j'offris ma protection et mon secours à l'Électeur; je mis heureusement de la partie l'Évêque de Munster, qui étoit un prince de réputation dans l'Empire et grand ennemi des Hollandois. Tout réussit comme je le souhaitois. Je traitai avec l'Électeur, lequel s'engagea de me remettre toutes ses places et de donner dans son pays des quartiers d'hiver à mes troupes. En un mot, je vins à bout de la seule chose qui pouvoit me mettre en état de porter la guerre dans le cœur des Provinces-Unies; car, sans cela, l'entreprise étoit d'une difficulté invincible, et, pour y parvenir, il ne falloit pas moins que déclarer la guerre à l'Espagne et passer sur le ventre de toutes les places fortes que cette couronne possède aux Pays-Bas, et ainsi entamer une guerre dont les Espagnols, et non les Hollandois, eussent été la victime, ou bien se résoudre à attaquer ces derniers seulement par mer, comme se passent toutes les guerres entre l'Angleterre et cette nation, qui eût été une expédition d'aucune solidité et d'aucune ressource.

Suivant cette heureuse disposition d'alliance, je fis partir mes troupes au commencement de l'année 72, en deux corps, le premier, sous les ordres de Montclar, et l'autre, sous ceux de La Feuillée, brigadier de cavalerie. Pour soulager les États de l'Électeur de Trèves, qui m'avoit accordé passage dans son pays, ces troupes arrivèrent en peu de jours à Rhimback, petite ville située sur les frontières de l'Électorat de Cologne, où le marquis de Louvois, que j'avois chargé de la négociation avec l'Électeur de Cologne et l'Évêque de Munster, fit prêter serment à mes troupes entre les mains de l'Électeur qui y étoit en personne. Il survint, à cette occasion, un petit incident que je ne veux pas taire. La proposition de prêter serment à un prince étranger cabra d'abord celles de ma maison qui sont particulièrement destinées à la garde de ma personne; mais aussitôt que le marquis de Louvois leur eut expliqué mes intentions, et qu'il y alloit de mon service d'en user ainsi, elles se conformèrent sans difficulté à ce que les autres venoient de faire. Cette précaution étoit absolument nécessaire, tant pour porter l'Électeur de Cologne, qui

n'étoit point entièrement dans la confidence de la guerre que je projetois de faire dans la suite aux Hollandois, et qui, sur ce pied, ne se seroit point engagé avec moi, à signer le traité par lequel il me remettoit toutes ses places, que pour fasciner les yeux aux Hollandois par ce faux prétexte de soutenir l'Électeur contre la ville de Cologne et les empêcher d'entrer à main armée dans l'Électorat et de ruiner en un instant l'établissement que j'y faisois, sans lequel il étoit absolument impossible que je portasse la guerre chez eux. La chose réussit comme je me l'étois proposé; l'écharpe et l'étendard de Cologne rassurèrent les Hollandois et l'Empire sur l'arrivée de mes troupes et la prise des quartiers d'hiver dans l'Électorat. Tout demeura calme. Pendant l'hiver, on travailla à l'accommodement de l'Électeur avec la ville capitale, et je fis travailler à mettre les fortifications de Neuss et de Keiserwert sur le Rhin, et de Dorsten sur la Lippe, en bon état, afin de pourvoir à la sûreté des grands magasins de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche que j'y faisois faire en diligence, et qui devoient être le fondement de l'entreprise de Hollande.

J'avoue que ces commencements furent un peu délicats et qu'ils ne me donnèrent pas peu d'inquiétude, quand je faisois réflexion que mes troupes étoient éparses dans les villages du plat pays, que toute la sûreté de la frontière qui les couvroit consistoit en de mauvaises places de guerre toutes ouvertes, et que les Hollandois pourroient entrer avec toutes leurs forces dans le plat pays, et ruiner tous mes projets sans que je pusse y apporter aucun remède, au hasard de perdre la meilleure partie de mes troupes, et de ne pouvoir tirer raison de l'insulte que les Hollandois m'auroient faite, par l'impossibilité de porter la guerre chez eux que par les Pays-Bas espagnols, qui eût été une entreprise, ainsi que je l'ai remarqué ci-dessus, à laquelle il n'eût pas été prudent de penser. Mais Dieu favorisa mes desseins : les Hollandois, enivrés [*Var.* entêtés] de leur grandeur et de leur puissance, demeurèrent dans un assoupissement presque léthargique pendant tout l'hiver ; la bonne intelligence régna sur les frontières ; le commerce ne fut point interrompu ; l'Empire demeura tranquille, et j'eus le loisir de me pourvoir abondamment de tous mes besoins. Chamilly l'aîné, que j'avois donné à l'Électeur de Cologne pour général de ses troupes, commanda aussi les miennes, et se con-

duisit dans toute cette affaire avec beaucoup de prudence et d'adresse.

Si les États-Généraux firent une lourde faute de ne pas faire marcher leurs forces dans l'Électorat de Cologne pour en chasser mes troupes et pour y ruiner tous les établissements que j'y faisois, ils la réparèrent en quelque façon en travaillant à une augmentation considérable de leurs forces de terre et de mer. De Witt, pensionnaire de Hollande, étoit alors à la tête de la république, et avoit la principale part au gouvernement. Le prince d'Orange étoit fort jeune, et la charge de stathoulder, qu'avoient possédée ses pères, étoit alors supprimée. De Witt, dont l'esprit étoit fort républicain, et qui étoit par conséquent l'ennemi du prince d'Orange, soutint assez la gageure tant que le péril fut éloigné, comme il arrive à la plupart des gens qui s'enivrent de leur bonne fortune et ne prévoient pas les malheurs qui peuvent leur arriver en gardant une mauvaise conduite avec leurs voisins. Il se regardoit comme le dictateur perpétuel, et vouloit que sa république ne cédât en rien en fierté et en hauteur à la république de Rome, et ne voyoit pas la différence infinie qu'il y avoit de l'une à l'autre, et par le fonds de sa puissance et par la qualité de ses voisins. Mais quand, au printemps, l'orage commença à gronder, les armes lui tombèrent des mains, et, par force ou par crainte de ne pouvoir pas soutenir lui seul le pesant fardeau de la guerre qui étoit prête à s'allumer, il souscrivit au rétablissement de la charge de statholder en faveur du prince d'Orange, qui en fut revêtu sur-le-champ, avec un pouvoir plus ample qu'aucun de ses pères ne l'avoit autrefois possédée.

Les choses étoient en cet état au commencement du printemps. J'avois disposé mes projets de guerre de manière que je devois tomber en même temps sur quatre places considérables des ennemis, dans la pensée que j'avois qu'on ne pouvoit faire un trop grand effort dans le commencement pour déconcerter les États-Généraux et leur abattre le courage. Je fis d'abord assembler l'armée du prince de Condé sous Sedan, et je le fis marcher par les Ardennes jusques auprès de Liége; j'assemblai la mienne vers Charleroi, et je marchai par la Hesbaie, avec mon frère et le vicomte de Turenne, à Viset, où je passai la Meuse sur un pont de bateaux. En arrivant, j'envoyai le marquis de Chamilly, qui m'étoit venu joindre du pays de Cologne, et qui avoit laissé le com-

mandement des troupes à Montal, avec un gros détachement à Maseick, pour se saisir de cette place, qui étoit un poste important du pays de Liége, tant à cause du passage de la Meuse que pour couper la communication de Maëstricht avec le reste de la Hollande. Nous marchâmes ensuite, moi et le prince de Condé, par des routes différentes, pour faire subsister plus aisément les troupes, à travers les pays d'outre-Meuse, de Juliers et de Cologne; et mes armées arrivèrent en peu de jours sur le Rhin, à la hauteur de Neuss. Je fis passer le Rhin au prince de Condé avec la sienne sur un pont de bateaux que j'avois fait construire sur le Rhin, près de Keiserswert; je l'envoyai passer la Lippe à Dorsten, et je lui ordonnai d'attaquer Wesel, place si importante et si connue, qu'il n'est pas besoin d'en rien dire. Je séparai en même temps mon armée en trois [1]; j'envoyai mon frère avec une attaquer Burick, et je marchai avec la troisième à Rhinberg, toutes places considérables situées sur le Rhin, entre Wesel et Keiserswert. Les mesures de ces quatre entreprises furent concertées si juste, que ces quatre places furent investies en même temps. Orsoi et Burick ne tinrent pas; Rhinberg et Wesel furent pressées si vivement, qu'elles subirent le sort des deux premières, en sorte que les États-Généraux apprirent presque aussitôt la nouvelle de leur reddition à mon obéissance que de leur investiture. Toutes les troupes qui étoient dedans furent faites prisonnières de guerre [2]. Ce grand commencement fut un présage heureux du reste de la campagne, et il fut accompagné des progrès avantageux que le duc de Luxembourg, que j'avois donné pour général à mes alliés, fit, avec les troupes de Munster et de Cologne et quelques-unes des miennes, sur les frontières de l'Over-Yssel, en se saisissant brusquement des places de Dorckum, Borkeloo, Brefort et Groll, et autres voisines [3].

Après avoir pourvu à la sûreté des quatre places du Rhin nouvellement conquises, je résolus de profiter de ma bonne fortune et de pousser ma pointe le plus diligemment que je pourrois; j'envoyai le vicomte de Turenne se saisir du fort de Rées, qui étoit

[1] *En marge :* Le roi prit Orsoi et Rhinberg.

[2] *En marge :* Rhinberg ne fut pas prisonnière.

[3] *En marge :* Marquer que M. de Luxembourg marcha en même temps que le roi allait à Orsoi

situé sur le bord du Rhin, vis-à-vis de la ville de Rées; le prince de Condé attaqua Emmerick, et je passai le Rhin avec mon frère et marchai à Rées. Toutes ces places, alarmées par le succès de mes armes, et se voyant abandonnées par les Hollandois, ne tinrent point; en sorte qu'en huit ou dix jours je me trouvai maître absolu du bas Rhin, à la réserve du fort de Schenk et d'Arnheim. Avant d'engager toutes mes forces du côté du Rhin, j'avois pourvu à la sûreté de mes places des Pays-Bas, et j'y avois laissé un corps de troupes sous les ordres de..... [1], proportionné et même plus puissant que celui que les Espagnols pouvoient mettre sur pied, ne voulant pas que pendant que je serois occupé à la conquête de la Hollande, l'Espagne, toujours mal intentionnée et jalouse de ma grandeur, me donnât aucune inquiétude pour mes places et pour mes anciennes frontières. J'avois aussi pourvu à la sûreté de l'Alsace, quoique je susse bien que l'Empereur n'étoit pas pour lors en état de rien entreprendre de ce côté-là.

Pour revenir à l'expédition de Hollande, il est à propos de dire que, lorsque les Hollandois virent la guerre engagée sans aucune ressource, prévoyant que le premier effort de mes armes tomberoit sur les places du Rhin, et sachant bien qu'on ne pouvoit pénétrer dans le cœur de leur pays qu'en passant le Wahal, le Rhin ou l'Yssel, ils se mirent l'esprit en repos sur le premier fleuve, qui, à cause de son extrême largeur, rapidité et profondeur, n'est pas praticable pour un passage brusque, et ils s'attachèrent à défendre les deux derniers, fort inférieurs en difficultés à l'autre. Ils assemblèrent un grand nombre de paysans, et firent faire de grands retranchements sur les bords de ces fleuves; et parce que l'Yssel étoit plus foible que le Rhin, et que le passage étoit plus commode pour entrer en Hollande, les États y envoyèrent le prince d'Orange avec le gros de l'armée, et firent passer Montbas dans le Betau avec un corps considérable de troupes, pour soutenir les retranchements du Rhin. Toutes ces dispositions étoient faites avec assez de raison; le prince d'Orange étoit posté derrière l'Yssel, près de Doesbourg, vis-à-vis Wersterforde; Montbas derrière le Rhin, au-dessous de Tolhus; ils se pouvoient donner la main en cas que l'un des deux fleuves fût attaqué. Comme le succès de cette entreprise étoit important pour la suite de la

[1] Le nom manque.

guerre, et qu'il étoit difficile qu'il ne se passât quelque grande action au passage de l'une de ces rivières, j'examinai avec soin à laquelle des deux il convenoit de s'attacher pour réussir. Je fis part de mon dessein à mon frère, au prince de Condé et au vicomte de Turenne, et je résolus de tenter le passage du Rhin préférablement à celui de l'autre, quoique jusque-là cette entreprise n'eût été ni formée, ni conçue, même par ceux des deux partis qui avoient autrefois fait la guerre en Hollande. Mais, afin d'embarrasser les ennemis et de leur ôter entièrement la connoissance de mon véritable dessein, et afin de les empêcher de dégarnir l'Yssel pour porter toutes leurs forces dans le Betau, je détachai le comte de Roye avec un corps de troupes considérable, et lui ordonnai de marcher à Wersterforde, vis-à-vis les retranchements des ennemis, et de faire semblant de vouloir passer ce fleuve, afin de donner de l'attention de ce côté-là aux ennemis [*Var.* au prince d'Orange]. En même temps, le duc de Luxembourg, qui s'étoit saisi de Coevorden, place d'une ancienne et grande réputation sur ces frontières, avoit la tête tournée avec les troupes de mes alliés du côté de Deventer, grande place située sur le bas Yssel, lequel mouvement ne donnoit pas encore de ce côté-là peu d'inquiétude aux ennemis, quoique le duc de Luxembourg en fût pour lors [*Var.* encore] fort éloigné. La marche du comte de Roye produisit l'effet que je m'étois proposé, contint le prince d'Orange et l'empêcha de fortifier le corps de Montbas, qui veilloit à la garde du Betau.

En effet, la profondeur, la rapidité et la largeur du Rhin pouvoient donner quelque confiance et mettre l'esprit en repos. Cependant, sur le rapport de plusieurs gens du pays, que le comte de Guiche avoit menés le long du fleuve pour visiter les bords, et qui assurèrent qu'on pouvoit le passer vis-à-vis le Tolhus, je résolus, de l'avis du prince de Condé, de faire tenter le passage. Le comte de Guiche, à la tête des cuirassiers et de la brigade de Pilloy[1] et de plusieurs gens de qualité de la cour volontaires, se jeta dans le Rhin ; un escadron des ennemis, qui étoit posté dans le Tolhus, débusqua brusquement de son poste et se jeta de son côté d'assez bonne grâce dans le Rhin pour disputer le passage de ce fleuve au comte de Guiche, et fit sa décharge dans le milieu

[1] *En marge :* Savoir si c'est celle de Pilloy.

de l'eau, de laquelle Guitry, grand maître de ma garde-robe[1], Nogent, maréchal de camp et maître de ma garde-robe, Théobon et quelques autres officiers ou volontaires furent tués, Revel, colonel des cuirassiers, et quelques autres blessés. J'avois moi-même posté une batterie un peu au-dessous de l'endroit où se faisoit le passage qui le voyoit à revers; à peine l'escadron fut entré dans l'eau, que je fis tirer dessus. Le grand feu du canon favorisa le passage et ébranla si fort les ennemis, qu'ils se retirèrent en désordre, et portèrent à Montbas, qui étoit avec le gros de ses troupes dans son camp, au-dessous de Tolhus, la triste nouvelle du passage forcé et de l'entrée de mes troupes dans le Betau. Ce contre-temps fâcheux déconcerta si fort Montbas, qu'il ne songea plus qu'à la retraite du côté d'Arnheim. A peine les premières de mes troupes furent passées[2], que le prince de Condé, le duc d'Enghien son fils, et le duc de Longueville, qui, au bruit du passage, avoit accouru à toute bride d'auprès du comte de Roye, avec lequel il étoit détaché, passèrent le Rhin dans une petite barque, et leurs chevaux à la nage. Le prince ne songea d'abord qu'à mettre ce qu'il y avoit de cavalerie passée en bataille, afin de marcher ensuite avec un corps réglé aux ennemis, ou pour les combattre, ou [du moins] pour les inquiéter dans leur retraite.

J'étois présent au passage, qui fut hardi, vigoureux, plein d'éclat et glorieux pour la nation. Je fis passer brusquement des troupes, afin de fortifier le corps du prince de Condé; je fis travailler diligemment à un pont de bateaux sur le Rhin, et je demeurai avec mon frère, le vicomte de Turenne[3], qui, après l'expédition du fort de Rées, m'étoit venu joindre, et le reste de l'armée sur les bords du Rhin, pour m'opposer au prince d'Orange, en cas que, sur l'avis du passage forcé du Rhin, il eût pris le parti de passer brusquement l'Yssel et de marcher à moi pour tomber sur l'armée à demi passée et attaquer mon arrière-garde. Mais il se trouva par la suite que ma précaution, quoique nécessaire, devint inutile; car le prince d'Orange, sur la retraite du comte de Roye, qui lui donnoit de l'attention pour l'Yssel, et apparemment sur

[1] *En marge :* Guitry ne fut pas tué là.

[2] *En marge :* Remarquer que M. le comte de Guiche avait poussé devant M. le Prince.

[3] *En marge :* M. de Turenne étoit à Rées.

les avis que Montbas lui donna, prit un parti tout différent, et envoya diligemment, par Arnheim, un corps considérable de troupes dans le Betau pour soutenir Montbas, et demeura avec le reste de son armée sur l'Yssel. Ce corps trouva Montbas en marche et ne lui inspira point l'esprit de retour.

Pendant ce temps-là, le prince de Condé s'avança vers les retranchements des ennemis pour accélérer leur retraite; il fut suivi de tout ce qu'il y avoit de gens de la première qualité de France, auxquels j'avois permis de l'accompagner. Tous ces volontaires, la plupart jeunes gens désireux de se distinguer à ma vue, et de mériter mon estime et celle du plus grand capitaine de l'Europe qui étoit à leur tête, donnèrent d'abord beaucoup d'occupation au prince de Condé pour les retenir; mais enfin le duc d'Enghien et le duc de Longueville lui échappèrent et voulurent forcer une barrière pour joindre les ennemis. Le pays n'est que prairies assez basses, fermées de watergans, c'est-à-dire fossés, ou de haies vives, et chaque particulier a sa barrière pour entrer dans son héritage; ce terrain étoit, par conséquent, fort favorable à l'infanterie. A peine le prince de Condé se fut aperçu de l'absence de son fils et de celle du duc de Longueville, qu'oubliant pour ainsi dire, si l'on ose parler ainsi du plus grand homme du monde, son caractère de général, et s'abandonnant tout entier aux mouvements du sang et de l'amitié tendre qu'il portoit à son fils et à son neveu, accourut, ou pour les empêcher de s'engager légèrement, ou pour les retirer du mauvais pas où leur courage et leur peu d'expérience auroit pu les embarquer; il les trouva avec tous les volontaires aux mains avec les ennemis, qui, se voyant pressés et profitant du terrain qui leur étoit favorable, avoient tourné brusquement. Les ennemis ne tinrent pas longtemps et continuèrent leur retraite en désordre, après avoir perdu beaucoup de monde et des drapeaux et étendards.

Cette action fut fort vive et fort glorieuse; mais la blessure du prince de Condé au poignet, la mort du duc de Longueville, et les blessures des ducs de la Rochefoucauld, de Coislin et de Vivonne, du jeune La Salle, de Brouilly, aide-major de mes gardes du corps, etc., et de plusieurs autres gens de qualité, en diminuèrent fort le prix et me donnèrent une grande mortification, particulièrement la blessure de M. le Prince, tant à cause de sa naissance et de son mérite singulier que de la

foiblesse de son tempérament, exténué par la goutte, que j'appréhendois ne pouvoir pas résister à la violence du mal.

Après avoir donné les premiers moments aux mouvements de la nature, de l'amitié et de la considération que j'avois pour ce prince, et avoir donné au duc d'Enghien, son fils, la patente de général de mes armées[1], je m'appliquai à pourvoir à la sûreté de mes troupes, qui étoient dans le Betau et qui avoient cessé de poursuivre les ennemis dans leur retraite, et j'envoyai dès le même jour le vicomte de Turenne pour commander l'armée du prince de Condé. Je lui ordonnai de marcher brusquement au bout du pont d'Arnheim pour empêcher que l'armée ennemie n'y vînt repasser le Rhin pour rentrer dans le Betau, et pour disputer cette île à mes troupes qui en étoient pour lors les maîtresses. Je résolus en même temps de marcher à l'Yssel avec mon armée pour y passer ce fleuve à la vue même de l'armée ennemie, pour forcer ensuite ses retranchements et pour la combattre. Mais j'appris aussitôt, par une lettre du vicomte de Turenne qui, en arrivant au bout du pont d'Arnheim, avoit battu un corps d'infanterie des ennemis qui s'étoient retranchés au Grieft, qui est un ancien canal qui traverse le Betau et aboutit d'un côté au Rhin, au faubourg d'Arnheim, et au Wahal au fort de Knotzenbourg, vis-à-vis de Nimègue, pour lui disputer le passage, j'appris, dis-je, que le prince d'Orange avoit abandonné ses retranchements de l'Yssel, et se retiroit, à la vue de l'armée du vicomte de Turenne, le long du Rhin, du côté de Rhenen, de Waguenìngen et de Wick-Overstede, pour se porter de là dans le cœur de la Hollande, et rassurer les esprits que la rapidité de mes conquêtes avoit fort alarmés. Cette nouvelle de la retraite prompte du prince d'Orange, quoique avantageuse pour le bien de mon service, me donna d'abord quelque mortification pour ce qui regardoit ma propre gloire, parce que, s'il fût resté sur l'Yssel, j'espérois le combattre et peut-être défaire entièrement son armée; mais, ayant toujours préféré l'intérêt de l'État à celui de ma réputation, je ne songeai qu'à profiter des avantages que la retraite des ennemis me fournissoit. La conduite que j'avois tenue au commencement de la campagne, en attaquant les quatre places du Rhin en même temps, m'avoit si bien réussi et avoit si fort abattu le courage des

[1] *En marge:* A demander.

ennemis, que je résolus de m'y conformer et de renchérir même dessus, afin de déconcerter entièrement les ennemis. J'envoyai ordre au vicomte de Turenne d'attaquer Arnheim, au duc de Luxembourg de marcher à Deventer, à mon frère d'investir Zutphen[1], et moi je marchai à Doesbourg pour en faire le siége. Toutes ces places étoient très-considérables, fort bien fortifiées, et pourvues des troupes et des munitions nécessaires pour une longue défense.

La postérité aura peine à croire que j'aie pu fournir de troupes, d'artillerie et de munitions assez abondamment pour des entreprises de la considération de celles-ci. Cependant, j'avois si bien pourvu à toutes choses, et mes ordres furent exécutés avec tant de régularité et de justesse par les soins du marquis de Louvois, que l'on ne manqua de rien à tous les siéges. Le vicomte de Turenne se contenta d'abord de canonner Arnheim, le Rhin entre deux, où le comte du Plessis, maréchal de camp, fut tué d'un coup de canon de la place, croyant que la place se rendroit, et pendant ce temps-là alla avec un gros détachement attaquer le fort de Knotzenbourg, situé sur le bord du Wahal, vis-à-vis de Nimègue, comptant de l'emporter d'emblée; mais les ennemis, ayant posté des batteries sur le quai ou le port de Nimègue, et placé des frégates armées sur le Wahal, qui voyoient à revers la tranchée, firent un feu si épouvantable de canon à cartouche, que les travaux cessèrent d'avancer, les troupes ayant presque toutes été obligées de se mettre sur le ventre pour être un peu à couvert. Heureusement, un peu avant le jour, comme le vicomte de Turenne se disposoit à lever le siége, le gouverneur demanda à capituler, et remit sur-le-champ la place à mes troupes, qui en prirent possession. Le vicomte de Turenne retourna aussitôt au siége d'Arnheim, trouva son pont de bateaux achevé sur le Rhin, et, comme il se disposoit à passer de l'autre côté pour assiéger la place dans les formes, elle demanda à capituler, et mes troupes entrèrent dedans dans le moment. Je pressai pendant ce temps-là vivement la ville de Doesbourg, qui faisoit une assez bonne défense; mon frère, le duc de Luxembourg, firent la même chose à Deventer et à Zutphen; enfin, toutes ces

[1] *En marge :* Monsieur n'alla à Zutphen qu'après être arrivé à Doesbourg avec le roi.

places, de peur d'être emportées, résolurent d'ouvrir leurs portes et de se soumettre à mon obéissance. Je n'entre point dans aucun détail de ces siéges, quoiqu'il s'y soit passé des actions considérables, particulièrement à Doesbourg, et qu'ils se soient conduits avec toute l'économie, la prudence et la régularité possible, de peur de grossir trop cette histoire que je permets aux historiens d'étendre autant qu'ils le jugeront à propos. Je perdis Martinet, maréchal de camp, au siége de Doesbourg, dont je fus fort fâché, parce qu'il avoit beaucoup contribué à mettre mon infanterie sur le bon pied et à lui inspirer la règle et la discipline.

Aussitôt que le vicomte de Turenne se fut rendu maître d'Arnheim, je lui envoyai ordre de marcher au fort de Schenk et d'en faire le siége; cette place, si renommée dans les guerres passées, est située dans le Betau, dans la fourche du Wahal et du Rhin qui en baignent la pointe et les deux flancs, et ne laissent que la tête du côté de terre ferme attaquable; elle étoit fort bien fortifiée et bien munie de toutes choses, et m'étoit d'une conséquence extrême pour ouvrir le Wahal et le Rhin, et par conséquent le commerce des places conquises du Rhin avec Arnheim et les places de l'Yssel, et pour me mettre en état d'attaquer Nimègue et de porter la guerre plus avant en Hollande et vers la basse Meuse. Le vicomte de Turenne, après avoir établi ses quartiers vis-à-vis la tête de terre ferme, la fit attaquer avec beaucoup de vigueur. La défense ne répondit pas à la bonté et à l'heureuse situation de la place, et elle fut soumise, en quatre ou cinq jours de tranchée ouverte, à mon obéissance. Cette conquête fut d'un grand secours [pour mon armée], par la faculté qu'elle donna de voiturer tous ses besoins par eau. La garnison aussi bien que celles de presque toutes les places conquises avoient été faites prisonnières de guerre, et ces échecs avoient diminué considérablement les forces des Hollandois. Ma flotte commandée ayant joint celle du roi d'Angleterre, étoient toutes deux à la mer.

[Il faut détailler ce qui se passa à la mer.]

Les grands et surprenants progrès que mes armées de terre avoient faits en si peu de temps, les avantages que ma flotte et celle d'Angleterre avoient remportés sur celle des Etats, l'idée et

les préjugés d'une ruine certaine et d'un bouleversement général de la république, le peu de fonds qu'il y avoit à faire sur une armée nouvelle déjà fort dépréciée et commandée par un jeune prince sans expérience, toutes ces tristes et funestes réflexions mirent les Hollandois hors de toutes mesures et leur firent presque tourner la tête. Utrecht, ne se croyant pas en sûreté après la conquête de l'Yssel et du Rhin, recourut à ma protection, et se jeta entre mes bras, pendant que je faisois respirer mes armées dans le Velau vers Dieren. J'envoyai Rochefort avec un gros détachement pour se saisir de cette grande place, et, comme j'étois en pleine marche pour m'y rendre en personne, je lui ordonnai de pousser en avant du côté d'Amsterdam et de se saisir, s'il étoit possible, de Muyden, dans laquelle étoient les eaux douces pour l'usage de cette ville capitale [1]. En passant, il se saisit de Naerden, comme je fis d'Amersfort en marchant à Utrecht; mais, lorsqu'il fut près d'entrer dans Muyden, le prince de Nassau se jeta brusquement dans la ville avec un grand corps de troupes et fit échouer l'entreprise.

La ville d'Amsterdam en fut cependant si alarmée et si consternée, que, tous les conseils, les magistrats et les principaux bourgeois s'étant assemblés dans la maison de ville pour délibérer sur le parti qu'il y avoit à prendre dans la conjoncture présente, il fut résolu qu'on me députeroit pour me demander ma protection, et même la lettre que le magistrat m'écrivoit pour se soumettre fut expédiée, et le trompette de la ville prêt à partir pour me l'apporter et me venir demander des passe-ports pour les députés. Il arriva sur cela un incident qui releva un peu le courage des magistrats et des principaux membres des conseils, et fit différer l'exécution de ce qui avoit été projeté; quelques particuliers, plus fermes, plus sensés et plus judicieux que les autres, s'élevèrent, reprochèrent aux magistrats leur foiblesse et leur terreur panique, et leur représentèrent que la ville d'Amsterdam étoit une ville assez importante et assez considérable pour mériter d'être sommée de se rendre. Ces remontrances judicieuses, inspirées à propos, remirent un peu

[1] Louis XIV se trompe absolument sur les ordres donnés au marquis de Rochefort.—Voir le récit et l'examen de l'affaire de Muiden, ch. V, p. 366-371

l'esprit des magistrats et du peuple. L'envoi de la lettre et des députés fut différé, et par ce moyen, la ville se trouva sauvée, n'ayant pas pu y marcher, dans ce temps-là, faute de vivres et de préparatifs, et ayant moins pu le faire dans la suite, parce que les Etats, revenus un peu de leur première frayeur, et convaincus que le salut du reste de leur pays consistoit dans celui de cette capitale qui en est comme l'âme, lâchèrent leurs écluses, mirent leur pays entièrement sous l'eau, et me mirent dans la nécessité de borner mes conquêtes, du côté de la province de Hollande, à Naerden, à Utrecht et à Woerden. La résolution de mettre tout le pays sous l'eau fut un peu violente; mais que ne fait-on point pour se soustraire d'une domination étrangère ! Et je ne saurois m'empêcher d'estimer et de louer le zèle et la fermeté de ceux qui rompirent la négociation d'Amsterdam, quoique leur avis si salutaire pour leur patrie, ait porté un grand préjudice à mon service.

Toutes ces extrémités fâcheuses auxquelles la Hollande se trouvoit réduite, firent extrêmement crier les peuples et les portèrent à me demander la paix. Le roi d'Angleterre s'entremit auprès de moi pour [la] leur procurer; on négocia pendant quelque temps, et les propositions qu'on me fit étoient fort [*Var.* assez] avantageuses; mais je ne pus jamais me résoudre à les accepter; et quoique je ne sois pas obligé de rendre compte des raisons qui m'empêchèrent d'y souscrire, je veux bien cependant dire que le secret pressentiment que j'eus que le fardeau de la guerre retomberoit enfin sur les Pays-Bas espagnols, et que les places qui me seroient cédées par la paix seroient d'un bien autre prix pour la sûreté et l'agrandissement de mon royaume que celles de Hollande que je ne pourrois soutenir qu'avec des peines et des dépenses infinies, à cause du grand éloignement de mes frontières, et que je serois peut-être obligé d'abandonner dans la suite, me détermina de refuser la paix aux conditions qu'on me l'offrit. La postérité ajoutera foi, si elle veut, à ces raisons, et rejettera à sa fantaisie ce refus sur mon ambition et sur le désir de me venger des injures que j'avois reçues des Hollandois; je ne me justifierai point auprès d'elle. L'ambition et la gloire sont toujours pardonnables à un prince, et particulièrement à un prince jeune et aussi bien traité de la fortune que je l'étois. Du reste, j'ai fait assez voir par ma conduite suivante que je n'ai pratiqué la vengeance que

par représailles[1] et pour maintenir la gloire et la réputation [*Var.* l'intérêt] de mon royaume [*Var.* mes sujets].

Dans le temps que je me mis en marche pour m'approcher d'Utrecht, les villes de Campen et de Zwoll, grandes places de la province d'Over-Yssel, se rendirent à mon obéissance, et j'envoyai ordre au vicomte de Turenne, qui faisoit rafraîchir son armée dans le Betau, de passer diligemment le Wahal sur un pont de bateaux et d'attaquer Nimègue. Cette place étoit fort bien fortifiée et pourvue d'une garnison de quatre ou cinq mille hommes commandés par un vieux lieutenant général de réputation[2], et de toutes sortes de munitions. Le vicomte de Turenne l'attaqua dans toutes les formes et la pressa si vivement, que, nonobstant sa vigoureuse résistance, il l'obligea, en huit ou dix jours de tranchée ouverte, de se rendre à discrétion, et la garnison prisonnière de guerre. En même temps le duc de Luxembourg, avec l'armée des alliés, avoit tourné la tête du côté de la Frise, dans le dessein d'attaquer Groningue, qui en est la capitale, contre mon avis, n'étant pas persuadé que cette armée pût venir à bout d'une entreprise aussi considérable que celle-là, ainsi que l'événement l'a justifié dans la suite. Mais par complaisance pour l'Évêque de Munster qui prétendoit avoir des intelligences secrètes dans cette place et qui se flattoit d'y réussir, je me laissai aller à y consentir; et c'est le seul événement [*Var.* la seule expédition] qui ait fait en quelque façon déshonneur à cette magnifique campagne. Dans ce même temps encore le marquis de Chamilly que j'avois laissé dès le commencement de la campagne avec un corps de troupes pour observer la garnison de Maëstricht, s'approcha par mes ordres de Grave, place importante, tant par sa situation que parce qu'elle ouvroit le commerce de la Meuse. Il s'en rendit sur-le-champ maître, après avoir permis à la garnison, forte de douze ou treize cents hommes, de se retirer à Bos-le-Duc.

Après la prise de Nimègue, voulant entièrement nettoyer la Meuse, et couper la communication de Bos-le-Duc avec le reste de la Hollande, j'envoyai ordre au vicomte de Turenne de marcher à Crèvecœur, place située sur la Meuse, à l'embouchure du canal de Bos-le-Duc, vis-à-vis l'île de Bommel. Il attaqua brusque-

[1] *Au-dessus :* Oter la vengeance.
[2] *En marge :* Welderen.

ment cette place et s'en rendit maître en peu de temps, aussi bien que des forts d'Orten et d'Engelen, situés sur le canal de Bos-le-Duc, et des forts de Worn et de Saint-André, le premier situé à la pointe de l'île de Saint-André du côté de la haute Meuse, et l'autre à l'autre pointe de la même île du côté de la basse Meuse, par divers détachements qu'il y envoya. Il passa ensuite avec son armée sur le pont de bateaux qu'il avoit fait faire vis-à-vis du château de Heel, près de Crèvecœur, passa dans l'île de Bommel, et vint assiéger la place capitale du même nom, située sur le Wahal, sur lequel les ennemis avaient plusieurs frégates armées; mais à peine la place fut investie, et la garnison vit les préparatifs que l'on faisoit pour l'attaquer, qu'elle se rendit à discrétion. Thielt subit incontinent après le même sort, et le vicomte de Turenne, après avoir pourvu à la sûreté de ces places, repassa la Meuse, et vint se poster à Berlicum, près de Bos-le-Duc, pour y laisser rafraîchir et respirer son armée des grandes fatigues qu'elle venoit d'essuyer.

Pendant que le vicomte de Turenne faisoit toutes ces expéditions, je pourvus à la sûreté d'Utrecht, de Woerden et de toute cette frontière ; je retirai le duc de Luxembourg de l'armée des alliés, et envoyai Renel à sa place pour la commander; je chargeai le duc de Luxembourg du commandement d'Utrecht et de toute cette frontière, le comte de Lorge de celui du Betau, du Wahal et de la Meuse, le comte d'Estrades de celui de Wesel et des places et pays adjacents, et j'envoyai Chamilly avec ses troupes occuper son ancien poste dans le voisinage de Maëstricht pour veiller[1] à la garnison. Il y mourut peu de temps après ; je le regrettai fort, parce que c'étoit un galant homme et capable de me bien servir. J'établis aussi en même temps Montal à Tongres pour y commander et à la frontière voisine. Je laissai à tous ces généraux un nombre de troupes proportionné à celles des ennemis à qui ils avoient affaire, et aux entreprises que je voulois qu'ils tentassent; et voyant que la campagne étoit avancée et que ma présence n'étoit plus nécessaire en Hollande, puisque par le parti que les ennemis avoient pris de mettre le pays sous l'eau, il n'y avoit aucune expédition à faire, je résolus d'en partir avec les troupes de ma maison; et, après avoir passé le Rhin à Arnheim,

[1] *Au dessus :* Ce mot ne vaut rien.

le Wahal à Nimègue, et la Meuse à Grave, je me rendis à Boxtel, sur la rivière de Dommel, dans la mairie de Bos-le-Duc, assez près de cette place. Pendant le séjour que j'y fis pour laisser reposer mes troupes, le duc de Neubourg, avec tous ses enfants, me vint voir et m'assurer de son zèle et de sa reconnoissance et de son attachement à mon service. J'envoyai faire plusieurs courses dans le pays ennemi, et entre autres Fourille, près de Bréda, pour soumettre toute cette contrée à la contribution. Je donnai le commandement de l'armée capitale qui restoit en campagne au vicomte de Turenne; je l'instruisis à fond de mes intentions et des partis qu'il y avoit à prendre, soit pour s'opposer aux entreprises que les Hollandois voudroient faire sur mes conquêtes, soit pour observer les mouvements de l'Empereur et de quelques princes de l'Empire qui, jaloux de ma gloire et de mes prospérités, et sollicités puissamment par mes ennemis de s'opposer au torrent de mes conquêtes, commençoient à remuer ; et enfin je partis de Boxtel avec les troupes de ma maison, le 31 du mois d'août [1], pour m'en retourner en France par ....[2], pleinement satisfait de la bénédiction que Dieu avoit donnée à mes armes, n'ayant à me plaindre que de la trop grande sagesse de ceux qui, par leurs bonnes raisons, avoient empêché les conseils et les magistrats d'Amsterdam de se soumettre à mon obéissance, et n'ayant à me reprocher que l'extrême indulgence que j'avois eue pour près de vingt mille prisonniers de guerre, en les renvoyant en Hollande, lesquels ont formé les principales forces que cette république a depuis employées dans la suite contre moi.

Après mon départ, le vicomte de Turenne demeura avec son armée dans la mairie de Bos-le-Duc ou aux environs de Grave pendant le mois d'août, et, ayant appris que l'Empereur et l'Électeur de Brandebourg armoient et se disposoient à entrer en campagne, et que d'ailleurs tout étoit tranquille en Hollande, les États agissant de concert avec l'Empereur, et ne devant mettre leurs armées en campagne qu'en même temps que la sienne, il résolut de marcher à travers [*Var.* par] du pays de Clèves, de venir passer le Rhin à Wesel, et de se porter à Boerbeck et dans le pays d'Essen pour y observer les mouvements des Allemands.

[1] *Au dessus :* Juillet.
[2] Lacune.

Dans ce temps-là, il arriva en Hollande un événement bien funeste. Les États, outrés des mauvais succès de la campagne, et suscités, à ce qu'on prétend, par le prince d'Orange, qui ne pouvoit pardonner au pensionnaire de Witt l'opposition qu'il avoit toujours témoignée à son élévation, rejetèrent tous les malheurs qui leur étoient arrivés sur la mauvaise administration de ce dernier. Ils avoient commencé par faire arrêter son frère, le bailli de Putten, à qui ils avoient imputé les mauvais succès de la flotte; et comme le pensionnaire l'alla voir dans la prison de La Haye, pour l'en retirer suivant la permission qu'il en avoit obtenue des États, le peuple en furie agissant ou par son propre mouvement ou par l'instigation des émissaires du prince d'Orange, se jeta sur les deux frères, les mit en pièces, et pendit leurs corps au gibet public, après leur avoir fait toutes les indignités dont une populace forcenée est capable. Cette espèce de sédition, si dangereuse dans un temps comme celui-là, ne fut point recherchée ni punie par les États; tout fut assoupi dans le moment. Fagel, créature dévouée de tout temps à la maison des princes d'Orange, succéda à de Witt dans sa charge de pensionnaire, et alors le prince d'Orange commença à prendre tout à fait l'essor.

Le vicomte de Turenne passa le mois de septembre dans les pays d'Essen et de Marck, appartenant à l'Électeur de Brandebourg, et, ayant appris que les armées de l'Empereur et de l'Électeur de Brandebourg étoient en marche pour se rendre au rendez-vous général qui étoit fixé à Berg, dans la Wetteravie, près de Francfort, partit de Bockum à la fin du mois de septembre avec son armée, et s'avança à Mulheim [sur le Rhin] dans le duché de Berg, un peu au-dessous de Cologne, où il régla son séjour sur celui que les ennemis faisoient auprès de Francfort, et enfin remonta le Rhin, vers la fin d'octobre, jusques à Neyewid, près d'Hermenstein, pour y observer de plus près les mouvements des ennemis. Pendant ce temps, les Espagnols, qui jusque-là avoient été simples spectateurs de cette scène, envoyèrent d'Agourto en Hollande avec un corps considérable de cavalerie sur le pied de troupes auxiliaires, en exécution d'un prétendu traité, par lequel le roi catholique s'étoit engagé d'envoyer ce nombre de troupes aux États. Le prince d'Orange assembla aussitôt son armée, et, ayant joint les Espagnols, assiégea Naerden, dont la conquête lui étoit d'une grande importance à cause de sa

situation sur le Zuiderzée, pour rassurer la ville d'Amsterdam que le voisinage de mes forces alarmoit continuellement. Le duc de Luxembourg les assembla le plus diligemment qu'il put pour marcher au secours de cette place, comptant que le gouverneur que j'y avois établi comme un homme de confiance et de réputation parmi les troupes, feroit son devoir; mais à peine le prince d'Orange parut et les attaques furent commencées, que la tête lui tourna et il se rendit indignement, étant près d'être secouru par le duc de Luxembourg[1].

J'étois informé qu'après la prise de Naerden les États-Généraux, de concert avec l'Empereur et avec l'Électeur de Brandebourg, avoient résolu de faire passer le prince d'Orange avec leur armée jusques auprès de Trèves, pour se joindre à l'armée de l'Empire, et obliger par là le vicomte de Turenne de repasser le Rhin pour se rapprocher de mes frontières et les garantir des courses que les ennemis pourroient y faire. Ce projet étoit fort bien concerté, parce qu'il conduisoit à tirer la guerre de l'Empire et à la porter en Lorraine ou dans les Évêchés, à la faveur de la Moselle et des villes de Trèves et de Luxembourg, qui auroient pu fournir aux ennemis tous leurs besoins. Je compris d'abord combien il étoit important de renverser un semblable projet, dont je fis part sur-le-champ au vicomte de Turenne, et lui envoyai ordre de faire diligemment construire un pont sur le Rhin et d'y faire faire deux bons forts pour le couvrir, afin d'être en état de passer diligemment ce fleuve pour s'opposer à la jonction des Hollandois et des Allemands, et de pouvoir repasser dans l'Empire, si la nécessité le requéroit. En effet, pendant que le vicomte de Turenne faisoit travailler à son pont, Montecuculli, général de l'armée impériale, et l'Électeur de Brandebourg, s'approchèrent de Mayence avec leurs armées, et firent construire un pont de leur côté sur le Rhin, près de Gustavebourg, et le prince d'Orange passa la Meuse sur le pont de Maëstricht, vint attaquer le château de Fauquemont, dans le pays d'outre-Meuse, qu'il prit

[1] C'est là une erreur d'autant plus étrange et grossière, qu'il s'agit d'un fait d'une très-grande importance. La prise de Naerden n'a eu lieu que dans la campagne suivante, au mois de septembre 1673; en 1672, le prince d'Orange n'avait fait sur cette place, avant l'affaire de Woerden, qu'une légère et vaine tentative. Il est incroyable que Louis XIV se soit trompé à ce point. — Voir les chapitres V et VI.

en peu de temps, le gouverneur ayant aussi mal fait son devoir que celui de Naerden, et s'avança avec l'armée de Hollande jusqu'à Saint-With, sur les frontières des pays de Luxembourg et de Liége. J'avois en même temps envoyé le prince de Condé sur la rivière de Saar en Lorraine, et Duras dans le pays de Juliers, avec des corps considérables de troupes; le premier pour couvrir la Lorraine et les Évêchés, ou pour accourir en Alsace en cas de besoin; l'autre pour observer le prince d'Orange et l'incommoder dans ses marches et dans ses vivres, et tous deux pour joindre, en cas de nécessité, l'armée du vicomte de Turenne et le mettre en état de rompre le col aux ennemis, s'ils s'approchoient trop de lui. Toutes ces choses étant ainsi disposées, et la guerre venant de commencer auprès de Nassau, entre mes troupes et celles de l'Empire, par un parti que commandoit La Fitte, lieutenant de mes gardes du corps, qui battit les ennemis, j'envoyai [*Var.* je donnai] ordre au vicomte de Turenne de passer diligemment le Rhin, et de s'approcher de Trêves, et de conserver cependant son pont de bateaux sur le Rhin, dont il confia depuis la garde à un corps d'infanterie commandé par Montbron, maréchal de camp.

Le vicomte de Turenne, vers la mi-novembre, passa le Rhin et vint se poster dans des quartiers près de Witlich, à portée de soutenir son pont et d'empêcher la jonction des Hollandois et des Allemands. Cette disposition réussit parfaitement bien; les ennemis des deux nations voyant leurs projets déconcertés et l'impossibilité qu'il y avoit de se joindre, firent un assez long séjour, les uns auprès de Saint-With, et les autres auprès de Mayence; et enfin, désespérant de pouvoir rien entreprendre du reste de la campagne, prirent le parti de marcher pour retourner prendre des quartiers d'hiver dans leurs pays, et, en passant, les Allemands attaquèrent les retranchements qui couvroient le pont de bateaux d'Andernach, d'où ils furent repoussés avec perte. Le prince de Condé s'aboucha ensuite avec le vicomte de Turenne, à l'abbaye de Clousen dans le pays de Trêves, pour se communiquer mutuellement mes ordres, et puis se séparèrent; le premier retourna en Lorraine, et l'autre marcha à Adenau, sur les frontières du pays de Cologne, pour observer les mouvements de l'armée du prince d'Orange qui se retiroit vers la Meuse, et pour se préparer à repasser le Rhin au commencement de l'année suivante, et à rentrer en Allemagne pour chasser les troupes impériales et de Brandebourg

des quartiers d'hiver qu'ils avoient pris en Westphalie et s'y établir à leur place.

Le peu de succès que le prince d'Orange avoit eu dans ses desseins faisoit juger avec raison que la campagne étoit finie pour lui; cependant, pour faire une action d'éclat qui lui donnât de la réputation dans le monde et qui l'accréditât particulièrement en Hollande, et pour payer en quelque façon les Espagnols des peines qu'ils avoient prises de passer dans les Provinces-Unies pour le siége de Naerden, il résolut, malgré la rigueur de la saison, d'attaquer Charleroi, comptant, suivant la parole du comte de Monterey, lors gouverneur des Pays-Bas, de l'emporter d'emblée, tant parce que le gouverneur en étoit absent que parce que la garnison étoit foible et que la place étoit ouverte. Les motifs de ce projet ne me paroissant que trop justes, j'envoyai en toute diligence ordre au prince de Condé, qui mettoit ses troupes en quartiers d'hiver, d'y marcher brusquement pour tâcher d'y introduire des secours, et à Montal, qui en étoit gouverneur, et qui commandoit pour lors à Tongres et dans le pays de Liége, de se jeter dedans. Tous deux se mirent en devoir d'exécuter promptement mes ordres. Montal entra heureusement dans la place par le quartier des Espagnols, et tint lieu de secours; à peine fut-il entré, que les armes tombèrent des mains aux ennemis. Ils levèrent aussitôt le siége et s'en retournèrent dans leur pays, peu satisfaits les uns des autres, comme il arrive ordinairement dans les mauvais succès. Ces prémices furent d'un funeste augure aux ennemis pour le cours du reste de la guerre. Le prince d'Orange ne se rebuta cependant pas pour ces premiers mauvais succès; et, comptant que la solidité de son établissement naissant dépendoit de quelque action d'éclat qui prévînt le public en sa faveur, il repassa en Hollande avec son armée, et, connoissant de quelle importance il étoit pour lui de chasser les François de Woerden, place qui étoit dans le centre du pays et qui les mettroit en état de pénétrer à la faveur des glaces jusqu'à La Haye, il résolut de les attaquer. La Marck, colonel de Picardie, y commandoit avec...[1] hommes. Mais la fortune ne lui fut pas plus favorable dans cette occasion qu'elle l'avoit été pendant toute la campagne à ses maîtres; et le duc de Luxembourg, qui avoit assemblé ses troupes en

[1] Le chiffre manque.

diligence, l'obligea de lever honteusement le siége[1] et de se retirer en Hollande, aussi peu satisfait de sa campagne que j'avois sujet d'être comblé des succès heureux de la mienne.

[1] Autre anachronisme. L'affaire de Woerden avait eu lieu au mois d'octobre 1672, plus de deux mois avant l'attaque de Charleroi.

FIN DU PREMIER VOLUME

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME

Paris. — Imprimerie P.-A. BOURDIER et C°, 30, rue Mazarine.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.


Widener Library
3 2044 105 563 035